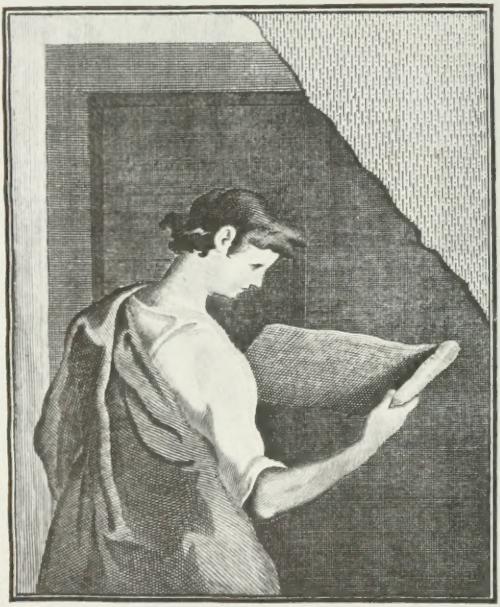

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1861.

IV

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

BATAILLE D'OCTODURE

(*Suite et Fin.*)

La cause de l'expédition de Galba était... quod iter per Alpes, quo magno cum periculo, magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, patefieri volebat. Il résulte pleinement de là que depuis longtemps déjà le passage des Alpes Pœnines ou du grand Saint-Bernard était fréquenté, malgré ses dangers et malgré les droits considérables d'importation ou de portage, auxquels les marchandises y étaient taxées.

Je ne traiterai pas ici la question de la route suivie par Annibal lors de son invasion de l'Italie à travers les Alpes, et je me contenterai de dire que le texte de l'inscription de Saint-Maurice, rapportée plus haut, aussi bien que ceux des inscriptions votives du Saint-Bernard, avec l'orthographe constante POENINVS et par fois même PHOENINVS, ne me laissent pas de doute sur la réalité du passage des Carthaginois par le grand Saint-Bernard. Pour moi donc Polybe a raison et Tite-Live a tort.

César, dans tous les cas, nous prouve que de son temps le passage du grand Saint-Bernard était très-praticable et très-important depuis nombre d'années.

La douzième légion, mise sous les ordres de Servius Galba, avait donc mission de protéger et de maintenir libre un passage très-fréquenté à travers la chaîne des Alpes. Cette légion devait, si la chose paraissait nécessaire à son chef, hiverner sur place, avec la condition de rendre sa présence efficace; elle alla se poster à Octodure, ou Martigny; il en résulte invinciblement que le passage à garder était celui du grand Saint-Bernard, puisqu'à portée de Martigny il n'y en pas d'autre. Ce ne fut pas sans vaincre quelques obstacles semés sur la route, que Galba parvint à Octodure, mais bien... secundis aliquot præliis factis, compluribusque eorum castellis expugnatis.

Où eurent lieu ces divers combats? quelles étaient les forteresses qu'il fallut enlever en passant? Nous ne le saurons probablement jamais d'une manière précise, et nous devons nous contenter d'enregistrer le fait, sans faire de vaines tentatives pour l'éclaircir. Toutefois la position d'Agaunum, si forte, si facile à défendre contre la légion envahissante, dut être infailliblement une de celles qu'il fallut forcer; elle était en effet la clef de toute la vallée supérieure du Rhône. Galba laissa deux des dix cohortes qu'il avait à sa disposition chez les Nantuates : constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare. Je n'ai aucune espèce de scrupule à croire que ces deux cohortes tinrent garnison à Agaunum même.

Faut-il rapporter à la lutte même qui rendit Galba maître d'Agaunum une inscription malheureusement incomplète, et qui se voit aujourd'hui encastrée à droite et au-dessus de la porte méridionale de l'église paroissiale de Saint-Maurice? Je suis bien tenté de le croire, sans néanmoins vouloir me permettre de rien affirmer à ce sujet. Voici cette inscription :

IVNI MARINI
VE EXDVCENA
RIO HIC AB
HOSTIBUS PV.

Ce fragment comportait très-vraisemblablement les sigles initiales D. M. et les mots PV (gnâ occiso), suivis de la mention des consécrateurs. Mommsen (n° 19) a rapporté cette curieuse inscription en acceptant la restitution d'Orelli : Hic ab hostibus pugnâ occisus est, correction qui ne s'accorde ni avec le génitif du nom propre ni avec le datif du titre Exducenarius. Il est ordinaire de trouver l'emploi simultané du génitif, suivi du datif, dans les épitaphes antiques, et je n'en citerai qu'un seul exemple emprunté aux monuments conservés à Saint-Maurice même. Ainsi on voit au pied de la grande tour de l'abbaye, servant de pied-droit de gauche à l'ancienne porte aujourd'hui abandonnée, un cippe de grandes dimensions malheureusement fort effacé et devant lequel j'ai dû passer à plusieurs reprises des heures entières, afin de reconnaître le texte correct de l'inscription. La voici :

D · M ·
L · TINCI VERE
CVNDI OMNI
BVS HONORIBVS
FVNCTO
VASSONIA M . F ·
TVRCA CONIVGI
MON · D · KARIS ·

Mommsen (nº 22) a transcrit ce texte d'une manière presque entièrement satisfaisante, et, je le déclare, il y avait du mérite à le faire, grâce au déplorable état de la pierre.

Revenons à l'inscription de Junius Marinus. A-t-il été tué à la prise d'Agaunum? son épitaphe a-t-elle été consacrée par les cohortes qui restèrent en garnison en ce point? Nous ne le saurons jamais; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que les caractères de ce texte sont assez beaux pour pouvoir être, sans inconvénient, reportés à la date dont il s'agit.

Maintenant revenons à Servius Galba et au lieu qu'il choisit pour y établir ses quartiers d'hiver. Ipse (constituit) cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum qui appellatur Octodorus hiemare; qui vicus positus in valle, non magnâ adjectâ planitie, altissimis montibus undique continetur. Cum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis concessit; alteram, vacuam ab illis relictam, cohortibus ad hiemandum attribuit; eum locum vallo fossaque munivit.

Commençons par examiner l'importance de la dernière phrase du passage que je viens de trancrire, phrase qui m'avait laissé quelque espoir de retrouver des traces de ce vallum et de son fossé. Malheureusement il m'a suffi de visiter le terrain une seule fois pour reconnaître l'inanité absolue de cet espoir. A plusieurs reprises depuis l'époque à laquelle se rapporte le fait de guerre qui nous occupe, Octodure et ensuite Martigny ont été visités par le plus terrible des fléaux. l'inondation. Des excavations faites à proximité de la

gare du chemin de fer de Sion, montrent à quelle hauteur se sont élevés les détritus de toute nature répandus sur la surface de la vallée, à chacune des catastrophes de ce genre qui sont venues successivement la désoler. Je ne crains pas de dire que le sol antique, le sol foulé par les cohortes de Galba, doit être enterré aujourd'hui sous une couche de graviers et de cailloux roulés dont la hauteur atteint au moins quatre mètres, si elle ne les dépasse pas. Le pavé antique de la voie qui conduisait à Sion a été reconnu à cette profondeur, entre le Vivier et les dernières maisons de Martigny-Ville; c'est de plus, à cette profondeur, que se trouvent enfouis les débris de l'antique Octodure.

Si l'on veut d'ailleurs se faire une idée de ce qu'entraîne de graviers une inondation de la Dranse, qui n'est autre chose que le fleuve désigné par César, on n'a qu'à interroger les habitants de Martigny sur les effets de la dernière de ces inondations, et l'on sera véritablement effrayé.

Le 16 juin 1818, le glacier de Gietroz se déplaça et lança sur Martigny de telles masses d'eau, que le niveau marqué sur la muraille de l'hôtel de la Tour s'élève à près de trois mètres au-dessus du sol actuel des rues, sol qui s'est haussé, en cette circonstance, de près d'un mètre et demi au-dessus du sol précédent. On voit donc que s'il reste des traces de rempart et de fossés, ces traces sont ensevelies sous plusieurs mètres de gravier. Il n'y a donc aucune possibilité de reconnaître à quelque vestige que ce soit, sur le terrain, l'emplacement même des quartiers d'hiver de Servius Galba.

L'Octodure des Veragres était une bourgade divisée en deux par une rivière qui ne peut être le Rhône, malgré sa proximité; car César n'eût pas manqué de nommer, comme en d'autres passages, un fleuve de cette importance. La rivière sur les bords de laquelle était établi Octodure était donc très-certainement la Dranse, qui va se jeter dans le Rhône vers le pied du pâté de montagnes dominé par la Dent de Morcles, au point où la vallée du Rhône, après avoir couru directement du nord au sud, de Saint-Maurice à Martigny, s'infléchit brusquement à angle droit et se dirige à l'est, vers Sion.

Mais le lit actuel de la Dranse n'est plus du tout le lit ancien de cette rivière. On l'a endiguée, en quelque sorte canalisée, et aujourd'hui cette rivière coule entre le faubourg de Martigny connu sous le nom de Batiaz, et Martigny-Ville. Un pont couvert, en bois, et à deux voies, relie en ce point les deux rives de la Dranse, encaissée entre deux murailles. Il est facile, en se rendant de Martigny-Ville

au Vivier, de reconnaître, à une dépression bien caractérisée du terrain, le lit ancien que la Dranse a abandonné. L'une de ses rives comportait la portion du vicus Veragrien concédé aux habitants, que les Romains forcèrent d'abandonner l'autre rive, pour s'y établir solidement eux-mêmes.

Ici se présente une question importante. Les Romains s'établirent-ils sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'ancien lit de la Dranse? Je n'hésite pas un instant à les placer sur la rive droite, et voici mes raisons :

1° Ils étaient ainsi à proximité d'une côte boisée, capable, par conséquent, de leur fournir les bois et matériaux dont ils devaient avoir un besoin incessant : sur l'autre rive, ils se fussent adossés à des roches abruptes et nues ; 2° en rejetant la population gauloise d'Octodure sur la rive gauche de la Dranse, ils coupaient en quelque sorte leurs communications avec le reste des Veragres et des Seduns ; ils les tenaient mieux en respect, enfermés qu'ils paraissaient entre la Dranse, le Rhône et la montagne, ayant derrière le dos les deux cohortes laissées chez les Nantuates, et en face les huit cohortes du camp ; 3° ils étaient à proximité plus immédiate de l'entrée de la gorge quidonne accès dans l'Entremont, et probablement même à cheval sur la route primitive du passage des Alpes Pœnines. Le nom actuel de Montagne du Chemin, porté par la montagne à laquelle le camp de Galba devait être adossé, comme nous le verrons tout à l'heure, semble nous avoir conservé la preuve de ce fait que dans l'antiquité on entrait dans l'Entremont par la rive droite de la Dranse. Un sentier y existe toujours, et ce sentier, après avoir tourné la Montagne du Chemin, vient, par une passerelle, regagner la route moderne de la rive gauche. Rien ne prouve qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Du reste, ainsi que je viens de le faire pressentir, les circonstances de la bataille démontrent d'une manière évidente que le quartier de la ville occupé par les Romains fut celui qui couvrait la rive droite de la Dranse.

Depuis un certain nombre de jours Galba occupait la position militaire qu'il avait choisie ; il avait donné les ordres nécessaires pour faire affluer à son camp les grains dont il aurait besoin pour toute la durée de son séjour; enfin il avait entre les mains des otages qu'il croyait suffisants pour lui répondre de la soumission des Veragres, lorsque tout à coup ses espions vinrent le tirer de la funeste sécurité dans laquelle il vivait, en lui annonçant que toute la population gauloise reléguée dans la partie de la ville à eux attribuée

avait disparu pendant la nuit, et que toutes les hauteurs qui dominaient le camp étaient couvertes par une multitude de Seduns et de Veragres.

César nous apprend quelles étaient les dernières raisons qui avaient motivé cette levée de boucliers si peu attendue. Pendant que les Romains se trouvaient menacés à revers par les populations de la Vallée supérieure, les Veragres d'Octodure s'étaient réunis à leurs compatriotes de la Vallée inférieure et avaient occupé les hauteurs du Trient, de Salvan, de Vernayaz et d'Evionnaz, pour couper la route aux huit cohortes de Galba et intercepter toute communication avec les deux cohortes laissées en garnison chez les Nantuates.

Au moment où ces fâcheuses nouvelles étaient transmises à Servius Galba, ses travaux de défense n'étaient pas achevés, ses approvisionnements étaient incomplets encore, et une partie de son monde avait quitté le camp pour aller activer et protéger la venue des convois de vivres. La situation était donc des plus perplexes, et le général romain, autant sans doute pour mettre sa responsabilité personnelle à couvert que pour s'entourer des conseils des militaires expérimentés qu'il avait avec lui, réunit en toute hâte un conseil de guerre et recueillit les avis. On délibéra en face d'un ennemi ardent que l'on voyait fourmiller en armes sur les pentes voisines; les routes étant coupées, il n'y avait à espérer ni secours d'hommes, ni secours de vivres, « *neque subsidio veniri,* « *neque commeatus supportari, interclusis itineribus, possent;* » cette phrase démontre jusqu'à l'évidence que l'ennemi était maître de la route d'Agaunum (Saint-Maurice), et que son plan d'attaque était parfaitement conçu. Tout paraissait donc désespéré; aussi, comme il arrive en pareilles conjonctures, les avis furent-ils divers; les uns voulaient abandonner immédiatement les bagages et le camp, se ruer sur la route qui avait amené la légion dans ce coupe-gorge, et faire une trouée vers le pays des Nantuates, pour regagner la Province romaine. La majorité cependant décida que l'on défendrait le camp, et que s'il devenait impossible d'y tenir, on tenterait l'unique voie de salut qui resterait, c'est-à-dire que l'on essayerait de se faire jour en passant sur le corps des Gaulois maîtres de la Vallée inférieure.

Le conseil de guerre venait de terminer sa séance, on avait à peine eu le temps de passer à l'exécution de la vaillante détermination qui était adoptée, lorsque l'ennemi, à un signal donné, fondit

sur les retranchements romains, en s'élançant au pas de course et de toutes parts, du haut des pentes qu'il occupait, et se mit incontinent à lancer des pierres et des *gæsa* sur les défenseurs du camp. *hostes ex omnibus partibus, signo dato, decurrere, lapides gæsaque in vallum conjicere.*

Ce passage est décisif pour la détermination du point où devait être le camp de Galba par rapport au cours de la Dranse. Si nous tenons compte en effet de la situation de l'ancien lit de cette rivière, à laquelle ce camp était appuyé, la rive gauche se reliait aux escarpements abrupts de la montagne du château de la Batiaz et de la continuation du flanc escarpé qui s'étend jusqu'assez près de la bifurcation des routes du Saint-Bernard et de Chamounix. La rive droite, au contraire, s'étend jusqu'aux premières pentes boisées et partout praticables de la Montagne du Chemin. Pour se ruer des hauteurs qui dominent la rive gauche de la Dranse sur le camp romain, en le supposant placé sur cette rive, les assaillants auraient eu à faire un saut à pic d'une centaine de pieds. Cette raison est plus que suffisante, on en conviendra, pour reporter sur la rive droite la portion du bourg d'Octodure occupée par Galba et ses huit cohortes. Le Vivier, ainsi que je l'ai déjà dit, répond à merveille à la topographie impliquée dans le récit de César, et je n'ai aucun scrupule à affirmer de la manière la plus précise que là, c'est-à-dire à l'emplacement actuel du hameau du Vivier et de son enceinte circulaire antique, était placé le camp de Galba.

Je ne reviendrai pas sur les péripéties de ce terrible combat ; elles sont si explicitement rapportées dans le récit dont j'ai donné, en commençant, la traduction, que je ne saurais les raconter d'une manière aussi brève ni aussi énergique.

Après six heures d'une lutte pendant laquelle il ne fut pas possible aux blessés eux-mêmes de se retirer de l'action, la garnison romaine se trouvait à bout de forces et à bout de munitions de guerre. Les armes de jet commençaient à manquer, une plus longue résistance dans de pareilles conditions était impossible ; en plus d'un point le fossé était comblé et des brèches entamaient le rempart. Ce fut alors que Publius Sextius Baculus, brave centurion primipile, et le tribun des soldats Caïus Volusenus, homme de cœur et d'action, accoururent auprès de Galba, et lui déclarèrent qu'il n'y avait plus de chance de salut que dans une sortie désespérée. Galba n'eut pas de peine à se laisser persuader. Les centurions furent aussitôt appelés auprès du général, qui les chargea de transmettre immédiate-

ment à leurs soldats l'ordre de reprendre haleine, de se contenter de parer les traits lancés par l'ennemi, et de se tenir prêts au premier signal à se précipiter hors du camp, à devenir d'assaillis assaillants, et à mettre tout espoir de salut dans leur propre énergie.

Nous avons vu tout à l'heure que les armes de jet des Gaulois étaient des pierres et des *gæsa*. Le gæsum était donc un javelot puissant, et non une lance que l'on conservait à la main pendant l'action. Notons en passant le rapprochement déjà fait depuis longtemps par les commentateurs entre le nom de javelot gaulois, *gæsum*, et le mot *gas* qui, dans l'idiome gaulois, distingue toujours un homme vigoureux et brave.

Cette fois encore la tactique romaine devait l'emporter sur la force brutale. Au signal donné la sortie s'exécuta avec vigueur par toutes les portes du camp à la fois, et si inopinément, que les Gaulois n'eurent pas le temps de comprendre ce qui se passait, ni de se reconnaître en se ralliant. A l'instant même la face du combat changea complétement, et ceux qui étaient accourus à l'attaque avec l'entière conviction que le camp des Romains était à eux, se virent entourés en un clin d'œil et massacrés sans merci. Ici César nous donne des chiffres qui malheureusement trahissent un peu trop évidemment ce qu'on appelle le style de bulletin. Sur 30,000 assaillants 10,000 furent égorgés dit-il, et les survivants, pourchassés l'épée dans les reins, n'eurent même pas la faculté de résister sur les pentes d'où ils étaient partis. Voyons un peu quel est le chiffre officiel de la population actuelle du pays des Seduns et celle du pays des Veragres, en partant de ce principe que la population moderne est à coup sûr aussi nombreuse qu'elle l'était à l'époque de César.

Le Valais tout entier, c'est-à-dire le pays des Nantuates, des Veragres, des Seduns et des Vibères, comprend aujourd'hui 81,559 habitants; ajoutons-en 10,000 environ pour la partie du canton de Vaud comprise sur la rive droite du Rhône entre Eslex et Villeneuve, et nous aurons, pour toute la vallée du Rhône, environ 92,000 habitants. Si de ce chiffre nous retranchons celui qui doit représenter les anciennes peuplades des Nantuates et des Vibères, lesquelles ne prirent point part à la bataille d'Octodure, il nous restera, en cavant au plus haut, 40,000 âmes pour représenter les Seduns et les Veragres; si de ce chiffre nous défalquons encore les vieillards, les enfants et les femmes, je ne sais trop comment nous ferions pour retrouver les 30,000 combattants de Galba, réduits d'un tiers en un instant. Non, ces chiffres sont impossibles, et nous devons les regarder comme empreints d'une énorme exagération.

Quoi qu'il en soit, l'attaque fut repoussée pour cette fois; mais Galba avait vu sa légion assez fortement compromise pour n'avoir aucune envie de tenter une seconde fois la fortune en ce point. Il eut la prudence de laisser une nuit de repos à ses soldats exténués par une lutte qui avait dû quelque peu les démoraliser, et dès le lendemain, après avoir brûlé la ville d'Octodure, il prit la route du pays des Nantuates, chez lesquels il ne jugea pas prudent de séjourner, et il rentra dans la terre des Allobroges, chez lesquels il passa l'hiver.

Résumons :

1° Agaunum, aujourd'hui Saint-Maurice, fut le point où Galba laissa en garnison deux cohortes de la douzième légion.

2° Tarnaiæ ou Tarnadæ de l'Itinéraire d'Antonin doit être distingué d'Agaunum. C'était une station militaire placée où est aujourd'hui le village de Massonger.

3° L'Octodure de César s'étendait sur les deux rives de l'ancien lit de la Dranse, entre Martigny-Ville et Martigny-Bourg.

4° Le quartier de la ville gauloise choisi par Galba pour y établir son quartier d'hiver s'étendait de la Dranse au pied de la Montagne du Chemin.

5° Le hameau moderne nommé le Vivier représente parfaitement l'emplacement du camp de Galba, dont le rempart et le fossé doivent avoir été recouverts depuis des siècles par les masses de gravier entraînées par la Dranse, lors des grandes inondations causées par les terribles débordements de ce torrent fougueux.

F. DE SAULCY.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

L'INSCRIPTION GRÉCO-LATINE

TROUVÉE A FRÉJUS

—

Les lecteurs de cette *Revue* ont eu la bonne fortune d'être des premiers à jouir de la petite récolte épigraphique faite par M. Alexandre pendant son séjour dans le midi de la France. Parmi ces inscriptions, publiées dans les deux précédents numéros et accompagnées d'une traduction et d'un commentaire, il en est une très-curieuse et très-intéressante à plusieurs points de vue. Je veux parler de l'inscription gréco-latine découverte à Fréjus, et dont la partie grecque renferme un petit problème philologique. Comme mon interprétation est différente de celle qui a été publiée, je demande la permission d'examiner de nouveau ce monument épigraphique, et d'exposer les raisons qui me semblent militer en faveur de l'explication que je propose.

Pour l'intelligence de la discussion qui va suivre, il est nécessaire de reproduire ici l'inscription avec la traduction qui a été donnée dans le numéro précédent :

C. Vibio Liguri Maxsuma mater fecit.

Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιοτέροις · ὁ δὲ Δαίμων
Νήπιον ἀντεβόλησ᾽ ἑπταετὲς κλίματι.
Συνγενέες γενέται τε ὁμοῦ ὃν ἔθρεψαν ἔθαψαν
Γάϊον. Ὦ μεροπῶν ἐλπίδες οὐ μόνιμοι!

« A Caius Vibius Ligur sa mère Maxime. On construisait cette tombe pour de plus âgés. Mais l'arbitre des destinées a frappé (mot à

mot, a rencontré, a atteint) un petit enfant de sept ans par l'influence du climat (mot à mot, de la région, de la contrée). Ses proches et les auteurs de ses jours, tous ensemble, ont enterré celui qu'ils avaient élevé, (leur cher) Caius. Oh! que les espérances des mortels sont peu stables! »

On avait d'abord coupé le premier vers autrement et on avait imaginé de supposer une faute du graveur (un ο pour un ε) et de lire :

Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιότεροι · σὲ δὲ Δαίμων, etc.

Mais sur mon observation, cette conjecture a été abandonnée, et on a adopté celle que je proposais, γεραιοτέροις · ὁ δὲ Δ. Ces deux leçons présentent absolument le même sens, comme il est facile de le montrer. Avec la première, γεραιότεροι, le sens serait : « des personnes âgées préparaient ce tombeau, etc. » La destination n'est pas indiquée : préparaient, pour qui? Pour toi, jeune enfant? Mais ce n'est pas admissible; des parents ne s'occupent pas d'avance du tombeau de leur enfant. Reste donc l'autre sens : préparaient pour eux-mêmes, c'est-à-dire se faisaient construire ce tombeau. Ce qui revient exactement à, *on préparait ce tombeau pour* (1), etc. Les deux rédactions présentent donc le même sens; toutefois, celle qui a été adoptée a le double avantage de ne rien changer au texte et à la construction, et de rendre plus sensible l'opposition entre γεραιοτέροις et νήπιον, opposition qui existait certainement dans la pensée du poëte. Voici un tombeau qui était destiné à des personnes âgées; mais le destin, qui se joue sans cesse des prévisions humaines, saisit un enfant de sept ans, etc. On voit comme la pensée se présente naturellement et justifie la présence du verbe ἀντεβόλησε au vers suivant. Un mot encore sur γεραιοτέροις. Je ne pense pas qu'il faille entendre ce comparatif par rapport à Vibius. Le sens est *assez âgés, plus âgés* que la pluralité et la grande masse; on sent que le positif γεραιοί eût été faux, le comparatif l'adoucit et remplit ici le rôle qu'il joue habituellement dans les langues anciennes (2). Le français ne fournissant de

(1) *Dialog. de Astrology.*, p. 23 (Havniæ, 1830) : Ποικίλους θορύβους καὶ ταραχὰς ἐν τε πόλεσι καὶ ἔθνεσιν ὅλοις καὶ ἰδίᾳ ἑκάστῳ τῶν ἀνθρώπων ἐργάζονται.

(2) On trouve précisément un exemple de ce comparatif dans une inscription trouvée à Marseille et qui, je ne sais pourquoi, a été omise dans le recueil de Boeckh : ΛΕΥΔΙΜΟΣ ΔΙΟΝΙΣΙΟΥ ΚΥΡΙΟΣ ΕΥΤΑΞΙΑΙ ΚΑΙ ΓΕΡΩΤΕΡΟΣ ΝΥΚΗΣΑΣ ΕΦΗΒΟΥΣ ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΖΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ, *Senior* qui vicit adolescentes.

forme ni pour le comparatif, ni pour le superlatif, le sentiment de ces nuances délicates nous fait un peu défaut.

Examinons maintenant le mot ἀντεβόλησε, qui est très-important dans la discussion. « Au second vers, dit M. Alexandre, le verbe ἀντιβολῶ, dans le sens de rencontrer, construit avec l'accusatif, est d'une grécité douteuse. Si c'est une faute, il faut l'attribuer sans doute à l'habitude d'employer ce même verbe ainsi construit dans son acception poétique et attique de supplier. Mais avec le sens qu'on lui donne ici, je n'en connais qu'un seul exemple. Je le trouve dans les *Oracles sybillins,* que j'ai édités, livre III, v. 737, passage du second siècle avant notre ère : Μήτοι κακὸν ἀντιβολήσῃς, de peur que tu ne rencontres (c'est-à-dire, que tu n'éprouves) quelque mal. Encore voit-on qu'ici la construction est renversée : c'est la personne qui rencontre le mal, et non le mal qui va au-devant de la personne. »

Cette dernière réserve est faite avec d'autant plus de raison que l'exemple cité repose sur une faute évidente, dont la correction permet de ramener le verbe ἀντιβολέω à son emploi et à son acception ordinaires. Citons le passage en question :

> Μὴ κίνει Καμάριναν · ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.
> Πάρδαλιν ἐκ κοίτης, **ΜΗ ΤΟΙ** κακὸν **ΆΝΤΙΒΟΛΗΣΗΣ.**

Au lieu de μήτοι les bons manuscrits donnent μή τι, leçon qui conviendrait avec ἀντιβολήσῃς. Comme la métrique s'y oppose, le savant éditeur ajoute en note : « edd. μή τοι » en deux mots, qu'il réunit pour en faire μήτοι. Mais comment justifier la présence de la particule τοι, qui serait une cheville d'autant plus déplacée ici qu'il s'agit d'un morceau très-bien écrit et remontant à une respectable antiquité? Les anciennes éditions avec μή τοι nous mettent sur la voie pour nous faire trouver la véritable correction :

> Παρδαλιν ἐκ κοίτης (μὴ ἐγείρῃς ou κινήσης), **ΜΗ ΤΟΙ** κακὸν **ΆΝΤΙ-**
> **[ΒΟΛΗΣΗ,**

ne *tibi* malum *occurrat* ou *eveniat.*

Dès lors tout est régulier et conforme à l'usage adopté par Homère et par tous les poëtes postérieurs. Témoin ce passage (*Hymn. in Merc.*, v. 176), qui semble fait exprès pour justifier la correction que je propose :

> Εἰ δέ μ' ἐρευνήσει Λητοῦς ἐρικυδέος υἱός,
> Ἄλλο τί **ΟΙ** καὶ μεῖζον ὀίομαι **ΆΝΤΙΒΟΛΗΣΕΙΝ.**

Dans le passage des *Oracles sybillins,* le mot en question est précédé et suivi d'une foule de verbes à la seconde personne ou à l'impératif. Les copistes, pour lesquels ἀντιβολέω était un ancien verbe dont ils n'entrevoyaient le sens qu'à travers les nuages, ont écrit tout naturellement ἀντιβολησῃς au lieu d'ἀντιβολήσῃ, et c'eût été un miracle qu'ils eussent résisté à cette tentation.

Du reste, l'édition même nous fournit les moyens de justifier cette correction. En effet, on y trouve un autre passage du même livre, très-ancien comme nous avons vu, ou τοὶ est employé pour σοί. C'est le vers 548 : Τίς τοι πλάνον ἐν φρεσὶ θῆκε. Puis en note : « Lactantii codices plerique : τίς τοι, » et dans l'*Index græcitatis,* placé à la fin : Τοί (pro σοί) III, 548.

Cet unique exemple une fois écarté, il ne reste plus rien pour autoriser l'emploi de ce verbe avec l'accusatif dans le sens donné par l'inscription dont nous nous occupons, et il est bien constaté maintenant que le poëte a commis une erreur manifeste. L'élision ἀντεβόλησ', pour ἀντεβόλησεν, prouve aussi qu'il a voulu s'exprimer comme les anciens. L'opposition entre γεραιοτέροις et νήπιον, dont nous avons parlé plus haut, explique le choix d'un mot comme ἀντιβάλλω ou ἀντιβολέω dans la composition duquel la préposition ἀντὶ entrerait ici avec le sens de *au lieu de :* dès lors, on a une pensée régulière et une opposition semblable à celle que le poëte a recherchée plus bas dans ἔθρεψαν ἔθαψαν. Quant au verbe ἀντιβολέω, employé souvent par Homère, il est neutre dans l'usage, mais sa forme sonne comme un actif. Or, comme il y a un sujet indubitable, Δαίμων, et un accusatif, νήπιον, on est en quelque sorte fondé à croire que l'auteur l'a pris pour un verbe actif. La poésie qui provient des souvenirs d'une lecture poétique envahit le style épigraphique avec une grande transparence. C'est là un fait incontestable dont on peut voir des exemples remarquables dans l'appendice de l'*Anthologie Palatine* et dans la *Sylloge* de Welcker.

Arrivons maintenant au mot κλίματι, le seul peut-être qui offre quelque difficulté d'interprétation. Suivant la traduction proposée plus haut, il a été pris, non dans le sens aujourd'hui vulgaire du mot français *climat,* devenu presque synonyme de température, mais dans celui que les Grecs lui donnaient ordinairement et qui est emprunté aux géographes. Puis viennent quelques citations à l'appui, et entre autres celle-ci : « Dans Dorothée de Sidon, poëte astrologique inédit, mais cité par Saumaise : βαθυπλούτων (dans les précédentes éditions βαθύπλουτον) κλίμα Γάλλων. » Le poëme de Dorothée de

Sidon est perdu, et les fragments que l'on en connaît ont été publiés plusieurs fois, et réunis en dernier lieu à la fin du volume consacré aux *Poetæ bucolici et didactici* dans la collection Didot. Je crois devoir donner ici cette petite indication bibliographique, parce que précisément le mot κλίμα y revient avec le même sens pour ainsi dire dans chacun des articles consacrés aux signes du zodiaque. Le βαθυπλούτων κλίμα Γάλλων répond au signe du Sagittaire. Le nom de Dorothée de Sidon, introduit dans la discussion, me force à faire ici un petit aveu auquel probablement ne seront pas indifférents ceux qui prennent intérêt aux lettres grecques. Le nombre des vers de ce poëte recueillis jusqu'à présent ne s'élève qu'à quatre-vingt-six; j'en possède plus de deux cents qui sont inédits : j'espère pouvoir les publier prochainement. Cette citation aura eu cela de bon, de stimuler ma paresse ou mon insouciance qui depuis un grand nombre d'années laissait, sans profit pour la science, cette petite découverte littéraire sommeiller au fond d'un carton. Mais revenons à notre sujet.

M. Alexandre invoque ensuite le témoignage de Vitruve pour arriver à la notion géographique du mot κλίμα, appliquée à l'hygiène, et qu'il cherche à faire rentrer dans le sens de notre épitaphe. Puis il ajoute : « Il est vrai que la position de Fréjus pour les Romains, ni même pour les Grecs, n'est pas bien septentrionale : mais les anciens s'exagéraient en général la rigueur du climat des Gaules, et celui de Fréjus passe encore aujourd'hui, à tort peut-être, pour le plus froid, le plus inconstant de toute la côte de Provence. »

Ce dernier argument serait favorable à la thèse développée plus haut s'il était appuyé autrement que par une simple affirmation. Malheureusement les témoignages anciens et modernes sont tout à fait contraires à cette opinion en ce qui concerne le climat de la Provence. Suivant Pline (III, 5), c'était un très-agréable pays et une autre véritable Italie : « Narbonnensis provincia... amne Varo ab Italia discreta, Alpiumque vel *saluberrimis* Romano imperio jugis. ..... agrorum cultu, virorum, morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum postferenda, breviterque Italia verius quam provincia. » Pomponius Méla (II, 5) dit aussi en parlant de ce pays, « magis culta et magis consita, ideoque etiam lætior. » Enfin, suivant Salvien (lib. VII, p. 151), cette contrée présente l'image du Paradis : « Ut vere possessores ac domini terræ non tam soli istius portionem quam *Paradisi* imaginem possessisse videantur. » Voilà pour la Provence.

Quant à Fréjus, en supposant même que son climat fût un des plus froids de la Provence, ce que je ne pense pas, il s'en faudrait de beaucoup qu'il eût été considéré par les Grecs et les Romains comme un de ceux qu'il était dangereux d'habiter. Il suffit de se rappeler que César a honoré cette ville de son nom et que les Romains y firent de nombreux travaux dont les restes subsistent encore aujourd'hui, pour prouver que les anciens n'avaient pas une mauvaise idée des conditions climatériques dans lesquelles se trouvait cette contrée. Nos ancêtres n'étaient sans doute pas plus de cet avis quand ils y établissaient de nombreuses maisons religieuses, un séminaire, voire même un hôpital, qui sont comme autant de protestations contre l'opinion avancée plus haut. Pour que le poëte se fût exprimé d'une façon intelligible, il aurait fallu que les effets délétères du site de Fréjus fussent connus de tous et dans la bouche d'un chacun : hors de là, point de sens dans le mot κλίματι.

Il s'agit ici d'une famille indigène, comme doivent le faire supposer et le nom de Vibius, qui était très-répandu dans le midi de la Gaule, et le cognomen *Ligur*, qui pourrait bien n'être qu'un ethnique. Pourquoi alors rendre le climat responsable de la mort de cet enfant enlevé à sept ans? à quel âge cessait cette responsabilité? Pourquoi y rester, si son influence presque fatale était si connue? D'un autre côté, s'il s'agit d'une famille étrangère, comment supposer que l'épitaphe n'eût pas mentionné les regrets des parents d'être venus aborder sur une plage aussi inhospitalière? Les objections se présentent en foule, et il est bien difficile d'y répondre.

Toutes ces réflexions me confirment de plus en plus dans ma première pensée, qui consiste à donner ici au mot κλιματι un sens astrologique et surtout celui d'année climatérique. Je sais bien, comme j'ai eu le soin de le dire devant l'Académie, je sais bien qu'il n'y a aucun rapport étymologique et prosodique entre les mots κλίμα et κλιμακτὴρ, mais il est évident pour moi que le poëte a attaché au mot κλίματι une idée d'astrologie judiciaire à cause de l'âge auquel l'enfant était mort. Avec ἑξαετὲς ou ἐννάετες qui pouvaient, l'un ou l'autre, entrer dans le vers, le rapprochement n'avait plus lieu et une pareille pensée ne serait pas venue au poëte.

Cette observation m'avait suggéré une conjecture que j'avais d'abord abandonnée, mais à laquelle je reviens aujourd'hui avec une certaine apparence de conviction. Dans la pensée qu'une épithète ne pourrait être que favorable au mot κλίματι, je lisais ἑπταετεῖ au lieu de ἑπταετὲς, leçon excellente, suivant moi, et qui préparerait parfai-

tement à la hardiesse de l'emploi du mot κλίματι. Si le lapicide (ce qui est probable, puisqu'il n'y a point de faute), si le lapicide comprenait le grec, il est possible qu'il ait pris sur lui de mettre un C à la place de I, en pensant que le νήπιον était ἑπταετὲς et que cette indication ne devait pas manquer sur l'épitaphe. Je dois dire cependant que l'adjectif ici ne me paraît pas précisément indispensable : « Le destin y a jeté un enfant de sept ans *par* ou *à l'époque* du κλίμα, » c'est-à-dire, par cette même année climatérique, ou par la position des astres généthliaques qui exerce son effet surtout cette année. Suivant moi, ἑπταετὲς éveille dans l'esprit une idée qui dispense κλίματι de tout autre déterminatif. A sept ans l'enfant pouvait tomber à l'eau ou mourir par suite d'un autre accident; par κλίματι le poëte veut dire qu'il n'y a pas eu d'accident, qu'il n'y a eu que l'influence de l'époque climatérique.

En bonne critique, on doit toujours tenir compte des temps, des lieux et des individus. Dans la circonstance dont il s'agit, par exemple, il ne faut pas oublier que nous sommes dans le midi de la Gaule, à une époque où la langue grecque avait presque complétement disparu, et où il y avait bien des chances pour qu'elle fût écrite peu correctement (1). Quand on découvre un monument littéraire ou épigraphique, il ne s'agit pas de savoir comment l'écrivain ou le poëte aurait dû s'exprimer, mais bien ce qu'il a voulu dire et quel est le sens véritable de sa pensée. Je maintiens donc que notre poëte qui, nous le reconnaissons, a commis une faute si évidente à propos du verbe ἀντεβόλησε, a très-bien pu broncher sur le sens de κλίματι. Les mots κλίμα et κλιμακτὴρ étaient des termes employés très-fréquemment par les généthliaques : or il arrive que des savants même se méprennent sur l'emploi des *termes techniques* quand ils parlent d'un art ou d'un métier qui ne leur est pas familier. Qu'arrivera-t-il donc lorsqu'il s'agira, comme ici, de quelque pauvre poëte, gagnant sans doute sa vie à composer des épitaphes en grec (2) pour quelques familles romaines? On ne doit pas avoir une idée bien avantageuse du savoir d'un échappé de la Grèce, qui vivait à une pareille époque dans ces contrées de la Gaule. Qu'y serait-il venu faire? Quel emploi pour ses talents littéraires et par quel moyen, par quel contact aurait-il pu les entretenir?

(1) On est étonné du petit nombre de monuments d'épigraphie grecque fournis par le midi de la France, où cependant la langue grecque paraît avoir été longtemps en usage.

(2) On sait que la partie grecque a été ajoutée après coup dans l'inscription de Fréjus.

Constatons maintenant que l'inscription de Fréjus nous reporte à un siècle où l'astrologie judiciaire était très en honneur parmi les Romains. C'était l'époque où cette science envahissait tout et où chacun faisait dépendre ses qualités physiques et morales de l'influence des astres. Ces croyances populaires avaient été rédigées sous forme de doctrine dans des ouvrages tels que celui de Manilius, dont les traditions allaient bientôt être continuées par plusieurs écrivains astrologiques et entre autres par Firmicus Maternus. Ce dernier, par exemple, nous parle de constellations qui deviennent bonnes ou mauvaises suivant les *climata* dans lesquels elles se trouvent; il appelle *regiones aureas* le climat de Rome, par rapport à l'heureuse influence de l'*astrum genitale* sous lequel il est placé. Et d'ailleurs, si le mot latin *regio* a été transporté de la terre au ciel pour indiquer la situation des astres, comment le mot κλίμα ne l'aurait-il pas été? Voici du reste un passage qui semble fait exprès pour la circonstance, et qui lèvera toute espèce de doute à cette égard; il est tiré d'un traité inédit d'astrologie judiciaire : Ἐκ μὲν οὖν τῶν προλελεγμένων τῆς τῶν ζωδίων φύσεως καὶ τῶν Ἑ πλανωμένων ἐστὶν εὑρεῖν παχυμερῶς μὲν τὸν ὡροσκόπον τῇ συνεχεῖ πείρᾳ καὶ γυμνασίᾳ, χρωμένους τῇ τῶν ζωδίων τε καὶ ἀστέρων φύσει καὶ ΤΟΙΣ ΚΛΙΜΑΣΙ ΈΠΙ ΤΩΝ ΉΔΗ ΤΕΛΕΙΩΘΕΝΤΩΝ ΆΝΘΡΩΠΩΝ, ἐξ ἀκριβοῦς δὲ ὡροσκοποῦσαν μοῖραν, κατὰ τὴν τοῦ θείου Πτολεμαίου μέθοδον, ἣν εὑρίσκομεν σχεδὸν ἐπὶ πάντων ἀληθεύουσαν. On ne niera pas, j'espère, qu'il ne s'agisse ici des climats astrologiques, et cela précisément à propos de la mortalité humaine. Est-il besoin aussi de citer les composés ἔγκλιμα et ἀπόκλιμα (1), employés si souvent par les écrivains généthliaques?

En résumé, mon sentiment est que le mot κλίματι de l'inscription de Fréjus doit être pris dans le sens astrologique et signifie que l'enfant a succombé à l'influence climatérique du chiffre sept, ce que je rendrais ainsi dans cet essai de traduction en vers :

Maturis (2) tumulum fecere; at numen iniquum est,

(1) Je lis encore dans un traité anonyme d'astrologie judiciaire : Ὁ δὲ ἐν τόποις καλεῖται φαῦλον ἀπόκλιμα καὶ πρόδυσις καὶ προκαταφορὰ καὶ ματακόσμιος καὶ κακὴ τύχη. Il s'agit ici des douze Τόποι célestes. Et ailleurs : Ἰστέον ἔσθ' ὅτε ἢ τὰ ἀπόκλιματα χρηματίζει καὶ ἐνέργειαν οὐ τὴν τύχουσαν περὶ τοῦ ἀποτελέσματος λόγον ποιεῖται.

(2) Le mot *maturus* se met ordinairement avec *ævi*, *annis*, *ævo*, etc.; mais on le trouve aussi seul dans Horace (Od. IV, 4, 55) : « Gens (Trojana) natosque *maturosque patres* Pertulit Ausonias, ad urbes. » Et dans l'*Art poét.*, 115 : « Intererit multum, loquatur Maturusne senex an adhuc florente juventa Fervidus. » C'est bien là le sens de γεραιοτέροις, peut-être avec une allusion aux *maturæ fruges* qui tombent. Le mot *senibus* m'aurait paru trop fort.

Septennique (1) puer climate corripitur.
Una contumulant quem frustra aluere parentes
Gaium! O spes hominum, quam brevis atque levis!

Du reste, j'en appelle au futur concile, et je laisse le soin de décider la question aux savants qui seront chargés de donner une nouvelle édition de l'anthologie grecque.

Dans tous les cas, et quel que soit le sens que l'on adopte, nous devons dire que M. Alexandre a rendu un véritable service à la science en publiant un monument épigraphique d'un genre peu commun et très-important pour l'histoire de la langue grecque en France, et en provoquant une petite discussion philologique qui, je l'espère, ne paraîtra pas dépourvue d'intérêt.

E. Miller.

P. S. Je comptais m'occuper aussi dans cet article d'une autre inscription latine, publiée dans le dernier numéro, p. 460; mais en l'absence d'estampage ou de fac-simile de ce monument épigraphique, on en est réduit à se livrer à des conjectures plus ou moins justifiables. Je m'abstiendrai donc pour le moment, et j'attendrai qu'on soit mieux édifié sur l'état matériel et sur la physionomie réelle de l'inscription. Toutefois je profiterai de l'occasion pour dire ici quelques mots du chiffre XL qui a exercé la sagacité de M. Alexandre et pour donner une explication qui pourrait bien être la véritable. J'avais d'abord moi-même proposé A[NN.] XL, sous-entendu VIXIT; mais depuis j'ai renoncé à cette conjecture, et, en observant que le chiffre XL est suivi de HERES, j'ai pensé qu'il fallait lire tout simplement A[ER.] $\overline{\text{XL}}$ (2), *æris quadragies heres* (3) : ce qui ne fait pas loin d'un million de francs. L'expression se trouve dans Tite-Live, dans

(1) Ou *septennisque*, si l'on n'adopte pas la correction ἑπτάετεῖ pour ἑπταετές.

(2) Peut-être le graveur, à l'exemple de quelques personnes, a-t-il mis le trait entre X et L au lieu de le mettre au-dessus.

(3) Voy. la manière de compter la monnaie dans les *Antiquités romaines* d'Adam, t. II, p. 348.

Cicéron, partout, et Varron cite comme exemple de *æris : æris millies legasse*. Notre Baricbalus a peut-être voulu, comme Trimalcion, que la somme figurât sur le monument. On se rappelle l'épitaphe que se fit ce dernier (Petr. LXXI, 12), et dans laquelle il inséra : *Ex parvo crevit. Sestertium reliquit trecenties*. Ce qui rappelle ce passage d'Horace (Sat. II, 3, 84) :

> Hæredes Staberi summam incidere sepulcro :
> Ni sic fecissent,

ils étaient condamnés à une amende. C'est je crois de cette explication que l'on peut dire : « Qu'elle lève au moins toute difficulté. » Dans tous les cas je la soumets au jugement de ceux qui seront tentés d'examiner à nouveau l'épitaphe de Baricbalus.

E. M.

NOUVELLES

OBSERVATIONS SUR LE PAPIER

AU FILIGRANE DE JACQUES CŒUR

Monsieur le directeur,

L'hospitalité que la *Revue archéologique* a bien voulu accorder, sous les auspices de M. Vallet de Viriville, à mes recherches sur la papeterie supposée de Jacques Cœur, a acquis aux hypothèses que j'émettais à ce sujet une notoriété qui m'engageait à compléter ce que j'en disais par de nouvelles investigations dans nos archives. J'y trouvais l'occasion de justifier, même à mes propres yeux, ce que mes inductions antérieures pouvaient offrir de contestable. Une portion de nos archives départementales, que les nécessités d'un nouveau classement fermaient à mes recherches il y a quelque temps, viennent de m'être rouvertes, et j'en ai profité pour vérifier sur de nouvelles pièces si j'y trouverais la confirmation de ce que j'avais supposé. C'est le résultat de ces dernières investigations que je viens vous transmettre, monsieur le directeur, en vous priant de réserver à cette communication l'accueil que la précédente a déjà reçue de vous.

Le principal élément de mes recherches avait été la collection des registres de délibérations du chapitre de Saint-Étienne de Bourges. J'avais regretté de n'avoir pas alors à ma disposition les comptes de ses receveurs, dans lesquels j'espérais trouver quelques faits nouveaux à ajouter aux précédents. Le dépouillement de ces registres de comptes n'a fait, en effet, que fortifier mes premières suppositions, comme on peut s'en convaincre si l'on veut bien suivre avec moi l'ordre de mes recherches, volume par volume, et dans la période de temps qui intéresse la question.

Le premier de ces registres, qui contient les années 1418 et 1419, est en parchemin. Je me contente de le signaler en passant, pour tirer plus tard de ce fait les conséquences qui me paraissent en découler.

De là, jusqu'en 1434, lacune. Les registres que nous retrouvons ensuite (années 1434-38) et les suivants, sont désormais en papier. Jusqu'en 1460, et sans tenir compte des vides que fait dans la collection l'absence de plus d'un volume, le papier n'offre que les types connus de la roue, du bœuf ou de l'ancre. De 1460 à 1466, lacune regrettable. Mais avec le registre des comptes pour 1666 l'écu de Jacques Cœur apparaît. Tous les feuillets y sont marqués au type A. Lacune ensuite jusqu'en 1477. Dans le registre de 1477 nous trouvons le filigrane au type C. Manque l'année 1478. Le registre de 1479-80 contient des spécimens des types B et C. Absence de l'année 1481; mais les registres de 1482-83 et 1484-85 nous offrent, avec le papier orné du P majuscule gothique, celui au type E régulier (1).

Ici, chose remarquable, la même particularité s'offre que dans les registres précédemment consultés, c'est-à-dire que, arrivé là, nous sommes à la limite où cesse l'emploi de la signature des Cœur dans le filigrane. Le registre de 1488 manque, il est vrai; mais cette absence a peu d'importance, puisqu'on a conservé celui de 1489, et que le papier qui le compose est tout à un type nouveau (l'aiguière surmontée d'une croix).

Dans le registre de 1494 qui suit, et dans les autres postérieurs, d'autres types connus reparaissent, plus ou moins variés, tels que la licorne, la main ouverte, etc., mais surtout le P gothique. Or ce signe est connu comme ayant servi à des fabriques ou papeteries étrangères à notre province, et même à la France. Ce qui donne lieu de croire qu'il avait fallu de nouveau recourir à l'industrie papetière de nos voisins, après avoir vu périr la nôtre.

Je feuillette maintenant la collection des comptes de la Sainte

(1) Ceci, pour être compris, nécessite une rectification à la note par nous insérée précédemment dans la *Revue*, pour ce qui est du type de l'E régulier opposé au même type irrégulier. Cela ne s'entend que du fleuron qui termine l'écu par en bas. Cette fleur, quand elle s'offre régulière, est une crucifère avec anneau central : mais une variété, celle que nous avions choisie pour la reproduire, présente une déformation de cette figure dans laquelle l'anneau du centre a disparu. Cette particularité, le texte dont nous accompagnions la figure E, l'a indiquée assez obscurément par suite de la mauvaise construction de la phrase, pour que nous ayions cru devoir saisir l'occasion d'y revenir.

Chapelle de notre ville ; et le registre de 1463-64 est celui où commence à se manifester l'écu des Cœur mêlé à l'ancre, dont les variétés signalent seules le papier dans les registres précédents de cette dernière collection. Les lacunes, trop considérables dans la suite des registres postérieurs, ne m'ont pas permis d'y constater la date de disparition de notre type.

Mais la collection la plus curieuse peut-être à étudier, sans sortir de Bourges, est celle des registres de comptes du chapitre de Saint-Pierre le Puellier. La succession des années n'y éprouve presque aucune interruption, et nous voyons s'y dérouler successivement tous les types de notre papier à leur date de fabrication, ou du moins à une date très-rapprochée, et dans l'ordre où ils ont été émis.

Je néglige toutes les années antérieures à 1464, car elles ne nous offrent rien de ce que nous cherchons. Je me contente de faire observer que dans les dernières années de cette première période domine le papier au P gothique. C'est donc avec le registre de 1464 qu'y apparaît l'écu de Jacques Cœur en filigrane. Pour cette année et les années 1468, 1469, 1471, 1472 et 1476 (les intermédiaires font défaut), le type A s'offre seul. Dans les registres de 1478 et 1480 il est remplacé par le type B. Le type C apparaît dans le volume de 1481, puis il cède la place au type B, qui reparaît en 1482. A l'année 1483 présence du type E. Le registre de 1485 forme une interruption dans cette série. Deux filigranes ornent son papier : l'un est un massacre de cerf de petites dimensions, l'autre le grand P gothique que nous avions perdu de vue. Mais avec 1486 on revient à l'écu des Cœur. Le type E s'y montre dans ses deux variétés, c'est-à-dire avec sa fleur régulière ou irrégulière. Dans le registre de 1487, nouvelle éclipse de notre type local ; il est remplacé par l'étoile couronnée et l'éternel P gothique. En 1488 seulement, c'est le type D qui se manifeste, et c'est lui qui a l'honneur de clore la série. Peut-être l'aurions-nous vu également dans le registre de 1489, qui manque : mais, à partir de 1490, il est remplacé par le P majuscule gothique qui, enfin débarrassé de la concurrence, s'y montre sous plusieurs variétés jusque vers la fin du siècle, et tantôt seul, tantôt accompagné d'autres figures.

La communauté des moines augustins de l'abbaye de Saint-Ambroix est la dernière à laquelle nous demanderons des renseignements à Bourges même. Dans son registre de comptes de 1489, nous retrouvons les types B et E ; mais déjà, à l'année 1491, l'emploi de ce papier a cessé.

Chose remarquable d'ailleurs, il semble qu'en dehors de notre ville on ait peu employé ce papier, de fabrique évidemment toute locale, et je ne pourrais guère citer, dans le reste du département, qu'un terrier de l'abbaye de Saint-Satur, daté de 1481-82, dans lequel se retrouve le filigrane B.

Ainsi la date de 1462, fournie par M. Moreau de Dun le Roi pour l'apparition du type A, reste encore la plus ancienne que nous lui connaissions. Elle doit être voisine des commencements de la fabrication de ce papier. Quant à la succession dans laquelle tous les types, y compris le premier, se présentent, la voici telle que nous la donnent les dates rapprochées des différents registres ci-dessus mentionnés, et en reprenant les dates déjà publiées par la *Revue archéologique :*

Type A. — 1462, 1463, 1464, 1466, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1476.

Type B. — 1474, 1478, 1479, 1480, 1482, 1489.

Type C. — 1477, 1478, 1479, 1481.

Type D. — 1487, 1488.

Type E. — 1483, 1484, 1485, 1486, 1489.

Il est facile, à l'inspection de ce tableau, d'apprécier l'ordre de succession de ces divers papiers, pourvu qu'on tienne compte des empiétements d'une ou de deux années les unes sur les autres, empiétement motivé par l'irrégularité de leur emploi, l'année où ces feuillets furent mis en usage n'étant pas nécessairement celle où ils furent produits. Pour ce qui est du type C, par exemple, il faut constater qu'il existe dans un registre de comptes de la communauté des vicaires de Saint-Étienne à la date de 1501, le seul à peu près qui subsiste à une date aussi ancienne de cette collection. Cela ne prouve pas le moins du monde qu'en 1500 on fabriquât encore du papier à ce filigrane ; mais seulement qu'on avait attendu jusque-là pour en faire usage. Je serais même disposé à croire que ce type, qui ne doit sans doute son existence qu'à une erreur, est le produit d'une seule année, de 1477 probablement, puisque je n'en rencontre pas d'échantillons d'une époque plus ancienne.

Quant au type D, le plus récent de tous, il est aussi le plus rare, car il n'apparaît qu'en 1487 et 1488, et dans des spécimens peu nombreux ; confirmation, me semble-t-il, de cette hypothèse qu'un brusque événement est venu, vers cette époque, en arrêter la fabrication.

Ces nouvelles observations, comme on le voit, circonscrivent la question de l'origine de notre papeterie, et ne permettent guère d'en reporter les commencements à une époque plus ancienne que 1460, puisque, jusqu'ici, nous n'avons pu trouver d'emploi de son papier antérieur à l'année 1462. Or il suffit d'énoncer cette date pour que Jacques Cœur soit mis hors de cause quant à ce qui concerne la fondation de cette papeterie, qu'on est naturellement tenté de lui attribuer.

Ici s'offre une considération qu'on pourrait peut-être hasarder en faveur de cette dernière opinion. Il se pourrait, d'une part, que la papeterie eût fonctionné tout d'abord avec un filigrane différent de celui qui nous révèle le nom illustre de ses possesseurs. Parmi les types qui se répètent fréquemment dans les papiers antérieurs à 1462, figure notamment l'ancre qui, comme emblème, eût pu convenir assez bien au grand armateur.

D'autre part, les deux collections de registres du chapitre de Saint-Étienne de Bourges (je ne parle que de celles-là, les registres de nos autres communautés offrant trop de lacunes ou commençant trop tard), ces deux collections, dis-je, ne partent que de l'année 1434; mais un des registres antérieurs, échappé au naufrage, nous apprend qu'ils étaient alors en parchemin, et il est bien permis de croire que c'est à la nature même de la matière qui les composait que la perte en est due. Cette date d'introduction de l'usage du papier dans le chapitre correspondrait-elle avec celle de l'établissement de notre papeterie? On comprend très-bien, dans ce cas, que la facilité plus grande qui s'offrait alors de s'en approvisionner devait décider de l'emploi plus fréquent du papier chez ces chanoines. L'usine aurait ainsi fonctionné une trentaine d'années avant que d'arborer sur ses produits des armes parlantes qui devaient, quatre siècles plus tard, les signaler à l'attention des curieux.

Sans doute cette idée est séduisante, mais elle n'a pour s'appuyer que le fait d'un type si commun dans les papeteries de cette époque, qu'on ne peut sérieusement établir aucune preuve sur sa présence.

Ainsi nous voilà forcé de nous arrêter, quoique nous en ayons, à la descendance de l'argentier royal, pour rapporter à ses héritiers l'initiative d'une création qu'il faut renoncer désormais à lui attribuer.

Parmi les enfants de Jacques Cœur, je ne doute pas qu'en raison des circonstances et des qualités, on ne doive choisir l'archevêque de Bourges, Jean Cœur, comme nous avions déjà été porté à le faire.

A cet endroit, je dois insister surtout sur l'existence d'un détail, je veux dire la présence de la croix qui accompagne constamment l'écu dans chacun des cinq types que nous connaissons, et qui me semble déterminer, de préférence à tout autre, ce personnage comme possesseur de l'écusson. On pourra bien encore objecter, sans doute, que cet attribut de la croix se rencontre assez fréquemment parmi les filigranes des anciens papiers, pour qu'on n'en puisse irrévocablement induire le caractère distinctif que nous lui accordons. Mais, pour que la constatation de ce caractère eût toute sa valeur, il faudrait que l'attribution des filigranes crucifères fût mieux déterminée qu'elle n'a pu l'être jusqu'à présent. On ignore trop généralement l'origine des papiers qui les portent pour pouvoir affirmer, en connaissance de cause, que cette particularité des filigranes n'est pas due précisément à la possession de la fabrique par un personnage ou une communauté revêtus du caractère ecclésiastique, ou tout au moins à une dépendance quelconque du papetier envers l'Église. Il nous semble, au moins, que, dans l'incertitude sur l'attribution de ce signe, il y a toujours plus de chances de tomber juste en le rapportant à un fait d'origine ecclésiastique qu'à un simple caprice dû à l'inspiration individuelle d'un fabricant d'ordre purement laïque.

En raisonnant d'après ce principe, il est certain que l'opinion qui voudrait considérer le filigrane des Cœur comme étant propre seulement à l'archevêque de Bourges y trouverait une entière et pleine justification. En voyant cette croix surmonter cet écu, on est admis à croire qu'elle a pu y être ajoutée comme une sorte de brisure permise seulement à la position sociale toute particulière qu'occupaient à la fois deux membres de la famille de Jacques Cœur, tels que son frère Nicolas, l'évêque de Luçon, et son fils Jean, l'archevêque de Bourges. Et, dans le doute, il nous semble qu'il n'y a guère à hésiter sur le choix à faire entre les deux; le patriarche des Aquitaines réunit suffisamment toutes les conditions nécessaires pour être préféré.

J'irai encore ici au-devant de l'objection qui pourrait être faite quant à la forme même de la croix, qui s'offre ici dépourvue du double croisillon, attribut déterminant de la croix patriarcale. J'y répondrai en disant que cette absence, à bien prendre, ne prouve rien, attendu que la forme toute orientale de la double croix, que nos prélats ont adoptée, et qu'on désigne ordinairement sous le nom de croix de Lorraine, ne fut introduite qu'assez tard en Occident, où les archevêques de Bourges furent précisément des premiers à la consa-

crer comme le signe de leur patriarcat; qu'au quinzième siècle cette consécration n'était pas encore chose définitivement établie, et que ce ne fut enfin qu'à une époque relativement moderne que le blason signala la double croix comme indicative non-seulement de la dignité patriarcale, mais encore archiépiscopale (1). Au surplus, n'oublions pas que nous n'avons pas affaire ici à un monument où les règles de la symbolique doivent être scrupuleusement observées. Il faut tenir compte, en cette circonstance, du libre caprice de l'artiste.

Je pourrais, pour appuyer ce raisonnement, invoquer l'exemple que nous offrent d'autres monuments de même temps et d'origine analogue à celle de nos filigranes. Ce sont les initiales d'un manuscrit de la Bibliothèque de Bourges, porté sous le n° 63 dans le catalogue des manuscrits de cette collection. Voici comment il y est désigné : « COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES. In-4°. vel. 15e s. rel. en bois et v. f. gauffré. — Au dos SE. La première lettre de ce manuscrit, A, contient les armes de Jacques Cœur. — Passé a son fils Jean Cœur, archevêque de Bourges, ce volume sera devenu de la sorte la propriété du chapitre (2). »

Ce volume renferme quelques initiales peintes aux armes des Cœur, et dans lesquelles l'écu s'accompagne également de la croix, mais allongée, et passée derrière en pal, rappelant ainsi le blason de l'évêque de Luçon, peint sur un des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et signalé par M. Vallet de Viriville dans une note du premier article sur le sujet qui nous occupe ici. La similitude des figures avait frappé ce savant qui, à cette occasion, a fait remarquer l'analogie qu'elles présentent. J'emprunte au manuscrit de Bourges une de ses initiales, que je reproduis ici, pour qu'on voie bien comment la croix s'y présente simple et pourvue d'un seul croisillon. Cette figure décide la question posée tout à l'heure, puisque

(1) Cf. sur ce point les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, par les PP. Martin et Cahier, t. Ier, p. 230. Et pour le patriarcat de la primatie des archevêques de Bourges, l'*Histoire de Berry* de La Thaumassière, qui résume cette question dans son IVe livre, chap. I à XII.

(2) Cette possession du chapitre Saint-Étienne de Bourges est indiquée par le monogramme SE qui est le sien. (V. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges*, par M. le baron de Girardot, Paris, Didron, 1859, in-4°, *fig. dans le texte.*) J'avoue que, quelque séduisante qu'elle soit, je ne saurais admettre l'opinion qui rapporte à Jacques Cœur lui-même l'origine du manuscrit. Cette opinion n'a pour se justifier que la présence de ses armes, qui étaient aussi bien celles de son fils l'archevêque, auquel je crois jusqu'ici plus prudent de l'attribuer.

tout ce qu'on pourrait dire sur les lettres enluminées du manuscrit serait également applicable aux filigranes du papier.

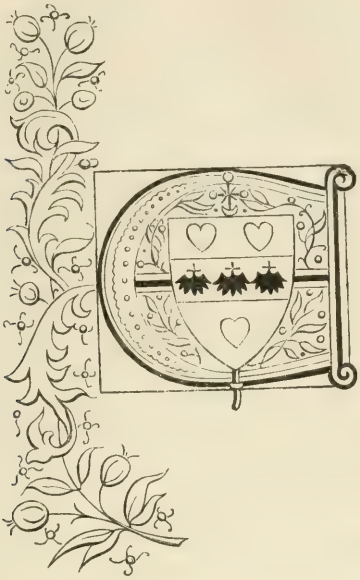

Je ferai remarquer que dans cette miniature, comme dans les filigranes, les croisillons ont les extrémités simplement annelées, et non trilobées, comme nous sommes habitués à voir les croix de nos archevêques. Mais, sur ce point, ce qui a été dit plus haut au sujet du double croisillon pourrait se répéter. Dès les premiers temps où la croix se dessine et se sculpte en France, elle y apparaît indifféremment avec les croisillons nus, fleuronnés, annelés ou trilobés : et, bien que ce dernier mode, répondant mieux aux idées symboliques si chères au moyen âge, ait fini par prédominer pour les croix épiscopales, cependant il n'était pas d'obligation tellement rigoureuse qu'un artiste dût, au quinzième siècle, s'y astreindre dans une représentation où le caprice avait, jusqu'à un certain point, le droit d'intervenir. Ce qui prouve au surplus le peu d'importance qu'a ici cet attribut, c'est que le type E offre les croisillons nus.

Quant à ce qui est de ce fait que dans nos filigranes la croix apparaît grecque et non latine, je pense qu'il n'y a pas lieu non plus d'y insister beaucoup. La fantaisie de l'ouvrier explique tout. Il a plu à

l'enlumineur d'allonger la hampe de sa croix, comme le *formier* a trouvé bon de raccourcir la sienne, sans que cela tire à conséquence.

Ainsi, et quoi qu'il en soit, ce qu'on peut considérer comme acquis aujourd'hui, c'est la fabrication du papier aux armes de la famille Cœur sur les lieux mêmes où nous le retrouvons. C'est là la conséquence forcée de cette particularité qu'on ne le rencontre guère ailleurs qu'à Bourges même, en sorte que ce papier paraît particulier à notre ville, dont il ne paraît pas avoir beaucoup dépassé les murs.

En outre, et quoique cela contrarie l'idée qui sourit le plus à l'esprit, on ne peut plus guère faire remonter l'origine de la papeterie qui l'a produit à Jacques Cœur lui-même, et l'honneur semble en demeurer définitivement à son fils, Jean Cœur, archevêque de Bourges, patriarche et primat des Aquitaines, né vers 1421, promu à l'épiscopat en 1446, et mort en 1482 ou 1483, dans le pays qu'il ne quitta jamais.

Telles sont, monsieur le directeur, les considérations que j'ai cru devoir ajouter à celles déjà émises sur ce sujet. Offriront-elles une solution satisfaisante à la question restée en litige? C'est ce que je laisserai au lecteur à décider,

En vous priant d'agréer, etc.

HIPPOLYTE BOYER.

LES

VILLES DE LA TRIPOLITAINE

« Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, » a-t-on dit quelque part. Si cela est vrai, les habitants de la Province aux trois villes, *Tripolis*, ont dû jouir d'un sort digne d'envie, car ils n'ont laissé dans les annales du monde aucun souvenir saillant. Entourés de pays célèbres, voisins de Carthage, de Cyrène, de la Numidie, ils n'ont jamais fait parler d'eux, ils n'ont légué à la postérité qu'un homme, Septime Sévère, et quelques noms de villes cités en passant par Strabon, Pomponius Mela, Pline et Ptolémée : les trois métropoles d'abord, *Sabrata*, *Oëa* et *Leptis la Grande*, puis *Pontis*, *Neapolis*, *Graphara* et *Abrotonon*.

L'identification de ces antiques cités avec les localités actuelles n'est pas facile, elle a fourni et peut encore fournir matière à bien des dissertations. Mais on s'est arrêté à un système de convention qui fait de *Sabrata Tripolis Vieux;* d'*Oëa* la ville actuelle de *Tripoli*, capitale de la Province, et de *Leptis Magna* le village de *Lebda*. On place les autres un peu au hasard.

Malgré les égards dus aux opinions depuis longtemps établies, je pense avoir des raisons suffisantes pour proposer quelques changements. La tradition qui donne aux ruines de Sabrata le nom de Tripoli Vieux indique naturellement que Tripoli est par comparaison une ville nouvelle, et cette application abusive du nom de la Province à *deux villes* ne peut être l'effet du hasard. C'est évidemment la trace d'une appellation duplexe, que l'ignorance des conquérants étrangers aura faussée en la raccourcissant.

Il y avait une vieille ville de la Tripolis et une nouvelle ville (*Neapolis*) : on en a fait *Tripoli Vieux* et *Tripoli Neuf*, ce dernier, survivant seul, est devenu *Tripoli de l'ouest* (Tarabolas el Gharb). Je n'hésite donc pas à reconnaître dans la Tripoli de Barbarie actuelle, non pas Oëa, comme c'est l'opinion générale, mais *Neapolis*, la ville neuve de la Tripolis.

Un texte de Ptolémée, contesté fort légèrement sur la foi d'une variante qui ne se trouve que dans un seul manuscrit (1), appuie

(1) In codice Palatino. Cellarius, lib. IV, cap. III.

d'une manière formelle mon opinion. Les mesures données par l'Itinéraire de Scylax viennent aussi la confirmer d'une manière frappante, et m'aider à déterminer irréfutablement deux autres points.

« Après *Neapolis*, » dit-il, « à un jour de marche *Graphara*, après « *Graphara* à un jour de marche *Abrotonon*. » Il voyage de l'ouest à l'est; or, si vous partez de Tripoli en suivant cette direction, vous arrivez en un jour au *Fort Djafara* (Casr Djafara); de là dans le même espace de temps vous atteignez un monticule couvert de ruines informes et à demi enterrées dans le sable, qui porte le nom de *Bartoum*. Au pied du monticule est un petit lac saumâtre. J'y reconnais *Abrotonon*, car c'est exactement le site décrit par Strabon, et certes les lacs sont chose assez rare sur la côte pour que toute hésitation soit impossible.

Il reste un embarras : si *Tripoli* est *Neapolis*, où mettrons-nous cette pauvre *Oëa* qui, de par tous les géographes et les archéologues, est en possession depuis des siècles de l'emplacement de Tripoli? Nous l'installerons avec Pline entre *Sabrata* et *Neapolis*, c'est-à-dire entre *Casr Alega* et *Tripoli*, à *Saouga* où il y a une belle oasis qui contient trois villages groupés autour d'une Zaouya ou collége musulman en grand renom dans le pays. Toujours ces établissements portent le nom de leurs fondateurs; ainsi l'on dit : la Zaouya de Sidi Salam, la Zaouya de Terdjami, la Zaouya de Abd el Saïd. Mais par exception celui-ci s'appelle la *Zaouya* de *Zaouya*, pléonasme qui m'a donné beaucoup à penser.

L'oasis n'a donc pas pris son nom du couvent, et devait, avant que celui-ci fut bâti, porter lui-même le nom de Zaouya ou quelque autre nom semblable.

Je crois ne pas être trop hardi en affirmant qu'elle s'appelait *Oëa*.

En effet, partout où les conquérants musulmans ont succédé à des populations de langue grecque (et Oëa dépendait de Byzance), ils ont accolé aux noms des villes la préposition que les vaincus faisaient sonner à leur oreille pour en indiquer la direction. Les Grecs leur disaient : « Nous allons à la ville » *istin polin*; « ce chemin conduit à Athènes *is Athinas*, à Attalie, *is Attaliam*, à *Oëa : is Oëa*. » et, dans leur ignorance de l'analyse grammaticale, les étrangers répétaient : ***Istambol***, ***Setina***, ***Satalia***, ***Soëa***.

Ce dernier mot, prononcé vulgairement Soëya, se rapprochait fort d'un autre qui avait un sens pour eux, et devint bien vite Zaouya : Zaouya est resté.

Baron DE KRAPFF.

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES

DE LA

LECTURE DES TEXTES ASSYRIENS

(Extrait d'un mémoire lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les 27 mars, 5 et 12 avril 1861.)

(*Suite et fin.*)

Les noms propres assyriens des inscriptions trilingues ont présenté un phénomène plus compliqué, et nous ont fourni la preuve que la puissance idéographique des signes s'étendait à des groupes entiers, et que ces suites de signes ne répondaient en rien aux articulations que le texte permettait d'attendre. C'est ainsi qu'on trouvait comme correspondant du perse *Babirus*, qui représentait le nom de Babylone, un groupe que la valeur phonétique des signes faisait lire :

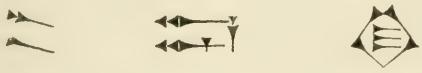

DIN *TIR* *KI*

Au perse Nabukudratchara, dans lequel on pouvait reconnaître le nom de Nabuchodonosor, correspondait le groupe :

AN *PA.* *SA.* *DU.* *SIS.*

Ces groupes devenaient inexplicables par les procédés ordinaires de

lecture; mais on trouva dans les inscriptions unilingues ces mêmes noms, dont la forme était si embarrassante, écrits en toutes lettres avec des articulations qui correspondaient exactement aux transcriptions de ces noms propres telles qu'elles nous avaient été transmises par d'autres idiomes. D'un autre côté les noms propres des inscriptions unilingues présentèrent le même phénomène. On trouva dans des textes identiques tantôt une suite de signes incompréhensibles en y appliquant des valeurs phonétiques, tantôt une suite de signes qui donnaient le nom sous sa véritable forme. Les noms propres assyriens présentaient donc deux manières de se faire comprendre, l'une phonétique, l'autre idéographique, et il était évident que le pouvoir idéographique des signes pouvait s'étendre à des groupes de signes plus ou moins nombreux.

A côté de la difficulté inhérente à cette multiplicité de valeurs et de rôles, l'interprétation rencontre une difficulté sérieuse dans la manière de se faire comprendre; on est obligé, en effet, d'avoir recours à un subterfuge pour faire sentir à la fois la valeur phonétique qui doit être abandonnée, et le rôle idéographique du signe que l'on a en vue; on écrit alors avec des lettres différentes les signes qui doivent être pris idéographiquement.

Ainsi par exemple
AN *UT* signifie que les signes ne doivent pas être pris avec la valeur syllabique de *AN* et de *UT*, mais avec la valeur idéographique que ces signes représentent, c'est-à-dire, le premier, comme exprimant l'idée de *Dieu*, le second l'idée du *soleil*. La comparaison des textes nous a appris que le nom de cette divinité ainsi représentée s'écrivait *Samas* en assyrien.

Il en est de même des groupes idéographiques plus ou moins nombreux composés de deux ou trois idées exprimées tantôt phonétiquement, tantôt idéographiquement.

Ces groupes ne se forment pas arbitrairement, le système idéographique et le système phonétique ne devaient pas se mêler au hasard. Si on pouvait, sans raison, passer d'une valeur à l'autre, l'écriture assyrienne aurait été, pour les Assyriens comme pour nous, à jamais indéchiffrable, et la pensée serait restée incomprise en présence des signes qui devaient l'exprimer. J'ai expliqué la loi qui préside aux combinaisons que les signes peuvent produire avec ces deux valeurs dans les noms propres. C'est l'objet d'une brochure par-

ticulière à laquelle je ne puis que renvoyer ici (1). Les difficultés qui nous attendent désormais viennent de ce que le système idéographique ne se borne pas aux noms propres, il affecte toutes les parties du discours, et il nous faut désormais chercher dans les textes un nouveau guide pour distinguer la forme idéographique de la forme phonétique des groupes.

On comprend en effet les difficultés d'interprétation qui seront la conséquence d'une lecture vicieuse; ainsi au perse *Baga Vazarka Auramazda*, qui signifie un *Dieu grand est Ormusd.* correspondent les mots :

			Auramazda.
qu'on peut lire	*AN*	*GAL* *u*	.....
ou	ilu	rabu	.....

Dans le premier cas la lecture n'apporte à l'oreille que des sons incohérents, parce que l'on donne aux signes une valeur phonétique, tandis qu'ils doivent être pris avec leur valeur idéographique ; dans le second cas la lecture phonétique apporte au contraire à l'oreille des articulations sémitiques assez en rapport avec le persé qu'ils doivent traduire.

Si donc la lecture d'un groupe est assurée, on pourra consulter les racines des différents idiomes auxquels l'assyrien pourrait se rattacher pour reconstituer la langue que nous cherchons dans cette écriture. Mais si, au contraire, la lecture est indécise, les rapprochements les plus ingénieux resteront sans valeur ; il faut donc qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le rôle des signes qui composent un groupe.

Pour déterminer en dehors des noms propres l'identité des groupes qu'il s'agit d'analyser, nous avons des guides certains : ainsi dans les inscriptions trilingues, nous avons la certitude de l'identité de deux groupes quand ils traduisent le même mot perse. Dans les inscriptions unilingues nous avons la même certitude lorsque les deux groupes se trouvent reproduits dans des passages identiques. N'oublions pas que le nombre des textes unilingues est très-considérable

(1) *Les noms propres assyriens*, recherches sur la formation des expressions idéographiques.

et que la même version est quelquefois répétée deux, trois, quatre et même dix, douze et quinze fois. Les briques présentent des milliers d'exemplaires du même texte, et la comparaison des variétés qui peuvent se rencontrer dans les différentes reproductions du même mot amènent les résultats que je vais signaler maintenant.

Voici d'abord quelques principes que l'analyse des noms propres assyriens ont permis de poser.

Dans la composition idéographique des groupes les signes parlent pour les yeux, ils se juxtaposent sans tenir compte du son qu'ils représentent. Si donc on voulait lire ces groupes avec la valeur phonétique des signes qui les composent, il en résulterait souvent des articulations impossibles à prononcer et qui heurteraient toutes les lois phonétiques que la transcription des noms propres écrits phonétiquement a permis de saisir. Ainsi il est constant que les Assyriens n'admettent pas d'hiatus, le groupe

AN *PA* *I.*

est l'expression idéographique du nom de Nabonide,

Na - *bu* - *na* ' *id* .

Si donc deux signes se succèdent dans un groupe, et qu'en appliquant à ces signes les valeurs phonétiques connues, leur articulation forme un hiatus, on est sûr d'être en présence d'un groupe qui parle pour l'œil et non pour l'oreille ; les signes doivent donc être pris avec leur valeur idéographique. On sait encore que les Assyriens avaient l'habitude d'employer dans le corps des mots les signes qui représentent des syllabes aux consonnes initiales. Donc toutes les fois qu'on rencontre une suite de signes dont la valeur syllabique présente des syllabes aux consonnes désinentes, on est certain d'être en présence d'un idéogramme, ainsi

AN *AK*

est l'expression idéographique du nom du dieu Nebo, qui s'écrit :

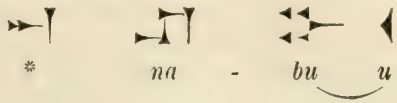

Mais il peut arriver que le hasard des images amène une suite de signes qui ont l'apparence d'un groupe phonétique, ainsi qu'on peut le voir par le nom de Nabuchodonosor : comment alors distinguer la forme phonétique de la forme idéographique ? — Il faut compter moins que jamais sur le secours des inscriptions trilingues. Le texte perse donne bien la signification d'un groupe; mais il ne nous en donne pas l'articulation, puisqu'il traduit aussi bien l'idée exprimée phonétiquement que l'idée exprimée idéographiquement. L'embarras est le même dans la comparaison de deux passages identiques des inscriptions unilingues. Quel sera donc alors le guide qu'il faudra suivre pour se décider entre deux groupes dont les articulations ne répugnent pas aux lois de l'oreille? Si, pour se déterminer, on avait invoqué le sémitisme de l'idiome assyrien, on aurait commis une pétition de principes; car si le sémitisme est contesté, il ne restera plus aux formes les plus satisfaisantes auxquelles on arriverait, qu'une ressemblance accidentelle qui ne pourrait jamais servir de base à un principe de lecture. Il y a plus : si les articulations auxquelles on arrive dans les deux groupes n'ont rien de sémitique, à quel signe pourra-t-on reconnaître celui qui représente la véritable articulation assyrienne? Enfin, dans une écriture où les signes sont à la fois idéographiques et polyphones, c'est en vain qu'on aura la signification d'un mot par les inscriptions trilingues, car les valeurs idéographiques traduisent la même idée dans tous les idiomes, et on pourra toujours arriver, en disposant ces valeurs à son gré, à un ensemble qui réponde aux articulations d'un idiome désiré; il a donc fallu chercher dans l'examen des textes mêmes des moyens plus sûrs d'arriver à ce but.

Si je rejette, comme prématurées, les ressources que l'idiome particulier peut fournir pour la lecture des textes, ce n'est pas à dire qu'il faille se dispenser de consulter l'influence que l'idiome, quel qu'il soit, peut exercer sur l'expression écrite de la pensée. L'idiome en effet exerce une influence nécessaire sur les mots suivant le rôle qu'ils jouent dans la phrase : or quelles sont les modifications que cet idiome exerce sur le système graphique des Assyriens ? Les

Assyriens, avons-nous dit, avaient deux manières de se faire comprendre : les signes s'adressaient tantôt à l'œil, tantôt à l'oreille ; quand ils s'adressaient à l'œil, immobiles comme des images, ils ne pouvaient subir aucune modification sans dénaturer la pensée. N'oublions pas en effet que les signes tirent leur origine d'un hiéroglyphe que l'écriture peut rendre plus ou moins adroitement, mais qu'ils doivent toujours en conserver le type primitif. Dès lors les inflexions phonétiques se feront comprendre par des signes qui encadreront le groupe particulier, mais qui n'altèreront pas la forme des caractères. — Quand les signes, au contraire, s'adressent à l'oreille, les groupes se prêtent à toutes les modifications vocales que l'expression de la pensée doit subir en employant des sons pour se faire comprendre, et dès lors les signes qui composent les groupes, tout en répondant à la même idée, se modifieront pour exprimer les formes particulières qui caractérisent l'idiome dans lequel ils sont exprimés. Les monogrammes nous ont guidé dans nos premières recherches, ils signalaient les noms propres dans lesquels il fallait chercher les premières valeurs ; mais désormais ces indices nous font défaut, et il s'agit au contraire, pour faire de nouveaux progrès, d'éviter les expressions idéographiques et de rechercher, à travers les textes, les groupes mobiles dont les différentes modifications indiqueront l'influence de l'idiome et nous permettront peut-être de le caractériser.

Au nombre des bizarreries qui doivent signaler ces études je placerai celle qui va se produire maintenant ; toutes les difficultés qui ont embarrassé la détermination de la valeur des caractères deviennent, quand elles sont vaincues, autant de moyens nouveaux, de facilités nouvelles pour réaliser de nouveaux progrès.

Nous avons vu, à propos du nom d'*Ormusd*, que la prononciation assyrienne variait suivant les localités ; c'était un embarras au début. Aujourd'hui nous pouvons comprendre que ces différentes manières d'articuler le même groupe nous donnent la certitude de son expression phonétique. Des différences plus considérables devaient se produire ainsi ; il est certain que les articulations du même organe n'étaient pas toujours les mêmes à Babylone et à Ninive. Les monogrammes sont les mêmes dans les deux localités ; mais la traduction phonétique présente les inflexions vocales propres à chaque pays, nous trouvons à Babylone par exemple le groupe :

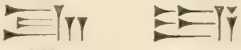

SU *ya*

qui s'échange à Babylone et dans les inscriptions trilingues avec le groupe

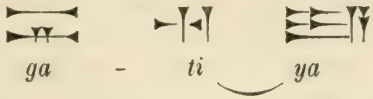

ces deux groupes traduisent le perse *daçta* (*main*); il est facile de reconnaître dans la terminaison le pronom suffixe de la première personne : mais quelle est la véritable articulation assyrienne du mot qui exprime la main ? Est-ce *su* ou *gat*. Ces deux articulations ne correspondent à aucune articulation sémitique satisfaisante; mais nous trouvons dans les inscriptions de Ninive le même groupe

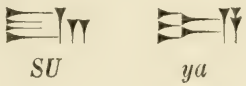

qui s'échange avec le groupe

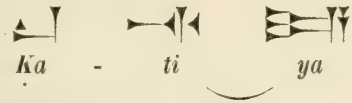

Gatiya et *Katiya* traduisent le même signe par des flexions différentes; il est donc évident que c'est le signe qui a la valeur idéographique de *main* (les deux mains). et que les articulations *Gatiya* et *Katiya* sont les articulations phonétiques de la même idée suivant l'altération constante des consonnes à Babylone et à Babylone. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne peut y avoir aucune erreur de transcription. et que la valeur du signe *ga* (par un ג), de même que celle du signe *Ka* (par un ק) est assurée par la transcription des noms propres en syllabes simples corroborée par de nombreux exemples.

Le premier groupe renferme donc une valeur idéographique, et les deux autres des valeurs phonétiques qui nous donnent l'articulation assyrienne du mot qui veut dire *main*.

Les syllabes complexes avec leurs valeurs polyphones avaient occasionné un embarras sérieux dans le déchiffrement; elles viennent encore prêter un puissant concours aux moyens de lecture qui nous permettent de distinguer les groupes phonétiques. En effet, s'il faut deux ou trois signes pour représenter idéographiquement une idée, cette idée ne peut être représentée par d'autres signes. S'il faut au contraire deux ou trois signes pour exprimer phonétiquement une idée et que le même son puisse être rendu par le signe qui représente la contraction de deux syllabes simples, on aura deux groupes phonétiques différents, et on sera sûr que l'expression est phonétique si la contraction a lieu; mais pour que la certitude soit complète il faut que la contraction ait réellement lieu à défaut d'autres indices.

Je vais essayer de rendre ma démonstration plus sensible par un exemple. Je prends à cet effet, non pas au hasard, mais à dessein, un groupe assez rare et d'une signification très-douteuse. Les inscriptions de Khorsabad présentent, dans un certain passage, le groupe dont tous les caractères, pris isolément, sont connus; ils se lisent :

Ka *am* *si.*

Ce mot se trouve isolé, après un groupe idéographique parfaitement déterminé, et de plus, dans la planche 164 de Botta, il termine la ligne 17 de l'inscription des revers de Plaque ; c'est un indice certain que le mot se termine avec le dernier signe. Ce groupe ainsi resserré paraît donc à lui seul exprimer une idée, et les signes peuvent former un mot ou plusieurs. Ce groupe présente une contraction possible. Si c'est un seul mot écrit phonétiquement la contraction pourra avoir lieu. Le signe de cette articulation complexe nous est bien connu, il se trouve dans le nom de Kambyse des inscriptions trilingues. Or ce groupe figure seize fois dans les seize passages identiques des inscriptions des revers de Plaque, et la contraction n'a pas lieu. Cette preuve négative ne nous permet pas sans doute d'affirmer qu'elle n'est pas possible ; aussi nous ne pourrions avoir la certitude complète à cet égard, si ce n'est que nous trouvons dans les textes un groupe également bien déterminé, qui renferme la

même idée, ou une modification de la même idée. En y appliquant la valeur phonétique des signes nous le lirons

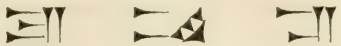

Zu *am* *si.*

Seulement ce n'est plus dans la comparaison de deux passages identiques que nous trouvons ce groupe, puisqu'il s'agit de deux modifications de l'idée exprimée par les deux derniers signes. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'équivoque ; la contraction est impossible. le premier signe de ces groupes est donc indépendant des suivants et ne peut se réunir à l'ensemble qu'en vertu de son pouvoir idéographique. Le groupe *Ka-amsi* ne peut former un groupe phonétique et *Zu-amsi* un autre. Car si le signe de la syllabe *Ka* ou *am* était absorbé phonétiquement dans un signe capable de représenter la syllabe complexe, il ne pourrait se présenter idéographiquement dans l'autre. Les signes *KA* et *ZU* remplissent donc un rôle idéographique distinct, et au lieu de les lire il faut *voir* l'idée qu'ils représentent et en chercher l'expression. Le mot *Amsi* pourrait sembler phonétique, mais il se rencontre assez souvent dans les inscriptions pour que nous ayons les moyens d'en déterminer l'articulation et le sens. Sa signification du reste n'apporterait aucun indice à l'appui de notre démonstration.

Je citerai un autre exemple : c'est un groupe très-fréquent dans les inscriptions unilingues et que nous reconnaîtrons promptement pour un groupe phonétique. La plus grande partie des briques de Babylone porte le nom de Nabuchodonosor ; toutes ces briques, qui sortent par milliers des ruines, présentent le même texte, quel que soit le nombre des lignes d'écriture dont il se compose. On y remarque un groupe qui est écrit le plus ordinairement :

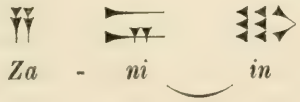

Za - *ni* *in*

mais aussi il est écrit

Za - *ni* - *nu*

Ces deux formes ne suffisent pas, ainsi que nous l'avons vu, pour déterminer la lecture de ce groupe, car les terminaisons *in* et *nu* peuvent indiquer des modifications idéographiques différentes du groupe *Za ni*, sans appartenir au même mot; mais nous trouvons sur les mêmes briques dans le même texte le même mot écrit

Za - *nin*

C'est-à-dire que le signe représente la contraction phonétique des deux syllabes *ni in* (cette valeur est prouvée du reste par de nombreux exemples), il y a donc lieu de croire que *Zanin* est un groupe phonétique; et puisque la syllabe *ni* s'est contractée phonétiquement, on peut déjà pressentir que le groupe *Zaninu* est également phonétique et que ce groupe ne subit qu'une altération vocale. Cependant il peut encore rester des doutes sur le premier signe : fait-il partie du même groupe, et en fait-il partie phonétiquement? S'il en fait partie phonétiquement, nous pourrons rattacher ce groupe à une racine dont les trois consonnes Z. N. N. nous représentent le thème. Mais alors ses variations répondant à des états différents de la même idée, la comparaison des passages identiques ne nous fournirait aucune donnée à ce sujet ; nous devrons donc chercher à travers les textes les modifications que l'idiome imposera à ces trois lettres en les combinant avec des voyelles différentes. Or voici les modifications que ces consonnes subissent en prenant les groupes dans lesquels elles figurent sans avoir égard à la place qu'elles occupent ou au sens qu'elles peuvent présenter. Nous trouvons d'abord des modifications vocales qui portent sur le premier signe :

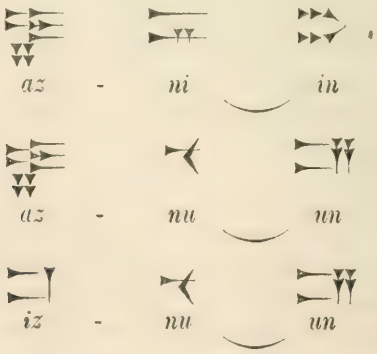

az - *ni* *in*

az - *nu* *un*

iz - *nu* *un*

Puis des modifications qui démontrent la liaison nécessaire du premier caractère au groupe :

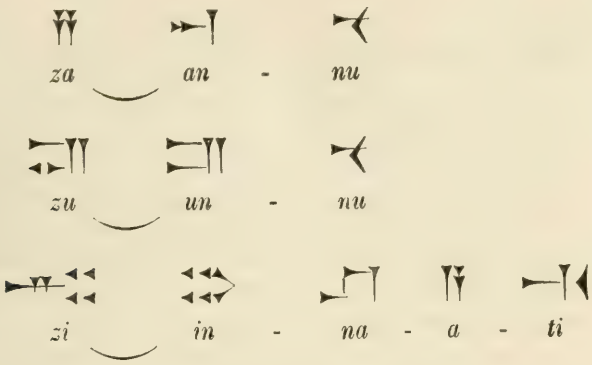

Puis enfin des modifications qui portent phonétiquement sur le groupe tout entier :

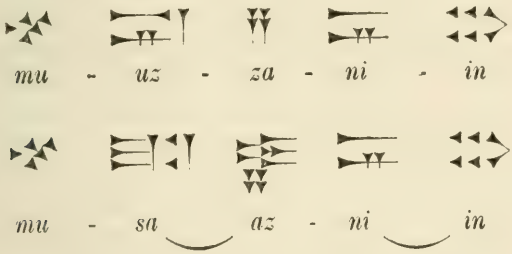

Il est donc bien évident que nous sommes toujours en présence de la même racine et que les modifications vocales qu'elle a subies indiquent l'influence de l'idiome particulier dans lequel cette idée quelle qu'elle soit est exprimée.

A quel ordre de mots peut-on rattacher tous ces groupes? Le mot ainsi représenté est susceptible de modifications qui l'affectent au commencement, à la fin, au milieu; il reçoit des inflexions vocales qui s'ajoutent avant ou après le groupe. Si on songe surtout que je me suis attaché à ne citer que les formes suffisantes pour bien caractériser la lecture phonétique, et que les textes présentent encore des formes dérivées de celles que j'ai citées qui indiquent plus particulièrement l'influence grammaticale, on comprendra aisément que toutes ces modifications ne peuvent affecter qu'une racine verbale.

J'ai pris à dessein une racine éminemment assyrienne et qui ne se trouve dans aucun autre idiome. J'ai voulu ainsi que ma démonstration ne fût influencée par aucune considération extérieure et qu'il fût bien constant que la lecture phonétique d'un groupe peut être assurée par l'examen même des textes. La plupart des racines donnent des dérivés aussi nombreux, plus nombreux même : il suffit de les chercher, et on les trouve aisément par les mêmes moyens. On peut facilement pressentir maintenant l'importance d'un pareil résultat. Il est constant qu'à l'aide du syllabaire, déterminé par le dépouillement des noms propres, on peut lire et analyser dans les textes les racines exprimées phonétiquement, et toutes les modifications vocales qu'elles subissent, sans se préocuper du sens qu'elles peuvent avoir. On arrive promptement dans la pratique à généraliser ces procédés et à réunir un certain nombre de racines avec leurs modifications vocales ; si on rencontre çà et là des différences accidentelles qui peuvent égarer un instant les recherches, on arrive bientôt à avoir assez de faits pour reconnaître les inflexions qui conviennent à chacune des parties du discours. C'est alors qu'on peut comparer ces inflexions à celles des idiomes connus ; c'est alors qu'on peut se reporter avec intérêt vers les inscriptions trilingues qui nous donnent la signification des groupes dont les flexions servent à caractériser l'idiome.

Ainsi par exemple les inscriptions trilingues nous donnent la signification précise de cent sept formes verbales. Je citerai trois exemples qui suffiront pour faire comprendre le mécanisme de la reconstruction à laquelle ces formes permettent de se livrer. Ainsi nous avons, en ayant égard seulement aux personnes représentées par les flexions verbales :

1° 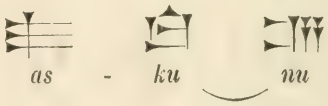

qui correspond au perse *Kunavam* (je fis), et qui représente la première personne d'une racine dont le thème serait S. K. N. (שכך.)

2°

qui correspond au perse *tha* (tu dis), et qui représente la seconde personne d'une racine dont le thème serait K. B. B. (קבב.)

3° *is - tu ur*

qui correspond au perse *nipistam akunaus* (il a fait écrire), et qui représente la troisième personne d'une racine dont le thème serait S. T. R. (שטר).

Il est facile avec ces formes nettement déterminées de reconstruire celles qui sont propres à chaque racine, bien que les inscriptions ne les donnent pas toujours. Ainsi nous aurons les formes suivantes reconstruites sur le thème ש כ נ :

1° *as - ku un*

2° *ta as - ku un*

3° *is - ku un*

ou bien sur le thème ק ב נ :

1° *a - ka ab - bu u*

2° *ta - ka ab - bu u*

3° *i - ka ab - bu u*

ou enfin sur le thème ש ט ר

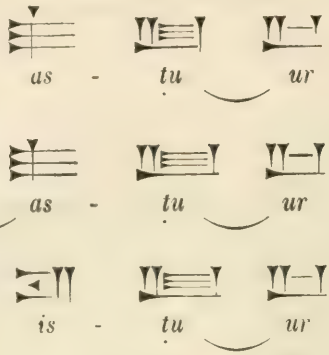

Aussi lorsque nous rencontrerons les mêmes flexions dans les inscriptions unilingues, nous pourrons facilement reconnaître la personne exprimée et en dégager la racine ; nous avons, par exemple :

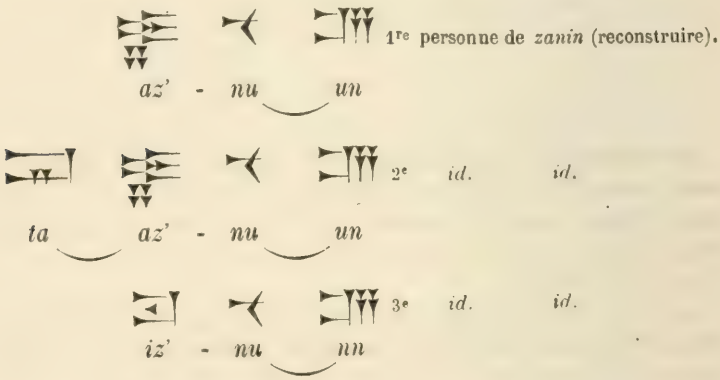

ou bien

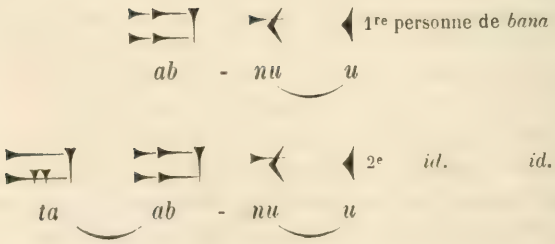

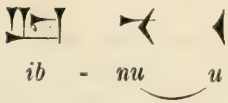
3e personne de *bana* (bâtir).

ib - nu u

ou bien encore

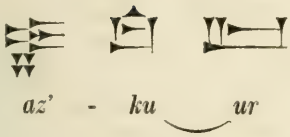
1re personne de *zakar* (se souvenir).

az' - ku ur

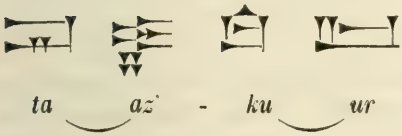
2e *id.* *id.*

ta az' - ku ur

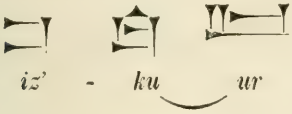
3e *id.* *id.*

iz' - ku ur

Ces différentes formes ne sont pas isolées, et c'est en poursuivant l'analyse des textes dans cette voie qu'on peut arriver à reconstruire complétement la grammaire, et à caractériser un idiome dont les lectures vicieuses peuvent altérer la pureté, mais dont on a déjà pressenti la nature.

Je n'ai pu indiquer dans cette esquisse rapide que les difficultés les plus sérieuses que les textes assyriens présentent : des difficultés secondaires arrêteront sans doute ceux qui ne jetteront sur ces documents qu'un regard superficiel; mais elles seront promptement vaincues par ceux qui voudront persévérer dans ces études. Toutefois, si j'ai réussi à donner une idée des ressources de la science, je ne dois pas en dissimuler les limites. La détermination du syllabaire qui comprend les signes des syllabes simples donne la possibilité, en principe, de résoudre toutes les difficultés; mais dans l'application on rencontre de nombreux obstacles; ainsi, par exemple, il est difficile de dire quelle est la signification d'un signe, d'un groupe isolé qui n'apparaît qu'une fois dans les textes; car il est certain que pour comprendre ce signe, ou ce groupe, les efforts de la

science seront impuissants tant qu'une découverte heureuse n'amènera pas de nouveaux moyens de le saisir. Cette impuissance est-elle de nature à jeter du doute sur les résultats déjà acquis? Je ne le pense pas; ou alors il faudrait exiger des assyriologues une intuition dont ils ne peuvent ni ne veulent revendiquer la faveur.

Qu'il me soit permis, pour bien faire comprendre ma pensée, d'établir une hypothèse. Je suppose en effet que sur une inscription brisée on trouve chez nous, en France, ces trois lettres PAS; avant de pouvoir y attribuer un sens, il faut que nous sachions si le mot est complet; car il peut être la fin, le milieu, le commencement d'un mot plus long: puis quand il sera certain que le mot est complet, il faudra savoir qu'il est français, et quand nous saurons qu'il est français, qui nous dira à quel ordre d'idées il pouvait se rapporter? qui nous dira le rôle qu'il jouait dans la phrase dont il faisait partie? Il y a donc dans l'épigraphie la plus simple des impossibilités devant lesquelles on s'incline et qu'il faut s'attendre à rencontrer en assyrien. C'est un signe syllabique indécomposé, un idéogramme non transcrit, un signe, un mot que les nombreux textes ne nous montrent encore qu'une fois et dont les sables de Ninive gardent la transcription. Il faut donc attendre. Seulement le signe, le mot que nous ignorons aujourd'hui sera peut-être compris demain, et cette espérance suffit pour que les assyriologues continuent avec persévérance des recherches qui ont donné déjà des résultats dont on ne peut méconnaître l'importance.

JOACHIM MÉNANT.

LE

CÈDRE DANS LES HIÉROGLYPHES

Parmi les manuscrits égyptiens découverts jusqu'à ce jour, on ne connaît encore aucun ouvrage scientifique, à moins qu'on n'accorde ce nom aux papyrus de Berlin et de Leyde, qui traite de matières médicales. Il est certain toutefois que les anciens Égyptiens avaient fait de notables progrès dans les sciences d'observation. Dans le domaine de l'histoire naturelle notamment, nous apprenons par les documens originaux qu'ils avaient déterminé et nommé un grand nombre d'espèces végétales et minérales. Ils savaient extraire des plantes des sucs médicamenteux, des parfums, des liqueurs et des extraits comestibles. Dans la riche ornementation de leurs jardins, ainsi que pour leurs édifices et leurs meubles de luxe, ils ne se contentaient pas des espèces propres à l'Égypte, mais se procuraient, par le moyen du commerce ou des tributs imposés aux vaincus, les plantes et les bois précieux des pays étrangers.

Les groupes désignant des espèces végétales sont aisément reconnaissables à leurs déterminatifs génériques : la triple fleur, le signe de l'arbre, celui du bois, qui s'applique surtout à la matière ligneuse et aux objets qui en sont fabriqués; enfin quelques signes spéciaux à certaines plantes.

Mais malgré le secours de ces déterminatifs, il nous est le plus souvent impossible d'identifier ces espèces végétales, dont la nomenclature reste pour nous une liste de mots dépourvus de sens; le copte n'offre pas assez de secours, et rarement les détails donnés par les textes offrent une prise suffisante pour la détermination des espèces.

Je me propose d'étudier l'un des groupes de cet ordre qui revient le plus souvent dans les textes et qu'on a cru désigner l'acanthe ou l'acacia. Je veux parler de l'*asch*, pour lequel, dans son travail sur les papyrus, mon savant ami M. Goodwin a suggéré la valeur cèdre (1), tout en conservant le sens *acacia* dans ses traductions.

(1) *Cambridge Essays*, 1858, p. 257, note 1.

L'orthographe ordinaire de ce mot est , AS', (prononcez *asch*), mais on le trouve aussi accompagné d'autres déterminatifs tels que la pointe de flèche (1), une espèce de gousse et le signe du bois (2).

La mention de l'*asch* revient fréquemment dans le beau papyrus de Mme d'Orbiney, dont l'administration du Musée britannique vient de livrer à l'étude un fac-simile très-soigné (3). Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié sans doute l'intéressante traduction que M. de Rougé a publiée de ce curieux manuscrit, dès l'année 1852 (4).

Dans ce papyrus, la montagne (5) où se retire Baïta, le jeune frère, est nommée TA AN PA AS', *la montagne de l'Asch*. Quoiqu'il ne faille pas chercher la précision dans un conte où le merveilleux domine, je fais remarquer qu'il n'est pas nécessaire de placer cette montagne au voisinage d'un fleuve dont les eaux descendent vers l'Égypte, car le groupe , IUMA (6) désigne la mer, comme le copte ⲓⲟⲙ et l'hébreu יָם, et rien n'autorise à y reconnaître une dénomination du Nil. La montagne de l'*Asch* doit avoir été placée par l'auteur du conte près des côtes de la Phénicie ou de la Palestine. On sait qu'à l'époque contemporaine, les Égyptiens y possédaient des établissements fixes. C'est la mer qui dut porter la boucle parfumée vers l'une des bouches du Nil, près d'un atelier de blanchissage des hardes royales.

Par d'autres passages du même papyrus, nous apprenons que l'*asch* produisait des fleurs : , HULL OU HURR,

(1) *Denkm.* III, 132, en *e*.
(2) *Todtb.* 134, 9; 145, 4.
(3) *Select Papyri in the hieratic character*, II part., London, 1860.
(4) *Rev. arch.*, IXe année, p. 386.

(5) , AN, selon la remarque de M. Brugsch, désigne une montagne, et particulièrement celle d'où l'on extrayait la pierre de taille. — Au papyrus d'Orbiney, ce mot est déterminé par la pierre, comme le groupe bien connu TU, *montagne*. Ailleurs, il a le déterminatif ordinaire des noms de pays, et paraît s'appliquer à toute région montagneuse coupée de vallées.

(6) *Pap. d'Orb.*, pl. X, lig. 5 et suiv.

copte ϩΑΗΑΙ ou ϩΡΗΡΙ, *flos*, et des fruits : , AARI, copte ΕΡΙ, *fructus*. Ces deux expressions n'ont rien de spécial et s'appliquent à toute espèce de fleurs et de fruits.

Une circonstance plus caractéristique est citée dans le voyage en Palestine que relate le papyrus Anastasi Ier. Cet important document, sur lequel je me propose de revenir prochainement, parle d'une route *plantée d'arbres aounnu, anulanu et d'aschs atteignant le ciel* (1), *et infestée d'animaux féroces*. Cette description, qui s'applique certainement à quelque localité située dans l'un des rameaux du Liban, constate que l'*asch* atteignait une grand hauteur dans ces parages.

D'autres documents originaux établissent que les Égyptiens tiraient d'une contrée de l'Asie Mineure, nommée Khentshe (2), du bois d'*asch* pour la construction des temples. La mention spéciale dont est l'objet l'*asch de Khentshe* démontre qu'il était considéré comme une qualité exceptionnelle de cette essence.

Ces seules données nous conduisent à rapprocher l'*asch* du cèdre qui, dans le Liban et le Taurus, croissait jadis en si grande abondance; mais cette assimilation devient presque une identité si l'on considère que les hiéroglyphes mentionnent, à propos de l'*asch*, la plupart des propriétés que les anciens ont à tort ou à raison attribuées au cèdre.

Le cèdre, qui fournit aux prophètes tant d'images brillantes, est regardé dans l'Écriture comme le plus majestueux des végétaux. Salomon, dit le texte sacré, *traita de toutes les plantes, depuis le cèdre qui est dans le Liban jusqu'à l'humble hyssope* (3). On sait qu'Hiram, roi de Tyr, fournit à ce fastueux monarque une quantité considérable de bois de cèdre qui fut employé à la construction du temple (4). Le palais des rois persans à Persépolis, qu'Alexandre fit brûler après une débauche, avait également ses boiseries en cèdre, et il semble qu'indépendamment de l'incorruptibilité qui recommandait ce bois pour les constructions de longue durée, il lui ait été attribué une valeur mystique dont on retrouve la trace dans les cérémonies pour la purification de la lèpre (5), dans celle de la vache rousse (6).

(1) *Anast. I*, pl. XIX, 3.
(2) Brugsch, *Géog.*, 3e partie.
(3) *Rois*, III, ch. IV, v. 33.
(4) *Ibid.*, ch. V, v. 6.
(5) *Lévit.*, ch. XIV.
(6) *Nombres*, ch. XIX, v. 6.

et dans l'emploi du cèdre pour la confection des simulacres divins (1).

Or l'*asch*, surtout celui qu'ils importaient d'Asie Mineure, était employé par les Egyptiens dans les boiseries et surtout pour les portes des temples (2) et des palais : les portes de bois d'*asch* étaient souvent garnies de métaux importés de la même contrée (3). On en fabriquait aussi certains meubles (OUH'TU) (4) regardés comme assez précieux pour mériter une mention spéciale dans l'énumération des richesses des temples. Enfin, l'emploi du bois d'*asch* pour les usages mystiques est constaté au Rituel (5), qui prescrit la confection d'une statuette de ce bois sur laquelle devaient être prononcées des formules de consécration.

Pline parle de l'usage du cèdre dans la construction des vaisseaux en Égypte (6), et nous trouvons encore ici une occasion de rapprochement avec l'*asch* : les hiéroglyphes mentionnent en effet des barques de bois d'*asch* (7), et l'un des documens rassemblés dans le papyrus Anastasi IV est un ordre donné pour l'emploi de diverses pièces [, ASAU-T, COI, *trabs* de bois d'*asch* à la réparation d'un navire. A ce propos, le texte explique qu'il devra être fait choix de *quatre pièces très-longues, très-bonnes et très-épaisses* pour être placées, deux au côté droit et deux au côté gauche du navire (8).

Nous trouvons enfin dans les textes égyptiens la mention d'une huile d'*asch* au moyen de laquelle on opérait la première des dix onctions décrites au chap. 145 du Rituel (9), et celle d'un MESTEM ou collyre extrait de ce même végétal (10). De même, au dire de Théophraste, de Pline et de Galien, le cèdre fournissait des huiles et des résines auxquelles on attribuait des propriétés médicamenteuses. Les anciens paraissent avoir utilisé dans ce but, non-seule-

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. XIII, ch. v.
(2) *Denkm.* III, 132 en *e*; *ibid.*, 152.
(3) Brugsch, *Geog.*, 3e partie.
(4) Mention du grand papyrus appartenant à M. Harris.
(5) *Todtb.*, ch. CXXXIV, 9.
(6) Pline, *Hist. nat.*, liv. XVI, ch. XL.
(7) *Anast. IV*, pl. 3, 6.
(8) *Anast. IV*, pl. 7, lig. 7 et suiv.
(9) *Todtb.*, ch. CXLV, 4.
(10) Lepsius, *Ausw.*, XII, 42. Ce passage est malheureusement mutilé.

ment la résine qui découle naturellement des conifères, mais encore les bourgeons et même la sciure du cèdre (1).

Ainsi donc les caractères du bois d'*asch* et ceux du cèdre concordent d'une manière complète : l'un et l'autre sont des arbres de haute taille, abondants en Asie Mineure, fournissant un bois recherché pour la marine et pour les monuments les plus importants, ainsi que des substances résineuses employées à des usages variés. Soit en raison de leur élévation dominante dans les forêts, soit par rapport aux propriétés de leurs bois et de leurs extraits, ils ont mérité l'un et l'autre d'être employés dans les cérémonies du culte. En un mot, on peut dire que l'identification est complète.

Si mes vues sont partagées par mes confrères en égyptologie, le mot *asch* sera désormais regardé comme le nom hiéroglyphique du cèdre (2).

L'acacia est un arbre d'une taille moins élevée et d'un tronc moins droit; il est, par conséquent, moins propre à la confection de boiseries de grandes dimensions. Pline dit que l'acacia croissait en abondance aux environs de Thèbes (3), et de nos jours le robinier, faux acacia, abonde encore en Égypte. L'acacia serait donc un arbre égyptien et n'aurait pas mérité les mentions qui nous signalent l'*asch* comme un bois rare et précieux, dont au moins les plus belles variétés venaient d'Asie Mineure. Aussi, bien que la variété noire de l'acacia de Pline fût employée pour le corps des navires, bien que cet arbre produisît, comme le cèdre, des sucs médicamenteux (4), je ne pense pas qu'il ait rien de commun avec l'*asch* des anciens Égyptiens.

F. Chabas.

Châlon sur Saône, 15 mai 1861.

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. XXIV, ch. v.

(2) Le copte a peut-être conservé, sous la forme altérée ⲥⲉⲓ, *cedrus*. l'As' des hiéroglyphes. Le nom hébreu est אֶרֶז, comme en chaldéen et en syriaque.

(3) Pline, *Hist. nat.*, liv. XIII, ch. ix.

(4) Pline, *loc. cit.*, *Dioscoride*, ch. cxv.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LA

RHÉTORIQUE D'ARISTOTE

Tous nos manuscrits de la Rhétorique d'Aristote dérivent d'un seul manuscrit très-fautif (1). Parmi eux, il en est un qui est beaucoup plus voisin que les autres de la source commune; non-seulement il fournit de meilleures leçons, mais encore ses fautes mêmes permettent souvent de remonter au texte primitif et révèlent des altérations dont il ne reste ailleurs aucun vestige. C'est le manuscrit 1741 de la bibliothèque impériale de Paris (dans Bekker A[c]). Il appartenait au cardinal Nicolas Rodolphe; il fut prêté à Victorius, qui le collationna avec soin et s'en servit pour améliorer le texte dans une foule de passages. Gaisford l'a fait collationner de nouveau pour son édition (Oxford, 1820). Bekker a repris ce travail, et a donné toutes les leçons dans l'édition de Berlin (1831). Spengel a pris le texte de ce manuscrit pour base de son édition de la Rhétorique d'Aristote (*Rhetores Græci*, I, 3-162. Teubner, 1853). J'ai examiné de nouveau le manuscrit pour tous les passages que je discute dans ces observations critiques et pour quelques autres où les indications de Bekker ne s'accordent pas avec celles de Victorius et de Gaisford. Je donne ici les résultats de cette collation qui complètent ou rectifient les indications de Bekker; ils ne me semblent pas fort importants; mais j'ai voulu mettre le lecteur en état d'en juger par lui-même (2).

(1) Voir Spengel, *Mémoires de l'Académie de Bavière, Philosophie*, XXVII, p. 508.

(2) Le manuscrit date du onzième siècle. Il a été corrigé par un lecteur qui a ajouté quelques gloses interlinéaires ou marginales dans le premier livre. Les corrections ne s'étendent pas au delà du second livre. La main du correcteur (je la dé-

Un texte qui nous est parvenu dans ces conditions ne peut être que très-fautif. Victorius, dans son commentaire (1), Muret dans sa traduction latine des deux premiers livres (2), Vater (3). Spengel surtout (4), Vahlen (5) ont amélioré le texte par des corrections évidentes que Bekker a admises pour la plupart dans son édition de 1859 en y ajoutant quelques conjectures heureuses. Ce travail d'épuration est loin d'être terminé, et c'est inévitable quand un texte est aussi profondément altéré. Je ne me suis occupé que des passages où j'ai cru remarquer une altération qui n'avait pas encore été aperçue, ou qui me semblaient comporter une restitution plus vraisemblable que celles qui avaient été proposées. Cependant une assertion d'Aristote, relative à Isocrate (6), le sens dans lequel sont em-

signe par l'abréviation *corr.*) est partout facile à distinguer de celle du copiste (je la désigne par l'abréviation *pr. m.*), par une écriture plus grosse et une encre plus pâle qui permet presque toujours de reconnaître sous les surcharges ce qui était primitivement écrit. L'orthographe du copiste présente presque partout deux particularités; le ν euphonique se trouve presque toujours même devant une consonne; et on lit très-souvent δὲ sans apostrophe devant une voyelle. Je place la première la leçon de l'édition de Berlin (1831), et la seconde celle du manuscrit. — 1356 *a* 31 ὁμοίωμα—ὁμοία. 1362 *a* 2 ὧν καὶ—καὶ ὧν. 1362 *a* 26 ἐστιν ἑκάστωι en marge pr. m. 1363 *a* 13 οὓς— 14 ἀγαθοὶ en marge pr. m. 1369 *a* 2 ἀλόγιστον — ἄλογον. 1370 *a* 22 πεῖνα — πείνη. 1370 *a* 22 ἕκαστον τροφῆς εἶδος — ἕκαστον εἶδος τροφῆς εἶδος. 1370 *b* 24 διὸ καὶ ὅταν — δ' ὅτ' οτἂν καὶ barré, excepté les deux premières lettres. 1372 *a* 24 τὸ μηδένα — τὸ ὅλως μηδένα. 1372 *a* 26 ταῦτα πάντες — ταῦτα πάντα. 1373 *a* 16 οἷς — οὓς. 1373 *b* 29 τὸν—τῶν. 1377 *a* 18 οὕτω δὲ—οὕτως δ' οὐ δὲ 1377 *b* 26 τὸ ποιόν — τό τε ποῖον. 1378 *a* 3 τοὐναντίον—τὸ ἐναντίον. 1379 *b* 36 δι' ἀμέλειαν μὲν γὰρ— *sic*. 1379 *b* 37 ὀλιγωρία—ὀλιγωρία τις. 1381 *a* 34 τωθάσαι — τῶι παῖσαι. 1381 *b* 16 τὸ—καὶ. 1383 *b* 30 δόξῃ—δόξη. 1386 *a* 6 μέγεθος—μεγέθους pr. m. le correcteur a récrit un σ par dessus υσ. 1386 *b* 6 ἐλεεινόν— *sic*. 1388 *a* 22 πρεσβυτεροὶ — πρεσβυτεροί γε. 1388 *a* 33 ἐπιεικὲς —ἐπιεικὴς. 1388 *a* 36 δὴ - δὲ pr. m. δὴ corr. 1390 *a* 19 οὐκ εἰς ὕβριν — οὐχ ὕβριν. 1391 *a* 14 ἤθους ὁ πλοῦτος — ἦθος πλούτου pr m. πλοῦτος corr. 1391 *a* 24 ἐξουσί' — εξουσι pr. m. εξουσία corr. 1391 *a* 30 κατά τε μόρια — κατὰ μόριά τε. 1391 *b* 3 γιγνόμενα — γινόμενα. 1391 *b* 4 ἀπὸ — *sic*. 1394 *b* 22. 23 τὴν ὀργὴν omis. 1395 *b* 19 τίνα — τίν'. 1396 *a* 1 οὕτω — οὕτως. 1398 *a* 30 ἕνεκα ἢ τοῦδε ἢ τοῦδε — ἕνεκα ἢ τοῦδε. 1398 *b* 9 οἰκείαν. — οἰκίαν. 1398 *b* 16 καὶ Ἀθηναῖοι — ὅτι Ἀθηναῖοι pr. m. καὶ corr. 1401 *a* 19 κύνα δῆλον — κύν' ἄδηλον. 1401 *a* 30 ἐπεὶ—ἐπὶ. 1403 *a* 7 ἢ καὶ τὰ — ἢ κατὰ. 1409 *b* 14 τετελειωμένη — τετελεωμένη. 1413 *b* 17 ὑποκριτικὰ — ὑποκρητικὰ. 1416 *a* 8 ὡς — ὡι. 1419 *b* 35 ἢ μὴ — εἰ μὴ.

(1) Venet., 1548.

(2) *Aristotelis Rhetoricorum libri duo M. Antonio Mureto interprete.* Romæ, 1585.

(3) *Animadversiones et lectiones ad Aristotelis libros tres Rhetoricorum.* Lipsiæ, 1794.

(4) *Ueber die Rhetorik der Aristoteles* (*Mémoires de l'Académie de Bavière, Philosophie*, XXVII, 1851), et préface de son édition, v-x.

(5) *Rheinisches museum*, 1854, pp. 555 et suiv.

(6) Voir l'observation sur I, 9. 1368 *a* 21.

ployés les mots τοπικά (1) ἐπίθετον (2) σύνδεσμος (3), la place qu'Aristote donne dans la rhétorique à la théorie des mœurs et des caractères (4), enfin sa définition de la période (5), m'ont paru mériter des recherches nouvelles dont je soumets les résultats au jugement du public.

I. 1. 1354 a 7 [2]. Après avoir dit que tous les hommes ont occasion d'attaquer ou de soutenir une opinion, d'accuser ou de se défendre, Aristote ajoute : τῶν μὲν οὖν πολλῶν οἱ μὲν εἰκῇ ταῦτα δρῶσιν, οἱ δὲ διὰ συνήθειαν ἀπὸ ἕξεως. Cicéron reproduit cette idée *De oratore* II, 8, 32 : Etenim quum plerique temere ac nulla ratione causas in foro dicant, nonnulli autem propter exercitationem aut propter consuetudinem callidius id faciant.... Comme il est évident que Cicéron imite ici le texte d'Aristote et n'a pas prétendu le traduire, on ne pourrait conclure qu'il a lu ἢ ἀπὸ ἀσκήσεως. Certains éditeurs ont inséré καὶ après συνήθειαν, ce qui fausse le sens. Le mot ἕξις qui, dans la langue d'Aristote, désigne toute disposition permanente (*Catégories*, 8, la science, la vertu sont ἕξεις), signifie ici : *une faculté*, la faculté de persuader ses auditeurs ou d'embarrasser son adversaire. Διὰ συνήθειαν, quoique placé le premier, modifie pourtant l'idée exprimée par ἀπὸ ἕξεως. Aristote a voulu dire : *avec une faculté, un talent développé par l'habitude.*

I, 1. 1354 a 18 [4]. Aristote blâme les rhéteurs qui, au lieu d'insister sur l'argumentation, traitent longuement des moyens d'exciter les passions : ὥστ' εἰ περὶ πάσας ἦν τὰς κρίσεις καθάπερ ἐν ἐνίαις τε νῦν ἐστὶ τῶν πόλεων καὶ μάλιστα ταῖς εὐνομουμέναις, οὐδὲν ἂν εἶχον ὅ τι λέγωσιν. Il est évident que pour parler exactement, il faudrait dire : *Si dans tous les États tous les procès étaient soumis au même règlement que le sont certains procès dans quelques États, et tous les procès dans d'autres États qui ne sont pas les plus mal gouvernés, ces rhéteurs n'auraient rien à dire.* Je crois pourtant qu'il n'y a rien à changer au texte, où je vois une de ces négligences de rédaction qui ne sont pas rares chez Aristote. Spengel propose d'insérer après καθάπερ les mots περί τινας; mais l'expression de la pensée sera toujours incomplète; pourquoi n'y aurait-il pas eu des États où la disposition qui n'existait à Athènes que pour les procès portés devant l'Aréopage

(1) Voir l'observation sur I, 2. 1356 *b* 12.
(2) Voir l'observation sur III, 2. 1405 *b* 21-28.
(3) Voir l'observation sur III, 5. 1407 *a* 28-29.
(4) Voir l'observation sur I, 8. 1366 *a* 11.
(5) Voir l'observation sur III, 9. 1409 *b* 16.

était étendue à tous les procès sans exception? Les mots ταῖς εὐνομουμέναις qui, dans la pensée d'Aristote, ne s'appliquaient certainement pas à Athènes, indiquent qu'il connaissait de tels États. En tout cas, je pense qu'il faut lire avec Spengel γε au lieu de τε.

I, 1. 1355 b 8 [14]. Après avoir établi que la rhétorique n'est pas une science qui ait un objet déterminé, que la manière de persuader peut être réduite en théorie, que le plus essentiel de cette théorie est l'argumentation et non les moyens d'exciter les passions, enfin que la rhétorique est utile, Aristote récapitule son exposition en ces termes : ὅτι μὲν οὖν οὐκ ἔστιν οὔτε ἑνός τινος γένους ἀφωρισμένου ἡ ῥητορική, ἀλλὰ καθάπερ ἡ διαλεκτική, καὶ ὅτι χρήσιμος, φανερόν, καὶ ὅτι οὐ τὸ πεῖσαι ἔργον αὐτῆς κ. τ. λ. Il vaudrait mieux mettre un point après φανερόν; car tout ce qui suit est surajouté comme une sorte de post-scriptum à la récapitulation et ne dépend pas de la particule οὖν. Mais il y a une faute grave dans la récapitulation ; οὔτε exige une proposition correspondante et commençant par la même négation, puisque tout dépend de οὐκ ἔστιν. Cette indication grammaticale d'une lacune est confirmée si on examine le fond des idées. La récapitulation est étrangement incomplète puisqu'il n'y est pas rappelé que la rhétorique est un art, et que l'essentiel de cet art est la théorie du raisonnement, proposition sur laquelle Aristote a même insisté très-longuement.

I, 2. 1356 b 12 [9] τίς δ' ἐστὶ διαφορὰ παραδείγματος καὶ ἐνθυμήματος, φανερὸν ἐκ τῶν τοπικῶν · ἐκεῖ γὰρ περὶ συλλογισμοῦ καὶ ἐπαγωγῆς εἴρηται πρότερον, ὅτι τὸ μὲν το ἐπὶ πολλῶν καὶ ὁμοίων δείκνυσθαι ὅτι οὕτως ἔχει ἐκεῖ μὲν ἐπαγωγή ἐστιν ἐνταῦθα δε παράδειγμα, τὸ δὲ τινῶν ὄντων ἕτερόν τι διὰ ταῦτα συμβαίνειν παρὰ ταῦτα τῷ ταῦτα εἶναι, ἢ καθόλου ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, ἐκεῖ μὲν συλλογισμὸς ἐνταῦθα δὲ ἐνθύμημα καλεῖται. Il semble qu'il n'y ait dans les Topiques d'Aristote rien qui corresponde à la citation qui en est faite ici. Pour résoudre cette difficulté, il faut examiner les autres passages de la Rhétorique où les Topiques sont cités; la plupart sont plus ou moins embarrassants.

Aristote cite les Topiques neuf fois dans sa Rhétorique, deux fois pour rappeler un exemple qu'il y a employé, sept fois pour un point de théorie générale.

Des deux premiers passages, il en est un pour lequel la citation peut se vérifier, c'est celui qu'on lit II, 23. 1399 a 6 [13] : ἄλλος (τόπος) ἐκ τῶν μερῶν, ὥσπερ ἐν τοῖς τοπικοῖς, ποία κίνησις ἡ ψυχή · ἥδε γὰρ ἢ ἥδε. Il est dit en effet dans les Topiques II, 4. 111 b 4, que pour réfuter celui qui prétend que l'âme se meut, il faut examiner quelle espèce de mouvement convient à l'âme; si on trouve successivement pour chaque espèce de mouvement qu'il ne convient pas à l'âme, il

sera évident que l'âme ne se meut pas. Ainsi le texte de la Rhétorique signifie : *un autre lieu se tire de la considération des parties, comme par exemple dans les Topiques, les différents mouvements qui peuvent convenir à l'âme.* — Quant à l'autre passage II, 23. 1398 a 29 [9] ἄλλος (τόπος) ἐκ τοῦ ποσαχῶς, οἷον ἐν τοῖς τοπικοῖς περὶ τοῦ ὀρθῶς, on ne retrouve pas la citation dans nos Topiques. Nulle part Aristote n'y emploie le mot ὀρθῶς comme exemple des différentes acceptions dont un mot est susceptible. Je crois qu'il faut lire ὀξέος; car cet adjectif est souvent cité en exemple dans les Topiques I, 15, là où Aristote indique comment il faut étudier les différentes acceptions des mots pour trouver des raisonnements. (Cf. *Phys.*, VII, 4. 248 *b*7-10.)

Quant aux passages où Aristote mentionne les Topiques relativement à un point de théorie générale, il en est deux pour lesquels la citation peut se vérifier. Dans *Rhet.* I, 1. 1355 a 28 [12] il renvoie à ce qu'il a dit *Top.* I, 2. 101 a 30 sur la manière de raisonner avec le vulgaire. Dans *Rhet.* III, 18. 1419 a 24 [5], après avoir indiqué comment il faut répondre à des questions amphibologiques ou contradictoires, il ajoute : φανερὸν δ' ἡμῖν ἔστω ἐκ τῶν τοπικῶν καὶ τοῦτο καὶ αἱ λύσεις. Dans *Top.* VIII. 5-13, il donne des préceptes sur la manière dont le répondant doit discuter, mais il n'entre dans aucun détail sur les différentes manières de montrer le vice d'un raisonnement (λύσεις) : au contraire, dans le traité *De sophisticis elenchis* (16-33), il traite complétement, de la manière de répondre à des questions sophistiques et de résoudre les sophismes de l'interrogeant; c'est probablement à cet ouvrage qu'Aristote renvoie dans sa Rhétorique, et s'il le cite sous le titre de *Topiques*, c'est que sans doute il le considérait comme faisant partie de son ouvrage sur l'art de disputer. On trouve une citation semblable dans *An. pr.* II, 17. 65 b 16 où Aristote renvoie au traité *De sophisticis elenchis* (5. 163 b 21 et suiv.), sous le titre de *Topiques*, et une autre dans le *De interpretatione*, 11, 20 b 26 où le *De soph. el.* (17, 175 b 39 et 30, 181 a 36) est cité sous le même titre: Waitz (*Aristotelis organon*, II, p. 528) a conclu de ces deux passages et d'autres indices que le *De soph. el.* fait partie des Topiques; cette vue est confirmée par le passage de la Rhétorique.

Sur les cinq autres textes de la Rhétorique, il en est quatre auxquels on ne trouve rien de directement correspondant. De ces quatre passages, celui qui nous a servi de point de départ se distingue des trois autres en ce que les Topiques y sont cités pour un point qui est tout à fait en dehors de leur sujet. En effet, les Topiques traitent de la dialectique ou art de disputer; l'exemple et l'enthymème sont des raisonnements propres à la rhétorique, et dont Aristote n'aurait pu

traiter que dans une digression dont rien n'indique l'absence dans nos Topiques. Brandis (*Philologus*, IV, p. 13) et Zeller (*Philosophie der Griechen*, II, 2, p. 54) pensent qu'Aristote renvoie à *Top.* I, 1. 12, seulement pour la différence du syllogisme et de l'induction. Mais la lettre du texte ne se prête pas à cette interprétation, et on ne comprend pas pourquoi Aristote n'aurait pas renvoyé à ses Analytiques; car dans ses Topiques il n'entre et ne devait entrer dans aucun détail sur ces deux espèces de raisonnements. D'autre part, en admettant avec Spengel (*Mémoires de l'Académie de Bavière. Philosophie*, XXVII, p. 497) que le passage des Topiques où Aristote traitait de l'exemple et de l'enthymème n'a pas été conservé, on ne voit pas pourquoi Aristote n'aurait pas renvoyé à ses Analytiques, où il traite de l'exemple et de l'enthymème, en montrant comment ils se rapportent l'un à l'induction et l'autre au syllogisme (*An. pr.* II, 24. 27). S'il en a parlé dans ses Topiques (ce que rien n'indique dans ce dernier ouvrage), ce devait être avec moins de détails. Il me paraît probable qu'il faut lire ἀναλυτικῶν au lieu de τοπικῶν. — Les trois autres passages ont cela de commun qu'ils se rapportent à des points fondamentaux de la théorie de la dispute, à des définitions et à des divisions que les Topiques supposent partout et que pourtant on n'y trouve nulle part formellement exprimées. On sait que dans la Rhétorique I, 2. 1358 a 2-28 (20-22) Aristote distingue entre les propositions qui peuvent servir à trouver des arguments pour toute espèce de sujet (*lieux* τόποι), et les propositions propres à une science ou à un art déterminé (propositions spéciales εἴδη). Il conclut ces explications en disant ligne 29 (22) : καθάπερ οὖν καὶ ἐν τοῖς τοπικοῖς, καὶ ἐνταῦθα διαιρετέον τῶν ἐνθυμημάτων τά τε εἴδη καὶ τοὺς τόπους ἐξ ὧν ληπτέον. Or on ne trouve nulle part dans les Topiques cette distinction fondamentale; il ne l'y établit pas formellement, quoiqu'il l'observe partout. Quand il énumère les différentes espèces de propositions *dialectiques* (*Top.* I, 10. 104 a 33. 14, 105 b 1), il mentionne celles qui sont propres aux différents arts (ὅσαι δόξαι κατὰ τέχνας εἰσίν), il distingue (I, 14. 105 b 19) trois espèces de propositions, *éthiques*, *physiques*, *logiques;* mais il ne dit pas que ces propositions soient essentiellement différentes des *lieux;* et même le premier passage des Topiques où se rencontre le mot τόποι (I, 18. 108 b 33 οἱ δὲ τόποι πρὸς οὓς χρήσιμα τὰ λεχθέντα οἵδε εἰσίν) n'est précédé, ni accompagné, ni suivi d'aucune explication sur la signification de ce terme, ni sur l'idée qu'il exprime. Les Topiques ne paraissent avoir offert à Alexandre d'Aphrodisiade rien de plus qu'à nous sur ce point, car

c'est à Théophraste (1) qu'il a recours pour définir le *lieu* (Commentaire sur les Topiques, 252 a 12. 263 b 1, édition de Berlin). Il est moins extraordinaire, mais il est pourtant singulier qu'Aristote ne traite nulle part dans les Topiques de l'*objection* (ἔνστασις) en général :

(1) Cette définition de Théophraste telle que la rapporte Alexandre offre des difficultés que nous allons examiner. Il la reproduit deux fois 252 *a* 12 et 263 *b* 4, et la seconde fois sous une forme plus simple que la première, et probablement plus voisine du texte même de Théophraste. Comme d'ailleurs le texte du second passage ne semble pas gravement altéré, nous allons d'abord l'examiner : τόπος ἐστὶν ἀρχή τις ἢ στοιχεῖον, ἀφ' οὗ λαμβάνομεν τὰς περὶ ἕκαστον ἀρχάς, τῇ πεφιγραφῇ μὲν ὡρισμένος, τοῖς δὲ καθ' ἕκαστα ἀόριστος. Tous les termes de cette définition sont empruntés à la langue d'Aristote et peuvent s'expliquer par elle. Quoique je n'aie rencontré nulle part dans Aristote le mot ἀρχή employé comme synonyme de τόπος, il peut convenir à cette idée; car tout point de départ de la connaissance d'un objet peut être appelé ἀρχή (*Met.* IV, 1. 1013 *a* 14). Quant au mot στοιχεῖον, Aristote dit formellement, *Rhet.* II, 26. 1403 *a* 19 [1] et II, 22. 1396 *b* 21 [13], qu'il est synonyme de τόπος. Cette signification est expliquée *Met.* IV, 3. 1014 *b* 3, où après avoir dit que les démonstrations en forme qui entrent dans plusieurs démonstrations sont dites στοιχεῖα τῶν ἀποδείξεων, Aristote ajoute : καὶ μεταφέροντες δὲ στοιχεῖον καλοῦσιν ἐντεῦθεν, ὃ ἂν ἐν ὂν καὶ μικρὸν ἐπὶ πολλὰ ᾖ χρήσιμον. Quant à l'expression αἱ ἀρχαί, elle désigne les propositions d'où se tire la conclusion d'un raisonnement (*Met.* IV, 1. 1013 *a* 15). Quant au membre de phrase τῇ περιγραφῇ — ἀόριστος, Alexandre l'explique immédiatement d'une manière satisfaisante. Soit le lieu : *Si le contraire d'un attribut convient au contraire d'un sujet, l'attribut convient au sujet.* Cette proposition est déterminée quant à l'idée générale qui y est exprimée (τῷ καθόλου ὥρισται), car elle porte sur les contraires en général; mais elle ne détermine pas ce qui est relatif à tels ou tels contraires en particulier, par exemple au bien et au mal, à la vertu et au vice, etc. Le mot περιγραφή ainsi employé n'est pas étranger à la langue d'Aristote; on lit, *Rhet.* II, 22. 1396 *b* 8 [11], que si on improvise, il faut chercher les arguments ἀποβλέποντα μὴ εἰς ἀόριστα ἀλλ' εἰς τὰ ὑπάρχοντα περὶ ὧν ὁ λόγος, καὶ περιγράφοντας (περιγράφοντα?) ὅτι πλεῖστα καὶ ἐγγύτατα τοῦ πράγματος. Ainsi ce que Théophraste appelle περιγραφή, c'est l'idée générale d'où le lieu est tiré, et qui en forme la *circonscription* : par exemple l'idée générale des contraires forme la circonscription du lieu que nous avons cité plus haut; dans cette circonscription sont comprises les propositions relatives à toutes les espèces de contraires. Cette expression fait comprendre pourquoi Aristote a choisi le mot τόπος; car il définit le lieu (dans l'espace) τὸ πέρας τοῦ περιέχοντος σώματος (*Phys. ausc.* IV, 4. 212 *a* 5). Mais si le sens de la proposition τῇ περιγραφῇ — ἀόριστος est clair, son rapport avec la proposition principale ne l'est pas. Il est singulier que les mots ὡρισμένος ἀόριστος se rapportent à τόπος et non à στοιχεῖον. En tout cas ils sont attribut de l'idée exprimée par τόπος, et en résumé la définition peut s'entendre ainsi : Le lieu est un point de départ ou un élément d'argumentation d'où nous tirons les propositions qui servent de base à nos raisonnements sur une question proposée; il est déterminé quant à sa circonscription, et indéterminé quant à ses applications particulières.

Voici l'autre texte (252 *a* 11) : ἔστι γὰρ ὁ τόπος, ὡς λέγει Θεόφραστος, ἀρχή τις ἢ στοιχεῖον, ἀφ' οὗ λαμβάνομεν τὰς περὶ ἕκαστον ἀρχάς, ἐπιστήσαντες τὴν διάνοιαν, τῇ περιγραφῇ μὲν ὡρισμένως (ἢ γὰρ περιλαμβάνει τὰ κοινά τε καὶ καθόλου, ἃ ἐστι τὰ κύρια

il suppose partout dans les Topiques que l'on sait en quoi consiste cet élément essentiel de toute discussion. Cependant, dans la Rhétorique, il mentionne deux fois les Topiques à propos de points qui

τῶν συλλογισμῶν, ἢ δύναταί γε ἐξ αὐτῶν τὰ τοιαῦτα δείκνυσθαί τε καὶ λαμβάνεσθαι), τοῖς δὲ καθ' ἕκαστα ἀορίστως · ἀπὸ τούτων γὰρ ὁρμώμενον ἔστιν εὐπορεῖν προτάσεως ἐνόρξου πρὸς τὸ προκείμενον · τοῦτο γὰρ ἡ ἀρχή. 1° Nous trouvons ici ὡρισμένως et ἀορίστως au lieu de ὡρισμένος et ἀόριστος qui se lisent dans l'autre texte, et que Alexandre a certainement employés, comme on le voit par les explications qui suivent (263 *b* 7). D'ailleurs quel sens peut-on tirer de : *Nous empruntons au lieu les principes des raisonnements, d'une manière indéterminée quant aux cas particuliers?* Je crois donc qu'il faut écrire ici comme dans l'autre passage, ὡρισμένος, ἀόριστος. 2° Le démonstratif ἀπὸ τούτων ne peut se rapporter qu'aux *lieux*, comme l'indique le reste de la proposition et le verbe ὁρμώμενον, qui est constamment employé avec τόπος; cf. 252 *a* 10 et 263 *b* 10. D'autre part il semble que ἐξ αὐτῶν doive être également entendu des *lieux;* car, d'après l'alternative posée, si le lieu ne renferme pas ces propositions communes et générales qui sont les principes des raisonnements, il peut servir du moins à démontrer et à trouver de telles propositions. Ainsi par exemple le lieu des contraires renferme la majeure du raisonnement suivant : Si le contraire d'un attribut convient au contraire d'un sujet, l'attribut convient au sujet; or le contraire de l'attribut *utile* convient au contraire du sujet *vertu* (*nuisible* convient à *vice*); donc la vertu est utile. Ce même lieu sert à prouver et à trouver la majeure du raisonnement suivant : Si le vice est nuisible, la vertu est utile; or la justice est une vertu, donc la justice est utile. Il résulte de là que *propositions communes et générales comprises dans le lieu* est synonyme de lieu; le mot περιλαμβάνει n'est pas fort exact ici puisque les propositions générales que le lieu sert à trouver peuvent être considérées comme y étant également comprises. Cependant on ne voit pas qu'il y ait rien à changer. ἐξ αὐτῶν et ἀπὸ τούτων se rapporte donc à ces propositions générales comprises dans le lieu et qui sont en réalité le lieu lui-même. On pourrait lire ἐξ αὐτοῦ et ἀπὸ τούτου; mais le sens serait le même. 3° Il est évident que la proposition que nous venons d'expliquer n'est pas à sa place après ὡρισμένως, et que la conjonction γὰρ ne saurait se rapporter à ce membre de phrase. Si le lieu est déterminé quant à la circonscription, ce n'est pas parce qu'on peut en tirer des propositions générales qui n'y sont pas immédiatement renfermées, comme la proposition : *Si le vice est nuisible, la vertu est utile* est tirée du lieu des contraires; car relativement à ces propositions le lieu est indéterminé. Je crois qu'il faut transposer la proposition ἢ γὰρ — λαμβάνεσθαι immédiatement devant ἀπὸ τούτων et rapporter la conjonction γὰρ à l'idée de λαμβάνομεν — ἀρχάς; alors dans ἀπὸ τούτων γὰρ la conjonction se rapportera à ἢ δύναταί γε; et voici quel sera l'enchaînement des idées: Le lieu est un point de départ ou un élément d'argumentation d'où nous tirons les propositions qui servent de base à nos raisonnements sur une question proposée; en effet le lieu renferme les propositions communes et générales qui sont les principes des raisonnements, ou du moins il peut servir à démontrer et à trouver de semblables propositions, puisque en partant du *lieu* il est facile de trouver une proposition plausible relativement à la question proposée; or (il me semble qu'il faut lire en tout cas τοῦτο δὲ) la proposition plausible est le principe (du raisonnement dialectique). Le mot ἡ ἀρχή reprend sous une autre forme l'idée exprimée par ἅ ἐστι τὰ κύρια τῶν συλλογισμῶν; expression qui est elle-même synonyme de τὰς ἀρχάς.

touchent à la théorie générale de l'objection. Ainsi, *Rhet.* II, 26. 1403 a 31 [4 il dit : ἡ δ' ἔνστασις οὐκ ἔστιν ἐνθύμημα, ἀλλὰ καθάπερ ἐν τοῖς τοπικοῖς τὸ εἰπεῖν δόξαν τινὰ ἐξ ἧς ἔσται δῆλον ὅτι οὐ συλλελόγισται ἢ ὅτι ψεῦδός τι εἴληφεν. Cette distinction est bien contenue implicitement dans le passage suivant des Topiques (VIII, 10. 156 b 36) : *faire une objection ne suffit pas quand même l'assertion contestée serait erronée ; il faut démontrer en quoi elle est erronée.* Mais cette observation suppose que l'on sait que l'objection est une proposition et non un raisonnement ; elle n'établit pas cette distinction. Ailleurs, *Rhet.* II, 25. 1402 a 35 [3 on lit : αἱ δ' ἐνστάσεις φέρονται καθάπερ καὶ ἐν τοῖς τοπικοῖς τετραχῶς. En effet, l'objection peut se tirer ou de la proposition contestée elle-même, ou de son contraire, ou d'une proposition semblable, ou d'une opinion professée par quelqu'un qui fait autorité. On a cru qu'Aristote faisait allusion à *Top.* VIII, 8. 157 a 1-15 ; mais Spengel a fait remarquer avec raison (*Mémoires de l'Académie de Bavière*, *Philosophie*, XXVII, p. 497) que les objections sont divisées dans ce passage à un tout autre point de vue que dans la Rhétorique. La division indiquée par la Rhétorique est implicitement contenue dans *Top.* I, 13. Aristote y établit que, pour trouver des syllogismes et des inductions, il faut rassembler des propositions plausibles et des propositions spéciales, distinguer les diverses acceptions des mots, trouver les différences entre les idées, considérer leurs ressemblances. Il fait remarquer qu'avec les diverses acceptions des mots, les différences et les ressemblances des idées, on peut former autant de propositions. Or, comme l'objection est une proposition, celui qui a rassemblé des propositions plausibles peut opposer une objection tirée de l'opinion des gens qui font autorité ; les diverses acceptions des mots fournissent l'objection, qui est tirée directement de la proposition contestée ; les différences et les ressemblances des idées donnent le moyen d'opposer une proposition contraire ou semblable. Aristote, dans ce passage des Topiques, a pu supposer qu'il donnait les moyens de trouver des objections ; mais il n'en avertit pas expressément. Ce qui est remarquable, c'est que dans les premiers Analytiques (II, 26), en traitant de l'objection en général, il la définit 69 a 37 (ἔνστασις δ' ἐστὶ πρότασις προτάσει ἐναντία), de telle sorte qu'on peut en conclure que l'objection est distincte du raisonnement, mais sans le dire lui-même, et il suppose 69 b 38 comme connue la division des objections qu'il a établie dans sa Rhétorique. Il est assurément étrange que dans un ouvrage qui a pour but la théorie de la dialectique, Aristote n'ait défini ni le *lieu*, ni l'objection, et qu'il donne les définitions du syllogisme et de l'induc-

tion, qui étaient moins nécessaires. Pourtant il n'y a aucune trace de lacune dans le premier livre des Topiques où des explications générales sur le lieu et l'objection auraient trouvé leur place naturelle. Si Aristote a mentionné les Topiques, dans les passages de la Rhétorique relatifs à ces idées, il n'a pas sans doute eu en vue un texte déterminé de l'ouvrage qui porte le titre des Topiques; peut-être a-t-il désigné par le terme τὰ τοπικά la théorie même de la dialectique, la *Topique*, comme dans *Met.* II, 3. 1005 b 3 τὰ ἀναλυτικά désigne l'*analytique* et non les *analytiques*. Ce qui autorise cette interprétation, c'est que dans les trois passages de la Rhétorique relatifs au lieu et à l'objection, Aristote n'emploie pas de ces formules comme εἴρηται, ἐλέγομεν, διώρισται par lesquelles il dirait formellement qu'il a traité le sujet dans les Topiques.

Dans le texte qui nous reste à examiner, le mot τὰ τοπικά peut s'entendre de deux manières. Dans les Topiques, avant d'énumérer les *lieux*, Aristote indique des procédés d'argumentation qu'il appelle *instruments* (ὄργανα) dialectiques. Le premier de ces procédés consiste à rassembler des propositions (*Top.* I, 14). De même avant de donner des lieux oratoires, Aristote indique comment il faut rassembler des propositions (*Rhet.* II, 22), et il dit 1396 b 4 [10] : ἀναγκαῖον, ὥσπερ ἐν τοῖς τοπικοῖς, πρῶτον περὶ ἕκαστον ἔχειν ἐξειλεγμένα περὶ τῶν ἐνδεχομένων καὶ τῶν ἐπικαιροτάτων. On peut voir dans τοῖς τοπικοῖς soit une allusion au chapitre XIV du premier livre de l'ouvrage intitulé *Topiques*, soit la désignation de la *Topique*, de la théorie de l'invention dialectique. La dernière interprétation me paraît la plus naturelle; et dans le passage qu'on lit un peu plus bas I. 21 [12] : εἷς μὲν οὖν τρόπος τῆς ἐκλογῆς καὶ πρῶτος οὗτος ὁ τοπικός, τὰ δὲ στοιχεῖα τῶν ἐνθυμημάτων λέγωμεν, peut-être, au lieu de ὁ τοπικός qui ne peut pas bien s'expliquer, faut-il lire τοῖς τοπικοῖς en l'entendant de *la Topique*. Aristote veut dire que le procédé d'invention qui consiste à rassembler des propositions est le premier dans l'invention dialectique, comme il est le premier dans l'invention oratoire; c'est par là qu'il faut commencer en dialectique comme en rhétorique. Il reprend sous une autre forme ce qu'il a dit plus haut : ἀναγκαῖον... πρῶτον... ἔχειν.....

I, 2. 1356 b 18 [10]. Après avoir expliqué ce qu'est l'exemple et ce qu'est l'enthymème, Aristote ajoute : φανερὸν δ' ὅτι καὶ ἑκάτερον ἔχει ἀγαθὸν τὸ εἶδος τῆς ῥητορικῆς..... εἰσὶ γὰρ αἱ μὲν παραδειγματώδεις ῥητορεῖαι αἱ δὲ ἐνθυμηματικαί, καὶ ῥήτορες ὁμοίως οἱ μὲν παραδειγματώδεις οἱ δὲ ἐνθυμηματικοί. Πιθανοὶ μὲν οὖν οὐχ ἧττον οἱ λόγοι οἱ διὰ τῶν παραδειγμάτων, θορυβοῦνται δὲ μᾶλλον οἱ ἐνθυμηματικοί. Vater (p. 26) a raison

d'entendre la première proposition par : *utramque speciem utilem esse ad persuadendum*, et de faire remarquer que l'idée est reprise dans la conclusion : *si l'exemple n'est pas moins persuasif que l'enthymème, l'enthymème produit une impression plus vive.* Mais comment construire la première proposition? Denys d'Halicarnasse donne la leçon τῆς ῥητορείας qui ne me paraît pas ici plus satisfaisante; l'exemple et l'enthymème ne sont pas plus des espèces de discours ou d'éloquence que des espèces de rhétorique. Ensuite, quelle que soit la leçon qu'on adopte, ἀγαθόν doit être construit substantivement, ce qui est fort dur. Je crois qu'il faut lire ἡ ῥητορικὴ et construire conformément à la grammaire : ἑκάτερον τὸ εἶδος ὃ ἔχει ἡ ῥητορικὴ ἀγαθόν ἐστι. *L'une et l'autre des deux espèces d'argumentation dont dispose la rhétorique sont bonnes pour persuader.* Le mot εἶδος est employé de la même manière I, 9. 1367 b 36 [35], où il désigne le *moyen d'argumentation*, et 1368 a 26 [40] où il désigne l'amplification, l'exemple et l'enthymème. — Dans le manuscrit 1741, le mot ἀγαθόν a été effacé; mais il reste encore des traces de la première et de la dernière syllabe.

I, 2. 1356 b 33 [11]. Aristote, pour déterminer quel est l'objet des raisonnements propres à la rhétorique et à quels auditeurs ils s'adressent, procède ainsi : Comme ce qui est persuasif est persuasif pour quelqu'un et obtient créance ou par soi-même ou pour paraître fondé sur des raisons persuasives par elles-mêmes, comme d'ailleurs aucun art ne considère l'individuel (ainsi la médecine n'examine pas ce qui est bon pour Socrate ou Callias, mais ce qu'il faut à un homme ou à des hommes dans telle disposition; car c'est là ce qui est du domaine de l'art; l'individuel est illimité et ne peut être connu scientifiquement), de même la rhétorique ne considère pas ce qui est plausible pour un individu comme Socrate ou Hippias, mais ce qui l'est pour telle classe d'hommes, καθάπερ καὶ ἡ διαλεκτική· καὶ γὰρ ἐκείνη συλλογίζεται οὐκ ἐξ ὧν ἐτυχεν (φαίνεται γὰρ ἄττα καὶ τοῖς παραληροῦσιν), ἀλλ' ἐκείνη μὲν ἐκ τῶν λόγου δεομένων, ἡ δὲ ῥητορικὴ ἐκ τῶν ἤδη βουλεύεσθαι εἰωθότων. Dans cette dernière proposition, il faut substituer περὶ à ἐκ; car il s'agit des propositions *sur* (περὶ) lesquelles on raisonne, des problèmes, et non des propositions avec (ἐκ) lesquelles on raisonne, des principes. Cet emploi des deux prépositions est tellement fixé et par leur sens et par l'usage d'Aristote, qu'il ne peut rester sur ce point aucun doute. On traduira donc : *Il en est de même de la dialectique. En effet, la dialectique ne raisonne pas sur les premières propositions venues; car il en est d'évidentes même pour des insensés; elle raisonne*

sur ce qui a besoin d'être discuté, et la rhétorique sur ce dont on a coutume de délibérer. Mais comme Vater (p. 27) l'a déjà remarqué, la dernière proposition ne se lie en rien avec celle qui la précède; car le texte fait dire à Aristote : *La rhétorique et la dialectique ne considèrent pas ce qui est plausible pour chaque individu ; car l'une ne raisonne que de ce qui a besoin d'être discuté, et l'autre de ce qui est ordinairement mis en délibération*. Il y a ici confusion de deux idées bien distinctes : les auditeurs auxquels s'adressent les raisonnements de la rhétorique, et l'objet sur lequel ils portent. Il y a probablement avant καθάπερ une lacune où il faut suppléer quelque chose comme : *et elle ne raisonne pas sur ce qui est évident par soi-même. Il en est de même de la dialectique*, etc. L'examen de ce qui précède conduit d'ailleurs à la même conclusion. En effet, la proposition *ce qui est persuasif est persuasif pour quelqu'un*, se rapporte directement à l'apodose : *la rhétorique considère ce qui est plausible, non pour un individu, mais pour telle classe d'hommes;* mais cette même apodose n'a aucun rapport direct avec : *ce qui est persuasif est persuasif par soi-même ou pour paraître fondé sur de telles raisons*. Cette dernière proposition semble annoncer qu'il sera dit à l'apodose que la rhétorique ne raisonne que sur ce qui n'est pas persuasif par soi-même ; et c'est précisément à quoi se rapporte la comparaison entre la rhétorique et la dialectique qui, dans l'état actuel du texte, ne se lie pas avec ce qui précède.

I, 2. 1357 a 16 [13]. Aristote explique la nature des raisonnements oratoires au point de vue de l'objet sur lequel ils portent et des auditeurs à qui ils s'adressent. Ils ne portent que sur ce qui peut être mis en délibération; et on ne délibère que sur ce qui peut se passer de deux manières différentes, sur le contingent. Ils s'adressent à des auditeurs peu exercés; et ceux-ci ne peuvent ni suivre une longue chaîne de raisonnements, ni remonter à des principes abstraits (λογίζεσθαι πόρρωθεν. Cf. *An. post.* I, 2. 72 a 4) qui ne peuvent pas se démontrer et qui pourtant auraient besoin de l'être pour des gens à qui ils ne paraissent pas plausibles. ὥστ' ἀναγκαῖον τό τε ἐνθύμημα εἶναι καὶ τὸ παράδειγμα περὶ τῶν ἐνδεχομένων ὡς τὰ πολλὰ ἔχειν καὶ ἄλλως, τὸ μὲν παράδειγμα ἐπαγωγὴν τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμόν, καὶ ἐξ ὀλίγων τε καὶ πολλάκις ἐλαττόνων ἢ ἕξ ὧν ὁ πρῶτος συλλογισμός · ἐὰν γὰρ ᾖ τι τούτων γνώριμον, οὐδὲ δεῖ λέγειν · αὐτὸς γὰρ τοῦτο προστίθησιν ὁ ἀκροατής. Remarquons d'abord que la proposition καὶ ἐξ ὀλιγων.... a grammaticalement pour sujet l'enthymème et l'exemple, et ne se rapporte pour le sens qu'à l'enthymème. Mais, même en admettant une irrégularité de rédaction, il

est évident que la conclusion est incomplète; elle n'exprime qu'une des deux conditions auxquelles le raisonnement oratoire persuade des auditeurs peu exercés, c'est qu'il ne soit pas long; l'autre condition, qui est fort importante, est omise, c'est que le raisonnement repose sur des principes admis par les auditeurs. Cette condition, Aristote y insiste, II. 22. 1395 b 30 [3], dans un passage où il renvoie précisément au texte que nous discutons, et il me paraît difficile à croire qu'il n'ait pas exprimé cette idée dans un membre de phrase qui devait se trouver avant καὶ ἐξ ὀλίγων. En outre, il faut un point avant ὥστε, et non une virgule; car Aristote tire sa conclusion, non-seulement de la proposition qui précède immédiatement, mais aussi des autres.

I, 2. 1358 a 11. 12 [21]. Aristote explique en quoi les raisonnements dialectiques et oratoires diffèrent de ceux qui sont propres à une science déterminée, et qui reposent sur les principes propres de cette science. Λέγω γὰρ διαλεκτικούς τε καὶ ῥητορικοὺς συλλογισμοὺς εἶναι περὶ ὧν τοὺς τόπους λέγομεν· οὗτοι δ' εἰσὶν οἱ κοινῇ περὶ δικαίων καὶ φυσικῶν καὶ περὶ πολιτικῶν καὶ περὶ πολλῶν διαφερόντων εἴδει, οἷον ὁ τοῦ μᾶλλον καὶ ἧττον τόπος· οὐδὲν γὰρ μᾶλλον ἔσται ἐκ τούτου συλλογίσασθαι ἢ ἐνθύμημα εἰπεῖν περὶ δικαίων ἢ φυσικῶν ἢ περὶ ὁτουοῦν· καίτοι ταῦτα εἴδει διαφέρει. Dans la première proposition περὶ est impropre; car les lieux ne sont pas les objets (περὶ ὧν) des raisonnements, mais leurs principes (ἐξ ὧν); Aristote dit lui-même un peu plus bas ἐκ τούτου συλλογίσασθαι (faire un raisonnement dialectique) ἢ ἐνθύμημα εἰπεῖν (faire un raisonnement oratoire). Je crois, en conséquence, qu'il faut lire ἐξ ὧν au lieu de περὶ ὧν, transposer τοὺς devant διαλεκτικούς et traduire : J'entends par raisonnements dialectiques et oratoires ceux qui sont tirés des principes que nous appelons lieux.

I, 2. 1358 a 24 [21]. Aristote vient d'expliquer la différence entre les *lieux* qui n'appartiennent à aucune science déterminée et servent à trouver des arguments sur quelque question que ce soit, et les principes propres à chaque science : κακεῖνα μὲν οὐ ποιήσει περὶ οὐδὲν γένος ἔμφρονα· περὶ οὐδὲν γὰρ ὑποκείμενόν ἐστιν· ταῦτα δέ, ὅσῳ τις ἂν βέλτιον ἐκλέγηται τὰς προτάσεις, λήσει ποιήσας ἄλλην ἐπιστήμην τῆς διαλεκτικῆς καὶ ῥητορικῆς· ἂν γὰρ ἐντύχῃ ἀρχαῖς, οὐκέτι διαλεκτικὴ οὐδὲ ῥητορικὴ ἀλλ' ἐκείνη ἔσται ἧς ἔχει τὰς ἀρχάς. Le mot ταῦτα, qui désigne les principes propres à chaque science, ne peut se construire comme complément de ποιήσας en même temps qu'ἄλλην, de manière à offrir un sens satisfaisant. Je préfère à la correction que j'ai présentée (*Études sur Aristote*, p. 238)

une autre que je dois à l'amitié de M. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon : c'est de lire ποιήσαντα au lieu de ποιήσας. On a ainsi, par un très-léger changement, le sens suivant, qui est très-satisfaisant : *mieux le dialecticien et l'orateur choisiront les propositions propres à une science déterminée, moins on s'apercevra que ces propositions ont communiqué des connaissances scientifiques qui sont étrangères à la dialectique et à la rhétorique.* La correction me paraît d'autant plus probable, qu'on lit dans *An. post.* I, 2. 71 *b* 25, qu'un syllogisme qui ne repose pas sur des principes propres à une science déterminée, ne sera pas un syllogisme scientifique (συλλογισμὸς ἐπιστημονικός), en d'autres termes une démonstration (ἀπόδειξις), parce qu'il ne donnera pas une connaissance scientifique (οὐ γὰρ ποιήσει ἐπιστήμην).

CHARLES THUROT.

(*La suite prochainement.*)

ARMES ET OBJETS DIVERS

PROVENANT

DES FOUILLES EXÉCUTÉES A ALISE-SAINTE-REINE

(CÔTE-D'OR)

Nous devons à une communication bienveillante des secrétaires de la Commission de la carte des Gaules les dessins que nous reproduisons aujourd'hui et qui représentent une partie des objets provenant des fouilles exécutées, d'après les ordres de S. M. l'empereur, à Alise-Sainte-Reine, ou plutôt dans la plaine qui s'étend au pied du mont Auxois. Nous avons demandé et l'on nous a accordé la permission de les donner au public.

Nous avons l'intention de faire graver dans les numéros prochains les autres armes et objets que cette planche n'a pu contenir, et un plan exact du mont Auxois et de ses environs, avec l'indication précise des points où chaque objet important a été trouvé. Nous donnerons également la coupe des divers fossés que les fouilles ont fait découvrir.

Nous ferons ainsi ce qui dépend de nous pour mettre nos lecteurs à même de juger le débat qui s'est élevé entre les partisans d'Alise et les partisans d'Alaise, sans nous engager dans une discussion qui depuis longtemps a perdu tout caractère scientifique pour revêtir la forme d'une polémique passionnée à laquelle la *Revue* croit qu'il n'est pas de sa dignité de prendre part. La science a besoin avant tout de sang-froid et de bonne foi; la passion détruit l'un et l'autre.

Nous ne nous croyons d'ailleurs pas le droit de parler avant la Commission de la carte des Gaules, de fouilles qu'elle fait exécuter à ses frais et qui ne sont pas encore terminées; nous attendrons donc le mémoire qu'elle prépare pour entrer dans les détails de cette question intéressante. D'ici là nous nous bornerons à donner des faits, c'est-à-dire des dessins et des plans levés avec le plus grand soin et beaucoup plus instructifs que les vagues conjectures auxquelles se sont livrés la plupart de ceux qui ont parlé du mont

Auxois et de la plaine des Laumes sans s'être donné la peine de les étudier suffisamment,

Notre tâche, jusqu'à nouvel ordre, sera de rapprocher des objets trouvés à Alise les objets analogues que possèdent les grands musées de la France et de l'étranger, afin d'en déterminer autant que possible le caractère.

Nous croyons pouvoir affirmer, sans aucune hésitation, que les armes que contient aujourd'hui notre planche sont des armes gauloises. Ces armes deviendront un type précieux si, comme nous en sommes convaincus, elles sont tombées des mains défaillantes des défenseurs d'Alésia. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, il suffit d'ouvrir les revues et catalogues où sont reproduites les armes gauloises recueillies en si grand nombre en Suisse, en Danemark et en Angleterre, pour n'avoir aucun doute à cet égard.

Ces armes sont, ainsi qu'on peut le voir en jetant un coup d'œil sur notre planche : 1° des pointes de javelot en bronze, nos 2, 3, 4. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14. Ces pointes ont été trouvées en novembre 1860, au fond du canal d'écoulement des eaux de la propriété de M. de Gasc. Ce canal, qui porte le nom de *Fausse rivière,* est très-ancien et pourrait avoir été un bras de l'*Ozerain.* Près des piques se trouvaient des fragments de feuilles de bronze provenant probablement d'un bouclier;

2° Une lame de bronze en forme de couteau. Sa douille semble indiquer qu'elle était placée à l'extrémité d'une haste en bois et servait d'arme (n° 1). Provient de la *Fausse rivière;*

3° Sabot trouvé au même emplacement et présumé avoir fait partie de la même arme que le n° 1 (n° 15);

4° Haches en bronze trouvées avec les armes qui précèdent (nos 21, 22);

5° Pointes et sabots de lance en bronze trouvés dans le même canal et au même point dans les fouilles exécutées par la Commission de la carte des Gaules en 1861 (nos 5, 6, 13, 17, 18);

6° Lame d'épée en bronze trouvée dans les fouilles du canal de Bourgogne, au bas de la plaine des Laumes (n° 23);

7° Lame d'épée en bronze trouvée en 1860 avec les pointes de lance et les haches sus-mentionnées (n° 24);

8° Poignée d'épée en bronze trouvée dans les fouilles de la Commission en 1861 et qui paraît se rapporter à la lame n° 24. Le n° 24 *a* représente le poussier terminant la poignée;

9° Pointe de flèche en bronze trouvée en 1860 (n° 26);

10° Fragment de lame d'épée (n 27);

11° Anneaux de diverses grandeurs trouvés en grand nombre dans la *Fausse rivière* et dans les tranchées en 1860 et 1861 (n° 16).

Nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur les deux pointes hameçonnées *en fer* (n°s 19 et 20).

Le n° 19 a été trouvé dans la plaine des Laumes, en avant des fossés découverts par la Commission. Cette pointe, dont la forme primitive était semblable à la pointe n° 20, est brisée au coude et tordue à son extrémité supérieure.

Le n° 20 a été trouvé, non plus dans la plaine, mais sur le mont Auxois, avec cinq autres semblables, sous les fondations d'une très-ancienne construction. On ne peut, ce nous semble, s'empêcher de voir dans ces pointes les stimuli dont parle César.

Ceux de nos lecteurs qui douteraient du caractère gaulois des épées dont nous leur offrons le dessin, peuvent consulter les n°s 133 et 135, p. 31. du *Musée de Copenhague,* par J. J. A. Worsae, et les n°s 442, 444, p. 318, du *Musée de Dublin,* par W. R. Wilde, et la première livraison, feuille 2, n° 4, du *Musée de Mayence,* par Lindensmit. Ils seront incontestablement convaincus.

L'ouvrage de M. Troyon sur les antiquités lacustres contient aussi plusieurs épées gauloises du même genre.

Une épée de légionnaire trouvée au fond de l'un des fossés, à Alise, servira d'ailleurs de point de comparaison et démontrera combien les armes des Gaulois différaient des armes romaines. Nous en donnerons le dessin dans le prochain numéro.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN.

Nous avons donné dans notre compte rendu du mois dernier le procès-verbal de la communication de M. de Saulcy relative aux fouilles d'Alise. Le défaut d'espace nous ayant obligé d'ajourner le reste de notre analyse des séances de l'Académie, nous publions aujourd'hui ce supplément avant d'aborder la séance du mois de juin.

Avant tout, nous retrouvons encore la question d'Alise.

Il s'agit d'une pièce de plomb, dont la *Revue* espère pouvoir donner le dessin à ses lecteurs, et qui a été récemment découverte à Alise-Sainte-Reine et achetée par M. Philibert Beaune, maire de Vesvre. Cette pièce, dit M. de Longpérier, qui s'est chargé de la présenter à l'Académie, est une tessère ou monnaie de plomb du moyen module. D'un côté on voit un *Mercure* nu, debout, placé sur un ædicule, tenant une bourse de la main droite et un caducée sur le bras gauche. Au revers, un rameau entouré de la légende circulaire ALISIENS (Alisienses).

L'existence de cette pièce, dont le sens est si clair, a donné à M. de Longpérier l'idée de rechercher s'il ne s'en trouverait pas d'analogues dans les collections. Une recherche rapide lui a montré dans l'ouvrage de M. Ficorini, publié à Rome en 1740, *I Piumbi antichi*, deux pièces au type de Mercure debout, l'une desquelles représente les lettres ALS, *matres lectionis* du nom des Alisiens ; la seconde ne porte qu'un A, initiale du même nom. Ces trois monnaies sont de modules différents, et le nombre des caractères diminue en proportion de l'étendue des flans métalliques. Ficorini n'avait donné aucune explication de ces deux derniers plombs; mais il suffit de les rapprocher de la pièce découverte à Alise pour reconnaître qu'ils appartiennent à la même fabrication, au même système. Le plomb nouvellement retrouvé se rapporte au style des monnaies impériales, et la série montre l'importance de la localité à une époque reculée.

Après la communication de M. de Longpérier en vient une de M. de Witte, correspondant de l'Académie, touchant une note reçue par lui de M. W. H. Wadington, datée de Beyrouth, 8 avril dernier. Cette note est relative aux tablettes ou stèles assyriennes de Nahr-el-Kelb, tant controversées parmi les voyageurs et les savants. Les données recueillies par M. Wadington, et appuyées de deux photographies prises par M. Georges Hachette,

qui l'accompagnait, mettent hors de doute que plusieurs de ces stèles sont bien réellement égyptiennes et prouvent encore une fois qu'Hérodote était bien instruit quand il parlait de stèles semblables dans la Palestine et dans la Syrie. M. Wadington en compte neuf en tout, tant égyptiennes qu'assyriennes, à Nahr-el-Kelb, toutes sculptées sur les rochers qui bordent la route, et formant deux groupes, l'un inférieur, l'autre supérieur, qu'il décrit successivement, autant qu'il a pu les voir à l'époque de l'année où il les observait et quoiqu'il y ait passé une journée presque entière, ce qui explique les assertions contradictoires de témoins oculaires également dignes de foi, qui ont pu voir ou ne pas voir selon la hauteur du soleil et la direction de ses rayons.

Les lettres de M. Renan continuent à apporter à l'Académie d'intéressantes nouvelles.

Dans une lettre adressée à l'empereur, et communiquée à l'Académie par M. Maury, conformément au désir de Sa Majesté, M. Renan annonce qu'un plus attentif examen de la grande mosaïque découverte par lui lui a fait reconnaître que la partie centrale est la plus importante. Un mosaïste a été expédié de Rome par ordre de l'empereur avec mission de procéder à l'emballage de ce beau et curieux monument. Un séjour prolongé à Amrit a permis à M. Renan d'étudier les monuments anciens qui s'y rencontrent; le savant explorateur signale *le temple* comme un des édifices les plus remarquables de la Phénicie et l'un de ceux qui peuvent donner le mieux une idée de ce qu'a été le temple de Jérusalem : un amphithéâtre taillé dans le roc et qu'il a découvert, lui paraît quelque chose d'unique. Avant son départ d'Amrit, M. Renan avait fait déblayer les caveaux situés au-dessus des trois grandes pyramides monolithes. M. Renan expose ensuite les tentatives d'exploration faites à l'île de Ruad (Arad) et les difficultés que lui a suscitées le fanatisme de quelques musulmans, lesquels exercent dans la contrée une véritable terreur et paralysent les bonnes dispositions de la population tranquille.

Les fouilles faites à Oumm-el-Avamid ont été plus fructueuses; on y a trouvé, enfin, une inscription phénicienne malheureusement incomplète. Elle est circulaire et tracée autour d'une sorte de gnomon. M. Renan signale en terminant, comme digne d'attention, l'acropole d'Oumm-el-Avamid, où subsistent les restes de temples du style ionique grec le plus pur. Une tête humaine en ronde bosse et un lion ont été récemment trouvés dans cette localité déjà explorée, il y a quelques années, par M. de Vogüé, mais où il reste beaucoup à faire.

M. Vallet de Viriville fait une lecture en communication sur la question suivante : *Jeanne Darc a-t-elle été prise par fortune de guerre ou par trahison?*

L'épisode choisi par l'auteur de cette communication a pour sujet la prise de Jeanne à Compiègne par les Anglo-Bourguignons, le 24 mai 1430 (car M. Vallet de Viriville fixe au 24 mai, veille de l'Ascension, la véritable date de cet événement, que la plupart des historiens modernes placent au 23).

Depuis des siècles, une controverse importante, et qui dure encore, s'est élevée parmi les historiens. Jeanne, en cette circonstance, succomba-t-elle simplement dans une rencontre malheureuse? subit-elle de la sorte un revers attaché à la fortune des combats, ou bien fut-elle victime d'une trahison? Cette dernière explication se fit jour dans les esprits dès l'époque même de l'événement. La plupart des anciens historiens s'y sont rangés. En ces dernières années seulement, un critique des plus distingués et d'une autorité toute spéciale en cette matière, a plaidé la cause de Guillaume de Flavy. Capitaine de Compiègne à la date de cet épisode, Guillaume de Flavy était prévenu d'avoir traîtreusement livré l'héroïne à ses ennemis, et de lui avoir fermé toute retraite. M. J. Quicherat, dans son impartialité, avait cru devoir l'absoudre faute de preuves suffisantes, et M. Vallet de Viriville, à son tour, avait embrassé jusqu'à ce jour l'opinion de M. Quicherat. Mais de nouvelles recherches ont contraint le nouvel historien de Charles VII à revenir sur cette adhésion. « Même aux yeux des juges les plus favorables, dit M. Vallet de Viriville, Guillaume de Flavy n'a jamais été considéré comme étant à l'abri de tout soupçon. On s'accorde généralement à reconnaître que Jeanne fut environnée, pour ainsi dire, dès le premier pas de sa carrière, par une odieuse et perfide machination. G. de la Trémouille, premier ministre ou premier favori de Charles VII, et le chancelier Regnauld de Chartres en furent les agents hypocrites et tout-puissants. Mais on ignorait les liens de connivence qui pouvaient rattacher dans cette circonstance Guillaume de Flavy à ces deux ennemis de l'héroïne. R. de Chartres, ainsi que G. de Flavy, possédaient diverses seigneuries sur le territoire de Compiègne. Guillaume de Flavy, d'après les généalogistes, était l'oncle du chancelier, Hector de Chartres, père de Regnauld, ayant épousé une sœur de Guillaume. Quant à la Trémouille, Flavy, depuis plusieurs années, jouait auprès de lui le rôle de créature et d'affidé, chargé par lui de diverses missions intimes, politiques et secrètes. Lors de la soumission de Compiègne, Flavy servait comme officier dans *la compagnie*, c'est-à-dire sous le commandement de la Trémouille. Flavy étant un gentilhomme du pays, les habitants de Compiègne, en signant leur capitulation, le demandèrent au roi pour gouverneur militaire de leur ville. Mais la Trémouille s'y opposa. Il se décerna à lui-même cette position, qu'il entendait se réserver, et fit seulement aux bourgeois cette concession de leur donner Flavy pour lieutenant. G. de Flavy était donc à l'attache et à la dévotion de la Trémouille. Lorsque la Pucelle fut prise, R. de Chartres, *alter ego* de la Trémouille, se trouvait lui-même à Compiègne. Telles sont les notions nouvelles qu'a réunies M. Vallet de Viriville et qui, selon lui, doivent combler les intervalles qui séparent les opinions opposées sur ce fameux épisode. Il espère qu'on s'expliquera parfaitement désormais quelles influences agirent sur Guillaume de Flavy dans cette mémorable circonstance.

M. Maury communique de la part de M. Mérimée, empêché d'assister à la séance, une lettre adressée à celui-ci par M. Valentin Carderera, peintre de

Sa Majesté Catholique, et datée de Madrid, 29 mai. Dans cette lettre, on annonce la découverte à Gesadamar, localité que M. Mérimée suppose avoir été désignée au lieu de Guarrazar, deux nouvelles couronnes wisigothiques : l'une, de petite dimension, fut apportée a la reine d'Espagne par un paysan du village de Guadamar; elle présente, gravée en son centre, une légende qui paraît se lire : *Sancto Stephano hoc munusculum offert Theodosus Abas.* La reine en a fait l'acquisition. Elle chargea ensuite l'intendant don Antonio Florès de se rendre à Guadamar pour s'informer s'il avait été trouvé d'autres couronnes et d'autres objets analogues. Il trouva, en effet, entre les mains du paysan des restes de couronnes, de croix, etc., entre lesquels l'objet le plus remarquable était une couronne presque semblable à celle de Receswinte, bien que de plus grand diamètre. Elle n'est pas ornée d'autant de perles et n'a point une sorte de pommeau pour la prendre, mais on y distingue des restes de lettres dont l'étude attentive a permis de lire : INTHILANVS R : X OFERET. M. Mérimée fait remarquer à cette occasion que la lecture est évidemment fautive et que l'inscription doit porter le nom de SWINTILA.

L'ornementation de cette couronne rappelle celle du musée de Cluny. On remarque au milieu deux croix très-curieuses et de forme singulière, au bras desquelles sont attachées des pendeloques de saphir, de perles et d'autres pierres précieuses. Une autre croix, dont M. Carderera donne un dessin très-grossier, porte des lettres qui n'ont pu être déchiffrées. On a découvert depuis une grande quantité de pendeloques analogues, de beaux saphirs, une boîte pleine de pièces de diverse nature de perles, etc., entre lesquelles il faut signaler surtout trois grands saphirs magnifiques et une émeraude également fort grande sur laquelle est gravé en creux, d'un travail très-barbare, un sujet qui paraît être l'Annonciation.

La seconde couronne est, comme celle du musée de Cluny, de l'or le plus pur.

M. de Lasteyrie appelle l'attention de l'Académie sur l'importance des inscriptions qui accompagnent cette nouvelle trouvaille. Si, comme l'annonce M. Mérimée, tous les objets proviennent du même lieu, il en résulterait donc qu'en ce lieu se trouvaient plusieurs chapelles ou tout au moins plusieurs autels dans la même église. Il y a évidemment là une question importante à élucider. Enfin M. de Lasteyrie, à la première vue du croquis joint à la lettre de M. Carderera, remarque un caractère et un style très-différents de celui auquel appartiennent les monuments jusqu'ici connus du trésor de Guarrazar. A. B.

Erratum. — Dans le dernier numéro de la *Revue*, Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, p. 496, ligne 27, une erreur typographique nous a fait dire : « Quant à ceux qui veulent que le mont Auxois n'ait pu contenir les *quarante mille* hommes de Vercingétorix, etc... » C'est *quatre-vingt mille* hommes qu'il faut lire.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

On lit dans le *Moniteur* :

« Fontainebleau, le 19 juin 1861,
10 h. 15 m. du soir.

« L'empereur, accompagné de MM. Mérimée et de Saulcy, sénateurs, membres de l'Institut; de M. le général Fleury, premier écuyer, aide de camp; de M. le commandant baron de Vassart, officier d'ordonnance; de M. Maury, membre de l'Institut, son bibliothécaire, est parti de Fontainebleau ce matin, à huit heures, par le chemin de fer de Lyon, pour se rendre à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or); l'empereur voulait visiter les fouilles qui se font par son ordre dans cette localité, en vue de retrouver des vestiges de la mémorable action dont le théâtre fait encore l'objet des discussions des antiquaires.

« Arrivé à Alise-Sainte-Reine à midi, l'empereur a été reçu par M. Bouillet, sous-préfet de Semur, et par MM. le général Creuly, A. Bertrand et A. Jacobs, membres de la Commission de la carte des Gaules, auxquels s'était adjoint M. G. Rey, géographe distingué.

« Sa Majesté s'est rendu à pied aux points où des tranchées avaient été ouvertes; puis, gravissant le mont Auxois, elle a atteint le sommet élevé d'où l'on embrasse tout l'aspect du pays. Là l'empereur a relu le passage des *Commentaires de César* où est relaté le siége d'Alise.

« Il a reconnu que les détails qui y sont rapportés s'adaptent parfaitement à l'état des lieux, et a achevé ainsi de résoudre une question qui l'intéresse au plus haut point et préoccupe vivement, depuis plusieurs années, le monde savant.

« L'empereur a repris alors l'exploration, à pied, de tout l'ancien oppidum gaulois. A la suite de cette reconnaissance, qui n'a pas duré moins de trois heures, Sa Majesté est rentrée à Alise-Sainte-Reine dont elle a visité l'hospice, pieuse fondation qui compte déjà plus de deux siècles d'existence. L'empereur a particulièrement examiné le musée d'antiquités que l'on a commencé de fonder, selon son désir, dans une salle dépendant de l'établissement.

« Reconnu par la population du bourg, l'empereur y a trouvé un accueil enthousiaste, et a laissé à l'hospice et pour l'église les témoignages de sa munificence habituelle.

« A six heures, Sa Majesté reprenait le chemin de fer à la station des Laumes et rentrait à Fontainebleau à dix heures du soir. »

— Les lecteurs de la *Revue* n'ont sans doute pas oublié l'article publié dans le numéro d'avril par M. de Saint-Marceaux, sur les *Silex travaillés* trouvés dans le diluvium à Quincy sous le Mont (Aisne). Quelques travaux exécutés depuis lors dans la même grévière ont été pour notre savant et zélé collaborateur l'occasion de nouvelles découvertes, moins intéressantes peut-être que les premières, mais cependant dignes d'être mentionnées. En voici la description :

1° Un fragment de couteau en silex pareil à celui des instruments trouvés dans les tourbières d'Abbeville, et portant neuf centimètres de long sur trois centimètres de large;

2° Un autre fragment de couteau, d'un silex blond, qui ne paraît pas provenir de la localité, portant six centimètres de long sur deux de large;

3° Un petit instrument très-bien affilé, portant quatre centimètres de long sur un et demi de large;

4° Un morceau de silex brun en forme d'instrument à raboter le bois, portant six centimètres carrés.

Ces découvertes, quoique peu importantes en apparence, promettent, pour le jour où l'on reprendra les travaux dans la grévière, de fournir à la science archéologique de nombreuses et riches acquisitions, d'autant plus précieuses et certaines que M. de Saint-Marceaux est mieux préparé par ses études géologiques à bien déterminer l'âge, la nature et la formation des terrains qui seront explorés.

BIBLIOGRAPHIE

Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord, par E. Mannier. Paris, Aubry, 1861. In-8°.—**Noms anciens de lieux du département de la Dordogne**, par le vicomte A. de Gourgues. Bordeaux, 1861. Grand in-8°.

Les recherches étymologiques sur les noms de lieux de la France ont pris depuis quelque temps grande faveur parmi les antiquaires des départements; elles ont reçu une impulsion nouvelle de la préparation du *Dictionnaire historique et géographique de la France* que dirigent les comités historiques établis près du ministère de l'instruction publique. Recueillir dans les anciens textes, dans les chartes et les pièces manuscrites, les noms portés par les différentes localités pendant le moyen âge, est la seule voie qui puisse conduire à des résultats certains : telle est la méthode qu'ont suivie M. Mannier pour le département du Nord, et M. de Gourgues pour celui de la Dordogne. Leurs ouvrages seront consultés avec fruit par tous ceux qui s'occupent de la géographie historique de la France. M. de Gourgues s'est borné à enregistrer les noms, comme l'avait fait l'année précédente M. Lepage pour le département de la Meurthe; il a réservé les considérations générales pour son introduction, qui est un excellent morceau sur la géographie historique du Périgord, qui a succédé à l'ancien territoire des *Petrocorii*. M. Mannier s'est plus étendu; il a consacré à chaque localité une notice intéressante, où l'étymologie est mise en évidence avec beaucoup d'intelligence. Tandis que M. de Gourgues remonte surtout aux étymologies celtiques, M. Mannier reste plus habituellement dans le latin, le flamand et le wallon; c'est la conséquence du caractère ethnologique différent des départements étudiés par les deux auteurs.

Les lecteurs de la *Revue* ont déjà eu, dans quelques communications de M. Houzet, le spécimen de ce qu'on peut appeler la vraie philologie géographique. Les recherches de MM. Mannier et de Gourgues étendront le champ des investigations. Ce qui fait surtout le mérite du premier, c'est d'avoir suivi dans tous les textes les transformations successives de chacun des noms. Mais si le livre de M. de Gourgues n'offre pas ce secours aux philologues, il a, par contre, traité la partie géographique avec un détail et un soin que je ne dois pas manquer de signaler. M. Mannier avait choisi un département moins homogène quant aux origines territoriales; il n'a pu se placer au point de vue si fécond de l'auteur du mémoire sur les *Noms anciens de lieux de la Dordogne*.

Les deux ouvrages se recommandent conséquemment par des mérites divers, et ont l'un et l'autre des titres à être classés au nombre des bons travaux archéologiques de cette année. A. M.

Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine de la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par Roget, baron de Belloguet. — **Introduction. — Preuves physiologiques.—Types gaulois et celto-bretons.** Paris, Duprat, 1861.

L'ouvrage que nous annonçons ici est une tentative d'application de l'étude des monuments à l'ethnologie ancienne de la France.

Après avoir, dans un premier ouvrage, soumis à un nouvel examen les éléments philologiques que nous possédons pour résoudre la question si controversée de la distribution des races en Gaule, M. Roget de Belloguet entreprend la critique raisonnée des données qui nous restent pour déterminer les éléments dont se composait la population gauloise. Le guide qu'il adopte dans son travail, c'est ce qu'on peut appeler le type de race, et ce choix indique naturellement qu'il considère le type comme essentiellement permanent, tant que des mélanges profonds ne viennent pas l'altérer. M. Roget de Belloguet a patiemment recueilli tous les passages des auteurs grecs ou latins indiquant les caractères physiques des peuples dits celtiques; il les a confrontés avec un certain nombre de monuments anciens où sont représentés des Gaulois ou des Bretons : statues, bas-reliefs, monnaies; puis, rapprochant ces caractères fournis par l'antiquité de ceux qui sont observables chez la population actuelle de la France, il en a tiré des conclusions qui viennent confirmer en partie celles auxquelles l'avait conduit la philologie comparée. Ces conclusions sont en désaccord formel avec le système de MM. Edwards et Amédée Thierry, qui a joui pendant longtemps d'une grande faveur, et conserve aux yeux de beaucoup son autorité.

Pour M. Roget de Belloguet, les Celtes ou Gaulois appartenaient tous, sans distinction de Belges ou de Gaulois proprement dits, à une même race dont le type était tout septentrional, race blonde et de haute stature, d'un tempérament lymphatique peu propre à supporter les chaleurs du midi, race à la tête allongée, distincte d'une autre race aux yeux et aux cheveux bruns ou noirs, d'un tempérament sec et nerveux, qui formait la population de la Gaule avant l'arrivée des Celtes. C'était à cette race indigène qu'appartenaient les Ibères; mais l'auteur ne fait pas pour cela des Gaulois primitifs des Ibères proprement dits, et il est enclin à y reconnaître les membres de la grande famille ligurienne, à laquelle il attribue une origine africaine.

Si les témoignages anciens avaient la précision des définitions des anthropologistes modernes, si le mélange des races et les influences accidentelles de climat et d'exposition n'avaient pas rendu très-difficile le départ entre les descendants actuels des diverses populations qui se sont succédé sur notre sol,

nous accepterions sans hésiter une bonne partie des conclusions de l'auteur; mais l'incertitude des témoignages et le vague des descriptions, la confusion fréquente faite dans l'antiquité entre le caractère des Gaulois et des Germains, nous rend plus réservé. Toutefois, on doit le reconnaître, M. Roget de Belloguet, grâce aux monuments dont il a fait un heureux emploi, et qui sont les guides les plus sûrs, bien qu'on les ait négligés avant lui, a donné une grande probabilité à l'opinion qu'il soutient, que les deux rameaux de la race celtique, les Gaulois et les Belges, n'étaient séparés que par des différences légères, que leur type avait un caractère éminemment septentrional, et que ce type s'est modifié par le croisement avec une population à yeux et cheveux noirs. Mais cette population, quelle était-elle? C'est ici que les données recueillies par l'auteur sont moins concluantes.

L'ouvrage de M. de Belloguet se divise en cinq sections : la première est consacrée aux preuves historiques de la persistance des types et à un aperçu des résultats des divers croisements; la deuxième traite du type gaulois suivant les auteurs anciens; la troisième, du type gaulois d'après les médailles et les figures sculptées; la quatrième, du type gaulois d'après les crânes trouvés dans les tombeaux ou les monuments dits celtiques; la cinquième, des rapports de l'ancien type gaulois avec ceux des populations celtiques actuelles. L'auteur a incontestablement plus approfondi les intéressantes questions d'ethnologie auxquelles son livre est consacré, qu'on ne l'avait encore fait, et ses recherches portent l'empreinte d'un travail persévérant et consciencieux dont il a du reste déjà donné bien des preuves.

Il est à regretter que, puisqu'il a eu la bonne idée d'interroger les monuments, l'auteur n'ait pas mis plus à contribution les figurines de terre cuite découvertes en assez grande abondance dans diverses parties de la Gaule, et notamment sur le territoire des anciens *Arverni*. Les physionomies authentiquement gauloises sont si peu nombreuses qu'il ne faut en négliger aucune.

Par contre, l'auteur me paraît avoir un peu subi la préoccupation de retrouver, à l'heure qu'il est, des types homogènes, et il n'a pas assez tenu compte, ce me semble, de ces influences locales, de ces différences qui se manifestent dans un même pays, de la montagne à la plaine, de la vallée à la colline, et qui font au premier aperçu croire à l'existence de l'infusion d'un sang différent. Il est aussi un caractère physique des Celtes qu'il paraît avoir négligé, c'est la petitesse de la main, petitesse révélée par celle de la poignée des épées gauloises, que notre main peut à peine embrasser. Enfin, s'il avait eu à sa disposition un plus grand nombre de ces monnaies gauloises sur lesquelles les beaux travaux de MM. de Saulcy, de la Saussaye, de Barthélemy et C. Robert jettent un jour de plus en plus vif, il aurait été peut-être en possession de presque tous les éléments pour résoudre le problème. Mais malgré les lacunes qu'il est encore possible de signaler dans l'*Ethnogénie gauloise* de M. Roget de Belloguet, ce livre n'en demeure pas moins ce qui a été fait de plus complet sur l'histoire physiologique de notre

race. L'auteur a été conduit par son sujet à étudier les populations de l'Angleterre et de l'Écosse, et il distingue originairement dans les deux pays deux éléments différents.

M. Roget de Belloguet a prêté moins d'importance au caractère fourni par l'inspection des crânes qu'à ceux qui résultent de l'expression générale; en cela, il nous semble avoir eu parfaitement raison; mais la physionomie elle-même n'a-t-elle pas subi des modifications dans les contrées où l'élément germain s'amalgama plus profondément avec l'élément celtique, et ne doit-on pas croire que l'invasion de populations toutes germaniques telles que les Francs, les Burgundes, les Goths, ont dû ramener pour un temps le type celtique à sa ressemblance avec le type germanique qu'il avait à l'origine?

Le type celtique originaire, tout septentrional, comme le dit fort bien M. Roget de Belloguet, se rapprochait beaucoup de celui des autres nations qui leur avaient succédé dans les plaines de l'Allemagne du Nord, de la Pologne et des contrées danubiennes. Le savant ethnologiste me semble avoir un peu gourmandé à tort Claudien de ce qu'il leur donne à toutes l'épithète de *flavus*, *flava*, blonde. C'est que les cheveux blonds, voilà ce qui distingue par-dessus tout, pour les Romains, les nations du nord de l'Europe. Claudien mérite moins qu'aucun autre le reproche de n'avoir point donné exactement les traits physiques des barbares, lui, au contraire, un des poëtes qui les ont le mieux connus, le mieux peints. Chaque fois qu'il parle de quelques-uns de ces barbares au milieu desquels il a vécu, il le désigne par le caractère le plus saillant, et les monuments le justifient quand il parle de l'Arabe coiffé de la mitre, de l'Arménien à la belle chevelure, aux cheveux crépus (*vibratis crinibus*), du Dace qui se peint le corps, du Mède qui se farde, du noir Hindou aux tentes ornées de pierreries (*De laudib. Stilichon.*, lib. I); comment aurait-il moins connu les Gaulois, lui qui avait voyagé dans leur pays et si bien observé l'instinct de leurs mulets? Je ne comprends donc pas pourquoi M. de Belloguet récuse un témoignage qui vient au contraire en aide à sa thèse. Car quand Claudien dit en parlant des habitants de cette *flava Gallia crine ferox*

> Inde truces flavo comitantur vertice Galli
> Quos Rhodanus velox, araris quos tardior ambit
> Et quos nascentes explorat gurgite Rhenus
> Quosque rigat retro pernicior unda Garumna,
> (*In Rufin.*, II, v. 110-112.)

il ne fait que confirmer l'unité de la race celtique pour laquelle combat l'auteur de l'*Ethnogénie gauloise*: c'était un peuple de même caractère, *mens eadem cunctis*, comme dit encore le poëte alexandrin; il n'avait rien à dire de ces Ligures, de ces Ibères perdus dans la grande nationalité celtique qui le frappait surtout, et dont l'image typique était toujours pour lui telle qu'elle apparut aux Romains sur les bords de l'Allia.

Ce type resta-t-il pur tant que des mélanges ne vinrent pas l'altérer, ne

subit-il pas l'influence d'un ciel plus chaud, d'une lumière plus vive, et par sa seule présence au sud, le Celte frère du Germain ne perdit-il pas quelques-uns des traits qui accusaient sa parenté ? M. de Belloguet ne l'admet pas assez, à ce qu'il me semble. L'étude comparative des langues européennes n'a-t-elle pas démontré que des populations dites septentrionales tels que les Germains, les Slaves, étaient venues de l'Asie centrale, où elles n'offraient pas cette chevelure blonde, cette taille élancée, ce teint lymphatique, ces yeux bleus qu'on leur trouve en Europe et qui accusent l'influence prolongée d'un climat plus humide et plus froid ? Car enfin, quand ils émigrèrent à l'ouest, les peuples de l'Asie n'ont dû rencontrer, si elles existaient même, que quelques peuplades misérables et clair-semées qu'ils ont promptement absorbées et détruites, et dont le type n'a guère pu modifier le leur. La difficulté est d'apprécier dans quelles limites le type peut varier, et cette difficulté M. Roget de Belloguet ne l'a pas résolue; mais son livre n'en est pas moins un précieux exposé de l'histoire physique de notre race à l'aide de l'archéologie. Il y a des parties excellentes, et d'autres contestables; mais toutes sont également instructives. A. M.

Jehan de Paris, varlet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII, par J. Renouvier, précédé d'une notice biographique sur la vie et les ouvrages et de la bibliographie complète des Œuvres de M. Renouvier, par Georges Duplessis. Paris, Aubry, 1861, in-8°, fig.

Jean Perréal, ou Jean de Paris, ou Jean Perréal de Paris, était probablement natif de cette ville et signait en 1493 J. *Paris* (le J étant lié au P qui le suit), ainsi le témoigne un curieux autographe qui décore la brochure dont nous entretenons le lecteur. Cet artiste apparaît pour la première fois, dans les documents connus, en 1483, comme valet de chambre au service de la fourrière de la reine Charlotte, femme de Louis XI. En 1489, on le retrouve à Lyon, chargé par la ville des travaux d'art pour l'entrée de Charles VIII. De 1493 à 1500, il suivit successivement Charles VIII et Louis XII en Italie. De 1506 à 1511, il fournit les premiers plans ou projet primitif de la merveilleuse église de Brou. Il fut employé par la cour de France et par la ville de Paris en 1513 à l'occasion des funérailles d'Anne de Bretagne; en 1514, pour le second mariage de Louis XII, et en 1515, pour les obsèques de ce prince. Il mourut vers 1527.

A l'autographe dont nous avons parlé, M. Renouvier a joint deux autres planches qui contribuent à *illustrer* et à vivifier ce curieux opuscule. L'une (page 16) reproduit deux croquis échappés à la fantaisie de Jean de Paris et retrouvés sur un compte qui le concerne. L'autre, qui sert de frontispice à la brochure, est le *fac-simile* d'une gravure sur bois, exécutée en 1515, qui représente Marie d'Angleterre. L'original, peu connu, se trouve en tête d'un livre du temps : *Epistola consolatoria de morte Ludovici...* de Moncetto di Castiglione d'Arezzo, imprimé par Henri Estienne, à Paris; 1515, pet. in-4°. Ce dessin confirme, par un précieux témoignage,

les autres éléments que nous possédions déjà pour nous instruire touchant l'effigie individuelle de cette belle et intéressante princesse. A cette occasion, nous signalerons ici, aux amateurs d'iconographie, une liste de divers portraits que nous avons recueillis et qui représentent Marie d'Angleterre, reine de France pendant une année.

1° Peinte en 1514-1515, dans un manuscrit présenté à Marie d'Angleterre par l'Université : N° 9715, ancien fonds français;

2° Portrait peint à la même époque dans le manuscrit 1251, suppl. français. Voyez l'ouvrage intitulé : *Lives of the princesses of England*, par Mme Everett Green. Londres, 1854. In-8°, t. V, p. 70;

3° Gravé sur bois, d'après nature ou d'autres portraits du temps, dans Moncetto di Castiglione. *Epistola*, etc. 1515. Paris, H. Estienne, pet. in-8°; reproduit dans l'opuscule de M. Renouvier;

4° Peinte en 1515-1516, lors de son second mariage, et représentée avec Charles Brandon, marquis de Suffolk, son nouvel époux; gravé par Mme Green, *Lives*, etc., en tête du volume cité;

5° Tapisserie du seizième siècle représentant Marie et Suffolk; citée par Mme Green. *Ibid.*, p. 105, note 2;

6° Gravé vers 1645, « d'après son portrait de Londres, » dans la suite des Rois et Reines qui accompagnent la grande édition de Mézeray, *Histoire de France*;

7° Gravé dans les *Femmes célèbres* de Lanté : Voyez Green, vol. cité, p. 70 (1).

Le mémoire qui fait l'objet de ce compte rendu est une œuvre posthume de M. J. Renouvier. M. G. Duplessis a bien voulu se charger de la mettre au jour. Il a retracé la vie de l'auteur dans une notice substantielle qui sert de préface à cette plaquette, destinée à prendre place sur les tablettes de tous les amateurs et bibliophiles. A. V. V.

(1) Cette liste est tirée d'une collection de bulletins iconographiques, par personnages, dont je poursuis la formation. Ces matériaux ont été réunis en vue d'une publication dont le plan, approuvé par des juges compétents, a néanmoins été inutilement soumis et présenté jusqu'ici aux divers comités historiques institués près le ministère de l'instruction publique. Le livre dont il s'agit, et qui tôt ou tard trouvera son heure, aurait pour titre : *Iconographie historique de la France*, ou Recueil des portraits de personnages célèbres, morts avant 1515, reproduits en noir et en couleurs, avec notices, d'après les monuments originaux qui se sont conservés. (Marie d'Angleterre figure dans ce cadre, comme reine de France, par Louis XII, son premier époux, mort en 1515.)

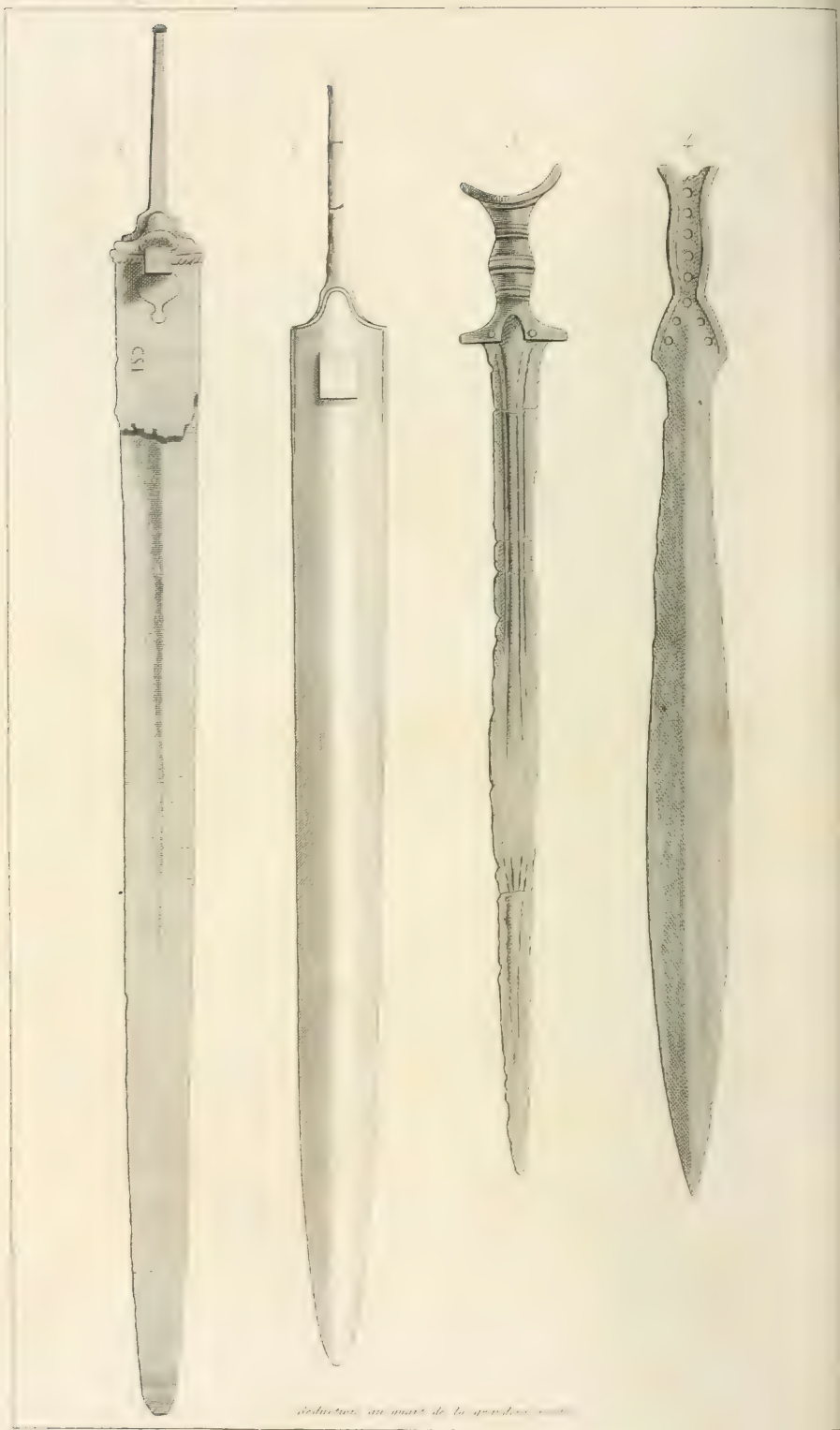

EPEES ROMAINES (1/4) EPEES GAULOISES (1/4)

LES

MUSÉES ET LES COLLECTIONS

ARCHÉOLOGIQUES

I

LE MUSÉE DE NAMUR

C'est un fait nouveau et qui mérite d'être signalé et encouragé que la création récente d'un grand nombre de musées et de collections archéologiques, locales ou provinciales, soit en France, soit à l'étranger. Tous ces musées, nés pour ainsi dire spontanément en l'absence de toute impulsion directe des divers gouvernements qui commencent maintenant seulement à les protéger, sont une preuve éclatante du changement qui, depuis une cinquantaine d'années, s'est opéré partout dans les esprits, relativement à l'utilité des recherches et des découvertes archéologiques. Il y a quarante ou cinquante ans, l'on ne s'imaginait pas que l'on pût, archéologiquement parlant, étudier autre chose que la Grèce, l'Italie ou l'Égypte. Nous avions un Musée des antiques et un Musée égyptien, une collection de vases grecs et de vases étrusques; mais en dehors de ces richesses que possédions-nous? à peu près rien : et il ne nous semble pas que l'Angleterre ou l'Allemagne fut sous ce rapport plus avancée que nous. Le goût des antiquités du moyen âge qui, par réaction, prit des proportions exagérées, nous fit sortir de cette immobilité où la science semblait exposée à s'amoindrir et à s'étioler peu à peu. Poussés par le besoin instinctif que tous les bons esprits ressentaient de briser le cercle où l'on s'était laissé enfermer, les plus ardents avaient tout d'abord mis la main sur l'étude qui était le plus à leur portée et qui nous touchait de plus près; mais ce n'était pour ainsi dire qu'une manière de sortir de prison; une fois au grand air et de

nouveau en possession de sa liberté, chacun s'est aperçu qu'il avait devant lui un horizon bien plus vaste et un champ de recherches bien plus étendu. Toutes les branches de l'archéologie proprement dite se sont successivement développées. La numismatique, l'épigraphie, la céramique ont demandé leur place au soleil, et bientôt une grande place. En même temps l'amour des histoires locales s'est fait jour partout. On a voulu connaître les origines de chaque ville, puis de chaque bourgade; en l'absence de documents écrits on a interrogé tous les débris que le sol pouvait contenir, on a fouillé les tombeaux de nos premiers pères, on a étiqueté et classé tant bien que mal toutes les richesses que les fouilles ou le hasard faisaient découvrir. Les musées n'ont plus représenté seulement l'histoire de l'art; ils ont été un dépôt de renseignements précieux sur les mœurs et les usages des populations primitives, sur les bouleversements et les transformations subies par chaque contrée. Le Gaulois, le Romain, le Franc, le Burgonde, le Saxon sont sortis pour ainsi dire tout armés de leurs sépulcres pour nous apprendre ce que les livres avaient négligé de nous dire, et l'on s'est aperçu qu'il y avait toute une histoire à faire à côté de l'histoire proprement dite et comme un monde nouveau à découvrir dans le passé. Quand les musées étaient, avant toute chose, des sanctuaires où l'on exposait les chefs-d'œuvre de l'art antique, il n'y avait que les grandes villes, les riches capitales qui pussent avoir la pensée orgueilleuse de posséder ces rares trésors. Mais depuis qu'on s'est habitué à porter intérêt à tout ce qui a appartenu à nos pères, qu'on s'est aperçu qu'un vase de poterie grossière, un couteau en silex ou une hache en pierre pouvaient, aux yeux de l'historien, être aussi instructifs qu'un vase étrusque ou grec, il n'est pour ainsi dire plus de province qui ne puisse avoir la légitime ambition de créer un dépôt où soient représentées les mœurs et l'industrie du pays aux divers âges qu'il a parcourus depuis les temps reculés où les peuplades qui l'habitaient n'étaient encore que de véritables sauvages. Rien n'est plus instructif et plus intéressant que ces collections locales que peut facilement former et à peu de frais toute ville petite ou grande ayant eu un passé. Quand ces collections se seront multipliées, quand les villes qui leur donnent asile et les encouragent en auront fait publier les divers catalogues (ce qui, par la force même des choses, ne pourra manquer d'arriver), la science archéologique, qui est encore à l'état d'enfance, sera véritablement créée.

Ces réflexions nous sont inspirées par une excursion que nous avons récemment faite en Belgique et où nous avons été agréable-

ment surpris en trouvant dans une ville où un tout autre intérêt nous appelait, un musée ne datant pour ainsi dire que d'hier, et que l'on peut présenter déjà cependant comme un modèle et un exemple à suivre aussi bien en France qu'en Belgique. Nous devons ajouter que, depuis, le musée archéologique de Besançon nous a paru mériter les mêmes éloges; nous demanderons la permission d'en parler dans un autre article. Revenons au musée de NAMUR.

C'est, comme le début de cet article a pu le faire pressentir, un musée exclusivement provincial. Tout ce qu'il renferme appartient à la province de Namur. Il n'en est pas moins varié, et pour nous il en est beaucoup plus intéressant. La classification des objets y est très-simple et très-nette, et ce qui est bien précieux, chaque objet porte une étiquette indiquant sa provenance. On peut ainsi savoir facilement dans quelles circonstances, dans quel milieu chaque objet a été trouvé, et en déterminer plus aisément et le caractère et la date. C'est ce qu'ont fait les habiles et zélés conservateurs du musée de Namur. Tandis que dans beaucoup d'autres musées tous les âges nous ont paru confondus, les attributions généralement fausses, les provenances non signalées ou inconnues, nous n'avons trouvé aucune objection à faire aux classifications de Namur.

Une première vitrine est réservée à ce qu'on peut appeler les temps primitifs. Des armes et instruments en pierre provenant en général de tumulus ou d'anciennes enceintes en terre nous rappellent ce qu'étaient les premiers habitants de ces vastes plaines. Cette vitrine, quand on a vu les collections de Suisse et de Danemark, paraît assez pauvre. Elle tend à prouver toutefois qu'il y a eu là comme dans ces deux pays un premier âge de sauvage grossièreté qui a précédé l'âge du bronze (1), c'est-à-dire l'invasion des populations asiatiques qui ont apporté très-vraisemblablement en Occident la connaissance et l'usage de ce précieux métal.

Vient ensuite l'époque gauloise ou celtique avec ses haches en bronze, ses anneaux, ses bracelets de même métal, mais tout cela en petit nombre; soit que la contrée ne fût pas primitivement très-peuplée, soit qu'elle fût très-pauvre avant l'invasion romaine. Une série

(1) Il nous paraît aujourd'hui parfaitement démontré pour le Danemark, la Suède et la Suisse en particulier, que le bronze a été apporté par des populations conquérantes venant d'Asie, où les armes en bronze étaient depuis longtemps connues. Ses populations, qui habitaient alors nos contrées, ne se servaient que d'armes de pierre et d'os. Il y a donc eu véritablement, sous ce rapport, en Occident, un âge de la pierre et un âge du bronze, et en nous servant de ces expressions consacrées par les archéologues du Nord, nous ne faisons que constater un fait bien établi.

de monnaies des Aduatuques rappelle la présence des Cimbres et l'établissement dans le pays des six mille hommes laissés à la garde de leurs bagages. (Cés., liv. II, c. 29.) Deux vitrines ont suffi jusqu'ici à représenter cette période.

La partie vraiment intéressante du musée de Namur commence avec l'époque gallo-romaine. Cinq ou six grandes armoires vitrées font revivre à nos yeux cette ère importante de civilisation pour la Belgique. Des vases de toute sorte, depuis la vaste amphore et l'urne cinéraire jusqu'au vase à parfums et à la fiole lacrymatoire, s'y étalent dans un ordre parfait et méthodique. Un seul cimetière, le cimetière gallo-romain de Flavion en a fourni plus de mille. On peut y étudier la céramique des Gallo-romains sous toutes ses faces. Un nombre considérable de fibules, de bagues, de fuseaux, d'épingles, de styles, analogues à ceux de tous nos musées, nous permettent de constater, sous ce rapport, l'uniformité de l'art gallo-romain dans toute l'étendue des Gaules.

Cette collection est encore intéressante à un autre point de vue. Si l'on veut se donner la peine de lire les étiquettes qui couvrent les vitrines, on voit qu'une partie des objets qu'elles renferment proviennent de *tumulus*, que d'autres ont été trouvés à côté de squelettes ensevelis dans la terre à un ou deux pieds de profondeur, sans qu'aucun signe extérieur indiquât la présence d'une tombe. Ailleurs, l'incinération était pratiquée, et les urnes cinéraires pieusement déposées dans de grands cercueils en pierre. L'ère gallo-romaine comprenait donc en Belgique ces trois modes divers de sépultures.

Dans toutes les vitrines de cette période, le fer est mêlé au bronze, qui est la matière avec laquelle sont fabriqués, comme dans l'âge précédent, les fibules et les bracelets. Un morceau de fer long de $0^{m},07$ paraît avoir été la poignée d'une épée : un autre pourrait être un bout de javelot: les armes gallo-romaines font, toutefois, à peu près complétement défaut : c'est une lacune regrettable.

Les poteries de cette époque tantôt très-grossières et tantôt très-fines, se distinguent assez facilement des poteries celtiques. Les bouteilles et les urnes de verre ne sont pas rares. Quelques monnaies romaines du Haut et du Bas-Empire trouvées avec les objets servent à en déterminer la date. Nous citerons surtout, parmi les objets que nous avons distingués, des tablettes pour écrire très-bien conservées et très-curieuses dont il serait à désirer que l'on publiât un dessin.

Si en passant des vitrines de l'époque primitive à celles de l'époque gauloise, puis de l'époque gallo-romaine, on est frappé de différences

très-notables et très-propres à justifier les classifications adoptées, ce sentiment du brusque passage d'une civilisation à une autre est bien plus vif quand on arrive aux vitrines bien autrement riches encore de l'époque franque. Les Francs règnent au musée de Namur comme ils ont régné autrefois en dominateurs sur la contrée. Il semble qu'on n'ait eu besoin que de frapper le sol pour en faire sortir des vases et des armes franques. Citons d'abord une très-belle collection de vases en verre de toutes formes, dont soixante-dix sont sortis du seul cimetière de *Samson* (1). La forme qui domine est celle du cornet à jouer aux dés, ou de nos anciens verres à boire le vin de Champagne mousseux. Mais ils sont privés de pied, ou n'en ont qu'un très-petit : on ne pouvait les poser sur la table que complétement vides; ce qui ne semble pas faire grand honneur à la sobriété de nos pères : il leur fallait vider leur verre d'un trait. A part un petit nombre plus élevés, leur hauteur est de 10 à 15 centimètres et leur diamètre supérieur de 6 à 7. Parmi ces verres, il en est un particulièrement remarquable ayant la forme d'une trompe de chasse, avec deux tenons pour le suspendre. Son pourtour est orné extérieurement d'une sorte de réseau composé de petites baguettes de verre. Les filets qui se trouvent au sommet sont de verre noir. Nous n'avons vu nulle part ailleurs de verre semblable; ce verre se rapproche, pour la forme, de certains *rhytons*.

Comme dans toutes les collections provenant de tombeaux francs, les seaux, bassins et plats en bronze abondent : ils ressemblent d'ailleurs à tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici, notamment par M. l'abbé Cochet; nous croyons inutile d'en rien dire. La vitrine des armes doit nous arrêter davantage. Trois *angons* ou longs javelots d'une parfaite conservation y attirent tout d'abord l'attention. Le plus beau, d'une longueur de 98 centimètres, consiste en une hampe de fer de $0^m,88$, surmontée d'une pointe de $0^m,10$, quadrangulaire, et garnie à sa base de deux ailes courbes destinées à déchirer les chairs si l'on voulait arracher le fer de la blessure. Ce devait être une arme terrible. Comparativement à la francisque, l'angon est rare en Belgique comme ailleurs. M. l'abbé Cochet a peut-être raison de le considérer comme une arme de choix et l'attribut des chefs. A côté des trois angons dont nous venons de parler les vitrines contiennent, en effet, plus de soixante francisques; nous en avons remarqué de

(1) Les gorges de *Samson* sont situées près de Namèche, station du chemin de fer entre Namur et Liége, à un quart d'heure environ de Namur.

très-petites qui sont étiquetées comme provenant de tombeaux d'enfants. C'est un détail qui ne doit pas être oublié.

Les épées, si rares en Normandie, se sont rencontrées en nombre moins restreint aux environs de Namur; à Samson, on en a compté neuf sur deux cent cinquante sépultures ouvertes. La longueur des lames, qui coupent des deux côtés, est en général de 75 centimètres, leur largeur de 5 à 6; elles sont presque toutes bien conservées: l'une d'elles a encore sa poignée, qui est en ivoire.

Trois *umbos* nous montrent ce qu'était le bouclier des Francs; à côté des boucliers figurent une trentaine de lances de formes et de dimensions assez diverses et que l'habile conservateur du musée de Namur considère comme des *framées*. Leur longueur, y compris la hampe, varie de 22 à 24 centimètres; la lame, proprement dite, a généralement quatre angles, dont deux sont plus développés que les autres; quelques lames pourtant sont presque complétement plates et ne présentent que deux angles; la pointe est tantôt fort courte et tantôt plus allongée. Il n'y a pas uniformité sous ce rapport.

Le couteau est une des armes le plus fréquemment signalées dans les cimetières de la période franque. Les auteurs distinguent le grand couteau ou sabre, appelé aussi *scramasaxe*, et le petit couteau, qui servait, semble-t-il, à des usages domestiques. Le musée de Namur possède quelques petits couteaux, presque tous brisés. Mais nous n'y avons vu qu'un *scramasaxe*, ce qui mérite d'être noté. Dans le cimetière de Samson, sur deux cent cinquante tombes ayant produit cinquante francisques, trente lances, neuf épées, trois angons et trois boucliers, on ne trouva, en effet, aucun *scramasaxe*. Celui qui est dans les vitrines provient de Védrin. Les tribus franques de la province de Namur ne se servaient-elles donc pas généralement de cette arme? Nous avons été aussi étonné de trouver des couteaux en silex à côté des francisques. On nous a affirmé qu'ils provenaient des mêmes tombeaux.

Parlerons-nous maintenant des ornements de toute espèce de la même époque, boucles de ceinturons, débris de coffrets, pinces à épiler, peignes, aiguilles, bagues en or et en argent, bracelets en verre, épingles à cheveux, pendants d'oreilles ornés de perles et de verroteries rouges, colliers d'or, d'ambre, de verre doré, de jaspe et de pâte colorée dont le musée de Namur possède de si nombreux et de si beaux échantillons? Cela serait bien difficile sans une planche qui accompagnât nos descriptions et que nous regrettons de ne pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue*. Nous dirons seulement que ceux

qui veulent avoir une idée exacte du costume et des coutumes des populations germaniques, ne peuvent mieux faire que d'aller visiter le musée de Namur.

Or ce musée, si intéressant déjà et si riche, a à peine douze années d'existence. Aucune subvention ne lui a été primitivement allouée : le zèle de quelques archéologues belges a tout fait. La commune n'a donné que le local. M. Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur et directeur du musée, mérite donc les plus grands éloges. Assisté d'un jeune archéologue aussi modeste que distingué, M. Alfred Béquet, il a réussi à doter son pays d'une magnifique collection dont nos plus grands musées pourraient être fiers. Un peu d'argent, beaucoup de soins et de sagacité, une attention constante à profiter des occasions qui se présentent, des fouilles bien dirigées et bien surveillées ont produit ce miracle. Espérons que l'exemple de Namur sera suivi.

ALEXANDRE BERTRAND.

RECHERCHES

SUR L'ÉTYMOLOGIE

DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

Seconde lettre au directeur de la Revue archéologique.

Dans le post-scriptum de votre dernière lettre, vous me dites : Donnez-moi, si cela vous est possible, l'étymologie du nom de notre *Pouilly* (Côte-d'Or). De quel Pouilly voulez-vous parler ? Est-ce de Pouilly-en-Auxois, *Pauliacus in pago Alsensi* (1) ? est-ce de Pouilly-sur-Vingeanne, *Polliacus in pago Attoariorum* (2) ? de Pouilly-lez-Dijon, *Poliacus in pago Divionensi* (3) ; de Pouilly-sur-Saône, *Polliacus in pago Oscarensi* (4) ; serait-ce enfin de Pouilly-en-Lassois, *Pauliacus in pago Latiscensi* (5), tous dans le département de la Côte-d'Or ? Mais pardon, ce dernier Pouilly a disparu comme une ombre, et depuis plus de cent ans les savants de la Bourgogne et de la Champagne sont à sa recherche. Ce n'est probablement pas sur celui-là que vous venez me demander des renseignements : eh bien, c'est précisément de celui-là dont je vais vous parler. La raison de mon choix est bien simple : comme il ne nous est resté de cette localité perdue qu'une traduction latine, c'est-à-dire *Pauliacus*, il me

(1) Courtépée. *Hist. de Bourg.*, édit. in-8°, t. IV, p. 44, *Polliacum*, *Puliacum*, *Polleyum*, *Poilli*, *Poillé*, *Pollé*.

(2) Garnier. *Chartes Bourg.*, p. 62, *Polliacum*. Courtépée, t. IV, p. 729, *Pauliacum*.

(3) Garnier, ibid., p. 66, *Poliacum*.

(4) *Ibid.*, p. 71, *Pulliacum*.

(5) *Ibid.*, p. 76, *Pauliacum*. Quantin, *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 22 et 24, *Pauliacum*.

sera permis de supposer sous la traduction toutes les formes françaises du nom de lieu qu'elle représente, et de vous en donner la liste. La voici :

Paillé [Charente-Inférieure] (1); Pailly [Yonne] (2);
Paulhac [Cantal] (3); Pauliac [Lot] (4); Pauliat éc. de Serillac [Corrèze] (5);
Pouillac [Charente-Inférieure] (6);
Polliat [Ain] (7); Pouillat [Ain] (8); Pouillay [Sarthe] (9);
Poillé [Sarthe] (10); Pouillé [Vienne] (11);
Pouilley [Doubs] (12); Polliez-le-Grand [Suisse] (13);
Pouillieu [Isère] (14); Pouillieux [Ain] (15);
Poilly [Marne] (16); Poilly [Yonne] (17); Pully [Suisse] (18);
Pouilly-lez-Feurs [Loire] (19); Pouilly-sur-Loire [Nièvre] (20);
Pavilly [Seine-Inférieure] (21); Püllich [Grand-duché de Bas-Rhin] (22);

Et encore je ne vous parle pas de la finale flamande *ies* de Pollies, ni de la finale languedocienne *argues* de Bouillargues (23).

(1) F. de Vaudoré. *Vigueries du Poitou*, p. 72. *Villa Poliacus.*

(2) Quantin. *Cart. de l'Yonne*, t. Ier, p. 530. *Palliacum — Pauliacum.*

(3) Pouillé du diocèse de Saint-Flour. *Pauliacum.*

(4) Deloche. *Cart. de Beaulieu*, p. 73 et 125. *Pauliacum, vicaria Pauliacensis.*

(5) *Ibid.*, p. 155. *Paoliacus.*

(6) Pouillé du diocèse de Saintes. *Pauliacus.*

(7) A. Bernard. *Cart. de Savigny*. Passim. *Poilliacus, Pollia, Poilias.*

(8) *Ibid. Polliacum, Poilliacum, Pollia, Pouilla, Polies.*

(9) Bilard, *Doc. hist. de la Sarthe*, p. 42 et 43. *Pogliacus.*

(10) Mabillon. *Analecta*, p. 243. *Poliacum.*

(11) F. de Vaudoré. *Vig. du Poitou*, p. 47. *Poliacus.*

(12) Pouillés du diocèse de Besançon. *Pauiiacum, Pulleyum, Poilley.*

(13) *Doc. de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. VI, p. 20. *Pollie.*— T. VII, p. 28. *Pulliacum.*

(14) A. Bernard. *Cart. de Savigny. Polliacus, Poilliacus, Paolleu.*

(15) *Ibid. Poliacus, Poilliacus, Poilleu, Pollieu, Poylleu.*

(16) Guérard. *Polypt. de Saint-Remy de Reims*, p. 13 et 18. *Paviliacus, Pavilleus.*

(17) Quantin. *Rech. sur la géogr. de la cité d'Auxerre*, p. 60 et 78. *Pauliacus, Poilei.*

(18) *Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, t. VI, p. 12, 43, 250. *Pulliacum, Puliacum, Pullie.* — T. VII, p. 25. *Polliacum.*

(19) A. Bernard. *Cart. de Savigny. Polliacus, Poilliacus, Pollieu, Poilleu, Poylleu.*

(20) Mabillon. *Annal. ord. S. Bened.*, t. Ier, app., p. 694. *Pauliacum.*

(21) *Ibid.*, t. Ier, p. 459. *Pauliacum.*— H. de Valois. *Not. Gal.*, p. 441. *Pauliacum.* — Guerard, *Cart. de la Sainte Trinité de Rouen*, p. 451 et 467. *Pauliacus.*

(22) Pouillé du diocèse de Trèves. *Pauliacum.* — Hontheim. *Hist. Trev.*, t. Ier, p. 69, 79 et 393. *Peleche, Polch, Pulicha.*

(23) Vous trouverez cette finale *ies*, que j'appelle flamande, dans le département

Vous n'avez qu'à choisir entre toutes ces formes celle qui vous semblera la plus convenable pour désigner notre *Pauliacus in pago Latiscensi;* vous êtes libre. Pour moi, ce que je puis faire de mieux, c'est de vous indiquer sa position à peu près exacte, sauf à vous donner ensuite l'étymologie de son nom.

Nous avons en Bourgogne une petite rivière qui prend sa source au bourg de *Laignes* (Côte-d'Or) et qui, après avoir passé à *Molesmes*, aux trois Riceys, *Ricey Haut*, *Ricey Bas*, *Ricey-Hauterive*, non loin de *Bagneux-la-Fosse* et à *Balnot*, vient se jeter dans la Seine à Polisy, au-dessus de Bar-sur-Seine. Cette rivière se trouvait dans les limites de la contrée que nos ancêtres avaient appelée le Lassois, du nom de son chef-lieu, le château de *Latiscum*, près Vix-Saint-Marcel.

Or vous saurez qu'en 694 (1) une certaine Léotherie donna au monastère de Saint-Pierre le Vif de Sens un manse patrimonial et une église situés en Lassois, dans les lieux nommés *Ricey* et *Pauliac* (Retiacum sive Pauliacum); et qu'en 711 (2) Ingoara, sœur de saint Ebbon, archevêque de Sens, laissa au même monastère de Saint-Pierre des propriétés également dans le Lassois à *Pauliac*, à *Bagneux-la-Fosse* et même à *Ricey*, d'après la chronique de Clarius (3). Puis nous voyons vers 1116 (4) que l'abbé de Molesmes achète *Pauliacus* à Milon, fils de Rainard de Montbar, qui s'en était emparé, tandis que l'abbé de Réomes se rendait maître de l'église de *Ricey*. Plaintes de l'abbé de Saint-Pierre le Vif, mais plaintes inutiles; car au treizième siècle l'abbé de Molesmes, tranquille possesseur de notre *Pauliacus*, le rangeait, dans le pouillé des dépendances de son abbaye, à côté de *Molismus caput abbatiæ* sous le titre de *Pauliacus caput parrochiæ* (5).

Vous pouvez facilement conclure de là que *Pauliacus* ne devait

du Nord, à *Illies*, à *Orchies*, à *Moranchies*, etc. La forme *argues* ne se rencontre que dans le midi de la France, à *Virargues* (Cantal), à *Baillargues* (Hérault), etc. Le diminutif de la finale *ac* est *aguet*, Paulhac, Paulhaguet; Meyrac, Meyraguet; le diminutif de la finale *argues* est *arguet*, Virarguet (Lot et Garonne), Baillarguet (Hérault). La finale *y* fait son diminutif en *el*, Fleury, Fleuriel; Gauchy, Gauciel; Mery, Meriel; Macy, Maciel; Noisy, Noisiel; Pacy, Paciel, etc.

(1) Pardessus. *Dipl. et ch.*, t. II, p. 231.

(2) *Ibid.*, p. 288.

(3) Quantin. *Cart. de l'Yonne*, p. 22 et 24.

(4) Roverius. *Hist. monast. S. Joannis Reomaensis*, p. 185 et suiv. — Chifflet. *Genus ill. S. Bernardi*, passim.

(5) Pouillé de Molesmes. Coll. Fontette, Bibl. imp., t. 28, f° 160.

pas être très-éloigné de Molesmes, puisque Molesmes était dans la circonscription de cette paroisse.

Quant à l'étymologie de *Pauliacus*, c'est une autre difficulté. Tout à l'heure nous n'avions pas de mots dans le Lassois pour retrouver ce village; à présent il s'en présente deux pour lui donner une origine. Car *Pauliacus* peut tout aussi bien venir du nom propre *Paul*, que du nom commun armoricain *Poull*, qui veut dire fosse, marais.

Les Celtes nos ancêtres avaient un suffixe *ac*, que les Latins ont traduit par *acus*. Ce suffixe *ac* était représenté dans le dialecte cambrique ou gallois par *awc* = *auc*, dans le dialecte armoricain ou bas-breton par *ek*, et dans la langue irlandaise par *ach* ou *ech* (1). On se servait de cette finale *ac* = *auc* = *ek* = *ach* toujours dans l'intentention d'ajouter un qualificatif à un mot, mais avec des nuances très-différentes, savoir :

1° Ac s'employait pour former un adjectif d'un nom substantif, et de *genid* (gain) on faisait *gonidek* (gagneur); de *korn* (corne), *kornek* (angulaire) (2); de *pwl* = *poul* (étang), *pwlauc* (marécageux) (3); de *plum* (plume), *plumauc* (emplumé) (4); de *marc'h* (cheval), *marchauc* (cavalier) (5); de *angheu* (mort), *angheuach* (mortel) (6); de *cnocc* (bosse), *cnocach* (bossu) (7); de *dead* (fin), *dedenach* (final) (8).

2° Ac servait aussi pour construire ou créer des noms propres, c'est-à-dire qu'on utilisait dans ce but le substantif adjectivé et que, comme on avait fait de *carat* (amour), *caratauc* (aimable) (9), on faisait ensuite de Caratauc le nom d'homme cité dans Tacite et dans Gruter, sous la variante latine de *Caratacus;* de *llyghes* (navire), qui donnait *lyggessauc* (naval) (10), on forma le nom propre traduit dans Zeuss par *Classicus*.

3° Ac conservant toujours sa valeur adjective, servait encore, comme je crois vous l'avoir déjà dit, de finale patronymique et ethnique.

(1) Zeuss, *Gr. celt.*, p. 18, 20, 83, 110, 112, 772 et suiv.

(2) Legonidec. *Dict. fr.-breton*, passim.

(3) Zeuss, p. 108. — (4) *Ibid.*, p. 110. — (5) *Ibid.*, p. 110. — (6) *Ibid.*, p. 138.

(7) *Ibid.*, p. 77 et 776.

(8) *Ibid.*, p. 67. Consultez le *Vocabulaire cornique* de Zeuss, p. 1105 et suiv. Vous trouverez : *Teith* (famille), *theithiauc* (légitime); *galluid* (pouvoir), *galluidoc* (puissant); *tolz* (masse), *talzoch* (épais); *choil* (présage), *chuillioc* (augure); *scol* (école), *scolheic* (scolaire); *gaou* (fausseté), *gouhoc* (menteur), etc., etc.

(9) *Ibid.*, p. 96. — (10) *Ibid.*, p. 106.

On disait *Briannach, Donullach*, le descendant de Brian, de Donull (1); on disait aussi : *Erionnach*, *Albanach*, Irlandais, Écossais (2); et on voit dans l'inscription du temps de Tibère trouvée sous le chœur de de Notre-Dame, *Nautæ Parisiaci*, les bateliers parisiens.

4° Ac, ajouté à un nom propre, donnait à ce nom un sens d'appartenance, de propriété. Aussi Zeuss, p. 772, croit que *Turnacum* et *Nemetacum* (Tournay et Arras) ont été composés sur les noms d'hommes *Turnus* et *Nemet*, et d'Anville suppose, *Notice de la Gaule*, p. 112 et 132, que *Avaricum* et *Autricum*, c'est-à-dire Bourges et Chartres, ont tiré leur nom des rivières *Avara* et *Autura* (l'Evre et l'Eure), qui baignent les murs de ces deux villes. Ce qui est certain, c'est que *Brecheniauc* signifiait la ville de Brechenius, aujourd'hui Breknok, au même titre que Pompeiacum et Aureliacum (3) voulaient dire la ville de Pompée, la ville d'Aurèle, et que *Theodberciacum* et *Tiridiciacum* des monnaies mérovingiennes représentaient Theotbertivillare et Theodorici castrum, c'est-à-dire Diettwiller (Haut-Rhin) et Château-Thierry (Aisne) (4).

5° Ac servait enfin à donner aux substantifs un sens de collectivité, et les noms de lieux gaulois traduits en latin par *Taniacum*, *Bussiacum*, *Verniacum*, *Tiliacum*, qui devaient s'écrire et se prononcer comme aujourd'hui en bas-breton *Tannek*, *Beuzek*, *Gwernek*, *Tillek*, représentaient des endroits abondants en chênes, en buis, en aunes, en tilleuls, et répondaient exactement à nos mots français Chenaie, Buissaie, Aunaie et Tillaie (5).

Il est probable que cette désinence celtique *ac*, qui n'existe plus dans notre langue, doit avec toutes ses significations différentes vous

(1) Mone. *Keltische Forschungen*, p. 231.

(2) R. de Belloguet. Gloss. gaul., p. 287.

(3) Quelques savants ont cru que *acus* était une finale latine. Non, *ac* est un suffixe gaulois, et il n'y a de latin dans *acus* que la désinence *us*. Quand les Romains nous ont transmis le nom de lieu *Juliacum*, ils l'ont latinisé sur le mot employé par les Celtes ou les Germains, c'est-à-dire sur *Juli ach* ou *Jul-ich*. Ils auraient fait *Julium* ou *Julianum* d'un nom de lieu de forme latine. Aussi dans l'Italie ancienne vous ne trouverez pas une seule localité avec la terminaison *acum*, et dans l'Italie moderne, la finale *ago* ne se rencontre que dans le Nord.

(4) *Juviniacum*, proprium quod fuerat Jovini in solo Suessonico, représente identiquement en gaulois ce que veut exprimer en latin *ecclesia Joviniana* ubi vir Jovinus requiescit, c'est-à-dire *Juvigny* (Aisne). Pardessus. *Dipl. et ch.*, t. Ier, p. 87.

(5) Remarquez que cette finale *ac*=*ec*, avec sa signification collective, est la seule qui soit restée dans notre langue. Car malgré la différence de la prononciation, on sent que *Tillek* répond à Tillaie, comme *veracus* à vrai, *bracca* à braie, *paga* à paye, etc., etc.

paraître fort étrange. Mais vous n'avez qu'à prendre comme point de comparaison la finale française *en*; l'une vous fera facilement comprendre l'autre et vous donnera l'explication naturelle du rôle qu'elles jouent toutes deux. Ainsi en français la finale *en* sert comme servait jadis en gaulois la finale *ac* : 1° comme terminaison adjective : musicien, terrien, diluvien, mitoyen; 2° comme marque de propriété : Valenciennes, Marchiennes, Louveciennes; 3° comme signe de parenté ou d'alliance : Bourbonien, Napoléonien; 4° comme désignation ethnique : Prussien, Alsacien, Autrichien.

La finale *ac* étant connue, il nous reste à savoir ce que signifie le primitif *Paul*. Si Paul désigne le nom propre Paulus, la chose est toute simple, Pauliacus voudra dire : Villa quæ a Paulo aliquo nomen accepisse videtur, comme s'exprime H. de Valois, c'est-à-dire la ville de Paul. Mais si Paul représente le mot qu'on retrouve dans tous les dialectes celtiques avec un sens de terrain bas et enfoncé, d'étang, de marais, Pauliacus devra s'entendre par la ville de l'Étang, la Marécageuse, et c'est précisément cette dernière signification qui, dans bien des cas, me paraît la plus probable.

Zeuss, dans sa Grammaire celtique, p. 108 et 111, nomme, sous deux citations du Mabinogion (1), l'adjectif *pyllauc* (marécageux, palustre) venant du substantif *pull* (fosse, marais), et le pluriel *polyon* venant aussi du singulier *pawl*, autre forme de *pull*. Le Gonidec, dans son Dictionnaire breton-français, nous donne à son tour le mot *poull* avec la signification de mare, de terrain bas et aqueux, et le présente comme identique au mot *poll* des Gaëls écossais (2). D. Toussaint du Plessis, *Description de la Normandie*, t. II, p. 211, prétend que *bouille* veut dire bourbier, et il ajoute même, p. 267, que les noms de Pouilly et de Pavilly en sont dérivés. Enfin M. Fabi, dans son Dictionnaire géographique de l'Italie, aux articles *Paulo* et *Paullo*, croit, eu égard à la situation de ces localités, que leur nom vient de Padule, parola latina dei secoli di mezzo, e che usavasi per indicare un luogo *paludoso* (3).

Je n'ai pour appuyer l'explication de Pauliacus par la ville de Paul que l'exemple cité dans la Grammaire celtique de Zeuss, p. 773,

(1) Charlotte Guest. The Mabinogion from the Llyfr coch o Hergest, and other ancient welsh manuscripts. London, 1849.

(2) Le Gonidec cite à propos du mot *poull* cette phrase bretonne : Goloed eo ar vro a *boullou* (couvert est le pays de marécages). *Boullou* est ici pour *poullou*, comme *Boulay* (Mayenne), traduit en 616 par *Pauliacus*, est pour *Poullay*. Cauvin. *Géogr. du dioc. du Mans*, p. 454.

(3) Voyez Ducange, aux mots *Padulectum*, *Padules*, *Patule*.

et emprunté aux Bollandistes. Mais je puis vous soumettre quelques traductions latines qui semblent bien prouver que Pauliacus signifiait aussi la Marécageuse.

L'église de Neuvy-le-*Pailloux* (Indre) est représentée dans le pouillé du diocèse de Bourges par ecclesia de Novo-vico *paludoso* (1), et les noms de Lambert et Jordan de *Puel* (2) sont rendus, dans des pièces du mémoire de M. Grandgagnage, l'un par Lambertus de *Palude*, l'autre par Jordanus de *Lacu* (3). On voit aussi dans Chapeauville, t. II, p. 44, sous la date de 1099, une localité traduite en latin par *Pollo-mortis*. Butkens la retrouve à *Poillemort*, M. Grandgagnage à *Meeren-Poel*, près Gassoncourt (Belgique), et il explique son nom par *moor*, quasi synonyme de *meer*, signifiant tourbière, et par *poel*, une mare, un étang (4). Sur ce, je laisse à votre sagacité le soin de découvrir le sens possible du territoire belge nommé en 680 *Pabula* (5), traduit depuis par *Pabulensis pagus* et désigné aujourd'hui par *Puelle* et *Pevele*, vous donnant comme point de repère la ville nommée dans les pouillés *Arlesium in Pabula*, et représentée en français dans le département du Nord par Arleux-en-*Pevèle*, ou en *Pallue*, ou en *Palluez*, ou aux-*Marais* (6).

En final, si vous voulez avoir l'étymologie probable de votre Pouilly (Côte-d'Or,) examinez attentivement les lieux où il est situé; si vous trouvez là un terrain enfoncé qui a pu servir de lit à des eaux stagnantes, à une rivière débordée, n'hésitez pas, vous avez affaire à la *Ville du Marais;* dans le cas contraire faites-en la *Ville de Paul*. Quant à mon Pouilly-en-Lassois, qui avec son église Saint-Pierre était peut-être un des Riceys, il veut dire la Marécageuse, comme *Ricey* = *Riciacum* veut dire la Riveraine.

*
* *

(1) Labbe. Pouillé du diocèse de Bourges, reproduit par Alliot.

(2) L'ancien mot flamand *Puel*, *Pule*, qui se dit en flamand moderne *Poel*, est traduit en latin par *Palus*.

(3) Grandgagnage. *Mém. sur les noms de lieux de la Belgique*, p. 85.

(4) *Ibid.*, p. 106.

(5) Pardessus. *Dipl. et ch.*, t. II, p. 187.

(6) J. Desnoyers. *Topogr. ecclés.* Annuaire de l'histoire de France, année 1861, p. 297.

LE BRONZE ET LE FER

DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

Dans beaucoup de contrées de l'Europe, il fut une époque où la pierre était employée, en l'absence presque absolue de tout métal, pour fabriquer les armes mêmes; elle fut ensuite remplacée par le bronze, auquel succéda plus tard le fer : voilà ce que les recherches de l'archéologie moderne ont mis hors de doute. Mais les découvertes qui ont conduit à ce résultat n'ont été faites, du moins à notre connaissance, que dans le nord et les régions centrales, et nous ignorons si l'on a noté les trois périodes successives dans le midi de l'Europe : peut-être le même hasard qui a tiré de l'oubli les habitations lacustres de l'Helvétie et les autres traces des siècles passés permettra-t-il de recueillir un jour en aussi grande abondance les vestiges d'une antique civilisation dans l'Italie et dans la Grèce !

Mais en attendant, si le défaut de monuments ne nous permet pas d'affirmer que ces contrées aient eu un âge de pierre, Hésiode nous a rapporté la tradition de l'âge d'airain ou de bronze et de l'âge de fer, avant lesquels il compte l'âge d'argent précédé de l'âge d'or ; progression naturelle, puisque l'or, qui est toujours à l'état natif, est de tous les métaux le plus facile à exploiter et que la difficulté augmente successivement pour les autres. Quant aux regrets sur la perversité croissante de l'espèce humaine, il ne faut pas s'en étonner : Pline lui-même regarde la découverte du fer comme funeste pour l'homme : que dirait-il s'il voyait maintenant estimer la civilisation d'un peuple à proportion du fer qu'il consomme ?

Nous ne savons rien sur l'âge d'or et l'âge d'argent, qui ne sont probablement que des époques mythologiques : nous avons au contraire des renseignements précis sur la transition de l'âge de bronze à l'âge de fer dans les poëmes d'Homère, qui n'était pas seulement le *poëte souverain*, comme dit le Dante, mais aussi le

savant encyclopédique de ces temps reculés : que s'il lui est arrivé parfois de prêter aux héros de la guerre de Troie les mœurs et l'industrie de ses contemporains, à la distance où nous sommes de ces époques cette confusion n'a guère d'importance; or il est certain que le bronze était alors employé d'une manière générale, même pour les armes offensives, et que dans presque tous les endroits où les traducteurs parlent de fer, il faut lire le bronze, car le texte dit χαλκός.

Cependant Homère connaissait très-bien le fer, qu'il appelle par son nom, σίδηρος. Seulement ce métal, difficile à fondre et à exploiter, n'apparaît chez lui que comme une substance rare et exceptionnelle : en voici la preuve. Pour honorer les funérailles de Patrocle, Achille fait célébrer les jeux de la lutte, de la course, etc... ; enfin il propose de lancer le disque; et le disque lui-même, qui est en fer, doit être la récompense du vainqueur. — « Celui qui le possédera, dit Achille, aura une provision de fer pour cinq ans, quelles que soient l'étendue et la fertilité de ses terres ; ses bergers et ses laboureurs ne seront pas obligés d'aller s'en fournir à la ville. »

Plusieurs concurrents se présentent pour se disputer ce singulier trophée, et le vainqueur le fait soigneusement emporter sur son vaisseau. C'était donc alors une chose précieuse qu'une masse de fer telle qu'un homme pût la porter et même la lancer au loin. Il est vrai, selon Homère, qu'un homme de ce temps-là en valait trois du sien : combien en vaudrait-il du nôtre?

Ainsi le fer servait à l'agriculture, sans doute pour faire des faux, des faucilles et des socs de charrue plus tranchants que ceux de bronze. La Bible parle aussi (*Paralipomen.*, I. 20, v. 3) de chariots à roues ferrées et de herses armées de pointes de fer. Ce métal n'était pas négligé non plus dans certains cas, pour les usages de la guerre, et Homère nous apprend qu'on en faisait quelquefois des pointes de flèche : on connaît aussi la légende suivant laquelle Télèphe, ayant été blessé par la lance d'Achille, fut guéri par la rouille de cette même lance. Toutes les légendes ont un côté de vérité, et l'on doit conclure de celle-ci que certaines armes étaient de fer ou d'acier, car la rouille de tout autre métal, tel que le cuivre, ferait très-mauvais effet sur une blessure.

Du reste le mot σίδηρος, employé par Homère, ne semble pas indiquer le fer pur, mais l'acier, seul capable d'être durci par la trempe, opération que le poëte décrit avec une précision remarquable.

On sait qu'Ulysse, enfermé avec ses compagnons dans la grotte de Polyphème, parvient à enivrer le Cyclope et à crever son œil unique

avec un pieu de bois pointu et durci au feu. L'auteur fait une description effrayante de cet œil qui brûle et dont les vapeurs s'évaporent en sifflant; puis il ajoute la comparaison suivante :

« De même lorsqu'un forgeron plonge une hache ou une doloire dans l'eau froide qui jette un bruit strident, il durcit le métal, car c'est ce qui fait la force du fer (de l'acier). »

Le mot χαλκεύς, que l'on traduit par forgeron, paraît signifier un ouvrier qui travaille l'airain; mais il s'applique en général à tout ouvrier en métaux (le *schmidt* allemand, le *smith* anglais).

La trempe donnait à l'acier une telle supériorité que, sans doute, on avait cherché à l'appliquer à d'autres métaux, et l'on peut trouver une trace de ces tentatives malheureuses dans la tragédie d'Eschyle intitulée *Agamemnon*. Le poëte introduit Clytemnestre, attendant le retour du roi et faisant devant le chœur un éloge plus éloquent que véridique de sa fidélité. Elle le termine en disant :

> Je ne connais pas mieux les plaisirs condamnables
> Que la trempe du bronze.

Ce passage a embarrassé les commentateurs, quoique le mot βαφή, dont l'auteur se sert, fût bien connu pour exprimer la trempe d'un métal; l'on s'étonnait de le voir appliqué à autre chose qu'à l'acier, comme s'il ne pouvait pas être passé en proverbe, pour exprimer qu'une chose était impossible, de dire : *c'est comme la trempe du bronze*. En effet, de pareilles tentatives devaient produire un effet tout opposé à celui que l'on attendait, car l'on sait que le secret longtemps inconnu de la fabrication des tams-tams et des cymbales consiste en ce que l'on trempe cette espèce de bronze pour le rendre malléable, et qu'après lui avoir donné la forme désirée on le *recuit*, c'est-à-dire qu'on le fait chauffer de nouveau pour le laisser refroidir lentement, ce qui lui rend sa sonorité. C'est tout le contraire de ce qui arrive pour l'acier. Comment comprendre que la trempe et le recuit modifient ainsi d'une manière si diverse les propriétés des métaux? Cela paraît difficile; mais la science est rarement en défaut : si cette espèce de bronze présente le phénomène que nous avons indiqué, c'est que le cuivre et l'étain de l'alliage sont mêlés plus intimement à une température élevée et que la masse, étant plus homogène, est aussi plus ductile; tandis que, par un refroidissement lent, les deux métaux tendent à cristalliser séparément, ce qui rend l'alliage plus dur et plus cassant. Si, au contraire, la trempe durcit l'acier, c'est que les molécules de la surface se rapprochant subitement par leur

immersion dans l'eau froide, il s'établit un équilibre forcé et peu stable entre l'intérieur et l'extérieur.

Non-seulement les anciens savaient utiliser l'acier pour la guerre et les usages domestiques, mais ils paraissent avoir même connu l'art de l'embellir et de l'employer comme métal d'ornement, ce dont il semble peu susceptible. Voici comment Homère nous met sur la trace de ce genre d'industrie. Au commencement du onzième livre de l'*Iliade*, le poëte fait une description détaillée de l'armure d'Agamemnon, presque aussi curieuse que celle d'Achille; il s'arrête surtout à décrire la cuirasse :

« Elle avait dix cannelures d'acier rembruni, douze d'or et vingt d'étain. »

Nous suivons l'opinion des traducteurs qui, expliquent par *acier rembruni* les mots μέλανος κύανοιο, ce qui signifie littéralement un métal d'un *noir bleuâtre*. Ce ne peut être le zinc, qui est d'un bleu presque blanc : on pourrait y voir l'argent oxydé, comme on dit vulgairement, au lieu d'argent sulfuré; mais il est plus probable qu'il s'agit en effet d'un acier bleu comme celui des ressorts de montre.

Les nuances variées que présentent plusieurs métaux sont dues à une légère couche d'oxyde formée à leur surface, et cette coloration, analogue à celle des bulles de savon, tient à l'épaisseur extrêmement petite de cette couche. Suivant qu'elle est plus ou moins mince, la teinte varie; ces diverses nuances, bleue, jaune ou rouge, sont obtenues sur l'acier par les différentes températures de la trempe ou du recuit. On voit que cette observation n'avait pas échappé aux anciens; ils savaient encore donner à diverses parties de la même pièce d'acier des couleurs différentes : cela se reconnaît par la description d'une partie de cette même cuirasse où figuraient des dragons semblables à des arcs-en-ciel.

Quand même Homère ne nous préviendrait pas que les armes ordinaires étaient en bronze et l'emploi des autres métaux une rareté, ce luxe et ces raffinements prouveraient assez que l'acier était alors réservé pour les chefs de peuplades. En effet, le plus grand privilége de la richesse et de l'aristocratie à cette époque était d'avoir de bonnes et belles armes; les recherches de l'art s'y joignaient à l'éclat des métaux précieux, comme on le voit par la description si magnifiquement exagérée que fait Homère du bouclier d'Achille.

Parmi ces métaux employés comme ornements, on voit figurer l'étain, κασσίτερος; mais plusieurs archéologues pensent aujourd'hui, vu la rareté des mines d'étain, que le métal ainsi appelé dans la Bible

et dans Homère n'était autre chose qu'un plomb riche en argent; cependant il fallait bien que les anciens eussent de l'étain en assez grande quantité pour faire le bronze. Enfin nous observerons que l'usage de l'acier était exceptionnel, même pour les *bergers des peuples*, comme dit Homère; car il leur met souvent dans la main des armes de bronze. C'était aussi le bronze qui faisait la base des panoplies défensives, et même des plus riches; les autres métaux ne servaient que pour l'ornement. C'est ce que la Bible nous montre encore par la description de l'armure en bronze que portait Goliath et de sa cuirasse à écailles.

Jusqu'à quelle époque l'usage du bronze est-il resté le plus répandu? On l'ignore : tout fait croire que dans les beaux temps de la Grèce et de Rome les armes offensives étaient faites d'ordinaire en fer ou en acier; cependant il nous semble que cela n'a pas dû arriver si tôt que le pensent quelques archéologues. Par exemple si les Romains, à la bataille de l'Allia, avaient eu autre chose que l'ancienne épée de bronze, auraient-ils été aussi épouvantés des grandes épées en fer que portaient les Gaulois, et qui pourtant n'étaient pas si meurtrières qu'elles le paraissaient au premier coup d'œil?

Pour éclaircir ces questions sur la nature et la forme des armes grecques et romaines, le témoignage des auteurs n'est pas d'un aussi grand secours qu'on pourrait l'espérer. Cette naïveté primitive avec laquelle Homère mêlait à la poésie les détails de la vie réelle n'existe plus chez les historiens des âges suivants, qui, d'ailleurs, ne pouvaient décrire exactement que les mœurs contemporaines. Enfin les meilleures descriptions, quand même on les posséderait, ne sauraient suppléer à la disette de monuments matériels, et malheureusement ces monuments n'existent aujourd'hui en certaine abondance que pour les époques les plus reculées.

Comment se fait-il donc que l'on ait recueilli, au point de vue des usages militaires et domestiques, tant de richesses archéologiques de ces peuplades mystérieuses dont l'histoire et les noms mêmes nous sont inconnus, et si peu, au contraire, de ces nations dont la gloire a rempli le monde? C'est ce qu'il est facile de comprendre, d'après les circonstances où ont eu lieu les découvertes dont nous parlons, presque toutes ces découvertes ayant été faites dans les tombeaux, tumulus ou hypogées, dans lesquels les races septentrionales rassemblaient auprès des morts ce qui les avait occupés pendant leur vie, et surtout leurs armes. Les Etrusques et les Egyptiens, qui nous offrent un mode de sépulture analogue, nous ont laissé aussi des débris de leur antique civilisation; du reste, presque toutes

leurs armes sont en bronze : chez les Grecs et les Romains, au contraire, le mode de sépulture était autre et leurs tombeaux ne nous ont pas procuré, à beaucoup près, jusqu'ici, la même abondance de renseignements positifs.

Les habitations *lacustres* ont encore fourni, sur ces emps et ces peuples si peu connus, des monuments aussi précieux qu'inattendus. Nous n'avons rien de pareil pour les temps historiques. Hérodote raconte, il est vrai (livre V, chap. 16), que le lac Prusias, près de la Macédoine, contenait une cité de cette nature qui résista, grâce à sa position, aux attaques de Mégabyse; mais l'on ne peut guère songer à y faire des fouilles d'ici à longtemps, et elles ne nous éclaireraient d'ailleurs que sur les mœurs de populations exceptionnelles.

Il faudrait peut-être explorer près des villes de l'Italie et de la Grèce le lit des rivières, comme on le fait maintenant à Paris; il faudrait encore creuser le sol de ces mêmes villes et celui des anciens champs de bataille : les ossements exhumés ne seraient pas sans doute gigantesques, comme le croyait Virgile d'après les traditions sur la dégénérescence de l'espèce humaine, mais on trouverait ce que prédit le poëte des armes et des casques :

> Agricola incurvo terram molitus aratro
> Exesa inveniet scabra rubigine tela
> Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes.

Les villes jadis ensevelies par le Vésuve nous ont donné déjà une riche moisson qui n'est pas encore épuisée; malheureusement l'époque de Titus est trop moderne pour qu'une pareille révélation éclaire toute l'histoire romaine. Aussi nous croyons pouvoir demander si les archéologues connaissent parfaitement la nature et la forme des armes antiques de Rome et de la Grèce : l'insuffisance des vestiges matériels ne saurait être compensée par des représentations telles que les bas-reliefs, car il n'est pas toujours facile de distinguer jusqu'à quel point elles sont figuratives ou symboliques : faudrait-il juger des vaisseaux modernes par celui que nous présentent les armes de la ville de Paris?

Cette incertitude (en admettant qu'elle existe comme nous le supposons) est d'autant plus regrettable qu'elle jette une certaine obscurité sur la question, encore controversée aujourd'hui, de savoir comment l'âge de bronze a succédé à l'âge de pierre chez ces nations septentrionales dont nous avons parlé au commencement. Pendant longtemps on a cru que toute civilisation venait des Grecs et des Ro-

mains; on pensait donc que ces deux peuples fournissaient aux nations du Nord, sinon les objets en bronze tous fabriqués, du moins le cuivre et l'étain déjà peut-être réunis par l'alliage; mais l'on est plus porté maintenant à croire que l'âge de bronze a pris naissance dans le nord de l'Europe à la suite d'une invasion. Ce peuple envahissant serait venu de l'Orient, sans doute par de longues étapes, et l'on cherche maintenant la trace de ses diverses stations. Il serait trop long de répéter ici les preuves que divers archéologues ont données à l'appui de cette opinion, qui d'ailleurs peut plus facilement qu'on ne pourrait le croire se concilier avec la précédente, car il est aujourd'hui plus que probable que ce sont des peuples de même race, de même origine qui, sous des noms différents, ont peuplé le nord et le midi de l'Europe.

Nous sommes donc porté à adopter une partie des idées émises par Pelloutier dans son *Histoire des Celtes*. Rien n'empêche d'admettre que l'invasion que nous désignerons sous le nom générique de celtique se soit divisée en deux courants, l'un dirigé vers le nord, l'autre vers le midi. on explique, par cette communauté d'origine, une foule d'analogies de toute espèce; celles, par exemple, que l'on remarque entre les armes celtiques et ce que nous connaissons des armes grecques, étrusques et romaines primitives : ainsi on a trouvé à Ithaque un poignard de bronze semblable à ceux du nord.

Mais, quelle que soit l'hypothèse que l'on fasse pour se rendre compte de l'introduction du bronze dans différents pays, on éprouve quelques embarras à en expliquer la fabrication. On sait que le bronze, ou airain des statues, des armes et autres objets antiques, est un alliage où le cuivre est combiné à peu près avec le dixième de son poids d'étain (dans les alliages sonores la proportion de ce dernier métal est plus que double). Pour concevoir cette uniformité de composition dans tous les temps et dans tous les pays, sauf quelques différences qui tiennent surtout à la nature des minerais employés, il faut admettre qu'une nation, assurément très-ancienne, ayant obtenu cet alliage et observé qu'il est plus dur, plus fusible et moins altérable à l'air que le cuivre pur, en a gardé la tradition, et l'a communiquée peu à peu, par le commerce ou l'invasion, jusque dans des contrées extrêmement reculées.

Il est certain d'abord que l'industrie du bronze est d'importation en Europe : car, si elle y avait pris naissance, elle aurait été précédée, comme au Mexique, par celle du cuivre, qu'on aurait plus tard seulement allié avec l'étain ; or il n'en est pas ainsi ; les objets anciens de cuivre pur y sont tout à fait exceptionnels : de plus, les

objets en bronze de la plus haute antiquité offrent en Europe déjà une perfection remarquable dans les ornements. Cependant, d'où venait cette industrie? La petitesse des poignées d'épée et d'autres particularités ont fait supposer une origine orientale; la question toutefois est encore bien obscure.

L'importation du bronze a dû éprouver en effet bien des difficultés, surtout pour être complétement vulgarisée. Quand une peuplade émigrait, elle emportait certainement avec elle une foule d'objets en bronze, armes, ornements, ustensiles de toute espèce; mais pour les renouveler et surtout pour en enseigner la fabrication aux anciens habitants du pays, il fallait que les émigrants eussent conservé avec la mère patrie des relations de commerce, ou bien sussent reconnaître et exploiter, dans le pays où ils arrivaient, les minerais nécessaires. L'absence ou la rareté des minerais dans beaucoup de localités et la difficulté des communications ont dû causer bien des obstacles : cependant les découvertes des habitations lacustres nous montrent l'industrie du bronze parfaitement organisée. On a trouvé des moules de hache qui prouvent que chaque bourgade importante fabriquait elle-même ses instruments; on a même découvert des lingots de cuivre et d'autres d'étain, qui font penser que chaque fabrique savait la proportion convenable pour faire du bronze.

Outre l'alliage ordinaire dont nous avons parlé jusqu'à présent, les anciens connaissaient encore d'autres espèces de bronze que Pline appelle en général *Æris metalla;* il semble même entendre par là tous les métaux non précieux, car, à la fin du livre ainsi intitulé, il parle du fer. Mais il nous apprend d'abord que les anciens alliages de cuivre contenaient quelquefois de l'or et de l'argent : on sait que les Corinthiens, pour donner du prix aux produits de leur fabrique, avaient prétendu que, pendant l'incendie de leur ville, lorsqu'elle fut prise par Mummius, tous les métaux, précieux on non, fondus ensemble et courant comme de l'eau dans les rues, avaient formé un airain inimitable, dont cependant leur commerce ne manquait jamais; Pline croit à cela, ainsi qu'à bien d'autres choses aussi incroyables. Du reste il dit que l'on avait autrefois mêlé volontairement l'or et l'argent avec le cuivre, mais que, de son temps, le secret de ces combinaisons était perdu. On a bien retrouvé, en effet, des statues de bronze doré, mais aucune trace de ces alliages précieux, du moins à notre connaissance. D'ailleurs la fraude que nous reconnaissons dans l'airain prétendu naturel de Corinthe nous en fait soupçonner une semblable dans ces airains artificiels où tout le secret consistait peut-être à donner au cuivre, par son mélange avec quelques métaux non

précieux, une couleur qui rappelât celle de l'or et de l'argent. Au moyen âge, et même plus tard, une fraude de cette nature s'est faite à propos de la fonte des cloches, dans lesquelles on croyait avoir mis une quantité très-considérable d'argent pour leur donner un plus beau son, et qui cependant n'ont pas fourni un atome d'argent quand on les a fondues à la révolution. Comment expliquer cette disparition en présence des compte rendus officiels, constatant que beaucoup de personnes pieuses étaient venues publiquement jeter leur argenterie dans le fourneau des fondeurs? C'est que cette argenterie était reçue dans un compartiment séparé où elle se fondait sans se mêler au vrai métal de cloche. Les *Annales des sciences physiques et chimiques* font le récit curieux de la découverte et de la disposition d'un fourneau de cette nature, où les fondeurs recueillaient ainsi l'offrande des fidèles. Les anciens n'avaient guère de contrôle contre de pareilles fourberies, et la fameuse découverte d'Archimède, à propos de la couronne de Hiéron, bien qu'admirable au point de vue de la science, est insuffisante comme analyse chimique, car les métaux pouvaient se condenser ou se dilater dans l'alliage.

Nous avons vu qu'une des grandes difficultés de la vulgarisation du bronze avait dû être la nécessité de combiner deux métaux, l'un d'eux, c'est-à-dire l'étain, ne se trouvant, aujourd'hui du moins, que dans peu de mines exploitables. Il se rencontre dans l'Inde, à Banca et à Malacca; dans l'Europe, en Saxe et en Bohême, et surtout dans le pays de Cornwall : c'est là, ainsi qu'aux îles Cassitérides, que les Phéniciens allaient le chercher pour le répandre dans le commerce de l'ancien monde. Mais, outre les mines aujourd'hui connues, l'antiquité pouvait en utiliser d'autres dont elle a pris le minerai le plus riche et qui ne valent pas la peine d'être exploitées aujourd'hui : car si nous consommons plus de métaux que les anciens, la main-d'œuvre est bien plus coûteuse pour nous que pour eux : aussi certains archéologues ont peut-être tort d'accuser d'erreur les auteurs anciens qui parlent de mines d'étain exploitées en Espagne.

La même difficulté n'existe pas pour le fer; mais il s'en présente une autre tout aussi grande dans l'élévation de température que réclame cette métallurgie, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les procédés qui servent aujourd'hui à préparer le fer et l'acier pour comprendre qu'ils n'étaient nullement à l'usage des anciens.

Imaginez un *haut-fourneau* long de dix à vingt mètres, et dans lequel on entasse par couches le charbon et le minerai, c'est-à-dire

l'oxyde ou le carbonate de fer, mélangé des matières terreuses dont il a été impossible de le débarrasser; enfin le *fondant*, qui consiste en d'autres matières terreuses convenablement choisies pour changer en verre appelé *laitier*, à l'aide de la chaleur, tout ce qui altérait la pureté de l'oxyde. Cet oxyde, sous l'influence du charbon, perdra son oxygène, qui se dégagera en gaz acide carbonique et oxyde de carbone, tandis que le fer se combinera avec le charbon en excès pour former de la fonte : c'est là ce fleuve métallique qui s'échappe en lave brûlante quand on ouvre la porte du fourneau, et sur lequel, néanmoins, on peut sans crainte courir pieds nus, tant qu'il n'a pas encore commencé à se refroidir.

Maintenant il faut obtenir du fer pur, et pour cela faire enlever par l'oxygène de l'air le carbone à la fonte; enfin, comprimer la masse avec d'énormes martinets, pour en extraire le reste du laitier : c'est ce qu'on appelle *cingler la loupe*.

La transformation du fer en acier se fait par la *cémentation :* on met les barres de fer dans des caisses, avec des lits alternatifs de charbon en poussière, et l'on chauffe, mais à une température inférieure à celle qui serait nécessaire pour fondre le fer et même l'acier; aussi est-ce là une exception remarquable à cet axiome chimique :

Corpora non agunt nisi soluta.

En effet, quoique le fer ne soit pas fondu et le carbone encore moins, celui-ci pénètre le métal et le transforme en acier à sa surface. L'opération réussit mieux quand le charbon contient des substances azotées; car, selon M. E. Fremy, la présence de l'azote est indispensable pour la formation de l'acier. Enfin, si l'on veut que la masse soit homogène, il suffit de reprendre cet acier et de le fondre à une température supérieure à celle de la cémentation.

Nous n'avons pas eu la prétention de décrire les procédés modernes, qui ont l'avantage d'utiliser des minerais assez pauvres; nous avons voulu montrer qu'ils donnent le fer et surtout l'acier d'une manière très-détournée : aussi, l'ébauche du système actuel ne paraît dans l'histoire de la science qu'à l'époque de la renaissance et surtout dans le grand ouvrage de G. Agricola, *De re metallica*.

Quelle était donc la métallurgie du fer chez ces rudes Cyclopes que la légende nous représente avec un œil unique, emblème de la lampe qu'ils attachaient sur leur front pour éclairer leur travail souterrain? C'était la méthode des *forges catalanes*, encore usitée maintenant quand les circonstances le permettent, et qui consiste à réduire

l'oxyde de fer par le charbon dans des fourneaux ordinaires. La température n'a pas besoin d'être aussi élevée que dans les hauts-fourneaux, mais le minerai doit être bien plus pur ; c'est la condition essentielle, et nous ne devons pas nous étonner que certains pays aient été appauvris par une exploitation prolongée.

Outre ces riches minerais d'oxyde, les anciens exploitaient aussi des masses de fer ou plutôt d'acier natif, dont l'origine a paru longtemps inexplicable, mais que l'on s'accorde aujourd'hui à considérer comme météoriques.

En effet, tout le monde sait aujourd'hui qu'il tombe de temps en temps des pierres du ciel, comme on dit vulgairement, et nous ne sommes plus à l'époque où l'Académie des sciences, faute de pouvoir expliquer ce phénomène, traitait de chimère le procès-verbal de toute une commune. Si quelqu'un de ces petits corps si nombreux qui circulent dans l'espace éprouve dans sa vitesse une diminution suffisante par suite de sa rencontre avec l'atmosphère terrestre, il finit par tomber sur notre globe. Le frottement rapide et prolongé contre l'air échauffe l'aérolithe, le rend lumineux, et l'on a constaté qu'à l'instant où il tombe à terre il est généralement à une température très-élevée : de plus, on remarque souvent à sa surface des traces évidentes de fusion.

Les substances contenues dans ces aérolithes sont assez variées, mais on en rencontre quelquefois d'acier presque pur, et si nous insistons sur cette source métallique, c'est que nous croyons pouvoir y rattacher le disque d'Achille dont nous avons déjà parlé, car Homère donne à ce disque, ou plutôt à cette boule, l'épithète αὐτοχόωνον, ce qui semble vouloir dire *fondu naturellement*. Ce mot, dont les commentateurs ont cherché inutilement le sens, s'applique aux traces que la fusion devait avoir laissées sur cette masse : on les remarque sur celle que nous possédons au musée minéralogique de Paris et qu'un guerrier d'Homère aurait peine à remuer. Dans plusieurs pays on en trouve d'autres tellement considérables, qu'on ne songe pas à les changer de place. On peut voir, dans différents ouvrages, par exemple dans la *Chimie* de Thenard, la liste très-considérable, et qui sans doute n'est pas complète, de ces masses d'acier natif que la tradition représente quelquefois comme tombées du ciel et que l'on exploite encore dans certaines contrées; en effet il suffit de marteler, même avec la pierre, une portion de cette masse pour avoir un instrument d'excellente qualité. On comprend ainsi la tradition biblique d'après laquelle, dès le berceau de l'espèce hu-

maine, Tubalcaïn *martelait et façonnait* des instruments de cuivre et de fer. (*Tubalcaïn, qui fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri.*) Quant au cuivre, on en trouve aussi de natif, notamment au Mexique, où il a été de même travaillé au marteau, mais il n'est pas d'origine météorique.

Après Homère, le mot σίδηρος semble réservé au fer non susceptible d'être trempé, et l'acier paraît indiqué par le mot χάλυψ, qui est passé dans le latin; mais les idées des anciens à ce sujet devaient être fort confuses, la méthode des forges catalanes leur donnant tantôt de l'acier, tantôt du fer, et pas toujours à volonté. Du reste, ce mot indique qu'une partie de l'acier venait primitivement du pays des Chalybes, peuple du royaume de Pont.

Pline signale comme les meilleurs minerais de fer ceux du pays des Sères et ceux de l'île d'Elbe. Maintenant encore, le fer *oligiste* de l'île d'Elbe est très-connu, et l'on en trouve des échantillons dans toutes les collections de minéralogie. Quant au pays des Sères, il faut entendre par là, non-seulement l'Inde, mais diverses contrées de l'Orient qui communiquaient avec les Romains d'une manière très-indirecte. Cette antique réputation s'est toujours conservée; aussi l'on estime avec raison les poignards malais; mais de toutes les variétés de l'acier oriental, la plus célèbre est l'acier de Damas, ainsi nommé à cause de la ville où s'en faisait le commerce. On le reconnaît aux lignes ondulées, noires et grises qui en sillonnent la surface; ces lignes, produites par du charbon en excès, sont rendues plus visibles par l'action d'un acide; mais la vraie supériorité de cet acier consiste dans sa souplesse et sa dureté : pour essayer la perfection d'un sabre de cette nature, on posait sur le tranchant un tissu très-léger, que d'un coup rapide on séparait en deux parties.

A propos de cet acier, d'une origine assurément fort ancienne, voici ce que dit Tavernier (*Voyage en Perse*, liv. V) :

« Les Persans savent parfaitement damasquiner avec le vitriol, des sabres, des couteaux et choses semblables; mais la nature de l'acier dont ils se servent y contribue beaucoup, vu qu'ils n'en pourraient faire autant ni avec le leur, ni avec le nôtre. Cet acier s'apporte de Golconde, et c'est le seul qui se puisse bien damasquiner. Aussi est-il différent du nôtre; car, quand on le met au feu pour lui donner sa trempe, il ne faut lui donner qu'une petite rougeur, comme couleur de cerise, et au lieu de le tremper dans l'eau comme nous le faisons, on ne fait que l'envelopper dans un linge mouillé, parce que, si on lui donnait la même chaleur qu'au nôtre, il deviendrait si dur que, dès qu'on le voudrait manier, il se casse-

rait comme du verre. On prend cet acier en pain gros comme nos pains d'un sou, et pour savoir s'il est bon et s'il n'y a point de fraude, on le coupe en deux, chaque morceau suffisant pour faire un sabre, car il s'en trouve qui n'a pas été bien préparé et qu'on ne saurait damasquiner. Un de ces pains d'acier, qui n'aura coûté à Golconde que la valeur de neuf ou dix sous, vaut en Turquie jusqu'à trois piastres, et il en vient à Constantinople, à Smyrne, à Alep et à Damas, où anciennement on le transportait le plus, quand le négoce des Indes se rendait au Caire par la mer Rouge. »

On voit, par ces derniers mots de Tavernier, que déjà de son temps ce commerce décroissait dans la ville où il avait été le plus florissant. M. de Lamartine, dans son *Voyage en Orient*, dit qu'il est presque impossible de trouver chez les armuriers de Damas des armes de l'ancienne trempe, et que les musulmans qui ont le bonheur d'en voir par hasard y posent leurs lèvres avec respect, comme s'ils adoraient un aussi parfait instrument de mort.

En face de ces beaux produits, les armes des Occidentaux même au moyen âge devaient être bien inférieures pour la finesse et la trempe de l'acier : cependant, il arriva quelquefois, soit par un commencement de commerce avec l'Orient, soit par un heureux hasard dans la fabrication par le procédé des forges catalanes, que les guerriers chrétiens eurent d'excellentes armes, comme le prouvent tous les romans de chevalerie. Sans doute il faut faire la part d'une exagération poussée jusqu'au burlesque, et l'on n'est pas obligé de croire à ces grands coups d'épée que madame de Sévigné aimait tant et qui séparaient en deux parties égales un homme et son cheval, l'un et l'autre armés de toutes pièces; mais du moins on peut en conclure que certains princes et chevaliers avaient des armes d'une qualité très-supérieure.

Aussi, comme les ouvriers mêmes qui les avaient forgées ne pouvaient rendre compte d'une perfection accidentelle, on l'attribuait à des influences célestes ou infernales, ainsi qu'on peut le voir dans l'Arioste, dont le *Roland furieux* résume tant de romans de chevalerie. Balisarde, l'épée de Roger, cette lame cruelle qui tranchait comme une pâte molle l'acier le plus dur, est trempée par une fée dans les eaux du Styx ; Durandal, l'épée de Roland, est celle d'Hector, le rival d'Achille! Elle s'était bien conservée, comme on le voit, et sans doute existerait encore si Roland, près de succomber dans les gorges de Roncevaux, ne l'avait brisée lui-même, quoique avec peine. Cela n'est plus dans l'Arioste; mais l'on montre encore dans

les Pyrénées une immense entaille ouverte entre deux rochers par un coup de Durandal.

On sait aussi qu'au moyen âge et à la renaissance les armuriers d'Espagne et d'Italie ont joui d'une réputation méritée ; on parvenait même à donner aux armes une trempe aussi dure que celle dont l'acier indien était susceptible. Cela se voit par le passage suivant, tiré des *Duels de Brantôme*, où l'auteur parle des supercheries trop souvent employées alors dans les combats singuliers :

« Voici un autre abus d'un qui fit forger à Milan, par un maître très-exquis, deux paires d'armes, tant épée que dague, toutes vitrines, c'est-à-dire rompantes comme verre, mais pourtant de fer ou d'acier, c'est-à-dire tranchantes, piquantes, fourbies et luisantes comme les communes, mais trempées de telle façon que, qui n'en saurait user, toucher ou piquer comme il fallait, elles se rompraient comme verre; mais qui en saurait l'usage et la façon d'en frapper, elles ne se rompraient aisément. Celui donc qui donnait les armes, de longue main en avait appris si bien la façon et le biais pour en savoir user, que, venant à les mettre en effet, son ennemi qui allait à la bonne foi, et pensant jouer son jeu à la vieille mode, comme d'autres épées (car du reste ils étaient tout découverts), du beau premier coup qu'il rua à son ennemi, épée et dague s'en allèrent en pièces comme verre : l'autre sachant la milice, l'art et le biais de ses armes, les mena si dextrement qu'il en donna aussitôt dans le corps de son ennemi, qu'il porta mort par terre. »

On est scandalisé de voir raconter une pareille anecdote sous prétexte de duel ; mais l'auteur, qui pourtant n'est pas d'ordinaire très-scrupuleux sur ce sujet, a le bon sens d'appeler cela un assassinat.

Pour terminer, nous devons revenir en arrière et bien avant ces perfectionnements qui déjà se rapprochent de notre siècle, afin de jeter un coup d'œil sur l'origine de l'âge de fer dans le nord de l'Europe. Tout ce que les historiens romains nous en rapportent se réduit à quelques indications sur les framées des Germains et sur les longues épées sans pointe des Gaulois ; celles-ci n'étaient pas trempées, car on les redressait avec le pied, sur le champ de bataille même, quand elles se faussaient après avoir frappé.

Les fouilles récentes ont fait voir que l'âge de fer avait peu à peu remplacé l'âge du bronze, grâce à l'invasion d'une race septentrionale venue probablement de Suède, où les minerais de fer sont encore si riches et si abondants : les poignées d'épée deviennent plus grandes et les ornements changent de caractère. C'est aussi le fer

qui servait aux Francs pour faire leurs *angons*, qui ressemblaient à de petits harpons.

Enfin, nous dirons un mot d'une arme que nous avons vue dans le cabinet de M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges, et qui est d'autant plus remarquable qu'elle semble se rapporter à la fois à l'âge de pierre et à l'âge de fer. C'est une hache en pierre, assez bien ficelée, suivant l'usage, à un manche en bois; mais le porteur de cette arme, ne la jugeant sans doute pas assez tranchante, lui avait adapté un morceau de fer qui rappelle la garniture de la hache de nos sapeurs. Seulement, comme dit le caporal instructeur qui démontre le demi-tour à gauche après avoir expliqué le demi-tour à droite, c'est la même chose excepté que c'est tout le contraire : tandis que la hache des sapeurs est garnie de cuivre pour qu'elle ne coupe pas mal à propos, le guerrier sauvage avait terminé la sienne par une lame de fer repliée sur la pierre de côté et d'autre. Il reste à savoir si cette garniture métallique est du même temps que la hache même; c'est ce que nous ne pouvons décider.

CH. HOUSEL.

LES DESCENDANTS IMMÉDIATS

D'ÉPORÉDORIX

D'APRÈS UNE INSCRIPTION D'AUTUN

ET AUTRES DOCUMENTS

La ville éduenne qu'Auguste entoura de splendides murailles et que Constance Chlore releva de sa ruine prématurée, est pleine de précieux souvenirs incessamment battus en brèche par la main du temps. Au milieu de ses montagnes, cette antique cité d'Autun, où longtemps avait retenti le cri de guerre, devint sous la domination romaine le paisible asile des lettres. Elle se souvient aujourd'hui de sa double gloire et a conçu le pieux dessein d'en conserver les témoignages dans un musée qui leur sera spécialement consacré. Déjà l'administration municipale a ouvert, dans la limite de ses ressources, un crédit pour l'exécution de cette très-louable entreprise; mais la somme votée n'atteint pas l'estimation de la dépense à faire, et il faut suppléer par d'autres moyens à son insuffisance. C'est la *Société Éduenne*, dont le dévouement à la science est bien connu, c'est son digne président, M. Bulliot, qui ont pris la tâche, quelquefois ingrate et toujours pénible, de faire appel à la générosité des citoyens. Leur voix sera écoutée, nous en avons la confiance, et bientôt le musée d'Autun mettra sous les yeux du public un ensemble de monuments sans pareil pour l'étude de la religion, des mœurs et des arts dans la société gauloise, surtout si on les rapproche de ceux, d'un caractère si singulier, qui existent à Cussy la Colonne, à Dijon, à Beaune et dans d'autres localités du pays éduen.

Le monument épigraphique dont nous allons nous occuper se présente aux yeux avec une physionomie plutôt romaine que gau-

loise; mais ce n'en sera pas moins l'une des pièces les plus précieuses du futur musée d'Autun, si, comme il y a lieu de le croire, les personnages qu'il mentionne sont les descendants immédiats d'un noble Éduen dont César a immortalisé le nom en l'inscrivant dans ses *Commentaires*. Voici la reproduction du dessin, à l'échelle du 20e, que j'en ai pris en 1859 :

La pierre était alors encastrée dans un mur de jardin de la maison Châtillon, près de laquelle on l'avait trouvée en 1847. Je n'ai pu en mesurer l'épaisseur, qui doit être celle d'une simple dalle; les autres dimensions sont de 1m,67 en longueur et de 0m,51 en largeur. Les lettres, qui sont de la plus belle époque, ont 0m,12 à la première ligne et 0m,10 à la seconde, sauf celles de dimensions réduites qu'a nécessitées le défaut d'espace. Le cadre entourant l'inscription se compose d'un listel et d'une doucine, de 0m,04 chacun, correctement profilés. Tout annonce que cette pierre appartenait à un édifice d'une certaine importance.

Si l'on restitue aux parties dégradées : 1° dans le premier mot de la seconde ligne, un P, deuxième lettre de ce mot; un E, cinquième lettre; un D, sixième lettre et un I, onzième lettre, ces deux dernières en petites majuscules, enfin une S, lettre finale; 2° une N, formant sigle séparé dans cette ligne; 3° quelques points de séparation des mots, peut-être omis par le lapicide, on est conduit à cette transcription en caractères courants :

C · IVL · C · MAGNI · F · C ·

EPOREDIRIGIS · N · PROCVLVS D · S · F ·

Tel est le texte incontestable qu'il s'agit d'interpréter. Je dis « incontestable, » quoiqu'il diffère, sur un ou deux points, de celui qui a été publié par la *Société Éduenne* (1). En effet, le trait de burin

(1) *Autun archéologique*, 1848.

oblique qui borde la cassure et aboutit au pied d'une haste, vers le milieu de la seconde ligne, a été aperçu par les antiquaires d'Autun comme il l'a été par moi, et ce fait, indépendamment de toute considération théorique, suffit pour trancher la question de savoir s'il faut rétablir là une lettre N ou un nombre II, question qu'ils ont néanmoins laissée indécise. Quant à l'S par laquelle je termine le premier nom de cette même ligne, ces antiquaires en ont vu l'extrémité supérieure, mais ils l'ont prise pour un point triangulaire, quoique les points ne se placent pas aussi haut relativement aux lettres.

Avant tout, je crois devoir rapporter la lecture admise à Autun, afin de montrer en quoi elle pèche, car il est souvent aussi profitable de combattre une mauvaise interprétation que d'en présenter une qui soit conforme aux règles de la science :

CAIO IVLIO, CAII MAGNI FILIO, CLARO
EPOREDIRIGI PROCVLVS DE SVO FECIT.

Pour remplir l'espace laissé en blanc et qui est occupé sur le monument par un sigle soi-disant douteux, plusieurs variantes sont proposées. Dans l'hypothèse du sigle II, on devra lire *Secundus*, attendu, dit-on, que l'usage des chiffres romains pour indiquer les noms propres est admis par les épigraphistes, et alors *Secundus* sera l'un des noms de l'auteur du monument ; ou bien, en considérant que le nombre II, quand il est surmonté d'un trait horizontal, comme cela a lieu dans notre inscription, se lit *duumvir* dans Gruter, c'est ce titre que l'on restituera, en le mettant au datif, parce qu'il doit être rapporté à *Eporedirigi*. Que si, au contraire, on donne la préférence au sigle N, il faudra peut-être lire [*Eporedirigi*] *nostro,* ou *Nonius* [*Proculus*]. Enfin l'auteur est d'avis de donner au mot *Eporedirigi* le sens d'un nom de magistrature plutôt que celui d'un nom propre.

Cet échafaudage, qui fera sourire un épigraphiste, est facile à renverser.

D'abord, c'est une erreur de croire que le nom propre *Secundus* se soit jamais écrit en chiffres. Je sais bien que la table de Gruter, édition de 1603, admet cette figuration comme résultant des inscriptions CCCCLXXVIIII—2 et DCCCLXV—10 [lisez 6] ; mais la table se trompe, les inscriptions ne disent point du tout cela. Voici ces docu-

ments tels qu'on les trouve dans Gruter, avec les corrections que je crois nécessaire d'y apporter :

CCCCLXXVIIII-2.

L · VALERIO LEGA	Corr.: L · VALERIO · L · F · G · A
PRO · II · NOVO	PRO · H · NOVO
OMNIBVS HONO	C.-à-d., *Lucio Valerio Lucii filio, Galeria*
RIBVS IN R · P ·	(tribu), *Apro, homini novo.....*
SVA · FVNCTO	
ADLECTO · IN · V	
DECVRIAS · FLA	
MINI · P · H · C ·	
GAMVS · ET	Corr.: GAMVS . ET
TROPHIME · II · F	TROPHIME · L · L · F
PATRONO OPTI	C.-à-d., *Gamus et Trophime*
ET · INDVLGENTISSIM	*Lucii liberti fecerunt.....*

DCCCLXV—6

P · II · CINIO · MONIANI	Corr.: P · LICINIO
L · RVFIONI · HAVIENSONI	
HAISCOIARRIS · FILIAE	

Le premier de ces monuments contient le *cursus honorum* sommaire de *Lucius Valerius Aper*, fils de *Lucius*, de la tribu *Galeria*, homme nouveau, lequel, après avoir rempli toutes les fonctions municipales dans sa république, sans doute *Dianium*, aujourd'hui Denia, puisque c'est là que la pierre a été trouvée, fut appelé à faire partie de l'une des cinq décuries (de juges), et devint ensuite flamine (perpétuel?) de l'Espagne citérieure ou Tarraconaise. On sait que le citoyen romain qui, le premier de sa famille, parvenait à une magistrature curule, et la fonction de juge aux cinq décuries en était une, recevait la dénomination d'homme nouveau. Le monument élevé à *Valerius* a pour auteurs deux de ses affranchis, un homme et une femme, qui portent des noms bien appropriés à leur ancien état d'esclaves. Tout cela est très-naturel, très-régulier épigraphiquement, et le nom de *Secundus* ne pourrait aucunement s'y faire place.

Il en est de même de la seconde inscription où la correction

LICINIO est parfaitement indiquée, et qui, en ce qui nous intéresse, s'interprète sans difficulté :

A Publius Licinius Ruffio, affranchi de (Publius Licinius) Monianus, etc.

Quant au sigle II surmonté d'un trait horizontal et lu *duumviro*, l'explication proposée ne serait admissible qu'autant que ce sigle serait suivi du mot VIRO, ou au moins de son initiale V, ce qui n'est point le cas.

En ce qui concerne le sigle N, avec ou sans barre au-dessus, car c'est un peu au goût du lapicide, il y a plus de cent noms de famille romains qui s'y adapteraient tout aussi bien que celui de *Nonius*. Pourquoi celui-là ? Est-il plus susceptible de s'abréger que les autres? Nullement; les noms de famille qui s'abrègent sont ceux qui jouissent d'une très-grande notoriété, comme *Iulius*, *Flavius*, encore ne les représente-t-on point par un sigle d'une seule lettre. Les inscriptions étaient faites pour être lues et comprises. L'autre solution, *nostro*, ne vaut rien après un nom propre, mais on dit que le nom d'Éporédirix est celui d'une magistrature, à cause de la signification qu'on lui suppose dans la langue gauloise. Pour répondre à cela je me borne à renvoyer aux *Commentaires* de César, dans lesquels *Eporedorix* est évidemment un nom propre comme ceux de tous les autres Gaulois cités par l'illustre auteur. Je ne m'arrêterai pas d'ailleurs à la différence très-légère des deux orthographes, différence dont l'*Orgetorix* des *Commentaires*, écrit *Orgetirix* sur les monnaies gauloises, est un autre exemple.

Je termine ces observations préliminaires par quelques mots sur les diverses espèces de noms propres chez les Romains et sur leur arrangement dans les inscriptions.

Tout le monde sait que les Romains de la classe libre avaient généralement trois noms : le prénom [*praenomen*], le nom de famille [*nomen gentilicium*] et le surnom [*cognomen*]. Le premier et le troisième étaient individuels et servaient à distinguer les uns des autres les membres de la famille. Certains surnoms, il est vrai, furent liés indissolublement aux noms primitifs des familles et se transmirent avec eux ; tels, par exemple, que celui de *Scipio* qui, une fois donné à *Publius Cornelius*, passa de mâle en mâle à tous les descendants de ce vieux Romain ; mais ce sont là des faits exceptionnels qui n'appartiennent guère qu'aux grandes familles des anciens temps. L'Académie française, en disant que « chez les Romains, le surnom désignait à quelle branche de telle famille on appartenait, » n'a défini qu'un cas particulier du *cognomen*, et comme, pour traduire

ce mot en français, nous n'avons que celui de surnom, elle a beaucoup contribué, sans le savoir, aux idées fausses qui règnent encore aujourd'hui, dans le monde étranger aux études épigraphiques, sur la véritable valeur du surnom romain.

A l'égard des prénoms, je fais remarquer qu'en vertu d'un sénatusconsulte de l'an de Rome 514, ils devaient se transmettre du père à l'aîné des fils. Cette règle fut-elle rigoureusement observée dans la pratique, et dans tous les temps, c'est ce qu'il serait bien impossible de reconnaître aujourd'hui; mais certainement elle ne le fut pas à l'exclusion absolue des autres enfants, car il ne manque pas d'inscriptions où le père et tous ses fils portent le même prénom. Dans les *gentes Iuliae*, qui nous intéressent ici particulièrement, le prénom de *Caius* est aussi fréquent que tous les autres ensemble, cela résulte du dépouillement que j'ai fait d'un grand nombre d'inscriptions; et de plus les *Caius* fils de *Caius* s'y rencontrent cinq ou six fois plus souvent que les *Caius* dont le père avait un prénom différent. Il ne faudra donc pas s'étonner de voir le prénom de Caius aux trois personnages de l'inscription d'Autun.

Enfin l'état civil des citoyens romains, si je puis m'exprimer ainsi, est établi dans les inscriptions généralement de cette manière et dans cet ordre :

——————— (prénom).
——————— (nom de famille).
Fils de (prénom du père).
Petit-fils de (prénom de l'aïeul).
.....
——————— (tribu).
——————— (surnom).

Quelquefois le surnom de l'ascendant remplace ou accompagne son prénom. Rarement la filiation dépasse le premier degré et seulement dans les grandes familles; elle ne dépasse guère le deuxième que dans la famille impériale. Exemples :

L. CORNELIVS CN. F. CN. N. SCIPIO..... (1).

Lucius Cornelius, Cnaei filius, Cnaei nepos, Scipio.....

CAECILIAE Q. CRETICI F. METELLAE CRASSI (2).

Caeciliae, Quinti Cretici filiae, Metellae, Crassi (uxoris).

(1) Orelli. *Inscr. lat. select.*, nº 555.
(2) *Id.*, nº 577.

L. MVNAT. L. F. L. N. L. PRON. PLANCVS COS.... (1).

Lucius Munatius, Lucii filius, Lucii nepos, Lucii pronepos, Plancus, consul.

C. VALERIO C. F. STEL. CLEMENTI. PRIMIPILARI..... (2).

Caio Valerio, Caii filio. Stellatina (tribu), *Clementi, primipilari....*

Maintenant, si je ne me trompe, le lecteur le plus étranger à l'épigraphie, pour peu qu'il ait suivi avec attention ces éclaircissements, sera en état de lire sans aucune hésitation l'inscription autunoise, qui est conforme au type général ci-dessus, sauf le nom de tribu. Dans les documents d'une haute antiquité, comme les premiers de ceux que je viens d'écrire, la tribu n'est que rarement indiquée; c'est seulement à l'époque impériale que cette mention devient tout à fait usuelle, probablement parce que l'inscription sur les rôles des tribus etait une espèce de titre nobiliaire relativement à l'immense population depuis peu annexée et sans droits politiques. D'ailleurs n'oublions pas que nous avons affaire ici à des Gaulois. Notre inscription se lira donc sans difficulté :

Caius Julius, Caii Magni filius, Caii Eporedirigis nepos,
Proculus, de suo fecit.

Ce qui veut dire :

Caius Iulius Proculus, fils de Caius [Iulius] Magnus, petit-fils de Caius [Iulius] Eporédirix, a élevé de ses deniers [ce monument].

Notre *Iulius Magnus* est certainement la même personne que l'auteur du monument votif trouvé à Bourbon-Lancy, dont la dédicace est ainsi conçue, d'après l'*Autun archéologique :*

C. IVLIVS EPOREDIRIGIS F. MAGNUS
PRO . IVLIO . CALENO . FILIO
BORVONI ET DAMONAE
V . S.

Caius Iulius Eporedirigis filius, Magnus, pro Iulio
Caleno filio, Borvoni et Damonae votum solvit.

Caius Iulius Magnus, fils de [Caius Iulius] Eporédirix s'est acquitté

(1) Orelli. *Inscr. lat. select.*, nº 590.
(2) *Id.*, nº 748.

de son vœu pour [la santé de] son fils Iulius Calénus, à Borvo et à Damona.

La généalogie des antiques *C. Iulius* d'Autun, déduite de ces inscriptions concordantes, se résume ainsi :

Eporédirix
Magnus
Calénus | Proculus

Les auteurs du livre que j'ai déjà cité plusieurs fois ont cru trouver dans la présence du surnom de Magnus, au milieu d'une famille gauloise, cliente de César, l'indice d'idées de fusion entre le parti du conquérant des Gaules et celui du grand Pompée, idées qui, selon eux, auraient eu pour ardent propagateur *Munatius Plancus*, le fondateur de Lyon. Ces sortes de rapprochements, quand ils ne s'appuient pas sur des faits positifs, ne peuvent qu'égarer. Peut-être n'en serait-il pas de même du surnom de *Calenus*, tiré d'une ville de Campanie, et qu'on serait surpris de voir déjà porté par un Gaulois, s'il n'y avait pas eu pour le faire adopter quelque cause déterminante. Parmi les lieutenants de César, à la fin de la guerre des Gaules, se trouvait un *Quintus Calenus*. Ce personnage, qui avait obtenu la préture dès l'an 60, et qui reparait avec un grand commandement, dans la guerre civile, sous le nom de *Quintus Fusius Calenus*, n'est autre que le collègue de César lui-même au consulat de l'an 47, celui dont les noms authentiques sont écrits de cette manière sur le marbre des Fastes capitolins :

Q · FVFIVS · Q · F · Q · N · CALENVS

Quintus Fufius Calénus, fils de Quintus, petit-fils de Caius.

Or il n'est nullement contraire à la vraisemblance de supposer que ce Calénus a connu Eporédorix pendant la guerre des Gaules, qu'il l'a protégé après la mort de César, et qu'en souvenir de ses anciennes relations le fils d'Eporédorix a donné le nom de Calénus à l'un de ses enfants.

Tacite, *Hist.* lib. III, fait connaître qu'il y avait dans l'armée de Vitellius contre Vespasien un tribun militaire Éduen de nation et nommé *Iulius Calenus;* ce pourrait être le fils de notre *Magnus;* mais il faut examiner si cette identité est conciliable avec celle du jeune *Eporedorix* de César et de l'*Eporedirix* des inscriptions.

Les *Commentaires* mentionnent un Eporédorix qui avait commandé les Éduens dans la guerre faite aux Séquanes, avant l'arrivée de César dans les Gaules, et qui fut fait prisonnier dans le dernier acte du drame sous Alésia. Ce n'est pas de celui-là que je m'occupe, il serait trop âgé, c'est du jeune noble, dévoré d'ambition, qui joua un rôle si équivoque entre César et Vercingétorix. César le qualifie d'*adolescens*, ce qui autorise à lui donner de quinze à trente ans d'âge à l'époque de ces événements, dont la date est de l'an 42 avant I. C.; il serait donc né vers l'an 64 avant I. C., en prenant une moyenne de vingt-deux ans d'âge. Cet Eporédorix qui, comme la masse des Éduens, montra plus de désir de commander au reste de la nation que de véritable patriotisme, n'eut pas de peine à faire sa paix avec César, et naturellement il entra dans sa clientèle en prenant son nom de famille.

D'un autre côté, l'année 69 de I. C., qui est celle de la chute de Vitellius, nous conduit approximativement à l'époque de la naissance du tribun Iulius Calénus. Si l'on considère, en effet, la marche lente de l'avancement parmi les officiers de l'armée romaine, qui avaient à passer par plus de cinquante classes de centurions avant d'atteindre le grade de primipilaire, et ne parvenaient que bien rarement au grade de tribun, réservé en grande partie aux familles sénatoriales, on comprendra que le tribun Iulius Calénus ne pouvait guère avoir moins de quarante-neuf ans, ce qui ferait remonter sa naissance à l'an 20 après I. C.

De l'an 20 après I. C. à l'an 64 avant I. C., époque présumée de la naissance d'Eporédorix, il y a quatre-vingt-quatre années, comprenant l'âge de Magnus à la naissance de Calénus, plus l'âge d'Eporédorix à la naissance de Magnus. Ces quatre-vingt-quatre années, réparties également sur nos deux personnages, font à chacun quarante-deux ans : évidemment, il n'y a rien dans ce résultat qui sorte des limites de la vraisemblance.

En résumé, la belle inscription d'Autun et l'inscription latine de Bourbon-Lancy, que nous avons analysées, sont des témoignages authentiques qui rappellent et unissent l'un à l'autre deux personnages des premiers temps de notre histoire, et, comme tels, ils méritent au plus haut degré d'être soigneusement conservés dans des dépôts publics.

Le général Creuly.

SUR LES

PAPYRUS HIÉRATIQUES

Deuxième article (1).

NOTE PRÉLIMINAIRE DU TRADUCTEUR

La lettre dont M. Goodwin communique aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* l'analyse raisonnée est intéressante à plusieurs titres. De l'ancienne Égypte, les monuments nous rappellent surtout les splendeurs des rois, les succès de leurs armes et les pompes sacerdotales. Ici, le tableau des misères du travailleur nous montre que le moderne fellah n'a pas trop à regretter le régime des temps pharaoniques. En lisant ce tableau, on comprend qu'une investigation superficielle ait pu induire en erreur les partisans des rapprochements bibliques. Ils ont cru y découvrir un souvenir presque contemporain des plaies dont l'Égypte fut frappée lors de l'Exode des Juifs. Cette illusion a été de courte durée, mais elle a eu du retentissement et nous a donné la mesure du danger des solutions prématurées; la méthode sévère de M. Goodwin indique la voie qu'il faut suivre pour arriver à des résultats vraiment sérieux.

F. Chabas.

Châlon-sur-Saône, 25 février 1861.

La première lettre dont je me propose d'essayer l'analyse est la cinquième dans la collection du scribe Pentaour; elle débute à la ligne 11 de la cinquième page du papyrus Sallier I. Comparativement, elle n'offre pas de grandes difficultés au traducteur, et nous avons d'ailleurs l'avantage d'en trouver, au papyrus Anastasi V,

(1) Voir le premier article, *Rev. archéol.*, nouvelle série, 1re année, p. 223.

p. 15, un duplicata bien plus nettement écrit, offrant environ une cinquantaine de variantes orthographiques plus ou moins importantes.

Nous y lisons d'abord la mention des noms des scribes entre lesquels s'échange la correspondance :

V, 11. HAR SAU - SKHAI (1) AMENEMAN EN HAT-PATI

Le chef des gardiens des écritures Ameneman, du trésor

EN AA - PATI - ANKH - UTA - SNEB, TAT EN SKHAI PENTAUR.

du Roi (2) *dit au scribe Pentaour.*

Je laisserai de côté tout ce qui peut être considéré comme évident ou suffisamment connu des égyptologues, et limiterai mes commentaires aux seuls points de difficulté. Dans la phrase qui précède, un seul mot semble exiger quelques explications; c'est le composé SAU-SKHAI, en hiéroglyphes . Le signe initial marqué C. 14 au catalogue des types de l'imprimerie impériale a pour variante sur les monuments la figure [B. 81]. Il faut se garder de confondre ces deux signes avec [C. 15] et [B. 82]. Ces derniers ont en effet un son et un emploi différents.

Pour et , j'adopte le son s ou SA, d'après le groupe (3) où se rencontre cet élément phonétique. Cette variante, d'après les observations de M. Edwin Smith, est fréquente dans les Rituels. Dans une variante des basses époques, l's initial du nom de la ville de Sni (Esnè) est exprimé par le même hiéroglyphe (4).

est presque toujours précédé des lettres , ARI, qui en représentent sans doute la valeur phonétique. Il y a lieu de remar-

(1) M. Goodwin transcrit par KH l'aspiration forte que les égyptologues français représentent par H' ou CH. (*Note du traducteur.*)

(2) Le roi est ici indiqué par le long titre : *la double grande maison, la vie saine et forte*. M. Goodwin supprime cette bizarre phraséologie, comme je l'ai fait dans mon *Mém. sur l'inscr. d'Ibsamboul. Rev. arch.*, 1859, p. 578. (*Note du traducteur.*)

(3) Sharpe, *Eg. inscr.* Series I, pl. 79, 8 et pl. 80, 6.

(4) Lepsius, *Koenigsb.* Taf. IV, 26.

quer toutefois que dans l'hiératique ces différents signes sont absolument de la même forme et ne peuvent être distingués que par leurs compléments phonétiques.

Confondu avec ARI, le mot SAU a été traduit *garder*, *conserver*, et rapproché du copte ⲥⲣⲉϩ, *custos*. Ce sens convient réellement dans certaines phrases, et en particulier dans celle qui m'occupe; mais il est inapplicable dans beaucoup d'autres. Ainsi, par exemple, dans le portrait du militaire courbé sous sa charge : NE TESU EN ATI-F SAU, *les jointures de son échine sont* SAU (1), le sens probable est *brisé, rompu*, et ce même sens convient encore bien à la phrase : SAU-K ATI EN PEN KHETA (2), *tu romps le dos de ce Kheta.* Au Rituel revient à plusieurs reprises l'expression : SAU SBAU (3), que je traduirais *briser*, *écraser les rebelles*.

L'acception *éviter* ou *défendre* semble admissible dans des phrases telles que celles-ci : SAU-TU ER PAR EN BANRA EM KARH EM HRU PEN, *il est défendu* (ou *il faut éviter*) *de sortir la nuit, ce jour-là* (4) et SAU-TU UR-UR, *cela doit être évité rigoureusement*, ou bien *cela est très-défendu* (5).

L'un des meilleurs exemples de l'acception *garder*, *observer*, se trouve dans le traité de Ramsès II avec les Khétas, où on lit la disposition suivante : « Ce sont les paroles de la tablette d'or du pays de Kheta et de l'Égypte; celui qui ne les *observera* pas. . . . . et celui qui les *observera*..... (6). C'est le mot SAU qui exprime ici l'idée *observer*. On rencontre dans un autre texte la mention d'une jolie jeune fille *gardant* [SAU] les vignes (7).

D'autres textes semblent faire penser que le mot étudié possède encore des significations différentes (8); mais dans celui qui nous

(1) Pap. Anast. IV, pl. 9, l. 10. — Le duplicata qui se trouve pap. Anast. III, pl. V, lig. 11, substitue au mot SAU le groupe , KHABU, qui signifie *courber*.

(2) Pap. Sallier III, pl. 8, 4 et pl. 9, 9.

(3) *Todtb.*, ch. XVII, 45; ch. XVIII, 8, etc.

(4) Pap. Sallier IV, pl. 11, 6.

(5) *Todtb.*, ch. CXLIV, 32.

(6) *Denkm.*, III, 146, 30.

(7) Pap. Anast. I, pl. 25, 4.

(8) Cette multiplicité d'acceptions pour un même mot n'est nullement particulière à la langue égyptienne; il en est de même pour beaucoup de mots dans toutes les langues anciennes et modernes. Le mot SAU, discuté par M. Goodwin, se rencontre

occupe nous devons nous en tenir au sens *gardien*. Ameneman était probablement le conservateur des écritures relatives aux richesses introduites dans le trésor royal, le CUSTOS ROTULORUM, comme nous disons aujourd'hui. Je passe à la phrase suivante :

Pl. VI, lig. 1. AR-ENTI AR ENTU NEK SKHAUI PEN EN TAT.
Il est apporté à toi cette lettre de discours.
HNA TAT.
Communication.

Tel est le préambule de toutes les lettres d'Ameneman dans la collection de Pentaour; il en est de même pour celles d'Amenemap dans le recueil de Panbesa. Le dernier mot HNA-TAT, composé de HNA, *cum*, et de TAT, *loqui*, litt. *colloquium*, n'est pas lié à ce qui précède, puisque dans plusieurs cas on trouve cette expression HNA TOT employée seule au commencement des lettres. Je citerai notamment pour exemple le duplicata de la lettre même que j'analyse.

A l'exemple de mes devanciers, j'avais d'abord pensé que AR ENTI était une formule d'entrée en matière comme *vu que, considérant que*, mais la comparaison d'un grand nombre de textes m'a fait reconnaître que presque partout ces deux mots sont pris en sens affirmatif et signifient littéralement *est quod*. Dans notre papyrus, l'expression entière est AR ENTI AR ENTU, *est quod est allatum;* mais au papyrus Anastasi III, le second AR est constamment omis : AR ENTI ENTU, *est quod allatum*.

La substance de la missive ne commence qu'après le mot *communication*. Tout ce qui précède constitue le préambule commun à toutes les lettres du même genre.

Pl. VI, lig. 1. AR ENTI TAT-TU NA EN KHAA-K SKHAUI
Il est dit à moi que tu abandonnes les lettres,
SHAMA-TU-K EM ABU TA-K HAR-K BAKU EM
tu t'éloignes de l'éloquence, tu donnes ta face (aux) travaux de

sous un assez grand nombre de formes orthographiques et avec différents déterminatifs, notamment le signe du pasteur ou berger (qui lui sert souvent d'initiale), le papyrus roulé, le bras armé, le couteau, l'homme invoquant. Le caprice des scribes a confondu ces formes diverses, qui correspondaient dans l'origine à des acceptions spéciales. Il faut remarquer toutefois que le sens *éviter, se garder de, défendre, empêcher*, est connexe de l'idée *garder, conserver, réserver*. (*Note du traducteur.*)

SAN KHAA-K HA-K NETER TAT.

la campagne, tu laisses derrière toi les divines paroles.

La signification de , KHAA, *abandonner*, est bien établie; il me semble toutefois que le sens radical de ce mot est quelque chose de plus général et de plus vague, comme par exemple *mouvoir* ou *détourner :* de là *se détourner d'une chose, l'abandonner.*

Au papyrus d'Orbiney, l'acception *jeter* semble résulter de phrases telles que *jeter* aux chiens, *jeter* à la rivière, *jeter* sur le sol, et enfin dans le plan des mines d'or nous trouvons la phrase : Chemin qui mène (KHAA) ou tourne vers la mer (1). Au surplus, le copte ϫⲁ ou ϫⲱ, *ponere, mittere, relinquere*, paraît être le dérivé de KHAA, et peut rendre compte de la plupart des acceptions du mot antique (2).

A la phrase suivante, le mot KHAA revient avec le complément , HA-K, *ton occiput*, et l'on pourrait lire, *tu tournes ton occiput* (tu tournes le dos) *aux divines paroles.*

Le mot , SHAMA, se rencontre seulement dans des formules semblables à celle du papyrus Sallier I (3). Je l'ai comparé au copte ϣⲉⲙⲙⲟ, *alienus*, faute d'autre moyen d'investigation; ce mot a pour complément indirect , ABU, groupe déterminé par l'hiéroglyphe de l'homme s'étirant les membres (4) et par celui de la parole. Il s'agit évidemment de quelque acte habituel des scribes; d'après l'énergie des déterminatifs, je suis tenté d'y voir la prédication, la récitation, la pratique de l'éloquence. Dans notre passage, le scribe est accusé d'en détacher son esprit; ailleurs un autre scribe est engagé à y donner son atten-

(1) Lepsius, *Ausw.* Taf. XXII.

(2) Il n'y a que des nuances entre les diverses acceptions du mot KHAA, dont le véritable sens fondamental est *laisser, abandonner, rejeter;* on dit très-bien *laisser aux chiens, abandonner à l'eau, laisser par terre,* et d'un chemin qu'il *quitte*, qu'il *cesse* au point où il mène. (*Note du traducteur.*)

(3) Anast. V, 6, 1; 15, 6; Anast. IV, 11, 8.

(4) A sprawling human figure.

tion (1). Le copte nous fournit ϧⲟⲩⲱ, *narratio*, et avec le ⲧ causatif ⲧ-ϧⲟⲩⲱ, *recitare* (2).

Pour la valeur phonétique de qui représente une prairie ou un jardin, les égyptologues ne sont pas d'accord. Je l'ai rencontré comme variante de , SEN, dans un titre du dieu Num, seigneur de Seni (3). La syllabe SAN ou SEN est probablement le son de cet hiéroglyphe.

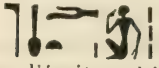 , NETER-TAT, dans l'inscription de Rosette, désigne l'écriture hiéroglyphique; le groupe signifie à la lettre *paroles divines*, et l'on peut le comparer à notre expression *saintes Écritures* et même au terme général *théologie;* l'étude de la science sacrée constituait en effet l'attribution la plus élevée du scribe.

Dans un autre papyrus (4) les phrases que nous venons de traduire forment aussi le commencement d'une lettre dont la fin est détruite. Il en reste assez toutefois pour montrer qu'il s'agissait d'une autre exhortation sur le même texte.

Pl. VI, lig. 2. AST BU SKHA NEK PA KANAU
Vois! n'as-tu pas considéré la condition
HANUTI KHEFT S-MERU SHEMU AU TITI TA HEF-OU
du cultivateur : avant de ramasser la moisson, emporte le ver
MA EN NA UTI AU AMU PA TEBU NA KETKHU.
partie du blé mangent les bêtes le reste.

, SKHA, *peindre, dessiner, décrire, figurer.* La phrase est interrogative : *N'as-tu pas dépeint à toi-même? ne t'es-tu pas figuré?*

(1) Litt. *son cœur;* Anast. V, 6, 2.

(2) Dans son premier travail M. Goodwin avait rendu ce passage : *tu t'adonnes aux plaisirs.* Ce sens pourrait convenir au groupe ABU, dont les déterminatifs sont celui de la danse ou des exercices du corps et celui des passions et de la parole. , AB, *vouloir, désirer, aimer*, est du reste très-connu. SHAMA est tout à fait incertain. (*Note du traducteur.*)

(3) Lepsius, *Koenigsb.* IV, 26.

(4) Anast. V, 6, 1.

De , KENAU, je ne connais aucun autre exemple, mais le duplicata du papyrus Anastasi V nous offre ici le groupe très-connu , KAA, qui signifie *portrait, image, ressemblance.*

Pour , HANUTI, le sens *culture, cultivateur*, résulte évidemment du contexte, et la branche de fleurs employée comme signe initial avec la valeur HAN (1) est peut-être une allusion aux produits de la culture. On trouve , HAN, avec la valeur *champ* ou *domaine* (2). L'oiseau noir à crête dressée n'est pas phonétique; il entre dans la composition d'un grand nombre de groupes et notamment dans plusieurs termes d'agriculture, mais il est impossible d'en déterminer le rôle.

KHEFT, *avant, devant*, est suivi de deux déterminatifs : la corne d'Oryx et la face humaine, le premier abusivement employé à cause du rapprochement phonétique du mot KHEFT, *ennemi;* le second est le déterminatif de l'idée *en face, devant, avant.* Dans le texte Anastasi, les deux déterminatifs sont supprimés.

Je regarde comme douteuse la lecture SMERU pour le groupe ; cependant j'incline à penser que la corde enroulée est *m* et que nous avons ici la racine ⲙⲣ, *lier*, précédée de *s* causatif, et le sens littéral *faire lier* (*les gerbes*), c'est-à-dire *faire la moisson* (3).

, HF-OU, correspond à ϩⲟⲩ, ϩⲟϧ, *serpent*, et à ϩⲁϥ, ⲁϥ, *mouche;* ϩⲁϧⲟⲩⲓ, *vipère*, et ϩⲁϧⲟⲩⲉⲓ, *frelon*, dérivent aussi du même radical et ressemblent à des formes plu-

(1) Bunsen's, *Egypt. phonetics*, H, 12.

(2) Anast. VI, 12, 4.

(3) Des variantes nombreuses montrent que l'enroulement a la valeur syllabique RER, dans le mot , *entourer, circuler;* mais le signe hiératique que M. Goodwin transcrit sous cette forme peut correspondre à un autre signe hiéroglyphique, par exemple à qui a souvent *n* pour complément. (*Note du traducteur.*)

reilles (1). Il s'agit dans le passage étudié de quelque espèce de ver ou d'insecte nuisible à l'agriculture.

, MA, a toujours été traduit par *côté, à côté*, et ce sens est rendu évident par des formules telles que *au côté droit*, *au côté gauche* (2). Les exigences du contexte m'ont porté à y reconnaître la valeur *part*, *portion*, que cependant je n'ai pas encore constatée dans d'autres passages (3).

Le copte ⲧⲉⲃⲏⲙⲏ paraît nous avoir conservé l'égyptien 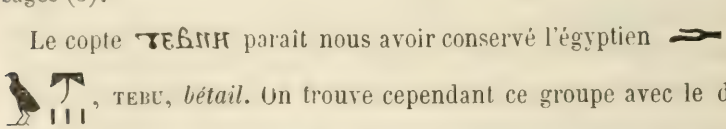 , TEBU, *bétail*. On trouve cependant ce groupe avec le déterminatif de l'hippopotame, et il est possible que cet animal fut ainsi nommé *par éminence*, comme en hébreu BEHEMOTH, l'hippopotame, de BEHEMAH, *pecus*.

Il n'est pas impossible toutefois qu'il ne s'agisse ici de l'hippopotame lui-même. On sait que cet amphibie causait de grands ravages dans les cultures sur les bords du Nil. Bien qu'on n'en rencontre plus que bien avant dans le Sud, il est certain qu'on en a vu pénétrer jusqu'à la Basse-Égypte (4).

Dans 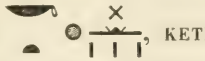 , KETKHU, la première syllabe est le copte ⲕⲉ *alius*, et le mot correspond à ⲕⲉϫⲙⲟⲩⲛ, *alii*. Le sens *autres*, *le reste*, est certain. Au papyrus Lee (5), ce mot est antithétique à TA UA, *l'un*, et à , NEHAU, *quelques*, *un peu*. Dans le conte des deux frères, il est dit que l'épouse coupable a raconté à son mari les faits EM KETKHU, *autrement*, *d'une manière différente*.

Pl. VI, lig. 3. AU NA PENNU ASHU EM TA SAN AU PA
Les rats nombreux dans le champ la

(1) Zoëga, *Cat.* Note 52.

(2) *Todtb.*, 145, 3; 153, 9.

(3) L'idée *part* est à la fois connexe aux idées *partie* et *côté*. Cette nuance devait exister également en égyptien. MA sert aussi de particule séparative, *de*, *ex*, *from*, et l'on pourrait lire : *le ver prend sur le blé*. (*Note du traducteur.*)

(4) Abdallatif, *Hist. Egypt.*, cap. 2.

(5) Sharpe, 2d series, p. 87, 5.

SANHEMU HAÏ AU NA AAUI AMU NA TUTU
sauterelle descend les bêtes à cornes mangent les moineaux
ATAI.
volent.

Le mot , SANHEMU, *sauterelles*, n'avait pas encore été signalé. On le trouve dans le grand ouvrage de Champollion, avec le déterminatif de l'insecte lui-même (1); littéralement, ce nom signifie *le fils du pillage* (2). On le retrouve un peu mutilé en copte. Dans l'un des sermons de Shenoute, l'écrivain parle d'un petit animal nommé Cⲁⲛⲏⲙⲉϩ qu'il décrit comme *une chose ailée qui saute*, et Zoëga nous apprend que le scribe a dessiné en marge quelque chose de semblable à une sauterelle. C'est évidemment l'égyptien SANEHAM, privé de son *m* final. Il est singulier que les lexicographes aient omis d'en donner la signification (3).

Au Rituel et dans le livre nommé SHAÏ EN SIN-SIN, est mentionnée la ville de *Sanhemu*, dont le nom est dans certaines variantes déterminé par trois sauterelles (4). Peut-être l'hébreu סָלְעָם, *sâlham*, qui nomme une espèce de sauterelle, a-t-il été emprunté à l'égyptien; ל et ם s'échangent quelquefois (5).

, AAUI, *bêtes à cornes*, *gros bétail*. Il en est question dans l'une des lettres de notre papyrus : « *Les bêtes à cornes* (AAUI) *de mon seigneur qui sont aux champs sont en bon état, ses taureaux qui sont aux étables sont en bon état* (6). » Ici AAUI forme parallélisme avec KA, *taureau*. Le sens *bétail* est également démontré par le papyrus d'Orbiney.

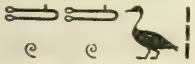 , TUTU, est le copte TAT, *passer*. Le texte

(1) Champollion, *Man.*, pl. XIII.

(2) Bunsen ne donne que la dernière syllabe HM. *Ideog.*, N° 355.

(3) Peyron, qui se réfère au passage cité par Zoëga, donne *olearius* comme valeur de Cⲁⲛⲏⲙⲉϩ.

(4) Ce renseignement est dû à M. Edwin Smith, qui a recueilli un grand nombre de variantes du Rituel.

(5) Gesenius, *Lex.*, à ל.

(6) Sallier I, pl. 4, 7.

Anastasi a la forme , TUT, variante qui fournit une nouvelle preuve de la valeur T pour le petit oiseau voletant.

Pl. VI, lig. 4. UKANU ER PA HANUTI TA SEPI ENTI PA
Néglige le cultivateur le reste qui (est dans) *le*
NEKHT-TA TAN SU NA ATAUI PA AAKASU EN MEN AKU PA HETAR
champ, foulent lui les voleurs; la pioche de fer s'use, le cheval
MER HA HA SKAU.
meurt à tirer la charrue.

Aux différents passages (1) où je rencontre le mot , *ukanu*, le sens *paresse*, *négligence*, paraît convenir. Les scribes sont invités à s'en abstenir; ce serait la racine du copte ϭⲉⲙⲙⲉ, *piger*, *remissus*. Ce sens, dans tous les cas, convient parfaitement à notre texte.

, NAKHT-TA a pour variante . D'après l'analyse des passages où il se trouve (2), et qu'il serait trop long de discuter ici, je conclus que ce mot désigne une terre sur laquelle le blé a été moissonné. Comparez ϣⲉⲧ, *secare*, et ϣⲏⲧⲥ, *ager*.

Vient ensuite qu'on trouve soit la forme pleine (3). La lecture TAN est tout à fait hypothétique, le signe étant de rare occurrence (4). Si cette lecture était bonne, le copte ⲧⲉⲙⲙⲟ, *conterere*, fournirait un sens satisfaisant pour notre phrase. Je l'adopterai provisoirement.

, AAKASU, qui est ici déterminé par le signe

(1) Sallier I, pl. 5, 6; Anast. V, pl. 23, 5.

(2) Sallier I, pl. 4, 12; *ibid.*, pl. 17 et 19, revers.

(3) Sallier II, pl. 7, 2; *ibid.*, pl. 5, 1; Anast. VI, pl. 2, 11. Ces différents passages jettent peu de jour sur le sens du mot.

(4) Bunsen, *Ideog.*, N° 614, donne la valeur TATA-NN.

des animaux ou des substances animales, se rencontre ailleurs (1) avec le paquet noué, déterminatif des noms d'étoffes. Cependant la suite du texte indique que cet objet est d'une espèce de métal, le bronze ou le fer. Le texte Anastasi y substitue le mot PAAKAU, déterminé par l'hiéroglyphe de ce même métal, une lame dressée. Le copte ϧⲕⲉⲥ, *ascia*, *cuspis ferrea*, signifiant aussi *cinctura feminalia*, nous offre une excellente explication du mot égyptien qui possédait sans doute les mêmes emplois. C'est du moins ce qui semble résulter de l'usage des divers déterminatifs que nous venons de citer et que les scribes de nos papyrus ont confondus. Laissant de côté l'acception qui fait de ce mot une annexe de l'habillement, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, dans l'AKASU de métal, cet instrument utile qui porte le même nom dans presque toutes les langues : gr. ἀξίνη, lat. *ascia*, allem. *axt*, fr. *hache*, angl. *axe*.

Quant au nom du métal lui-même, je l'ai trouvé en remplacement du mot MEN ou MENKH (2). Il se prononçait probablement ainsi, et nous en retrouvons peut-être la trace dans le copte ϩⲉⲛ-ⲛⲡⲉ, *ferrum*.

, AKU, se rencontre assez souvent dans les textes avec la valeur *s'user, s'affaiblir, péricliter, périr;* il est conservé dans le copte ⲧ-ϧⲕⲟ, *corrumpere*, *interficere*, *perire*. Dans notre phrase le sens *s'user*, *se détruire*, convient bien.

, HU, possède des acceptions variées. Radicalement, il exprime une action d'impulsion comme les mots coptes ϩⲓ, ϩⲓⲟⲩ et ϩⲓⲟⲩⲓ, dans lesquels on trouve les sens *jacere*, *imponere*, *strepere*, *percutere*, *expandere*, *cædere*, *acuere* et beaucoup d'autres. Dans l'égyptien HU je découvre, entre autres valeurs, celles de *conduire le bétail*, *moissonner*, *battre le blé*, *croître* (comme le Nil), etc. Ici ce mot précède le groupe bien connu qui désigne la charrue, et il est presque impossible de le rendre autrement que par *tirer*, *traîner*.

Pl. VI, lig. 1.	PA	SKHAI	MENAU	(HA)	MERI	AU-F
	Le scribe		*du port*	*(est) au*	*débarcadère,*	*il*

(1) Sallier II, pl. 6, 2 ; pl. 5, 8.
(2) Sallier I, pl. 4, 6.

SMERU SHEMU AU NA ARI-SBA KER SHABUT NA NAHSI
recueille le tribut; les officiers (sont) *avec des bâtons, les nègres*
KER BANI AU-SEN AMMA-TU UTI
avec des branches de palmier, ils (crient) soit donné du grain,
MEN OUN HU-SEN EM PURSHU.
non est repousser eux au dehors.

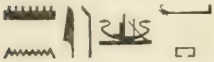 , MENAU. est le copte ⲙⲟⲛⲏ, *portus*. Les déterminatifs conviennent bien au sens de havre pour recevoir des vaisseaux; du reste, ce mot n'est pas rare dans les textes.

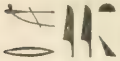 , MERI, désigne aussi un endroit rapproché de l'eau. Dans le conte des deux frères, il est dit que le chef des laveurs va au MERI et que c'est là qu'il trouve la boucle parfumée apportée par les eaux du fleuve. Je rapproche ce mot du copte ⲙⲣⲱ, *navale portus*. La préposition HA, qui manque avant MERI, est exprimée dans le texte Anastasi.

C'est à M. Brugsch qu'est due l'identification de avec ϣⲙⲱ (1). Ce mot signifie à la fois *moisson* et *tribut*. Je n'hésite pas à traduire ici SMERU SHMU, *recueillir le tribut*, bien que dans les phrases précédentes j'aie rendu la même expression par: *recueillir la moisson*. On sait qu'un impôt en nature était établi sur l'agriculture: la fonction du scribe du port consistait sans doute à percevoir cet impôt, au temps de la moisson, sur les cultivateurs riverains du Nil. A la rigueur, pour satisfaire aux objections des philologues difficiles (2), on pourrait lire sans forcer le sens de l'égyptien : *Le scribe du port est au lieu de débarquement, et lui (le fermier) il est à recueillir la moisson*. L'intention serait la même; il s'agirait toujours de rappeler le lourd impôt qui va être exigé du malheureux cultivateur.

(1) Brugsch, *Nouvelles recherches*, etc. Berlin, 1856.

(2) Sur une scène de moisson dans laquelle deux sortes d'ouvriers travaillent séparément, on lit la double légende : *Moisson par les ouvriers du domaine, moisson par les esclaves royaux*. Le pharaon faisait ainsi percevoir l'impôt en nature au moment de la coupe du blé. *Couper le blé*, selon l'expression du texte que je cite (*Denkm.*, II, 107), ou *recueillir la moisson*, selon celle du papyrus, c'était pour le fisc *percevoir l'impôt*. La traduction de M. Goodwin est excellente. (*Note du traducteur.*)

Armés de SHABUT, copte ϣϧⲱⲧ, *fustis, bâton*, les 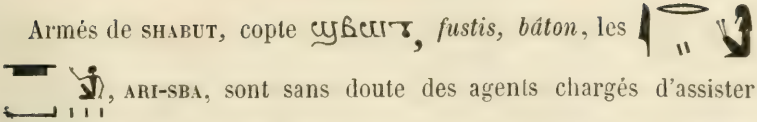 , ARI-SBA, sont sans doute des agents chargés d'assister le collecteur des impôts dans son office et d'administrer la bastonnade aux récalcitrants. Je ne veux pas discuter à fond le groupe ARI, dont la signification radicale est *voisin*, *compagnon*, copte ⲁⲣⲏⲟⲩ, *vicinus*, ⲉⲣⲏⲩ, *socius* (dans ⲛⲉⲛ-ⲉⲣⲏⲩ). Dans certains cas c'est une simple préposition *avec, sur*, gr. ἐπί, πρός.

ARI-SBA est composé d'ARI et du signe 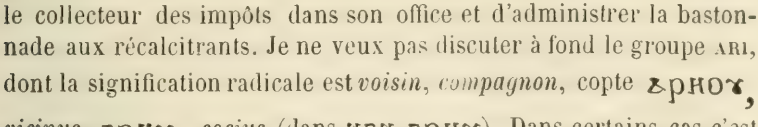 qui représente une porte et se lit probablement SBA (1). Nous pourrions traduire *portier*, *gardien de porte*, mais le passage qui nous occupe montre que la fonction de l'ARI-SBA ne consistait pas uniquement à veiller à la porte de quelque édifice.

Que peuvent être les *nègres portant des branches de palmier* ou des dattes? (Copte ϧⲁⲓ, *rami palmarum;* ϧⲉⲙⲙⲉ, *dactylus*). Probablement des nègres errants cherchant du travail au temps de la moisson et commettant sur leur passage des déprédations au préjudice des cultivateurs. Les papyrus mentionnent le travail du nègre; il n'est pas douteux que des tribus nègres descendissent la vallée du Nil pour y gagner quelques salaires.

Le dernier membre de phrase est obscur. Rien n'est plus fréquent que l'expression AMMA, AMMA-TU, dans le sens impératif : *donnez, faites que, utinam*, mais dans notre texte la tournure impérative ne serait possible que si l'on admettait l'oubli du verbe TAT, *dire;* dans cette hypothèse le sens serait manifeste : *ils disent* : *donnez du blé*. Il y a lieu de remarquer toutefois que le duplicata Anastasi n'exprime pas non plus le verbe TAT (2).

(1) Pap. hiérat. Leide I, 348, revers, pl. 2, dernière ligne, on trouve la forme 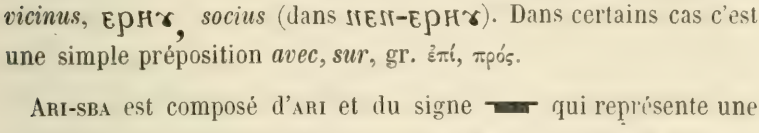 , qui montre que la lettre initiale est s.

(2) Il me paraît certain que la phrase est elliptique; la suppression du verbe TAT, *dire*, est d'occurrence assez fréquente (Voir *Inscr. d'Ibsamboul*, *Revue arch.*, 1859, p. 722). L'exemple le plus caractéristique se trouve dans l'*Inscription de Kouban* (Prisse, *Mon.*, pl. XXI, lig. 3 et 4), où cette suppression est réitérée trois fois : Les dieux sont à (*dire*) notre germe est en lui ; les déesses à (*dire*) : il est sorti de nous pour exercer la royauté du soleil ; Ammon à (*dire*) : moi, je l'ai fait pour installer la justice à sa place. (*Note du traducteur.*)

De , EM PURSHU, je ne connais que cet exemple. En copte ⲡⲱⲣϣ signifie *extendere*, *expandere*. On peut dès lors comparer EM PURSHU à ⲙ̀-ϧⲟⲗ, *extra*, *foras*, littéralement *in solvendo*. L'ancien égyptien est bien plus riche que le copte en formes adverbiales de ce genre.

Pl. VI, lig. 6. AU-F SANHU KHAA ER TA SHAT HU-SEN
Il est lié envoyé au canal ils poussent (lui)
EM TABUKATAKAI AU TAI-F HEM-T SANHU-TU EM-TA-EF NAI-F KHARTU
avec violence sa femme est liée devant lui ses enfants
MAKHAU.
dépouillés.

, SANHU, est le copte ⲥⲱⲛϩ, *ligare*, *coercere*. Cette identification n'a pas besoin de nouvelles preuves.

Je conjecture que le cultivateur est forcé de travailler à la réparation d'un canal ou d'un puits 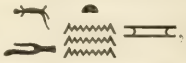 , SHET (copt. ϣⲁⲧⲥ, *canalis*, ϣⲱⲧⲉ, *puteus*). Dans un autre papyrus on menace un scribe de l'envoyer au travail du 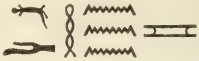 SHETH (1). Il s'agit probablement dans l'un et l'autre cas d'un travail de corvée. Toutefois je dois avouer que le sens n'est pas certain et que d'après mes premières explications du mot KHAA, on pourrait à la rigueur lire que le cultivateur est jeté au SHET, c'est-à-dire au canal. La variante du papyrus Anastasi : 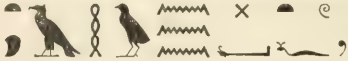 , TAHU-TU-F, semble indiquer qu'il est *immergé, plongé dans l'eau.*

L'un et l'autre texte ajoutent que cette action est faite EM TABUKATAKAI, mot auquel le papyrus Anastasi donne pour déterminatifs l'homme renversé la tête en bas, les trois lignes de l'eau et le bras armé; il s'agit certainement d'une action violente. Le copte nous fournit ϫⲱⲙⲕⲉ, *fustigatio*, et ϫⲟⲕϫⲉⲕ, *rixa*.

(1) Anast. V, p. 22, lig. 5.

L'épouse est liée, SENHU-TU, et les enfants , MAKHAU; ce groupe est encore un mot nouveau; le déterminatif des étoffes ou des vêtements nous laisse le choix entre l'idée LIER et l'idée DÉPOUILLER, qui conviendraient l'une et l'autre à notre contexte.

On voit que les violences auxquelles le cultivateur est exposé soit à raison de son impuissance à acquitter l'impôt, soit à la suite des incursions des nègres, s'étendent à sa femme et à ses enfants; l'expression exacte de ces violences nous échappe peut-être, mais l'incertitude cessera dès qu'on aura rencontré des exemples suffisamment nombreux des mots que nous lisons ici pour la première fois.

Pl. VI, lig. 8. NAÏ-F SAHU-TA KHAA-SEN UAR NENNUI
Ses voisins sont partis au loin s'occupant
NAI-SEN UTI.
de leur blé.

Dans , SAHU-TA, je trouve CEϒϩ, *conjungere*, et ϯⲟ, *terra;* de là *conterranei*, *contermini*. Il est dit du teinturier ou du blanchisseur qu'il est voisin (SAHU-TA) du CROCODILE (1).

Le sens est que les voisins du cultivateur sont occupés au dehors à leur propre moisson et ne peuvent lui venir en aide.

Pl. VI, lig. 8. APU EM SKAI MENTEF KHERPU BAKU EN
Le travail du scribe il excelle les travaux de
BA NEB [MEN] HESBU-NEF BEKU EM SKHAIU MEN UN TA-F
toute espèce il n'estime pas travail les lettres non est à lui
SHAI AKH REKH-K SU.
taxe. Sache cela.

APU, est un mot important et d'emploi très-fréquent. Au papyrus d'Orbiney, il correspond exactement au copte ϩⲁⲡⲓ, ⲁⲓ-ϩⲁⲡⲓ, *in judicio contendere*. On le trouve au papyrus Abbott avec la valeur *excepté*, dont l'orthographe ordinaire est plutôt

(1) Sallier II, p. 8, lig. 3.

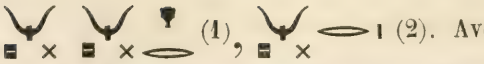 (1), (2). Avec le déterminatif de la marche, il signifie *messager*, *envoyé*, *ambassadeur*, copte ⲣⲉⲙ-ⲛ-ϩⲙⲏϧ, *nuncius*. Enfin, dans la phrase qui nous occupe on peut l'assimiler au copte ϩⲙⲏϧ, *res*, *negotium*, ou ⲉⲓⲉⲡ, ⲓⲉϧ, ⲉⲓⲟⲡⲉ, *ars, opus,* expressions qui sont radicalement identiques. Ce sens *travail, occupation*, convient du reste à une multitude de passages des papyrus Sallier et Anastasi. Par exemple : *J'ai exécuté tous les travaux* (APU) *qui m'avaient été imposés* (3) ; j'ai accompli mon travail (TAIA EM APU) (4) : TAIA APU HU MA HAPI, mon travail s'accroît comme le Nil (5). D'après ces deux derniers passages on voit que APU, sous cette acception, est du genre féminin (6).

KHERPU, s'est conservé dans le copte ϩⲟⲣⲡ, *primus, prævenire*. Ce sens convient bien au passage analysé et s'applique aussi très-naturellement à une phrase de la stèle de la princesse de Bakhten : *Les chefs apportèrent toutes sortes de bois de la terre divine sur leur dos*, UA-NEB HER KHERP... EW, *chacun primant. surpassant l'autre* (7). Une expression analogue est encore en usage aujourd'hui.

Au lieu du mot HESBU, le papyrus Anastasi a MEN HETERA. M. Chabas, qui m'a suggéré plusieurs observations utiles à propos de

(1) Lepsius, *Ausw.*, IX, stèle, l. 13.

(2) *Ibid.*, XVI, l. 8.

(3) Anastasi VI, p. 1, l. 8.

(4) Anast. IV, p. 4, l. 8.

(5) Anast. IV, p. 4, l. 10.

(6) V. de Rougé, *Étude sur une stèle égypt.*, p. 47. L'éminent égyptologue a laissé la question indécise.

(7) L'emploi de la préposition M au génitif, quoique ordinaire en copte, se voit assez rarement dans l'ancien égyptien. signifie presque constamment *en, dans, à, vers, et, de, ex, from.* La phrase est embarrassante. Au pap. Sallier II, pl. 9, 1, on lit très-clairement : *Il n'y a pas de professions qui ne soient primées*, AP SH'AU, *excepté le scribe, car lui il prime.* Après le tableau des misères du laboureur, l'expression AP SH'AU, etc., signifierait selon moi : *Autre chose est le scribe, car lui, il prime toute autre profession.* (*Note du traducteur.*)

ce passage, pense que les deux mots HESBU et HETERA sont fondamentalement identiques. Suivant lui, la négation MEN a été omise par le scribe du texte Sallier, à moins que la phrase ne soit interrogative. M. Chabas traduirait en conséquence : *Il n'y a pas de taxe sur le travail des lettres.* HESBU, admet en effet le sens *compte, rôle de taxes* et HETERAU celui de *tribut, prélèvement, impôt.* Toutefois j'ai remarqué que le travail du scribe est distingué soigneusement des travaux manuels, et il m'a semblé que la phrase analysée fait allusion à cette distinction dont les scribes devaient se montrer jaloux. En définitive, je demeure un peu incertain du véritable sens du passage.

SHAIU, est un mot rare. Je le rencontre seulement dans un passage où il est question de *recevoir cinquante ou cent mesures de métal* ER SHAÏ EN SMAT (1). Supposant un parallélisme dans les deux dernières phrases de notre papyrus, M. Chabas admet le sens *redevance, impôt.* Cette acception nous fournit une répétition de l'idée déjà exprimée : *il n'y a pas à lui imposer de redevances (au travail du scribe)*, et dans la phrase relative à la livraison du métal, elle permettrait de traduire : *pour la redevance des smat,* c'est-à-dire des serfs attachés aux travaux du temple.

, AKH, copte ϧⲕϥ, ⲟⲕϥ, *multus. quantus.* Lorsque ce mot commence la phrase et qu'il est suivi d'un verbe, la phrase a souvent un sens impératif. Seul il est interrogatif, *qui? quoi?* Des passages très-clairs du papyrus d'Orbiney le démontrent suffisamment. (2), AKH TERA, signifie *quid nunc?* , ER AKH, *quantus! ad quantum.* (3), IA AKH, *soit* ou *pourquoi.*

Rassemblant les fragments que je viens de discuter et modifiant

(1) Anast. III, p. 6, l. ult.
(2) Sallier III, p. 2, l. 5.
(3) Anast. IV, p. 9, l. 4; Sallier I, pl. 4, l. 1.

légèrement les tournures égyptiennes pour les approprier aux exigences du goût moderne, je reproduis maintenant la lettre d'Ameneman en son entier :

« Le chef gardien des archives Ameneman, du trésor du roi, dit « au scribe Pentaour : On t'apporte cette lettre de discours (pour te « faire) une communication.

« On m'a dit que tu as abandonné les lettres, que tu es devenu « étranger à la pratique de l'élocution, que tu donnes ton attention « aux travaux des champs, que tu tournes le dos aux divines écri- « tures. Considère! ne t'es-tu pas représenté la condition du culti- « vateur. Avant qu'il ne moissonne, les insectes emportent une « portion du blé, les animaux mangent ce qui reste; des multitudes « de rats sont dans les champs, les sauterelles tombent, les bestiaux « consomment, les moineaux volent. Si le cultivateur néglige ce qui « reste dans les champs, les voleurs le ravagent; son outil qui est de « fer s'use; son cheval meurt en tirant la charrue. Le scribe du port « arrive à la station, il perçoit l'impôt: il y a des agents ayant des « bâtons, des nègres portant des branches de palmier; ils disent : « Donne-nous du blé ! et l'on ne peut les repousser. Il est lié, et en- « voyé au canal ; ils le poussent avec violence ; sa femme est liée en « sa présence, ses enfants sont dépouillés. Quant à ses voisins, ils « sont loin et s'occupent de leur propre moisson. L'occupation du « scribe prime toute autre espèce de travail ; il ne regarde pas les « lettres comme un travail ; il n'y a pas de taxe sur lui. Sache cela ! »

Cette lettre nous apprend qu'au temps de la dix-neuvième dynastie les scribes ne formaient pas une classe distincte dont les offices se transmissent de père en fils. Des individus appartenant aux classes inférieures avaient la faculté de choisir la carrière des lettres et alors, comme aujourd'hui, une instruction étendue servait d'acheminement aux emplois de confiance et même aux dignités de l'État. Le titre de SKHAI, *scribe*, correspond exactement à l'anglais *clerk* et au français *commis*. Il suppose la connaissance indispensable de l'écriture, mais il pouvait arriver que la fonction spéciale de certains scribes n'exigeât pas un travail d'écriture. Les scribes égyptiens étaient en effet attachés à des offices très-variés, et bien que l'étude de la langue sacrée soit constamment mentionnée comme l'une de leurs attributions, nous les voyons employés dans des postes civils et militaires qui n'ont rien de commun avec la science théologique. Le copte a conservé le nom du CⲤϪ ⲛ ⲙⲉⲉϩ, *scribe maritime*, probablement un pilote ou un capitaine de vaisseau.

Je considère comme une circonstance digne de remarque la mention de l'emploi du cheval aux travaux de l'agriculture (1). Aucune autre nation de l'antiquité n'a, je crois, utilisé cet animal à la charrue. En Égypte, les chevaux étaient à cette époque très-abondants, et c'est de ce pays que Salomon les importait en Judée. La Genèse mentionne les chevaux au nombre des animaux que les Égyptiens amenèrent à Joseph pour les échanger contre du grain (2).

Un grand nombre d'ouvriers étrangers venaient se mettre au service des Égyptiens, notamment des *Nahsi* ou nègres. Peut-être trouvons-nous un indice de leur emploi au service domestique dans le copte ⲛⲉϩⲥ-ⲛ-ⲏⲓ de la version sahidique (*Gen.*, ch. XIV, v. 14), correspondant au grec οἰκογενεῖς, littéralement *les nègres de la maison* (3).

C. W. GOODWIN.

Traduit par F. CHABAS.

(1) Le papyrus d'Orbiney parle aussi du cheval employé à la charrue.

(2) Genèse, ch. XLVII, v. 17.

(3) Il est permis de douter de l'authenticité de ce mot. (V. Taltam, *Lex*, s. v.). La version memphitique a ⲙⲉⲥ-ϯⲛ-ⲏⲓ, *né dans la maison*

OBJETS EN BRONZE

DÉCOUVERTS A NEUVY, PRÈS ORLÉANS

Nous donnons, d'après une communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Egger, au nom de M. Mantellier, directeur du musée d'Orléans, la liste complète des objets trouvés le 27 mai dernier dans une carrière de sable de la commune de Neuvy, près Orléans. Nous attendrons, pour entrer dans de plus grands détails sur cette importante découverte, que le rapport de M. Mantellier ait paru : nous avons pensé que cette liste était, par elle-même, assez intéressante pour être dès maintenant publiée.

Objets en bronze fondu.

1. Un cheval posé sur un socle ou soubassement, dont la face antérieure porte une inscription gravée en creux et conçue en ces termes :

AVG · RVDIOBO · SACRVM
CVRCASSICIATE D S P D
SER · ESVMAGIVS · SACROVIB · SERIOMAGLIVS · SEVERVS
F C

Le cheval marche au pas. Sa hauteur est de 0m,65 au garrot; il n'a d'autre harnachement qu'une bride formée de chaînettes ou de lanières en bronze ou cuivre battu qui se détache (plusieurs parties de cette bride manquent); la crinière est mobile et peut l'enlever; le soubassement portait huit anneaux, quatre aux angles et quatre dans

les parties intermédiaires; ces huit anneaux mobiles sont aujourd'hui détachés, mais on reconnaît très-bien la place qu'ils occupaient sur le socle.

2. Cerf. Hauteur 0m,17; la queue manque, les oreilles sont cassées; le bois est mobile.

3. Taureau. Longueur 0m,07.

4. Femme debout, nue, cheveux retenus derrière la tête. Figurine. Hauteur 0m,08.

5. Homme debout, nu, imberbe; tient une boule ou un fruit dans la main droite. Hauteur 0m,088.

6. Guerrier debout, imberbe, costume barbare; dans la main droite il tenait un objet qui manque; pied droit cassé, manque. Figurine. Hauteur 0m,103.

7. Femme debout, nue; cheveux pendants sur les épaules, les bras dans l'attitude de la supplication. Figurine. Hauteur 0m,103.

8. Homme debout, nu, imberbe; la main gauche appuyée sur la cuisse gauche. Figurine. Hauteur 0m,116.

9. Femme debout, nue, cheveux pendants sur les épaules, le bras gauche ramassé derrière la tête. Figurine. Hauteur 0m,139.

10. Homme debout, nu, barbe en collier; dans chaque main il tenait un objet qui manque; sur la cuisse droite, un mot marqué en relief à l'aide d'une estampille, mais visible seulement à la loupe, SOLVTO. Figurine. Hauteur 0m,2.

11. Jupiter debout, barbu, drapé, les pieds chaussés de sandales. Figurine. Hauteur 0m,135.

12. Homme debout, imberbe, vêtu d'une tunique fendue sur la poitrine, tête et jambes nues; dans chaque main il tenait un objet qui manque. Hauteur?

13. Hercule enfant, debout, nu, la main gauche posée sur sa massue; dans la main droite trois fruits; il est adossé à un poteau carré du sommet duquel partent deux branches ou guirlandes de lierre qui viennent se rattacher au socle formant terrasse sur lequel pose la statue qu'elles encadrent. Hauteur de la figurine 0m,145; du monument 0m,218. Ce petit monument paraît détaché d'un ensemble plus considérable dont il faisait partie.

Objets en bronze ou cuivre frappé et repoussé.

14. 29 fragments d'un sanglier dont la grosseur pouvait être 1/3 nature; trop mutilés pour qu'il soit possible de recomposer l'animal.

15. Sanglier; débris dessoudés; les jambes de devant manquent. Hauteur présumée $0^m,220$.

16. Autre sanglier; débris dessoudés. Hauteur présumée $0^m,225$.

17. Animal à pied fourchu; la tête manque. Hauteur $0^m,225$.

18. Poisson plat et large; débris. Longueur présumée $0^m,2$.

19. Trompette (*tuba*) en plusieurs pièces qui s'ajustent et s'emboîtent; l'embouchure en bronze coulé; le pavillon en grande partie brisé. Longueur $1^m,44$, grosseur d'une flûte.

20. Trois vases en forme d'écuelle, dont deux pourvus d'un manche plat. Profondeur de $0^m,052$ à $0^m,058$.

21. Palmette. Longueur $0^m,25$.

22. Fragments divers. Débris de couronnes, de feuillages et d'objets indéterminés.

23. Fragment paraissant provenir de la bride d'un cheval; incrustation d'une plaque circulaire en argent poli de la dimension d'une pièce de cinquante centimes.

Nous faisons des vœux pour que tous ces objets ne soient pas dispersés et deviennent la propriété du musée d'Orléans.

ÉPÉE ROMAINE

(FOUILLES D'ALISE-SAINTE-REINE.)

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs le dessin (quart de grandeur) de l'*épée romaine* trouvée, dans le courant du mois dernier, au fond d'une des tranchées ouvertes dans la *plaine des Laumes* par les soins de la Commission de la carte des Gaules.

Le plan des fouilles, que nous faisons préparer pour *la Revue*, contiendra l'indication précise du point où cette épée a été découverte. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que la tranchée au fond de laquelle les ouvriers ont trouvé enfoui ce précieux spécimen des armes romaines, fait évidemment partie de la ligne de contrevallation qui entourait la place, et dont des traces ont été déjà reconnues dans toute l'étendue de la plaine qui s'étend entre les deux rivières (l'Oze et l'Ozerain).

L'épée (*Voir* la planche, fig. 2) est en fer, et encore dans son fourreau en fer également; la soie de la poignée, brisée par un coup de pioche. est en trois morceaux. La lame est intacte, mais trop adhérente au fourreau pour qu'on ait osé l'en détacher.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à quel point elle diffère des épées gauloises dont nous avons donné le dessin dans notre dernière planche. Non-seulement elle est en fer au lieu d'être en bronze, mais elle a une dimension et une forme qui, indépendamment du métal, la caractérisent parfaitement. La lame est droite et a $0^m,59$ de longueur, c'est-à-dire exactement deux pieds romains. Celle de nos deux épées gauloises dont la lame n'était pas brisée avait seulement $0^m,45$, et comme on l'a vu n'était pas droite. La confusion entre ces armes est impossible. Ajoutons que la poignée de l'une est très-courte, tandis que la poignée de l'autre devait être beaucoup plus large.

Pour rendre les différences plus sensibles, nous avons fait graver

sur notre planche, d'un côté deux épées en bronze (type gaulois, fig. 3, 4), faisant partie du musée de Mayence et trouvées dans des tombeaux gaulois sur les bords du Rhin; de l'autre, une épée romaine en fer (fig. 1) du même musée, portant encore trace de son fourreau à la partie supérieure et provenant des fouilles d'une construction romaine (*V. le Musée de Mayence, par M. Lindenschmit, 1re livraison, planche V.* N° 2). On verra qu'il y a identité de type entre les deux épées gauloises d'Alise et les deux épées des tombes transrhénanes. Quant à l'épée romaine de Mayence, elle est également la reproduction de l'épée en fer d'Alise, si ce n'est que la lame en est un peu plus longue, puisqu'elle a $0^m,67$ au lieu de $0^m,59$. Il faut dire que la dimension des épées gauloises n'est pas non plus tout à fait la même. Celles de Mayence ont $0^m,47$, celle d'Alise n'a que $0^m,45$: mais comme la pointe de l'épée en bronze était sujette à se briser ou à s'émousser et devait souvent être refaite, ce qui raccourcissait d'autant la lame, il est possible que les trois épées de bronze aient été primitivement de même grandeur.

Ce que nous tenons surtout à constater, c'est que l'on trouve à Alise des épées de type très-distinct, dont l'un (qui se rapproche beaucoup du type grec) se retrouve, comme nous l'avons dit, à la fois en Suisse, en France, en Belgique, en Danemark, en Suède et en Irlande, et toujours reproduit en bronze; faute de meilleure appellation nous le désignons sous le nom de *type gaulois;* l'autre, beaucoup plus rare jusqu'ici et appartenant à des épées de fer, ne s'est guère rencontré que là où les Romains ont laissé des traces évidentes de leur passage : nous ne craignons pas de dire avec M. Lindenschmit que c'est l'épée romaine (1). La *Revue*, dans la série d'articles qu'elle commence aujourd'hui sur les musées et collections archéologiques, reviendra au reste sur cette intéressante question.

(1) Il ne faut pas confondre ces épées avec les épées gauloises de l'âge de fer, épées très-longues et arrondies à l'extrémité, dont les fouilles de Tiefenau, publiées par M. de Bonstaten, nous offrent un très-bel échantillon, et qui d'ailleurs sont extrêmement rares jusqu'ici.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET.

M. de Lasteyrie, à propos de la nouvelle découverte de couronnes des rois visigoths, découverte dont nous avons rendu compte le mois dernier, communique à l'Académie un dessin récemment fait par lui d'une couronne votive en bronze qui se trouve dans la belle collection de M. Mayer, à Liverpool, et qui n'est pas sans rapport avec les couronnes espagnoles, puisqu'elle avait évidemment une destination analogue.

La couronne du musée Mayer, en simple bronze, sans trace de dorure et suspendue à quatre chaînes de même métal, porte une inscription découpée à jour ainsi conçue :

HERCVLANVS BOTVM SOLDIT A + ω ET.

Point de doute, par conséquent, relativement à son usage et guère plus touchant son origine. Le nom, la forme de l'inscription sont parfaitement romains. Cependant, le caractère des lettres, et particulièrement la forme losangée de l'A, semble indiquer qu'elle ne remonte pas plus haut que le cinquième siècle. Les dernières lettres présentent seules quelque difficulté. L'ω pourrait au premier aspect être un W à panse arrondie, si ce dernier caractère n'appartenait à une toute autre époque. De même une fracture accidentelle survenue à la bordure en cet endroit peut jeter quelque doute sur l'existence de la croix. Cependant M. de Lasteyrie ne doute pas qu'il ne faille lire A + ω. Quant aux deux lettres restantes, il les place plutôt en tête de l'inscription, mais n'a pu jusqu'ici en trouver une interprétation suffisante. Enfin, comme détail assez singulier et sans analogue connu, il signale quelques petits appendices plats en forme de crête qui semblent avoir dû être fixés primitivement au pourtour de la couronne, sans que rien, pourtant, indique qu'ils fussent destinés à recevoir aucun luminaire. En résumé, M. de Lasteyrie signale la couronne de Liverpool comme un point de comparaison à ne point négliger dans un travail d'ensemble sur les monuments de ce genre.

M. Egger succède à M. de Lasteyrie et donne communication d'une note envoyée par M. Mantellier, conservateur du musée d'Orléans, concernant

la découverte d'objets antiques trouvés à Neuvy (Loiret). Voir dans le présent numéro, pag. 138, la liste des objets trouvés.

Divers rapports sur les ouvrages envoyés au concours de cette année sont lus par les présidents des commissions. L'Académie vote sur les prix proposés. Les résultats de ces votes seront donnés au public dans la séance annuelle fixée au 9 août prochain, et dont nous parlerons dans notre prochain compte rendu. Quant à présent, il ne nous reste plus de place que pour l'intéressant rapport de M. Renan, rapport que M. Maury, conformément au désir de S. M. l'empereur, est venu lire devant l'Académie.

A. B.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Sire,

L'entreprise scientifique dont Votre Majesté m'a confié la direction a été continuée, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, avec beaucoup d'activité. J'ai rendu compte à Votre Majesté de nos travaux de Gebeil, qui ont rempli les mois de décembre et de janvier. Déjà, à cette époque, j'avais fait commencer les travaux de Saïda, que j'ai trouvés en pleine production, quand j'ai pu les joindre (premiers jours de février). Laissant bientôt la direction de ces travaux à mon excellent et précieux collaborateur, le docteur Gaillardot, j'ai presque immédiatement commencé les fouilles de Sour. Enfin, grâce aux facilités sans égales que m'a fournies le concours de l'armée et de la marine, j'ai pu, dans les premiers jours d'avril, ouvrir les fouilles de Tortose.

Ainsi nos recherches se sont toujours continuées sur deux ou trois points à la fois, et chacune de nos quatre campagnes a eu au moins deux mois de travail (1). Il a fallu la complaisance inépuisable de M. le général de Beaufort, le concours zélé de M. de Boisguéhenneuc, commandant du *Colbert*, le dévouement de tous mes collaborateurs et l'intelligence rare de MM. les officiers et les soldats associés à nos travaux, pour qu'un plan aussi compliqué ait pu s'exécuter. Certes, il y aurait eu des avantages à ne faire qu'une campagne à la fois et à donner successivement à chacune d'elles la somme de nos efforts communs; mais dès qu'il m'a été démontré que, à partir du mois de juin, les fouilles dans le sol deviendraient impossibles; dès que j'ai pu croire que, passé cette époque, le concours de l'armée, qui a été la condition essentielle de nos travaux, pourrait me manquer, je n'ai plus eu de choix. Il fallait ou renoncer à quelque partie de mon plan, ce qui eût été une faute capitale dans une entreprise qui, si elle peut avoir quelque mérite, doit avoir avant tout celui de fournir des données comparatives, ou m'arrêter au système des travaux simultanés. Je puis dire que l'adoption de ce système ne m'a laissé d'autre regret que celui d'être obligé de partager mon activité entre des séries de travaux également pleines d'attrait, dont une seule eût suffi pour m'attacher et m'occuper tout entier.

Les fouilles de Saïda et de Sour peuvent, à l'heure présente, être considérées comme terminées. Bien que je me réserve, en effet, de reprendre plus tard le dé-

(1) J'ajouterai que, par une initiative pleine de courtoisie, M. le capitaine de Lubriat, d'accord avec ses officiers et ses soldats, a voulu continuer à Gébeil, après mon départ, les fouilles que nous avions faites ensemble. Cette continuation de la campagne de Gébeil a produit de bons résultats, entre autres la découverte d'un curieux bas-relief égyptien.

blaiement de la grande nécropole de Saïda (le seul travail pour lequel le concours de l'armée ne soit pas absolument indispensable); bien qu'aux environs de Sour j'aie été forcé, par des circonstances indépendantes de ma volonté, d'abréger quelques recherches, ces deux points ont tenu dans nos travaux la place proportionnelle qui leur appartenait, et le genre de résultats qu'il est permis d'en attendre paraît bien déterminé. Je puis donc rendre compte à Votre Majesté de ce que ces deux métropoles nous ont révélé de nouveau sur la religion, les mœurs et les arts de l'antique Phénicie.

I.

Saïda se présente à l'explorateur dans des conditions toutes particulières. Un seul point attire d'abord l'attention et la captive si exclusivement qu'on se fait scrupule de dérober pour d'autres recherches quelques-uns des instants qu'on peut y consacrer. Comme Sour, Saïda n'a conservé au-dessus du sol presque aucune trace de son passé phénicien. La ville actuelle rappelle à chaque pas les croisés. Il suffit de parcourir les jardins et surtout les collines voisines de Hélolié et de Bramié, pour s'apercevoir que l'on foule le sol d'une ville brillante à l'époque romaine et byzantine. Quant à la vieille Sidon, *mère de Chanaan*, si l'on excepte quelques blocs gigantesques formant l'extrémité de l'ancien port, on en cherche en vain les vestiges. Mais, par une compensation que Tyr n'a pas encore offerte, une vraie Sidon souterraine a été découverte il y a quelques années. Une plaine située à l'est de la ville s'est trouvée recéler une des plus précieuses nécropoles que nous ait laissées l'antiquité. Plusieurs fois remuée par les chercheurs de trésors, la caverne connue sous le nom de *Mughâret Abloun* (caverne d'Apollon), située au centre de cette plaine, et qui en forme en quelque sorte le point culminant, donna en 1855 à la science le sarcophage d'Eschmunazar. Une immense attente fut excitée par cette découverte.

On crut tenir le centre d'une nécropole royale; il paraissait souverainement invraisemblable que le premier grand sarcophage phénicien que l'on découvrit pût être l'unique de son espèce, le seul qui portât une inscription. Des fouilles multipliées furent entreprises autour de la caverne; elles ont produit des résultats très-importants. Mais le sarcophage d'Eschmunazar n'en demeura pas moins un morceau unique. Aucune inscription ne vint réaliser les espérances que les esprits les plus timides s'étaient crus autorisés à former.

Naturellement, c'est vers la nécropole, objet constant de la préoccupation de l'Europe savante, que se dirigèrent tous nos efforts. Les fouilles précédemment entreprises dans les environs immédiats de *Mughâret Abloun* étaient suffisantes pour inviter des chercheurs qui eussent été guidés par une vaine ostentation, ou qui comptaient trouver dans la vente des objets découverts une rémunération de leur travail, à porter plus loin leurs excavations. Mais j'ai pensé que les travaux dont la spéculation privée ne peut se charger, parce qu'ils n'ont d'autre but que de mettre en repos la conscience des philologues, étaient ceux qui nous regardaient le plus spécialement.

Il importait de pouvoir dire d'une manière positive si les espérances que quelques personnes conservent encore sur cet endroit fameux doivent être définitivement abandonnées. Un déblaiement complet, poussé jusqu'au roc, pouvait seul fournir la réponse à une telle question. Ce travail ingrat, puisqu'il portait sur des terres déflorées, nous l'avons accompli avec un scrupule qui, en toute autre circonstance, eût pu paraître exagéré. Il nous permet d'affirmer que jusqu'à une distance de

60 mètres à peu près de l'endroit où fut trouvé le sarcophage d'Eschmunazar, il n'y a aucune inscription à chercher : ce précieux sarcophage n'a échappé que par hasard à la destruction qui s'est promenée à l'entour.

Ce résultat négatif, toutefois, ne fut pas le seul qui sortit pour nous de la minutieuse enquête à laquelle nous nous étions livrés. Indépendamment des distributions intérieures de la nécropole, qui constituent un vrai monument mis à jour par nos soins et dont nous avons rigoureusement respecté toutes les parties, nous découvrîmes un curieux reste de l'antiquité phénicienne à l'endroit où il semblait qu'il y eût le moins de chance d'en trouver, je veux dire dans les terres souvent remuées qui remplissent l'intérieur de la caverne d'Apollon (1). En rapprochant des fragments épars trouvés en cet endroit, nous parvînmes à recomposer des parties essentielles d'un de ces sarcophages à tête sculptée dont le musée du Louvre possède déjà quelques exemplaires.

Mais celui-ci présente des particularités absolument uniques. Au lieu que les sarcophages du même genre n'offrent qu'une gaîne surmontée d'une tête, laquelle se rattache à la gaîne d'une façon toute conventionnelle, la nôtre aspire à une imitation beaucoup plus complète des formes du corps. Des bras se détachent des deux côtés de la gaîne; l'une des mains tient un petit vase; une draperie pleine d'élégance, une sorte de chlamyde se dessine sur l'épaule. Faut-il voir dans ces particularités les signes d'un âge moderne? J'hésite fort à tirer une telle conséquence. Le travail des bras et des mains, celui qu'on peut le mieux apprécier, est trop bizarre, bien que très-achevé à sa manière, pour être l'ouvrage d'un artiste initié à l'art grec. Or comment supposer qu'à l'époque grecque ou romaine un sculpteur se fût attaché pour une pièce aussi considérable aux traditions d'un art abandonné?

Il est très-vrai que l'art phénicien conserva presque jusqu'à l'époque chrétienne ses motifs favoris. Mais en traitant ces motifs, il adopta pleinement les détails et la facture du style grec. D'un autre côté, expliquer par de simples maladresses les singularités dont nous parlons n'est guère admissible dans un morceau auquel on a évidemment voulu donner beaucoup de soin.

Des fouilles conduites sur un seul périmètre, avec le degré d'opiniâtreté que méritaient les environs de la caverne d'Abloun, n'eussent point offert des chances suffisantes de découverte. Nous avons donc attaqué avec des procédés plus rapides les surfaces environnantes, et en particulier un point situé à l'est de la grande caverne. Sans présenter aucune grotte apparente, comme en offre le champ voisin du gîte d'Eschmunazar, ce point paraît en réalité celui où les caveaux phéniciens ont conservé le plus d'intérêt. Le roc y est percé d'une série si continue de caveaux, les cloisons qui séparent ces caveaux sont si minces, qu'on est surpris que les masses supérieures ne se soient pas effondrées depuis des siècles, dissimulant à jamais les richesses qui y sont contenues. Ces caveaux sont de style fort divers. On peut les ranger en trois classes : 1° caveaux rectangulaires, s'ouvrant à la surface du sol par un puits de trois ou quatre mètres de long sur un ou deux mètres de large; au bas des deux petites faces de ce puits s'ouvrent deux portes, rectangulaires aussi, de la même largeur que la petite face, donnant entrée à deux chambres, encore rectangulaires dans toutes leurs dimensions, où étaient placés les sarcophages.

Ces grottes se distinguent par l'absence de tout ornement. Des entailles pratiquées des deux côtés du puits permettent d'y descendre, en s'aidant des pieds et des

(1) Lady Esther Stanhope, qui dans les derniers temps s'était laissé séduire aux rêveries des chercheurs d'or, avait fait faire des fouilles dans le sol de la caverne.

mains (1). Dans un seul cas, nous avons trouvé plusieurs de ces chambres réunies et formant par leur suite une vraie catacombe; 2° caveaux en voûte, offrant des niches latérales pour les sarcophages, et, dans le haut, ces soupiraux ronds, creusés à la tarière, qui nous ont tant préoccupés à Gébeil; 3° caveaux peints, décorés selon le goût de l'époque romaine, avec des inscriptions grecques.

Souvent, du reste, ces caveaux se sont enchevêtrés les uns dans les autres et ont empiété l'un sur l'autre. Il est évident que longtemps après que le grand rocher plat choisi par les Sidoniens pour y tailler leur nécropole eût été criblé de caveaux, on continua d'y déposer de nouveaux cadavres. C'est ainsi que des fragments d'inscriptions grecques, d'une fort basse époque, ont été trouvés dans les caveaux les plus anciens. On sait que de tels méfaits étaient très-communs dans l'antiquité. Une des recommandations les plus fréquentes dans les inscriptions funéraires, celles de l'Asie Mineure, par exemple, est de ne pas déposer un autre mort dans le caveau. Eschmunazar, dans son inscription, se montre préoccupé de craintes du même genre.

Ce qui frappe en entrant dans tous ces caveaux, c'est le spectacle de la dévastation dont ils ont été l'objet. Pas un sarcophage qui n'ait été violé; quand l'enlèvement du couvercle a été trop difficile, on a pratiqué un trou à l'extrémité, et les objets de l'intérieur ont été ramenés sous la main du voleur eu moyen d'un crochet. Souvent les objets dédaignés par le voleur se retrouvent près du sarcophage; souvent aussi d'heureuses négligences nous permettent de glaner après lui. Les sarcophages eux-mêmes n'ont pas été épargnés; car, indépendamment des effractions barbares dont je parlais tout à l'heure, la nécropole de Sidon a été durant des siècles une carrière de marbres précieux. L'empressement avec lequel les marbres qui en sortent de nos jours sont recherchés par les indigènes, montre sur quelle échelle ce genre de destruction a dû s'exercer autrefois.

Nul doute que les caveaux rectangulaires ne soient les plus anciens. C'est là que l'idée de la sépulture antique apparaît dans toute sa grandeur. Nulle ostentation, nul souci du passant, unique préoccupation d'honorer le mort comme s'il vivait encore. Les lignes constamment horizontales et l'absence de toute influence grecque ou romaine, la simplicité extrême du plan, la grande profondeur de ces excavations, qui feraient supposer que la couche de terre végétale dont le rocher est maintenant couvert n'existait pas quand elles furent taillées, le peu de souci des petits détails et de tout ce qui tient à la commodité, enfin, par-dessus tout, la façon rigoureuse dont ces sépultures répondent aux images bibliques, sont autant de traits qui établissent d'une manière décisive la priorité desdits caveaux.

Le puits où l'on descendait le cadavre, et dont la bouche béante semblait toujours appeler de nouvelles proies, est cette gueule du *scheol* (*os putei*) qui avait donné lieu à l'image si fréquente chez les Hébreux pour signifier la mort : « La bouche du puits l'a dévoré. » Les caveaux rectangulaires sont pour nous bien décidément les caveaux phéniciens, antérieurs à Alexandre, ou certainement du moins à la conquête romaine et au changement total de mœurs que cette conquête amena dans le pays.

Les sarcophages que l'on trouve dans les trois espèces de caveaux dont je parlais tout à l'heure ne diffèrent pas moins que les caveaux eux-mêmes. Les caveaux cin-

(1) D'autres puits beaucoup plus étroits et dont le fond est rempli d'eau se remarquent encore dans la nécropole. On n'a pu réussir à les dessécher Il est remarquable que ces puits n'offrent pas les entailles dont nous venons de parler. Nous essayerons, cependant, dans une saison plus favorable, de vérifier s'ils ne conduisent pas, ainsi qu'on l'a souvent supposé, à des caveaux encore plus profonds.

trés offrent des sarcophages en terre cuite, ou des cuves ornées de guirlandes à couvercle arrondi, ou simplement de grands trous carrés, creusés dans le sol même de la grotte, ou des niches latérales. Le caveau peint renferme uniquement des sarcophages en forme de cuve, avec couvercle arrondi, ornés de riches sculptures toutes du même genre. Des têtes de lion ou de panthère, d'un beau style, soutiennent des guirlandes massives et un peu chargées. Des masques et des guirlandes décorent les extrémités. Bien que de tels monuments n'aient pas de droits stricts à s'appeler phéniciens, comme ils sont empreints d'un goût fortement provincial, j'en apporterai des spécimens. Les caveaux rectangulaires, enfin, offrent, et offrent seuls, un genre de sarcophages absolument à part (je veux parler de ces grands sarcophages en marbre, à gaîne et à têtes sculptées, qui sont en quelque sorte le produit spécial de la nécropole de Saïda). Nul doute que tous ces caveaux n'en fussent peuplés autrefois; les débris s'en retrouvent de tous les côtés; mais telle est l'avidité avec laquelle, à une époque inconnue, ces beaux blocs de marbre ont été exploités, que les seuls exemplaires qui soient venus jusqu'à nous sont ceux qui, cachés dans des angles ou dans des caveaux détournés, ont échappé à l'attention des spoliateurs.

Ces distractions ont été heureusement assez nombreuses dans le champ que nous avons fouillé. Six nouveaux sarcophages, en effet, et les fragments d'un septième (sans parler de celui de la caverne d'Apollon), ont été le fruit de nos recherches. Joints à ceux que possède déjà le musée du Louvre, ils formeront une série lumineuse qui permettra, sans aucun doute, d'établir entre eux une rigoureuse chronologie, et jettera sur l'histoire de l'art phénicien un jour décisif. Des siècles, en effet, ont dû séparer le plus archaïque de ces monuments du plus moderne. Le plus archaïque est, selon moi, une gaîne aux formes courtes et aplaties, une vraie momie de marbre qu'on dirait venue d'Égypte toute taillée.

Le plus moderne est une tête d'homme presque en ronde bosse, où l'influence grecque est incontestable. Entre ces deux extrêmes, nos huit têtes offrent une série non interrompue de transitions. La perfection est pour nous réunie dans une forte tête d'homme, que nous appelons *Hercule de Tyr*, tête pleine de grandeur et de calme, où est évité jusqu'au défaut essentiel d'une telle sculpture, le manque de vie et d'expression. L'état de conservation des six grands sarcophages qui n'ont pas été remarqués des spoliateurs est quelque chose de surprenant. Des nombreux débris de marbre recueillis à l'entour, nous avons réussi à reconstituer le contour d'une tête qui a dû être martelée à dessein. C'eût été, je crois, la plus frappante, si le hasard lui avait permis de venir jusqu'à nous. Je rapporterai également une cuve sans couvercle, dont le travail, où l'on a visé à reproduire les nervures extérieures d'une momie, offre quelque chose de tout à fait particulier.

A quelle époque rapporter au moins les termes extrêmes de cette série de monuments? Écartons d'abord jusqu'à la pensée de l'époque romaine ou des derniers temps des Séleucides. Des monuments aussi frappants d'originalité ne sauraient être le fruit d'une époque d'imitation servile des formes grecques. D'ailleurs, les caveaux où on les trouve sont notoirement plus anciens. Écartons, d'un autre côté, la supposition d'une trop haute antiquité, même pour les plus archaïques. La Syrie n'a pas de marbres, du moins de l'espèce de ceux qui nous occupent; or l'emploi des matériaux importés est ici le signe d'un âge relativement moderne.

Le style de ces monuments amène la même conclusion. L'influence de l'Égypte est évidente. Leur forme n'a pas sa raison d'être en elle-même; elle ne s'explique que par l'idée bizarre de donner au couvercle du tombeau l'apparence d'une momie. C'est l'imitation peu logique de quelque chose d'étranger; c'est un art qui ne s'explique que par le dehors. Nos sarcophages sont à vrai dire les échelons divers d'un

type sépulcral dont le point de départ est la momie égyptienne, et le point d'arrivée la statue grecque en ronde bosse, couchée sur le tombeau. Ils sont tous postérieurs au sarcophage d'Eschmunazar, où l'imitation de la momie est bien plus exacte, mais antérieurs au triomphe définitif de l'art grec en Orient, triomphe qui fut probablement le signal de leur désuétude. Celui de tous que je regarde comme le plus moderne porte des restes de peintures. La tête y a tant de saillie et est tellement détachée de la gaîne, qu'on n'est plus qu'à un pas de la statue couchée. Dans un autre, à peu près contemporain, le profil offre quelque chose de l'idéal grec; dans les deux dont je viens de parler, la jonction de la tête à la gaîne se fait de la manière la plus maladroite, et les courbes du chevet sont tout à fait de mauvais goût. C'est la décadence du genre. Au lieu de la simple donnée primitive, toute hiératique, on aspire à une sorte de vraisemblance, on veut faire des têtes vivantes; on se met en contradiction avec la loi du genre, et l'on tombe dans la gaucherie.

Nos sarcophages sont donc, selon moi, des produits de l'art phénicien à une époque moyenne, c'est-à-dire dans cette longue période qui s'étend de la fin de la domination assyrienne aux Séleucides. Ce fut pour la Phénicie une époque plus brillante en un sens que sa période autonome. Maîtres de toute la marine de la Perse, les Phéniciens arrivèrent alors à un degré de richesse surprenant. Ce fut aussi l'époque où l'imitation de l'Égypte était le plus en vogue. Un heureux hasard nous ayant fait découvrir à côté de l'un des sarcophages les restes des toiles qui avaient servi à l'embaumement du cadavre, nous avons pu constater que le corps était traité à l'intérieur du sarcophage selon les pratiques égyptiennes. On décidera plus tard s'il ne faut pas chercher dans les procédés de nos sculptures quelque analogie avec les dernières sculptures de Ninive et celles de Persépolis.

Aucun des sarcophages que nous avons découverts ne porte d'inscriptions, et cependant jamais surfaces ne furent aussi bien préparées pour en recevoir que ces espaces lisses de la gaîne, où il semble qu'on se soit interdit tout ornement pour laisser au graveur un champ libre. Il est nécessaire, pour comprendre ce fait singulier, de se bien rendre compte de la notion du tombeau chez les Phéniciens, de l'usage auquel ces sarcophages étaient destinés. C'étaient des cercueils de marbre, non des tombeaux. Personne ne les voyait. Enterrés dans des caves profondes, ils servaient à honorer le mort; mais les inscriptions y eussent été presque inutiles. Si le sarcophage d'Eschmunazar fait exception, c'est que ce sarcophage, il ne faut pas l'oublier, n'a pas été trouvé dans un caveau; il était en plein air et pouvait être vu des passants.

Les sarcophages à têtes sculptées ne sont pas les seuls que l'on trouve dans les caveaux rectangulaires. On y rencontre d'autres sarcophages, tous semblables entre eux : ce sont de vastes cuves en beau marbre blanc, avec couvercle triangulaire très-surbaissé. Ces sarcophages ne portent absolument aucun ornement. J'en prendrai cependant un exemplaire. Leur taille colossale, le travail excellent du marbre, la justesse de leurs proportions, leur donnent un véritable caractère de beauté.

Un grand nombre de petits objets usuels ou de parure ont été trouvés dans les divers tombeaux que je viens de décrire. Nous rapportons aussi quelques bonnes monnaies à légendes phéniciennes, et nous avons acquis au prix du métal un sarcophage en plomb d'un joli travail.

Un résultat, enfin, auquel j'attache beaucoup de prix, bien qu'il ne puisse être apprécié que de ceux qui voyagent en Orient, c'est le dégagement de la nécropole elle-même. Nos déblaiements ont été opérés de manière à laisser à découvert toutes les parties de ce curieux travail souterrain. Peu de monuments de l'antiquité ont un aspect plus frappant et mettront plus directement en contact avec le passé. Votre

Majesté ayant voulu que les terrains où se trouvent ces curieux hypogées deviennent la propriété de la France, il suffira d'un ordre de S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères à la personne chargée de la gérance des autres propriétés françaises à Saïda, pour les empêcher d'être comblés de nouveau, ainsi que cela a lieu toutes les fois que les déblaiements de ce genre sont faits dans des vues d'exploitation privée.

L'obligation de maintenir une certaine proportion entre les parties diverses de notre mission, nous fit seule mettre fin aux fouilles de Saïda. Je ne m'y résignai qu'en songeant combien il me sera facile de les reprendre quand on le jugera convenable. Si Votre Majesté l'agrée, on pourra, l'automne prochain, continuer le déblaiement, au moins dans les tertains achetés par la France, où plusieurs points de grande espérance n'ont pu encore être dégagés. Il sera bon aussi de reprendre un vaste espace, connu sous le nom de *Beyador*, où déjà des recherches, mais des recherches insuffisantes, ont été faites autrefois, et pour lequel nous avons passé des conventions qui nous donnent pendant un an le droit de fouille. Enfin des rochers taillés, situés au sud des terrains qui ont jusqu'ici attiré l'attention, renferment certainement des grottes sépulcrales qu'il faudra visiter.

II.

Les fouilles de Sour offrent beaucoup plus de de difficultés que celles de Saïda. Je ne pense pas qu'aucune grande ville ayant joué pendant des siècles un rôle de premier ordre ait laissé moins de traces que Tyr. Un voyageur qui ne serait pas averti traverserait, sans contredit, tout l'espace qui s'étend de la Kasmie à Ras-el-Aïn sans se douter qu'il foule le sol d'une ville ancienne. Dans l'île même, où le noyau de l'agglomération tyrienne n'a jamais complétement disparu, tout est l'ouvrage des croisés ou des Sarrasins.

Des aqueducs, une basilique chrétienne, quelques colonnes hors de leur place, voilà tout ce qui reste de l'une des métropoles les plus peuplées de l'antiquité. Le rôle constamment brillant de Tyr, depuis une époque reculée jusqu'à sa destruction finale en 1291, est sans doute la cause de cette totale disparition. Les descriptions des historiens des croisades prouvent qu'au douzième siècle Tyr était purement et simplement une grande ville à la façon du moyen âge. La terrible destruction qui suivit le dernier assaut des Sarrasins en fit un monceau de pierres, d'où les localités plus favorisées, Saïda, Saint-Jean d'Acre, tirèrent des matériaux pour leurs bâtiments. Le chétif mouvement de renaissance qui s'y fait sentir depuis une centaine d'années n'a fait qu'effacer encore sous de mesquines constructions le souvenir de la vieille cité. Pour trouver la ville de Guillaume de Tyr, il faut maintenant traverser un ou deux mètres de décombres, provenant de frêles édifices élevés, il y a moins d'un siècle, par les beys métualis et par Ibrahim.

Je ne disssimulerai pas le peu d'attraits que Tyr m'offrit d'abord. Un vaste espace situé au sud de l'île, et qui correspond à l'*Eurychore* (sorte de place Saint-Marc de l'ancienne Tyr), présentait, il y a un siècle, une masse compacte de ruines. Mais les fouilles que les gens du pays y ont faites pour chercher des marbres précieux l'ont totalement appauvri. On hésite à faire des tranchées suivies dans des buttes composées de matériaux concassés, rebut des tailleurs de pierres de l'émir Beschir, de Djezzar et d'Abdallah-Pacha.

La vaste plaine située vis-à-vis de Sour renferme sans doute des débris d'un haut intérêt; mais à part le rocher isolé de Maschouk, il n'existe pas dans cette uniforme prairie un seul point qui invite plus qu'un autre à entamer le sol. Les dunes de sable

qui se sont entassées sur la digue et les parties adjacentes de la côte couvrent sans doute des quartiers de l'ancienne ville; mais j'ai bientôt pu me convaincre que les fouilles extrêmement pénibles que l'on ferait sur ces points ne rendraient que des parties de la ville romaine. Ressaisir la Tyr phénicienne à travers ce réseau d'oblitérations successives m'apparut comme la tâche de celui qui voudrait retrouver à Marseille la cité primitive des Phocéens.

Autant les fouilles de Tyr paraissaient devoir être ingrates, autant les environs de cette ville célèbre offraient des endroits pleins de tentations. Depuis des siècles, les environs de Tyr sont un véritable désert. Dans un rayon de quatre ou cinq lieues j'eus bientôt reconnu des endroits excellents, où l'antiquité était encore à nu. Dès lors, mon plan fut arrêté.

Pour ne pas encourir le reproche d'avoir négligé un point aussi célèbre que Tyr, je m'imposai un certain nombre d'expériences, en vue surtout d'éclairer les questions intéressantes de topographie que soulève l'emplacement de l'ancienne ville; mais je résolus de faire porter mon effort principal sur des points écartés, tels que Raj-el-Aïn, Burdj-el-Hawé, Kabr-Hiram, Oum-el-Awamid. L'exécution d'un tel plan offrait de grandes difficultés. Ces points, à l'exception du premier, sont complétement déserts et beaucoup trop éloignés de Sour pour qu'il fût possible d'y mener tous les jours les travailleurs. Grâce aux dispositions prises par M. le général de Beaufort, grâce à l'abnégation courageuse de MM. les officiers et en particulier de M. le sous-lieutenant Brouillet, tous les obstacles ont pu être levés. Des points où les plus hardis voyageurs n'avaient passé que quelques heures ont été fouillés pendant des semaines, et notre campagne de Tyr, que je craignais de voir stérile, nous a donné des résultats moins brillants peut-être, mais en un sens plus importants et certainement plus variés que ceux de Saïda.

Le premier point que j'essayai d'éclaircir à Sour même fut la question des nécropoles de Tyr. Une opinion assez généralement adoptée veut que l'on ne trouve pas de tombeaux aux environs immédiats de Sour, et c'est pour ce motif que M. de Bertou, suivi par beaucoup d'autres, a voulu placer la nécropole de Tyr à Adloun. Un examen approfondi de la nécropole d'Adloun eût suffi pour écarter cette hypothèse. Cette nécropole, en effet (outre qu'elle est située à quatre ou cinq lieues de Tyr), est presque toute chrétienne. En tout cas, l'argument principal sur lequel on se fonde pour chercher si loin les tombeaux des Tyriens est bien faible. De tous les côtés, les sépultures abondent à Tyr et dans ses environs. Il y en avait dans l'île même. Une tranchée profonde, exécutée dans la partie culminante de l'île, nous a menés à un véritable entassement de débris et d'objets funéraires. Il y en avait dans la plaine, près de l'aqueduc. Ayant fait tenter le sol sur la route de Sour à Maschouk, à un endroit où beaucoup de grosses pierres se laissent entrevoir, j'ai été conduit à une série de grands et beaux sarcophages, tous de même forme : cuve rectangulaire, à parois très-épaisses, couvercle prismatique très-massif, à angle supérieur très-aigu; aux quatre coins, oreillons très-gros et arrondis; nul ornement. Cette traînée de tombes, s'il m'est permis de parler ainsi, s'étend jusqu'aux pentes de Maschouk, qui, du côté du nord et de l'est, sont couvertes de monuments funéraires.

Il y en a enfin sur toute la chaîne de collines qui limite la plaine de Tyr du côté de l'est, surtout à l'endroit nommé *El-Awwatin*. Cet endroit, situé au point où une ligne tirée par Sour et Maschouk percerait ladite chaîne de collines, offre sur une surface de près d'un quart de lieue une masse de rochers crayeux, qui est à la lettre évidée dans tous les sens par des chambres sépulcrales contenant deux et trois rangées de tombeaux. Nous sommes entrés dans plus de vingt chambres de ce genre; mais le nombre en est infiniment plus considérable. Partout, en effet, le sol de cette

région est effondré d'une manière qui accuse avec évidence sous la terre des caveaux dont la voûte (vu le peu de cohésion de la roche crayeuse) s'est écroulée. Quelques expériences ont fixé nos idées à cet égard. En somme, *El-Auwatin* constitue le plus bel hypogée peut-être de la Phénicie (1); mais il n'y faut chercher ni inscriptions ni objets d'art. Le vide absolu de ces tombes, creusées aux parois du rocher, a quelque chose de surprenant; d'autres grottes, situées plus au sud, nous ont offert des entrées semblables à celles des caveaux rectangulaires de Saïda; mais, à l'intérieur, des voûtes et la disposition des caveaux modernes. Une belle caverne à trois nefs, connue sous le nom de *Maghâret errouk*, que nous avons déblayée, ne me paraît pas non plus fort ancienne.

La topographie de Tyr nous a fort préoccupés. J'ai admiré la pénétration avec laquelle M. Movers a débrouillé ce sujet difficile et rectifié, de son cabinet de Breslau, les vues des témoins oculaires. Sur deux points, cependant, j'ai été amené à m'éloigner des opinions de cet éminent critique. Ne pouvant trouver dans l'île actuelle une place pour toutes les parties de l'ancienne Tyr, et en particulier pour la petite île, réunie ensuite à la grande, où était situé le temple de Melkarth, les géographes et les historiens ont généralement admis, depuis le travail de M. de Bertou, que toute une portion considérable de l'île, dont aurait fait partie le temple de Melkarth, a disparu dans la mer, par suite de tremblements de terre. C'est là une hypothèse que nos vérifications, faites avec le concours de M. le commandant du *Colbert*, rendent impossible à maintenir. L'île de Tyr n'a jamais été plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, la côte occidentale offre actuellement le même niveau qu'elle avait dans les temps anciens; les colonnes éparses à l'endroit où battent les vagues ne proviennent pas d'édifices antiques situés à cet endroit, mais bien des tours ruinées de l'enceinte des croisés. On sait, en effet, que dans toute la Syrie les croisés ont eu l'habitude d'insérer dans les murs de leurs forteresses les colonnes d'édifices anciens qu'ils trouvaient sur le sol. Où donc chercher l'île de Melkarth? Il faut la voir, selon moi, dans le promontoire sud-ouest de l'île actuelle. Ce promontoire ne se relie à l'île principale que par des terres basses. Le roc est, à cet endroit, au-dessous du niveau de la mer. Les fouilles que j'ai fait faire sur le promontoire ne m'ont rien révélé d'important. Mais on conçoit très-bien que, devant les ouvrages que les croisés élevèrent en cet endroit, tout vestige du temple de Melkarth ait disparu.

Ces recherches diverses nous ont donné quelques sculptures, entre autres une jolie petite tête égyptienne en terre cuite, trouvée sous une masse de plus de huit mètres de décombres, un bas-relief semblable à ceux que l'on trouve fréquemment en Afrique (génisse broutant une gerbe), et plusieurs inscriptions grecques. Jusqu'ici on ne possédait aucune inscription de Tyr. Les remblais de la colline de Maschouk nous ont offert une masse de débris antiques. Il est probable que tout le couronnement ancien de la colline est là entassé, et que si une baguette magique pouvait rapprocher ces lambeaux, le rocher, encore si pittoresque, qui domine la plaine de Tyr, reprendrait son antique beauté; mais le tout est trop broyé pour qu'on en puisse tirer quelque induction, et nos recherches, de ce côté, ont été à peu près sans résultat matériel.

J'ai hâte d'entretenir Votre Majesté des fouilles que nous avons entreprises dans un rayon plus étendu autour de Tyr. Le célèbre monument connu sous le nom de *tombeau d'Hiram*, situé à deux heures de Tyr, et autour duquel on avait cru re-

(1) C'est là sans doute qu'il faut chercher ces ὑπογείους λιθίνους σορούς, mentionnés comme des monuments hors ville par un des auteurs qu'avait lus Photius. (*Bibl.*, p. 111.)

marquer les traces d'une nécropole, nous attira d'abord. Nous reconnûmes bientôt que les débris qui entourent le grand tombeau, et parmi lesquels on trouve en effet les restes de deux ou trois autres beaux sarcophages, n'étaient pas ceux d'une nécropole, mais bien d'une ville ou d'un village. Nos fouilles mirent à jour des maisons, ou plutôt des fermes, avec un outillage complet d'exploitation agricole (auges, pressoirs, meules, etc.). Les nombreuses ruines de villages qu'on trouve dans la région de Sour, et en général dans toute la Phénicie, nous avaient offert le même mélange.

Partout les tombeaux s'étaient montrés à nous dans le voisinage immédiat de puits, de citernes, de pressoirs. Il faut se rappeler qu'heureusement pour la bonne entente de l'art, le *cimetière*, avec sa banalité obligée, n'existait pas dans la bonne antiquité, que les tombeaux y étaient adossés aux maisons, mêlés à toute la vie. L'usage de se faire enterrer à la campagne paraît avoir été très-fréquent dans la région de Tyr. Les ruines de villages anciens, dont j'aurai bientôt occasion de parler à Votre Majesté, et dont l'aspect est le même que celui de Kabr-Hiram, renferment de magnifiques sépultures qui, probablement, n'étaient pas celles de paysans. Le prétendu tombeau d'Hiram lui-même, dont l'aspect est pourtant si monumental, paraît avoir été adossé, jusqu'à une partie de sa hauteur, à une ferme, du côté du nord. Les pierres du tombeau de ce côté sont absolument brutes. Nos fouilles ont mis à jour, de ce même côté, des travaux singuliers, un escalier oblique se rattachant aux fondations mêmes du mausolée et au moins aussi ancien que lui, lequel conduit à un grand caveau voûté, très-élevé, revêtu de cailloutage, n'offrant ni un caractère sépulcral, ni un caractère religieux. J'avoue que ce singulier appendice, et aussi tout l'aspect des champs voisins, où rien ne rappelle la haute antiquité, m'ont inspiré bien des doutes sur l'âge du prétendu tombeau d'Hiram, et ces doutes ont été fortifiés quand j'ai trouvé dans la région d'Yarôn et d'Aïn-Ibl des tombeaux de l'époque romaine construits dans un style aussi massif et aussi colossal.

Une découverte inattendue vint bientôt confirmer mes conjectures sur le genre d'importance que la localité qui nous occupait avait eu dans l'antiquité. En dégageant quelques débris de peu d'apparence situés à 300 mètres environ du tombeau, du côté de Sour, nous fûmes conduits à une mosaïque placée à 30 ou 40 centimètres seulement au-dessous du sol. Complétement dégagée, la mosaïque se trouva mesurer 14 mètres 32 centimètres de long sur 10 mètres 42 centimètres de largeur. C'était le pavé miraculeusement conservé d'une petite église byzantine, dont le plan se lisait clairement sur le sol. Une inscription nous apprit bientôt que l'église fut consacrée à saint Christophe, l'an 701, sous le chorévêque Georges et le diacre Cyrus, au nom des fermiers, des laboureurs et des fruitiers de l'endroit. L'ère employée dans l'inscription est sans doute l'ère d'Antioche, très-usitée en Syrie; la date serait donc 652 ou 653 de notre ère. L'inscription établit, dans tous les cas, que jusqu'à l'islamisme la localité nommée maintenant *Kabr-Hiràm* était une banlieue de Tyr riche en exploitations agricoles, et devenue probablement une propriété de l'église. Comment, dix ou douze ans après la victoire des premiers conquérants arabes, les chrétiens avaient-ils assez de richesses et de tranquillité d'esprit pour exécuter un tel ouvrage? C'est ce dont on a lieu d'être surpris. Sans doute la mosaïque était achevée ou à peu près avant la conquête, et l'année 652 marque seulement la date de la consécration. Il semble du reste que ce précieux pavé n'a guère été foulé. Sa belle conservation ferait supposer que l'église fut détruite très-peu de temps après son achèvement. Nous fûmes confondus en le trouvant par moments à peine recouvert de 20 centimètres de terre végétale; des figuiers, dont les racines avaient pris dans cette mince couche un développement tout horizontal, l'avaient préservé de la charrue.

Votre Majesté a voulu que ce beau monument de l'art byzantin fût transporté à Paris, et un mosaïste de Rome travaille en ce moment à son enlèvement. La mosaïque de Kabr-Hiram mérite tous ces soins par la beauté de son dessin, la merveilleuse richesse de ses couleurs, la délicatesse infinie de son plan et les charmants détails qu'elle renferme. Si l'exécution est restée parfois un peu au-dessous des intentions du dessinateur, on le regrette à peine, tant l'ensemble séduit et tant les sujets intéressent. Elle offre, comme l'église elle-même, trois travées. Celle du milieu, un peu plus courte que les deux autres, comprend l'inscription, qui était placée au pied de l'autel, une rosace, et faisant face à la porte, un riche enroulement de 31 médaillons, divisés et reliés entre eux par des rinceaux ornés de feuillages et de fleurs, qui s'échappent de vases situés aux quatre coins. Ces médaillons représentent des sujets de fantaisie (combats d'animaux, scènes rustiques, jeux d'enfants, représentations empruntées à la symbolique du *Physiologus*). Les deux travées latérales se composent de 74 médaillons représentant les douze mois, les quatre saisons, les quatre vents, et une série d'animaux et de fruits. Les espaces entre les piliers sont occupés par huit cadres représentant des animaux qui se poursuivent l'un l'autre; ce sont les parties les plus achevées. Les autres parties vides sont remplies par des fleurons ou par des coupes. Toutes les parties de l'ouvrage sont reliées par des torsades d'un goût exquis.

Kabr-Hiram, tout en nous donnant des résultats d'un grand intérêt, avait été stérile pour nos recherches d'antiquité phénicienne. Oum-el-Awamid devait nous offrir, sous ce rapport, d'amples compensations. Le mérite d'avoir signalé l'importance archéologique d'Oum-el-Awamid appartient à M. de Saulcy. Ce fut sur l'indication de cet ingénieux voyageur que M. le comte Melchior de Vogué s'y arrêta quelques heures et recueillit ces notes rapides, mais pleines de justesse, où les seules erreurs sont celles qu'on ne pouvait éviter qu'en fouillant le sol. Trois points attirent d'abord l'attention à Oum-el-Awamid : 1° une acropole dominant la plaine, et où se détachent des colonnes d'ordre ionique; 2° une construction égyptienne, située à quelques minutes de là; 3° un grand nombre de maisons, dont le mode de construction parut à M. de Vogué rappeler celui des monuments dits *cyclopéens*. Ces trois points ont successivement appelé notre attention; c'était par l'acropole qu'il était naturel de débuter.

Les premiers coups de pioche nous causèrent une véritable déception. Ces ruines, en apparence les plus intactes de toute la Syrie, étaient loin d'être vierges. Les colonnes, d'un effet si pittoresque, ne posaient pas sur leurs bases; c'étaient des fûts brisés, enfoncés en terre comme des pieux, ainsi que cela a lieu dans les plus misérables khans de la Syrie. La grande colonne, qui a l'air d'être complète, porte un chapiteau qui n'est pas le sien, et si elle est sur sa base, ce qui est douteux, elle y a été sûrement remise. Toutes les constructions de l'acropole portaient la trace des désordres les plus profonds; à peine un plan s'y laissait-il entrevoir.

Il devint bientôt évident pour nous qu'après la destruction de la ville ancienne située en ce lieu, des barbares ou des pauvres gens, à une époque inconnue, s'étaient blottis dans ces ruines et s'étaient construit, avec les débris épars autour d'eux, de misérables abris. Heureusement ces remaniements n'étaient pas allés jusqu'à altérer le caractères des matériaux primitifs. Les membres des vieilles constructions se retrouvaient dans les combinaisons artificielles où on les avait fait entrer, et bientôt nous eûmes entre les mains les éléments de plusieurs édifices doriques et ioniques qui avaient recouvert l'acropole, et qui appartenaient certainement non à l'époque romaine, comme l'avait supposé M. de Vogué, mais bien à l'époque grecque la plus pure. Les chapiteaux ioniens le disputaient par leur finesse à ceux des petits tem-

ples de l'acropole d'Athènes (1). En tout cas il nous parut difficile que postérieurement à Alexandre ou aux premiers Séleucides, on eût pu élever des édifices d'un style aussi pur. Plusieurs fragments de sculpture grecque vinrent nous confirmer dans la même idée. Tous ces ouvrages sont en pierre du pays. C'est à l'époque romaine que l'usage des colonnes de marbre et de granit, que l'on faisait venir d'Égypte et de Grèce, répandit sur tous les monuments de la Syrie un vernis fatigant de monotonie et de banalité.

La construction égyptienne dessinée par M. de Vogué fut ensuite par nous soigneusement étudiée. Quelques erreurs, que ce consciencieux explorateur eût évitées s'il eût eu une pince à sa disposition pour retourner les pierres, nous furent révélées : le couronnement de sa porte égyptienne doit être supprimé; la clef du linteau n'est pas celle qu'il a cru; le globe central est ailé. Mais ses vues fondamentales restèrent après notre enquête pleines de vérité. Nul doute qu'il y ait eu à l'endroit qu'il a le premier signalé à l'attention des savants une série de constructions dans le style égyptien. Tous les détails de sculpture trouvés à l'entour sont dans ce style. Seule, une belle pierre carrée, à palmettes, porte des ornements analogues à ceux des monuments de l'acropole : elle faisait probablement partie de quelque ameublement intérieur. Bien que le génie iconoclaste de la Syrie se soit exercé ici avec une fureur particulière, et que toutes les têtes par exemple aient été scrupuleusement martelées, j'ai rapporté ces divers fragments figurés. Une ou deux têtes, malgré les ravages qu'elles ont soufferts, ont encore toute leur physionomie; quelques-unes de ces clefs qui couronnent invariablement toutes les portes monumentales de l'ancienne Phénicie, et qui représentent le globe ailé de l'Égypte flanqué de deux aspics, offrent un caractère singulièrement archaïque. Plusieurs sphinx, enfin, assez bien conservés, nous donnent sans doute la forme particulière que ces animaux fantastiques avaient prise en Phénicie, et qu'on désignait sous le nom de *chérub*. Un de ces sphinx présente sur la poitrine un système d'ornements tout à fait original.

Quant aux maisons que M. de Vogué regarde comme des constructions cyclopéennes et d'une haute antiquité, il nous a été impossible d'y voir autre chose que des constructions grossières d'une époque peut-être assez moderne, ouvrage des misérables populations qui se sont installées dans les débris de la ville antique. Des constructions du même genre, en effet, se sont rencontrées dans l'acropole, bâties sur un sol exhaussé et composé de décombres, au seuil même ou entre les colonnes des vieux édifices. Circonstance plus décisive encore, ces masures sont composées le plus souvent des débris d'édifices anciens employés à contre-sens. C'est en démolissant les murs prétendus cyclopéens que nous avons trouvé quelques-uns de nos morceaux les plus délicats; c'est enfin dans les fondements de ces chétives constructions que nous avons trouvé les trois pierres auxquelles, dans notre butin d'Oum-el-Awamid, j'attache le plus de prix, je veux dire trois inscriptions phéniciennes, qui apporteront, je n'en doute pas, aux discussions des philologues européens un élément plein d'intérêt.

Une de ces inscriptions est parfaitement conservée. C'est un vœu d'un certain Abdélim, fils de Mathan, fils d'Abdélim, fils de Baalschamor ou dieu Baal-Schemesch (Baal-Soleil). Une autre est un vœu d'un certain Abdeschmoun à Astarté. Cette dernière était inscrite sur un cube de pierre, entaillé d'un côté, objet que l'on rencontre

(1) L'idée inverse, à savoir que les Grecs auraient emprunté à la Phénicie ces ornements délicats, ne nous a pas arrêtés. C'est avec les marbres de la Grèce, en effet, que de telles formes sont en harmonie; elles sont ici en contradiction avec la nature grossière des matériaux et portent le caractère de pures imitations.

très-fréquemment ici aux environs des temples, et qui servait probablement à contenir les objets offerts à la divinité. La troisième se lit sur le bord d'un objet elliptique, évidé et divisé dans la partie concave par des rayons partant d'un même foyer. J'y vois un cadran solaire. Mutilée des deux bouts, cette inscription, quoique très-lisible, ne donnera jamais lieu, je le crains, qu'à des conjectures. Nos trois inscriptions sont écrites d'une façon fort régulière ; on les croirait d'une même main ; mais le caractère en est trop maigre pour une écriture lapidaire. Cette ténuité extrême, qui rend les textes de ce genre fort difficiles à reconnaître, est sans doute une des causes de la rareté des inscriptions phéniciennes. Beaucoup doivent passer inaperçues.

En somme, Oum-el-Awamid est, de toute la région de Byblos, de Sidon et de Tyr, le point où l'antiquité phénicienne est le mieux conservée. Son nom antique est resté jusqu'à la fin un mystère pour nous. Je suis parfois tenté de croire qu'elle n'en avait d'autre que celui même de Tyr, dont elle pouvait être considérée comme une banlieue. Un individu dont nous avons trouvé l'épitaphe s'appelle Αἐδήλιμος Τύριος. Le nom insignifiant d'Oum-el-Awamid (la Mère des colonnes) n'a pas fait disparaître tout à fait un nom plus ancien *Medinet-el-Touran*, où je suis porté à voir une traduction de πόλις Τυρίων. En tout cas, l'histoire de la ville est écrite dans ses ruines d'une manière assez claire.

Si l'on excepte deux socles énormes, placés l'un à l'entrée, l'autre à la partie culminante de la ville (des autels en plein air, je pense), et offrant sur leur face deux figures de lion grossièrement sculptées, qu'on peut regarder comme d'une haute antiquité, la construction égyptienne du centre de la ville est pour nous le plus vieux monument d'Oum-el-Awamid. Elle y est le témoin d'une époque où les Tyriens, comme tous les peuples de la Phénicie, adoptèrent le style et les symboles égyptiens. L'Égypte, en effet, exerça dans ces pays, vers l'époque de la domination persane, une influence intellectuelle et religieuse analogue à celle que la Grèce devait exercer plus tard. Le style égyptien fut partout à la mode, et préluda à la fortune plus universelle encore à laquelle le style grec devait parvenir. Vers le temps d'Alexandre, la ville renouvela les monuments de son acropole dans le goût qui commençait à prévaloir ; mais elle conserva les motifs de l'époque égyptienne ; la clef de porte égyptienne, traitée selon les règles du style grec, resta l'ornement obligé de toutes les entrées monumentales. Sous les Séleucides, la ville fut renversée, victime sans doute d'une des guerres civiles si fréquentes à cette époque. On ne peut expliquer autrement deux circonstances capitales : 1° l'absence totale à Oum-el-Awamid de monuments de l'époque romaine et de colonnes de marbre ou de granit ; 2° l'oubli total du nom de la ville chez les géographes anciens. A partir de l'époque d'Auguste, en effet, les géographes mentionnent le nom des moindres bourgades de la côte de Phénicie. Oum-el-Awamid était une ville trop considérable pour que Strabon, par exemple, l'eût négligée si elle avait existé de son temps.

Avons-nous épuisé Oum-el-Awamid ? Je l'ai cru, tant qu'il ne s'est agi que de déblayer les monuments. Je ne pense pas qu'après nous on en découvre d'autres ou que l'on trouve des parties essentielles de ceux que nous avons déblayés. Mais depuis qu'il nous a été prouvé que les murs de ces maisons en ruine qui couvrent le sol sur un espace de près d'un kilomètre carré peuvent renfermer des inscriptions phéniciennes, une carrière nouvelle de travail s'est présentée devant nous. Il faudra démolir ces masures et en examiner les matériaux pierre par pierre. L'état de fatigue extrême où les hommes se trouvèrent réduits, après vingt-cinq jours de travail dans un désert exposé à un khamsin presque continu, et la maladie de deux de nos collaborateurs nous obligèrent à différer ce travail. Les circonstances survenues depuis

nous ont ôté l'espérance de le reprendre en cette saison. Mais si Votre Majesté l'agrée, je placerai Oum-el-Awamid à côté de Saïda parmi les points où il serait fâcheux de laisser à d'autres la continuation de nos travaux.

Je n'ai pas eu le temps de faire de fouilles à Ras-el-Aïn. Des personnes très-consciencieuses m'assurent que, lors des grandes plantations exécutées en cet endroit par les ordres de Reschid-Pacha, on ne trouva pas d'antiquités. Je regrette beaucoup plus de n'avoir pu fouiller l'endroit appelé Burdj-el-Hawé (Léontopolis? Palætyr?) à l'embouchure de la Kasmié. Il y a là une grosse construction, avec une porte dans le roc, d'un caractère fort antique, qu'il serait bon de dégager, et dans le voisinage, un sarcophage colossal, d'une moindre antiquité peut-être, mais certainement un des plus beaux de toute la Phénicie.

III

Selon la règle que je me suis imposée, j'ai fait marcher l'exploration épigraphique et archéologique du pays parallèlement aux fouilles. Elle n'a pas été, dans la région de Saïda et de Sour, aussi facile que dans le Liban. Le fanatisme sombre des Métualis leur inspira contre notre mission toutes sortes d'idées bizarres. La découverte d'une antiquité au milieu des folles rêveries de cerveaux frappés d'une totale débilité, devenait pour l'objet découvert un véritable danger et nous obligeait à des surveillances très-compliquées. On ne comprend nulle part aussi bien qu'au milieu de ces populations plongées dans une morne abstraction et enivrés d'une fierté stupide de ce qui fait leur infériorité, combien l'islamisme est ennemi de toute science, combien il a attristé et appauvri la vie humaine, combien il ferme irrévocablement l'esprit d'une race qui s'y livre à toute idée large et élevée. Les bons offices des chrétiens ne m'ont pas manqué ici plus que dans le Liban; mais tel est le mur de séparation qui divise les races en ce malheureux pays, que les villages des Métualis situés à quelques pas des leurs étaient pour eux une terre inconnue. Je ne suis donc pas, cette fois, aussi assuré d'être complet que je l'étais dans les pays où les populations elles-mêmes venaient m'apporter de riches séries de renseignements et me tracer d'avance le plan d'itinéraires fructueux.

Il s'en faut, du reste, que les régions de Saïda et de Sour soient aussi riches en inscriptions que celles de Gébeil. Les tombeaux y sont en général muets, et les innombrables petits temples qui couvrent le Liban n'ont pas ici d'analogues. Dans la région de Tyr en particulier, les temples sont très-rares. Il semble que le temple insulaire de Melkarth, comme celui de Jérusalem en Palestine, avait un caractère central et exclusif. Un genre d'antiquités devient ici tout à fait dominant et attire à chaque pas l'attention, je veux parler des ruines d'établissements d'exploitation agricole, reconnaissables surtout aux grands pressoirs monolithes, d'un aspect monumental, dont la campagne est parsemée (1). La Phénicie est le seul pays du monde où l'industrie ait laissé des restes grandioses. L'outillage industriel, chez nous si fragile, est ici colossal. Les Phéniciens construisaient un pressoir, une piscine pour l'éternité.

Dans la région de Tyr, ces restes d'une primitive économie rustique se rencontrent presque sur chaque hauteur, et toujours avec le même caractère : vastes travaux dans le roc; restes de maisons carrées, bâties sans style en belles pierres mal jointes; nom-

(1) J'ai reconnu que les monuments de Calmoum, entre Tripoli et Batroun, dont j'ai parlé dans mon premier rapport, appartiennent à la même classe de monuments.

bre énormes de citerne, de caves, de cuves d'une grandeur extraordinaire; sarcophages de formes imposantes et massives; nulle trace de constructions religieuses; pas d'inscriptions. La dernière destruction de cette riche industrie remonte sans doute à la conquête musulmane; mais un tel outillage monolithe et grandiose devait se transmettre durant des siècles, et l'on peut dire que, si de nos jours le pays sortait de l'état sauvage où l'a plongé la réaction musulmane qui suivit les croisades, tous ces vieux ustensiles retrouveraient leur usage, tous ces villages ruinés reprendraient une partie de la vie qu'ils avaient autrefois.

Les environs immédiats de Saïda m'ont donné beaucoup d'inscriptions grecques et latines, dont quelques-unes d'un véritable intérêt historique. L'étude des belles grottes peintes de Helalié appartiennent à ceux qui s'occupent de l'histoire et de l'art classique. Ces jolies peintures courent cependant de si grands dangers, au milieu d'une population inintelligente, qui, depuis quelque temps s'aperçoit de leur prix, que j'en ferai dessiner quelques-unes, au moins trois charmants médaillons représentant le sujet favori des sépultures grecques de Sidon, le mythe de Psyché. Le village de Rouméli et le vieux château de Saggidel-el-Mantara ont des restes fort antiques. A cela près, la région de Saïda ne saurait être comparée sous le rapport de la richesse archéologique à celle de Sour.

Les inscriptions phéniciennes sont si rares en Phénicie, que ce n'est pas sans une vive surprise que j'en ai rencontré dans un endroit connu depuis longtemps des voyageurs. M. de Bertou, le premier, je crois, a parlé de cette grotte singulière, située un peu au nord de la Kasmié, dont les murs sont couverts d'emblèmes mystérieux qui paraissent se rapporter au culte d'Astarté. M. de Bertou remarqua une inscription grecque placée au fond de la grotte; mais je ne pense pas qu'il ait fait attention à une courte inscription phénicienne placée à côté de l'inscription grecque, et à une série de petites inscriptions grecques et sémitiques tracées à la pointe dans les écussons qui couvrent les murs du côté droit en entrant. Ces curieux *grafiti* seront d'un haut intérêt pour la paléographie sémitique, et jetteront du jour sur un des côtés les plus bizarres des mœurs de la Phénicie. J'essayerai de montrer, par les inscriptions, que la grotte était un temple dédié à Moloch et à Astarté. Cette cave hideuse est le reste le plus authentique des cultes grossiers qui se mêlaient dans la religion tyrienne à des éléments beaucoup plus purs.

La nécropole d'Adloun a été visitée par tous les voyageurs. Je dois à la complaisance des chefs métualis des environs, dont la courtoisie a contrasté avec l'humeur farouche habituelle à leurs coreligionnaires, quelques indications qui contribueront à fixer la date de ce curieux ensemble de monuments. Ces chefs ayant bien voulu faire déblayer pour moi quelques caveaux connus des habitants du pays, et ornés de peintures, je me suis trouvé, non sans étonnement, au milieu des symboles de l'âge chrétien. Or les caveaux ainsi décorés ont exactement la même forme que les autres (on sait que la nécropole d'Adloun est remarquable par l'uniformité des caveaux qui la composent); en sorte qu'il n'y a pas de milieu entre ces deux partis, ou rapporter l'ensemble de la nécropole à l'époque chrétienne, ou soutenir que ces peintures ont été appliquées après coup sur des caveaux plus anciennement creusés. Cette seconde hypothèse est assez peu probable; car il faudrait soutenir aussi que c'est après coup que l'on a ajouté les croix et les inscriptions grecques qui se voient au-dessus de l'entrée de plusieurs caveaux. Le cinquième et le sixième siècle furent des siècles très-florissants pour la Syrie, et de ceux où l'on construisait le plus de travaux durables. Quatre ou cinq villes (Sarepta, Ornithopolis, ad Nonum, Leontopolis) se pressaient à cet endroit et devaient avoir leur nécropole près de là. De beaux tombeaux sculptés qu'on me découvrit au pied de la colline de Saksaki me parurent également

postérieurs à notre ère, et ont dû appartenir à la ville de Sarepta. On a détaché ces sculptures sans que j'en eusse donné l'ordre ; je les rapporterai par conséquent.

Le village de Kana, qu'il ne faut pas confondre avec Cana de Galilée, est le centre d'une région archéologique d'un grand intérêt. C'est aux environs de ce village qu'on trouve les plus belles sépultures tyriennes, souvent comparables par leur masse grandiose à celle qu'on a décorée du nom d'Hiram. Une de ces sépultures, au village de Roukley (1), ayant encore été divisée, contrairement à mes intentions, j'en ai pris des fragments où se trouvent des sculptures d'une exécution singulière, mais qui, isolées, ne donneront pas une idée de la massive beauté de l'ensemble. Des sculptures sur un rocher, dans une vallée sauvage, aux environs de Kana, excitent la surprise, d'un côté par leur étrange grossièreté qui exclut l'idée d'un art sérieux, et de l'autre par les intentions qu'on y remarque, lesquelles ne permettent pas d'y voir de simples passe-temps de bergers oisifs. On trouve des bizarreries semblables à Deïr-Canoum, près de Ras-el-Aïn. Mais le vrai monument des environs de Kana, c'est le bas-relief égyptien de Wadi-Aschour. Monro est, je crois, le seul voyageur qui en ait parlé. A une grande hauteur dans la vallée une petite *cella* carrée est taillée dans le roc ; le fond de cette *cella* est tout entier occupé par une sculpture fort analogue à celles de la porte égyptienne d'Oum-el-Awamid, et portant le couronnement ordinaire de tous les monuments égypto-phéniciens, le globe ailé. La conservation de ce monument est quelque chose de surprenant, quand on songe que depuis des siècles il sert de cible aux Métualis, qui, en traversant la vallée, se croient obligés de lui tirer un coup de fusil. Je tâcherai d'en avoir un plâtre ; car c'est peut-être le monument où les égyptologues liront le plus clairement, même en l'absence d'hiéroglyphes, la cause et le progrès de l'art égyptien en Phénicie.

Un autre cycle d'antiquités s'ouvre au delà des montagnes qui limitent à l'est l'horizon de Sour, dans la région qui forme la terrasse occidentale du lac Huleh. Les sarcophages, tout en conservant leurs formes grandioses et massives, deviennent plus ornés à leur surface extérieure. Les doubles cuves, creusées dans un même bloc, avec un couvercle unique, sont assez fréquentes. Un genre nouveau de monuments commence à se montrer, je veux parler des chambres sépulcrales bâties en arceaux au-dessus du sol, selon les règles du style gréco-romain, et non plus taillées dans le roc. De beaux temples syriens et non plus phéniciens apparaissent çà et là. Au sud, sur une ligne très-rigoureusement déterminée, de Kasyoun à Kefer-Berim (2), les temples cessent et les synagogues commencent. Je crois que dans cette curieuse région peu de points vraiment importants m'ont échappé.

Aïn-Ibl a de beaux caveaux, dont un avec des inscriptions grecques ; Yather, de grands travaux dans le roc ; Yarôn, des ruines où les restes d'une église se mêlent à ceux d'un édifice dans le style d'Oum-el-Awamid, et un tombeau admiré du voyageur E. Robinson, que les indigènes ont malheureusement fait sauter il y a peu de temps ; Hazour ou Haziré, un caveau à la fois taillé dans le roc et recouvert d'une construction en voûte, monument intéressant, quoiqu'il n'ait pas la haute antiquité que lui attribue l'éminent voyageur précité. Près d'Aïn-Ibl, enfin, se trouvent deux localités des plus remarquables, Douair et Schalaboun. Douair, qui rappelle Oum-el-Awamid par sa grande porte à jambages monolithes, possède une des plus belles sculptures de la Syrie. C'est un bas-relief représentant Baal-Soleil et la Lune-Astarté, entouré d'inscriptions grecques. Grâce à l'aide pleine de bienveillance que nous ont prêté les

(1) Elle était déjà du reste très-mutilée.

(2) La carte de M. Van de Velde est d'une grande exactitude pour ce pays.

chrétiens du pays, j'ai pu enlever cette énorme pierre, et je la déposerai au musée du Louvre, où elle sera le monument le plus curieux, je crois, que l'on possède des cultes syriens. Schalaboun est sans contredit la ville de Schaalabbin de la tribu de Dan (*Jos.* XIX, 42; *Jud.* I, 35; I *Reg.* IV, 9), comme quelques Maronites instruits du pays me le firent remarquer. Elle possède de grosses constructions en pierres colossales et d'admirables sarcophages sculptés. L'inscription de Douair semble nous révéler l'état social auquel se rattachent ces curieux monuments. C'est un nommé Selmân, cheikh arabe devenu fermier (Σαλαμανὴς οἰκονόμος κλειτὸς ἡγεμών), qui éleva le monument de Douair. Les armes, demi-romaines, demi-arabes, qu'on voit sur les monuments de Schalaboun, feraient croire que les aristocrates pour lesquels furent construits ces superbes tombeaux appartenaient à la même race qui prit, comme on sait, la prépondérance, à l'époque romaine, sur toute la ligne du Jourdain et de l'Anti-Liban. L'absence d'épitaphes est, il est vrai, un trait spécialement juif ou phénicien; mais les inscriptions sont aussi, je crois, assez rares sur les tombes des Arabes grécisés de Palmyre et du Hauran.

A Kadès, la même civilisation mixte apparaît en des monuments d'une grandeur extraordinaire. Robinson a cru voir une synagogue dans la grande construction dont le portail, avec ses jambages monolithes d'une hauteur démesurée, excite encore l'étonnement. J'en doute : que signifierait dans une synagogue l'aigle qui figure au-dessus d'une des petites portes? Les admirables sarcophages qui se voient près de là et qui, par leur grandeur, leur richesse, l'emportent encore sur ceux de Schalaboun, me paraissent également sortir du type des sépultures juives. Ces dernières sépultures, dont on voit le type parfaitement conservé à Meirôn, près de Safed, ont un tout autre caractère d'austérité, et en particulier n'ont pas de sculptures représentant la figure humaine. Enfin, la grosse construction carrée la plus rapprochée de la ville, et qui est certainement un grand caveau funèbre tiré de dessous terre, en quelque sorte, et exhaussé au-dessus du sol, rentre dans l'analogie des monuments de la région nullement juive d'Aïn-Ibl. Kadès est, du reste, présenté par Josèphe comme une ville purement tyrienne (*Bell. jud.* II, XVIII, 1; IV, II, 3).

La région juive ou galiléenne commence pour moi de la manière la plus tranchée à Kefer-Berim et Kayroun. Ici les synagogues apparaissent avec un style tout à fait caractérisé, et avec des inscriptions grecques et hébraïques qui ne laissent place à aucun doute. Karyoun, Nabartein, Jish (Giscala), Kefer-Berim, Mirôn (Mero), Tell-Aum (Capharnaüm), Irbid (Arbela) m'ont présenté des monuments de ce genre très-bien conservés, et dont quelques-uns inconnus jusqu'ici. On attache une valeur de premier ordre à ces édifices, construits probablement vers le temps des Hérodes ou des derniers Machabées, quand on songe aux discussions dont ils ont été les témoins et aux pieds qui ont pu les fouler. Mais un double horizon me sépare déjà de Tyr; je réserve toute l'exploration de la haute Galilée pour mon prochain rapport, où je rendrai compte à Votre Majesté de mon voyage en Palestine. Pour compléter la région de Tyr, j'ai d'ailleurs à signaler encore un des cantons de la Phénicie les plus riches en antiquités.

Je veux parler du massif de montagnes qui forme sur la côte le cap Blanc et le cap Nahoura, dont l'épine la plus élevée s'appelle, chez les Arabes, Djébel Muschakkah. Ce pays a été très-peu exploré; E. Robinson et les missionnaires américains n'ont fait que l'effleurer et ne semblent pas en avoir saisi le caractère original.

Il est maintenant presque désert et n'a jamais renfermé de ville importante; mais c'est là surtout que l'on trouve conservés, d'une façon qui étonne, les restes de ces villages ou métairies dont le pays de Tyr était autrefois couvert. Je ne connais pas d'aspects plus pittoresques que ceux auxquels donnent lieu ces mamelons de ruines

d'une absolue virginité, perdus dans des bois dont la fraîcheur produit en Syrie l'effet le plus inattendu. Frappés par une même catastrophe dont le coup a dû être instantané, sortis totalement du mouvement du monde depuis le jour où la vie fut brusquement interrompue dans leur sein, ces villages, dont les noms ont conservé pour les habitants du pays toute leur individualité, Mariamîn, Medinet en Nahas, Kneifedh, Yarîn, Ermed, Belat, comptent parmi les ruines qui, tout en restant mystérieuses, réveillent le plus d'intuitions historiques. Aucune inscription n'y a été découverte; au premier moment on voudrait rapporter à l'antiquité chananéenne ces murs d'une étrange vétusté, ces pressoirs gigantesques, ces tombeaux grandioses, ces citernes d'une construction si recherchée. Puis on se rappelle qu'en Phénicie le style colossal s'est continué presque jusqu'à l'époque chrétienne. Deux ou trois de ces villages, d'ailleurs, possèdent des monuments figurés dont la date se laisse entrevoir. A Kneifedh, ce sont les restes d'un monument en style ionique, de l'époque romaine, et un très-beau sarcophage couvert de sculptures égypto-phéniciennes. J'ai cru ce monument, bien qu'il ait été mutilé de la façon la plus barbare par les chercheurs de trésors, digne d'être transporté en France. Les sculptures égyptiennes feraient songer à une assez haute antiquité; mais les armes qui sont sculptées à l'extrémité du sarcophage rappellent celles que l'on voit sur les tombeaux de Schalaboun. A Belat, une colonnade dorique, fort analogue aux restes du même ordre qui se voient à Oum-el-Awamid, reporterait plutôt à l'époque des Séleucides. Mais à Ermed et à Yarîn, les restes de sculptures et de mosaïque rappellent l'époque romaine. A Hamrîn, une colonne isolée, probablement funéraire, accuse la totale décadence du goût phénicien.

Au milieu de cette énigmatique antiquité, le moyen âge sarrasin et le moyen âge chrétien se révèlent tout à coup par deux de leurs plus belles ruines, Kalaat-Schamma et Kalaat-Kurein (le Montfort des croisés). Une partie de Kalaat-Kurein est en gros blocs taillés en bossage. Je réserve ce point important, comme aussi tout ce qui concerne Athlith (Castellum peregrinorum) et d'autres monuments du même genre, pour un troisième rapport, où je reprendrai la question de l'architecture en bossage que j'ai déjà touchée à propos de Gébeil, mais dont j'ai compris que la clef devait être cherchée à Tortose et à Jérusalem.

Permettez-moi, Sire, d'offrir à Votre Majesté l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-dévoué serviteur et sujet,

Ernest Renan.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Éclepens, le 17 juin 1861.

Nous extrayons d'une lettre de M. Troyon les passages suivants :

Monsieur le directeur,

Il y a longtemps que je veux vous faire part de divers détails qui vous intéresseront sans doute, et bien que je ne puisse aujourd'hui que vous les indiquer rapidement, je ne veux pas tarder davantage à me rappeler à votre bon souvenir.

J'ai envoyé dans le courant de l'hiver dernier à M. Rutimeyer, à Bâle, plus de deux cents livres d'ossements antiques trouvés soit dans les lacs, soit dans les nombreux tombeaux que j'ai fouillés en Suisse. Ayant indiqué pour chacun de ces ossements la période de l'industrie humaine à laquelle ils appartiennent, voici les principaux résultats constatés par l'habile explorateur :

C'est durant l'âge de la pierre que disparaissent la plupart des espèces animales qui manquent à notre faune actuelle.

A chaque nouvelle période industrielle que je crois devoir indiquer comme montrant l'invasion de nouveaux peuples, apparaissent de nouvelles races d'animaux domestiques dont l'introduction ne saurait répondre qu'à des mouvements de peuples, en sorte que ces conclusions zoologiques correspondent tout à fait avec les miennes.

Il est aussi d'autres travaux qui infirment mes vues personnelles.

J'ai fouillé, sur la fin d'août dernier, un tumulus assez remarquable, non pas tant par la richesse des objets qu'il renferme que par sa construction. Le tumulus, haut de six pieds et de figure elliptique, était formé à sa base de terres rapportées que recouvrait une épaisse couche de cailloux. Au centre se trouvaient les débris de l'urne cinéraire et dans le reste de la colline trois squelettes humains impitoyablement mutilés sous des monceaux de pierres. Ces pierres avaient été lancées avec tant de violence sur ces corps, que brassards et bracelets avaient volé en éclats. Des fragments d'un disque en bronze de huit pouces de diamètre avaient même été projetés à onze pieds de distance sous le choc des cailloux. Je ne doute point que ces corps ne soient ceux de victimes immolées lors de la construction du tombeau. Les animaux sacrifiés avaient en revanche passé par les flammes, à en juger par de petits fragments répandus avec les cendres du bûcher sur le tombeau en construction. Divers ornements, éloignés de tout squelette,

paraissaient aussi jetés au milieu des cailloux, sans avoir été livrés au feu; ainsi une paire de bracelets qui étaient à plus de trois mètres de distance l'un de l'autre. Ailleurs était une fibule, ailleurs un petit tranchet en fer. Le disque dont j'ai parlé est une reproduction parfaite de celui que j'ai dessiné sur la planche XVII, fig. 21, de mes *Habitations lacustres*. Toutes ces pièces caractérisent l'industrie du premier âge du fer, de même que ces usages funéraires répondent aux mœurs des derniers temps de l'indépendance gauloise. Une observation attentive permet de relever ainsi bien des détails dont le souvenir n'était pas arrivé jusqu'à nous. Je me propose de fouiller encore, cet été, deux ou trois de ces tumulus helvétiens, et, si vous me le permettez, je vous donnerai ensuite pour la *Revue archéologique* un travail sur l'ensemble des sépultures de ce genre dans le canton de Vaud.

FRÉD. TROYON.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. E. RENAN, MEMBRE DE L'INSTITUT, A M. ALFRED MAURY.

Kisba, près Tripoli de Syrie, 28 juin 1861.

« Je suis content de mes courses d'Aphaca, Kalaat-Fakl-ra, Akoura, du lac Leimon, de Balbek, d'Eden. J'ai trouvé pendant ces excursions beaucoup d'inscriptions grecques et latines. Une classe particulière de ruines a surtout attiré mon attention; elle exigerait au reste une étude approfondie et vaudrait à elle seule une mission spéciale dans le pays: ce sont les temples romano-syriens dans le goût de celui de Kalaat-Fakl-ra. On retrouve des monuments du même type à Aphaca, Janouh, au lac Leimon; ces temples sont parfaitement conservés, sauf qu'ils sont renversés; mais aucune pierre n'y manque, vu qu'on n'a guère bâti aux environs. Il n'y a rien là de phénicien. J'ai remarqué sur un rocher du passage d'Akoura de vieilles inscriptions qui paraissent être dans le système hiéroglyphique assyrien dont est sorti le cunéiforme.

Une curieuse classe d'inscriptions latines qu'on trouve fréquemment dans la région du haut Wahr-Ibrahim (l'Adonis des anciens), du côté d'Aphaca et d'Akoura, est la suivante :

IMPHAD A/G

On l'observe toujours sur de grands rochers, en lettres d'environ $0^{m},30$ de hauteur, très-profondément incisées. J'en ai déjà plus de 20 exemples. Je la lis : *Imperator Hadrianus Augustus.* »

— Le 27 mai dernier une découverte importante, dont plusieurs journaux ont déjà parlé, a été faite sur la propriété de M. Edouard Hasard, commune de Neuvy, près Orléans. Vingt-trois objets en bronze très-intéressants, parmi lesquels un cheval avec inscription, ont été retirés d'une carrière de sable. La *Revue* n'a voulu en parler qu'après avoir pris des in-

formations exactes. Elle donne dans le numéro d'aujourd'hui (voir p. 138) la liste des objets trouvés.

— Le département de l'Aisne, qui compte déjà tant de lieux où les conquérants de la Gaule ont laissé de nombreuses traces de leur séjour, vient encore d'ajouter à cette liste l'emplacement d'une villa romaine, découverte entre Etreux et Wassigny (arrondissement de Vervins). En creusant un déblai pour la construction d'une route vicinale, au lieu dit la *Tuilerie* ou la *Montagne Saint-Hubert*, des ouvriers ont mis à nu des substructions parmi lesquelles se trouvaient un très-beau vase en bronze, une aiguière et un bassin, la carcasse d'un siége pliant en forme d'X, six bouteilles ou fragments de bouteilles d'un verre assez épais, fortement teinté de vert ou de bleu, dans l'une desquelles, dit le *Journal de l'Aisne*, qui, dans les numéros des 15 et 16 juillet, a consacré deux articles à cette découverte, « étaient enfermées une quarantaine de pièces de monnaie, toutes du Haut-Empire; un très-bel Adrien, portant au revers le mot *restitut*..., et une Victoire debout distribuant des couronnes à une femme agenouillée, grand bronze ; des Antonin le Pieux, des Faustine la Jeune, des Nerva, des Marc-Aurèle, etc., etc., grands et moyens bronze, tous frustes, et prouvant un long usage. »

Avec ces objets se trouvaient diverses poteries ou débris de poteries rouges parmi lesquels on a recueilli deux vases à anses collants, décorés à l'intérieur de cinq feuilles lancéolées à longues tiges; une assiette légèrement ébréchée ; enfin un troisième vase de forme élégante, un peu plus grand que les deux premiers.

A la nouvelle de cette intéressante découverte, M. le préfet de l'Aisne s'est empressé de déléguer sur les lieux un membre de la Société académique de Laon, auquel le possesseur de ces objets les a aussitôt offerts pour le musée de la ville. Nous ne doutons point que de nouvelles fouilles n'amènent de nouvelles richesses dont nous rendrons un compte détaillé, s'il y a lieu.

— Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'un musée archéologique vient d'être fondé à Genève. Notre collaborateur M. H. Fazy est chargé de l'organiser, et il nous écrit qu'il pourra bientôt être ouvert au public. Ce sera une bonne fortune pour les archéologues qui passeront à Genève. Ce musée promet d'être un des plus riches de l'Europe en armes et ustensiles des époques primitives.

BIBLIOGRAPHIE

Journal de la Société des antiquaires des contrées rhénanes. Fascicules 19 et 20, 15e année. Bonn, 1860.— *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande.*

La Société des antiquaires du Rhin fait paraître un excellent recueil qui n'est pas assez connu parmi nous, bien qu'il renferme une foule de mémoires de nature à intéresser les antiquaires français. Je signalerai particulièrement le dernier fascicule publié, dans lequel sont contenus de nombreux travaux relatifs aux antiquités celtiques et gallo-romaines :

1° Une histoire de la lieue (*leuga*), par M. K. L. Roth, mémoire où sont examinées avec soin toutes les questions qui se rattachent à l'étymologie du mot *lieue*, à l'emploi des bornes milliaires dans l'antiquité, et à l'usage de cette mesure itinéraire en différentes parties de l'Europe occidentale;

2° Un mémoire sur l'histoire des clochers, par M. P. Unger;

3° Des articles de M. Braun sur la déesse Ardenne (*dea Arduinna*), divinité gauloise que l'auteur étudie à propos d'un monument découvert aux environs de Düren; sur l'Hercule Saxanus, sur le *Mausthurm*, près de Bingen, et le Hochkreutz de Bonn; sur un vase en bronze de la collection du comte de Caylus;

4° Un mémoire de M. Otto Jahn sur la statuette en marbre de Diane, découverte près de Bertrich, non loin de Bonn;

5° Un mémoire de M. F. Friedler sur une inscription grecque et latine de Cologne;

6° Un mémoire en français de M Arsène de Noüe, intitulé : *De l'examen de l'inscription inaugurale de l'église de Schwarzreindorf;*

7° Une notice pour servir à l'épigraphie des contrées rhénanes par M. F. Becker, où se trouvent examinées plusieurs curieuses inscriptions latines, notamment celle qui servait d'épitaphe à la sépulture d'un soldat de la deuxième légion du nom de C. Julius Caii filius;

8° Un mémoire de M. C. Bellermann sur des bornes milliaires romaines découvertes en 1858 dans le lit du Rhin, à Salzig, à deux lieues de Boppart;

9° Des mémoires de MM. F. G. Welcker et P. J. Käntzler sur des points de mythologie; l'histoire du héros Capanée et l'enlèvement de Proserpine; quelques bonnes observations épigraphiques, intitulées *Analectes*, de M. F. Freudenberg ; enfin des détails sur diverses antiquités découvertes dans les provinces rhénanes.

La bibliographie du volume, publiée par la Société du Rhin, nous donne en outre l'analyse de plusieurs travaux intéressants, notamment de deux mémoires de M. Joseph Aschbach, publiés à Vienne, l'un en 1858, et l'autre en 1861 : le premier sur le fameux pont de Trajan construit sur le Danube ; le second sur l'histoire des troupes auxiliaires de la Grande-Bretagne qui servaient dans les armées romaines sur les bords du même fleuve.

Le volume que nous annonçons ici donne l'idée la plus favorable des travaux de la Société des antiquaires du Rhin, à laquelle on s'étonne de voir que n'appartiennent qu'un bien petit nombre de Français, quoique les études de cette association soient dans une étroite relation avec celles de nos sociétés archéologiques. A. M.

Description du château de Pierrefonds, par M. Viollet Le Duc. 2e édition, complétement refondue et augmentée. Bance, éditeur, 1861. In-8°. Prix : 2 fr. — **Description du château de Coucy,** *id.*, *id.*, *ib.*

Dans le Bulletin bibliographique de cette *Revue* qui accompagnait le numéro de juin, nous avons consacré une notice à la première édition de ces deux opuscules. Notre appréciation de la brochure relative à Pierrefonds se terminait par les mots qui suivent : « Nous avons pu juger, disions-nous, tout ce que contiennent de vues ingénieuses ces deux descriptions. Nous avons la certitude que ces vues s'éclaireront encore sur bien des points... »

La nouvelle édition, que nous nous bornons à signaler, nous apporte une confirmation hâtive et presque inattendue de ces prévisions. La notice de Pierrefonds surtout a reçu des développements assez considérables. La description de Coucy (1857) se composait de 23 pages de texte, accompagnées de 5 planches. L'édition de 1861 offre 24 pages et 6 planches. La description de Pierrefonds (1857), 23 pages et 7 planches ; 1861 : 32 pages et 8 planches. V.

Les Émigrations des Celtes, essai historique et critique, par M. Léopold Contzen. Leipzig, 1861. In-8°. — *Die Wanderrungen der Kelten, historisch-kritisch dargelegt.*

Cet ouvrage, couronné par la Faculté de philosophie de l'Académie de Münster, a repris sur une une base nouvelle toute l'histoire des Celtes, depuis leurs plus anciennes migrations jusqu'à leurs incursions dans la Grèce et leur établissement en Asie. L'ouvrage comprend trois parties : La première traite des origines des peuples que M. Contzen embrasse sous le nom générique de Celtes : les Belges, les Celtibères, les Celtes de la Grande-Bretagne, les Ligyens ou Ligures, les Celtes des Alpes et du Danube, tels que les Helvètes, les Boii, les Grecs et les Gothins, les Carniens et les Iapodes, les Rætiens et les Vindeliciens, les Noriques, les Celtes d'Illyrie.

Cette première partie se termine par un aperçu général de l'état social des Celtes.

La seconde partie est consacrée à l'histoire des invasions des Celtes en Italie et en Grèce.

Dans la troisième on trouve une histoire très-complète et très-intéressante des Galates.

L'ouvrage de M. Contzen, bien qu'un peu concis, jette quelques nouvelles lumières sur une matière déjà bien traitée parmi nous. Très-versé dans l'étude des textes, ce professeur connaît aussi les monuments qu'il appelle fréquemment à son secours. Les personnes qui s'occupent d'antiquités celtiques ne sauraient négliger son travail. A. M.

Leçon d'ouverture d'un cours sur la haute antiquité, par A. Morlot, de Lausanne. — Lausanne, imprimerie Pache. Simmen, 1861.

Par *haute antiquité* M. Morlot entend les temps antétraditionnels et antéhistoriques, que l'on ne saurait connaître sans l'aide de *l'archéologie.* Comment reconstituer l'histoire de ces temps primitifs? Tel est le problème intéressant que se pose M. Morlot. Son discours d'ouverture est plein de faits d'une grande précision et d'une grande clarté; c'est l'œuvre d'un observateur et d'un homme très-instruit et très-versé dans *l'archéologie primitive,* ainsi qu'il l'appelle lui-même. Il montre très-bien à quelle condition *l'archéologie primitive* peut devenir une science. Il fait mieux : il pose les bases de cette *science d'observation* appelée à prendre rang à côté de la géologie, à laquelle elle emprunte et la méthode et les procédés d'investigation. Le programme du cours de M. Morlot nous paraît excellent. Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner ici l'abrégé, déjà fort intéressant par lui-même : 1° Leçon d'introduction. — 2° Age de la pierre. *Danemark. Marais tourbeux Trois périodes de végétation arborescente : le pin, le chêne, le hêtre Kjœkkenmœding* (débris de repas) *végétaux, animaux. Produits de l'industrie* dans les Kjœkkenmœding. — 3° Age de la pierre. *Suisse. Habitations lacustres : leur découverte, leur situation, leur construction; instruments, armes, poteries, végétaux, tissus, pain, animaux sauvages et domestiques.* — 4° Age de la pierre. *Généralités : Débuts de l'homme dans le Nord et en Suisse. Monuments sur divers points de l'Europe. Fabrication des objets en silex; poteries, objets de pierre.* — 5° Age du bronze. *Industrie du mineur : le cuivre et l'étain; âge du cuivre dans l'Amérique septentrionale; le bronze produit et travaillé dans le nord de l'Europe; analyses chimiques; l'or exploité et employé; l'art du fondeur; ornementation des objets coulés en bronze; style géométrique; instruments, armes, objets de parure. En Suisse, habitations lacustres de l'âge de bronze.* — 6° Premier age du fer : *Aréolithes, métallurgie primitive du fer, passage du bronze au fer. Argent, verre, émaux, poterie vernie, monnaies, alphabet.* Le Nord, la Suisse. *La Tiefenau. Les Helvétiens : armes, chariots, routes, habitations lacustres de l'âge du fer, monnaies, inscriptions,*

objets de parure, ornementation, style géométrique combiné avec des représentations d'êtres animés. Monuments en Suisse. — 7° Revue générale. *Histoire du développement de la civilisation, différentes branches de cette étude, origine de l'humanité. Silex taillés trouvés dans des graviers anciens et associés à des espèces éteintes. Invention de la manière de faire du feu. Conséquences. Age de la pierre : Comparaison avec les sauvages, analogies et différences; tombeaux, religion, races.* — Age du bronze. *Nouvelle civilisation, sépultures, religion, races, les populations anciennes refoulées; commerce, arts.* — Age du fer. *Tombeaux, sacrifices humains, religion, races, animaux domestiques; monnaies, alphabet, origine de l'histoire, début des sciences. Morale du cours.*

A. B.

Errata. — Le correcteur ayant laissé passer deux fautes graves dans la deuxième partie de l'inscription du *Milliaire de Tongres*, page 410 du numéro de la *Revue* du mois de mai dernier, le texte est rétabli par l'auteur ainsi qu'il suit :

.....	
.....	L·XV
[NOV]IOMAG	L·XV
DVROCORTER	L·XII
AD FINES	L·XII
·AVG . SVESSIONVM	
L	XII
ISARA	L·XVI
ROVDIVM	L·VIIII
SEEVIAE	L·VIII
SAMARABRIVA	
.....	

OBSERVATIONS HISTORIQUES

SUR L'INSTITUTION QUI CORRESPONDAIT CHEZ LES ATHÉNIENS A NOTRE ÉTAT CIVIL ET EXPLICATION DE L'INSCRIPTION INÉDITE D'UNE PLAQUE DE BRONZE PROVENANT D'ATHÈNES

Il y a dans les langues qui ont vieilli des mots dont l'histoire touche souvent aux vicissitudes des institutions et des mœurs pendant plusieurs siècles.

Tel est, en grec, le mot σύμβολον, dont j'ai eu naguère l'occasion de rechercher et d'expliquer devant l'Institut une signification curieuse, à propos du texte conservé sur un papyrus de la deuxième collection d'Anastasy (1).

Ce mot σύμβολον n'a que bien rarement, dans l'antiquité, le sens philosophique et théologique qui s'est attaché à sa transcription française *symbole* (2). Dérivé du verbe συμβάλλειν, il désigne, au sens propre, le rapprochement ou la jonction de deux pièces d'un ensemble ou de deux parties d'un tout. C'est ainsi qu'on nommait σύμβολα ou ἄμβολα, dans la marine athénienne, la rencontre du mât et de la grande vergue (3); et c'est ainsi encore qu'on nommait σύμβολα des poids et mesures étalons, parce qu'on en rapprochait les autres poids et mesures pour en vérifier l'exactitude (4).

(1) *De quelques textes inédits récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Égypte.* 1858, in-8° (lu à la réunion trimestrielle des cinq Académies, le 7 octobre 1857).

(2) Par exemple les σύμβολα de Pythagore; autres exemples dans Proclus, éd. V. Cousin, t. IV, p. 89, 91, 92, 93, 116, 126; t. V, p. 59; t. VI, p. 57, etc.

(3) Pollux, *Onomasticon*, I, 91.

(4) *Corpus inscr. græc.*, t. I, p. 165. De là l'expression ἀσύμβλητος pour une mesure qui n'a pas été vérifiée sur l'étalon.

La même idée de rapprochement domine : 1° Quand σύμβολον est employé pour le signe de reconnaissance dont on déposait une moitié dans le berceau d'un enfant exposé. C'est une pièce de ce genre qui amène le dénoûment de la célèbre tragédie d'Euripide intitulée *Ion* (1).

2° Quand il désigne la pièce de monnaie coupée en deux, suivant un usage tout athénien, pour consacrer la conclusion d'un marché (2).

3° Quand il désigne ce que les antiquaires appellent ordinairement une tessère d'hospitalité; mais, à vrai dire, tous les petits monuments de ce genre qui nous sont parvenus, soit avec texte grec, soit avec texte latin, forment chacun un tout complet; ils sont d'une date où l'on avait renoncé à l'usage primitif de couper en deux morceaux la pièce destinée à servir de gage entre les personnes ou les familles unies par l'hospitalité (3).

4° Quand il désigne une carte donnant droit de transport gratuit dans les voitures et sur les chemins publics dans l'empire romain, comme cela ressort d'un texte de Caton l'Ancien conservé par Fronton (4).

5° Il en est de même pour le σύμβολον attesté par quelques textes sur papyrus égyptien; il peut n'avoir été qu'à l'origine une *carta-partita*, comme celles dont l'usage se conserva si longtemps dans la diplomatie et la comptabilité chez les peuples de l'Occident chrétien (5). De bonne heure, en effet, le sens de titre authentique a pu s'étendre à des σύμβολα ou pièces auxquelles d'autres signes attachaient ce caractère d'authenticité.

6° Ainsi encore ce que nous appelons aujourd'hui le *mot d'ordre* dans le service militaire a pu être représenté jadis par une tessère brisée en deux morceaux; mais ce σύμβολον ou σύνθημα primitif est

(1) *Ion*, v. 1386. Cf. l'*Hélène* du même poëte, v. 291, et Xénophon, *Cyropédie*, VI, 1, § 46.

(2) Pollux, IX, 71, texte encore assez obscur pour le détail, malgré les corrections et les explications des interprètes.

(3) Aristote, *Politique*, IV, 9; *De la génération des animaux*, I, 18. Cf. le scoliaste sur la *Médée* d'Euripide, v. 612. — Exemples de ces tessères d'hospitalité dans le *Corpus inscr. græc.*, n. 5496, et dans les *Inscr. latines* d'Orelli, n. 1079. Cf. dans le *Corpus inscr. græc.*, le n. 545, inscription d'un vase qui était un *présent d'hospitalité*.

(4) *De Sumtu suo*, cité par Fronton, p. 150, éd. Rom.

(5) Avec les textes que nous expliquons dans le mémoire cité plus haut, p. 169, note 1, comparez, par exemple, la planche XXVII, figures 2, 3, 4, 5 du *Recueil de sceaux normands et anglo-normands*, par M. d'Anisy. Caen, 1834, in-4°.

devenu d'assez bonne heure le simple échange de paroles convenues (1).

L'idée d'une convention, d'un moyen de reconnaissance domine désormais seule, quand σύμβολον désigne :

7° Un traité destiné à régler soit des relations de commerce, soit l'organisation de tribunaux neutres entre deux peuples, comme il en reste quelques exemples sur les marbres de l'ancienne Grèce (2);

8° Une lettre de crédit, comme cela se voit dans un passage de l'orateur Lysias (3); et peut-être une lettre ou plutôt une marque de créance, comme il semble ressortir du témoignage d'un traité entre Athènes et Straton, roi des Sidoniens, vers le temps de Démosthènes (4);

9° Un billet d'entrée soit au théâtre, usage attesté par un texte de Théophraste et par un assez grand nombre de monuments (5), soit à l'assemblée du peuple, soit enfin dans un tribunal, comme cela se voit par deux témoignages des comédies d'Aristophane (6);

10° Une espèce de cachet de famille, sens attesté par la lettre, sur papyrus, de Timoxène à Moschion, que publia en 1826 M. Letronne dans le catalogue de la collection Passalacqua (7);

11° Une dernière espèce de σύμβολον paraît avoir eu pour objet, chez les Athéniens, l'attestation d'identité personnelle, avec les garanties qui s'attachent à cette attestation. Dans les *Oiseaux* d'Aristophane, Iris, la messagère des dieux, arrivant au milieu de la ville des

(1) Scoliaste sur le *Rhésus*, v. 573, et Servius. *ad Æneidem*, VII, 637. Ce rapprochement peut éclairer le sens de ξύνθημα dans l'*Œdipe à Colone* de Sophocle, v. 46 : ξυμφορᾶς ξύνθημ' ἐμῆς. « C'est le mot d'ordre de ma destinée, » le signalement du lieu où doivent finir mes malheurs.

(2) Voir notre Mémoire *sur les Traités publics dans l'antiquité*. Nouvelle série, t. XXIV, p. 6, du Recueil de l'Académie des inscriptions.

(3) *Sur les biens d'Aristophane*, § 25, passage que nous avons tâché d'éclaircir dans une note insérée au *Bulletin de la Société des antiquaires*, 1860, p. 92-95.

(4) *Corpus inscr. græc.*, n. 87, texte qui sera relevé plus bas dans ce Mémoire.

(5) *Caractères*, c. 6 (l' Ἀπόνοια), où l'on voit l'insolent « se mettre à recueillir le prix des places dans un auditoire de saltimbanques et chercher querelle à ceux qui, munis de leur billet, prétendent regarder sans payer. » Cf. Franz, *Elementa epigr. græcæ*, p. 344; et, pour les exemples latins, Orelli, *Inscr. lat.*, n. 2539.

(6) Aristophane, *Eccles.*, v. 297; *Plutus*, v. 278, et le scoliaste sur ces passages. Cf. *Corpus inscr. gr.*, n. 207-210; *Archæol. Zeitung*, Jena, 1837, p. 101; L. Ross, *die Demen von Attika*, p. 57-58.

(7) C'est, à ce qu'il semble, dans le même sens que le mot latin *sigillum* précisé se lit dans un papyrus de Londres, n. XLIV de l'éd. de Vorshal.

Nuages, s'y voit arrêtée par Pisthétérus qui lui crie, en parodiant sans doute les formalités de la police athénienne :

« T'es-tu présentée aux Coléarques? Tu dis que non? As-tu [au moins] le cachet (ou le timbre) des cigognes?

« — Quelle peste veux-tu dire? » répond Iris, maugréant sans doute comme plus d'un étranger maugréait aux portes d'Athènes, surtout quand la guerre forçait d'y exercer un surcroît de surveillance.

Pisthétérus insiste : « Ainsi, tu n'as rien pris? » Nous dirions aujourd'hui : « Tu n'as pas de papiers? » — Iris : « Es-tu fou? » Pisthétérus : « Quoi! pas même un symbolon timbré pour toi par les ornitharques (1)? »

Ces *colœarques* et ces *ornitharques*, noms plaisamment formés avec des noms d'oiseaux et le mot qui désigne « une magistrature, » nous laissent deviner des magistrats qui veillaient à la sécurité de la ville et qui avaient le droit de viser ou de délivrer certains passe-ports ou sauf-conduits, selon l'état de paix ou de guerre, et dans une intention d'ordre public bien facile à comprendre. Le même usage de sauf-conduits se trouve indiqué sous le nom de *syngraphus* dans un passage des *Captifs* de Plaute, et l'on sait combien, pour le détail de la vie, Plaute est un peintre fidèle des mœurs grecques (2).

Les collections d'antiquités possèdent des σύμβολα de plusieurs espèces, cachets, billets de théâtre, signes d'hospitalité. Mais je ne

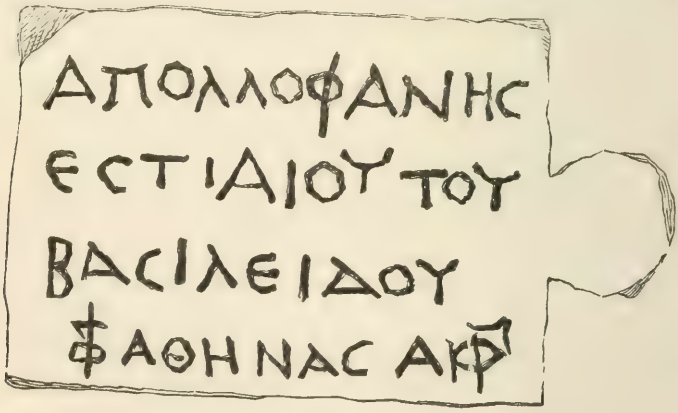

(1) Vers 1209 et suivants, où le scoliaste dit, à propos de σφραγῖδα · οἷον σύμβολον ἐπὶ τῷ συγχωρηθῆναι παρελθεῖν, ὡς τῶν πελαργῶν φυλάκων ὄντων.

(2) Acte II, scène 3, v. 91 : « A prætore sumam *syngraphum*. — Quem syngraphum? — Quem hic secum ferat ad legionem, hinc ire huic ut liceat domum. »

crois pas qu'on y ait reconnu jusqu'à ce jour aucune pièce constatant l'état civil d'un citoyen grec, soit comme simple marque d'identité personnelle, soit comme passe-port et sauf-conduit. Le petit monument que je me propose d'expliquer comblera peut-être cette lacune.

Ce monument est une plaque de cuivre de 7 centimètres sur 5, pourvue, à droite, d'un appendice ou talon circulaire qui sert de prise pour la main, et portant quatre lignes de caractères grecs. Il provient, m'a-t-on dit, des environs de Beyrouth, et il figure sous le n° 291 dans le catalogue d'une vente de médailles et autres objets antiques où je l'ai acquis le 19 avril dernier (1). Les caractères de l'écriture peuvent appartenir au troisième ou à la fin du quatrième siècle avant J.C., comme on le verra par le *fac-simile* ci-joint. Les trois premières lignes n'offrent aucune difficulté. Ἀπολλοφάνης Ἑστιαίου τοῦ Βασιλείδου forment le nom complet d'un Grec de naissance libre, mais à qui l'on n'avait donné ni le nom de son grand-père, comme c'était l'usage pour l'aîné des fils d'un citoyen d'Athènes, ni le nom de son père, d'après un autre usage attesté par maint exemple sur les monuments grecs et particulièrement sur ceux de l'Attique (2).

Si le grand-père de cet Apollophanes se fût nommé aussi Apollophanes, la désignation pouvait s'arrêter à Hestiæus, l'homonymie du grand-père étant de droit et pouvant être sous-entendue sans inconvénient; d'un autre côté, dans le cas où le même nom se perpétue de père en fils, les Grecs se contentent volontiers, surtout à partir du deuxième ascendant, de marquer cette continuité par les mots δίς, τρίς, τετράκις, etc., ou par les lettres numériques qui représentent ces adverbes (3). Rien de plus clair donc que la généalogie d'un Apollophanes, fils d'Hestiæus, qui lui-même était fils de Basilidès, d'ailleurs, chacun de ces trois noms est bien de famille athénienne, et l'on en peut trouver des exemples dans les inscriptions et dans les séries monétaires d'Athènes qui répondent au temps d'Alexandre et

(1) Catalogue de deux collections provenant d'Orient, contenant des médailles grecques, etc., vente faite le 19 avril 1861 ; experts, MM. Rollin et Feuardent. Je dois faire remarquer que l'inscription était relevée d'une manière fautive dans ce catalogue, p. 28 : ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣ · ΕΣΤΙΔΙΟΥ · ΤΟΥΒΑΣΙΛΕΙΔΟΥ · ΑΘΗΝΑΣ · ΑΚΡ · (*sic*).

(2) On trouve pourtant quelques exemples semblables. V. *Ephémer. arch. d'Athènes*, n. 225, et N. Schow, *Charta papyracea musei Borgiani*, p. 8, 16, 22.

(3) Sur cet usage, voir M. Boeckh, dans le *Corpus inscr. gr.*, t. I, p. 313 et 613 ; Franz, *Elem. epigr. gr.*, p. 374 ; Le Bas, dans la *Revue archéologique*, t. I, p. 718, et dans son Commentaire sur les *Inscriptions de Morée*, n. 156.

de ses successeurs (1). Bien plus, le nom Ἑστιαῖος rappelle celui d'un dème de l'Attique, appelé Ἑστίαια.

Les difficultés commencent avec la quatrième ligne, mais là aussi semblent être les indices qui nous aideront à mieux déterminer la valeur historique de notre petit monument.

Ἀθηνᾶς ne peut être que le génitif singulier d'Ἀθηνᾶ ou Minerve, et ακρ avec le signe d'abréviation qui le surmonte, abréviation qui, par une coïncidence singulière, reparaît fréquemment dans les papyrus grecs où l'on a retrouvé des textes inédits de l'orateur Hypéride, ces quatre signes, dis-je, s'expliquent naturellement par ἀκραίας, génitif de l'épithète ἀκραῖος, que l'on rencontre jointe au nom de Junon (Ἥρα) dans Euripide (2), à celui de la fortune (Τύχη) dans Pausanias (3), à celui de Jupiter (Ζεὺς) sur les monnaies de Smyrne et de Temnos (4), à celui des dieux (Θεοί) sur les monnaies de Mitylène (5). Si Ἀθηνᾶ ἀκραία n'est pas la Minerve même de l'acropole d'Athènes, ce serait au moins la Minerve adorée sur l'acropole de quelque autre ville grecque. Mais voici une observation qui va rendre très-vraisemblable l'attribution de tout ce texte à quelque citoyen d'Athènes. Le monogramme initial de cette quatrième ligne se décompose sans effort en : φρρτια, d'où il est facile de tirer, en comptant deux fois l'α, le mot φρατρία. Les monogrammes sont rares sur les marbres antiques, très-communs, au contraire, sur les médailles, et parmi les quatorze cents monogrammes ou environ que je vois recueillis dans Mionnet, parmi ceux qu'a interprétés notre savant confrère, M. Beulé, dans son ouvrage sur la Monnaie d'Athènes, je n'en connais pas un qui se résolve d'une façon plus complète et plus simple, en un mot, appartenant à la grécité attique.

En effet, les *phratries*, ou *trittyes*, reste de l'ancienne organisation aristocratique détruite par Clisthène, sont une division civile et religieuse de la tribu attique, division dont l'unité reposait sur la communauté d'un culte particulier à chacune d'elles. Comme elles étaient au nombre de douze (trois pour chacune des quatre anciennes tribus), on peut croire que chacune d'elles adorait spécialement un des douze

(1) Beulé, *la Monnaie d'Athènes*, p. 305, 364 : Ἀπολλοφάνης. P. 253 : Ἑστιαῖος. P. 219 : Βασιλείδης. Voir aussi les articles correspondants à ces noms propres dans le Dictionnaire de Pape. On y peut ajouter, d'après Ross, *die Demen von Attika*, inscr. n. 58, un Ἀπολλοφάνης, n. 105, un Βασιλείδης, n. 176, un Ἑστιαῖος.

(2) *Médée*, v. 1369.

(3) II, 7, § 15, à Sicyone.

(4) Eckhel, *Doctrina*, *N. V.*, t. II, p. 497, 508, 543.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 504.

grands dieux de l'Olympe. L'épithète de φράτριος s'est déjà retrouvée jointe aux noms de Jupiter, de Minerve, etc., hors d'Athènes, il est vrai, mais sur des monuments qui semblent nous offrir, à cet égard, un reflet des institutions religieuses de l'Attique (1). Un Athénien, dans la comédie intitulée *Chiron*, de Cratinus le Jeune, se vante de posséder tous les droits attachés à sa naissance, et parmi ces avantages il place le droit d'honorer un Jupiter φράτριος (2). Le temple où se réunissaient les φράτορες à Athènes s'appelait φράτριον (3); on y célébrait des cérémonies en étroit rapport avec les formalités principales de la vie civile. Là-dessus les témoignages abondent, surtout chez les orateurs attiques, et parmi ces derniers dans les discours d'Isée. Pour n'en citer qu'un exemple, l'orateur qui prononce le huitième de ces discours veut prouver que sa mère était fille légitime de Ciron :

« Cela se voit, dit-il, et par les actes de mon père et par les réso-
« lutions que prirent au sujet de ma mère les femmes de son *dème*.
« En effet, lorsque mon père se maria, il fit un repas de noce, il
« appela trois de ses amis avec ses propres parents, et il présenta,
« selon l'usage de cette phratrie, une victime nuptiale. Ensuite de
« quoi les femmes de ce dème désignèrent ma mère avec la
« femme de Dioclès de Pitthos pour présider aux Thesmophories et
« partager avec elle le soin des sacrifices. Puis notre père, dès notre
« naissance, nous introduisit parmi les *phratores*, et prêta serment,
« selon la loi, que nous étions nés d'une citoyenne et en légitime
« mariage. Aucun des *phratores* ne répondit, ne contesta la vérité
« du fait, et ils étaient là beaucoup qui vérifiaient ces sortes de dé-
« clarations. Or ne croyez-vous pas, si ma mère eût été ce que veu-
« lent nos adversaires, que mon père n'eût point osé ni célébrer le
« festin, ni présenter la victime nuptiale, et que, bien au contraire,
« il eût caché le tout; que les femmes de notre dème n'auraient pas
« non plus associé cette femme à celle de Dioclès pour lui donner

(1) *Corpus inscr. gr.*, n. 2347 g (à Scyros); n. 2555, dans une ville de Crète; n. 5785, 5787, 5802, à Naples, où des phratries existaient comme à Athènes. Cf. *Corpus*, n. 3065 et suiv., phratries à Téos; n. 3665, phratries à Cyzique. L'existence d'un mois φράτριος dans le calendrier des Cyméens (*Corpus*, n. 3524) paraît avoir la même origine. Pour les textes d'auteurs grecs, voir le *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Φράτριος.

(2) Fragment cité par Athénée, XI, p. 460 F.

(3) Pollux, *Onom.*, III, 52. Ce mot a passé dans la langue latine sous la forme un peu altérée de *phetrium*. V. Orelli, *Inscript. lat.*, n. 3787. Cf. 3720.

« l'intendance des sacrifices, mais qu'elles auraient cherché quelque « autre personne digne de leur confiance; enfin que les *phratores* ne « nous auraient pas admis, mais qu'ils nous auraient accusés et « convaincus de mensonge, s'il n'eût été reconnu partout que notre « mère était la fille légitime de Ciron (1)? »

Ainsi l'assemblée, la réunion des *phratores* recevait et consacrait les déclarations de mariage et les déclarations de naissance, ces dernières tout à fait distinctes de la reconnaissance et de l'imposition du nom, qui avait lieu en présence de la famille et de ses amis, tantôt sept jours, tantôt dix jours après la naissance de l'enfant (2).

Ailleurs, Isée nous montre que les filles comme les garçons étaient soumises à cette formalité (3); ailleurs, que les mêmes formalités consacraient l'adoption; nous voyons qu'il y avait délibération et vote sur la déclaration du père naturel ou adoptif, puis inscription sur un registre spécial, γραμματεῖον (4). Cela s'accorde parfaitement avec le témoignage d'Eustathe, qui définit la *phratrie* « un corps tenant registre des naissances pour constater que les enfants sont citoyens (5); » avec les témoignages de Suidas et de quelques autres lexicographes (6), qui nous apprennent que l'inscription avait lieu, à la fin de chaque année, aux fêtes appelées, peut-être à cause de cela même, *Apaturies*, aux fêtes *Thargélies* pour les enfants adoptifs (7), et que

(1) *Succession de Ciron*, § 18 et suiv., où l'on remarque les expressions γάμους ἑστιάν, γαμηλίαν (θυσίαν) εἰσενεγκεῖν τοῖς φράτορσι, εἰς τοὺς φράτορας ἡμᾶς εἰσήγαγεν ὀμόσας κατὰ τοὺς νόμους τοὺς κειμένους, ἢ μὴν ἐξ ἀστῆς καὶ ἐγγυητῆς γυναικὸς ἐξάγειν, expressions toutes empruntées au droit attique. Cf. Aristophane, *les Oiseaux*, v. 765 et 1669.

(2) Démosthène, *contre Béotus*, I, § 22, 24; Isée, *Succession de Pyrrhus*, § 30, 33; Harpocration, au mot Ἑβδομευόμενοι, et autres textes réunis par Petit, *de Legibus Atticis*, p. 220-222, éd. Wesseling.

(3) IIIe discours, *Succession de Pyrrhus*, § 73 et 75.

(4) Isée, discours VII (*Succession d'Apollodore*), § 1, 13, 15, 16, 17, 26, 27, où l'on remarque les expressions légales ἐπὶ τὰ ἱερὰ ἄγειν, εἰς τοὺς συγγενεῖς ἀποδεικνύειν, εἰς τὰ κοινὰ γραμματεῖα ἐγγράφειν, εἰσάγειν εἰς τοὺς φράτορας καὶ εἰς τοὺς γεννήτας (pour ce dernier mot, voyez plus bas, page 180, n. 1); Démosthène, *contre Macartatus*, § 11 et suivants.

(5) Sur l'*Iliade*, p. 735, 49 : φράτορες - - σύστημα τοὺς τικτομένους ἀπογραφόμενον ὥστε φανεροὺς εἶναι ὅτι πολῖταί εἰσι.

(6) Ἐγράφετο δὲ πατρόθεν (Cf. Isée, VII, 27 : ὅπως ἐγγράφωσί με Θράσυλλον Ἀπολλοδώρου εἰς τοὺς φράτορας τῇ τῶν Ἀπατουρίων ἑορτῇ). — — τὸ δὲ γράφεσθαι εἰς τοὺς φράτορας σύμβολον εἶχον τῆς συγγενείας. D'autres textes sont réunis dans le *Thesaurus* d'H. Estienne, s. v. Ἀπατούρια.

(7) Etymol. M. s. v. Ἀπατουρία (*sic*)... Ἐδόκουν δὲ οἱ παῖδες, πρὸ τούτου ἀπάτορες ὄντες, τότε πατέρας ἔχειν. Cf. Xénophon, *Hellenica*, I, 7, 8; Platon, Timée, p. 21 B.— Andocide, *des Mystères*, § 126 et suivants.

cette inscription, faite avec mention expresse du nom paternel, était le signe ou certificat de la parenté. Le *signe*, σύμβολον, on remarquera, dans le texte de Suidas, ce dernier mot, qui semble s'appliquer de lui-même au monument dont nous voulons éclaircir l'origine.

Un plaidoyer civil de Démosthène, le premier discours *contre Béotus*, nous apprend, en outre, que l'enfant né d'une courtisane pouvait être également reconnu par son père et inscrit devant les phratores sur le registre de l'état civil; un autre plaidoyer qui porte le nom du même orateur nous apprend une particularité plus curieuse encore, c'est que dans le cas du refus d'inscription par les *phratores*, il y avait appel de leur décision devant les tribunaux (1). Enfin, dans les cas où la légitimité n'était ni admise, ni même soutenue, la loi assurait encore à l'enfant illégitime une sorte d'inscription régulière avec des formalités toutes spéciales (2).

La naturalisation aussi, faveur si souvent accordée par les Athéniens à leurs bienfaiteurs, entraînait inscription au registre de la phratrie. Vers le temps même où je rapporterais volontiers la plaque d'Apollophanes, les Athéniens, voulant honorer et récompenser Hérodore, un étranger dévoué à leur cause, décident qu'il se fera inscrire dans la tribu, dans le dème et dans la phratrie de son choix, et que le *trittyarque* ou chef de la *trittys* fera exécuter la statue qui lui est décernée (3).

Ajoutons à tout cela le ληξιαρχικὸν γραμματεῖον, ou registre de majorité, où les jeunes Athéniens étaient inscrits à dix-huit ans, comme capables d'exercer leurs droits politiques, de recueillir une succession et d'administrer leur fortune (ἄρχειν τῆς λήξεως); que ce registre était tenu par six magistrats ayant sous leurs ordres trente collaborateurs; et nous aurons une idée à peu près complète des formalités

(1) Plaidoyer *contre Néera*, § 59 et 60.

(2) Diogénianus, *Proverbia*, V, 94, et Nonnus dans un texte cité par S. Petit, *de Legibus Atticis*, p. 224.

(3) Rangabé, *Antiq. hellén.*, n. 443. Même formule dans un autre décret, du même genre (*Ibid.*, n. 447), en l'honneur d'Audoléon, roi des Péoniens, et dans un fragment, *ibid.*, n. 2299, Cf. *Ephém. archéol.* d'Athènes, n. 3434, et L. Ross, *die Demen von Attika*, p. 41, et dans le *Corpus inscr. gr.*, n. 101, une formule analogue : κατανεῖμαι δὲ αὐτὸν καὶ εἰς τριακάδα ἣν ἂν βούληται. De même n. 2060 (décret des Byzantins), ποτιγραφῆμεν ποθ' ἂν κα θέλῃ τῶν ἑκατοστύων. Ces *trentaines* et ces *centaines* sont les divisions civiles du municipe. A Athènes, et probablement au Pirée comme à Athènes, on voit par Pollux (III, 52), que chaque phratrie était divisée en *trente* γένη, d'où l'expression γεννήτης signalée plus haut, page 176. Le trittyarque figure encore dans un décret athénien, n. 2298 des *Antiq. helléniques* de Rangabé.

légales qui consacraient, chez les Athéniens, les principaux moments de la vie civile (1).

Le nom même de trittyarque, que nous trouvons dans le décret athénien en faveur d'Hérodore, et qu'emploient déjà Platon et l'orateur Eschine, nous rappelle son synonyme (avec un sens plus spécialement religieux, à ce qu'il semble) le *phratriarque*, qui figure dans un discours de Démosthène, et que l'auteur d'un lexique ancien définit « le chef d'une phratrie ou partie de la tribu divisée en trois (2). » Ce rapprochement nous ramène à la plaisanterie d'Aristophane, dont il semble que nous allons mieux comprendre le sens. Car les *colœarques* et les *ornitharques* sont d'évidents travestissements du chef religieux et civil qui présidait aux actes collectifs d'une division municipale dans Athènes, et qui, à ce titre, connaissant mieux que personne les citoyens inscrits sur les registres, était appelé à leur délivrer leur carte civique pour les actes de la vie où cette pièce pouvait être utile ou nécessaire.

Si chacune des *phratries* ou *trittyes* avait un chef, portait-elle un nom distinct? On doit le croire, et deux de ces noms paraissent indiqués sur les monuments d'Athènes. Un fragment qui provient des papiers de Fourmont (3) est ainsi conçu :

ΙΕΡΟΝ
ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ
ΕΒΔΟΜΕΙ[ΟΥ
ΦΡΑΤΡΙΑΣ
ΑΧΝΙΑΔΩΝ

« Ἱερὸν Ἀπόλλωνος ἑβδομείου· φρατρίας Ἀχνιαδῶν. » C'est l'inscription d'un lieu consacré à Apollon, où les membres d'un phratrie, les *Achniades* (s'il n'y a pas erreur sur le nom propre), célébraient les fêtes du *septième jour* (ἡ ἑβδόμη), c'est-à-dire précisément du jour où l'on donnait un nom au nouveau-né, jour dont le souvenir même est

(1) Isée, discours VII (*Succession d'Apollodore*), § 27, 28; Eschine, *contre Timarque*, § 18, et la note du scoliaste sur ce passage; Pollux, VIII, 104; Harpocration, au mot Ἀηξιαρχικὸν γραμματεῖον. Sur les sacrifices et les repas qui accompagnaient cette solennité, voir le scoliaste d'Aristophane sur *les Grenouilles*, v. 798.

(2) Bekker, *Anecdota græca*, 313, 27, où le texte offre, comparé aux textes déjà cités, la variante φρατορία pour φρατρία, d'où φρατοριάρχος. Voir, pour plus de détail, le *Thesaurus* d'H. Estienne, aux mots Τριττύαρχος et Φρατρίαρχος.

(3) *Corpus inscr. gr.*, n. 463. Cf. le commentaire de M. Boeckh sur le n. 82.

en étroit rapport avec les cérémonies religieuses et civiles de la phratrie (1).

Un autre fragment qui n'a été, je crois, publié jusqu'ici que par M. Rangabé (2), contient, après quelques lignes incomplètes d'un acte financier, les mots :

ΕΠΑΚΡΕΩΝ · ΤΡΙΤΤΥΟ[Σ

Ἐπακρέων τριττύος, et comme ce fragment provient de l'acropole, il est difficile d'y méconnaître le nom de la trittys qui répondait à la ville haute d'Athènes, peut-être de celle même qui adorait spécialement une Minerve Πολιάς (on sait que πόλις est un ancien synonyme d'ἀκρόπολις) ou ἀκραία (3). La coïncidence de ces renseignements avec la quatrième ligne de notre plaque n'est-elle pas bien frappante? Un témoignage de l'orateur Eschine la rendra plus frappante encore. Justifiant sa famille des imputations malveillantes et peut-être calomnieuses dont elle était l'objet, l'orateur avoue que son père a exercé le métier d'athlète; mais il ajoute « qu'il a servi dans les armées « d'Asie, qu'il s'y est distingué, qu'il était, par sa naissance, de la « phratrie qui partage le culte des Etéobutades, et qui est en pos- « session de fournir la prêtresse de Minerve Poliade (4). »

Ainsi dans ces antiques divisions de la cité athénienne, comme dans celles de la cité romaine, se montre l'étroite alliance de la religion et de la vie civile. Outre le culte public et national, il y a le culte plus particulier qui rappelle ce que l'on nommait, à Rome, les *sacra gentilicia* (5). C'est à cette religion des antiques familles que se rapportent et les confréries d'*orgéons*, dont l'objet et l'organisation commencent à nous être mieux connus, grâce à quelques documents

(1) Voir le *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Ἑδδομαγενής, et la dissertation de Petersen, *Ueber die Geburtstagsfeier bei den Griechen* (Leipzig, 1858, in-8°).

(2) *Antiquités helléniques*, n. 448, où sont réunis et discutés par l'habile éditeur les principaux textes anciens relatifs à ces divisions municipales d'Athènes. Pour plus de détails sur l'histoire de cette organisation de la cité athénienne, V. Schömann, *Griechische Alterthümer*, t. I, p. 39, 318 et suiv., 365, et t. II, p. 484; et l'importante inscription publiée par Ross, *die Demen von Attika*, p. 26.

(3) Pollux, IX, 40 (déjà cité par Eckhel à propos des θεοὶ ἀκραῖοι) : Τὰ δὲ δημόσια... ἀκρόπολις ἦν καὶ ἄκραν αν εἴποις καὶ πόλιν, καὶ τοὺς ἐν αὐτῇ θεοὺς ἀκραίους καὶ πολιεῖς· Sur πόλις, dans le sens de citadelle, voyez Franz, *Elem. epigr. gr.*, p. 132, 134, 315.

(4) Eschine, *de l'Ambassade*, § 147.

(5) Tite-Live, V, 52 Cf. Hugo, *Hist. du droit romain*, § 197, où se trouve expliqué un usage singulier de la *coemtio*, relatif aux *sacra privata*, et que mentionnent, plus ou moins directement, Plaute, *Bacchides*, IV, 9, 53; Cicéron, *ad Div.*, VII, 29, et *pro Murena*, c. 12.

épigraphiques récemment découverts (1), et les θίασοι ou confréries de θιασῶται qui, comme la phratrie, n'étaient ouvertes qu'aux vrais citoyens d'Athènes, de façon que la participation à leurs actes religieux devenait un signe de naissance légitime et d'inscription régulière dans la cité, comme on le voit encore par le témoignage des orateurs attiques (2).

Tous ces indices réunis, il manque, si je ne me trompe, bien peu de chose à l'interprétation du petit monument qui fait le sujet principal de nos recherches, et pour résumer ces recherches en quelques mots, l'inscription de notre plaque peut être traduite ainsi sans trop de hardiesse :

Apollophanes
fils d'Hestiæus
petit-fils de Basilidès.
Phratrie de la Minerve Acræa (ou de l'Acropole).

Il reste pourtant à expliquer comment cette pièce, que nous supposons d'origine athénienne, nous revient des côtes de Phénicie? A cette question, il est d'abord facile de répondre qu'un monument aussi portatif peut, sans nul soupçon de fraude, se rencontrer bien loin du pays où il a été fabriqué. D'ailleurs, les Athéniens étaient en rapports fréquents de commerce et même de religion avec les côtes de la Syrie. Les monuments funéraires d'Athènes offrent plusieurs exemples d'inscriptions bilingues, moitié grecques, moitié phéniciennes (3). Plusieurs Grecs de Sidon et de Tyr figurent sur les marbres de l'ancienne Grèce et particulièrement sur ceux d'Athènes (4). Une belle inscription de Délos nous montre la corporation religieuse

(1) *Lexicon ap.* Bekker, *Anecd. gr.*, p. 286 : Ὀργεῶνες · σύνταγμά τι ἀνδρῶν ὁσωνδή, ὡς τὸ τῶν γεννητῶν καὶ φρατόρων. Cf. l'article d'Harpocration sur le même mot, article où est cité un discours d'Isée, πρὸς Ὀργεῶνας, dont il reste quelques fragments. Rangabé, *Antiq. hellén.*, t. II, n. 809, 815, 1298. Un fragment inédit de décret d'une de ces confréries est publié dans le *Philopatris* d'Athènes du 1er mars 1859.

(2) Isée, *Discours* IX (*Succession d'Astyphilus*), § 30, où la participation aux θίασοι d'Hercule est invoquée comme une preuve de possession d'état. Sur les θίασοι, cf. *Corpus inscr. græc.*, n. 109 et suiv.

(3) *Corpus inscr. græc.*, n. 859 et 894 (la première de ces inscriptions est au musée du Louvre); *Ephémérides archéol. d'Athènes*, n. 574. Cf. *Ibid.*, n. 536, fragment d'un monument semblable dont il ne reste plus que le texte phénicien et une lettre du grec.

(4) Rangabé, *Antiquités hellén.*, n. 750 b 1966, 2291; et 963, 967, 1976.

des marchands et mariniers de Tyr, adorateurs de l'Hercule tyrien, demandant et obtenant, à Athènes, le droit d'élever un sanctuaire à la divinité qu'ils honorent d'un culte spécial (1). On a conservé le titre et un fragment d'un discours de Dinarque, concernant le débat qui s'était élevé entre les Phéniciens et les habitants de Phalère au sujet de la prêtrise d'un temple de Neptune (2). Un acte déjà cité plus haut nous apporte ici un témoignage plus précieux encore : c'est le traité de bonne amitié conclu par les Athéniens, sur la proposition de Céphisodote, au temps de Démosthène, avec Straton, roi des Sidoniens. Après les conventions d'usage, cet acte prescrit en propre termes que le sénat fera faire des *symbola* pour servir à reconnaître les agents respectifs d'Athènes chez le roi des Sidoniens, et des Sidoniens auprès des autorités athéniennes (3). Ne serait-on pas tenté de croire que notre plaque soit un de ces *symbola?* Le caractère un peu mystérieux, à première vue, du monogramme que nous interprétons par φρατρία s'accorderait assez bien avec l'idée d'un signe de reconnaissance servant pour accréditer un agent du sénat d'Athènes auprès d'un roi étranger. Mais je n'ose m'arrêter à cette conjecture, trop séduisante peut-être pour qu'on l'admette sur de simples vraisemblances.

Les vraisemblances, d'ailleurs, ne sont pas toutes en faveur de cette conjecture. En effet, d'abord la présence du C dit sigma *lunaire* sur notre bronze (4) indique une date plus récente que celle où M. Boeckh croit pouvoir rapporter l'acte conclu avec le roi de Sidon (entre l'olympiade 101 et l'olympiade 103). Ensuite, le seul monument connu jusqu'ici qui réponde exactement au symbolon mentionné par le décret athénien, est une main de bronze trouvée, à ce que l'on croit, dans les environs de Marseille et qui porte, en carac-

(1) *Corpus inscr. græc.*, n. 2271, inscription qu'il peut être utile de comparer avec un monument de Puteoli (*Corpus*, n. 5853), attestant des rapports semblables entre une ville grecque de l'Italie et la métropole de la Syrie ; et avec le n. 809 des *Antiq. hellén.* de M. Rangabé, où nous voyons attesté le culte de l'Aphrodite syrienne dans un temple d'Athènes.

(2) Denys d'Halicarnasse, *sur Dinarque ;* Harpocration, au mot Ἀλόπη.

(3) *Corpus inscr. græc.*, n. 87 : Ποιησάσθω δὲ καὶ σύμβολα ἡ βουλὴ πρὸς τὸν βασιλέα τὸν Σιδωνίων, ὅπως ἂν ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων εἰδῇ ἐάν τι πέμπῃ ὁ Σιδωνίων βασιλεὺς δεόμενος τῆς πόλεως, καὶ ὁ βασιλεὺς ὁ Σιδωνίων εἰδῇ ὅταν πέμπῃ τινὰ ὡς αὐτὸν ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων. Cette expression ποιῆσαι ou ποιήσασθαι σύμβολα πρὸς est précisément celle qu'on retrouve deux fois dans le VIe papyrus grec de Londres, lignes 36 et 62.

(4) Il est vrai que des formes arrondies déjà fort analogues au sigma *lunaire* se rencontrent sur les monnaies d'Athènes dès le temps des premières séries à monogrammes. Voir M. Beulé, *Monnaie d'Athènes*, p. 162.

tères du troisième siècle avant J. C. ou environ, les trois mots : σύμβολον πρὸς Οὐελαυνίους. Rapproché des textes de Xénophon, qui dit δεξιὰς φέρειν ou πέμπειν, de Tacite qui dit : *dextræ, hospitii insigne*, et ailleurs : *dextras, concordiæ insignia syriaci exercitus nomine ad prætorianos ferentem.* le monument de Marseille (1) autorise à croire que ces témoignages de la bonne amitié entre deux peuples ne portaient pas le nom de la personne appelée à s'en servir comme d'une marque de créance. C'était donc quelque main de bronze ou autre figure semblable que les Athéniens devaient faire fabriquer pour être le signe ou le symbole (ici le mot peut être employé avec son acception moderne) de leur bonne amitié avec le roi de Sidon. Le bronze d'Apollophanes ne répond pas précisément à cette destination. Enfin, dans tous les actes politiques, décrets du sénat et du peuple, décrets des tribus (φυλαί), décret des dèmes, dans les inscriptions funéraires (et les monuments authentiques de ce genre se comptent aujourd'hui par centaines, presque par milliers), le citoyen d'Athènes n'est jamais désigné que par son propre nom, celui de son père et celui du dème auquel il appartenait. C'est même à cet usage que nous devons d'avoir retrouvé les noms de presque tous les dèmes de l'Attique (2). L'absence de toute indication relative à la phratrie, sur des monuments si nombreux et si divers, ne peut être accidentelle. Elle ne l'est pas non plus sur ce petit bronze du Musée britannique,

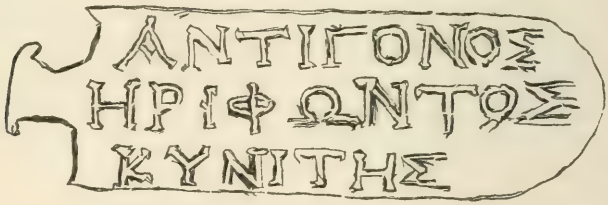

qui porte, en caractères du temps des Séleucides : Ἀντίγονος Ἡριφῶντος Κυνίτης (3). Cela s'accorde très-nettement avec un témoignage précis de Démosthène (4), et cela tient sans doute à ce que, dans l'organi-

(1) *Corpus inscr. græc.*, n. 6778. Cf. Xénophon, *Anabase*, II, 4, § 1 ; *Agésilas*, III, 4 ; Tacite, *Histoires*, III, 4 et II, 8 ; textes déjà rapprochés du σύμβολον gallo-grec par l'éditeur berlinois.

(2) Voir les *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, par C. Hanriot. 1853, in-8°.

(3) L'empreinte m'en a été communiquée par mon honorable confrère, M. Cureton. M. Birch ne connaît pas la provenance de ce petit monument, qui paraît être inédit.

(4) *Contre Béotus*, I, § 7 et suiv.

sation républicaine d'Athènes, la *tribu* et le *dème* étaient les vraies, les seules subdivisions politiques de la cité. La phratrie et sa subdivision en familles ou races (γένη) ne s'étaient maintenues que comme institutions civiles et religieuses. Ce qui est certain, c'est que l'inscription parmi les *démotes* était distincte de l'inscription parmi les *phratores*. Il y a donc lieu de croire que la mention d'un nom de phratrie sur la pièce qui nous occupe répond à quelque destination spéciale dans l'ordre civil et religieux. Cette pièce n'est pas une marque de *créance* pour servir à l'envoyé d'Athènes auprès d'une ville étrangère; ce n'est pas la simple carte civique ou χαλκεῖον dont parle l'auteur du premier discours *contre Béotus* (à celle-ci répond, trait pour trait, le petit bronze du Musée britannique); c'est plutôt la carte d'un *phrator* qui voulait se faire reconnaître de ses compatriotes et confrères à l'étranger, pour prendre part avec eux aux actes pieux que prescrivaient les règlements de leur corporation. La langue attique avait aussi un verbe (φρατρίζειν ou φρατριάζειν) pour cet exercice des droits et cet accomplissement des devoirs communs aux membres d'une même phratrie (1); et le fragment de Cratinus le Jeune, que j'ai déjà cité plus haut, représente précisément un Athénien qui vient se faire ainsi reconnaître des membres de sa phratrie.

Que si l'on tenait à grossir le personnage de notre Apollophanes, on pourrait remarquer encore que du monogramme gravé sur son *symbolon* on dégage assez facilement une lettre et même deux lettres de plus que nous n'avons fait jusqu'ici, je veux dire un X et un O. Cela permettrait d'allonger le mot représenté par ce monogramme et de considérer Apollophanes comme un φρατρίαρχος, c'est-à-dire, pour nous autres Parisiens, à peu près comme un maire d'arrondissement.

Mais qu'importe, après tout, que cette petite plaque de bronze soit la carte civique d'un simple *phrator* ou d'un chef de *phratrie?* Un intérêt plus sérieux s'attache aux souvenirs mêmes qu'elle réveille. L'Apollophanes que nous retrouvons ici n'est probablement aucun de ceux qui nous sont déjà connus pour avoir fait quelque figure, en Grèce, dans les sciences ou dans les lettres. Ce n'est ni le poëte comique, ni le philosophe pythagoricien ou stoïcien, ni le rhéteur, ni le médecin (2). C'est un de ces nombreux et obscurs per-

(1) Voir l'important fragment d'une loi athénienne cité par Harpocration, au mot Ναυτοδίκαι.

(2) Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. I, p. 831; II, p. 422; III, p. 540; VI, p. 123, éd. Harles.

sonnages qui doivent au hasard d'attirer un instant sur eux la tardive attention de la postérité. Mais l'ensemble des sages institutions dont nous avons retrouvé à cette occasion le témoignage, soit dans les écrivains, soit sur les monuments d'Athènes, forme un tableau curieux pour l'observateur philosophe. Il manque beaucoup encore à la précision de l'*état civil* chez les Athéniens; mais on y remarque la vive empreinte de leur démocratie, on y voit déjà l'esprit même de cette civilisation savante dont nous sommes les héritiers. Ces déclarations de naissance qui se font en présence d'un corps de citoyens liés entre eux par une lointaine communauté du sang et par la communauté plus durable du culte; cet examen scrupuleux des témoignages, ce vote après l'examen, voilà bien des règlements du législateur qui voulait que, par tous les actes de la vie civile comme de la vie politique, l'Athénien fût sans cesse en haleine, si je puis ainsi dire, sans cesse attentif à ses devoirs comme à ses droits, gardien jaloux de la pureté de sa race et des libertés de sa patrie. Ces cérémonies religieuses qui accompagnent l'inscription au registre de l'état civil et la constatation du mariage, voilà bien l'esprit d'une société que troublaient beaucoup de passions, que déshonoraient beaucoup de vices, mais où nous admirons aussi le continuel effort de la conscience et de la loi pour les combattre. Tant de formalités, tant de serments et d'écritures, n'est-ce pas l'esprit même de nos codes modernes, qui témoignent de leur respect pour la personne humaine en assurant, par mille précautions et mille garanties, les constatations d'identité si nécessaires à l'ordre public, au gouvernement des familles, à la justice. Je ne sais même, en cela, si les Romains, ces scrupuleux juristes, ont eu tous les scrupules, imité toutes les formalités de la loi athénienne. Il semble du moins qu'ils aient de tout temps attribué à la preuve testimoniale une importance plus grande encore que celle qu'elle avait dans le droit attique. On voit chez eux, de bonne heure, c'est-à-dire dès le règne de Servius Tullius, l'essai d'une constatation annuelle du nombre des naissances, des majorités et des décès (1). L'état mortuaire, un peu confondu avec le service des pompes funèbres, nous apparaît, sous la république, comme une administration régulière (*rationes Libitinæ*) qui pouvait venir en aide et servir de contrôle

(1) Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, IV, 15, qui déclare écrire d'après le vieil annaliste L. Pison. Cf. Polybe, II, 23, § 9 et 24, § 10 : ἀπογραφαὶ et καταγραφαὶ τῶν ἐν ἡλικίαις « registres des Italiens en état de porter les armes. »

aux opérations du cens (1). Dès le premier siècle de l'empire, le registre des naissances était tenu par le préteur, et devait être surtout invoqué par les pères qui réclamaient le bénéfice de la loi pour avoir donné trois enfants à l'État (*jus trium liberorum*). Ce registre était déposé aux archives publiques (2). Une loi de Marc-Aurèle régularisa pour Rome et étendit aux provinces l'usage de la déclaration obligatoire devant un magistrat dont le registre faisait autorité (3), et nous savons par un texte précis d'Apulée que le registre des naissances portait, outre le nom des parents et celui de l'enfant, la date marquée par le nom des consuls et la signature de l'officier public (4). Néanmoins il est curieux de voir combien, dans les codes, ces témoignages écrits sont rarement invoqués; dans le cas même où ils le sont, leur autorité n'est pas péremptoire et ne supplée pas, comme chez nous, à mainte autre preuve. Pour la preuve du mariage surtout, l'absence d'écritures authentiques ressort d'une foule de textes précis des jurisconsultes et des princes (5). A cet égard les dissemblances de la loi athénienne nous frapperont d'autant plus si nous admettons, avec beaucoup d'auteurs anciens, que la loi même des Douze Tables, ce vieux monument du droit républicain, ait été rédigée d'après les lois de Solon.

En deux points seulement les deux législations se rencontrent. D'abord toutes deux ont pour objet de protéger la cité, de préserver la famille de tout mélange d'un sang étranger; puis elles s'accordent dans un égal dédain pour la condition de l'esclave. L'état civil, chez les nations chrétiennes, a donc sur les règlements qui y répondent chez les Grecs et chez les Romains l'incontestable avan-

(1) Tite Live, XL, 19; XLI, 21; Suétone, *Néron*, c. 39. Cf. Horace, *Satires*, II, 6, v. 19.

(2) Juvénal, *Satires*, IX, 83-84 et la note du scoliaste sur ce passage; Jules Capitolin, *les Trois Gordiens*, c. 4; Digeste, XXII, 3, l. 29; Code Just., IV, 21, l. 6; V, 4, l. 9. Les textes de Suétone, *Tibère*, c. 5, et *Caligula*, c. 9, se réfèrent plutôt à l'autorité du *Journal de Rome*, en l'absence de la *professio natalis;* de même le texte de Dion Cassius, XLVIII, 44. Au contraire, Lampride, *Diadumène*, c. 6, mentionne certainement le registre des naissances, ce qu'un texte grec du Digeste (XXVII, 1, l. 2, § 1) appelle παιδογραφίαι.

(3) J. Capitolin, *Antonin le Philosophe*, c. 9. Cf. Digeste, XXII, 3, l. 29.

(4) *Apologia*, c. 89. Cf. Servius, *ad Georgica*, II, 502, texte que M. V. Le Clerc paraît avoir, le premier, signalé à l'attention des critiques dans son savant ouvrage sur les *Journaux chez les Romains*, p. 200.

(5) Code Just., V, 4, l. 9, 13 et 22; Digeste, XXIII, 1, l. 7; Cf. XX, 1, 4 et 5; Gaius, *Instit.*, I, 112; textes qui m'ont été obligeamment indiqués par M. G. Boissonade.

tage d'une protection plus égale des personnes, comme il a celui de constater avec une exactitude plus durable les droits et les devoirs qui dérivent des rapports que la naissance et le mariage établissent entre les citoyens. Mais, nous ne pouvons l'oublier, et ce contraste porte avec lui son enseignement, la régularité dont aujourd'hui nous sommes justement fiers est elle-même de date assez récente. On en peut voir les preuves dans le mémoire qu'a publié naguère sur ce sujet M. Berriat Saint-Prix. Longtemps l'Église a seule tenu registre de l'état des personnes, et cela presque uniquement à l'occasion des sacrements qu'elle administrait ; et cette prédominance de l'Église a pu suspendre pendant près d'un siècle l'action utile de la loi pour les sectes dissidentes. L'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, et celle de Blois en 1579 ; puis les édits de 1667 et de 1736 ; enfin les lois qui précèdent ou suivent de près la révolution de 1789, marquent les vicissitudes et les lents progrès d'une institution dont les bienfaits nous frappent moins peut-être qu'ils ne devraient le faire, parce que nous ne songeons plus aux laborieux efforts qu'elle a causés (1).

E. Egger.

(1) Voir les *Recherches* de M. Berriat Saint-Prix *sur la législation et la tenue des actes de l'état civil depuis les Romains jusqu'à nos jours*, t. IX des *Mémoires de la Société des antiquaires*, p. 245-293 ; et l'ouvrage du docteur J. N. Loir *sur l'état civil des nouveau-nés*. Paris, 1854, in-8°.

NOTE

SUR LE COMMERCE EN GAULE

AU TEMPS DE DAGOBERT

D'APRÈS DES DIPLÔMES MÉROVINGIENS

Parmi les diplômes de Dagobert Ier qui nous ont été conservés, il en est un relatif à l'abbaye de Saint-Denys qui nous paraît offrir de précieux renseignements sur le commerce pendant le règne de ce prince et sur les impositions dont les marchandises étaient frappées vers le milieu des temps mérovingiens. Ce diplôme, dont Mabillon a bien établi contre Lecointe (1) l'authenticité et que vient en outre confirmer un passage des *Gesta Dagoberti* (2), a été publié par Doublet dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys* (3), reproduit par dom Bouquet au tome IV des *Historiens de France* (4), puis édité de nouveau par M. Pardessus, continuateur de Bréquigny et de Laporte-Dutheil pour la collection des *Chartes et diplômes* (5). Il est daté de Compiègne, à la deuxième année de Dagobert (en Neustrie), 629. Son style a toute la barbarie du langage de ce temps : confusion,

(1) Mabill., *Annal. Benedict.*, t. I, p. 345.— Lecointe, *Annal. eccles.*, t. II, p. 824.

(2) Annuale mercatum quod fit post festivitatem ipsorum excellentissimorum martyrum prope idem monasterium eidem sancto loco... Dagobertus concessit. *Gesta Dag.*, XXXIV; dans les *Hist. de France*, t. II, p. 588.

(3) P. 655.

(4) P. 627.

(5) *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 4 et 5.

altération des mots, oubli de la syntaxe; cependant il est moins inintelligible et un peu moins en décomposition que les diplômes du siècle suivant. En voici une traduction avec le texte en note (1) :

DIPLÔME DE DAGOBERT Ier, ROI DES FRANCS, INSTITUANT UN MARCHÉ A SAINT-DENYS, 629.

« Dagobert roi des Francs, homme illustre, aux comtes Reuthon, « Vulfion, Raucon, et à tous nos agents, vicaires, centeniers et autres « administrateurs de notre État : Que votre sollicitude et votre pru- « dence sachent que nous avons voulu instituer en l'honneur de notre « seigneur et glorieux patron, Denys, un marché annuel, à l'époque « de la messe du 7 des ides d'octobre, pour les négociants de notre « royaume et ceux d'outre-mer. Ce marché sera établi sur la « voie qui aboutit à Paris, au lieu appelé *Pasellus S. Martini.* « Que tous nos envoyés sachent que les marchands venant à ce « marché, de toutes les cités de notre royaume, particulièrement des « ports de Rouen et de Vic, et les marchands venant d'outre-mer, « pour acheter du miel, du vin et de la garance, seront cette année, « la prochaine, et dans tout le temps antérieur à la troisième, « exempts des droits de tonlieu. Mais à partir de ce moment et par « la suite, tout charroi de miel paiera au compte de Saint-Denys « deux sous; et de même tout charroi de garance deux sous. Les « Saxons, les gens de Vic, de Rouen et de toutes les autres cités « devront payer pour leurs navires douze deniers par charroi, plus

(1) Dagobertus rex Francorum, vir inluster, Reuthone, Vulfione, Raucone comitibus et omnibus agentibus nostris, vicariis, centenariis et ceteris ministres reipublica nostre. Cognoscat solicitudo et prudentia vestra qualites voluimus et constituimus in honore donini et gloriosi patroni nostri Dyonisii mercatum construendo ad missa ipsa quæ avenit septimo idus octobris, semel in anno, de omnes negotiantes in regno nostro consistentes, vel de ultra mare venientes in illa strada que vadit Parisius civitate, in loco qui dicitur Pasellus Sancti Martini. Et sciatis nostri missi ex hoc mercato et omnes civitates in regno nostro, maxime ad Rothomo porto et Wicus porto qui veniunt de ultra mare, pro vina et melle vel garantia emendum; et isto et altero anno, seu ante, sit ipse theloneus indultus usque ad tertium annum. Et inde in postea, de unaquaque quarrada de melle persolvant partibus S. Dionysii solidos duos; et unaquaque quarrada de garantia illi similiter solidos duos; et Saxones et Vicarii ei Rothomenses, et ceteri pagenses de alias civitates, persolvant de illos navigios, de unaquaque quarrada, denarios duodecim, et vultaticos et passionaticos, per ommes successiones et generationes illorum, secundam antiquam consuetudi-

« les vultatiques et passionatiques (droits de roulement et de pas-
« sage), à perpétuité, suivant l'antique usage. Nous ordonnons en
« outre que le dit marché ait la durée de quatre semaines, pour que
« les négociants de Lombardie, d'Espagne, de Provence et des
« autres régions puissent s'y rendre. Nous voulons et enjoignons ex-
« pressément que nul négociant n'ose commercer, aux environs de
« Paris, sur un autre marché que celui que nous instituons et réglons
« en l'honneur de saint Denys. Et si quelqu'un enfreint cette pres-
« cription, il paiera pour le compte de Saint-Denys le ban qui nous
« serait dû (on appelait *bannum* l'amende encourue par ceux qui
« avaient enfreint un édit royal). Enfin nous prescrivons et nous
« vous mandons expressément à vous, à vos agents subalternes, et
« successeurs présents et à venir, que jamais aucune entrave, ni de
« votre part, ni de la nôtre, dans la ville de Paris, ni à ses portes
« dans le pays, ne soit apportée à Saint-Denys, au sujet de ce marché,
« en ce qui concerne les tonlieux, navigiens, portatiques, pontati-
« ques, rivatiques, vultatiques, thémonatiques, chespetatiques, pul-
« veratiques, foratiques, mestatiques, laudatiques, saumatiques, sa-
« lutatiques. Tout ce qui, de tous, sur ce marché et ses marchandises,
« devait nous être attribué à nous et au fisc public, est accordé à
« perpétuité à Saint-Denys et à ses agents, par cet instrument de
« notre bienveillance et de notre autorité. Et pour que cette ordon-
« nance en faveur du lieu saint ait une durée plus stable aujourd'hui
« et dans l'avenir, nous avons résolu de lui donner la confirmation
« de notre souscription et du seing de notre anneau. Dagobert roi,
« j'ai souscrit. Dado a présenté le sceau. » (Dado ou saint Ouen était

nem. Tubemus etiam ut ipse mercadus per quatuor septimanas extendatur, ut illi negociatores de Longobardia, sive Hyspanica, et de Provencia, ac de alias regiones, illuc advenire posssent. Et volumus atque expresse precipimus ut mullus negociator in propago Parisiaco audeat negotiare nisi in illo mercado quem in honore S. Dionysii constituimus vel ordinamus; et si quislibet hoc fecerit, bannum nostrum pro hoc persolvat ad partem S. Dionysii. Precipimus denique et expresse vobis mandamus, et omnes agentes, seu juniores vel successores vestros presentes et venturos, ut nullo unquam impedimento pars S. Dionysii de ipso mercado habeat ex parte nostra et vestra, neque intra ipsa civitate Parisius, neque ad foras in ipso pago de ipsos theloneos vel navigios, portaticos, pontaticos, rivaticos, rotaticos, vultaticos, themonaticos, chespetaticos, pulveraticos, foraticos, mestaticos, laudaticos, saumaticos, salutaticos, omnia et ex omnibus, quicquid ad partem nostram vel fisco publico, de ipso mercado, ex ipsa mercimonia exactare potuerit, pars S. Dionysii vel sui agentes in perpetuo habeant per hanc nostram indulgentiam et auctoritatem. Et ut hec nostra preceptio ad ipso loco sancto nostris et futuris temporibus firmior habeatur, manus nostre subscriptionibus eam subter decrevimus roborare et de anulo nostro

référendaire; on appelait ainsi l'officier dans les mains duquel le sceau était déposé.) « Donné le troisième des kalendes d'août, la « seconde année du règne de Dagobert, à Compiègne. *Feliciter in « Dei nomine, amen.* »

Ce diplôme nous enseigne une suite de faits intéressants : 1° Dagobert établit près de Paris, dans la direction de Saint-Denys, un marché annuel; 2° parmi les principales denrées qui y étaient débitées, le vin, le miel et la garance figurent en grande abondance; 3° les relations commerciales de la Gaule s'étendaient assez loin dans les pays étrangers, car on y venait trafiquer, non-seulement de nos villes commerçantes, telles que Rouen et Vic, mais aussi des régions avoisinantes ; 4° la durée du marché était fixée à un mois, pour permettre aux étrangers de s'y rendre ; cet espace d'un mois nous donne en partie la mesure du temps alors jugé nécessaire pour traverser la Gaule et se rendre de Lombardie à Paris; 5° les marchandises subissaient de nombreux impôts dont nous pouvons, à l'aide des noms qui leur sont donnés, rechercher le caractère. Nous allons examiner ces divers faits séparément.

Il faut d'abord bien se garder de confondre le marché institué par notre diplôme avec la célèbre foire connue sous le nom de Landit, *Indictum*. Celle-ci ne date, comme Lebeuf l'a amplement démontré (1), que des premières années du douzième siècle, et elle eut son siége dans la plaine qui s'étend entre Saint-Denys et Montmartre, tandis que notre marché s'allongeait sur la route qui conduit de Saint-Denys à Paris. De plus il n'eut pas la longue durée que semblait lui promettre la concession à perpétuité faite par le diplôme de Dagobert. Dès cette époque il y avait lutte entre le clergé, auquel d'immenses donations étaient accordées, et l'administration civile, qui se voyait de la sorte privée d'une grande partie de ses revenus. C'est ainsi qu'un comte de la cité de Paris nommé Gairin revendiqua, fort peu de temps après Dagobert, une part des profits considérables dont l'abandon avait été fait à l'abbaye, et en obtint par force, disaient les agents de Saint-Denys, le partage. De plus le marché, à la suite d'un désastre qui n'est pas spécifié, avait été transféré du bourg de Saint-

sigillare jussimus. Dagobertus rex subscripsi. Dado obtulit. Datum sub die III kal. Augusti, anno secundo regni Dagoberti, Compendio. Feliciter in Dei nomine, amen.

(1) *Histoire du Landit de la plaine Saint-Denys*, dans la *Descript. du dioc. de Paris*, t. III, p. 246 et suiv.

Denys dans l'intérieur de Paris, entre les basiliques de Saint-Martin et de Saint-Laurent. Ces faits ressortent d'un diplôme du roi Childebert III, daté de l'an 710. A ce moment la querelle entre le monastère et l'autorité séculière se réveille, et nous voyons d'un côté les agents de Saint-Denys, de l'autre ceux du maire Grimoald, fils de Peppin d'Héristal, se présenter devant Childebert III, dans sa villa de Maumaques. Les premiers, munis de leur diplôme de Dagobert qu'ils déploient et relisent, réclament les droits provenant du marché dans leur intégrité; les seconds prétendent que depuis longtemps déjà le comte du pays de Paris est dans l'usage d'en prélever la moitié au profit du fisc, et invoquent cette prescription. Le roi décida contre son maire du palais en faveur de l'abbaye (1).

L'auteur anonyme des *Gesta Dagoberti* nous raconte également dans un texte très-intéressant les largesses de Dagobert à l'égard de Saint-Denys. « Dagobert, dit-il, grandissant chaque jour davantage dans l'amour du martyr saint Denys et de ses compagnons, à cause des vertus admirables et journalières de leur tombeau, abandonna à leur basilique divers espaces de terrain dans l'intérieur et à l'extérieur de Paris, ainsi que la porte même de cette ville qui est située à côté de la prison de Glaucin. Cette porte, dont le marchand Salomon, son fournisseur, avait alors la surveillance, lui fut cédée avec toutes les redevances qu'il était d'usage de remettre à la cassette royale, et le roi Dagobert confirma cette donation à perpétuité par l'autorité d'un diplôme souscrit de son nom et marqué de son sceau (2). »

(1) ... Agentes venerabili viro Dalfine abbate de baselica peculiaris patronis nostri S. Dionisii... dicebant quasi agentes ipsius viro Grimoaldo majorem-domus nostri, eciam et comis de ipso pago parisiaco, medietate de ipso teleneu ejusdem tollerent. Aserebant econtra agentes ipsius viro Grimoaldo majorem-domus nostri quasi de longo tempore talis consuetudo fuissit ut medietate exinde casa S. Dionisii receperit, illa alia medietate illi comis ad partem fisci nostri. Intendibant econtra agentes S. Dionisii quasi hoc Gairinus, quondam, loce ipsius Parisiace comis, per forcia hunc consuetudinem ibidem misisset et aliquando ipsa medietate de ipso teleneu ejusdem exinde tullissit : sed ipsi agentes hoc ad palatium sogessissent et eorum preceptionis integritate semper renovassent... *Chart. et Dipl.*, t. II, p. 285-286.

(2) Dagobertus rex in amore sæpe dictorum martyrum Dionysii sociorumque ejus, propter magnificas quas ad eorum veneranda sepulcra cotidie Dominus operabatur virtutes, magis ac magis gliscens, areas quasdam infra extraque civitatem Parisii, et portam ipsius civitatis, quæ posita est juxta carcerem Glaucini, quam negociator suus Salomon eo tempore prævidebat cum omnibus teloneis, quem ad modum ad suam cameram deserviri videbatur, ad eorum basilicam tradidit, et per præcepti sui auctoritatem perpetualiter id mansurum esse, proprii nominis subscriptione atque anuli impressione firmavit. *Gesta Dagob.*, C. XXXIII.

Ce texte nous montre l'existence d'une prison près d'une des portes de Paris. Il nous fait aussi savoir que les revenus des portes étaient affermés à des marchands. Le diplôme portant cette concession a péri; mais est il vraisemblable que l'auteur anonyme des *Gesta*, qui écrivait au neuvième siècle et qui résida dans l'abbaye de Saint-Denys, le vit avec d'autres également perdus dont il fait aussi mention.

Je crois que le *pasellus Sancti Martini* du diplôme de Dagobert représente une passerelle jetée sur le ruisseau de Ménilmontant, aujourd'hui supprimé, et qui coulait de l'est à l'ouest, allant se jeter à la rive droite de la Seine au-dessus du pont actuel des Invalides. L'église Saint-Martin des Champs était en effet située à peu de distance au-dessous de ce ruisseau et avait donné son nom à un pont, comme nous le voyons par un diplôme postérieur du roi Louis VI reproduit par Doublet dans son *Histoire de Saint-Denys* (1). Le diplôme de Childebert III nous a aussi appris que le marché ayant dû être transféré dans l'intérieur de Paris à la suite d'une catastrophe, fut établi entre l'église Saint-Laurent, qui était, comme on le sait, sur le chemin de Saint-Denys, et celle de Saint-Martin des Champs; sans doute près de la passerelle *pasellus Sancti Martini*, où il commençait autrefois. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'un pont jeté sur la Seine, puisque les églises Saint-Laurent et Saint-Martin des Champs étaient assez éloignées du fleuve, et cette passerelle, c'est-à-dire le ruisseau sur lequel elle était jetée, devait former sur ce point la limite septentrionale du Paris de Dagobert (2).

Les Saxons dont il est fait mention dans notre diplôme paraissent être ceux de la côte d'Angleterre. Il y avait bien des établissements de Saxons en Gaule, près de Bayeux, *Saxones Bajocassini*, et près de Nantes (3); mais la mention qui est faite de négociants d'outre-mer rend plus vraisemblable la supposition qu'ils venaient des États méridionaux de l'Heptarchie anglo-saxonne. Quant à l'*Hispania*, mentionnée à côté de la Provence, ce peut n'être que la Septimanie,

(1) Ne qua mansio vel inhabitatio a prædicto burgo usque ad ecclesiam S. Laurentii quæ sita est prope pontem S. Martini de Campis, et ex altera parte stratæ regiæ ad eadem villa S. Dionysii, usque ad alium pontem prope Parisium juxta domum leprosam.

(2) J'ai l'intention de revenir, dans un prochain article, sur les positions de la passerelle de S. Martin et de la prison de Glaucin, et d'y joindre quelques autres éléments propres à faciliter la restitution archéologique du Paris mérovingien.

(3) Grég. de Tours, *Hist. ecclés.*, X, 9; Fortunat, l. III, c. 9.

car le nom d'Espagne a été appliqué à cette partie de la Gaule, plus tard appelée Languedoc, que les Visigoths possédèrent jusqu'au temps de Charles Martel.

Vicus, quel'on appelait aussi *Quentovicus*, était un port très fréquenté sous les Mérovingiens; plusieurs triens portent son nom. Il était situé sur le petit fleuve de Canche, comme la forme *Quentovicus* l'indique. L'invasion des sables l'a ruiné, et c'est Etaples, avec une fortune modeste, qui l'a remplacé dans les temps modernes.

Le commerce était entravé sous les Mérovingiens par des impôts multipliés. Le diplôme de Dagobert que nous avons traduit en mentionne seize. *Vultaticum* ou *voltaticum* devait être une imposition sur les voitures à roues. *Passionaticum*, dérivé sans doute du même radical que *passagium*, mot de ce latin barbare, est un droit de transit peut-être, à travers les diverses cités. *Theloneum*, d'où le mot *tonlieu*, nous paraît désigner les impôts d'une manière générale. Ducange l'attribue plus particulièrement au prélèvement sur les marchandises venues par mer. Telle cependant devait être la part spéciale de l'impôt dit *navigium*. Le *portaticum* se payait au passage des portes des villes; peut-être aussi dans les ports? Le *pontaticum* se payait pour les ponts. Le *rivaticum* devait être le droit imposé sur le halage le long des berges des rivières. Le *rotaticum*, qui paraît faire double emploi avec le *vultaticum*, payait l'entretien des routes carrossables. Le *themonaticum* était frappé sur les timons des chars. Le *chespetaticum*, ou *cespitaticum*, avait pour but l'entretien des gazons. On sait en effet que les routes construites par les Mérovingiens, et dont il reste des échantillons entre d'anciennes villas de leur temps, n'avaient plus le caractère de solidité des voies romaines; elles ne consistaient plus en constructions de pierres et de ciment; ce n'étaient que de larges avenues où les chariots traçaient successivement deux ou trois rangs d'ornières parallèles que l'on comblait les unes après les autres.

Le *pulveraticum*, imposé sur les voitures et le bétail, était censé attribué à réparer les dégradations faites aux voies; il est souvent mentionné par les actes des deux premières races, et toujours d'une façon vague. Le *foraticum*, synonyme de *foragium*, est un droit sur le vin et sur la bière, d'après Ducange et M. Guérard (1). N'est-ce pas peut-être aussi un synonyme de *portaticus*, par *fores*, ou vient-il de *foras*, droit

(1) Appendice au Polyptique d'Irminon, p. 340.

d'exhibition? Le *mestaticum* était un droit de vente et d'échange, du radical *mutare*. On ne trouve rien de satisfaisant pour le *laudaticum*: ce mot a peut-être une parenté avec le *laus*, *lauda*, *laudia*, *laudatio*, qui figure à côté du mot *vente* pour désigner une transaction analogue dans les textes du moyen âge : *Debemus vendas et laudas percipere.—Laudationes et venditiones sicut hactenus habitæ sunt reddentur*, etc. (1). Le *saumaticum* doit être un impôt frappé sur les bêtes de somme, car tel est le sens de *sauma*. Quant au *salutaticum* c'était, dans le moyen âge, la prestation d'une redevance que les serfs payaient à leurs maîtres, accompagnée à ce qu'il paraît d'un salut d'où lui vient son nom (2). Ce n'est pas là ce dont il peut être question dans notre diplôme; mais il est probable qu'il s'y agit de quelque présent fait aux personnages importants, comtes et juges, des lieux par lesquels les marchandises passaient.

On voit qu'il subsiste encore quelque incertitude sur la détermination bien nette de plusieurs de ces impositions; telles qu'elles sont cependant, elles suffisent à nous faire savoir combien le commerce était grevé de charges, sous des prétextes aussi futiles que multipliés. On croirait, à voir tant de droits prélevés au nom de la voirie, que les routes au moins ont dû en profiter et être soigneusement entretenues: il n'en est rien; on laissait se dégrader les anciennes voies romaines; ce n'était que de loin en loin qu'on les réparait; et la grande réputation qui s'est attachée à ce sujet au nom de Brunehaut montre que les travaux de restauration entrepris par cette reine furent une exception. Les sommes considérables par lesquelles le commerce était obligé de payer son droit de transit ne profitaient ni aux routes, ni aux municipalités des divers lieux, puisqu'elles entraient dans le trésor royal, ou étaient attribuées à titre de donations à des monastères qui, grâce aux largesses des rois et des particuliers, ne tardaient pas à se trouver en possession d'immenses richesses. Ces abus d'une générosité suscitée par la superstition et les terreurs religieuses furent nécessairement très-préjudiciables à la fortune publique et contribuèrent à donner au clergé une influence et une action ruineuses pour le pouvoir royal même qui l'enrichissait.

Mais un fait en ressortit dont nous recueillons aujourd'hui d'utiles résultats: c'est la rédaction de ces actes si nombreux dont les débris,

(1) Ducange, V° *Laudare*.

(2) Voir Ducange, V° *Salutes*

trop rares apportent encore à l'histoire et à la géographie de précieux témoignages. Ils ont été jusqu'ici trop délaissés; les historiens ont puisé dans les chroniques sans presque regarder les diplômes: le moment est venu de les mettre en œuvre au profit de la philologie, de l'archéologie, de l'histoire; on en peut encore tirer des faits nouveaux sur la condition et les habitudes des générations qui vivaient il y a dix et douze siècles sur le sol de la Gaule. Ils promettent surtout à la géographie historique, avec leurs vastes énumérations de noms de lieux, une ample moisson, et c'est principalement sous ce rapport que pour notre part, malgré les difficultés de cette tâche, nous entreprendrons d'en tirer parti.

ALFRED JACOBS.

ÉTUDE

SUR DIVERS MONUMENTS

DU RÈGNE DE TOUTMÈS III

DÉCOUVERTS A THÈBES PAR M. MARIETTE

Parmi les textes historiques mis au jour dans les grandes fouilles dirigées à Karnak par M. Mariette, l'attention de ce savant archéologue avait été attirée spécialement par une stèle de granit de deux mètres de hauteur, sur laquelle figurait le roi Toutmès III devant le dieu Ammon. Cette scène était accompagnée d'une inscription de vingt-cinq lignes en beaux hiéroglyphes, presque entièrement conservée et qui fut appréciée exactement par mon savant confrère dès le premier coup d'œil. M. Mariette la désignait, dans une communication lue à l'Académie des inscriptions au mois d'août 1859, comme « contenant un discours du dieu, s'adressant à Toutmès « dans un langage plein de grandeur et de poésie, et constatant par « une glorification louangeuse les victoire du roi (1). » Un premier essai de traduction, dont les fragments ont été insérés par M. Desjardins dans une étude sur les découvertes de M. Mariette (2), montre que la forme littéraire de ce morceau avait été également très-bien définie par M. Mariette. Il avait parfaitement indiqué « l'espèce de psaume ou de chant cadencé » qui le termine, et dont il a traduit la formule dix fois répétée. L'annonce de cette partie des découvertes de M. Mariette se retrouve encore dans les numéros

(1) Voyez la *Revue de l'instruction publique* du 15 septembre 1859, et le *Bullettino dell' Instituto di Corrispondenza archeologica*, Rome, novembre 1859.

(2) *Revue générale de l'architecture*, octobre 1860, t. XVIII, colonnes 59, 60, etc.

du *Moniteur* des 2 et 3 juillet 1860, en sorte qu'on pouvait croire qu'une publicité suffisante protégeait les droits de l'inventeur. Il est cependant arrivé que malgré l'éclat que ces découvertes ont eu en Égypte, et probablement même à la suite de la publicité qu'elles avaient reçues, des empreintes de cette belle inscription ont été envoyées à M. Birch, sans que le nom de M. Mariette ait été le moins du monde articulé par son correspondant. C'est ainsi que notre savant confrère du *British Museum*, dont la parfaite bonne foi et la délicatesse peuvent défier toutes les susceptibilités, a été amené à publier le texte et la traduction de la stèle de Toutmès III. dans le vingt-huitième volume de l'*Archæologia*, en la considérant comme un monument entièrement inconnu et sans prononcer le nom de M. Mariette (1). L'habile directeur des fouilles de Karnak avait désiré faire profiter les lecteurs de la *Revue*, aussi promptement que possible, de cette belle page de la littérature de la vingt-huitième dynastie; il m'en avait remis une copie soigneusement faite à Thèbes et due au crayon exercé de M. Th. Devéria, sur laquelle je préparai une traduction. Je devais néanmoins attendre, pour la publier, l'apparition d'un ouvrage ardemment désiré par tous les savants, où les principaux monuments sortis des fouilles ordonnées par le vice-roi seront livrés à nos études par les soins de M. Mariette (2). Les premières livraisons nous étaient incessamment promises, et ce n'était que justice absolue de laisser à M. Mariette la première publication des monuments qui lui ont coûté tant de fatigues. La planche donnée dans l'*Archæologia* par M. Birch rend de nouveaux délais inutiles, et M. Mariette désire que nous discutions également la liste des peuples vaincus par Toutmès, qu'il avait annoncée dans les mêmes publications et dont la partie la plus importante est encore inédite.

I

STÈLE DE TOUTMÈS III TROUVÉE A KARNAK

Ce monument consiste en un tableau suivi d'une inscription de vingt-cinq lignes horizontales. (V. planche XV.) Le globe ailé sur-

(1) Ayant été averti de ces circonstances, M. Birch, dont les procédés envers ses confrères sont toujours parfaits, m'a écrit immédiatement en me priant de témoigner à M. Mariette le regret d'avoir ignoré jusqu'au nom de l'inventeur et les diverses publications faites en son nom.

(2) C'est avec instance que nous supplierons le vice-roi, au nom de tous ceux qui

monte la scène, suivant l'usage; il est accompagné de sa légende habituelle *Hut nuter aa nev pe-t.* « *Hut*, dieu grand, seigneur du ciel. » On sait que *Hut* est une désignation du soleil comme dieu éponyme d'Edfou (dont le nom antique était *Hut*). La colonne d'hiéroglyphes qui partage la scène en deux peut être rapportée soit à ce dieu, soit au dieu *Ammon-ra*, qui n'est qu'une autre expression de la même idée, c'est-à-dire la personnification du dieu suprême dans le soleil, son image vivante. Cette colonne verticale se lit comme il suit : *Ta-w anx* (1) *nev ves anx tat tam nev senv nev wu-het nev ma ra teta.* « Il accorde toute la vie, toute la force vitale, la stabilité « (la paix?) complète, toute la santé et tout le bonheur comme le so- « leil, à toujours. »

Les deux scènes qui remplissent le tableau, sous le disque ailé, sont exactement semblables entre elles, sauf la nature de l'offrande faite par le roi au dieu Ammon. A droite, Toutmès présente la libation, et à gauche, l'encens enflammé. Ammon est dans son rôle de *roi des dieux*, *seigneur du ciel*, avec ses attributs ordinaires. Sa légende se lit : *Amon-ra suten neteru nev pe-t.* « Amon ra, roi des « dieux, seigneur du ciel; » et puis : *Ta-w anx nev ma ra*, « il « donne une vie complète, comme le soleil. » Devant lui, Toutmès III est accompagné de sa légende royale : *Nuter nowre nev ta-ti nev (sa-u?) ra men xeper Tutmès ta anx.* « Le dieu bon, seigneur des « deux pays, seigneur des diadèmes, *Ramenkheper-Tutmès*, vivant. » A droite, son offrande est ainsi caractérisée : *er-ta kevah*, « il offre la « libation. » A gauche, on lit devant les jambes : *Ari-t nuter-Senter en Amon-ra :* « Il donne l'encens à Amon-ra. » La déesse qui suit le roi représente probablement la Thébaïde, car elle porte sur sa tête le nom hiéroglyphique du nôme de Thèbes. Elle tient les armes du roi, l'arc, les flèches et la hache de combat. La légende, renfermée dans un carré crénelé qui est devant ces personnages, doit désigner une salle ou un temple; c'est ainsi que les noms de ces constructions sont entourés. Le nom se lit ici *xewte nev-s* (2) : « En face de son « seigneur, » ce qui avait sans doute trait à la position de l'édifice qu'on a voulu désigner. On peut supposer également que la femme

s'intéressent à la science, de hâter la publication des résultats de ces fouilles; il aura ainsi complété le bienfait de la savante exploration qui jettera sur son nom un lustre ineffaçable.

(1) La lettre *x* représente le son *kh*.

(2) La planche de M. Birch est fautive dans ce nom et dans la légende de la libation; elle doit être corrigée d'après les figures représentées sur notre planche en ces deux endroits.

portant sur la tête le nom du nôme de Thèbes personnifie le temple en question.

Le texte de l'inscription principale se présente sous une forme très-curieuse et qui frappe l'œil tout d'abord par sa disposition particulière. Après douze lignes écrites en prose d'un style pompeux et relevé, l'auteur fait faire une sorte de tour du monde aux conquêtes de Toutmès, dans dix versets qui sont appareillés entre eux tant par la longueur des lignes où ils sont écrits que par la disposition des idées et par la répétition d'une double formule initiale: puis il termine son discours par trois lignes analogues à celui du début. Quelques lacunes du monument jettent malheureusement de l'obscurité sur la fin de ce texte précieux. Malgré la couleur poétique et la hardiesse des images, nous pouvons traduire ce morceau presque en entier. Nous n'aurons besoin de recourir aux conjectures que dans un petit nombre de phrases, et nous les signalerons scrupuleusement au lecteur. Nous ferons suivre notre traduction des remarques qu'exige l'intelligence de ce texte précieux.

« Discours d'Amon-ra, seigneur des trônes du monde [1] : Viens
« à moi ! tressaille de joie, en voyant mes faveurs, ô mon fils ven-
« geur ! Ra-men-Kheper, doué d'une vie éternelle. Je resplendis
« par ton amour, mon cœur se dilate à ton heureuse arrivée dans
« mon temple. Mes mains ont comblé [2] tes membres des forces de
« la vie, tes grâces plaisent à ma ..... [3]. Je suis établi dans ma
« demeure [4] ; je t'apporte et je te donne la victoire et la puissance
« sur toutes les nations. J'ai fait pénétrer [5] tes esprits et ta crainte
« dans tous les pays, et ta terreur jusqu'aux limites des supports du
« ciel [6]. J'ai agrandi l'épouvante [7] (que tu jettes) dans leur
« sein ; j'ai fait (retentir) tes rugissements parmi les barbares [8] :
« les princes de toutes les nations sont réunis dans ta main. J'étends
« mes propres bras, je [9] lie pour toi et je serre en un faisceau les
« peuples de Nubie en myriades et en milliers, les nations du nord,
« millions [10] (de captifs ?). J'ai jeté tes ennemis [11] sous tes
« sandales et tu as écrasé [12] les chefs obstinés. Ainsi que je l'ai
« ordonné, le monde dans sa longueur et dans sa largeur, l'occident
« et l'orient te servent de demeure. Tu as pénétré chez tous les
« peuples, le cœur joyeux ; aucun n'a pu résister à tes ordres ; c'est
« moi qui t'ai conduit quand tu les approchais. Tu as traversé [13]

« les eaux de la grande enceinte et le *Naharaïn* dans ta force et ta « puissance. Je t'ai ordonné de leur faire entendre tes rugissements « jusque dans leurs cavernes [14] et j'ai privé [15] leurs narines des « souffles de la vie. J'ai fait [16] pénétrer tes victoires dans leurs « cœurs. Mon esprit [17], qui réside sur ta tête, les a détruits [18]; « il a ramené captifs (les peuples [19] de Ad?), liés par leurs che- « velures; il a dévoré dans ses flammes ceux qui résident [20] (dans « leurs ports?); il a tranché la tête des *Aamus* sans qu'ils pussent [21] « résister, détruisant jusqu'à la race de ceux qu'il saisissait. J'ai « donné à tes conquêtes le tour du monde entier; l'uræus de ma « tête a répandu sa lumière sur tes sujets [22]; aucun rebelle ne « s'élèvera contre toi sous la zone du ciel : Ils viennent tous, le dos « chargé de leurs tributs, se courber devant ta majesté, en se con- « formant à mes ordres. J'ai énervé les (ennemis [23] confédérés?) « sous ton règne; leurs cœurs sont desséchés [24] et leurs membres « tremblants. »

Verset 1. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les princes de « *Tahi;* je les ai jetés sous tes pieds à travers [25] leurs contrées. Je « leur ai fait voir ta majesté tel qu'un seigneur de lumière, éclai- « rant leurs faces, comme mon image. »

ϟ 2. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les habitants de « l'Asie; tu as réduit en captivité les chefs des peuples des *Rutennu.* « Je leur ai fait voir ta majesté, revêtue de ses ornements: tu sai- « sissais tes armes et combattais sur ton char. »

ϟ 3. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples de « l'orient, tu as marché dans les provinces [26] de la terre sacrée « (*ta nuter*). Je leur ai montré ta majesté, semblable à *Seschet* [27] « qui projette la chaleur de ses feux et répand sa rosée. »

ϟ 4. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples d'oc- « cident; *Kefa* et *Asi* sont sous ta [28 terreur. Je leur ai fait voir « ta majesté, telle qu'un jeune taureau au cœur ferme, aux cornes « aiguës, auquel on ne peut résister [29]. »

ϟ 5. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper ceux qui résident « dans (leurs ports?); les contrées de *Maten* tremblent de crainte « devant toi. Je leur ai fait voir ta majesté, semblable ([30] au cro- « codile?), maître terrible des eaux, qu'on ne peut approcher. »

ϟ 6. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les habitants des

« îles; ceux qui résident au milieu de la mer sont atteints par tes « rugissements. Je leur ai montré ta majesté semblable à un [31] « vengeur qui s'élève sur le dos de la victime. »

ϟ 7. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les Libyens « (*Tahennu*); les îles des *Tana* sont au pouvoir de tes esprits. Je « leur ai montré ta majesté, telle qu'un lion furieux se couchant « sur leurs cadavres, à travers leurs vallées. »

ϟ 8. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les extrémités de « la mer, le tour de la grande zone des eaux est serré dans ta main. « Je leur ai montré ta majesté semblable à l'épervier (qui [32] plane). « embrassant dans son regard tout ce qu'il lui plaît. »

ϟ 9. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper ceux qui résident « dans leurs ([33] lagunes?) tu as réduit en captivité les habitants « (des sables?). Je leur ai fait voir ta majesté, semblable au chacal « du midi (habile [34] explorateur?), qui traverse les deux régions. »

ϟ 10. « Je suis venu, je t'ai accordé de frapper les peuples de « Nubie (*Kens*), ta puissance s'étend jusqu'à..... Je leur ai fait voir « ta majesté semblable à tes deux [35] frères, j'ai réuni leurs bras sur « toi pour te donner leur puissance. »

« Tes deux sœurs, je les ai placées derrière toi pour te secourir; « mes bras sont levés pour repousser de toi tous les maux. C'est moi « qui te protéges, ô mon fils chéri! Horus, taureau valeureux, ré- « gnant dans la Thébaïde; toi que j'ai engendré (en vérité?)..... « *Toutmès*, doué d'une vie éternelle! (Toi qui as?) rempli tous mes « désirs. Tu as élevé ma demeure en constructions éternelles; plus « longue et plus large qu'il n'en avait jamais existé, la porte prin- « cipale. . . . . .
« . . . . . .
« D'Amon-ra, plus magnifique qu'aucun des souverains qui ont « existé. Je t'ai ordonné de la faire et j'en suis satisfait. — Je suis « établi sur le trône d'Horus pour des milliers d'années, étant ton « ton image vivante..... pour l'éternité. »

NOTES POUR L'EXPLICATION DU TEXTE.

Ma traduction diffère en quelques points de celle de M. Birch; il m'a paru nécessaire d'exposer mes raisons dans les notes suivantes, afin que les égyptologues puissent retirer de cette étude un profit

plus sérieux : je réunirai plus loin tout ce qui concerne la géographie.

1. La forme grammaticale pourrait ici donner lieu au reproche d'amphibologie : *ai-ta-na* peut se traduire par *veniens* (*sum*) *ego*, ou *veniens tu ad me*. Mais nous savons, par d'autres exemples, que le participe, au commencement d'une allocution, était usité dans le sens d'une sorte d'impératif gracieux. Dans l'histoire de la princesse de Bakhtan, le démon exorcisé dit au dieu Khons (1) : *i-t em hutep nuter aa* « viens en paix, dieu grand ! » en se servant de la même tournure.

2. M. Birch traduit ici le verbe *num*, par *diriger ;* c'était en effet le sens indiqué par Champollion, mais sa conjecture ne s'est pas trouvée juste. *Num* se traduit *joindre*, *réunir*, d'où un second sens, *gratifier, combler*. Ce radical se retrouve dans le copte ⲙⲉⲙ *cum*. La *réunion* de l'âme au corps est exprimée par ce mot, comme variante du verbe ordinaire *tema* (2), en copte ⲧⲱⲙ *conjungere*. Dans le second sens, les dieux *gratifient*, *remplissent* les narines des souffles de la vie, comme Amon *remplit* ici les membres du principe vital (3).

3. Ce passage se transcrit *netem-ui am-t-uk er sen-t-a* (Voyez la fin de la seconde ligne). *Netem* signifie *être agréable ; am-t*, ainsi écrit , est pris souvent dans le sens de *grâces* et *faveurs* (4), mais j'ignore le sens de *sen-t*, déterminé par l'épervier couché : M. Birch n'a pas traduit cette phrase.

4. représente un bloc sur un traîneau ; il se lit et

(1) V. Mon étude sur une stèle de la Bibliothèque, etc., page 143.

(2) Invocation à Isis, sarcophage du musée de Saint-Pétersbourg, *ta-s num vai-a er xa-w, det illa jungi animam meam corpori suo.*

(3) V. Étude sur une stèle, etc., page 111.

(4) *ur-t aam-t*, la *grande* de la *faveur*, titre de princesse. Louvre, stèle de la reine *Nuv-sa-s*.

va, vi. Comme substantif, il se traduit par *produits* et *richesses;* comme verbe, c'est *apporter*, *donner*. M. Birch le traduit d'une manière analogue par *récompenser :* cette nuance ne me paraît pas prouvée. *Va* se relie au radical *wa*, *porter*, comme le sahidique ϧⲓ, ϧⲉⲓ *ferre*, au radical ϥⲁⲓ, ϥⲓ de même signification.

5. On ne sait pas au juste quel est le sens mythique qu'il faut attacher à cette locution *les esprits du roi* ; c'est, en tout cas, une métaphore usuelle pour désigner sa personne.

6. Les quatre supports du ciel, ainsi que M. Brugsch l'a bien expliqué dans sa *Géographie*, marquaient l'extrémité du monde. On serait naturellement disposé à y voir les quatre points cardinaux; cependant c'est ordinairement au nord que ce terme est particulièrement appliqué, et je suppose qu'il se rapporte au pôle.

7. Le radical *ṡew*, déterminé par la partie antérieure du bélier, me paraît se traduire par l'*ardeur* en général. On peut le rapprocher des thèmes coptes ϣⲁϥⲉ *intumescere* ϫⲟϥϫⲉϥ *ardor*, *fervere*. Il est appliqué clairement à l'amour, dans certains textes, où il est en parallélisme avec *meri*, aimer. On trouve, par exemple, les mots suivants dans une allocution d'Isis à Philométor : Je te donne l'amour (*meri*) dans le cœur des hommes et la passion (*ṡewi*) dans le cœur des femmes. Mais, dans notre phrase et dans beaucoup d'endroits analogues, cette ardeur désigne le *courage* ou la *colère* du roi, et puis, dans un sens passif, la *terreur* que cette ardeur produit sur les ennemis; les exemples abondent dans ce sens, et je vois que M. Birch l'a entendu de la même façon.

8. . Champollion traduisait ces neufs arcs par les Libyens; on sait maintenant que cette locution comprend, par une sorte de pluriel d'excellence, l'ensemble des nations ennemies : on ne la rencontre pas appliquée, dans le récit des expéditions, à quelque contrée spéciale; aussi se trouve-t-elle en relation parfaite avec « toutes les nations, » dans le second membre de phrase.

9. Le dieu se sert ici des verbes *nuh*, *alligare* et *sa-tema :* le dernier est déterminé

par le signe qu'on trouve aussi sous la forme , où il montre clairement un faisceau de tiges d'une plante quelconque liées ensemble. Je le crois formé de l'*s* initiale causative et d'un thème *tema* que je rapporte au radical *annectere*, *adhærere*. M. Birch traduit ici tout autrement « j'étends mes propres bras pour « te remorquer, je te soumets les Libyens, » etc., qui se lit *Kenes*, est un nom bien connu de la Nubie (1); je ne puis donc me réunir ici, sous aucun rapport, à la traduction de mon savant confrère.

10. Il y a ici un mot à demi effacé qui terminait la cinquième ligne, ce pouvait être , *pris vivants*.

11. M. Birch traduit *reki-u* par « insulters. » Ce sens avait été indiqué en effet par Champollion ; mais le radical *rek* signifie essentiellement *declinare*, *renuere*, *recusare ;* en conséquence, *reki-u* doit s'appliquer proprement aux rebelles, ceux qui refusent d'obéir.

12. *Tata-k ṡentiu xaku.* M. Birch a traduit ces mots par « thou hast scared and turned back the cowards. » Je me sépare de lui sur l'appréciation de tous ces mots. *Tata* me paraît entraîner un effet bien plus positif qu'*effrayer* dans les endroits si nombreux où notre stèle l'emploie. (Voyez le commencement des dix versets.) Je ne puis la traduire autrement que *profligare*, *percutere*. *Ṡentiu* ne peut pas être apprécié ici comme un second verbe; il faudrait qu'il fût de la même forme que *tata-ek*, pour se prêter à la supposition de M. Birch. On ne peut hésiter à y reconnaître l'expression usuelle *ṡent-iu*, les grands, les gens distingués, qui reçoit ordinairement pour déterminatif , le caractère affecté aux chefs ou princes (2). C'est d'ailleurs un substantif pluriel, régime nécessaire de *tata-k*. *Xaku* : cette épithète de mépris est adressée aux ennemis des dieux et des rois, on la met en parallélisme avec *seva*, impie. *Xaku* se comparera régulièrement à la racine

(1) Voyez Brugsch, *Géographie*, I, page 100, seq.

(2) Il est à remarquer que le graveur de la stèle s'est montré très-avare de déterminatifs, ce qui cause souvent des embarras à l'interprète.

sahidique ϣⲙϭⲉ qui comporte le sens d'*obscurci*, *aveuglé*. Je crois qu'il faut entendre l'expression *Xaku* (1) des *obscurcis de cœurs*, des *obstinés* ou gens sans intelligence. M. Birch propose, dans une note, le sens de *fou*, qui s'en rapproche; mais il faut absolument écarter le mot *lâche*, qui figure dans sa traduction. Le récit de l'inscription d'Ahmès, chef des nautoniers (ligne 22), introduit ainsi le chef des Nubiens convoquant son armée : *sehiu-new new-xaku*, il rassemble près de lui les *xaku*, les gens *obstinés*. *stupides* peut-être, mais à coup sûr il n'a pas spécialement convoqué les *poltrons*. *Xaku* doit être probablement compris dans le sens mystique de l'*aveuglement du cœur;* on confond toujours le rebelle, ou l'ennemi avec l'impie.

13. *mau rer ur*. Cette expression est différente de *uat-ur*, le grand bassin, nom ordinaire de la Méditerranée. On peut traduire *mau rer ur* par l'*eau du grand circuit* ou *repli*. Étant joint immédiatement au nom du *Naharaïn*, il me semble qu'on peut y reconnaître l'Euphrate; nous savons d'ailleurs que Toutmès III avait atteint Ninive dans ses expéditions. M. Birch l'entend ainsi dans sa traduction; il propose néanmoins, dans son commentaire, l'*Océan*. Je ne crois pas que cela soit admissible, puisqu'il est question ici de la Mésopotamie, où les Égyptiens arrivaient toujours par la voie de la Syrie.

14. *baba-u*, mot assez rare, est sans aucun doute le copte ⲃⲁⲃⲁ *antrum*.

15. *ka*, *priver*, *ôter*. Le nez est un déterminatif de l'idée de séparation; on le trouve ainsi à la suite des mots tels que *xena*, séparer, *toteh*, renfermer, *savetu*, révoltés, etc. *Ka* correspond au copte ϭⲱ, *cessare*, *renuere;* mais ici il a un sens causatif, *priver*.

(1) Il me paraît probable que le signe *cœur* fait ici partie du déterminatif et n'était pas prononcé.

16. *xet*, que M. Birch traduit ici *tourner*, *retourner*, se prête aux idées d'*accompagner*, *être près* ou *avec quelqu'un*. Exemples : (Rituel f., ch. 100, l. 7 et alias) *Nuter-u am-u xet Ra*, « les « dieux qui accompagnent le soleil. » (Ibidem, ch. 112, 5, etc.) *Tat en Hor en nen nuter-u nti em-xet-w*, « Horus dit aux dieux « qui sont avec lui. » Lorsque le thème *xet* signifie *reculer* ou repousser, il prend habituellement le déterminatif , c'est-à-dire les jambes marchant en sens inverse (1).

17. Le groupe *xut*, désigne l'uræus figuré sur le front des dieux et des rois. Le pharaon le portait comme l'expression vivante de la divinité que le soleil avait transmis à ses descendants; les écrivains égyptiens lui prêtent quelquefois une action personnelle, ce qui donne lieu aux figures les plus hardies.

18. *Sesun*. M. Birch le traduit par *éblouir*. Je ne doute pas qu'il ne signifie *détruire :* outre la flamme , on lui trouve pour déterminatifs l'oiseau funeste et la hache d'armes ou la masse (2). On peut le rapprocher du copte ⲥⲱⲛⲥ *evertere*, la terminaison nasale modifiant quelquefois les radicaux.

19. . M. Birch traduit ce nom par *les pasteurs;* ils sont caractérisés par un chapeau particulier et par *le bou-mérang* , ou bâton de chasse, qu'ils tiennent à la main. La lecture de leur nom reste douteuse, mais on sait qu'ils sont souvent cités avec les divers peuples asiatiques.

20. M. Birch traduit *am-u nev-u-sen* par « all those who belong to them, » interprétant ainsi dans le sens ordinaire de *tout*. En comparant cette locution à celles des lignes 14, 17, 18 et 21 *am-u nev-u sen*, *am-u iu*, *am-u ha-sen*, je suis amené à penser

(1) V. *Fouilles de Thèbes*, par M. Greene, pl. I, colonne 4.

(2) *Denkmaeler*, III, 140, et l'inscription d'Ahmès, chef des nautoniers, col. 28.

que ▬ est ici un substantif, désignant un genre d'habitations que je ne suis pas en mesure de déterminer. La comparaison qui leur est adressée au cinquième verset (lig. 17) m'engage à les regarder comme des populations maritimes. Je proposerai, sous toutes réserves, le sens de *ports*, pour hasarder une conjecture.

21. *nehu*, est traduit par M. Birch, *échapper;* je le rapporte au thème copte ⲛⲉϥ *abjicere*, *excutere;* son déterminatif générique, qui manque ici, est l'oiseau du mal (1) et non pas les jambes qu'amènerait naturellement l'idée d'échapper. Je crois donc que *résister*, *refuser*, est la véritable nuance à employer ici.

22. *Se-hat ape-a em neta-k.* M. Birch traduit « ma tête brille sur ton corps; » il a lu sans doute *ta corps*, en négligeant l'*n*. Je crois qu'il faut reconnaître ici le mot *neta* ou *neti* (2), qui signifie des gens *soumis à une autre personne*. Je retrouve ce mot dans le titre de la liste des peuples du Midi conquis par Toutmès III, découverte également par M. Mariette et publiée par M. Birch (3). Ce titre, que nous traduirons en entier dans la seconde partie de cette étude, se termine ainsi : « Voici que toutes « les nations furent, *em neta en hon-w*, mot à mot, à l'état de su- « jettes de Sa Majesté (d'après l'ordre d'Ammon.) » Le contraire de *neta*, soumis, c'est *sevet*, rebelle; on lit ici *veset;* cette forme est plus rare; peut-être le n'est-il déplacé par le graveur que pour la symétrie du groupe, qu'on trouve souvent écrit *sevet;* au surplus, la langue égyptienne fournit un certain

(1) V. Lepsius, *Denkmaeler*, II, 122.

(2) V. *Denkmaeler*, IV, 27; Brugsch, *Géogr.*, III, pl. VIII; Champollion, *Notice de Philæ*, p. 200.

(3) Sam. Birch, *Observations on the newly*, etc., *tr. R. S. of litterature*, vol. VII, new series.

nombre d'exemples de métathèses analogues à celle de *veset* pour *sevet*. Je compare le mot *sevet*, qui s'applique toujours aux révoltés, au copte ⲥⲩⲓⲃⲉ, *mutare*. Le nez est encore ici symbole de séparation. M. Birch traduit « thou hast no weakness at the orbit of the « heaven; » il paraît ainsi avoir confondu *veset* avec *vutes*, déterminé par l'homme les deux bras pendants, qui signifie faiblesse et qui se lit à la ligne suivante :

23. *Ta-a vutes tekek-u iu em hau-k*. M. Birch a rendu ces mots par « je place le faible lié devant toi. » Cette traduction, qui serait peu satisfaisante quant à l'idée exprimée, ne me paraît pas exacte. Je traduis *ta-a vutes*, « je fais faiblir, j'énerve; » le régime est les *tekek* 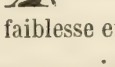 . Ce déterminatif se met aux ennemis en général, et il n'entraîne pas nécessairement l'idée de captivité. Le mot m'apparaît pour la première fois; je pense qu'on peut le ramener au radical ⲧⲱϭ *adjungere*, *annectere*, et l'entendre des alliances ou confédérations hostiles, *iu em hau-k*, « qui sont arrivées dans ton temps; » le dieu leur aura ôté toute force, *ta vutes*. Il faudra nécessairement d'autres exemples pour confirmer cette conjecture.

24. *maxa*, suivi de la flamme, est également un mot très-rare. M. Birch le rapproche avec toute probabilité de ⲙⲟϥ *uri*.

Stau, qui revient deux fois dans le texte (1), y reçoit pour déterminatif un oiseau tout particulier qui paraît appartenir à l'ordre des échassiers. Je le rapproche du copte ⲥⲧⲟⲧ *trembler*. Je sais qu'on connaît déjà celui-ci dans les hiéroglyphes sous la forme toute pareille 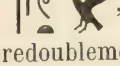 , *stut*, mais ils ne diffèrent de notre thème *stau* que par le redoublement de la seconde radicale; c'est une variété grammaticale qu'on observe dans beaucoup d'autres mots.

Nous arrivons à cette partie de l'inscription qui se compose de dix

(1) V. lignes 12 et 17, sous les formes et dans la seconde, les voyelles sont omises.

versets, offrant à l'œil et à l'oreille la répétition constante du commencement et du milieu de chaque ligne d'hiéroglyphes. Chacune de ces petites phrases contient quatre membres parfaitement coupés. Dans la première partie de chaque verset, une ou deux régions sont nommées; Ammon leur présente Toutmès, dans la seconde partie, sous une image qui varie avec chaque contrée. C'est donc un véritable petit poëme aux formes exactement pondérées que l'écrivain introduit ainsi brusquement au milieu de son discours.

25. *Xet* (*sat-u?*) *sen*, étant dans leurs régions : nous avons expliqué plus haut le sens de *xet*. M. Birch traduit : « les contrées « étrangères tournent le dos. » Il n'a pas eu égard au pronom final *sen*, qui prouve qu'il s'agit des contrées appartenant aux princes de Tahi nommés dans le verset. Ceci rend plus évident encore l'impossibilité de traduire ici *xet* par *retourner;* les mêmes individus ne pouvant être sous les pieds du roi et se sauver tout à la fois.

26. Le terme *uu*, écrit aussi quelquefois *u*, désigne une portion de territoire comprenant quelquefois plusieurs villes (1), une province. Je n'adopte pas le sens de *frontières* proposé par M. Birch: il ne semble pas se relier au sens naturellement.

27. *Seset* est un mot rare et dont le sens reste douteux pour moi. Je l'avais trouvé dans les textes découverts par M. Greene (2) à Médinet-Habou, sous la forme . Ramsès III, dans ce texte, était comparé à un coursier puissant courant comme les astres... *her seset-u ami hur-t* : dans leur *seset*, dans le ciel supérieur. J'avais traduit ce mot conjecturalement par *orbite*, en le rapprochant de *seset*, qui signifie un diadème (3), mais ici l'orthographe est très-différente ;

(1) V. *Denkm.*, III, 30, *a*, l. 12. Toutmès prend des villes situées dans un *uu* dont le nom est effacé. Plus loin il ravage le *uu* de la ville d'*Anaukas*, son territoire.

(2) V. *Notice de quelques textes*, etc. Athenæum français, 1855, et Greene, *Fouilles de Thèbes*, planche I, col. 3.

(3) V. Prisse, *Choix de monuments*, XXI, l. 8.

seset est déterminé par un astre et par un crocodile . Ce reptile à longue queue m'avait fait songer d'abord à une comète; mais il est probable que les deux passages se rapportent à un même phénomène céleste. Le premier paraît indiquer un moment où la marche des astres semble plus rapide. Le second montre le phénomène *seset*, comme source de chaleur et aussi comme produisant la pluie ou la rosée, car le mot *at* répond exactement au copte ⲥⲱⲧⲉ, ⲓⲥⲱⲧⲉ, ⲓⲥⲱⲧϯ. *rosée* (1). Ces conditions permettraient de supposer qu'il s'agit dans notre phrase d'une phase solaire telle que le solstice; en tout cas, *seset* reste un petit problème qui demande de nouveaux éclaircissements.

28. Je ne puis admettre la conjecture de M. Birch, qui traduit ici « sous tes sandales. ». Le déterminatif de *sewsew*, pareil à celui qu'on voit à la ligne quatre, est encore visible dans l'empreinte de M. Mariette. Le pronom final *k* est seul douteux.

29. La tournure grammaticale est à remarquer, elle était sans doute poétique : *en ha entuw*, qu'on ne peut arrêter; et, au verset suivant, *an teken entuw*, qu'on ne peut approcher.

30. *Tepi* est un mot nouveau. M. Birch le rend par *furieux*. L'analogie avec les versets précédents me prouve qu'il faut y voir un nouveau terme de comparaison. C'est peut-être un des noms fort nombreux du crocodile ou quelque monstre marin, tel que le requin. Ce nom rappelle le copte ⲧⲁⲡⲧ *vorare*.

31. *net-ti*. Le sens de *vengeur* est bien établi, pour ce groupe, par la légende d'Horus, vengeur de son père. La lecture *net* est maintenant bien connue; de là les transcriptions grecques Αρενδοτης et Ορροντοτης qui représentent exactement

(1) La forme ithyphallique du dieu suprême porte, entre autres qualifications, celle du *seigneur de la rosée*, ou de l'*émanation* *ur at*.

Hor-anet-atew, Horus vengeur de son père. Je ne connais pas d'autorité pour le sens de sacrificateur que M. Birch lui donne ici.

32. *Nev tema* . L'ensemble de cette locution reçoit pour déterminatif un épervier. Le terme assez rare *tema* se rapporte au vol, comme le prouve la présence de l'aile. M. Birch l'entend de l'épervier qui s'abat sur sa proie « as a swooping hawk, « taking at a glance what it chooses. » Je crois plutôt que cette seconde partie du verset est en rapport avec la grande étendue des mers, attribuée au roi dans la première. Dans cette direction d'idées, je proposerai de traduire *nev tema* par le « Seigneur qui plane. » Les derniers mots : *ta em tekaka-w er meri-w* peuvent très-régulièrement être traduits : « Saisissant par son regard jusqu'où il lui plaît. » Le pharaon serait ainsi représenté planant sur l'immense domaine qu'on vient de décrire. Je reconnais volontiers que la question peut sembler indécise entre ces deux traductions.

33. Les deux mots importants de cette phrase sont encore douteux. Dans le premier, le signe *ha* est suivi d'un trait informe et que je ne puis déterminer; le second mot , *sa*, peut être avec quelque vraisemblance rapproché de ϣⲁ *sable*, ainsi que le propose M. Birch. D'autres exemples seraient nécessaires pour en décider.

34. La fin du verset est difficile. M. Birch traduit ainsi la qualification appliquée au chacal du midi : « Which as doubled and escaped a « great hunter. » L'image serait bien peu relevée, après toutes celles que nous venons de voir. Le sens que je propose se tirerait du mot à mot suivant : *nev mas hapu-ti xens ta-ti* (1), seigneur de conduire une exploration, qui traverse les deux mondes; *mas* est le mot employé pour la conduite des caravanes et convois de prisonniers venant de pays lointains.

Le radical *Hap* signifie *juger* et aussi *observer; hapi*, déterminé

(1) M. Birch a lu le dernier mot *aa*, grand; c'est une faute de copie : l'empreinte porte clairement , les deux mondes.

par les jambes en marche , est le nom des espions; il se retrouve exactement dans la locution copte ϥⲟⲡⲓ ⲉϫⲉⲛ, *observare*. Le chacal qui pénètre au loin dans le désert est un terme de comparaison convenable pour un verset où il semble qu'on attribue au pharaon les habitants des oasis les plus reculées. Peut-être l'auteur a-t-il songé au chacal céleste, guide des routes méridionales, suivant sa légende, qui présidait au sixième mois de l'année sacrée.

35. Les deux divins frères qu'Ammon donne ici au roi sont *Horus* et *Set*, qu'on voit en effet, dans les tableaux religieux, unissant leur action pour verser sur la tête du roi la force et la vie.

Les dix versets réguliers finissent avec ces mots; mais l'auteur continue son discours sans interruption.

36. Les deux sœurs divines sont Isis et Nephthys. M. Birch traduit « Thy two sisters, I let them place their hands over thy majesty « behind for protection, terrifying the evil. » Je coupe cette phrase tout autrement : je remarque d'abord que le texte porte « les bras de ma majesté. » c'est-à-dire d'Ammon qui parle et non ceux des deux sœurs : c'est donc lui qui tient ses bras levés pour chasser ou repousser (1) les maux qui pourraient menacer le roi.

37. Le texte porte *ari-na merer-t-nev ka-a*. « J'ai fait tout ce que « désirais. » Mais je ne puis me défendre de soupçonner que le graveur aura oublié le pronom de la seconde personne , après le verbe *ari*. Je pense que, dans l'intention du rédacteur, il devait y avoir *ari-k-na ;* tu m'as fait (tout ce que je désirais), etc.

38. et (ligne 3) *uunen*, est un mot assez rare; on trouve plus fréquemment *uu et uui*, . L'addition et l'omission de la nasale sont très-fréquentes : considérée comme un simple accident de la voyelle, le signe de la nasale pouvait même s'omettre à volonté dans l'écri-

(1) *se-her* est le copte ⲥϩϥⲣ *abjicere*.

ture, ainsi que le prouve une grande quantité d'exemples de toute espèce (1). Les mots *uunen*, *uun*, *uui* signifiaient demeure dans un sens assez général, car on l'appliquait aux maisons particulières (2). Mais on le trouve aussi pour désigner des temples et autres édifices considérables (3). Je pense que c'est avec raison que M. Birch le rapproche du copte ⲟⲩⲉⲙⲉⲧ *cella*, *œdicula*.

39. Les lacunes qui se trouvent dans les deux dernières lignes ne nous permettent pas de dire pourquoi cette porte était citée; peut-être notre monument fut-il gravé à l'occasion de son achèvement.

40. Le texte porte ici *smen-a-tu*, je suis établi. S'il n'y a pas eu de faute de la part du graveur, on devra considérer ces derniers mots comme une réponse du roi, car le trône d'Horus est une des désignations ordinaires de la royauté des pharaons Il arrive assez souvent, dans le style égyptien, que l'interlocuteur change, sans que le lecteur en soit prévenu par une incise spéciale.

REMARQUES GÉOGRAPHIQUES.

Notre monument ne paraît pas avoir été consacré à l'occasion d'une conquête ou d'un fait d'armes particulier, aussi les notions géographiques qu'il nous apporte ne sont pas groupées vers un point spécial; mais elles n'en sont pas moins précieuses; car il est évident que l'auteur de ce petit discours y jette un coup d'œil d'ensemble sur les régions étrangères soumises à Toutmès III. Ces désignations méritent donc une étude approfondie, car il n'est guère d'autre monument où l'on ait fait une aussi large excursion en dehors du terrain ordinaire des expéditions militaires.

Amon-ra commence par donner au pharaon la victoire sur les nations en général, et il recule les limites de son action jusqu'aux

(1) C'est ainsi qu'on doit expliquer la variante du pronom pour : Il faut négliger l'explétif et lire *sen*. Suivant M. Birch, au contraire, il faudrait ne tenir aucun compte de l'*n* et lire toujours *se*, ce qui me semble inadmissible.

(2) V. Papyr. Anastasi III, 5, l. 33. *Notem het-ten naï taï-a uuï*. Réjouissez votre cœur, gens de ma demeure!

(3) V. Champollion, *Notice d'Amada*, page 106.

supports du ciel. Une autre indication, contenue dans la ligne 5, est également très-sommaire; elle se borne à opposer les peuples de la Nubie (*Kens*) en milliers et myriades, aux peuples du Nord, bien plus nombreux encore.

La première mention spéciale est pour le *Naharaïn*, c'est-à-dire la Mésopotamie. J'ai déjà fait observer que les peuples d'Assyrie avaient toujours la place d'honneur dans les énumérations, les nègres de la vile Éthiopie (*Kus*) arrivant les derniers. Toutmès a traversé *mau rer ur* « l'eau du grand repli de « Naharaïn, » ou bien « et le Naharaïn, » car aucune particule ne marque d'une manière certaine le rapport grammatical entre ces deux mots. L'eau du grand *repli* ou *circuit* peut s'entendre assez naturellement des deux grands fleuves qui s'unissent pour entourer la Mésopotamie. Nous savons positivement que Toutmès s'est dirigé par la voie de terre dans sa grande expédition, et qu'il a pénétré jusqu'à Ninive.

Le second groupe qui s'offre à nous est écrit . J'ai dit que la première articulation de ce nom était douteuse, *Adi* ou *Kadi*. M. Brugsch paraît confondre cette désignation avec celle de *Ades* ou *Kades*. Mais il me semble que cette dernière appellation est restreinte à une ville et à son district, tandis que la première est beaucoup plus compréhensive. Ce doit être le nom d'une race répandue dans la Syrie auprès des *Rotennou* et des *Cheta;* mais il faut attendre que nous possédions la lecture définitive du premier caractère pour entreprendre l'identification des noms de *Kadi* (?) et *Kades* (?). Nous ne trouvons dans cette partie que des mentions très-générales; nous avons cherché plus haut à conjecturer à qui pouvait s'appliquer la locution *am-u nev-u-sen*, ceux qui résident dans leurs (*nev?*). Quant au mot *amu*, il est reconnu depuis longtemps comme le nom générique appliqué aux races que nous comprenons sous la dénomination de sémitiques : ce n'est autre chose que le mot hébreu עם, *peuple*, et notre texte l'emploie même dans ce sens, à la ligne 14.

En examinant l'ensemble des données contenues dans les dix versets, on reconnaît facilement que le rédacteur a voulu faire le tour du monde alors connu au profit de l'orgueil de son maître; il commence, suivant l'usage, par la Syrie, et finit par l'Éthiopie.

Le premier nom est celui du *Tahi* ; ce pays comprenait divers districts; on voit que le texte parle de *ses princes* au pluriel. M. Birch avait proposé d'assimiler *Tahi* à la ville de Gaza עזה; mais, comme nous le montrerons plus loin, jamais le T ne répond au ע ع, ni le ת au ز. Gaza a son nom très-régulièrement transcrit dans celui de la ville de *Katatu*, que Toutmès III rencontre à son entrée dans la Palestine. M. Birch reconnaît d'ailleurs aujourd'hui qu'il faut placer le *Tahi* au nord de la Palestine. Parmi les divers produits de ce pays, on remarque des vases précieux et des vaches à lait d'une espèce estimée, mais rare à ce qu'il semble, car les tributs ne les mentionnent qu'en très-petite quantité. Je ne doute pas que le *Tahi* n'ait compris les vallées fertiles qui s'étendent depuis les pentes du Liban jusqu'à la mer, quoique le nom n'ait encore pu être identifié d'une manière satisfaisante.

Le second verset nous laisse dans la même direction, c'est-à-dire vers le nord de l'Égypte; il nomme d'abord le pays de et les *peuples des Rotennou*. M. Brugsch a proposé pour le signe les lectures *menti* et *sati*, qui restent sans preuves (1). Le nom ne nous est donc pas connu jusqu'ici; mais nous savons qu'il est appliqué d'une manière générale, et à toutes les époques, aux peuples d'Asie soumis par les Égyptiens (2). Les *Rotennou*, qui dominaient à

(1) M. Birch pense avoir trouvé une variante qui se lirait *senk* : il paraît que ce savant n'a pas remarqué la discussion à laquelle M. Chabas s'est livré précisément sur ce même mot, dans son *Étude sur le papyrus magique*, etc. Il a démontré clairement que cette variante n'est qu'une erreur de copiste.

(2) Cette notion est très-importante au point de vue des pasteurs d'Avaris, qui sont expressément nommés les *pasteurs d'Asie* dans l'inscription d'Ahmès, chef des nautoniers.

l'époque de Toutmès III, ont été choisis comme le nom le plus caractéristique de toutes ces contrées.

Le troisième verset passe à l'orient et ne nomme qu'une seule région, le *Ta-nuter* , ce qui signifie la *terre sacrée* (1). Je crois pouvoir démontrer que ce pays, où M. Brugsch croit reconnaître la *terre sainte* des Hébreux, doit être cherché dans l'Arabie septentrionale, vers le fond du golfe Persique. Voici les renseignements qui recommandent cette attribution : Premièrement, notre texte place le *Ta-nuter* à l'orient de l'Égypte; mais l'inscription de Médinet-Abou, discutée par M. Brugsch (2), le nomme dans la direction du nord; il faut donc lui reconnaître la position intermédiaire ou nord-est.

Secondement, ce pays était en relations continuelles avec la Mésopotamie, de telle sorte que les produits très-précieux du *Ta-nuter* faisaient partie des tributs du *Naharaïn* (3). Et cependant *Ramsès* (IX?) *meri amen ma-ti,* se vante, dans une inscription gravée sur les rochers de Hammamât, « d'avoir trouvé une route vers le *Ta-nuter* « qu'on ne connaissait pas auparavant (4). » Ce nom figure trop constamment sur les monuments, pendant les dix-huitième, dix-neuvième et vingtième dynasties, pour qu'il puisse être ici question de la connaissance de la contrée en elle-même. Mais si l'on considère qu'il s'agit dans les inscriptions de Hammamât d'un établissement important et probablement destiné à protéger un mouvement commercial dirigé vers la mer Rouge, on comprendra facilement que cette mention ne constate qu'une nouvelle voie par laquelle on pouvait rejoindre soit le golfe élanitique, soit peut-être le golfe Persique, en franchissant le détroit de Babel-Mandeb.

Les produits du *Ta-nuter* accompagnent constamment ceux de la région du *Pount* et sont de même nature. L'inscription de Médinet-Abou, citée ci-dessus, place le *Pount* à l'orient; en conséquence, je regarde comme incontestable l'identification de ce pays avec l'Arabie, que M. Brugsch a fort bien expliqué dans sa *Géographie* (5). Les produits du *Ta-nuter* sont des bois précieux, des aromates, de l'or et de l'argent, du lapis, des pierres précieuses, et enfin la substance

(1) Si toutefois le nom doit être *traduit,* ce qui n'est pas certain du tout.
(2) V. Brugsch, *Géographie*, II, page 17.
(3) V. mon Étude sur une stèle de la Bibliothèque, etc., page 40.
(4) V. *ibidem*, page 216.
(5) V. Brugsch, *Géographie*, t. II, page 14.

caractéristique nommée *kama*, qui n'est autre chose que la gomme, en copte ⲕⲟⲙⲏ. Le *kama*, outre son emploi en médecine (1), servait à préparer les couleurs à l'eau (2). La présence

(1) V. Brugsch, *Géographie*, p. 15.

(2) V. *Todtb.*, 165, 12, la description d'une figure : *sxa em xesvet her mau na kami*, « peint en bleu, à l'eau de gomme. » Le mot est écrit en cet endroit *Kami*, avec un oiseau pour déterminatif spécial, et le poteau qui exprime l'idée d'étranger. J'ai été amené par les devoirs que m'imposait l'enseignement du système hiéroglyphique au collége de France, à contrôler la valeur de divers signes que nous lisions un peu de confiance depuis Champollion. Plusieurs valeurs sont devenues très-douteuses pour moi dans cet examen critique, telles que sa? at ou kat?, ker? D'autres ont été rectifiés; le signe est de ce nombre. J'ai exposé les raisons qui me le font lire *ma* : ce sont particulièrement les variantes usuelles pour le nom du chat , , , *mau, maï* et *maau* (*Rituels antiques du Louvre*, ch. 17, 45, 46, 47 et passim), au lieu de l'orthographe ordinaire . On trouve aussi le lion , en vertu de son nom *maui*, employé comme variante de dans la formule des généalogies *Se-ma-nen*, fils du pareil (V. Prisse, *Monuments*, pl. XXVI, l. 5). L'orthographe ptolémaïque du mot *mauï*, lumière , que j'avais mal appréciée précédemment, répond aux formes ordinaires du mot : *maui*, ou *mawui*. En recherchant les raisons qui ont pu engager Champollion à la lecture ⲙⲩ, on ne trouve qu'un nom copte du chat ⲙⲩⲁⲩ, enregistré sur l'autorité unique de Kircher. Le mot copte ordinaire est ⲉⲙⲟⲩ, qui provient clairement du *mau* antique, nom onomatopique. Outre le mot important *kama*, gomme, cette lecture a classé deux mots très-fréquents dans les textes, *tema*, avec le copte ⲧⲉⲙⲙ *coniungere* et *tema*, ville, avec ⲧⲉⲙⲉ *urbs, pagus*.

de cette substance, que paraissent posséder seuls, à cette époque reculée, le *Ta-nuter* et le *Pount* (ou l'Arabie), fixent définitivement la place du pays que nous venons d'étudier vers le nord de la Péninsule arabique.

Le peuple nommé *Kefa* a été identifié avec succès. M. Birch (1), dont les nouvelles recherches de M. Brugsch, dans sa *Géographie*, ont complétement confirmé les vues sur ce point, a prouvé que ce peuple habitait les îles de la Méditerranée, et leur a attribué Chypre et la Crète. On citait des vases ciselés d'or et d'argent parmi les produits de leur riche industrie C'est encore avec une grande probabilité que les mêmes savants ont rapproché les noms de *Kefa* et *Keftu* des כַּפְתֹּרִים de la Bible.

Le peuple que notre verset joint aux *Kefa*, les *Asi*, n'étaient connus jusqu'ici que par leur tribut, qui consistait en une très-petite quantité d'ivoire (deux dents), de l'ébène, des chevaux, du lapis en médiocre quantité; mais surtout du fer et du plomb. Ils étaient sans doute métallurgistes habiles, car ils offrent seuls du fer affiné. Le fer travaillé devait être un objet très-précieux dans ces temps reculés. Le tribut le plus important des *Asi* est celui qui fut payé dans l'an 34 de Toutmès III : il consistait en cent huit barres de fer affiné (2) pesant deux mille quarante livres; deux sortes de

(1) V. Birch, *Mémoire sur une patère du Louvre*, page 24.

(2) La phrase est ainsi conçue :

An-u	*en*	*ur*	*en*	*Asi*	*em*	*renpe*	*ten*				
Le tribut	du	prince	d'Asi		en	cette année :					
tev		108	*em* (*va*?)			*setewu*		(*men*?)		2040	
briques (barres)		108	de fer			affiné		livres		2040	

Le plomb de diverses sortes vient à la suite. M. Birch a cru devoir traduire *setew* par de la poix, זֶפֶת; ce mot me paraît bien clairement placé ici après le fer comme un qualificatif : le signe des liquides qui suit les signes phonétiques indique la fusion du fer. On voit d'ailleurs qu'il n'est question que de métaux dans ce passage. Les deux passages parallèles, contenant les tributs moins développés du même peuple, pour les années 38 et 39 de Toutmès III, montrent de même le plomb suivant le fer immédiatement. La lecture de la première articulation du groupe pour l'unité de poids n'est pas connue. Son poids a été évalué par M. Chabas à 90 grammes 717 millig. Les pesées effectuées sur d'autres étalons par M. Devéria paraissent donner une évaluation un peu plus élevée, environ 92 grammes, et pour

plomb et cent dix livres de bleu de lapis (Chesbet). Cette substance, que les Égyptiens affectionnaient singulièrement, était demandée par eux, comme l'or et l'argent, à tous les peuples tributaires, et n'est pas nécessairement une production du pays, mais le fer et le plomb attirent l'attention par leur quantité. C'est désormais vers l'occident qu'il faudra chercher le *peuple d'Asi*, et la relation que notre texte établit entre eux et les *Kefa* insulaires est encore le renseignement le plus précis que nous possédions sur leur compte.

Le cinquième verset nous apporte un nom tout à fait inconnu : *Maten* ou *Maden*. Il est mis en relation avec une sorte de populations déjà citée plus haut, *Am-u nev-u sen*, ceux qui résident dans leurs (?)... . J'ignore si l'on peut rapprocher cette désignation du groupe qui servit plus tard à désigner les Grecs, mais qui était l'appellation antique de populations placées en effet vers l'Asie Mineure et le nord de la Méditerranée. Quoi qu'il en soit, la nation de *Maten* ayant été intercalée ici entre les peuples de Kefa et d'Asi et les autres îles de la Méditerranée, il faut nécessairement la chercher sur quelques-unes de ses côtes. C'est ce qui m'empêche de rapprocher *Maten* des divers analogues sémitiques qui se présentent naturellement à l'esprit.

Le sixième verset nomme les habitants des îles, ceux qui sont au milieu de la mer *uat-ur* ou le grand bassin; c'est le nom habituellement appliqué à la Méditerranée. Ce verset prétend certainement nous mener plus loin que Chypre et la Crète, et je ne doute pas qu'il n'ait entendu embrasser même les îles occidentales. Ces détails sont précieux pour nous au point de vue de la puissance maritime de Toutmès. La bataille navale que soutint Ramsès III sur les côtes de Syrie avait fait conjecturer qu'il avait été le premier à dominer la Méditerranée; mais en présence d'un pareil développement de la puissance égyptienne vers l'occident sous Toutmès III, je regarde comme fort douteux qu'aucun monarque égyptien ait surpassé ce prince quant à la domination des mers.

L'auteur achève son périple au septième verset : le groupe

certains poids, jusqu'à 96. Si l'on suppose la livre égale à 95 grammes, les Asi auront fourni 193,800 grammes de fer et 10,450 grammes de lapis. Ces chiffres sont, en tout cas, extrêmement rapprochés de la vérité.

a été déterminé par M. Brugsch comme variante des *Tahennu*, peuple que le discours d'Ammon à Médinet-Abou nous montre à l'ouest de l'Égypte. Ils avaient une grande importance et s'étendaient assez loin vers le midi pour avoir été quelquefois énumérés avec les nations méridionales. Ils nous représentent donc la plus intéressante des nations du nord de l'Afrique à l'époque de notre monument. C'étaient des populations de couleur jaune ou brune et d'un type très-décidément caucasique, et c'est comme leurs alliés qu'apparaissent, sous Ramsès III, les *Tamahus* blonds aux yeux bleus et à la peau blanche et dont la position m'est encore tout à fait inconnue.

Le groupe joint aux *Tahennu* dans le septième verset est interprété par M. Birch comme une variante des Rutennu. Mais il n'est pas croyable que, dans une aussi rapide énumération, on ait nommé deux fois le même peuple. Le groupe pour *les îles* est d'ailleurs absolument identique aux précédents. J'observe que ce signe se met comme déterminatif à beaucoup de pays certainement situés en terre continentale; il peut donc s'entendre aussi d'oasis ou d'autres sortes de territoires; ce n'est, en définitive, qu'une enceinte ovale. On peut lire le nom propre III *Utena* ou bien *Tena* (en considérant la voyelle comme signe du pluriel). Je pense qu'il est question ici des *Tanaï*, qui apparaissent auprès des *Kefa* dans les tributs de l'an 41 de Toutmès III (1). Je regarde aussi comme très-probable qu'on doit reconnaître une simple variante du même nom dans celui des *Taanau*, qui figurent parmi les nations confédérées avec les *Tahennu* dans la campagne contre Ramsès III, où la marine des deux partis joua le rôle principal. On est naturellement porté à rapprocher ce nom de celui de *Danäus*, à qui la tradition prêtait des rapports avec l'Égypte.

Après avoir ainsi terminé sa revue des bords de la Méditerranée, et avant de passer à l'Éthiopie, l'auteur de l'inscription va plus loin, et si nous voulons l'en croire sur parole, il ne tiendrait qu'à nous de penser que l'Europe entière reconnaissait les lois du pharaon. En effet, sous ces mots *Pehu mau*, l'*extrémité des eaux*, et *senen sen ur*,

(1) Lepsius, *Denkm.*, III, 30 *a*, l. 18.

l'enceinte de la grande zone des eaux, il me semble impossible de ne pas reconnaître que l'auteur a voulu désigner l'Océan; c'est sur cet immense domaine qu'il nous représente le pharaon planant comme l'épervier sacré, sans que rien puisse échapper à sa vue perçante. Prenons toute fois cette énonciation pour une simple preuve des connaissances géographiques que ces relations avec les peuples de l'ouest avaient introduites en Égypte dans une antiquité si reculée.

Je ne puis apprécier avec certitude la nature des populations indiquées dans le neuvième verset. Notre texte y met en rapport des peuples nommés *heru-ṡa?* avec d'autres races *amu-ha-sen*, ceux qui habitent leurs (*ha?*) . Les premiers reviennent dans les monuments, jusqu'aux temps des Romains, comme une des grandes divisions des barbares. M. Birch conjecture, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'il faut entendre par là les habitants du désert. Quant au signe , qui s'applique aux idées de *commencement*, de priorité, il est suivi d'un caractère indistinct et je n'ai aucune bonne conjecture à proposer ici.

Le dixième verset amène comme complément la Nubie *Kenes;* il y joint une région dont le nom n'a pu être déchiffré jusqu'ici, quoiqu'il figure dans une quantité de listes géographiques; il est écrit par la patte d'Ibis . Il est précédé ici des signes *er men em*. M. Birch néglige l'*m* et pense qu'il faut considérer *ermen* ou *remen* comme la prononciation du signe . Le nom des *Remenen* est connu comme appartenant à une riche tribu liée aux *Rutennu*, et on l'a rapproché soit du nom du *Liban*, *Lebanon*, soit du nom de l'Arménie dont, en tout cas, les Remenen ne devaient pas être éloignés. Mais la nation indiquée par la patte d'Ibis a toujours son nom dans un cartouche distinct de celui de tout autre peuple: il y a d'ailleurs ici une particule qui sépare les deux mots. Peut-être vaut-il mieux ici reconnaître la particule *er-men*, signifiant *jusqu'à*. Le pays nommé figure dans les listes du

Nord. Je proposerai donc le sens suivant : « Jusqu'à (ce qui est) dans « la région de... est dans ta puissance, » et je considérerais les expressions de ce verset comme une nouvelle opposition entre les habitants du Midi et du Nord. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est le demi-verset qui vient à la suite. Des deux frères divins, l'un, *Horus*, représentait la royauté du Midi, et *Set* la royauté du Nord ; de telle sorte qu'on réunit souvent les deux dieux guerriers en donnant au pharaon les noms d'*Horus vainqueur* et *Set vainqueur ;* de même qu'Ammon réunit ici leurs bras pour donner à Toutmès leur force irrésistible.

Vicomte E. de Rougé.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT.

Nous ne commençons presque jamais nos courtes analyses des séances de l'Académie sans regretter le peu de place que la *Revue* peut leur consacrer. Comment choisir entre de nombreuses communications toutes intéressantes à divers titres, et émanant des maîtres de la science? Vaut-il mieux dire un mot de toutes, ou bien s'arrêter plus longuement sur quelques-unes et sacrifier les autres, à notre grand regret, mais par force majeure? C'est le dernier parti que nous préférons d'ordinaire : c'est ce que nous ferons encore aujourd'hui. Et comment, en effet, ne pas parler avec quelque détail de la séance publique du 9 août? L'éloge de M. Fauriel, par M. Guigniaut, le rapport de M. Maury sur le concours des antiquités nationales, qui ont, malgré une chaleur étouffante, tenu, pendant plus de trois heures, un nombreux auditoire attentif, nous justifieront d'oublier tout le reste. Nous donnerons en entier le rapport de M. Maury. Tous les archéologues sont intéressés à connaître le jugement porté par la Commission qui représente la science avec son caractère le plus calme et le plus impartial. Cette cour suprême des hautes études ne distribue pas d'ailleurs seulement des couronnes, elle motive ses arrêts, et donne en même temps de sages et précieux conseils. Elle est le guide naturel de ceux qui travaillent au loin et dans l'isolement. Ceux-là doivent réfléchir qui se trouvent en désaccord avec cette sage assemblée, dépositaire des saines traditions sans être ennemie des nouveautés, pourvu qu'elles portent le cachet de la science et du bon sens. Nous voudrions pouvoir de même reproduire l'étude tout à fait magistrale que M. le secrétaire perpétuel a faite d'un des esprits les plus sagement hardis, les plus délicats, les plus sincères que notre siècle ait produits. L'exemple de M. Fauriel, à lui seul, montrerait quel cas l'Académie fait de ceux qui marchent bravement en avant à la recherche de la vérité avec une audace justifiée par leur talent et tempérée par la sincérité de convictions toujours désintéressées, toujours prêtes à céder à de nouvelles raisons et à de nouveaux faits. Quelques extraits, au moins, donneront une idée de ce remarquable éloge.

« Avec une immense variété de connaissances, une rare aptitude au travail, l'amour de la retraite qui nous rend pour ainsi dire maîtres du temps et double nos forces, Fauriel, dont l'imagination ne se reposait ja-

mais, mais qui sentait le besoin de se justifier à lui-même ses conceptions par des faits nombreux et bien établis, ne donna son premier ouvrage qu'après quarante années d'études, et encore il hésitait. Il trouvait qu'il n'avait pas examiné les questions sous tous les aspects, et voulait attendre. Que lui manquait-il cependant? toutes les langues de l'Europe lui étaient familières. Il connaissait les littératures du Nord et du Midi comme s'il en avait fait une étude spéciale et unique. Les langues orientales ne lui étaient point étrangères; le premier en France il avait abordé le sanscrit, et cependant il ne se croyait pas prêt. La vérité lui apparaissait, mais pas encore assez claire : tous ceux qui l'écoutaient étaient entraînés et charmés par des aperçus nouveaux qu'il développait devant eux avec une libéralité prodigue; lui seul n'était pas satisfait.

« Pour déterminer M. Fauriel à produire enfin devant le public, dit M. Guigniaut, les grands résultats de ses travaux, il ne fallait rien moins qu'une révolution. Cette révolution, fille légitime de celle de 1789, son expérience d'homme et d'historien la lui avait fait prévoir avant bien d'autres; mais il l'acceptait de la force des choses plus encore qu'il ne la désirait; la modération de son caractère et la crainte des excès dont il avait vu jadis les funestes conséquences, tempéraient l'ardeur patriotique de ses opinions. Ses amis, aussi libéraux, mais aussi modérés que lui, et de ceux qui l'estimaient d'autant plus qu'ils le connaissaient mieux, venaient d'être portés au pouvoir. Une de leurs premières pensées fut, pour ainsi parler, de le mettre en valeur en dépit de lui-même, de lui donner l'occasion, disons mieux, de lui imposer le devoir de développer publiquement, devant une jeunesse studieuse, ce qu'il y a de plus rare dans les trésors de la connaissance qu'il avait amassés pendant près de quarante ans, ce que réclamaient depuis quelques années, dans notre pays, et le mouvement des esprits et le besoin de féconder, en le variant, notre haut enseignement littéraire.

« Ainsi fut créé pour M. Fauriel, le 20 octobre 1830, sous le ministère de M. le duc de Broglie, la chaire de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, et l'on ne saurait dire si l'homme convenait mieux à la chose ou la chose à l'homme. Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne, à cette heure, n'était, à beaucoup près, aussi capable en France de donner à l'institution nouvelle son vrai caractère et d'y former, ce qui importait surtout, une grande tradition d'études. M. Guizot a donc eu raison de revendiquer comme un double honneur de sa vie, comme un des plus grands services qu'il ait rendus à l'instruction publique, sa part dans la création de la chaire et dans la nomination du professeur. »

La chaire de littérature étrangère prit bientôt, en effet, entre les mains de M. Fauriel une importance que l'on aurait à peine soupçonnée. M. Fauriel avait commencé par la poésie des troubadours : mais tout se tient, et il est bientôt entraîné vers des études bien plus vastes.

« M. Fauriel n'aurait pas satisfait ce besoin du complet qu'il éprouvait toujours, il n'aurait pas éclairé de toutes les lumières dont il disposait cette

histoire de la poésie du Midi et la formation des romans chevaleresques, s'il n'eût fait entrer dans le vaste cercle de ses rapprochements littéraires les gigantesques épopées de l'Inde, les sublimes épopées de la Grèce, s'il n'eût passé en revue les chants héroïques de tous les peuples à lui connus (et quel peuple ne connaissait-il pas?) en finissant par ceux des Scandinaves, et s'arrêtant quelque temps sur l'épopée germanique des *Niebelungen*, où tant de chants antérieurs se sont, en quelque sorte, déposés.

« C'est ce qu'il avait entrepris dans son cours de 1836, dès qu'il eut terminé ses leçons sur la poésie provençale, ses études sur Dante et ses recherches sur les origines des langues néo-latines. C'est là qu'il montra, plus que jamais, l'étendue, la fécondité, et alors la nouveauté de son savoir. Rien n'a été publié de cette partie si riche et si variée de l'enseignement du professeur, et nous devons nous estimer heureux de pouvoir nous en faire une idée par l'analyse étendue qu'en a donnée de main de maître un de ses auditeurs les plus compétents, aujourd'hui notre confrère.

« M. Fauriel, après des conjectures, autorisées par les traditions et par les textes mêmes, sur l'origine et la forme première, sur la transmission par la mémoire, soutenue du chant, de ces poëmes immenses, le *Mâhabhârata* ou la Grande Guerre, et le *Ramâyana*, où les Aventures de Râma, poëmes successivement développés, remaniés et bien des fois interpolés, même quand ils eurent été fixés par l'écriture et consacrés par la religion, en venait à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, leur double pendant, réunies de bonne heure sous le nom vénéré d'Homère, et revêtues, elles aussi, par la croyance, d'un caractère sacré. Il y entrait plus à fond et il reprenait en grand détail ces questions tant controversées, chez les anciens déjà, et surtout chez les modernes, à savoir : l'âge de ces grands poëmes, leur forme et leurs éléments primitifs, le mode, les vicissitudes de leur composition, puis de leur transmission, enfin la date et les circonstances de leur rédaction, qui fut successive comme paraît l'avoir été leur composition même, toutes deux faites d'ailleurs dans des conditions différentes et par des moyens divers; ici l'œuvre continuée d'écoles poétiques se rattachant au nom d'Homère; là celle des arrangeurs et des critiques qui remanièrent maintes fois les chants antiques sous des influences nouvelles, alors même qu'ils eurent été confiés à l'écriture.

« Ces épineux et délicats problèmes, qui recèlent dans leur sein les lois de la formation de l'épopée, lois fondées sur les analogies frappantes que présentent à l'observation l'histoire, les caractères et la structure générale des monuments épiques dans l'antiquité et au moyen âge, M. Fauriel les avait abordés avec une extrême prudence; il les avait pesés, débattus, encore plus qu'il n'avait voulu les résoudre : et s'il adopta les idées de Wolf, du reste beaucoup moins paradoxales qu'on ne l'a pensé longtemps, il les modifia sur des points essentiels, sur celui de la personnalité d'Homère, par exemple, et de la réalité de son œuvre quelconque. »

C'est ainsi que toutes les questions s'agrandissaient et se généralisaient entre les mains du maître.

Quelques années plus tard nous sommes avec M. Fauriel, que M. Guigniaut suit pas à pas, au milieu des Arabes d'Espagne.

« M. Fauriel avait donné une attention toute particulière à l'histoire des Arabes d'Espagne, à celle de leurs irruptions répétées dans les provinces méridionales de la Gaule, de leurs établissements passagers dans la Septimanie.

« Mieux que personne, grâce à son savoir dans les langues orientales et aux documents nouveaux qu'il employa, il parvint à éclaircir, à développer cet épisode de notre histoire, si étroitement liée à son sujet. C'est ainsi qu'il raconte et qu'il explique dans un détail plein de nouveauté les relations des Arabes avec les Vascons et les Aquitains des frontières, les guerres intestines des chefs de tribus et des chefs musulmans dans la Péninsule et jusqu'en Afrique.

« Il ne dissimule pas, du reste, le penchant qui l'entraîne vers les conquérants arabes, quand il compare à la grossièreté, à l'ignorance, à la barbarie persistante de ceux de la Gaule, même sous Pépin et Charlemagne, les mœurs polies, l'esprit chevaleresque, les lumières supérieures de leurs adversaires. Il oublie trop ce qu'il y avait dans le caractère des Arabes et dans leurs mœurs de passionné, de violent, et à la fois de voluptueux et de cruel; dans leur esprit, de ruse et d'artifice; dans leurs croyances, de sécheresse et de fanatisme inflexible.

« Il oublie que si Charles Martel, Pépin, Charlemagne ne fussent venus retremper le génie des Franks abâtardi sous les mérovingiens, s'ils n'eussent rendu à la Provence, à la Septimanie, à l'Aquitaine elle-même, le sentiment national et chrétien qui allait s'affaiblissant et transigeant de plus en plus avec les étrangers et avec l'islamisme, la cause de la civilisation moderne européenne eût couru les plus sérieux dangers. »

M. Fauriel mêlait ainsi, sans cesse, l'histoire à la littérature, la critique à l'histoire, et l'on voit, malgré quelques critiques légères de M. le secrétaire perpétuel, avec quel bonheur un autre jour il abordait l'étude des langues primitives de l'Italie; il disait à son auditoire ce qu'il fallait penser des langues osques, il expliquait le chant des frères Arvales et montrait ce qu'avait été le latin alors que Rome n'avait encore que des toits de chaume. C'est ainsi que l'Inde, la Scandinavie, la Gaule, l'Espagne, l'Italie, les époques les plus reculées comme le moyen âge faisaient partie de son domaine. Aussi M. Guigniaut a-t-il pu dire, en rendant l'impression de tout l'auditoire, de la manière la plus heureuse:

« Ne vous semble-t-il pas, messieurs, au terme de cette longue exposition, peu proportionnée encore à la richesse de mon sujet, que j'aie fait passer devant vous, pour ainsi dire, toute une génération de savants, et comme toute une école de philologues, d'érudits, de critiques également éminents? C'est qu'en effet M. Fauriel fut tout cela, et le fut à un degré très-élevé, pour l'étude des recherches, pour la variété et la nouveauté du savoir, pour l'originalité de l'esprit et des idées. »

On sentait que M. Guigniaut parlait d'un homme qu'il aimait, dont il admirait le talent avec l'autorité que donne une science égale et un même amour de la vérité.

Nous donnons, avant le rapport de M. Maury, le résultat des concours de 1860 : A. B.

Prix Gobert. — L'Académie décerne le premier prix à M. B. Hauréau, pour la seconde partie du XVe volume du *Gallia christiana;* in-folio.

Le second prix est décerné à M. Deloche, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu;* 1 volume in-4°.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique (fondation Allier de Hauteroche) est décerné à M. Th. Mommsen, pour son ouvrage intitulé : *Geschichte des Romischen Münzwesens*, 1860; grand in 8°.

Une mention honorable est accordée à M. Sabatier, pour sa *Description générale des médaillons contorniates;* 1 volume in-4°.

Prix Bordin. — Question proposée : « Faire l'histoire de la langue et de la littérature éthiopiennes; dresser une liste aussi complète que possible des ouvrages originaux, etc. »

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie. Elle décerne un encouragement de deux mille francs à l'auteur de ce mémoire, M. Hermann Zottemberg, de Trenchemberg en Silésie (Prusse).

Prix ordinaire de l'Académie. — Question proposée : « Faire connaître l'administration d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, d'après les documents originaux qui existent principalement aux archives de l'empire, et rechercher en quoi elle se rapproche et en quoi elle diffère de celle de saint Louis. »

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur de ce mémoire, M. Edgar Boutaric, archiviste aux archives de l'empire.

RAPPORT fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, lu dans la séance publique annuelle du 9 août 1861.

Messieurs,

En vous annonçant, l'an dernier, que le chiffre des concurrrents avait tellement grossi qu'il n'était plus possible à l'Académie de récompenser, comme nous l'eussions désiré, tous les mérites, nous pouvions craindre de décourager de louables efforts, de paralyser le zèle pour nos antiquités nationales. Dieu merci ! il n'en a point été ainsi: l'émulation semble au contraire avoir grandi, l'ardeur n'a fait que redoubler, et dans ce concours, ce n'est plus, comme en 1860, 68 ouvrages qui vous ont été adressés, mais 85.

Nous nous voyons donc dans l'obligation de rappeler une fois de plus aux concurrents la difficulté de notre tâche, la nécessité à laquelle nous sommes condamnés de prêter à nos distinctions une valeur plus grande que celle qui leur appartenait aux premiers temps du concours.

Non-seulement les ouvrages sur lesquels nous avons à statuer augmente en nombre, mais ils deviennent de plus en plus variés. Ils s'étendent actuellement à toute espèce de sujets, car chaque ordre de faits a son histoire ancienne et son archéologie. L'antiquaire, l'historien, touchent à tout. Tantôt il leur faut consulter la géologie pour déterminer l'âge des monuments qu'ils découvrent dans les profondeurs du sol, tantôt c'est à la philologie à leur apprendre si les variations par lesquelles les noms ont passé, les transformations qu'ont subi les langues, autorisent les identifications géographiques proposées, assignent telle ou telle date à un document; tantôt, pour apprécier le caractère et la valeur des vieilles institutions nationales, ils doivent agiter des problèmes d'économie politique et sociale, et demander à l'industrie, au commerce, des lumières qu'ils ne trouveraient pas dans les seuls enseignements de l'histoire; tantôt c'est la science de l'ingénieur qui les guide quand il s'agit de fixer les caractères des voies antiques; tantôt enfin, c'est à l'art militaire qu'ils recourent lorsqu'ils ont à juger les moyens d'attaque et de défense des villes dont ils étudient l'emplacement et les ruines, des armées dont ils suivent la marche sur le terrain et cherchent à retrouver les anciens champs de combat.

Toutefois, les concurrents supposeraient à tort qu'on a droit à nos récompenses par cela seul que l'on parle de notre histoire. Il y a des ordres de travaux différents; les uns destinés à rechercher des faits inconnus, à exhumer les débris qni se sont jusqu'à présent dérobés à notre curiosité; les autres à répandre le goût des études archéologiques, à populariser des connaissances qui demeuraient le patrimoine des antiquaires de profession. Ces derniers travaux, publiés surtout par des revues littéraires et des journaux, ont notre approbation sans doute, mais ils ne sauraient prétendre à des encouragements spéciaux, et en présence du grand nombre d'articles tirés à part qui nous sont adressés au milieu d'œuvres originales, la Commission sent la nécessité de rappeler au public le véritable caractère du concours.

Ces aperçus rapides, ces descriptions parfois intéressantes, mais toujours superficielles, ces résumés élémentaires qui instruisent mais n'ajoutent rien à la science, n'appartiennent pas à la catégorie des travaux sur lesquels nous avons à prononcer. Nous réservons nos médailles et nos mentions honorables pour des œuvres qui exigent plus de labeur et de pénétration.

Il y a aussi des limites chronologiques entre lesquelles les sujets traités doivent se placer pour avoir droit à notre examen. L'antiquité, ce n'est pas l'histoire d'il y a deux ou trois siècles, c'est ce qui s'est passé avant le grand mouvement de la Renaissance, point de départ des temps modernes. Le monde est si vieux, que même en restreignant l'objet du concours aux œuvres qui se rapportent à des époque antérieures au seizième siècle, le champ des investigations demeure presque illimité. L'étude des derniers siècles a certainement, pour notre histoire, une importance réelle; nous ne voulons pas le méconnaître; mais les aptitudes, les qualités qu'elle réclame ont pour juge à l'Institut une autre Académie que la nôtre. Il n'est pas indispensable, pour recueillir les matériaux de l'histoire moderne, de fouiller le sol; les débris sont encore à la surface. La composition des ouvrages sur la France d'il y a deux ou trois cents ans n'exige ni la connaissance approfondie des langues latine et romane, ni l'habileté du paléographe, ni le savoir du feudiste; elle n'a pas besoin, en un mot, qu'on se soit familiarisé de longue date avec des institutions, des idées et des mœurs dont nous nous éloignons de plus en plus.

Les études archéologiques offrent un tout autre caratère : c'est un travail de mineur et de pionnier ; une œuvre qui ne s'accomplit que de nuit, non de cette nuit que dissipent au bout de quelques heures les clartés du jour, mais de cette nuit continue qu'on appelle les ténèbres du passé. L'antiquaire ne s'avance dans les galeries qu'il perce que pour ainsi dire éclairé par cette lumière latente dont l'optique nous révèle l'existence, que guidé par quelques parchemins, quelques pierres, qui gardent, comme certaines préparations chimiques, l'empreinte des rayons lumineux qui les ont frappés. C'est dans un monde souterrain qu'il pénètre, monde où sont accumulés des débris de toute sorte datant de six, huit, dix, vingt siecles, mais auxquels la vétusté a donné cet aspect uniforme, ces teintes sombres, cette physionomie sévère à laquelle on reconnaît l'empreinte du temps.

Ainsi définies, les études archéologiques feront mieux comprendre notre programme, et ces paroles écarteront, nous l'espérons, à l'avenir, du concours les auteurs qui s'y fourvoient, sans songer qu'au tribunal de l'antiquaire les seuls mots : *c'est moderne*, sont l'équivalent sinon d'une condamnation, au moins d'une déclaration d'incompétence.

Si nous tenons à remonter au moins à quatre ou cinq siècles, si nous voulons des parchemins et de lointaines généalogies, qu'on ne nous taxe pas pour cela d'aristocratie, qu'on ne croie pas que nous ne nous intéressons qu'aux noms fameux et aux familles illustres. Il y a, nous le savons, de vieilles familles de roture qui ont aussi bien servi le pays que de nobles maisons. Longtemps l'histoire ne s'était guère attachée qu'aux actions des rois et des grands, qu'aux événements auxquels ils avaient été mêlés ; les classes moyennes, le peuple étaient presque toujours laissés dans l'ombre ; l'on ne s'inquiétait guère de ce qu'ils avaient dit, fait ou pensé. L'érudition contemporaine tient à réparer cet injuste oubli ; elle accorde une place de plus en plus large dans nos annales aux sujets à côté des maîtres, et en élevant à l'histoire de France un de ses plus beaux monuments, l'un des hommes qui ont fait la gloire de notre Compagnie, Augustin Thierry, inscrivait sur le frontispice : *Histoire du Tiers État*.

Il appartenait à un élève et à un collaborateur d'Augustin Thierry d'attacher une page de plus à ce grand ouvrage demeuré inachevé, mais qui reste ouvert, et où des mains nouvelles pourront encore tracer quelques lignes, lignes que ne dictera plus cette intelligence à laquelle la perte de la lumière n'avait donné que plus de clairvoyance, mais qu'inspirera son esprit toujours vivant dans l'histoire.

Alors que les charges et les honneurs restaient le patrimoine des grands, que les lettres formaient le privilége des clercs, que la culture du sol se voyait abandonnée aux vilains et aux serfs, le commerce était presque l'occupation exclusive des bourgeois. Modeste et timide négoce, qui ne pesait guère dans la balance des destinées politiques et influait peu sur les guerres des États, mais qui avait pourtant son importance trop généralement méconnue ! le travail de M. F. Bourquelot nous permet de mieux l'apprécier et nous donne la mesure des relations commerciales au moyen âge.

Ses *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux douzième, treizième et quatorzième siècles* forment un manuscrit de 660 pages in-4°, dans lequel sont intercalées çà et là quelques parties empruntées à des recherches déjà publiées par l'auteur. C'est un chapitre tout à fait nouveau de l'histoire de l'industrie nationale et des classes mercantiles. Les *Études sur les foires de Champagne*, fruit de longues et consciencieuses recherches, extraites de nombreux diplômes que l'auteur déchiffre et explique avec l'autorité d'un professeur à l'école des Chartes, avaient tous les droits dans ce concours, et c'est sans hésitation que nous leur attribuons la première médaille.

Après avoir tracé rapidement l'histoire des foires en général, et fait connaître province dont il se propose de nous montrer l'état commercial aux douzième, treizième et quatorzième siècles, M. Bourquelot remonte aux origines des foires de Champagne et de Brie; il en détermine la nature, le nombre, les lieux, les époques; il recueille dans des documents de toute sorte et jusque dans la poésie les mentions qui en sont faites; il estime les produits pécuniaires de ces foires, en expose le mode d'administration et les vicissitudes.

La Champagne avait alors, Messieurs, de grands forums où accouraient des marchands de toutes les parties de l'Europe occidentale. On y apportait les articles les plus divers, et l'étude de ces produits jette sur l'état de l'industrie et de l'agriculture du moyen âge un jour des plus vifs. Les voies que suivaient ceux qui se rendaient aux foires de Champagne sont aussi intéressantes à connaître pour l'histoire de la géographie. M. Bourquelot élucide toutes ces questions en homme entendu et compétent; puis, ne se tenant pas seulement à la description de ces grandes réunions commerciales, il pénètre dans les opérations, les transactions qui s'y faisaient. Il nous montre la lettre de change à son origine, le prêt à intérêt, ou, comme on disait au moyen âge, l'usure fournissant des capitaux, le change ayant ses tarifs et ses règles et permettant à une foule de monnaies que le Mémoire énumère d'avoir cours sur le marché. La multiplicité des mesures en usage dans les diverses parties de la France était une autre difficulté que les trafiquants réussissaient à surmonter.

Ainsi, bien que M. Bourquelot ne traite que de la Champagne, il embrasse en réalité dans son travail le commerce de la France entière, puisque des marchands de nos diverses provinces venaient à Troyes, à Provins, à Bar, à Lagny, pour placer leurs produits, et ce qui se passait dans les villes champenoises devait se produire ailleurs. Nous pouvons donc, pour parler le langage commercial, juger ici, sur les échantillons qu'on nous offre, des marchandises fabriquées, confectionnées dans les diverses parties du royaume. Aux foires des autres provinces se pressaient aussi ces mêmes Lombards, ces mêmes Caoursins que l'auteur trouve à Provins et à Troyes, ces mêmes juifs que l'on est sûr de rencontrer partout où il y a des prêts à faire. Le change et l'usure, j'entends l'usure dans l'acception qu'on donnait à ce mot au moyen âge, avaient des centres principaux qu'il n'eût pas été sans intérêt de rechercher. M. Bourquelot ne s'est arrêté qu'à Cahors, d'où les Caoursins paraissent tirer leur nom. Là le maniement de l'argent avait pris un immense développement, et les banquiers de cette ville, qui rappellent les *sarafs* de l'Orient, portaient en tout lieu leur réputation d'avidité; Dante, ce peintre éloquent des ignominies de son temps, fait pour ce motif de Cahors (*Caorsa*) une cité maudite comme Sodome.

M. Bourquelot nous montre qu'il y a six ou sept cents ans, les débouchés étaient beaucoup moins restreints qu'on n'aurait été tenté de le croire. La recherche des droits auxquels les importations et la vente étaient soumises intéresse notre histoire financière et rattache directement le Mémoire du savant paléographe à l'histoire de nos institutions politiques.

Si M. Bourquelot, avant de livrer son Mémoire à l'impression, le soumet à une révision; si, durant le travail typographique, il y introduit cette sévérité de style et d'ordonnance dont la correction des épreuves fait plus sentir la nécessité, l'état de manuscrit étant trop souvent un déshabillé littéraire, nul doute que les *Études sur les foires de Champagne* ne prennent place à côté des meilleurs ouvrages d'érudition de ces dernières années. Toutes les parties ne sont pas traitées avec une égale étendue; la Commission se serait aperçu, à la simple lecture, que l'auteur est de Provins, si une médaille que vous lui décernâtes, il y a plus de vingt ans, pour une histoire de cette ville, ne le lui eût déjà appris. D'autres villes, qui avaient aussi leurs foires,

Reims, Châlons, restent trop dans l'ombre. Quelques recherches de plus, et la lumière sera également répandue sur les diverses parties du tableau ; l'œuvre alors honorera en tout son auteur. En Champagne comme dans la plupart de nos provinces, les nobles croyaient déroger par le commerce ; mais aujourd'hui les choses ont bien changé, et ce sont les marchands champenois qui confèrent à M. Bourquelot la noblesse intellectuelle dont nous lui remettons ici les lettres.

La Champagne a eu cette année le privilége de fournir leur sujet aux deux ouvrages que nous avons plus particulièrement distingués. Tandis que M. Bourquelot étudiait l'histoire des assemblées foraines de la province, M. Max Quantin recueillait, pour un département en partie formé d'une des subdivisions de la Champagne, tous les documents qui peuvent en éclairer l'histoire. Son *Cartulaire général de l'Yonne* est une de ces œuvres de patience et d'attention dans lesquelles le travailleur n'est guère soutenu que par le sentiment des services qu'il rend aux études d'autrui ; les publications de cartulaires n'ont, en effet, ni l'éclat d'une grande composition littéraire, ni l'intérêt saisissant d'un récit, ni le piquant d'un fait mis en lumière, ni le retentissement de ces découvertes inattendues dues à la critique de l'antiquaire ou à la sagacité du philologue ; mais ce sont des actes d'un beau dévouement historique. Le Cartulaire de l'Yonne, comme tout cartulaire habilement analysé, est un long, un minutieux répertoire de pièces qui arrivent chacune à leur date et leur ordre, et que l'archiviste doit en quelque sorte coter et parafer à la façon d'un officier ministériel ; toutefois ce récolement exige, pour les siècles passés, un savoir bien autre que celui d'un notaire ou d'un avoué. La méthode et l'exactitude apportées dans ce dépouillement font le mérite de l'archiviste, mérite qui a naturellement ses degrés. M. Quantin nous avait déjà, dans son premier volume, très-honorablement mentionné par l'Académie, donné un spécimen de sa critique et de son érudition. Ce second volume fait ressortir davantage son intelligence de paléographe. Là se trouve réunies toutes les pièces datant des onzième et douzième siècles, c'est-à-dire appartenant à une époque pour la complète connaissance de laquelle il reste encore beaucoup à faire, si l'on veut ne laisser ignoré aucun épisode, aucun accessoire. L'éditeur a vérifié avec le plus grand soin l'authenticité de tous les documents qu'il recueille et établit leur texte avec la plus extrême rigueur. Des tables des noms d'hommes et de lieux, mentionnés dans les chartes dont se compose le cartulaire, une classification des pièces par ordre d'églises, de monastères, de seigneuries, enfin un index général des matières rendent l'ouvrage plus accessible aux travailleurs et y facilitent les recherches. Nous avons retrouvé, dans l'introduction de ce tome II, l'excellent morceau sur la géographie ancienne de la cité d'Auxerre, du *pagus* et du comté de Sens, où l'auteur nous fait, pour ainsi dire, assister à la formation graduelle des deux pays, par l'ordre rigoureusement chronologique qu'il s'est imposé, morceau qui avait mérité, il y a deux ans, une de vos mentions très-honorables. A cette étude géographique est rattaché un aperçu de l'état des propriétés et des personnes, de la justice, des monastères, de l'agriculture, de l'industrie au douzième siècle, dans la région de la France dont s'occupe M. Quantin.

Nous regrettons que l'archiviste d'Auxerre n'ait accordé qu'une si petite place à l'étude de la viabilité antique et du moyen âge. Une recherche suivie des routes et des chemins tracés par les Romains, ou fréquentés à l'époque féodale, fait défaut dans le livre, et cependant les voies anciennes sont le guide le plus sûr au milieu de ce terrain encore à moitié en friche, couvert de forêts, coupé de cours d'eau mal aménagés, que l'on appelle la France du douzième siècle. Sauf cette lacune regrettable, l'ouvrage de M. Quantin est un travail excellent, et en accordant la seconde

de nos médailles à un labeur poursuivi avec tant de persévérance, nous donnons la fois une preuve de justice et un utile exemple.

Deux ouvrages nous ont paru dignes de la troisième médaille, et nous nous sommes vus contraints de partager entre eux une récompense qui, tout entière, n'eût pas été trop grande pour chacun de leurs auteurs. L'un est dû à M. Tudot, antiquaire distingué du département de l'Allier; l'autre, dont les mérites plus spéciaux frappent moins de prime abord, quoique tout aussi réels, est d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. de Matty de Latour, déjà honoré d'une médaille dans un précédent concours. Par la nouveauté des résultats archéologiques, le travail de M. Tudot l'emporte peut-être sur le Mémoire de M. de Matty; mais l'exécution vraiment achevée du dernier, l'admirable atlas qui l'accompagne, la conscience scrupuleuse, je dirais même la minutie, si je ne craignais que le mot ne fût entendu dans un sens défavorable, qui s'y fait remarquer, lui donnent une grande valeur. Les envois des deux candidats offrent donc des mérites divers; ils ont, en réalité, des droits égaux, et si, dans cet *ex æquo*, nous avons placé M. Tudot le premier, c'est seulement pour indiquer au public que la science des antiquités recueillera dans son ouvrage des faits plus neufs et des renseignements plus variés.

Nous commencerons cependant, Messieurs, par vous entretenir du Mémoire de M. de Matty de Latour, parce que, avec lui, nous nous trouvons encore dans la province où nous ont conduits MM. Bourquelot et Quantin, surtout parce que nous y voyons ce que nous eussions voulu rencontrer dans le *Cartulaire de l'Yonne*, une étude approfondie des voies romaines. M. de Matty de Latour ne quitte pas les routes; M. Quantin les évite; il est vrai qu'il est assez au fait du pays pour nous mener à travers champs.

L'ingénieur français a spécialement étudié la voie romaine de Langres à Besançon. Il l'a fait non-seulement en géographe, mais en homme de l'art. C'est vous dire, Messieurs, qu'il ne s'en tient pas à la direction de la voie, mais en veut reconnaître la construction, en mesurer les accotements, en sonder la profondeur, en un mot, se rendre compte des moindres détails. M. de Matty de Latour a fait faire sur cette route antique un nombre considérable de sections. Deux cent quatre-vingt-six fouilles ont été pratiquées, de façon à déterminer le tracé avec la plus rigoureuse exactitude. L'auteur a pu ainsi se former une idée complète de la construction de la voie sur tout son parcours, de la composition du massif et des matériaux employés. Rien de ce qui peut intéresser un ingénieur n'a été négligé, et, en vérité, M. de Matty de Latour est tellement au courant des procédés de l'ingénieur romain, qu'on pourrait le prendre pour un de ces architectes qui tracèrent dans la Gaule les grandes voies d'Agrippa, et dont le temps aurait respecté la vie comme la science.

Du Mémoire de M. de Matty de Latour il ressort que les voies antiques ne présentaient pas la composition invariable à laquelle le célèbre ouvrage de Bergier nous a fait croire, le *statumen*, le *rudus*, le *nucleus* et la *summa crusta*. Cette succession de couches différentes constituait une composition typique dont on s'écartait sans cesse dans la pratique et à laquelle on substituait souvent un système plus simple. Ce fait constaté conduit l'auteur à découvrir comment les voies étaient réparées et refaites, et lui permet d'évaluer la dépense qu'entraînait leur construction, dépense qu'il compare à celles que nécessitent aujourd'hui nos routes. C'est là un rapprochement curieux et important pour l'histoire économique de l'antiquité. Mais M. de Matty de Latour ne se borne pas à l'examen de la voie qu'il a fouillée, il en a parcouru d'autres sur lesquelles il a fait d'intéressantes observations; il s'aide aussi des travaux exécutés sur la voie Appienne par un éminent ingénieur qui fut l'une des gloires de

l'Institut, Prony; et de cet ensemble d'indications, il tire quelques données applicables à tous les chemins romains.

Ce serait une heureuse pensée chez le directeur général du corps auquel M. de Matty de Latour appartient, de prescrire une reconnaissance pareille à celle dont la voie de Langres à Besançon a été l'objet, sur toutes les voies antiques qui subsistent par tronçons en grand nombre dans notre patrie. L'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne, dont nous ne parvenons le plus souvent à restituer que conjecturalement les indications, sortiraient de l'obscurité qui les voile, et la Gaule reparaîtrait avec son épais réseau de routes et de chemins; toutes les stations reprendraient leur véritable place, et les *fines* leur exacte situation.

Nul mieux que M. de Matty de Latour ne serait apte à s'acquitter de cette tâche car il a, on peut le dire, la passion des voies romaines et le culte des grands chemins; c'est un véritable adorateur de Mercure Enodios. Cette dévotion qui, chez un ingénieur, est une vertu d'état, nous autorise à lui rappeler de ne pas négliger les simulacres de sa divinité protectrice, de rechercher les hermès et les bornes qui en avaient été originairement les grossières images. Il a traité en termes un peu trop brefs de ces moyens de repère qui aident à reconstituer le tracé des chemins. Sans méconnaître l'importance de la chaussée et des accotements, il nous semble que ce qui se trouvait le long de la route avait aussi droit à son intérêt; le passant y jetait les yeux et lisait sur l'hermès ou la borne ce qui lui restait encore d'heures à marcher. Antiquaires qui cheminons à la suite de M. de Matty de Latour sur la voie qu'il connaît si bien, nous eussions aimé à apercevoir de distance en distance quelques monuments; ils nous rappelleraient que c'est de l'archéologie et non exclusivement de la science des routes que nous voulons faire. Nous aurions aussi désiré voir approfondie par l'auteur la question des embranchements dans ses rapports avec le système de bornage, question qui nous promet la solution de certaines difficultés des itinéraires anciens. Espérons que s'il est chargé d'une mission spéciale, M. de Matty de Latour éclairera ce problème, et qu'il deviendra plus archéologue, sans cesser d'être, ce qu'il est assurément, un très-savant ingénieur.

Si M. Edmond Tudot nous intéresse davantage, c'est qu'il ne sort jamais du domaine de l'antiquaire. Il a aussi fouillé le sol pour y retrouver des monuments de l'adresse et du talent manuel des anciens. Habitant un pays particulièrement favorable à l'étude des procédés et des produits de la céramique gauloise, l'ancien Bourbonnais, il a eu la bonne fortune de tomber sur de véritables trésors. Les environs de Toulon-sur-Allier recélaient une multitude de fours à poterie, de figurines, de vases d'argile, de terres cuites que l'auteur décrit et explique.

Les planches de son ouvrage, où se révèle le talent artistique de l'auteur, mettent sous nos yeux plus de quatre cents monuments représentés sous leurs divers aspects, méthodiquement classés et distribués avec une clarté et un enchaînement qui donnent aux plus minces fragments une importance qu'ils n'auraient pas sans cela.

Ces monuments, qui nous offrent des représentations de divinités, de personnages privés, d'animaux, des images grotesques même et de véritables caricatures, sont rapprochés des monuments analogues faisant partie de collections particulières. Car, pour éclairer son sujet, pour mieux nous initier à l'art du potier et du mouleur gaulois ou gallo-romain, M. Tudot ne s'est pas cantonné dans la seule étude des richesses de son département. Il nous apporte sur cet art des données tout à fait neuves; il retrouve des moules à pièces et jusqu'aux petits poinçons modelés en relief à l'aide desquels on imprimait dans les moules ces mille combinaisons d'ornements et de figures qui ajoutent tant à la beauté des charmantes poteries rouges que fabriquaient les populations de la Gaule.

Les mérites que nous faisions ressortir tout à l'heure, en parlant de l'ouvrage de M. Quantin, nous les retrouvons en partie dans celui de M. Célestin Port, intitulé : *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*. Seulement la tâche était ici moins étendue; la date des pièces ne remontant pas si haut, la critique des documents n'exigeait pas tant de sagacité. Au reste, même correction de textes, même sureté d'indications. La Commission, qui dans un précédent concours décernait une médaille à l'auteur, vous rappelle solennellement cette récompense à laquelle il s'est donné de nouveaux droits.

Il s'opère parfois, en effet, chez ceux qui obtiennent nos médailles novation de titres. Des œuvres analogues à celles qui ont mérité nos récompenses, également estimables, bien qu'elles n'offrent plus le même caractère de nouveauté, rappellent de premiers succès. L'auteur ne conquiert pas sans doute alors une seconde médaille, mais il empreint plus fortement sur la première sa palme et son nom.

Sans accorder un rappel de médaille à M. l'abbé Raillard pour ses deux Mémoires sur *la Restauration du chant grégorien* et sur *les Quarts de ton du graduel Tibi Domine*, nous devons cependant les citer d'une manière toute spéciale et en quelque sorte hors ligne.

L'auteur y confirme par des faits nouveaux ce qu'il avait établi dans son Mémoire, honoré l'an dernier d'une médaille : il fortifie les découvertes sur l'emploi du quart de ton, qui sont dues à la sagacité d'un de nos confrères; enfin il nous montre, dans l'horreur inspiré par un certain intervalle de quarte, qu'un passage mal compris de Guy d'Arezzo avait fait rejeter, l'une des causes principales des modifications introduites depuis dans le chant liturgique.

Ces deux Mémoires sont donc comme un appendice de l'œuvre que nous vous signalions, il y a moins d'une année, et ils nous prouvent que, persévérant dans ses louables efforts, le savant ecclésiastique s'avance d'un pas de plus en plus sûr dans ces ténèbres des neumes où la finesse de l'oreille doit suppléer à l'incertitude de la vue.

Nous vous proposions en 1860 de décerner neuf mentions très-honorables ; le grand nombre de travaux vraiment dignes de votre approbation ne permet pas d'en abaisser le chiffre cette année. Nous nous sommes trouvés de nouveau en face d'ouvrages qui n'étaient pas sans quelques droits à une meilleure place dans la série des récompenses ; mais ne l'oubliez pas, Messieurs, nous n'avions pas à prononcer sur des valeurs absolues ; nos jugements sont relatifs ; c'est un ordre de mérite que nous établissons. Il y a eu des combats où tous les soldats valaient des généraux, et des batailles où le général n'était qu'un médiocre soldat. Nos luttes ont grandi, et les conscrits d'il y a vingt-cinq ans sont maintenant des capitaines éprouvés.

La première mention très-honorable a été accordée à M. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, pour ses *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*. Cet ouvrage, dont le titre a le tort de ne pas indiquer suffisamment le contenu, est un recueil de dissertations sur divers sujets relatifs à l'histoire du midi de la France, surtout à celle de la partie du Languedoc où est situé Montpellier. Le mot *Mélanges* montre assez qu'il ne faut point chercher dans le livre d'unité. Les deux volumes renferment des Mémoires sur des sujets très-variés, publiés à diverses époques, mais réunis depuis en un seul corps dont les diverses parties sont rapprochées par le lien commun d'une érudition solide et d'une critique exercée. Tantôt c'est la biographie d'un personnage mal connu, tantôt c'est l'exposé de l'organisation religieuse ou de la charité publique et hospitalière au moyen âge, tantôt le tableau animé, et tiré des pièces du temps, d'une émeute populaire sous Charles V, tantôt un Mémoire sur les monnaies de Maguelone et de Montpellier, tantôt une notice sur les seigneurs d'un vil-

lage des environs de cette ville, Courdonterral, et sur leurs luttes avec la population ; tantôt enfin une chronique inédite ou l'histoire d'une localité de l'évêché de Maguelone. Presque tous ces sujets sont traités d'après les documents originaux, que l'auteur manie avec intelligence et sobriété. En accordant à M. Germain une mention très-honorable, l'Académie, qui le compte parmi ses correspondants, ne fera qu'ajouter un témoignage de plus à la haute estime que lui inspire son savoir, honoré déjà d'une récompense plus haute que celle dont dispose la Commission.

L'*Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à* 1790 *des archives du département des Bouches-du-Rhône*, par M. Blancard, rentre dans la catégorie des œuvres d'érudition patiente et de persévérants efforts pour lesquelles la Commission a déjà tout à l'heure indiqué sa prédilection. Ce travail, conduit avec une ardeur soutenue, avait droit à vous être signalé dans des termes qui sont une récompense. Les sceaux ont une grande importance en diplomatique ; ce sont généralement des marques d'authenticité ; œuvres d'art, ce sont aussi des documents pour l'histoire monétaire ; leurs empreintes nous donnent des figures, des détails de costume, d'ornements qui ne s'observent parfois que là ; ces reproductions de sceaux prennent surtout une valeur particulière quand elles sont exécutées avec le talent que M. Laugier a apporté dans les planches du livre de M. Blancard.

Les sceaux sont classés par ordre de date ; leurs légendes sont expliquées et transcrites avec une grande exactitude. On regrette seulement que l'auteur ait été si sobre de détails historiques. L'exactitude a sans contredit son prix, mais la solidité n'entraîne pas nécessairement la sécheresse, et les personnages dont nous avons sous les yeux les effigies ou les armoiries ne sont pas assez connus pour qu'il ait été inutile de nous en rappeler l'histoire.

Toutefois la méthode de M. Blancard a l'avantage de ne pas exposer à des rapprochements hasardés et à des idées systématiques. C'est l'abus de ces idées qui nous a empêchés de décerner une médaille à un autre antiquaire, M. Frédéric Troyon, dont le livre aurait eu certainement droit par l'intérêt qu'il présente à nos plus hautes récompenses.

Les restes d'habitations sur pilotis, découverts sur les bords ou dans les eaux de différents lacs de la Suisse, éveillèrent vivement, il y a quelques années, l'attention des antiquaires de ce pays. Le desséchement partiel du petit lac de Moosseedorf, dans le canton de Berne, mit au jour de la tourbe et quelques instruments en pierre et en os. On fouilla afin de reconnaître d'où provenaient ces vestiges, et l'on ne tarda pas à constater que des pieux occupaient toute la partie du fond desséché sur une largeur de plus de 15 mètres, et que plus à l'ouest les pieux se continuaient sous le niveau des eaux. Ces pieux, plantés verticalement, traversaient une ancienne couche de tourbe, dans la partie inférieure de laquelle étaient déposés des ossements d'animaux, des fragments de poterie, et des instruments de la même matière que ceux qui avaient été déterrés antérieurement, et ne portant aucune trace de métal.

On ne tarda pas à retrouver ailleurs de pareilles restes d'habitations, auxquels leur emplacement fit donner l'épithète de lacustres, à la tourbière de Wauwyl, dans le canton de Lucerne, au lac de Zurich, à celui de Pfeffikon, dans le même canton, à ceux de Constance, de Bienne, de Neufchâtel, de Genève.

A quel peuple devait-on rapporter ces vestiges ? avait-on là des antiquités de la période celtique ? fallait-il croire que les Helvètes habitaient, comme le font aujourd'hui les Malais, dans des huttes construites sur pilotis ?

Tel fut le problème qu'agitèrent les antiquaires suisses, et à la solution duquel M. Frédéric Troyon a consacré de savantes recherches. Son livre est le résumé de tous les travaux entrepris à ce sujet depuis la découverte des premières habitations

lacustres. L'antiquaire vaudois ne s'est pas borné à décrire les vestiges mis au jour et les objets de toute sorte qui s'y trouvent associés ; il a fondé sur ces découvertes archéologiques une théorie dont il avait été chercher les bases chez les antiquaires scandinaves. Frappé de ce fait que les habitations qui dénotent l'industrie la plus primitive et la plus grossière ne renferment guère que des instruments en pierre, que les ossements d'animaux qui y sont mêlés n'appartiennent généralement pas à la faune actuelle, il distingue dans les établissements anciens de l'Helvétie une époque antéhistorique qu'il appelle l'âge de pierre.

La présence d'instruments en bronze dans les habitations lacustres des bords du Léman et d'autres lacs l'ont conduit à admettre qu'à l'âge de pierre en avait succédé un autre, correspondant à une civilisation plus avancée et où le bronze fut employé pour la confection des armes et des ustensiles.

Enfin la présence du fer dans les habitations lacustres de quelques parties de la Suisse, par exemple sur les bords des lacs de Bienne et de Neufchâtel, a fait croire à M. Troyon que dans un âge plus récent, mais antérieur déjà à l'époque où César entrait en Gaule, le fer avait pris la place du bronze.

C'est en se guidant sur cette chronologie supposée que l'auteur a entrepris d'écrire ce qu'on pourrait appeler l'histoire de l'industrie primitive de l'humanité. Étendant le cercle de ses études, il a été chercher dans tous les pays de l'Europe, en France, en Irlande, en Angleterre, en Écosse, en Danemark, en Allemagne et jusque dans la Turquie et le Caucase, des témoignages en faveur de la théorie à laquelle il subordonne trop souvent l'exposé des découvertes que nous venons de mentionner.

Les faits qu'analyse M. Troyon, en recourant aux publications d'un grand nombre de ses compatriotes, intéressent au plus haut degré notre archéologie celtique, car l'Helvétie était une partie de la Gaule. Toutefois votre Commission aurait préféré que l'auteur eût plus nettement séparé la description pure et simple des monuments découverts de la théorie qu'il y mêle. Cette théorie, malgré ce qu'elle a d'ingénieux et de séduisant, nous paraît beaucoup trop absolue, et nous inclinons à penser que son livre scinde, en des époques trop tranchées, des formes de l'industrie de nos ancêtres qui ont pu être contemporaines, et qui ne remontent pas toujours à la haute antiquité qu'il leur prête. Les découvertes faites en plusieurs points de la France démontrent, par exemple, que les Gaulois faisaient encore usage d'armes en bronze quand ils combattirent contre les Romains, et l'on a retrouvé des ustensiles en pierre qui ne sauraient dater d'une époque beaucoup plus ancienne que César.

Les systèmes établis à l'avance nuisent, vous le savez, Messieurs, à l'étude critique des faits ; et, trop infatué d'une théorie, l'antiquaire ferme involontairement les yeux sur les circonstances qui la contredisent. Ce défaut de critique peut être reproché à M. Troyon. Des objets signalés depuis comme controuvés, des ustensiles imités par des faussaires de ceux qui avaient été authentiquement découverts, se voient confondus, dans les planches qui accompagnent son livre, avec les objets d'une origine incontestablement antique.

Il resterait donc à faire sur les monuments que l'auteur décrit une étude plus sévère et plus exigeante, à s'assurer si le divorce entre la pierre, le bronze et le fer, est aussi prononcé que ce savant le suppose, et, par la comparaison des objets d'origine gauloise et de ceux que recélaient les habitations lacustres, à fixer d'une manière plus sûre la date à laquelle on doit les faire remonter.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Troyon n'en est pas moins d'une réelle importance ; il appelle l'attention sur des faits que l'on ne soupçonnait pas il y a vingt-cinq ou trente ans. Il se lie à ce grand problème de l'âge auquel notre Europe a été peuplée, mytérieuseque oitsn où, depuis que des produits de notre industrie ont été

déterrés dans les profondeurs du sol, se trouvent en présence le géologue et l'antiquaire. L'histoire des habitations lacustres appartient à ce qu'on pourrait appeler l'archéologie primordiale; elle nous transporte vraisemblablement bien au delà des temps que peuvent revendiquer nos annales; mais les origines de l'humanité sont le premier chapitre de l'histoire de toutes les nations; en cherchant à découvrir quels furent les premiers hommes qui pénétrèrent dans la contrée qne nous habitons aujourd'hui, nous sommes donc encore dans le domaine de nos antiquités nationales.

Ce que je dis est applicable à la *Grammaire comparée des langues de la France* de M. Louis de Baecker, qui a obtenu dans ce concours la quatrième mention très-honorable.

Les anciens dialectes sont comme les fossiles des révolutions intellectuelles de l'humanité, et l'étude des caractères communs qu'ils présentent nous reporte à un âge où ne s'étaient point encore opérées, entre les tribus de souche indo-européenne, ces séparations tranchées qui les constituèrent en nations distinctes. M. de Baecker à dû nécessairement franchir les limites de l'antiquité gauloise et remonter jusqu'au berceau asiatique; mais par son examen des formes grammaticales des idiomes sortis du latin, il nous ramène en deçà de ces temps reculés. Le tort de la *Grammaire comparé des langues de la France* est d'avoir rapproché, sans autre motif que leur voisinage géographique, des idiomes de branches distinctes. C'est par leurs affinités grammaticales, non par les lieux qu'habitent les peuples qui les parlent, que les langues doivent être comparées. Mais si M. de Baecker a mal choisi son point d'attache, il a du moins bien fait connaître les vicissitudes des idiomes qu'il analyse. Vulgarisateur des principes des Guillaume de Humboldt, des Bopp, des Jacques Grimm, il les résume et les applique non sans intelligence. Au lieu de remonter à des questions générales qu'il n'est pas suffisamment préparé pour traiter complétement, nous eussions préféré que l'auteur se fût donné pour tâche de suivre province par province, canton par canton, les altérations des différents types de langues qu'il distingue; il aurait ainsi rendu un plus grand service à la philologie comparée, et son livre eût mieux répondu au titre qu'il porte. Les philologues ont jusqu'à présent fait l'histoire des genres; les espèces demandent à être étudiées à leur tour, et rien n'eût mis plus en évidence les caractères différentiels de ces espèces linguistiques qu'une bonne comparaison des dialectes provinciaux. Le sujet, comme l'a entendu M. de Baecker, manque d'homogénéité, et, malgré les qualités de son œuvre, la conscience qu'il y a apportée, nous n'avons pu lui accorder une récompense digne de ce qu'aurait dû attendre une *Grammaire comparée* composée par un véritable philologue. Une brochure intéressante sur la seigneurie de Nordpenne ne constituait pas d'autre part un titre assez considérable pour modifier notre décision.

Ce que nous tenons à faire ressortir dans l'ouvrage de M. de Baecker, c'est le bon aloi des idées et le caractère vraiment scientifique des recherches. Ce mérite manque trop souvent à M. Cénac-Moncaut, qui vous a adressé une seconde édition de son *Histoire des peuples et des États pyrénéens*. L'auteur a quelques qualités de l'historien, mais celles de l'antiquaire ne sont pas chez lui assez développées, et celles du philologue font défaut. M. Cénac-Moncaut s'est tracé un cadre trop vaste pour ses forces; il a voulu tout embrasser dans ce monde pyrénéen au milieu duquel il vit et qu'il observe depuis longtemps. Privé des ressources qui lui étaient nécessaires, il nous a forcément donné un tableau inégal de dessin et de couleur; il a oublié le précepte :

Sumite materiam vestris qui scribitis æquam
Viribus.

Rien en effet n'obligeait l'auteur à joindre à son récit, à ses appréciations histori-

ques, toujours intéressantes, des parties archéologiques, épigraphiques, philologiques qui déparent un travail, à certains égards, satisfaisant. Le lecteur, en rencontrant dans l'*Histoire des peuples et des États pyrénéens* tant de détails neufs et bien traités sur les royaumes éphémères qui se sont succédé aux deux versants des Pyrénées, n'eût pas été tenté d'en demander davantage. Ces cinq volumes, réduits à quatre, à trois peut-être, aurait suffi pour la tâche qu'il s'était imposée, et, séparée du billon qui altère un métal précieux, son œuvre se serait présentée irréprochable dans ce concours. En général, M. Cénac-Moncaut n'a le pied sûr que quand il marche sur le terrain espagnol ou français; remonte-t-il jusqu'aux Phéniciens, aux Romains, aux Ibères, veut-il démêler à travers les étymologies des questions d'origine, il s'égare facilement, faute de cette connaissance approfondie des sources antiques que décèlent l'exactitude et la précision des renvois.

Ce n'est pas cependant sans regret que la Commission n'accorde à l'auteur que le cinquième rang dans les mentions très-honorables; elle aurait voulu pouvoir témoigner autrement son estime pour un si long labeur. Mais la pensée qu'elle aurait sanctionné par une plus haute récompense des idées qui sont en désaccord avec les données de la science et une méthode que la saine critique condamne, a dû l'arrêter. Car, s'il y a pour les tribunaux des circonstances atténuantes qui affaiblissent l'application de la loi, il y a de même, dans la distribution des récompenses, des circonstances qui atténuent les mérites des candidats, qui font que la couronne s'effeuille au moment où on allait la déposer sur leur front.

MM. H. Mesnault et H. de Monteyremar ont fait preuve d'intelligence et de zèle dans le travail manuscrit intitulé : *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée, près Chartres, Études du paysan beauceron aux XIIe et XIIIe siècles*. Dans la longue introduction placée en tête de l'ouvrage, M. Mesnault a mis en œuvre les principaux faits que fournissent les pièces qu'il classe et reproduit. Mais on regrette de ne pas toujours rencontrer dans la publication de ce cartulaire la science approfondie du paléographe, de voir percer çà et là des indices d'inexpérience. L'intérêt des documents rassemblés rachète toutefois amplement ces défauts, et nous avons accordé à MM. Mesnault et de Monteyremar la sixième mention très-honorable.

Les publications de cartulaires abondent cette année; c'en est une autre qui a reçu la septième de nos mentions très-honorables. En nous donnant les fragments qui ont été découverts du *Cartulaire de la Chapelle Aude*, M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, a rendu à l'érudition un service d'autant plus grand qu'on avait depuis un siècle perdu la trace de ce curieux monument paléographique. Le *Cartulaire de la Chapelle Aude* est sans contredit l'une des sources les plus abondantes qui puissent être consultées pour l'histoire du Bourbonnais. Le travail de M. Chazaud témoigne d'un vrai savoir et d'un grand esprit d'exactitude, quoiqu'on y remarque des imperfections analogues à celles qui déparent la publication de MM. Mesnault et Monteyremar. Ce qui tient à la chronologie laisse beaucoup à désirer.

Un travail qui, à raison de son peu d'étendue, ne pouvait prétendre à une de nos premières récompenses, mais qui, tout circonscrit qu'il est, n'en décèle pas une moins remarquable sagacité et une grande intelligence topographique, *la Notice sur la topographie primitive de la ville de Meaux*, par M. Carro, mérite d'être cité très-honorablement dans ce concours. Bien des villes de France ont gardé les noms des *oppida* qu'elles ont remplacés, des peuples qui occupaient ces forteresses gauloises, mais rarement les habitations modernes ont pris exactement la place des grossières cabanes et des demeures rustiques élevées par nos aïeux. Le nom, bien qu'altéré, subsiste encore; l'emplacement a quelque peu changé; c'est ce qui est arrivé pour la ville des *Meldi*, ce Jatinum dont le nom corrompu se trouve sur la Table théodosienne. M. Carro

a entrepris de déterminer exactement la place et l'étendue de la ville antique; il en a suivi les déplacements et les extensions successifs; il a retrouvé la trace des diverses enceintes et refait sur les lieux, à l'aide de témoignages savamment discutés, la carte du Meaux antique qu'il a placée sous nos yeux.

Ce genre de recherches importe à la géographie générale de la Gaule pour l'évaluation exacte des distances d'une station à l'autre; il éclaire aussi la question du chiffre de la population primitive de la France, en nous donnant une idée de la grandeur des *oppida*.

M. Carro aime l'antiquité et la comprend; il nous le prouve par son *Voyage dans le pays des Celtes*, qui eût été un titre de plus à nos éloges, si la date du livre avait permis de l'admettre à ce concours. Nous décernons la huitième mention très-honorable à M. Carro.

Enfin, la neuvième mention très-honorable est accordée à M. Renault pour sa *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, travail estimable et complet, inspiré par les publications analogues dues, pour d'autres parties de la Normandie, à son compatriote, M. de Caumont. Notre correspondant a imprimé, en effet, dans cette province, une heureuse impulsion à l'étude des monuments. Le zèle s'est communiqué à ce point qu'il pèche aujourd'hui plutôt par excès, et fait prêter souvent un intérêt hors de proportion à des constructions insignifiantes. On s'en aperçoit en lisant le livre de M. Renault; mais nous n'en tenons pas moins à récompenser par nos éloges l'ardeur de cet antiquaire intelligent et consciencieux. En l'absence d'un plus grand nombre d'œuvres proposées dans l'arrondissement de Coutances à son admiration, on doit l'excuser de s'être extasié devant des monuments qui nous auraient laissé plus froids.

J'arrive maintenant aux mentions honorables. La liste en est étendue, et vous n'attendrez pas de moi, Messieurs, des jugements longuement motivés. Ce rapport doit avoir des bornes; la Commission a entendu, dans ses séances, des rapports particuliers; je ne puis, ici, qu'en prendre la substance. Sous-entendez donc des mérites que je n'ai pas la place de vous signaler; sous-entendez aussi des critiques qu'il m'est doux de passer sous silence; n'oubliez pas d'ailleurs que les motifs qui nous ont fait quelquefois ranger, dans la catégorie qui va nous occuper, des ouvrages laborieusement composés, sont la date comparativement moderne des principaux faits rapportés, l'absence de développements qui nous semblaient indispensables. Les travaux ici mentionnés appartiennent à presque toutes les branches de l'archéologie nationale, mais plus particulièrement au moyen âge. Je suivrai, autant que possible, l'ordre des temps.

Un officier de marine, M. Ed. de Rostaing, vous a adressé une *Etude géographique et hydrographique sur les ports de Coriallo, Corbilo et Iktin, et sur les rivages des Coriellones et des Corivallenses du Cotentin*. C'est, comme vous le voyez, une question de géographie ancienne. La détermination du véritable emplacement de ces villes présentait de grandes difficultés qui avaient embarrassé plus d'un critique. M. de Rostaing, grâce à ses connaissances spéciales sur la presqu'île du Cotentin, a réussi à jeter de nouvelles lumières sur un problème déjà en partie résolu par d'Anville. Il a présenté, à l'appui de l'opinion du célèbre géographe qui retrouvait Coriallo au cap de la Hague, des considérations d'un grand poids; il a montré qu'il faut reconnaître dans Coriallo le Corbilo que citait Strabon sur la foi d'auteurs plus anciens. *Legedia* est Coutances selon M. de Rostaing, qui allègue en faveur de cette identité des raisons qu'il a su habilement faire valoir; son argumentation est moins démonstrative quand il identifie *Ictis* au cap Portland. Ce travail manuscrit, œuvre d'une critique intelligente, mérite tous les encouragements de l'Académie.

Une autre question de géographie qui ne nous reporte pas si haut, mais qui n'a pas moins d'intérêt, est l'emplacement du fameux *Champ du Mensonge*, théâtre de la trahison dont les fils de Louis le Débonnaire se rendirent coupables envers ce prince malheureux. Les chroniqueurs nous apprenaient que l'entrevue de l'empereur carlovingien et de ses fils avait eu lieu dans la région des Vosges. Un conseiller à la cour impériale de Colmar, M. Boyer, a réussi, par des recherches ingénieuses et un heureux emploi des étymologies, à fixer d'une manière très-plausible l'emplacement de ce champ fameux, le *Champ rouge*, comme on l'appelait avant que la perfidie des petits-fils de Charlemagne lui eût valu un nom qui fait leur éternel opprobre. C'est au voisinage de Colmar et de Sigolsheim, dans le canton qu'arrose la Fechte, que M. Boyer a placé le *Champ du Mensonge*. La Commission a été frappée de la solidité de ses raisons; mais, lors même qu'elle n'eût pas été convaincue, elle aurait toujours tenu à consigner ici ses éloges pour un travail qui dénote autant de critique que d'érudition.

Ces mêmes qualités, nous sommes habitués à les rencontrer dans les ouvrages de M. H. Lepage, dont le nom a déjà été plusieurs fois honorablement cité dans le concours des antiquités nationales. Son *Dictionnaire géographique de la Meurthe*, qu'accompagne une carte historique répondant pour le dixième siècle à la contrée qu'embrasse ce département, est une œuvre exacte et consciencieuse chez laquelle on voudrait seulement rencontrer plus de développements; mais elle n'en fournira pas moins des indications précieuses pour la géographie d'une partie de l'ancienne Lorraine pendant le moyen âge. Assurément le *Dictionnaire géographique de la Meurthe* avait droit à une de vos citations spéciales.

Le *Pouillé de l'évêché de Luçon*, de M. Aillery, est un document géographique important. L'auteur a pris pour base de son travail le pouillé de Gautier de Bruges, rédigé avant 1306, et qui embrasse les parties de l'ancien diocèse de Poitiers qui furent comprises postérieurement dans les évêchés de Luçon et de Maillezais. Il a complété ces documents à l'aide d'autres moins anciens et patiemment compulsés par lui. Un pouillé du quatorzième siècle lui a toutefois échappé. Deux bonnes cartes ajoutent à l'intelligence du livre. On regrette seulement l'absence de tables. En somme, cette publication fait honneur au zèle et au savoir de M. Aillery.

Laissons maintenant la géographie pour l'archéologie proprement dite, deux sciences qui se donnent la main et dont l'histoire a intérêt à voir subsister la bonne harmonie. La *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, de M. de Boisvillette, peut être proposée comme un modèle du genre, et il faut en remercier la Société qui en a dirigé la publication. L'auteur décrit brièvement; mais ses descriptions, accompagnées d'excellents dessins, sont d'une clarté et d'une précision qui leur donnent un grand prix. Si le texte ne va guère au delà, c'est que les documents manquent. Pour expliquer plus au long les monuments dits celtiques qui abondent dans l'Eure-et-Loir, il aurait fallu faire appel à l'imagination, puisque les anciens ne nous ont rien dit de ces antiques constructions. M. de Boisvillette est un esprit trop positif pour se laisser aller à ces explications de fantaisie; il préfère se taire quand les documents se taisent eux-mêmes : louable exemple qui n'a pas été suivi.

La Notice manuscrite sur la Beauce, du même auteur, renferme des aperçus justes et quelques données utiles, sans cependant épuiser un sujet qui, plus creusé, aurait pu devenir plus fécond.

Ces deux envois de M. de Boisvillette sont dignes de tous vos encouragements.

Les dissertations de M. Ed. Fleury sur les pavages émaillés dans le département de l'Aisne, sur les peintures murales des églises du Laonnais, annoncent une étude attentive et sérieuse des monuments, poursuivie avec intelligence et avec amour. Elles nous ré-

vèlent quelques faits intéressants. Ainsi l'auteur a prouvé que les armoiries tracées sur les pavés émaillés ne sont souvent que des motifs d'ornement. Ces deux dissertations, et une autre qui a le tort de porter un titre trop ambitieux : *la Civilisation et l'art des Romains dans la Gaule Belgique,* forment un ensemble de travaux que nous mentionnons ici avec honneur. Vous y trouverez, Messieurs, la description de monuments curieux associée parfois à des vues hasardées, mais toujours instructives ; vous y reconnaîtrez le fruit de recherches persévérantes et une connaissance approfondie des richesses archéologiques d'un de nos départements les mieux dotés par l'histoire.

M. Bretagne est aussi un antiquaire exercé qui a le flair des sujets intéressants et des faits nouveaux. Son Mémoire sur ce qu'il appelle les peignes liturgiques, c'est-à-dire sur les peignes dont on faisait jadis usage dans les églises et les sacristies, abonde en détails curieux et nous initie à des particularités de la vie sacerdotale au moyen âge. L'auteur aurait éclairé davantage son sujet s'il avait rapproché ces vieux usages ecclésiastiques de certains rites de l'antiquité ; son travail eût alors pris des proportions et une importance qui nous eussent permis de le classer dans notre première catégorie.

L'histoire proprement dite fournit à ce concours quelques ouvrages dignes de nos mentions honorables. Pour commencer par l'œuvre la plus considérable, je dois citer l'*Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses monuments*, par M. Barbat. C'est un gros livre qui accuse beaucoup de travail et d'ardeur. Malheureusement l'exécution ne répond pas toujours à la grandeur du plan. Très-complète, trop complète peut-être à certains égards, l'*Histoire de Châlons-sur-Marne* est visiblement insuffisante en d'autres points. Ce qui a trait aux monuments annonce peu de méthode et une connaissance imparfaite de l'archéologie. La critique chronologique manque également. Toutefois, il y a là un grand labeur et des faits non sans importance patiemment réunis. Ce sont des mérites qu'il serait injuste de méconnaître et qui ont droit à nos éloges, même quand ils n'ont pas produit tout ce qu'on aurait pu en attendre.

M. Darsy, dans son livre intitulé : *Picquigny et ses seigneurs vidames d'Amiens*, en ajoutant un chapitre à l'histoire de Picardie, rend à une ville jadis célèbre un rang que l'obscurité où elle est tombée depuis pourrait peut-être lui faire perdre. C'est un ouvrage consciencieux et soigné, pour lequel l'auteur a consulté avec intelligence et discernement un nombre considérable de documents.

L'histoire de nos églises occupe une place intermédiaire entre l'archéologie et l'histoire proprement dite. Deux des ouvrages relatifs à cette branche de nos études, qui vous sont parvenus, ont des droits égaux à nos éloges. C'est, d'une part, l'*Histoire de la fondation et de l'état ancien de la cathédrale de Dol*, de M. Gauthier ; c'est, de l'autre, l'*Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg*, de M. Schmidt. Le premier est une bonne et exacte monographie d'un des plus beaux monuments religieux de la Bretagne. L'auteur connaît à fond les documents ; s'il ne se montre pas toujours antiquaire consommé, s'il n'a pas fait une étude de toute notre architecture ecclésiastique au moyen âge, il sait du moins admirablement sa cathédrale de Dol ; il suit les phases de sa construction pièce par pièce, et, fort de ses recherches spéciales, il critique avec avantage ceux qui n'avaient décrit qu'en passant la vieille basilique bretonne.

Le second ouvrage est dû à un écrivain dont l'Institut a déjà apprécié les travaux. La science des faits se montre aussi dans ce livre plus que la connaissance de l'art. On y trouve des détails intéressants sur la constitution de Strasbourg au moyen âge, sur la bibliothèque du chapitre. Le livre est accompagné d'un riche répertoire de

pièces où le lecteur trouvera la justification des faits énoncés dans le cours du livre.

Les *Documents inédits sur la grande peste de* 1348, publiés par M. Joseph Michon, nous ont paru mériter une mention honorable. On se demandera peut-être si donner les caractères d'une maladie contagieuse, c'est faire de l'histoire ; mais, hélas! exposer les maux dont nous avons souffert, n'est-ce pas écrire aux trois quarts notre vie? Mal physique, mal moral, tout se lie, et les événements sont bien souvent le reflet de nos souffrances. Les documents réunis et commentés par M. Joseph Michon complètent l'histoire d'une peste qui ravagea au milieu du quatorzième siècle une grande partie de l'Europe occidentale; ils éclairent, sans pourtant la rendre moins sombre, une des pages les plus tristes de notre histoire; ils nous font concevoir une idée plus exacte de la pratique médicale dans des temps d'ignorance et de préjugés scientifiques.

Entre les biographies qui ont été soumises à la Commission et qui se rapportent à des personnages dont la vie appartient à l'histoire générale de notre pays, quelques-unes nous ont paru dignes de vous être signalées d'une manière toute particulière.

C'est d'abord la Notice de M. Ed. Garnier sur Louis de Bourbon, évêque-prince de Liége (1455-1482). Nous avons là mieux qu'une biographie; tout un épisode de la fin du quinzième siècle nous est raconté, pièces en mains, et ces pièces, l'auteur n'a négligé aucune recherche, aucun voyage pour se les procurer. Louis de Bourbon est un de ces rares Français qui portèrent chez nos voisins leurs talents et leurs services, vraies plantes exotiques qui ont embaumé d'autres cieux que ceux pour lesquels elles avaient été créées; une culture étrangère en a recueilli les fruits, mais sans en faire disparaître la séve vigoureuse, sans en altérer la saveur, dues au sol où elles avaient primitivement germé.

La biographie de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, de M. Canat, est une œuvre où l'érudition patiente et les recherches que n'effraye pas l'aridité du travail jouent le principal rôle. C'est en dépouillant des pièces de comptabilité que l'auteur est parvenu à restituer la vie d'une princesse célèbre. Il a su tirer, d'indications en apparence toutes spéciales et qui ne promettaient guère de renseignements généraux, d'abondants détails sur la vie princière à la fin du douzième siècle, et, tout en restant solide, il n'a pas cessé d'intéresser et de plaire.

Une autre biographie qui a droit aussi à nos éloges est celle que nous a envoyé M. Jeandet. Elle est consacrée à Pontus de Thiard, seigneur de Bissy, puis évêque de Mâcon ; l'une des étoiles de cette pléiade qui brilla de feux si vifs au seizième siècle, mais dont tant d'astres levés depuis ont quelque peu affaibli l'éclat. M. Jeandet a pénétré dans l'histoire intérieure de la famille à laquelle appartient Pontus, et en fait connaître les héros. Mais c'est surtout Pontus lui-même auquel il a consacré ses études, et sous le couvert d'une biographie, son ouvrage est en réalité, pour ce motif, une page d'histoire littéraire. Si l'histoire du seizième siècle n'est déjà plus de l'archéologie, il n'en est pas tout à fait ainsi de la poésie du même âge ; cette poésie est plus loin de nous que les événements qui l'inspirèrent ; on sent, dans les œuvres de Ronsard et de ses émules, la veine antique encore à peine dégagée de la gangue où elle s'était conservée sous le sol gaulois. L'imitation du genre ancien s'y montre sous une forme naïvement servile ; ce n'est point le grand style français, bien que ce ne soit plus le parler roman. Notre langue s'éveille. Le seizième siècle est donc, pour notre littérature, un siècle d'origines ; nous trouvons là les premières lueurs de notre génie poétique, et nous pouvons appeler ce temps l'antiquité de notre poésie. M. Jeandet nous fait goûter les beautés de Pontus de Thiard ; il nous initie davantage à sa vie et à ses travaux, et nous montre le rôle que joua la pléiade dans un siècle où l'enthou-

siasme pour les chefs-d'œuvre grecs et latins inoculait à notre langue, en les rajeunissant, des formes dont il faut aller chercher l'invention à une époque vraiment archéologique.

L'histoire ne dédaigne rien : poésies comme récits en prose, témoignages sérieux et relations naïves. Il lui faut parfois glaner dans des champs bien pauvres, et ces champs, ils sont si nombreux, si distants les uns des autres, qu'il est nécessaire que des hommes complaisants prennent le soin de nous les indiquer. Le bibliographe aide l'érudit et l'antiquaire, de même que l'antiquaire et l'érudit aident l'historien, et tous concourent à élucider les questions qui se rattachent à nos annales. En publiant son *Manuel du bibliographe normand*, M. Ed. Frère a donc rendu un service à l'histoire de la Normandie ; ce livre est un répertoire d'indications, une liste de tous les ouvrages qui ont trait à la Normandie, ou qui sont dus à des auteurs normands. Quiconque voudra désormais écrire sur cette province, qui a déjà tant exercé les amis de l'érudition et de l'histoire, devra puiser dans le livre de M. Frère. Bien qu'on y puisse encore signaler quelques lacunes, surtout pour ce qui concerne les manuscrits, le *Manuel du bibliographe normand* n'en est pas moins un excellent instrument de travail. M. Frère n'a pas lui-même labouré le champ historique ; mais il nous a façonné un soc avec lequel on le creusera davantage, et perfectionner la charrue, n'est-ce pas servir autant l'agriculture que semer et moissonner soi-même ?

Tel est l'ensemble des ouvrages auxquels nous vous avons proposé de décerner une mention honorable.

Entre les travaux auxquels nous avons cru ne devoir point accorder cette distinction, il en est quelques-uns cependant qui ne sont pas sans mérite ni sans utilité ; des recherches nouvelles en pourront accroître la valeur et leur permettront d'aspirer à une récompense dont ils s'étaient beaucoup approchés. Plusieurs nous avaient été adressés manuscrits ; nous accueillons sans doute avec faveur les auteurs qui veulent, avant l'impression, obtenir nos avis ; mais ces manuscrits, nous sommes ici forcés de le rappeler, doivent, par leur netteté et leur bonne exécution, permettre une appréciation facile des travaux qu'ils renferment. Si la Commision récompense les paléographes qui ont transcrit des documents presque indéchiffrables, c'est sans doute parce qu'elle croit qu'un ouvrage n'est pas toujours mis en lumière par le fait seul qu'il est écrit. Lui adresser des mémoires qu'on serait tenté parfois de prendre pour des monuments paléographiques et qui réclament, pour être lus, des efforts presque aussi grands que ceux que les recherches mêmes ont pu exiger, c'est en vérité se méprendre sur le rôle des juges !

Tant de livres, de notices et de mémoires composés, imprimés dans le cours de moins de trois années, nous annoncent pour l'avenir encore bien des œuvres importantes. Notre sol archéologique est vraiment inépuisable, et, comme la terre arable, il donne des produits de plus en plus abondants à ceux qui le fouillent et le remuent. Cet élan enthousiaste pour la connaissance de notre passé, de notre ancienne géographie, de nos monuments, est bien fait, Messieurs, pour nous inspirer un légitime orgueil, à nous dont la mission est d'encourager, d'étendre, de stimuler ces recherches laborieuses. On a répondu de toutes les parties de la France à notre appel, et c'est nous maintenant qui nous demandons si nous ne plierons pas sous la tâche que nous impose le concours. Car l'histoire, l'archéologie, semblent promettre d'être cultivées avec plus d'ardeur que jamais ; l'exemple ne part plus seulement de l'Académie, il descend de plus haut.

L'Empereur montre pour ce qui nous intéresse le goût le plus vif ; il ne se borne pas à protéger nos études, il les pratique ; il visite les lieux auxquels s'attachent nos

vieux souvenirs; il en recueille tous les vestiges; il ordonne des fouilles; il enrichit les musées. En même temps qu'il imprime aux études d'archéologie nationale un nouvel essor, que par ses ordres la carte des Gaules est dressée aux principales époques de son histoire, que chaque département rédige sa statistique archéologique, qu'il prescrit la publication de documents épigraphiques, il envoie des savants en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, en Phénicie, et fait amener à Paris les merveilles de l'art étrusque et de l'art hellénique.

Si pour l'Empereur l'étude des antiquités a l'importance d'une institution de l'État, c'est qu'il comprend que l'amour et le respect du passé n'ont rien d'incompatible avec un légitime besoin de progrès. Rechercher ce qui fit jadis la grandeur, la puissance, l'autorité de la France, n'est-ce pas en même temps travailler pour son avenir, puisque tout se lie ici-bas? La connaissance des voies que nous avons parcourues est un élément nécessaire pour déterminer celles où nous devons entrer et marcher d'un pas sûr. L'antiquité a d'ailleurs un parfum de jeunesse et de simplicité qui rafraîchit nos corps épuisés par la vie d'affaires et d'intérêts dont nous sommes trop souvent absorbés; c'est l'école des grands esprits et l'inspiratrice des grandes œuvres. Au début de l'humanité, il y avait en elle une séve et une énergie que les sociétés vieillies ont besoin de se communiquer pour assouplir leurs ressorts et retremper leurs idées.

L'Empereur et vous, Messieurs, vous le sentez également; aussi en distribuant des récompenses à ceux qui achèvent notre initiation à la connaissance d'un passé lointain dont sont sortis les temps où nous vivons, accomplissez-vous une œuvre à la fois utile à la science et profitable à la nation.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Dans sa séance du 9 août, l'Académie des inscriptions a proposé, pour 1863, les sujets de prix suivants :

Prix ordinaire de l'Académie. — Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident. Ce prix est de 2,000 francs.

Prix Bordin. — Examen des sources du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

Distinguer les portions du *Speculum* qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais. Ce prix est de 3,000 francs.

— La Société des antiquaires de Picardie nous envoie les sujets suivants, mis au concours pour 1862 et 1863 : Prix de 500 francs. — Fondation Le Prince. — Concours de 1862. — Une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire critique sur les statistiques archéologiques publiées jusqu'à ce jour, suivi d'un programme de statistique archéologique historique spécial à la province de Picardie.*

Concours de 1863. — Une médaille d'or de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.*

— Dans la dernière séance de la Société des antiquaires de France, ont été élus membres résidants : notre collaborateur M. Alexandre Bertrand et M. Louis Passy, ancien élève de l'École des chartes.

— De nombreux débris d'antiquités ont été trouvés récemment dans l'île Tristan, près de Douarnenez, à la suite des travaux et des mouvements de terre qu'y poursuit M. Penanros, propriétaire de cette île.

Des armes et des monnaies celtiques, de la plus belle conservation, forment comme le premier lot de ces antiquités. Viennent ensuite des statuettes, des fibules, des monnaies et un magnifique bas-relief en bronze de l'époque romaine. Puis de nombreux débris de l'époque féodale avec des monnaies françaises et espagnoles de l'époque de la Ligue, parmi lesquelles deux pièces en argent aux initiales du cardinal de Bourbon, qui fut un instant acclamé par les ligueurs sous le titre de Charles X, roi de France et de Navarre.

Les plus importants de ces objets ont été dessinés et feront l'objet d'une communication au congrès archéologique de Reims, réuni en ce moment sous la présidence de S. Em. le cardinal Gousset.

BIBLIOGRAPHIE

Der Apollon Stroganoff und der Apollon vom Belvedere, von Friedrich Wieseler. — L'*Apollon Stroganoff et l'Apollon du Belvédère*. Mémoire archéologique composé à l'occasion de la fête anniversaire de Winckelmann, 1860, au nom de l'Institut archéologique de l'Université George-Auguste, par Frédéric Wieseler. Goettingue, 1861. In-8°.

L'attention des antiquaires a été ramenée dans ces derniers temps sur la célèbre statue de l'Apollon du Belvédère, depuis qu'un archéologue distingué, M. L. Stephani, l'a rapprochée d'une statuette en bronze appartenant à M. le comte Serge Stroganoff. M. Stephani a reconnu dans cette figurine un monument signalé jadis par le voyageur français Pouqueville, et qui avait été découvert en 1792 à Paramythia, près de Janina, avec quinze autres bronzes antiques. Pouqueville avait été frappé lui-même de l'analogie de l'aspect de cette statuette avec l'Apollon du Belvédère. M. Stephani a mis cette ressemblance dans tout son jour, non pas qu'il faille admettre que l'un et l'autre monuments soient précisément la copie d'un même original, il y a entre eux des différences qui s'y opposent; mais l'on peut admettre que la statue et la statuette sont la reproduction d'un même type emprunté à quelque chef-d'œuvre de l'art grec. M. Stephani suppose que l'Apollon du Belvédère et l'Apollon Stroganoff représentaient l'Apollon Boëdromios. Un savant professeur de Goettingue, M. Wieseler, combat cette attribution et y voit plutôt l'Apollon Apotropaios. L'opinion longtemps accréditée que l'Apollon du Belvédère avait dû tenir originairement un arc à la main, est aujourd'hui à peu près abandonnée. Tout donne à penser que le dieu qu'a voulu figurer l'artiste portait la tête de Méduse, non pas, comme le remarque M. Wieseler, pour détourner la contagion, mais pour combattre Arès ou Mars, personnification des effets pestilentiels. Le dieu a jeté ses armes, et il ne recourt plus qu'au terrible effet de la face de la Gorgone. Suivant M. Wieseler, nous aurions dans ces deux monuments à peu près une reproduction de la statue de Léocharès élevée à Athènes devant le temple d'Apollon Patroos de Délos.

Nous engageons les antiquaires qui veulent se tenir au courant de cette intéressante question à prendre connaissance de l'article de M. Gerhard, publié dans les numéros 151-153 de l'*Archeologischer Anzeiger*, juillet à septembre 1861.

Un éminent antiquaire français, M. le duc de Luynes, avait cru reconnaître dans la peau que porte l'Apollon Stroganoff, non un débris de la tête de Gorgone, mais un fragment de la peau du sylène Marsyas. M. Wie-

seler, tout en reconnaissant ce qu'il y a de spécieux en faveur de cette idée, ne l'adopte pas cependant complétement; mais M. Gerhard nous montre que le caractère démoniaque de Marsyas justifierait l'emploi de cette peau comme épouvantail dans un combat contre le génie de la contagion. A. M.

Notice sur le temple des Druides d'Uzès, par V. de Baumefort. Lyon, 1861. In-8°.

A peu de distance de la ville d'Uzès se trouve un monument appartenant à la catégorie de ceux qu'on désigne sous le nom de celtiques, et qui est appelé dans le pays *Temple des Druides*. M. de Baumefort nous donne une description intéressante de ce curieux dolmen. Il cherche à cette occasion à déterminer le véritable caractère des monuments de cette sorte, examine les différentes opinions qui ont été proposées et soutient, en s'appuyant sur des faits assez probants, que les dolmens avaient une destination funéraire. Sa dissertation, accompagnée de planches, est courte mais substantielle, et devra être consultée par tous ceux qui s'occupent des monuments celtiques.

La Bhagavad-Gîtâ ou le Chant du bienheureux, poëme indien publié par l'Académie de Stanislas, traduit par M. Émile Burnouf. Paris, B. Duprat, 1861. In-8°.

Depuis que les recherches comparatives sur les mythes védiques et la religion grecque ont démontré l'origine commune des conceptions mythologiques des Aryas et des Hellènes, tout ce qui tend à populariser et à faciliter l'étude du brahmanisme et de la langue dans laquelle ses monuments littéraires ont été écrits, importe beaucoup à l'archéologie. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la tentative d'un professeur de la Faculté des lettres de Nancy pour répandre la connaissance et le goût du sanscrit. Héritier d'un nom qui a conquis une belle place dans la philologie indienne, M. Émile Burnouf a entrepris de faire pénétrer chez le public lettré une science qui demeurait en France le patrimoine exclusif d'un très-petit nombre d'érudits de profession. Adoptant un système nouveau de transcription de l'alphabet devanagari, il n'exige pas tout d'abord de ceux qu'il initie à la connaissance du sanscrit la pratique de cet alphabet et de ses ligatures multipliées. Sa *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, rédigée de concert avec M. Leupol, permet à tout Français de pénétrer sans peine dans cette magnifique grammaire, d'où découlent les grammaires de presque toutes les langues de l'Europe, tant mortes que vivantes; et, à part quelques imperfections, elle répond parfaitement aux besoins de notre enseignement classique. M. Émile Burnouf ne s'est pas borné là : il a voulu donner de plus un texte tout entier, transcrit d'après le même système adopté déjà dans sa *Méthode*, et accompagné d'une version fidèle qui permet au lecteur de suivre mot par mot la parole du chantre indien. Il a choisi fort à propos le célèbre épisode de la Bhagavad-Gîtâ, qui, comme

il le dit justement, contient l'essence même de la philosophie brahmanique, et nous fait entrer de plain-pied dans la connaissance de l'Inde. Nous recommandons à tous les amis des lettres savantes la traduction de M. Émile Burnouf, qui met à la disposition des personnes vouées à l'étude des mythologies comparées de précieux documents. A. M.

Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube, par M. Boutiot. Paris, Techener, 1861. In-8, avec une carte.

Voici un bon travail qui prendra place à côté de ceux, déjà fort nombreux, dont nos départements sont l'objet. M. Boutiot ne se borne pas à rechercher les localités antiques, à en suivre les noms dans leurs transformations successives, à déterminer l'étendue des anciens *pagi* contenus dans le département de l'Aube, il met encore en rapport ses divisions avec l'état physique du pays, exposé dans quelques pages substantielles. Il esquisse l'histoire de la partie de la Champagne répondant à ce département, nous indique ses monuments et signale tous les vestiges de l'époque gauloise et du moyen âge.

Quoique son mémoire ne renferme que 180 pages, on y trouve des détails nombreux, semés de quelques vues originales, dénotant chez l'auteur une bonne méthode philologique et des recherches solides. Ces *Études* sont assurément un document d'une grande valeur pour la géographie ancienne de la France; elles peuvent, dès aujourd'hui, être regardées comme un chapitre achevé du grand ouvrage qu'élèvent, assises par assises, les savants de nos départements. A. M.

ERRATUM. -- Au Numéro d'août 1861, p. 117, l. 25 : *au lieu de* Q· N·, *lisez* C· N·

LETTRE A M. AUGUSTE MARIETTE

SUR QUELQUES

MONUMENTS RELATIFS AUX HYQ-S'OS

OU ANTÉRIEURS A LEUR DOMINATION

Mon cher collègue,

Les nouvelles découvertes dont vous avez rendu compte dans une lettre adressée du Sérapéum de Memphis, le 26 février, à M. Alfred Maury (1), sont venues confirmer par de plus récentes observations les résultats que vous aviez pressentis (2) relativement à l'âge des deux grands sphinx de granit rose du musée du Louvre. Ces résultats reposent en effet, ainsi que vous le supposiez, sur la constatation du martelage de légendes royales antérieures à celles de la dix-neuvième dynastie qu'ils portent aujourd'hui (3).

L'examen attentif que M. le vicomte de Rougé fit avec moi des inscriptions du colosse dit de Ramsès II (4) ne fut pas aussi décisif pour ce monument, en ce sens que nous ne parvînmes pas à y reconnaître d'abord la présence d'un martelage; mais le style archaïque de cette belle sculpture, si bien caractérisé et si différent de celui des admirables statues de la dix-neuvième dynastie que possède le musée de Turin, a suffi pour faire penser depuis longtemps à notre

(1) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 337.

(2) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 98.

(3) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 249.

(4) A. 20, de la *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes* (*salle du rez-de-chaussée*) *au musée du Louvre*, par Emmanuel de Rougé; n° 274, de l'inventaire de la collection Drovetti.

savant maître qu'il pouvait appartenir aussi à une époque antérieure aux rois pasteurs (1). Quant à moi, je ne conservais aucun doute à cet égard, et j'en étais si convaincu que je recommençai plusieurs fois le même examen, dans l'espérance toujours déçue de découvrir quelques traces de martelage. Je croyais donc que ce témoignage irrécusable de son antiquité n'existait pas, quand un hasard heureux me l'a fait découvrir : je m'avisai un jour de passer la main sur le champ des légendes profondément gravées de Ramsès, et le toucher me révéla de suite ce qui avait échappé à nos yeux.

Je reconnus en effet de cette manière, et avec la plus grande facilité, une différence de plan bien marquée entre les diverses parties des légendes, différence que le poli presque égal des surfaces et l'éclairage du monument empêchent de distinguer autrement. Je fis alors une empreinte qui ne me laissa plus la moindre incertitude, les traces du martelage étant parfaitement apparentes par une sorte de pointillage irrégulier dans les parties surbaissées. Voici comment ce martelage se présente sur les côtés du trône :

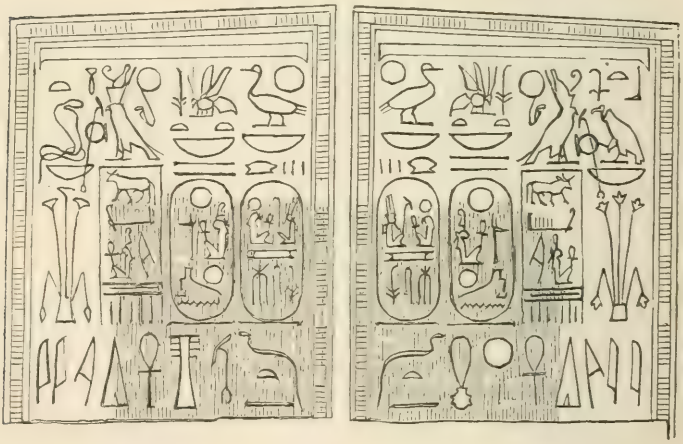

La place qu'il occupe n'est pas, il est vrai, celle d'une légende royale, car un grand nombre d'autres statues portent à cet endroit un ornement symbolique, ordinairement le *sam* combiné avec les plantes

(1) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 249.

des deux régions et , et je ne suis pas sûr qu'on connaisse un seul exemple de légendes royales inscrites ainsi à la partie inférieure du trône d'une statue, si ce n'est quand elle est combinée avec les signes dont je viens de parler. Quoi qu'il en soit, la question n'est pas là : il suffisait de constater un martelage sous les légendes actuelles pour acquérir la certitude que ces légendes sont postérieures à la sculpture, et être en droit de restituer le monument à l'époque qu'accuse son style, c'est-à-dire à la douzième dynastie.

Le fragment de statue que vous avez découvert à Tell-Mokdam, sur lequel un roi pasteur a fait inscrire son nom de chaque côté des pieds, nous prouve du reste que les Hyq-s'os n'étaient pas si difficiles que les pharaons pour le choix de la place où ils gravaient leurs cartouches; il serait donc possible à la rigueur que notre monolithe, comme tant d'autres, n'ait jamais été décoré de la légende du roi qu'il représentait, et que l'un de ces usurpateurs se soit contenté de mettre son nom dans le carré laissé sans décoration de chaque côté du trône. Ceci n'est qu'une conjecture à laquelle je n'attache aucune importance, mais qui ne change rien au fait établi : celui de l'existence d'un martelage sous les inscriptions actuelles.

Quant aux légendes inscrites par derrière, elles sont disposées en quatre colonnes verticales, comme celles qui décorent le dossier du trône de la statue de Ra-s-menχ-ka (1), et ne contiennent de même que des répétitions des noms et des titres de Ramsès II.

On y remarque, dans la partie inférieure des deux colonnes latérales, une différence de plan qu'on n'a pas cherché à dissimuler et qui les met en retraite d'un centimètre. S'il n'y a pas eu là d'autres inscriptions, ce fait prouve au moins que le colosse n'a pas été destiné à recevoir celles dont il est décoré aujourd'hui.

Un point reste plus embarrassant au premier abord; mais un examen attentif du monument fait disparaître toute difficulté : le prénom de Ramsès est encore gravé sur la ceinture dans un cartouche qui n'a certainement jamais contenu d'autres caractères; or comment admettre que le sculpteur égyptien qui fit cette belle figure aurait gravé sur la ceinture l'encadrement d'un cartouche sans y inscrire le nom du souverain qu'il représentait? Ce n'est guère possible. Si l'on compare en effet la décoration de cette ceinture au travail du col-

(1) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 102.

lier, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elle est exécutée d'une manière beaucoup plus grossière et qu'elle a certainement été faite en même temps que le cartouche lui-même par le lapidaire qui grava sur toutes les autres parties du monument les profondes légendes de Ramsès II. Il ne reste donc aucune incertitude sur l'antériorité de la sculpture quant aux légendes actuelles, et si cette statue ne porte pas la trace du passage des Pasteurs d'une manière plus évidente que notre second grand sphinx (dit de Ramsès II), on est du moins en droit, à l'aide de vos observations, de la restituer également à l'ancien empire.

Ce monument n'est du reste pas le seul qui se trouve dans ce cas au musée du Louvre; les jambes d'une statue colossale de brèche rose (1), dont le socle, orné d'une série de noms de peuples vaincus, porte à la partie supérieure la légende d'Aménophis III, présentent les mêmes indices. On y reconnaît facilement que la surface de la pierre couverte par les noms et les titres royaux a été aussi surbaissée pour faire disparaître une inscription antérieure, et n'est pas polie comme les autres parties de ce beau fragment, dont le style dénote encore l'art des anciennes dynasties. Les noms des peuples vaincus, accompagnés de figures de prisonniers africains qui entourent la base, me paraissent avoir été gravés antérieurement à la légende royale d'Aménophis, et pourront aider à retrouver le nom du pharaon leur conquérant, que représentait le colosse, si l'on rencontre sur un autre monument la même liste de conquêtes attribuée à un roi antérieur à la dix-huitième dynastie. On sait en effet que sous le règne d'Aménophis III, les possessions de l'Égypte s'étendaient en Asie jusqu'à la Mésopotamie, et que ce pharaon, qui ne fit qu'une seule expédition militaire de peu d'importance en Afrique, conserva les conquêtes de ses prédécesseurs sans les augmenter (2); tandis que les rois de la douzième dynastie firent de nombreuses expéditions en Éthiopie, où ils remportèrent de grandes victoires, dans un temps où les armes égyptiennes n'avaient pas encore franchi le mont Sinaï.

Une autre observation qui n'est peut-être pas sans intérêt, c'est que si les Pasteurs ont eu assez de tolérance pour respecter l'effigie des pharaons leurs prédécesseurs, je crois que les Égyptiens, de leur côté, ont eu assez d'impartialité pour consigner et reconnaître dans

(1) A. 18 du livret, n° 3831 de la collection Salt; ce beau fragment doit provenir du même colosse que la tête A. 19, n° 3826 de la même collection.

(2) Brugsch, *Histoire d'Egypte*, p. 115.

leur histoire la domination réelle de ces usurpateurs : Manéthon, qui n'a fait que des extraits des listes chronologiques égyptiennes, en donne la preuve en mentionnant les noms de leurs six premiers rois :

Joseph. c. Apion.		Joseph. arm.		Africanus.	
1. Σάλατις,	19 ans.	Silitis,	15 ans (l. 19).	Σαιτες,	19 ans.
2. Βηών,	44 ans.	Banon,	43 ans (l. 44).	Βνῶν,	44 ans.
3. Ἀπαχνάς,	36 ans 7 m.	Apachnan,	36 ans 7 m.	Παχνάν,	61 ans.
4. Ἄπωφις,	61 ans.	Aphôsis,	61 ans.	Σταάν,	50 ans.
5. Ἄννας,	50 ans 1 m.	Anan,	50 ans 1 m.	Ἄρχλης,	49 ans.
6. Ἄσσις,	49 ans 2 m.	Aseth,	49 ans 2 m.	Ἀφῶβις,	61 ans.

Brugsch a bien remarqué dans son *Histoire d'Égypte* que cette liste, d'après l'assertion formelle de Flavius Josèphe (1), ne pouvait se rapporter qu'aux premiers rois pasteurs, et conséquemment que le roi Apepï, contemporain du pharaon Tá-áá-qen (Râ-s-qenen) et dernier de leur race, d'après le papyrus Sallier, devait répondre au dernier des trente-trois Hyq-s'os qui les suivirent. Il est probable cependant que l'Apophis, Aphôsis ou Aphôbis de cette triple liste n'est que la transcription plus ou moins exacte de ce nom, qui a pu être porté par plusieurs de ces usurpateurs. On remarque en effet que l'Africain place Aphôbis au dernier rang, et cela peut-être seulement parce qu'il savait que le dernier des rois pasteurs était un Apepi ; car il est évident, d'après la durée de son règne (61 ans), qu'il répond à Apôphis ou Aphôsis des deux versions de Josèphe, que Staan, auquel le même auteur attribue 50 ans, doit répondre à l'Annas ou Anan de Josèphe qui régna le même temps, et par suite, Archlès à Assis ou Aseth, auquel Josèphe assigne 49 ans et deux mois. Cette concordance une fois établie dans les listes, on observera que les quatre derniers noms de celle de Josèphe, qui doit être la plus exacte puisqu'elle est la plus ancienne, commencent par un A, comme celui d'Apépï.

Or le fragment n° 112 du canon hiératique de Turin porte le commencement de trois cartouches qui présentent la même particularité ;

(1) Καὶ οὗτοι μὲν ἐξ ἐν αὐτοῖς ἐγενήθησαν πρῶτοι ἄρχοντες, πολεμοῦντες ἀεὶ καὶ ποθοῦντες μᾶλλον τῆς Αἰγύπτου ἐξᾶραι τὴν ῥίζαν. (Jos. *c. Ap.*, lib. I, cap. 14.)

de plus, l'A initial de deux d'entre eux est précisément le même que

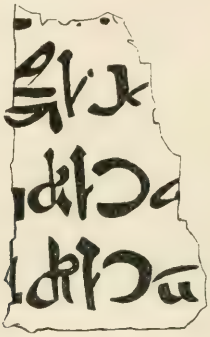

celui du nom d'Apepï, c'est-à-dire la transcription hiératique du groupe , qu'on ne trouve en tête d'aucun autre cartouche connu, et cet A, ainsi écrit, est suivi des restes d'un caractère dans lequel on reconnaît un , P ; enfin, le premier nom peut se lire An-nub et présente beaucoup de ressemblance avec l'Annas ou Anan de Josèphe. Ces différentes raisons me donnent la conviction que ces trois noms étaient ceux de trois rois pasteurs, et il me paraît permis, je le répète, d'en tirer cette déduction que les Hyq-s'os, bien qu'usurpateurs et détestés des Égyptiens, ont figuré dans leurs listes chronologiques officielles comme dans celles de Manéthon, et que les historiens nationaux ont considéré leur domination comme trop importante pour pouvoir la passer sous silence. Je dois dire cependant que ces trois noms sont précédés des restes du titre , tandis que le nom d'Apepa ou Apepï dans les légendes des monuments de Tanis (1) ne se rencontre que dans le second cartouche, celui du nom propre, précédé régulièrement de l'épithète SI-RÂ, *fils du soleil*. Ce fait n'est pas, il est vrai, un obstacle à l'attribution que je propose ; au contraire, il est très-probable que les premiers rois pasteurs,

(1) Brugsch, en parlant de la statue de Râ-s-menχ-ka vue par Burton, et trompé par les légendes qui y ont été gravées postérieurement, commet, dans son *Histoire d'Égypte*, un singulier anachronisme ; il dit que cette statue *représente* Ramsès II, et porte sur l'épaule la légende d'Apophis, sans observer que ce dernier est de beaucoup antérieur aux Ramsès.

si tant est qu'ils aient adopté, comme les derniers, l'usage de l'écriture égyptienne, n'ont pas eu de prénoms royaux, et, conséquemment, qu'ils ont inscrit simplement leur nom propre dans un seul cartouche, précédé du groupe , de même que les pharaons des plus anciennes dynasties.

Si nous essayons maintenant de faire concorder notre fragment hiératique avec les noms des six premiers Hyq-s'os que nous donnent les listes manéthoniennes, nous trouvons d'abord que les deux Ap.... peuvent très-bien répondre aux Apachnas ou Apachnan et Apôphis ou Aphôsis de Josèphe, Pachnan et Aphôbis de l'Africain ; mais leur prédécesseur immédiat, Béôn, Banon ou Bnôn, ne paraîtrait pas répondre à l'An-nub du papyrus, si la version arménienne de Josèphe ne nous avait conservé dans une annotation marginale la leçon Anon (1), qui se rapproche beaucoup plus d'An-nub. Voici donc la concordance et les rectifications que je propose pour ces listes :

	Joseph. c. Apion.			Joseph. arm.			Africanus.		
1. (Fragm. nº 112.)	Σάλατις,	19 ans.	—	Silitis,	15 ans (l. 19).		1. Σαίτης,	19 ans.	
2. 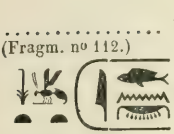	Βηών,	44 —	—	Banon (l. anon)	43 —	(l. 44).	2. Βνῶν,	44 —	
3.	Ἄπαχνάς (2)	36 —	7 m.	Apachnan,	36 —	7 mois	3. Παχνάν,	61 —	(l. 36 —) ?
4. 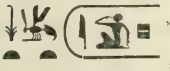	Ἄπωφις,	61 —	—	Aphôsis,	61 —	—	6. Ἄφοβις,	61 —	
5.	Ἄννας,	50 —	1 m.	Anan,	50 —	1 —	4. Σταάν,	50 —	
6.	Ἄσσις,	49 —	2 m.	Aseth,	49 —	2 —	5. Ἀρχλής,	49 —	

De cette manière la durée du règne de chacun de ces rois est à peu près la même dans les trois listes, excepté celle du Pachnan de l'Africain, pour laquelle le chiffre 61 est prouvé fautif par les deux listes de Josèphe, tandis que les deux premiers de la version arménienne sont corrigés par celle de l'Africain, ainsi qu'on s'accorde à le reconnaître aujourd'hui (3).

(1) Bunsen, *Egypt's place in universal history*, vol. I, p. 645, note 12.

(2) Apap-ânχ?, suivant M. Brugsch.

(3) Voir Lepsius, *Kœnigsbuch;* Brugsch, *Hist. d'Egypte*, etc.

Un autre fragment du canon hiératique, n° 150, présente, comme le monolithe de Tell-Mokdam, le nom de Set ou Sutekh dans un cartouche royal (1). Ce fragment porte les restes de quatre noms; mais il n'est pas possible de le placer immédiatement après celui dont nous venons de parler; car l'écriture est moins grosse et moins écartée, ce qui semble indiquer qu'il provient d'une autre colonne du manuscrit. Les cartouches qu'il contient appartiennent-ils aussi à la série des rois pasteurs? C'est ce que rien ne prouve jusqu'ici; mais la présence du nom de Set en tête de l'un d'eux pourrait le faire penser. On peut admettre cependant que le nom de *Set*, qui figure parmi ceux des dieux dynastes (fragment n° 2), a pu entrer dans la composition du cartouche d'un roi antérieur aux Pasteurs. La place du fragment n° 150 reste donc encore incertaine, et je ne tirerai aucune conséquence du fait, que je signale seulement à votre attention, considérant comme beaucoup plus probable l'attribution que je propose pour le fragment n° 112.

Je vous rappellerai à cette occasion un monument sur lequel je crois reconnaître un autre exemple de l'emploi du nom de Set ou Sutekh dans un cartouche royal : c'est un petit lion de granit gris

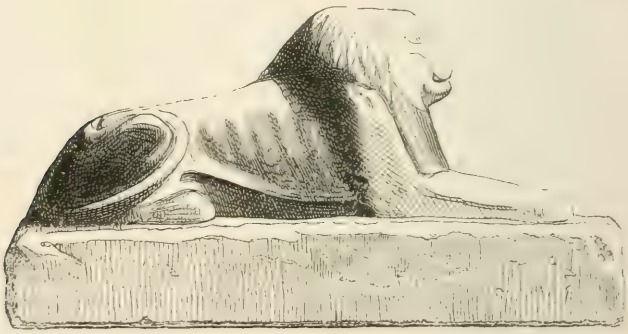

trouvé dans les matériaux d'une muraille à Bagdad et appartenant à

(1) Je ne puis pas admettre la distinction que vous semblez établir (*Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 100) entre les signes et pour exprimer les noms de Set et de Sutekh, ce dernier étant toujours écrit dans le Traité de Ramsès II, avec le prince des Héthiens. (Lepsius, *Denkm.*, III, 146.)

M. Saint-Sauveur. La légende verticale, malheureusement fruste,

qu'il porte sur la poitrine, me paraît, d'après le moulage que vous en avez fait faire au Louvre, devoir se lire ainsi :

NTR NWR RÂ-SI-NUB. *Le dieu bon Râ-Set-Nub.*

La sculpture rappelle bien un style antique, mais elle est négligée et même assez grossière. La tête de l'animal, un peu endommagée, a été retravaillée par une main maladroite, ce qui la rend trop petite pour le corps ; cependant ce qui reste de la crinière est identiquement disposé comme celle des lions androcéphales que vous avez découverts à Sân ; mais malgré cette ressemblance, il faut remarquer que celui-ci ne peut pas avoir eu primitivement, comme eux, une face humaine. Néanmoins des analogies d'ensemble, jointes à la présence du signe dans le cartouche, à l'emploi du titre NTR NWR, *dieu bon*, que les Pasteurs semblent s'être particulièrement approprié, et enfin la provenance de ce monument, me font penser que le nom royal qu'il porte peut avoir appartenu à l'un des Hyq-s'os, et que sa petite dimension a permis à quelque Asiatique de transporter dans l'Irak-Arabie ce témoignage de la longue domination des usurpateurs, lorsqu'ils furent expulsés d'Égypte.

Mais il résulte aussi de vos observations que, si le dernier de ces rois fut repoussé en Asie quand les souverains légitimes rentrèrent en possession d'Avaris, il laissa derrière lui une nombreuse population agricole qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans cette localité, sans mélange avec la race égyptienne. Cette population dut conserver, au moins pendant un certain temps, le culte particulier du dieu *Sutekh*, qui paraît avoir été assimilé sous la dix-huitième dynastie, en s'introduisant dans la religion égyptienne, à celui de *Set* ou Typhon, frère et ennemi d'Osiris, dieu de la force et de la violence; or, si l'on considère que le nom de ce dieu fut choisi par les premiers rois de la dix-neuvième dynastie pour former le nom propre des Séti, et qu'il fut ensuite martelé (1) avec acharnement partout où on put le rencontrer, il semble résulter de là l'indication de faits importants; il se peut en effet que ces changements religieux n'aient pas eu d'autres causes que des revirements politiques dont les monuments pourront nous donner un jour l'explication.

Il me reste pour terminer ces quelques notes à vous communiquer une observation qui ne m'appartient pas en propre, mais que j'emprunte à M. de Rougé, dont vous connaissez comme moi le tact et la sagacité archéologiques. C'est qu'un magnifique fragment de statuette royale de basalte vert, dont je joins ici la représentation (2), porte tous les caractères de race que vous avez reconnus dans la tête des quatre sphinx ou plutôt lions à face humaine que vous attribuez aux Pasteurs et dont vous avez donné le dessin. Les yeux sont petits comparativement au type égyptien, le nez est vigoureux et arqué en même temps que plat (ce sont les expressions mêmes dont vous vous servez en décrivant les monuments dont je viens de parler), les joues sont osseuses et les muscles de la bouche fortement marqués, les lèvres sont assez épaisses et les coins n'en sont pas relevés; le menton, malheureusement brisé, paraît avoir été saillant; l'ensemble du visage enfin présente un caractère remarquable de rudesse. Ici cependant, comme dans les sphinx de Sân, le corps annonce un travail purement égyptien et du plus bel art : les proportions sont élégantes et parfaites. Le personnage ainsi représenté porte la coiffure égyptienne habituelle et l'uræus royal sur le front; il est vêtu d'une *schenti* finement plissée, et un poignard dont le manche a la forme d'une tête d'épervier est passé dans sa ceinture. Le support réservé par der-

(1) On n'a malheureusement pas encore pu déterminer l'époque précise où cette proscription eut lieu, mais on l'observe le plus souvent sur les monuments de la dix-neuvième dynastie.

(2) Voyez les planches XVI et XVII.

rière n'a malheureusement jamais reçu d'inscription gravée, et à part le style, qui rappelle pour le corps les plus belles sculptures de l'ancien empire, rien ne peut nous indiquer l'âge de ce fragment. Serait-ce encore un portrait d'un des *Hyq-s'os?* C'est ce que de nouvelles découvertes viendront peut-être établir, si elles confirment vos conjectures relatives aux quatre sphinx de Sân; car il est évident qu'il appartient au même art et reproduit les traits de la même race que ces précieux monuments.

Veuillez agréer, etc.

T. Devéria.

16 avril 1861.

NOTE ADDITIONNELLE

Depuis que cette lettre est sous presse, M. Mariette, de retour en France, a bien voulu me communiquer et m'autoriser à publier les légendes qu'un roi pasteur fit graver sur la base et de chaque côté des pieds du colosse dont il a découvert la partie inférieure à Tell-Mokdam (1).

Ces légendes, que je reproduis en marge, sont intéressantes sous plusieurs rapports; elles se lisent: *Le dieu bon, étoile des deux mondes, Sutekh-...tï, aimé de* [*Sutekh*] *seigneur d'Hà-uâr* (*Avaris*), et nous donnent: 1° la connaissance d'un nouveau titre officiel adopté par un Hyq-s'os, celui d'*étoile des deux mondes*; 2° la qualification de *fils du soleil*, au-dessus du cartouche nom-propre, qui suppose dans une légende royale complète le groupe du roseau et de l'abeille précédant un cartouche-prénom, et ceci vient à l'appui de ce que j'ai dit relativement au fragment n° 112 du canon hiératique de Turin; 3° le nom d'un roi pasteur, nom malheureusement fort mutilé quoiqu'il n'ait pas été martelé, et en tête duquel on peut encore distinguer l'hiéroglyphe du dieu Sutekh, dieu des Hyq-s'os et de leur ville

(1) Voyez la *Revue archéologique*, t. III, année 1861, p. 337, *Lettre à M. Maury*.

d'Avaris. Je rappellerai, d'après les observations de notre habile explorateur, que le style de la sculpture appartient à la douzième ou à la treizième dynastie, que la légende primitive du roi qu'elle représentait a été soigneusement effacée sur le devant du trône, de chaque côté des jambes, quand on a gravé sur la base, au simple trait et sans profondeur, celles du roi pasteur, et enfin, que le dos et les deux côtés du siége, dans les parties que n'occupait pas le groupe symbolique du *Sam* et des plantes des deux régions, ont été couverts postérieurement de grands caractères hiéroglyphiques contenant le nom et les titres du roi Ménéptah Ier.

On retrouve donc encore ici les mêmes usurpations que sur le grand sphinx du Louvre et les monuments de Sân, c'est-à-dire d'abord celle d'un Hyq-s'os, puis celle d'un pharaon égyptien de la dix-neuvième dynastie (1).

Le soin qu'on a mis à faire disparaître sur le monolithe la légende primitive a appelé de nouveau notre attention sur la statue dite de Ramsès II, et mon savant collègue m'a fait observer sur le devant du trône et sur la base, de chaque côté des pieds, des traces presque imperceptibles, mais qui existent en réalité : il n'y a donc plus le moindre doute sur l'époque véritable de ce beau monument et les usurpations successives dont il fut l'objet. Il devient de plus très-probable, par la comparaison des deux statues, que le groupe symbolique respecté par Ménéptah Ier, sur les côtés du siége du colosse de Tell-Mokdam, a été effacé sur celui du Louvre par le roi Ramsès II, dans le simple but de donner plus de développement aux titres royaux qu'il fit inscrire ainsi en surcharge.

M. Mariette m'a également signalé, sur la base du grand sphinx dont je viens de parler (A. 23 du catalogue), de chaque côté du corps de l'animal symbolique, des restes d'inscriptions martelées qui avaient échappé à mon attention, et en réunissant nos efforts, nous sommes parvenus à déchiffrer quelques-uns des signes qui composaient celle du côté droit; ils sont disposés comme ci-contre et formaient une légende royale dans laquelle on peut reconnaître

(1) Il résulte d'observations récemment faites au musée de Turin par M. A. de Longpérier, que les légendes de plusieurs statues de cette belle collection peuvent aussi avoir subi des changements analogues. Mais il est à remarquer qu'on n'a pas encore trouvé une seule légende royale de la dix-huitième dynastie gravée en surcharge sur celle d'un roi pasteur.

le groupe du roseau et de l'abeille au-dessus de celui du vautour et de l'uræus qui était suivi d'un titre particulier, et d'un cartouche dans lequel se trouve un P hiéroglyphique assez bien marqué, précisément à la place qu'il occuperait dans le nom d'Apepï. Il serait intéressant de pouvoir constater que cette légende, en tête de laquelle on trouve, comme je l'ai dit, le groupe du roseau et de l'abeille, de même que devant les noms du fragment du canon de Turin que j'ai cité plus haut, était bien aussi celle d'un Hyq-s'os. Malheureusement, son état de dégradation nous met dans l'impossibilité d'en acquérir la certitude. J'ai cru néanmoins devoir ajouter ici ces nouvelles indications, car ce n'est qu'en groupant des observations de ce genre et en les comparant entre elles qu'on pourra arriver à éclaircir un point de l'histoire qui semblait, avant les dernières découvertes de M. Mariette, être voué pour toujours à l'obscurité.

T. D.

UN CÉRAMISTE ARVERNE

On ne peut guère douter que l'art céramique se soit développé en Gaule sous des influences étrangères : non-seulement ce sont des produits étrangers qui ont d'abord servi de modèles à nos plasticiens, mais le nom des artistes eux-mêmes indique le plus souvent une origine étrangère. Il en est cependant de Gaulois et bien Gaulois : ce sont probablement ceux des céramistes qui ont imprimé aux figurines exhumées de notre sol ce caractère original et barbare que nous leur connaissons. L'un d'eux a pris soin de nous apprendre qu'il était Arverne, et sa marque mérite assurément d'être reproduite.

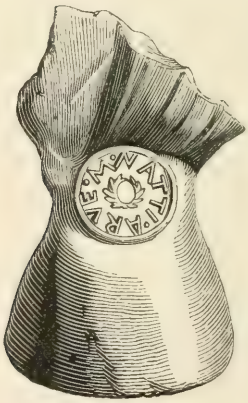

Elle est doublement curieuse : non-seulement on y lit clairement NATTI ARVE. M. (*Natti arverni manu*), mais le nom (ce qui est une nouveauté) est placé sur le petit disque qui cache dans les bustes la partie attachée au piédouche servant de support. Cette fantaisie est

jusqu'ici unique chez nos figuristes. Elle est toutefois beaucoup moins précieuse pour nous que celle qui a poussé l'artiste à nous apprendre qu'il était *Arverne*.

Certainement on ne pouvait douter que plusieurs figuristes eussent été longtemps fixés dans la Gaule centrale, à supposer qu'ils n'en fussent pas originaires: ainsi, PISTILLUS a dû appartenir aux Éduens, PESTIKA aux Bituriges, SACRILLOS à la contrée qui répond au département de l'Allier; mais cette opinion n'était fondée que sur le grand nombre de pièces signées de ces noms et découvertes dans des localités appartenant aux peuples dont nous venons de parler. Nattus nous donne un renseignement plus précis. Il nous apprend qu'il était Arverne et semble s'en faire gloire.

Il ne paraît pas toutefois avoir toujours ajouté cette épithète à son nom. Sur quelques pièces on lit simplement *Natti forma*. D'autres fois, au lieu d'imprimer sa marque avec une estampille, il nous donne sa signature autographe.

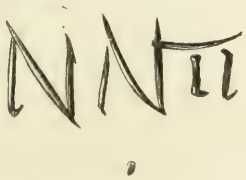

Cette signature se trouve sur l'une des pièces d'un moule de Vénus de notre cabinet.

Plusieurs fragments de lampes, en terre blanche et moulée, portent aussi, sur la partie extérieure du fond, la légende circulaire NATTVS F.

Nous supposons volontiers que toutes ces marques appartiennent au même personnage.

Il paraît cependant que le nom de Nattus n'était pas rare, et à la rigueur ce pourraient être des homonymes.

Nous retrouvons en effet un autre Nattus évidemment distinct du

premier, et qui signe C. NATTVS XANTVS, ainsi qu'on le voit sur un fragment de vase rouge que nous reproduisons ici.

Ce nom de Xantus peut nous faire supposer que celui-ci avait une origine grecque et n'était pas Arverne, ni même Gaulois comme le céramiste qui ne signait peut-être de son titre d'Arverne que pour se distinguer de ceux qui portaient le même nom que lui. Quoi qu'il en soit, nous regardons comme une bonne fortune d'avoir mis la main sur la marque de Nattus l'Arverne, et nous sommes heureux de communiquer notre petite trouvaille aux lecteurs de la *Revue*.

EDMOND TUDOT.

NOTE

SUR LA

BATAILLE LIVRÉE PAR LABIENUS

SOUS LES MURS DE PARIS (1)

J'interviens dans le débat soulevé au sein de l'Académie par le dissentiment de deux de nos confrères au sujet d'un récit qui nous intéresse extrêmement, puisqu'il ne s'agit de rien moins que du combat livré sous les murs de Paris par le plus célèbre des lieutenants de Jules César, et dont l'issue contribua d'une manière efficace à faire cesser la résistance des Gaulois. M. de Saulcy, qui le premier avait saisi l'Académie de cette question toujours controversée, m'avait d'avance communiqué son explication des difficultés que présente le récit de César, et ses raisons m'avaient frappé comme extrêmement plausibles : c'est dire assez que je me présente dans l'arène afin d'appuyer sa manière de voir. Toutefois, si je n'avais qu'à opiner dans le même sens, je laisserais à notre confrère le soin de se défendre et je resterais spectateur du combat; mais j'ai un motif particulier pour intervenir. Il me semble que notre confrère a trop cru à la clarté et à la consistance du récit de César et, loin de partager cette confiance, je crois que le texte, tel qu'il nous est parvenu et quoiqu'il ne laisse soupçonner aucune trace de lacune, ne saurait donner à lui seul une explication satisfaisante de l'événement. Je me rends compte ainsi de l'état où les savants les plus illustres ont laissé la question, et je trouve tout naturel qu'aujourd'hui encore

(1) Ce mémoire, que nous publions tel qu'il a été trouvé dans les papiers de M. Ch. Lenormant, a été écrit et lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en janvier 1858. Par respect pour la mémoire de l'auteur, nous avons cru n'y devoir faire aucun changement.

deux critiques aussi exercés que M. Brunet de Presle et M. de Saulcy ne s'accordent pas sur l'interprétation d'un texte à l'occasion duquel nos deux grands géographes, Sanson et d'Anville, ont émis des opinions différentes.

César raconte avec rapidité, et c'est, au point de vue de l'art d'écrire, un des mérites de ses admirables Commentaires; mais cette rapidité empêche l'historien de fournir des explications de détail qui, aujourd'hui, sembleraient bien nécessaires. Néanmoins, quand César parle de ce qu'il a fait, les indications qu'il donne sont tellement précises qu'il suffit de la connaissance des lieux pour se retrouver parfaitement dans son récit. Mais il n'assistait pas à la bataille de Paris, et n'en avait connu les circonstances que par le rapport de Labienus. Les lieux qu'il avait vus, l'année précédente, lorsqu'il avait présidé dans Lutèce même à une réunion des peuples de la Gaule, devaient être, il est vrai, assez présents à sa mémoire pour lui rendre facile l'intelligence des opérations de son lieutenant; mais sa propre renommée n'était pas directement en jeu: il s'agissait d'une victoire de Labienus, et l'historien avait moins de raisons que jamais pour accumuler les détails. Quoi qu'il en soit du motif, je m'attacherai à démontrer que l'intelligence de la bataille de Paris n'est si difficile que parce que le récit de César est incomplet et défectueux. Je marquerai, autant que possible, les points où cet inconvénient se fait sentir et je suppléerai, suivant ma manière de voir, à l'insuffisance et à l'obscurité du récit.

Avant de commencer l'analyse du texte de César, je dois prévenir que je n'ai recherché ni relu aucun des travaux antérieurs sur la question. Je me borne à ce que j'ai entendu dans le sein de l'Académie ainsi que tous nos confrères, et en me guidant d'après l'opinion qui me semble la plus probable, je m'efforce de faire jaillir la vérité soit des assertions, soit même des réticences de l'historien.

César vient de raconter la défection des Éduens, après l'échec, mal dissimulé dans son récit, qu'il avait éprouvé devant Gergovie, le péril dans lequel l'a jeté un moment la destruction de Noviodunum, et son heureux passage de la Loire, dans la marche rapide qu'il fait pour rejoindre à Agedincum son lieutenant Labienus.

Celui-ci ne s'était pas contenté de l'attendre dans cette dernière cité: accru des légions qui lui étaient arrivées de l'Italie, ne craignant rien pour le moment de la Gaule Belgique, qui avait été domptée dans la campagne précédente, et comptant sans doute sur la fortune comme sur les talents de César, il avait voulu, avec les ressources dont il disposait, assurer aux Romains la possession du

nord-ouest de la Gaule. Il ne réussit pas dans cette entreprise; mais les circonstances qui le forcèrent d'y renoncer furent un bonheur pour César qui, affaibli par l'insuccès du siége de Gergovie et le soulèvement des Éduens, eut la fortune de retrouver non loin de Sens les légions de Labienus, qu'une victoire venait de consoler d'avoir manqué une conquête. L'expédition de Labienus, expédition avortée mais couronnée par un combat illustre, fait l'objet du mémoire de M. de Saulcy et du présent examen.

Labienus laisse dans Agedincum, à la garde de ses bagages, le renfort qu'il venait de recevoir de l'Italie, et se dirige avec quatre légions sur Lutèce. « C'est, dit César, un *oppidum* des *Parisii*, situé dans une île de la Seine. » *Id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ.* Ainsi l'historien place Lutèce dans l'île même de la Cité. En soumettant ce renseignement au contrôle de nos observations sur les lieux choisis pour l'établissement des cités gauloises, nous arrivons à conclure que celle des *Parisii* n'avait pas toujours été placée dans l'île, et qu'originairement, suivant un usage de la nation qui n'a dû souffrir qu'un bien petit nombre d'exceptions, l'*oppidum* où les *Parisii* devaient avoir originairement fondé leur capitale était situé sur la rive gauche du fleuve, au sommet de la colline qui reçut le nom de *Collis Lucotitius.* Ainsi que le démontre l'autorité des auteurs et des médailles, *Lutetia* est la forme contracte du mot *Lucotitia*, analogue au nom même de la colline. J'en induis que d'abord les Parisii avaient placé le centre de leur cité sur la montagne Sainte-Geneviève, et que les besoins du commerce les déterminèrent plus tard à se transporter dans l'île de la Seine, qui dès lors vit substituer le nom de *Lutetia*, emprunté à la montagne voisine, à celui qu'elle avait d'abord porté. Il n'est pas impossible qu'une trace du premier nom de l'île se soit conservée dans la Notice de l'empire, à l'endroit où il est question de la *Classis Anderitianorum Parisiis.* Dans cette hypothèse, ce nom aurait été celui d'*Anderitum.* Cependant, quoi qu'il en soit, les Parisii, en transportant peut-être longtemps avant les campagnes de César le centre de leur cité dans l'île de la Seine, n'avaient pas dû abandonner complétement le premier *oppidum;* du moins on le vit reprendre une grande partie de son importance sous les Romains, et cela à tel point que le *Parloir aux bourgeois*, lieu sans doute traditionnel de l'assemblée des Parisii, ne fut transporté qu'au quatorzième siècle de l'autre côté de la Seine, à portée de l'île où déjà César avait trouvé l'établissement de *Lutetia.*

Cependant César, en indiquant la marche de Labienus depuis

Sens jusqu'à Paris, ne dit rien des obstacles qu'il avait dû rencontrer sur sa route, et particulièrement du passage des rivières. Sens étant située sur la rive droite de l'Yonne, ou le général romain avait suivi cette rive jusqu'à l'embouchure de l'Yonne dans la Seine, et alors, en continuant sa marche par le nord, il avait eu, avant d'arriver à Paris, à franchir successivement la Seine et la Marne, ou il s'était transporté immédiatement au sud de l'Yonne et de la Seine. La facilité qu'il avait de traverser le premier de ces cours d'eau à Sens même, où sans doute la communication avec l'autre rive était établie au moyen d'un pont, et la certitude de ne rencontrer depuis là jusqu'à Paris aucune rivière aussi importante que la Seine et la Marne, dut lui faire préférer le second parti. Nous voyons en effet par la suite du récit que, lors de sa première attaque, Labienus était arrivé par la rive gauche de la Seine.

M. de Saulcy suppose que l'existence d'un grand chemin gaulois d'Agedincum à Lutèce aura déterminé la direction suivie par Labienus. Je suis loin, pour mon compte, de contester l'existence des grands chemins gaulois, antérieurs aux voies romaines, et qui souvent continuèrent d'être fréquentés indépendamment de ces voies. Notre confrère, M. Aug. Le Prévost, a développé, à l'occasion des grands chemins gaulois, des opinions dignes d'être prises en très-sérieuse considération. Mais s'il existait, comme il y a lieu de le présumer, avant la domination romaine, un grand chemin de Sens à Paris, ce chemin devait nécessairement passer par Melun, oppidum très-important des *Senones;* or, pour aller de Sens à Melun, il faut nécessairement passer la Seine à Montereau, et de Melun à Paris, la voie naturelle, et constamment suivie, est par la rive droite de la Seine. De cette remarque il faut conclure que si Labienus avait suivi dans sa première marche le grand chemin gaulois, il serait arrivé forcément par la rive droite de la Seine, ce qui n'eut pas lieu.

En tout cas, soit que le général romain, profitant de la saison favorable et négligeant les chemins battus, ait suivi constamment la rive gauche de l'Yonne et de la Seine jusqu'à Paris, soit qu'après avoir traversé la Seine à Montereau, il l'ait repassée à Melun, afin de pouvoir attaquer les Parisii par le côté qu'il jugeait alors le plus favorable à son entreprise, la concision de César nous prive de tout moyen de décider la question, et cette concision implique l'omission du nom des cours d'eau que l'armée romaine avait eu à franchir sur l'une ou sur l'autre rive. Dans l'hypothèse d'une marche constante sur la rive gauche, le Loing présentait, à son embouchure dans la Seine, un obstacle assez considérable pour arrêter l'armée romaine.

si les Gaulois avaient voulu défendre l'autre bord. César, se bornant aux traits essentiels du récit, son silence sur les rivières traversées par l'armée romaine ne peut fournir, je le dis d'avance, aucun argument plausible, lorsque d'ailleurs la direction suivie est assez clairement indiquée. Peu importe le volume de ces cours d'eau, si les Romains n'y ont pas rencontré une résistance digne de l'attention de l'historien.

Les Gaulois ont connaissance de la marche de l'armée romaine; ils rassemblent à la hâte, mais en grand nombre, les contingents des cités voisines de Paris. *Cujus adventu ab hostibus cognito magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt.* On choisit pour général en chef de cette confédération Camulogène, de la nation des Aulerques, vieillard d'un âge très-avancé, mais consommé dans l'art de la guerre. *Summa imperii transditur Camulogeno Aulerco, qui, prope confectus ætate, tamen propter singularem scientiam rei militaris, ad eum est honorem evocatus.* A quelle tribu des Aulerques appartenait Camulogène? Était-il des *Eburoviques*, des *Cenomani*, des *Diablintes* ou des *Brannovices?* La proximité de Lutèce porterait à le faire considérer comme un Eburovique, et, à l'appui de cette conjecture, je crois pouvoir citer le témoignage des monuments numismatiques. Guidé par des indications que je crois sûres, j'ai groupé autour de statères d'or qui, portant la légende LVCOTINNA, doivent être rangés à *Lutèce*, une série de pièces analogues en or, en argent et en bronze, que je rapporte aux *Aulerques Eburoviques*, aux *Veliocasses*, aux *Meldi*, aux *Veromandui*, et même à ceux des *Senones*, dont le centre était à Melodunum. Les *Bellovaci*, qui ne purent secourir à temps l'armée de Camulogène, ont aussi leurs pièces très-reconnaissables, et à celles-ci se rattache celle que je donne aux *Vadecasses*, tribu peu importante et qui dut, avec les *Silvanectes*, subir l'impulsion des *Bellovaci*. La confédération commandée par Camulogène se bornait-elle aux *Parisii, Aulerci Eburovices, Veliocasses, Meldi, Veromandui*, et à la partie révoltée des *Senones?* On peut le présumer, puisque cette confédération, limitée au nord par l'immobilité des *Bellovaci*, se composait de contingents rassemblés en hâte à la nouvelle de l'arrivée de Labienus. Du côté du sud, les Carnutes devaient être trop affaiblis par la destruction récente de Genabum; par conséquent, des Aulerques, situés au delà des Carnutes, tels que les *Cenomani* ou les *Diablintes*, se rangeraient difficilement parmi les troupes rassemblées autour de Lutèce : à plus forte raison ne peut-il être question des *Brannovices*, dépendant des Éduens à l'époque de César, et que d'Anville place dans le diocèse de Mâcon.

De tout cela, il faut conclure que Camulogène appartenait à la tribu des Eburoviques.

César ne dit rien des premières opérations de ce général : s'il avait d'abord rassemblé des troupes à portée de sa patrie, la numismatique serait seule peut-être en état de nous le dire. En se réduisant aux Commentaires, on trouve d'abord Labienus arrivant sous les murs de Lutèce, et séparé par un *marais* de Camulogène, qui s'apprête à défendre la capitale des Parisii.

C'était le général gaulois qui, à l'approche de Labienus, avait choisi sa position. De chaque côté de Lutèce, des marais formaient sa défense naturelle. Sur la rive droite, se trouvait, dans la direction du nord-est, le *marais* qui aujourd'hui donne encore son nom au quartier de Paris qui l'a remplacé. Mais ce *marais* ne formait pas un obstacle continu ; par les terrains cultivés ou cultivables de Reuilly, de Popincourt et de la Grange aux Belles, des troupes en marche seraient arrivées sans peine jusqu'aux environs de la place du Châtelet, et cette dernière position, on le verra plus loin, fut celle que Labienus vint occuper lors de la seconde attaque. Il n'en était pas de même de la rive gauche. Le cours de la Bièvre formait autour du mont *Lucotitius* un obstacle continu, et c'est ce que César, par une expression qui lui est familière, appelle *palus perpetua.* En remontant la Bièvre dans la direction du sud, on s'éloigne de Paris de plus en plus, et le coude qu'à la hauteur d'Antony forme la vallée vers l'ouest pour arriver au village de Bièvre, ne tend pas à rapprocher de la capitale le voyageur qui voudrait le suivre. Quant à la vallée, c'est évidemment un terrain conquis. Le fond constamment vaseux de la rivière indique quel devait être l'état du sol avant que l'industrie agricole ne l'eût recomposé. En arrivant de Melun par la rive gauche, il n'aurait été ni prudent ni facile de s'engager dans ces marécages. Si l'on ajoute à cette difficulté que Camulogène avait pour se défendre, non-seulement le relief considérable du terrain, mais encore l'enceinte de l'*oppidum* bâti sur la montagne Sainte-Geneviève, on comprend quel dut être l'embarras de Labienus.

Nous pouvons croire qu'il n'avait pas prévu cet obstacle : les Commentaires nous apprennent qu'il était, l'année d'avant, engagé dans des opérations difficiles sur les frontières de la Germanie, quand César vint présider à Paris le congrès des nations gauloises. Mais le général romain s'était trop avancé pour reculer sans avoir au moins tenté le passage du marais. Je rappelle d'abord la description que César en donne : *Is* (*Camulogenus*) *quum animum advertisset, perpetuam esse paludem quæ influeret in Sequanam, atque omnem*

illum locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit. M. de Saulcy, à l'exemple de d'Anville, avait parfaitement reconnu dans ce passage l'embouchure de la Bièvre et l'emplacement du faubourg Saint-Marceau : je ne fais ici que corrorober par de nouveaux arguments une explication qui me paraît parfaitement exacte.

César nous représente ensuite Labienus tentant le passage, mais mollement, et en quelque sorte pour l'acquit de sa conscience. Il pousse des mantelets, il entasse des fascines et essaye de se faire un chemin à travers le marais. *Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur;* mais il reconnaît bientôt l'inutilité de ses efforts et n'hésite plus à battre en retraite, afin de recommencer l'attaque par un côté plus favorable. Sans dire pendant combien de temps le général romain est resté à tenter le passage, l'historien nous raconte qu'il profita de la nuit pour partir en silence à la troisième heure et pour reprendre le chemin qu'il avait d'abord suivi. Cette marche rétrograde le conduit ou le ramène à Melun. *Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem quo venerat itinere, Melodunum pervenit.* J'ai dû laisser indécise la question de savoir si, en venant, Labienus avait traversé Melun une première fois. Suppose-t-on que cette ville, située dans une île de la Seine, de même que Paris (*id est oppidum Senonum, in insula Sequanæ positum, ut paulo ante Lutetiam diximus*), était réunie par deux ponts à l'une et l'autre rive, on devra pencher pour l'opinion que je viens d'indiquer en dernier lieu. Si l'on reconnaît au contraire que *Melodunum*, moins importante que Lutèce, n'avait de pont que d'un seul côté de l'île, alors il devient évident que Labienus, dans sa première marche, n'avait point passé cette ville.

Qu'il n'y eût qu'un seul pont, c'est ce que le texte des Commentaires ne permet guère de mettre en doute (*refecto ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant*) : or, à quelle rive ce pont aboutissait-il? L'étude du texte semble prouver que c'était à la rive droite, opposée à celle que Labienus avait suivie en allant vers Paris, et en revenant de la première attaque. César en effet, en disant que Labienus avait besoin d'un pont de bateaux afin de parvenir dans l'île de Melun, ne parle pas encore du pont que les habitants avaient détruit. Labienus était arrivé une première fois devant Melun, et les habitants simulant sans doute la soumission, à l'exemple d'Agedincum, leur métropole, avaient laissé sans faire un mouvement passer l'armée romaine, contents qu'ils étaient d'en être séparés par toute

la largeur d'un grand bras du fleuve. Mais à peine les aigles romaines furent-elles hors de vue, qu'ils se hâtèrent de diriger leur contingent vers l'armée de Camulogène. Ceux qui étaient restés dans l'oppidum, afin de le mettre mieux en sûreté, coupèrent le pont qui menait à la rive droite, ce qui complétait l'isolement de l'île : cette coupure du pont n'eut lieu sans doute qu'au moment où l'on sut que Labienus revenait sur ses pas : auparavant, elle n'aurait pas eu d'objet.

Jusqu'alors Labienus ne s'était pas inquiété des moyens de transport que le fleuve pouvait lui fournir. Ayant laissé dans Agedincum tous les embarras de l'armée, il avait suivi, selon l'hypothèse la plus vraisemblable, aussi rapidement que possible les bords de l'Yonne et de la Seine, et après l'échec éprouvé devant Paris, il était revenu aussi vite sur ses pas. Mais pour réussir, il lui fallait désormais employer d'autres moyens. Passer la Seine à Melun, franchir l'embouchure de la Marne, traverser la Seine devant Lutèce ou dans le voisinage de cette cité, tel était son nouveau plan de campagne, et pour cela les moyens de transport sur l'eau lui devenaient nécessaires. Si dans le chemin qu'il venait de parcourir, à Corbeil par exemple, il avait rencontré un nombre suffisant de bateaux, il n'aurait pas été obligé de s'éloigner autant du lieu définitif de son entreprise. Mais Melun seul, à ce qu'il semble, lui offrait les ressources dont il avait besoin : et pourquoi? J'aurais, je crois, une réponse satisfaisante à faire, mais cette réponse demanderait de trop longs développements. Si Strabon, qui a parlé de la Gaule sans l'avoir vue, n'avait pas confondu les renseignements qu'on lui avait fournis ou qu'il avait trouvés dans les précédents auteurs, sur les voies fluviales de cette contrée, l'importance commerciale de la position de Melun éclaterait plus aisément à tous les yeux.

Qu'il me suffise pour le moment, après avoir ajourné une discussion qui trouvera sa place ailleurs, d'établir, en fait, d'après le texte de Strabon, sagement rectifié par l'examen des conditions naturelles du pays, que la principale voie commerciale de la Gaule, celle qui servait à transporter les marchandises depuis la Méditerranée jusque dans le voisinage de la Grande-Bretagne, après avoir remonté le Rhône jusqu'à Lyon, comportait un premier transbordement dans la Loire aux environs de Roanne, où elle devient navigable, la descendait jusqu'à l'endroit où elle se rapproche le plus de la Seine, et en suivant après un second transbordement le cours de ce dernier fleuve jusqu'à son embouchure, arrivait ainsi presque en vue des côtes de la Bretagne. L'isthme que j'indique entre la Loire et la Seine

est dessiné aujourd'hui par le canal du Loing. Entre Briare et Moret, bâti vers l'embouchure du Loing, il y a environ dix lieues de moins qu'entre Orléans et Paris, et quoique César lui-même indique l'existence à Genabum d'un commerce considérable, principalement en céréales, il n'est pas à présumer qu'on eût préféré la route la plus longue pour transporter les marchandises de la Loire dans la Seine. La vallée du Loing, au contraire, offrait une communication non-seulement beaucoup plus courte, mais très-facile, et de l'embouchure du Loing jusqu'à Melun il n'y a qu'une faible distance. On peut donc affirmer avec vraisemblance que les grandes embarcations dont Labienus se servit pour construire à la hâte un pont de bateaux et y faire passer ses troupes (*deprehensis navibus circiter L, celeriterque conjunctis, atque eo militibus impositis*) appartenaient au port voisin de Melun où commencait le grand mouvement commercial de la basse Seine, qui avait dès lors assuré une grande importance à Lutèce, et faisait aussi celle de Melodunum.

La nouveauté du moyen employé par Labienus avait effrayé les habitants de cette ville (*rei novitate perterritis oppidanis*); la plupart des hommes en état de porter les armes étaient d'ailleurs avec Camulogène (*quorum magna pars erat ad bellum evocata*); la place fut occupée sans résistance (*sine contentione oppido potitur*) : il eût été trop long, sans doute, de défaire le pont de bateaux, afin de le rétablir sur l'autre bras; le pont qui reliait l'île à la terre du côté du nord ne devait avoir été détruit qu'en partie. Labienus fit jeter des madriers sur l'arche rompue et l'armée acheva son passage sur la rive droite (*refecto ponte... exercitum transducit*). Par cette nouvelle voie, l'armée romaine reprend le chemin de Paris, en se faisant accompagner des bâtiments qui avaient servi à faire le pont de bateaux, et probablement par d'autres encore (*naves quas a Meloduno deducerat*). Les troupes suivent le bord à portée des embarcations; les bateaux descendent le courant de concert avec l'armée, et l'on arrive ainsi de nouveau en vue de Lutèce, *et secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit.*

Dans tout ceci, je n'ai point hésité sur le nom qu'il faut donner à l'*oppidum* surpris par Labienus : tous les manuscrits portent *Melodunum;* je m'en rapporte sur ce point à Oberlin : *Melodunum sic codices omnes.* La description du site de cet oppidum, la comparaison qu'on en fait avec l'emplacement de Lutèce, conviennent à *Melun,* dont le nom se retrouve avec une faible altération dans celui de *Melodunum.* César a recueilli sur les lieux cette forme, qui représentait probablement dès lors la prononciation locale. *Mecletum,*

dans l'Itinéraire d'Antonin, *Meteglum* (avec métathèse), selon la Table Théodosienne, *Mecledo*, dans la lettre d'un évêque de Sens au sixième siècle, offrent, il est vrai, une forme un peu différente. Mais en restituant, à l'aide de cette seconde version diversement rapportée, la forme pleine *Mecletodunum*, on arrive à reconnaître le nom primitif, déjà altéré dès le temps de César, par la prononciation usuelle. *Melodunum* est à *Mecletodunum* à peu près ce que *Lutetia* est à *Lucotetia*. Quant à la substitution, en cet endroit, de *Metiosedum* à *Melodunum*, c'est une conjecture de Scaliger, réfutée depuis plus d'un siècle par Cellarius, et repoussée également par Oberlin. « Les éditeurs de César, mais seulement les plus récents, ont jeté ici une grande perturbation dans le texte, en voulant effacer le nom de *Melodunum* des trois endroits où il est rapporté, et lui substituer, contre l'autorité des manuscrits, celui de *Metiosedum;* ils ont été induits à cela par l'autorité de Scaliger, qui veut que *Melodunum* et *Metiosedum* soient le même lieu, malgré la distinction formelle que César établit entre ces deux endroits, plaçant l'un en amont de Lutèce, sur le territoire des Senones, et l'autre à quatre milles en aval de la même cité. » Voilà ce que Cellarius imprimait en 1701, et M. de Saulcy a parfaitement bien fait, selon moi, de s'en tenir à l'opinion de ce géographe. Pourquoi, cependant, un critique tel que Scaliger était-il tombé dans une erreur aussi grave? Pourquoi d'Anville lui-même l'a-t-il partagée? Pourquoi tente-t-elle encore quelques-uns des esprits les plus distingués de notre époque? C'est ce que je m'efforcerai d'expliquer dans la suite de ce travail.

J'en reviens à la marche de Labienus depuis Melun jusqu'à Paris. César n'a qu'un mot pour cette marche : je l'ai déjà cité; et cependant l'armée romaine devait rencontrer un grand obstacle au passage de la Marne. C'était une position facile à défendre pour Camulogène : en tout cas, si le général gaulois l'avait négligée, cela valait la peine de le dire. Du silence de César, il faut conclure que Labienus ne fut pas en cet endroit arrêté par ses adversaires. Ils n'avaient pas été prévenus de son approche; ils avaient besoin de se réserver une retraite sur Lutèce, chose impossible avec le parti qu'ils prenaient de détruire les ponts de cette ville; ils comptaient sans doute sur l'arrivée des Bellovaques pour enfermer Labienus dans la position sur le bord de la Seine. Aucune de ces hypothèses n'est invraisemblable, et, faute ou calcul, il faut bien admettre que si Labienus est arrivé par la rive droite de la Seine, Camulogène n'a pas défendu le passage de la Marne à l'endroit de son embouchure Ce passage d'ailleurs était facile pour Labienus, du moment qu'il n'était pas

inquiété; il pouvait l'opérer à l'aide des bateaux dont il se faisait accompagner. C'est ainsi sans doute qu'il franchit l'obstacle, et César n'est pas plus concis qu'à l'ordinaire en s'abstenant de le mentionner.

Nous avons retracé d'avance la marche suivie par Labienus, en approchant de Paris, pour tourner le marais de la rive droite, et cette observation nous a conduit à marquer l'endroit où il dut asseoir son camp. Ce que l'ennemi fit de son côté est rapporté expressément par César. Camulogène était resté sur le revers oriental du mont Lucotitius, au-dessus du marais de la Bièvre. Enivrés par une victoire trop facile, les Gaulois se laissaient probablement aller à une fausse sécurité. Ils n'avaient pas encore remué que déjà les défenseurs de Melun, qui avaient pu s'échapper de cette ville, annonçaient l'approche des Romains. A cette nouvelle, Camulogène fait mettre le feu aux cabanes en bois dont se composait Lutèce, et couper les deux ponts qui unissaient cette cité à chaque rive : lui-même il quitte le marais de la Bièvre, et vient s'asseoir sur le bord de la Seine, en face de Lutèce, à l'opposé de Labienus. *Hostes, re cognita ab iis qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendunt pontesque ejus oppidi rescindi jubent : ipsi profecti a palude, in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni castra considunt.*

E regione Lutetiæ, contra Labieni castra, les deux expressions sont formelles, et ne permettent pas une autre interprétation que celle à laquelle M. de Saulcy s'est arrêté. Labienus avait suivi le grand chemin qui l'amenait au pont destiné à relier l'île de Lutèce à la rive droite du fleuve. Trouvant ce pont coupé, il disposa son camp dans le voisinage entre la forêt de Rouvray à l'ouest, le marais à l'est, et derrière lui le ruisseau, devenu aujourd'hui souterrain, mais alors à fleur de terre, qui sortait du marais et allait s'emboucher dans la Seine, au pied des hauteurs de Chaillot. Cependant, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'avec le choix d'un tel emplacement l'interposition d'une île abandonnée devait l'empêcher de suivre avec facilité les mouvements de l'ennemi sur l'autre bord, et que l'ennemi lui-même, en occupant la rive opposée de l'autre côté de l'île, se privait du moyen de surveiller les manœuvres de Labienus. Mais si, comme tout porte à le croire, la situation du pont au Change est traditionnelle; si c'était à la même place que s'élevait le pont gaulois, Labienus, en plantant ses tentes sur la partie la plus relevée du terrain, devait avoir choisi plutôt la droite que la gauche du pont, et de cette manière, sa ligne s'étendait aisément au delà de la pointe occidentale de Lutèce. C'est là une opinion à laquelle on se rendra sans peine, surtout si l'on réfléchit qu'à la place du terre-plein que

surmonte la statue de Henri IV, on n'a eu pendant le cours des siècles, jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, que deux îlots très-bas, et qui n'empêchaient pas qu'on se vît de l'une à l'autre rive. Qu'on étende donc en imagination la ligne de Labienus depuis le pont au Change jusque par delà le Pont-Neuf; qu'on se représente celle de Camulogène à partir du marché de la Vallée (dont le nom indique une ancienne dépression du terrain encore sensible à l'œil) jusqu'aux environs de la Monnaie et du palais de l'Institut, on trouvera que les deux armées pouvaient être réciproquement en vue, sans pour cela que les Gaulois cessassent de camper en face de Lutèce, *e regione Lutetiæ;* et cette première obscurité du texte, légère encore en comparaison de ce qui suit, se trouvera dissipée par une explication qui n'a rien d'extraordinaire.

Nous voici donc sur l'emplacement même de l'armée de Camulogène. Les esprits y sont montés par les nouvelles qu'on a reçues de Gergovie. César est en fuite, les Éduens ont fait défection; la Gaule se lève en masse; César, séparé des siens par l'obstacle de la Loire et par un immense intervalle, n'a plus d'autre ressource que de se rabattre sur la Province. La puissante nation des Bellovaques, à la nouvelle de la résolution des Éduens, s'est enfin décidée à se mettre en campagne: encore deux ou trois jours, et elle arrive en force sur le dos de l'armée romaine. Pris désormais entre la forêt, les hauteurs du nord de Paris et l'embouchure de la Marne, Labienus est perdu : car si on l'a empêché de traverser le marais de la Bièvre, à combien plus forte raison est-il possible de lui interdire le passage d'un grand fleuve tel que la Seine? Jamais, même devant Alesia, les Gaulois ne crurent le salut de leur patrie plus assuré.

Labienus, de son côté, se rendait parfaitement compte du danger de sa position. *Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium atque antea senserat, intelligebat;* il ne s'agissait plus pour lui de terrain à gagner par les combats de chaque jour : *neque jam, ut aliquid acquireret, prœlioque hostes lacesseret;* il ne lui restait plus qu'un parti à prendre, c'était de ramener son armée intacte dans Agedincum : *sed ut incolumem exercitum Agedincum reduceret, cogitabat.* D'un côté les Bellovaques, peuple qui passait pour le plus brave de la Gaule, de l'autre Camulogène avec une armée organisée et toute prête, le serraient de près; *Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant; alteram Camulogenus, parato atque instructo exercitu tenebat.* Comment franchir le fleuve considérable qui le séparait de son refuge et de ses magasins? *Tum legiones a prœsidio atque impedimentis inter-*

clusas maximum flumen distinebat. Un coup d'audace pouvait seul le tirer d'un péril aussi imminent : *Tantis subito difficultatibus objectis ab animi virtute auxilium petendum videbat.*

Le problème que Labienus avait à résoudre consistait à dérober sa marche à Camulogène, en franchissant le fleuve sans que celui-ci s'en aperçût à temps pour lui disputer le passage : revenir sur ses pas par la rive droite, c'était à quoi il ne fallait plus penser, à cause de l'approche des Bellovaques : la rive gauche pouvait seule le mettre hors de portée de ce nouvel et redoutable ennemi; ou du moins, comme il ne pouvait penser à rentrer dans Agedincum sans avoir écrasé Camulogène, connaissant les Gaulois, il espérait, par une victoire, non-seulement renverser la coalition qui lui fermait le passage, mais encore frapper de stupeur ceux même qui n'étaient pas encore engagés.

Labienus avait avec lui quatre légions; il s'en réserve trois, et compromet provisoirement la quatrième, celle sur la solidité de laquelle il pouvait le moins compter, afin de sauver les autres. Dans un conseil de nuit, il arrête le plan des fausses attaques qui doivent dissimuler son mouvement principal. Il veut que l'attention de l'ennemi soit attirée sur deux côtés à la fois, afin de dérober à sa vigilance le troisième point et le plus essentiel. Par ses soins, la légion qui doit rester en arrière est divisée en deux moitiés de cinq cohortes chacune : la première a pour mission de remonter la rive droite avec un grand bruit; quoique Labienus ait laissé ses magasins dans Agedincum, il n'a pu se mettre en marche sans effets de campement; les chariots qui les portent accompagneront les cinq cohortes dirigées vers l'est, afin de suppléer au nombre par l'agitation : c'est ce que signifie l'expression *cum omnibus impedimentis*, qui semble au premier abord en contradiction avec ce qu'on a lu précédemment... *subplemento... relicto Agedinci, ut esset impedimentis præsidio.*

Ce n'est point assez : le général romain n'avait amené de Melun que de grand bateaux de commerce, *naves ;* il les réserve pour le transport des trois légions qui doivent passer la rivière. Ce n'aurait été qu'à l'aide d'un halage lent et pénible qu'on aurait pu faire remonter ces lourdes embarcations. Il rassemble de tous côtés des batelets, *lintres*, et de même qu'il a compté sur le bruit que feraient les chariots joints aux cinq cohortes détachées de la quatrième légion, il recommande aux rameurs embarqués sur les batelets de faire le plus de fracas possible avec leurs rames, en remontant la rivière dans la même direction que les cinq cohortes : *conquirit etiam lintres; has magno sonitu remorum incitatas in eamdem partem mittit.* On voit que

j'admets, sans hésiter, la distinction très-neuve et très-solide, selon moi, établie par M. de Saulcy entre les *naves* et les *lintres :* cette distinction contribue notablement à éclaircir le texte; on aurait grand tort de la négliger.

Restaient de la légion divisée cinq cohortes, considérées par Labienus comme les moins propres aux combats : *quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat;* proie assurée d'avance aux Bellovaci, encore plus que les cinq autres, si Labienus avec ses trois légions n'avait pu qu'imparfaitement triompher de Camulogène. César semble dire que Labienus s'est contenté de laisser ces cinq cohortes de mauvaises troupes à la garde de son camp... *castris præsidio relinquit.* Mais quand le récit revient à Camulogène, on s'aperçoit que l'historien n'a pas tout dit en exposant le plan de Labienus. En effet, le général gaulois se figure, à l'approche du jour, que les Romains ont l'intention de passer la rivière en trois endroits, *quod existimabant tribus locis transire legiones;* ce qui le jette dans cette erreur, c'est, d'une part, qu'on a entendu une grande troupe remonter le fleuve et le bruit des rames retentir dans la même direction, *magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remorum in eadem parte exaudiri;* c'est, de l'autre, que ses vedettes lui ont appris que des navires transportaient des troupes en aval de la position des deux armées, *paulo infra milites navibus transportari ;* c'est enfin qu'une agitation inaccoutumée s'est manifestée dans le camp romain, *in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari;* et cette agitation n'est pas seulement le résultat du départ des cinq premières cohortes, autrement Camulogène n'aurait cru qu'à deux tentatives de passage. Ce qu'il faut donc suppléer, dans l'exposition du plan de Labienus, c'est le rôle départi aux cinq dernières cohortes, et qui consistait à simuler un mouvement extraordinaire, comme si leur intention eût été d'essayer une attaque, soit contre l'île, soit contre la rive opposée. Cette division des forces romaines n'aurait pas fait honneur à la prudence de Labienus ; mais César fait entendre que le vieux Camulogène avait cédé à la confiance un peu étourdie de sa nation. Il jugeait d'après la position des Romains que leur général avait dû perdre la tête à la nouvelle de la défection des Éduens. Ce que celui-ci préparait, ce n'est pas une retraite, mais une débandade ; l'armée romaine, désorganisée, cherchait par trois endroits différents son salut dans sa fuite, *quod existimabant tribus locis transire legiones, atque omnes perturbatos defectione Æduorum fugam parare.*

Si l'on a suivi avec quelque attention jusqu'ici le commentaire que

j'ai donné du texte de César, on retrouvera sans doute en germe, dans ce texte, tous les éléments du récit. Mais on n'aura pas de peine à s'apercevoir qu'il faut une attention peu commune pour dégager quelques-uns de ces éléments et leur rendre la place qui, dans l'exposition des faits, leur appartient nécessairement, quelque rapide qu'on la suppose.

Nous arrivons à quelque chose de plus grave, c'est-à-dire aux circonstances qui présentent des caractères d'impossibilité. César dit expressément qu'à la même heure et vers la pointe du jour, *uno fere tempore sub lucem*, Camulogène eut connaissance des mouvements vrais ou feints de Labienus. Je ne m'arrête pas à discuter le sens de l'expression *sub lucem*, quoique les lexicographes ne l'aient pas éclaircie. Contre l'ordinaire, il existe une différence essentielle entre *sub luce* et *sub lucem*. *Sub luce*, qui se rencontre fréquemment dans les auteurs, veut dire *en plein jour; sub lucem*, dans César, indique certainement les derniers moments de la nuit, puisque après cela le récit rapporte ce qui se passa *prima luce*, c'est-à-dire aux premiers moments du jour. Mais s'il n'existe pas de doute sur la valeur de l'expression, on a bien de la peine à admettre que les Gaulois aient attendu l'approche du jour, dans une saison surtout où la nuit est courte, pour s'apercevoir de ce qui se passait dans l'armée romaine.

Labienus tient conseil vers le soir, *sub vesperum concilio convocato*, et il n'attend que la nuit close pour mettre à exécution ce qui a été décidé dans ce conseil. Des trois partis arrêtés, le plus important demandait sans doute le plus de temps : on ne pouvait mettre en mouvement cinquante grands bateaux sans éveiller l'attention de l'autre rive. César, il est vrai, semble prévoir l'objection; le soin que l'ennemi avait pris de disposer des vedettes tout le long du fleuve fut inutile, un violent orage s'étant tout à coup déclaré, *quod magna subito erat coorta tempestas* : mais le moment précis de cet orage reste encore à fixer, et, suivant toute vraisemblance, il n'éclata qu'au moment où le passage de l'armée avait lieu à quatre milles en avant de Lutèce. Quoi qu'il en soit, Labienus n'avait pas de temps à perdre, tant pour exécuter son entreprise principale que pour en détourner l'attention de l'ennemi, et je suis disposé à croire que l'exécution de tout le plan fut à peu près simultanée. Dès avant le milieu de la nuit, on devait entendre dans le camp gaulois, et l'agitation qui s'était emparée de celui des Romains, et les chariots qui roulaient lourdement sur la rive droite à rebours du courant, et les rames qui frappaient la rivière de conserve avec les chariots.

Si, par ses rumeurs étudiées, l'attention de Camulogène fut quelque temps distraite de ce qui se passait au-dessous de Paris, il ne tarda pourtant pas à apprendre qu'un mouvement de bateaux avait lieu aussi de ce côté, et c'est la réunion de ces indices qui lui fit croire à trois tentatives de passage. Mais tout en se décidant à y opposer un triple obstacle, il les appréciait diversement; car autrement, pourquoi César vanterait-il le stratagème de son lieutenant? On faisait plus de bruit qu'à l'ordinaire dans le camp des Romains, *in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari*, on transportait des soldats dans des bateaux en aval de Lutèce, *paulo infra milites navibus transportari;* sur ces deux points, il croyait donc à des menaces sérieuses; mais en remontant la Seine, les indications étaient bien plus importantes. Une grande troupe, l'armée presque entière semblait suivre cette direction, *magnum ire agmen adverso flumine*, et l'on entendait du même côté un grand bruit de rames, *sonitumque remorum in eadem parte exaudiri.* C'est d'après ces renseignements que Camulogène se décide : il laisse une partie de ses troupes à la garde de son camp, en face de celui des Romains, *præsidio e regione castrorum relicto;* et comme il juge moins important le mouvement qui avait lieu dans la basse Seine, il n'envoie de ce côté qu'un faible corps d'observation, en lui recommandant d'aller aussi loin que les bateaux, afin d'être en mesure de s'opposer au débarquement des troupes qu'ils portaient, *parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrederetur quantum naves processissent;* enfin il se dirige lui-même à la tête du gros de son armée vers le point où il croyait rencontrer Labienus, *reliquas copias contra Labienum duxerunt.*

La conséquence à laquelle je viens d'arriver semble tellement forcée que si nous n'avions des Commentaires qu'un manuscrit unique, et si ce manuscrit eût présenté une lacune après les mots que je viens de transcrire, on n'aurait pu les entendre autrement que je ne l'ai fait. Mais cette interprétation semble contredite par ce qui suit immédiatement dans le texte : *Prima luce et nostri omnes erant transportati et hostium acies cernebatur.* « Le jour venu, le passage de nos troupes était achevé, et l'on avait en vue l'armée ennemie. » Les bateaux, après être descendus à quatre milles en aval de Lutèce, ayant embarqué les troupes, avaient surpris les vedettes ennemies, *exploratores hostium*, dont l'orage avait trompé la vigilance; accablées inopinément, les vedettes, qui ne formaient pas une troupe particulière, mais qui faisaient partie des surveillants disposés tout le long du fleuve (*ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes... ab nostris opprimuntur*), n'avaient pu s'opposer au débar-

quement. Labienus, ayant franchi le principal obstacle, revenait sur Paris, et c'est dans cette marche qu'il rencontre Camulogène et son armée.

Si les choses se sont ainsi passées, ou, comme d'autres l'ont cru, le général gaulois n'avait envoyé qu'une faible troupe, *parva manus*, en amont du fleuve, du côté où l'on entendait pourtant le plus de bruit; ou, conformément à l'opinion développée par M. de Saulcy, Camulogène, instruit à temps du principal mouvement de l'armée romaine, après s'être fait précéder d'une petite troupe qui allait en reconnaissance dans la direction suivie par Labienus, arrivait à peu de distance avec ses principales ressources, de manière à remédier aux conséquences funestes du débarquement.

La première opinion est selon moi inadmissible : Camulogène ne peut avoir envoyé le moins de troupes là où il entendait le plus de bruit; je le répète, le stratagème de Labienus ne valait pas la peine d'être mentionné, s'il n'avait pas mieux réussi; la seconde opinion est fondée, mais tout est dans la question de l'heure. *Sub lucem, au point du jour,* Camulogène était déjà informé de la surprise de ses vedettes et du passage de la Seine. Vaguement instruit d'un mouvement de l'armée romaine au-dessous de Lutèce, il avait bien détaché quelques troupes dans cette direction; mais en apprenant que Labienus se trouvait en force au lieu du débarquement, il n'hésite pas à croire que ses soldats, en trop petit nombre, seraient aisément balayés par la cavalerie romaine. Toutefois, un temps précieux s'était perdu dans les fausses manœuvres de la nuit; il avait fallu l'apparition du jour pour lui faire apercevoir distinctement les objets. En face de son camp, celui des Romains, où ne se trouvaient plus que cinq cohortes, était vide et désormais silencieux. Vers le levant, dont il est pour ainsi dire nécessaire qu'il eût pris d'abord la direction, les bateaux qui avaient fait tant de bruit n'étaient que de minces nacelles, et la rive droite n'offrait à ses yeux que quelques soldats épars. Il avait supposé dans Labienus l'intention de débarquer entre l'embouchure de la Bièvre et le mont Lucotitius, sur l'emplacement du Jardin des Plantes et de l'Entrepôt des vins; il apprenait que le passage avait eu lieu à deux lieues et demie au delà, vers le Bas-Meudon. Force lui était de revenir immédiatement sur ses pas, et d'offrir promptement une ligne de bataille à l'armée de Labienus reformée sur la rive gauche. Ce changement de front se fit assez rapidement pour que le choc des Gaulois et des Romains eut lieu dans la matinée. Mais tous les avantages étaient désormais du côté de Labienus; il arrivait en bon ordre, et ses adversaires n'avaient

pas eu le temps de reformer leur ligne. Le terrain d'ailleurs ne leur était pas propice; sur leur droite, ils pouvaient profiter de l'élévation du sol à la hauteur de la rue des Saints-Pères, et c'est pourquoi leur résistance en cet endroit fut plus acharnée; sur leur gauche, au contraire, et à la droite des Romains, la dépression du terrain entre la butte de la rue des Saints-Pères et le plateau de Montrouge offrait à la légion romaine une supériorité décidée sur des troupes plus braves que rompues à la discipline : aussi Labienus en eut-il bon marché. Après les avoir dispersées, il put ensuite tourner la position, et envelopper la butte où Camulogène en personne opposait une résistance désespérée. On sait qu'en cet endroit les Gaulois se firent tuer jusqu'au dernier, y compris leur chef. Les troupes restées à la garde du camp reprirent vainement la colline si héroïquement disputée: une dernière charge des Romains les mit en fuite.

Dans l'analyse qui vient d'être présentée, j'ai circonscrit autant que possible les expressions du texte, dans lequel se laissent apercevoir des inexactitudes, et je me suis efforcé de marquer les lacunes que l'historien a laissées dans son récit. Je résume ici en peu de mots ces points si essentiels à déterminer.

Ainsi j'ai fait voir qu'il était impossible que Camulogène eût appris *tout à la fois* et seulement *à l'approche du jour*, *uno fere tempore sub lucem*, ce qui se passait dans l'armée romaine. Le mouvement qui avait lieu dans le camp et en amont de Lutèce avait dû fixer son attention dès les premières heures de la nuit. Pour que Labienus accomplît tout son projet, c'est-à-dire pour qu'après avoir détaché les grands bateaux, divisé cinq cohortes du côté de Charenton, et rassemblé des batelets afin de leur faire remonter le fleuve, il pût immédiatement après *paullo post*, sortir du camp en silence et rejoindre avec ses trois légions les bateaux qui l'attendaient à quatre milles en aval de Lutèce, embarquer ses troupes en cet endroit et surprendre les vedettes sur l'autre rive; pour que la nouvelle du succès de ce coup de main parvînt aux oreilles de Camulogène, il ne fallait pas moins de quatre grandes heures, et l'on conçoit que Camulogène n'ait appris qu'à l'approche du jour, *sub lucem,* ce que Labienus avait fait en personne. Mais dire, comme le fait César, qu'au même moment et seulement un peu avant l'aube, les rumeurs parties des trois points différents arrivèrent pour la première fois à Camulogène, c'est parler contre toute vraisemblance. Entre *sub lucem*, *à l'approche du jour*, et *prima luce, au point du jour*, il ne peut y avoir qu'un faible intervalle. Cependant, comment admettre que Camulogène, averti *à l'approche du jour* que Labienus avait passé la

Seine à Meudon, fût en mesure d'engager la bataille au *point du jour? prima luce et nostri erant transportati et hostium acies cernebatur.* Si à ce moment les soldats de Labienus aperçurent l'ennemi, ils ne pouvaient avoir en vue que la *petite troupe, parva manus*, envoyée à leur rencontre. Mais, pour le gros de l'armée gauloise, on ne saurait admettre qu'ils fussent encore arrivés. L'expression *prima luce*, contre l'usage, comprend donc les premières heures de la matinée.

Une expression qui, je le crains, joint l'obscurité à l'inexactitude, n'a pas jusqu'ici attiré notre attention. En même temps que Camulogène apprenait que le camp romain était en rumeur, que des troupes remontaient la rive droite, et qu'un grand bruit de rames se faisait entendre dans la même direction, on venait lui dire qu'un *peu au-dessous, des soldats étaient transportés dans des bateaux. paullo infra milites navibus transportari.* Que signifie ce *paullo infra?* S'agit-il d'un point de débarquement situé à peu de distance de l'endroit où le bruit des rames se faisait entendre? Des critiques très-autorisés l'ont cru, et cette interprétation erronée a jeté pour eux un trouble irrémédiables dans l'intelligence du morceau. Mais si nous comparons ce récit des impressions reçues par Camulogène avec ce que l'auteur disait auparavant de l'exécution du plan de Labienus, on voit qu'il ne peut être question dans le membre de phrase discuté que des navires détachés avec ordre de descendre le fleuve jusqu'à la distance de quatre milles au-dessous de Lutèce, *quatuor millia passuum secundo flumine progredi.* Ces navires, qui devaient attendre Labienus au point convenu, étaient destinés à transporter des troupes; mais ils n'en avaient pas a bord quand ils se mirent en mouvement. Or si *paullo infra* (malgré le voisinage des mots *in eadem parte*) ne s'applique pas à ce qui avait lieu en amont de Lutèce, mais doit se rapporter à la position centrale occupée par Camulogène, il faut l'entendre de ce qui s'était passé *prima confecta vigilia*, quand les vedettes gauloises purent s'apercevoir que des bateaux descendaient le courant à peu de distance de Lutèce. Lorsque ces bateaux furent arrivés à destination et qu'on eut mis des troupes à bord, ils étaient bien *infra* par rapport à Lutèce et à Camulogène, mais ils n'étaient plus *paullo infra*. Camulogène, à mesure que la nuit avançait, dut recevoir plusieurs messages : le dernier fut celui qui lui apprit que des troupes passaient dans les bateaux, et nécessairement il n'arriva qu'à l'approche du jour.

Cette seconde inexactitude d'expression est la conséquence de

la première. Le procédé de l'historien a consisté à réunir pour ainsi dire en bloc tous les événements de la nuit, en reportant à l'extrême limite du temps ce point précis qui les rassemble. Il suffit d'être averti de ce procédé pour éviter les inconvénients qu'il doit produire.

La conséquence la plus grave qui en résulte est l'omission du récit des manœuvres dans lesquelles Camulogène, trompé par de fausses observations, perdit la plus grande partie de la nuit, jusqu'au moment où, averti enfin du passage opéré par Labienus, il se porta le plus rapidement possible au-devant de ce général. Pour arriver à cette rencontre, je laisse à Labienus la plus longue route à parcourir; car il dut y employer les dernières heures de la nuit, tandis que je fais arriver Camulogène seulement à la double butte que couvrit plus tard l'abbaye de Saint-Germain du côté du sud et de l'ouest, et qu'on retrouve encore au sommet de la rue de Tournon et de la rue des Saints-Pères. Avant que ces buttes n'eussent été en partie nivelées, elles devaient offrir une position militaire assez passable. Je laisse au lecteur à choisir entre les deux, à moins qu'il n'aime mieux les considérer comme les deux extrémités d'un relief du terrain qui a bien pu recevoir le nom de *collis*. S'il fallait opter à toute force, je donnerais la préférence à la butte de la rue des Saints-Pères comme plus occidentale et, par conséquent, plus rapprochée de Labienus. De même, quand les troupes laissées à la garde du camp gaulois reprirent la position où Camulogène avait déjà péri, en partant du point qu'elles occupaient sur le bord de la rivière, vers le bas de ce qui fut plus tard le *clausum arcis*, ou Jardin du palais des empereurs, appelé par corruption dans le moyen âge le *clos de Laas*, elles avaient moins d'espace à parcourir pour arriver au sommet de la rue des Saints-Pères que pour atteindre à celui de la rue de Tournon.

Les points essentiels que j'ai touchés dans cette dissertation ont été déterminés par M. de Saulcy avec une sagacité remarquable. En restreignant, comme je l'ai fait, la ligne de bataille des Gaulois lors du dernier engagement, j'écarte toute allusion au nom de *Montrouge*, ou à celui de *Vitry*, en latin *Victoriacum*. Avant nous, Henri de Valois avait fait remarquer qu'il y a bien trop de *Vitry* en France pour que ce nom se rapporte partout au souvenir d'une victoire. Les relevés officiels nous fournissent en effet treize communes du nom de *Vitry*, et dans le nombre, on en compte nécessairement plus d'une dont le nom provient plutôt de quelque *Victor* ou *Victorius*. L'attri-

butif en *acus*, usité chez les Latins, mais dominant dans les idiomes celtiques, peut, suivant les doctes observations de notre confrère M. Le Prévost, servir de support à toute espèce de chose ou d'idée : toutefois, dans le plus grand nombre de cas, il se joint comme désinence au nom d'un propriétaire ou d'un fondateur; c'est ce qui fait que, pour nous, la forme *Victoriacum*, frappante au premier abord, n'offre pourtant pas une signification remarquable. On ne comprendrait pas que Labienus, après avoir remporté la victoire dans le faubourg Saint-Germain, fût allé en dresser le monument sur la hauteur de Vitry, à deux lieues du champ de bataille.

Arrivé à ce point de mon travail, il me semble que la difficulté soulevée à l'occasion de la position réciproque ou commune de *Melodunum* et de *Metiosedum* peut se résoudre sans beaucoup de peine. Suivant le texte adopté par les éditeurs les plus estimés, *Melodunum* est nommé trois fois, et *Metiosedum* une seule fois. Dans les trois premiers passages, il s'agit du même lieu, c'est-à-dire d'un *oppidum* situé dans une île de la Seine en amont de Paris; par le quatrième, Nicolas Sanson et Henri de Valois ont cru, au dix-septième siècle, que César avait voulu indiquer une localité différente, voisine de la Seine, mais en aval du fleuve par rapport à Paris. Au dix-huitième siècle au contraire, l'abbé Le Beuf et d'Anville furent d'avis que sous les deux noms, et même sous un seul, l'historien n'avait entendu parler que d'une seule ville. M. de Saulcy en est revenu à l'opinion du dix-septième siècle, et c'est aussi celle que nous embrassons sans hésiter.

Notre conviction, comme celle de notre confrère, s'appuie sur le rapprochement indispensable de deux membres de phrase. Labienus a d'abord donné l'ordre aux bateaux qu'il avait amenés de Melodunum de descendre au fil de l'eau à quatre milles au-dessous de Lutèce, *naves, quas a Meloduno deduxerat ..., quatuor millia passuum secundo flumine progredi... jubet*; plus loin, il est question de la petite troupe que Camulogène envoya dans la direction de *Metiosedum*, avec ordre de s'arrêter au même point que les bateaux expédiés par Labienus, *parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent.* Sans doute, il ne résulte pas nécessairement de la comparaison de ces deux passages que *Metiosedum* fût situé en effet à quatre milles au-dessous de Paris. Mais la relation des deux membres de phrase est d'une telle évidence qu'il en faut conclure à la situation de *Metiosedum* en aval de Lutèce. Or il se trouve que précisément à quatre milles romains au-dessous de

Paris, à l'endroit où Labienus dût faire passer son armée, une colline qui s'élève au-dessus de la Seine porte un village dont le nom offre autant de ressemblance avec celui de *Metiosedum*, qu'on a pu en constater dans les trois premiers passages entre le nom actuel de la ville clairement désignée par César, et l'appellation de *Melodunum* dont il fait usage. La question étant ainsi posée, il faut conclure avec Sanson, Henri de Valois et M. de Saulcy, contre Le Beuf et d'Anville, que César a parlé de deux localités différentes dont l'une est *Meudon*, de même que l'autre correspond à *Melun*.

Le Beuf, dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, tout en convenant que le nom de *Meudon* avait une origine celtique, ne rencontrait rien que de très-moderne dans les souvenirs de cette localité. Mais depuis quelques années elle a recouvré en quelque sorte ses titres de noblesse. Le vaste ossuaire surmonté de pierres gigantesques qu'on y a découvert indique avec certitude une localité qui, dans les temps antérieurs aux Romains, devait jouir d'une assez grande importance. Mais n'eussions-nous pas ce témoignage précieux, l'explication proposée par les géographes du dix-septième siècle n'en serait pas moins assurée. La position occupée par Meudon a quelque chose d'assez saillant pour que les Gaulois, qui habitaient ordinairement les hauteurs, n'aient pas dû la négliger. C'est peu de chose sans doute que la preuve d'une origine celtique que fournit la physionomie du mot ; car la nomenclature de la France est gauloise pour les dix-neuf vingtièmes. Mais on ne saurait, d'un autre côté, soutenir que Meudon avait trop peu d'importance du temps de César pour qu'il en fît mention. La Gaule n'était rien moins qu'un pays désert, et sa population devait se presser sur son territoire presque autant qu'à notre époque.

Mais il ne suffit pas d'avoir constaté que *Melodunum* ressemble à *Melun*, et *Metiosedum* à *Meudon*. Nous devons faire voir que ces deux dénominations ne sauraient se confondre, parce qu'elles ont chacune une origine différente, et que la contraction de l'une et de l'autre s'est opérée d'une manière distincte, quoique suivant une loi commune. A ce sujet, je dois rappeler ce que j'ai dit, au commencement de cette dissertation, des contractions subies par les noms gaulois, non-seulement à des époques plus récentes, mais dès le temps même de l'indépendance de nos ancêtres. L'organisation naturelle des peuples d'origine celtique n'a point changé avec les siècles. Quand nos pères parlaient une langue qui leur était propre, ils faisaient subir aux mots dont elle se composait des crases exactement semblables à celles qui, sur leurs lèvres, ont défiguré les mots latins,

après qu'ils eurent abjuré leur propre idiome pour adopter celui de leurs vainqueurs. De cette observation, qui avait frappé le génie grammatical d'Eugène Burnouf, résulte l'explication de la double orthographe que nous offrent les noms géographiques de la Gaule, sous les formes diverses que les anciens en ont rapportées. Les Gaulois avaient sans doute, comme nous, une orthographe étymologique et une prononciation abrégée différente de cette orthographe. Souvent les Grecs et les Romains, dans la transcription des noms de lieux, ont figuré la prononciation, au lieu d'exprimer l'orthographe étymologique; quelquefois les Gaulois eux-mêmes, sur leurs monnaies, ont rendu l'articulation vulgaire au lieu de reproduire les lettres propres à faire comprendre l'origine du mot.

Dans cette diversité de transcription, on ne trouve pas d'influence d'époque appréciable. Il arrive souvent ainsi à Ptolémée, écrivain du second siècle de notre ère, d'être plus exact que César, qui vivait plus d'un siècle et demi auparavant ; de sorte que les contractions qui ont prévalu dans les temps modernes et que nous fournissent déjà les textes du moyen âge, peuvent bien remonter jusqu'aux temps mêmes de l'autonomie gauloise.

Les observations que je viens de présenter s'appliquent à toutes les parties du territoire gaulois, et l'on en trouve la preuve dans les noms de villes comme dans les noms de peuples : ainsi, chez les Celto-Ligures de la Provence, nous rencontrons, pour le même peuple, la forme pleine *Salluvii*, et la forme contracte *Salyes;* les Celto-Aquitains nous offrent, pour rendre le nom de la tribu qui habitait les environs de Bazas, *Basavocates*, forme pleine, et *Vasates*, forme contracte; les *Cambolectri*, dans la même partie de la Gaule, ont des médailles reconnaissables à leur nom restreint de *Cambotre;* sous la domination des Allobroges, nous trouvons le double nom des *Segovellauni* et des *Segalauni*. Il se pourrait que la *Ventia* tant cherchée, où C. Pomptinus vainquit les Allobroges (61 ans av. J. C.), fut la même que la *Valentia*, capitale des Segalauni, malgré la physionomie romaine du nom le plus connu de cette ville, et le titre de colonie qu'elle paraît avoir porté. Il aurait suffi que le nom gaulois fût légèrement latinisé. Quoi qu'il en soit, en remontant vers le nord de la Gaule, nous voyons se multiplier les exemples de la double nomenclature que nous avons signalée : ainsi, les *Diablintes* sont aussi les *Diaulitæ*, et cette dernière orthographe est justifiée par la légende des monnaies gauloises de ce peuple, *Diaoulos*. Nous trouvons à l'ouest les *Pictones* ou *Pictavi;* à l'est la ville de *Caballo-*

dunum, avec les formes de plus en plus contractes *Caballinum*, *Cabillonum*, *Cabilonum;* au nord-ouest les *Sesuvii* ou *Saii;* tout auprès de là les *Bodiocasses* ou *Badiocasses* sont devenus de très-bonne heure les *Bajocasses*.

Nous avons déjà signalé, pour y revenir encore plus tard, la contraction de *Lucotitia* en *Lutetia;* tout auprès de la cité des Parisii, le peuple dont le nom est resté affecté au *Vexin* va nous fournir un des plus curieux et des plus riches exemples de la règle que nous avons posée. Dans Ptolémée, nous avons *Veneliocassii;* Pline et César nous donnent *Vellocasses* et *Belocasses*. Entre ces deux formes, Henri de Valois a restitué avec vraisemblance, d'après Magnon, écrivain du neuvième siècle, *Veliocasses;* de *Veliocasses* est dérivé le *Vulcassinus Pagus* du moyen âge, par lequel on est arrivé au *Veuxin*, encore en usage au dix-huitième siècle, et au *Vexin* de nos jours. Des médailles qui fournissent la légende BELINOC dégénérant bientôt en BIIIOC (*Beioc*) ont été, par l'erreur des meilleurs numismatistes, placées à une grande distance de leur véritable lieu d'émission; c'est dans la légende la plus complète, la forme du nom des *Veliocasses*, conservée par Ptolémée, *Veneliocassii*, avec la métathèse de l'*n* et de *l*, échange d'autant plus convenable que, d'après nos observations, rien n'est plus fréquent sur les monnaies gauloises que la permutation de ces deux lettres. Quant à *Beioc* pour *Beiocasses*, c'est une forme déjà plus voisine du mot de *Vexin* que les *Belocasses* de César, si ce n'est pas cette dernière forme elle-même, la troisième lettre de la légende en question pouvant bien être une L à barre oblique et très-courte, au lieu d'un I.

C'est dans la contrée tout à fait voisine des *Veliocasses*, entre leur capitale encore inconnue (*Rotomagus* n'ayant dû être pendant longtemps que leur principal *oppidum*) et celle des Parisii, que s'élevait le *Metiosedum* de César. Au delà de Lutèce, la Seine montrait, dans une position analogue à celle de cette dernière cité, le *Melodunum* du même écrivain. On a vu que le nom de *Melodunum* était soumis à la règle précédemment posée et qu'avant la forme contracte qu'il nous révèle, on avait écrit *Mecletodunum*. *Metiosedum*, a son tour, subit la loi commune à presque tous les noms gaulois, puisque dans les titres du moyen âge la forme où la physionomie celtique qui s'est le mieux conservée est *Meodum*. C'est exactement de la même manière que du nom des *Viducasses* on avait fait celui de *Veocae* appliqué à la capitale de ce dernier peuple, dont les ruines sont encore reconnaissables dans le village de *Vieux*, à peu de

distance de Caen. D'après ce qu'on a vu précédemment, *Meodum* pour *Metiosedum* doit remonter bien plus haut que les titres du treizième siècle qui portent ce nom, et jusque dans l'antiquité. Mais, faute de preuves, il est plus sage de s'en tenir à la donnée d'une contraction postérieure.

Au sujet de *Metiosedum*, on a rappelé, d'après Cellarius, qu'un manuscrit de César portait la leçon *Meliosedum*, et cette leçon a fait concevoir l'espérance d'un rapprochement possible entre les noms de *Melodunum* et de *Metiosedum*. Je serais, pour mon compte, disposé, avec la plupart des éditeurs de César, à considérer la leçon *Meliosedum* comme une erreur de transcription. Fût-elle la véritable, elle pourrait encore, tout aussi bien que *Metiosedum*, avoir servi de point de départ à la forme *Meodum*, l'*l* s'étant élidée dans le nom moderne du *Vexin*, de la même manière que le T de *Rotomagus* ou *Rotumus*, dans celui de *Rouen*. Pour décider absolument entre *Meliosedum* et *Metiosedum*, il faudrait remonter à l'étymologie, ce qui n'est pas en notre pouvoir personnel. Mais en aucun cas, ni *Metiosedum*, ni même *Meliosedum*, ne sauraient se confondre avec *Melodunum* ou *Mecletodunum*. Et voici la raison de cette impossibilité, que nous allons exposer aussi brièvement que possible.

Lorsqu'on étudie la composition des noms géographiques de la Gaule, on s'aperçoit que la plupart d'entre eux sont soumis à des lois d'agrégation régulière. Sans parler de la forme attributive en *acus*, la plus fréquente de toutes et la plus persistante, un très-grand nombre de noms de lieux comptent parmi leurs éléments constitutifs l'indication de la situation qu'ils occupent, des circonstances naturelles ou artificielles qui les distingent, tandis que les noms de peuples ont souvent pour désinence un mot qui les caractérise, comme homme ou comme tribu. C'est ainsi qu'on trouve fréquemment à la fin des noms de peuples le mot *Casses* ou *Cassii*, répondant à *Gwaz*, le *vir* des Celtes; tels que *Veliocasses*, *Viducassses*, *Vadecasses*, etc.; c'est par la même raison qu'un grand nombre de noms de lieux se terminent par *dunum*, qui désigne une éminence isolée, *Durus* ou *Durum*, indiquant un cours d'eau, *Magus* (en breton *meaz*), exprimant un lieu de réunion, une place publique ou un champ de foire; *briga*, *briva* ou *bria*, à cause d'un pont construit dans la localité, etc... *Mecletodunum* rentre dans une des catégories que je viens d'indiquer, et comme la désinence de ce mot ne peut s'appliquer à l'île de la Seine, on peut conclure hardiment de sa présence que Melun, avant de descendre sur le fleuve par suite des besoins du commerce,

s'était d'abord assis sur la hauteur voisine de la rive droite appelée aujourd'hui *montée des Capucins*. *Metiosedum* possède aussi sa désinence propre : le mot qui termine ce nom se rencontre isolément dans celui de *Seduni*, peuple du Valais, dans *Sedunum*, aujourd'hui *Soudon*, village voisin de Cluny. On le trouve aussi compris dans *Melcosedum*, nom d'une station des Alpes Cottiennes, voisines de *Cularo* ou *Grenoble*. Je laisse aux savants qui se livrent à l'étude des idiomes celtiques le soin de déterminer la signification du mot de *sedum*. Il me suffit d'en avoir séparé les éléments pour faire comprendre que le nom dans lequel il est entré ne peut se confondre avec un nom où *dunum* sert de désinence. C'est ainsi que la raison philologique vient confirmer la distinction que l'étude de l'histoire et de la topographie nous avait conduit à établir entre *Melodunum* et *Metiosedum*.

Ch. Lenormant.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LA

RHÉTORIQUE D'ARISTOTE

(*Suite*)

I, 5. 1360 *b* 7 [2]. Aristote annonce qu'il va dire ce que c'est que le bonheur et quels sont les éléments qui le constituent, παραδείγματος χάριν. De même 9, 1366 *a* 32 [2], à propos de la vertu et du vice, de ce qui est honorable et de ce qui est honteux, il annonce qu'il en traitera ὅσον παραδείγματος χάριν. Vater (p. 36) entend par là : *pour servir de règle à l'appréciation de ce qu'il faut dire*. Mais ὅσον, qui est un restrictif, indique plutôt qu'il faut entendre : *à titre d'exemple, sans rigueur scientifique*. Aristote veut dire qu'il fera connaître ce qu'est le bonheur plutôt par des exemples que par une définition exacte ; et en effet, il en donne quatre définitions. La locution me paraît analogue à ὡς τύπῳ qui signifie *en gros*. Voir Trendelenburg, *Elementa logices Aristoteleæ*, p. 49.

I, 5. 1361 *b* 22 [14]. ἀγωνιστικὴ δὲ σώματος ἀρετὴ σύγκειται ἐκ μεγέθους καὶ ἰσχύος καὶ τάχους · καὶ γὰρ ὁ ταχὺς ἰσχυρός ἐστιν. On ne comprend pas que la hauteur et la grosseur (μέγεθος) puissent faire partie des qualités qui rendent le corps propre aux exercices pour lesquels on proposait des prix dans les jeux de la Grèce. Il est assurément inutile, si ce n'est nuisible, d'être grand et gros, si l'on concourt pour le prix de la course ; et ce n'est nécessaire ni pour la lutte, ni pour le pugilat : il suffit qu'on soit agile et vigoureux. D'autre part, Spengel a mis τάχους entre crochets, et il semble avoir raison de le supprimer ; car dans ce qui suit, Aristote dit formellement que l'agilité fait partie de la force, et il rapporte à la force la définition du bon coureur : *celui qui peut agiter ses jambes d'une certaine façon, c'est-à-dire* (καὶ est ici explicatif) *les remuer vite et loin, est bon coureur*. Or Aris-

tote a dit plus haut que la force consiste à remuer autre chose (ἕτερον est ici au neutre) comme l'on veut. Mais si l'on supprime μεγέθους et τάχους, il faudra aussi changer σύγκειται. Je crois que μεγέθους est une altération, et qu'il y a une lacune après τάχους. On pourrait lire : ἀγωνιστικὴ δὲ σώματος ἀρετὴ συγκεῖσθαι μὲν δοκεῖ ἐξ ἰσχύος καὶ τάχους, μᾶλλον δὲ ἰσχὺς ὅλη ἐστί. *La qualité qui rend le corps apte aux exercices des jeux publics semble se composer de la force et de l'agilité; mais au fond elle n'est que de la force; car l'agilité est une espèce de force.* Il est à remarquer que les définitions du bon coureur, du bon lutteur, de celui qui sait combattre au pugilat, du pentathle se rapportent toutes à la définition de la force. C'est ce qui me semble justifier le supplément que je propose, pour le sens du moins; car je ne prétends pas garantir les mots.

I, 5. 1362 *a* 3 [17]. αἰτία δ' ἐστὶν ἡ τύχη ἐνίων μὲν ὧν καὶ αἱ τέχναι, πολλῶν δὲ καὶ ἀτέχνων, οἷον ὅσων ἡ φύσις · ἐνδέχεται δὲ καὶ παρὰ φύσιν εἶναι · ὑγιείας μὲν γὰρ τέχνη αἰτία, κάλλους δὲ καὶ μεγέθους φύσις. Il faut une virgule devant ἐνδέχεται, et non un point en haut. Les deux membres de phrase sont inséparables. La fortune ne produit ce que produit la nature, que quand c'est susceptible d'arriver contre nature. Ainsi, la beauté est un don de la nature; mais si un homme est beau, tandis que ses frères sont laids, la beauté est un don de la fortune; car il est contraire à la nature que des frères ne se ressemblent pas soit pour la beauté, soit pour la laideur. Il ne faut pas oublier qu'Aristote n'admet pas que les lois de nature soient immuables; il laisse une part au hasard.

I, 6. 1363 *a* 11. 14 [24]. Aristote énumère les différents caractères auxquels on reconnaît qu'une chose est bonne. Καὶ ὃ οἱ ἐχθροὶ καὶ οἱ φαῦλοι ἐπαινοῦσιν · ὥσπερ γὰρ πάντες ἤδη ὁμολογοῦσιν, εἰ καὶ οἱ κακῶς πεπονθότες · διὰ γὰρ τὸ φανερὸν ὁμολογοῖεν ἄν, ὥσπερ καὶ φαῦλοι οὓς οἱ φίλοι ψέγουσι καὶ ἀγαθοὶ οὓς οἱ ἐχθροὶ ἐπαινοῦσιν. Le sens me paraît indiquer qu'il faut lire (ligne 11) οἱ φίλοι au lieu de οἱ φαῦλοι. Aristote veut dire que ceux qui sont loués à la fois par leurs ennemis et par leurs amis ont des qualités; car quand ceux qui ont eu à souffrir d'eux se joignent à leurs amis pour les louer, c'est comme si tout le monde les louait. Si on adopte cette correction, il faudra supprimer avec Muret dans la proposition réciproque (ligne 14) ἀγαθοὶ οὕς; et en adoptant la leçon du manuscrit 1741 μὴ ψέγουσιν au lieu de ἐπαινοῦσιν, on aura : *de même un homme a des défauts quand il est blâmé par ses amis et n'est pas blâmé par ses ennemis.* Le caractère auquel on

reconnaît ici le bien et le mal est tiré de la comparaison entre les jugements des amis et ceux des ennemis.

I, 6. 1363 *a* 26 [27]. Aristote énumère les choses que les hommes font de préférence; entre autres choses ils font de préférence ce qui est possible, ce qui est facile, Καὶ ἐὰν ὡς βούλονται · βούλονται δὲ ἢ μηδὲν κακὸν ἢ ἔλαττον τοῦ ἀγαθοῦ · τοῦτο δ' ἔσται, ἐὰν ἢ λανθάνῃ ἡ τιμωρία ἢ μικρὰ ᾖ. Il est évident que cette dernière proposition suppose une idée qui n'est pas antérieurement exprimée, l'idée d'*injustice*, et en outre qu'elle est altérée; il faut transposer ἡ τιμωρία devant μικρά. Cf. 12, 1372 *a* 5-9 [1]. Pour interpréter ce passage et reconnaître l'endroit où se trouve la lacune indiquée par la dernière proposition, il faut se rappeler que dans la langue d'Aristote, comme on peut le voir 10, 1369 *a* 3 [8], βούλεσθαι se rapporte à la tendance générale vers le souverain bien, comme par exemple, le désir du bonheur, et προαιρεῖσθαι au choix des moyens par lesquels on peut atteindre la fin qu'on se propose. Par conséquent, ἐὰν ὡς βούλονται sous-entendu ἔχῃ doit se traduire par : *si le résultat de l'action est conforme à nos désirs.* Je crois, en conséquence, qu'il faut suppléer après καὶ quelque chose comme τὰ ἄδικα dépendant de προαιροῦνται. J'entends ainsi tout ce passage : *on se décide pour l'injustice si le résultat est conforme à ce que nous désirons; or, on désire que l'inconvénient soit nul ou moindre que l'avantage; et c'est ce qui arrivera si elle doit rester cachée ou n'être que faiblement punie.* Remarquons que 12, 1372 *a* 5-9 [1], Aristote définit ainsi le cas où l'injustice est possible (δυνατόν).

I, 7. 1363 *b* 36 [7]. καὶ τὰ μείζονος ἀγαθοῦ ποιητικὰ μείζω · τοῦτο γὰρ ἦν τὸ μείζονος ποιητικῷ εἶναι. L'imparfait a paru ici embarrassant. Mais il n'y a rien à changer. Remarquons d'abord que dans la langue d'Aristote, le datif, ainsi construit avec εἶναι, désigne l'essence de l'objet dont on parle, abstraction faite des cas particuliers auxquels la définition s'applique; ainsi, ici, le datif signifie : *ce qui constitue essentiellement la propriété par laquelle un objet produit quelque chose de plus grand qu'un autre.* Voir Trendelenburg, *De anima*, p. 471 et suiv. Aristote emploie une autre formule pour exprimer la même idée, c'est τὸ τί ἦν εἶναι avec le datif; ici, comme l'a fait remarquer Trendelenburg (*De anima*, p. 193), qui a le premier bien expliqué cette locution, l'imparfait exprime que la notion essentielle d'un objet est logiquement antérieure aux autres idées qui se rapportent à cet objet. Ainsi, on ne définit pas la ligne par sa notion essentielle, par le τί ἦν εἶναι, quand on dit qu'elle est la limite de la surface; il faut

la définir par le point dont la notion est antérieure. Par conséquent, dans le texte que nous discutons, l'imparfait signifie : ce qui constitue essentiellement la propriété par laquelle un objet produit quelque chose de plus grand qu'un autre, *suppose comme notion antérieure* que le premier objet est plus grand que le second.

I, 7. 1364 *a* 10 [12]. En énumérant les cas où un bien est plus grand qu'un autre, Aristote mentionne celui où un bien est cause, tandis que l'autre ne l'est pas : κἂν ᾖ αἴτιον, τὸ δ' οὐκ αἴτιον. La syntaxe demande μὴ au lieu de οὐ, comme on lit dans la proposition précédente κἂν ᾖ ἀρχή, τὸ δὲ μὴ ἀρχή.

I, 7. 1365 *a* 35 [35]. Aristote énumère les différents cas où un bien est plus grand qu'un autre, et entre autres il mentionne le suivant : καὶ τὸ αὐτῷ καὶ ἁπλῶς. Beaucoup d'éditeurs ont substitué ἢ à καὶ, ce qui donne le sens suivant : *le bien relatif est plus grand* (pour celui qui y est intéressé) *que le bien absolu* (qui n'est pas un bien pour celui-là). Cette conjecture semble confirmée par la proposition suivante : *le bien que nous pouvons obtenir est plus grand que celui qui est hors de notre portée; car l'un est un bien pour nous, l'autre ne l'est pas.* Mais la leçon des manuscrits peut être conservée, si on l'interprète ainsi : *le bien qui est à la fois relatif et absolu* (est plus grand que celui qui n'est que l'un ou l'autre).

I, 8. 1366 *a* 11 [6]. Après avoir dit que l'orateur politique doit connaître la fin et les intérêts de chaque genre de gouvernement, Aristote ajoute : ἐπεὶ δὲ οὐ μόνον αἱ πίστεις γίνονται δι' ἀποδεικτικοῦ λόγου ἀλλὰ καὶ δι' ἠθικοῦ (τῷ γὰρ ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα πιστεύομεν, τοῦτο δ' ἐστὶν ἂν ἀγαθὸς φαίνηται ἢ εὔνους ἢ ἄμφω), δέοι ἂν τὰ ἤθη τῶν πολιτειῶν ἑκάστης ἔχειν ἡμᾶς· τὸ μὲν γὰρ ἑκάστης ἦθος πιθανώτατον ἀνάγκη πρὸς ἑκάστην εἶναι. La proposition τοῦτο-ἄμφω offre une difficulté relativement à la suite des idées. Si la connaissance des mœurs de chaque gouvernement sert à l'orateur politique, c'est comme la connaissance des mœurs des vieillards, des jeunes gens, des hommes mûrs, des nobles, des riches, des gens puissants, des gens heureux sert à celui qui veut les persuader. Aristote indique ici comment la connaissance des mœurs sert à l'orateur, et il s'exprime encore plus clairement sur ce point, après avoir décrit les mœurs des jeunes gens et des vieillards, II, 13. 1390 *a* 2 5 [16] : *Comme tous les hommes écoutent volontiers les raisons qui sont en rapport avec leur caractère et les gens qui leur ressemblent, on voit comment il faut se servir de la parole pour donner cette conformité*

à ses discours et à sa personne. Mais alors, si un orateur politique peut persuader parce qu'il se conforme aux mœurs du gouvernement où il parle, c'est là un moyen qui est étranger à la sagesse, à la probité, et même à la bienveillance. Au lieu de développer la proposition : *Nous croyons l'orateur parce qu'il paraît avoir tel caractère*, en ajoutant : *C'est à-dire parce qu'il nous paraît sage, honnête ou bien disposé pour nous,* Aristote aurait dû dire : *Nous le croyons s'il nous paraît nous ressembler.* On pourrait dire que nous sommes disposés à penser que ceux qui nous ressemblent sont sages, honnêtes et bien disposés pour nous, par conséquent, que se conformer à l'humeur de ses auditeurs est un moyen de leur faire croire qu'on a les qualités intellectuelles et morales qui inspirent confiance. Je crois la chose vraie ; mais il faut convenir qu'elle valait la peine d'être dite, et que si c'était là la pensée d'Aristote, il est singulier qu'il ne l'ait pas exprimée. Il est possible qu'Aristote ait rédigé avec négligence.

Au reste, si dans ce passage Aristote a considéré la connaissance des mœurs et des caractères comme faisant partie des moyens de persuasion qui se rapportent au caractère personnel de l'orateur, il est singulier qu'en traitant des mœurs oratoires (II. 1) il ne dise pas un mot de la nécessité de se conformer à l'humeur des auditeurs; et plus tard, après avoir traité des passions, il décrit les mœurs des hommes suivant l'âge et la condition, sans avoir dit nulle part que cette connaissance fournissait un moyen de persuasion, et sans déterminer si elle se rapporte aux mœurs oratoires ou aux passions. Il annonce I. 10. 1369 *a* 30 [11] qu'il en traitera, mais sans dire à quel point de vue. Il y a certainement là, comme l'a déjà remarqué M. Havet (p. 56-57), une grande confusion. Si l'on s'attache au fond des choses, on remarquera que la connaissance des mœurs des hommes et des gouvernements sert à la fois pour les mœurs oratoires et pour les passions. Elle donne à l'orateur le moyen de revêtir le caractère le plus propre à lui concilier la confiance des auditeurs, puisque nous écoutons volontiers ceux qui paraissent nous ressembler; d'autre part, elle indique à quelles passions il faut s'adresser, puisque les passions des hommes diffèrent suivant la moralité, l'âge, la condition, les institutions politiques.

I, 9. 1366 *b* 37. 38 [17]. Aristote énumère les différents biens qui sont honorables (καλά) καὶ τὰ ἁπλῶς ἀγαθά, ὅσα ὑπέρ τε πατρίδος τις ἐποίησε, παριδὼν τὸ αὑτοῦ. καὶ τὰ τῇ φύσει ἀγαθά, καὶ ἃ μὴ αὐτῷ ἀγαθά·

αὑτοῦ γὰρ ἕνεκα τὰ τοιαῦτα. Il y a ici deux remarques à faire : 1° La proposition ὅσα — τὸ αὑτοῦ paraît hors de sa place; car tout ce qu'on fait pour sa patrie sans considérer son intérêt personnel est honorable, quel que soit le bien procuré, qu'il soit absolu ou relatif; ensuite la conjonction τε ne s'explique pas bien. Je crois qu'il faut lire καὶ ὅσα ὑπὲρ τῆς κ. τ. λ., et transposer la proposition plus bas 1367 *a* 4 [19] après ἧττον γὰρ αὑτοῦ; 2° une fois cette proposition transposée, je crois qu'il faut lire : καὶ τὰ ἁπλῶς ἀγαθὰ καὶ τὰ τῇ φύσει ἀγαθά, ἃ καὶ μὴ αὐτῷ ἀγαθά. *Les biens absolus et les biens de nature sont honorables, quand ils ne sont pas en même temps relatifs ; car les biens relatifs n'ont de rapport qu'à l'intérêt personnel.* La restriction exprimée me paraît essentielle ici; car Aristote répète sous toutes les formes dans ce passage que ce qui se rapporte à l'intérêt personnel n'est pas καλόν.

I, 9. 1367 *b* 26-33 [33]. ἔστι δ' ἔπαινος λόγος ἐμφανίζων μέγεθος ἀρετῆς. δεῖ οὖν τὰς πράξεις ἐπιδεικνύναι ὡς τοιαῦται. τὸ δ' ἐγκώμιον τῶν ἔργων ἐστίν, τὰ δὲ κύκλῳ εἰς πίστιν, οἷον εὐγένεια καὶ παιδεία· εἰκὸς γὰρ ἐξ ἀγαθῶν ἀγαθοὺς καὶ τὸν οὕτω τραφέντα τοιοῦτον εἶναι. διὸ καὶ ἐγκωμιάζομεν πράξαντας. τὰ δ' ἔργα σημεῖα τῆς ἕξεώς ἐστιν, ἐπεὶ ἐπαινοῖμεν ἂν καὶ μὴ πεπραγότα, εἰ πιστεύοιμεν εἶναι τοιοῦτον. Il est évident que dans ce passage, Aristote distingue entre l'ἔπαινος qui a pour but de célébrer les vertus d'un homme et qui rapporte tout à ce point de vue, et l'ἐγκώμιον qui ne célèbre que les actions, qui montre combien elles ont été importantes et utiles. Le texte, qui a paru déjà embarrasssant, est certainement altéré. Il faut remarquer tout d'abord que si l'on met à part les propositions relatives à l'ἐγκώμιον, c'est-à-dire τὸ δ' ἐγκώμιον τῶν ἔργων ἐστίν, et διὸ καὶ ἐγκωμιάζομεν πράξαντας, tout le reste se rapporte exclusivement à l'ἔπαινος. En effet, si l'on fait valoir en faveur de quelqu'un les circonstances extérieures, comme la naissance et l'éducation, ce ne peut être que dans le but de louer sa vertu; la raison donnée par Aristote l'indique clairement. Ce ne peut être également que dans l'ἔπαινος que les actions sont considérées comme signes des qualités morales de l'agent. Il en résulte que les propositions relatives à l'ἐγκώμιον sont hors de leur place, et ne se lient ni l'une ni l'autre avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Je crois que la suite des idées est rétablie, si en lisant τὰ γὰρ ἔργα σημεῖα, on transpose les propositions et qu'on les range dans l'ordre suivant : L'ἔπαινος est un discours qui met en relief combien le mérite d'un homme est grand. Il faut montrer que les actions sont d'un homme de mérite. En effet, les actions ne sont ici que le signe de la disposition morale; car nous accorderions

l'ἔπαινος à un homme, n'eût-il rien fait, si nous étions convaincus qu'il avait du mérite. Quant aux circonstances extérieures, comme la noblesse et l'éducation, elles servent à prouver notre thèse; car il est vraisemblable qu'on a du mérite si les parents en ont et qu'on est ce que l'éducation vous fait. Quant à l'ἐγκώμιον il ne porte que sur les actes ; aussi nous accordons non-seulement l'ἔπαινος, mais encore l'ἐγκώμιον à ceux que nous louons, s'ils ont fait quelque chose.

I, 9. 1368 *a* 21 (38). Si un homme ne fournit pas par lui-même une assez ample matière à l'éloge, il faut le mettre en parallèle avec d'autres, πρὸς ἄλλους ἀντιπαραβάλλειν · ὅπερ Ἰσοκράτης ἐποίει διὰ τὴν ἀσυνήθειαν τοῦ δικολογεῖν. Faut-il lire συνήθειαν, comme portent trois manuscrits, et comme M. Rossignol a essayé de le démontrer par une savante discussion (*Journal des savants*, septembre 1843, p. 104) ? D'abord la leçon ἀσυνήθειαν a pour elle le manuscrit 1741 ; ensuite elle est d'accord avec ce qu'on sait d'Isocrate, qui ne cultivait pas le genre judiciaire, qui n'aurait pu protester de son éloignement pour le métier de *logographe*, s'il l'avait exercé *habituellement*, et dont on aurait conservé, en ce cas, un plus grand nombre de plaidoyers; enfin cette leçon est confirmée par l'ensemble du passage où elle se trouve, comme nous allons essayer de le montrer. D'abord, qu'est-ce qu'Aristote a entendu par ces parallèles dont l'emploi était familier à Isocrate? Je crois qu'on en trouve un exemple remarquable dans le *Panégyrique* et dans le *Panathénaïque*, où Isocrate fait un long parallèle entre les Athéniens et les Lacédémoniens; c'est ainsi encore qu'il fait souvent dans ses autres discours le parallèle du temps présent et du temps passé; que dans l'éloge d'Evagoras il compare Evagoras aux autres tyrans (34 et suiv.). Rien n'est assurément plus éloigné des habitudes du genre judiciaire que ces développements. Aristote dit d'ailleurs un peu plus bas, lignes 26-33 [40], que l'amplification convient plus particulièrement au genre démonstratif, et l'enthymème ou démonstration au genre judiciaire. Il a donc voulu dire qu'Isocrate employait souvent le parallèle, qui est un des procédés de l'amplification, non point parce que le sujet le rendait nécessaire, mais parce qu'il n'avait pas l'habitude du genre judiciaire et de la démonstration directe. Ce n'est pas un reproche qu'Aristote fait à Isocrate, puisqu'il s'agit de discours dans le genre démonstratif auxquels les procédés de l'amplification conviennent; Aristote constate et explique un fait par une remarque incidente. On ne trouve d'ailleurs dans la Rhétorique d'Aristote aucune trace de la rivalité entre le philosophe et Isocrate, tradition dont M. Havet

(*Étude sur la Rhétorique d'Aristote*, p. 12) me paraît avoir très-bien démontré l'invraisemblance. Je ne puis voir avec Spengel (*Artium scriptores*, p. 169) une moquerie contre Isocrate dans le passage III, 16. 1416 *b* 29 [4] où Aristote plaisante les rhéteurs qui veulent que la narration soit courte. D'abord Aristote parle de contemporains, νῦν δὲ... φάσιν, et si, comme il est probable, la Rhétorique a été composée lors du second séjour à Athènes, et plutôt à la fin qu'au commencement, Isocrate était mort depuis longtemps. Ensuite le texte de Quintilien IV, 2, 31, que Spengel entend d'Isocrate, me paraît désigner plutôt ses disciples : « Maxime qui sunt ab Isocrate volunt (narrationem) esse lucidam, brevem, verisimilem. » Quintilien ajoute il est vrai : « Quamquam et Aristoteles ab Isocrate parte in una dissenserit; » mais il a attribué au maître ce qu'enseignaient les disciples; car il doutait (et il n'était pas le seul) de l'authenticité de la Rhétorique attribuée à Isocrate (II, 15, 4); Cicéron en doute également, mais il atteste que les élèves d'Isocrate avaient beaucoup écrit sur la rhétorique (*De inv.* II, 2, 8); c'est très-probablement à eux qu'Aristote a fait allusion; et il est bien possible qu'il ait pensé aux mêmes rhéteurs contemporains quand il dit I, 1. 1354 *a* 11 [3] qu'on néglige les préceptes relatifs à l'argumentation pour insister sur la manière d'exciter les passions. On a dit (voir Spengel, *Artium scriptores*, p. 16) qu'Aristote s'attaquait ici à ses devanciers; mais il faut ajouter, à ses devanciers immédiats, aux rhéteurs contemporains qui avaient écrit sur leur art avant lui, à l'enseignement de son temps; car plus bas 2, 1356 *a* 17 [5] il emploie l'expression τοὺς νῦν τεχνολογοῦντας pour désigner les rhéteurs qu'il a attaqués dans le premier chapitre. On n'aurait pas pu dire de Corax, de Tisias, ni des autres premiers rhéteurs, qu'ils négligeaient l'argumentation pour ne s'occuper que des moyens d'exciter les passions; car, autant qu'on l'entrevoit par le *Phèdre* de Platon et par Aristote lui-même, dans II, 24. 1402 *a* 17 [11]. 23, 1400 *a* 3 [21], les rhétoriques de Corax et de Tisias ne contenaient qu'un ou deux *lieux* développés sans doute par des exemples.

I, 11. 1370 *b* 24 [11]. Aristote développe que dans l'amour, le souvenir de l'objet aimé est toujours accompagné d'un sentiment de plaisir. Καὶ ἀρχὴ δὲ τοῦ ἔρωτος αὕτη γίγνεται πᾶσιν, ὅταν μὴ μόνον παρόντος χαίρωσιν ἀλλὰ καὶ ἀπόντος μεμνημένοι ἐρῶσιν. διὸ καὶ ὅταν λυπηρὸς γένηται τῷ μὴ παρεῖναι, καὶ ἐν τοῖς πένθεσι καὶ θρήνοις ἐγγίνεταί τις ἡδονή. Bekker a mis ἐρῶσιν entre crochets comme devant être supprimé; et, en effet, le sens indique que μεμνημένοι doit se construire avec χαίρωσιν. Mais

il serait possible de conserver ἐρῶσιν en le joignant comme participe à la phrase suivante, où l'on substituerait δέ à διό : *Quand on aime, si on est affligé par l'absence de l'objet aimé, il y a encore du plaisir même dans le deuil et dans les lamentations.*

I, 12. 1372 *a* 23 [5]. Un coupable a des chances pour n'être pas découvert, quand il se trouve dans des conditions personnelles qui semblent exclure l'attentat commis, οἷον ἀσθενὴς περὶ αἰκίας καὶ ὁ πένης καὶ ὁ αἰσχρὸς περὶ μοιχείας. Spengel et Bekker suppriment l'article devant αἰσχρός; mais il me semble qu'il faut admettre plutôt qu'il manque après πένης quelque chose comme περὶ διαφθορᾶς κριτῶν. Car la pauvreté n'exclut pas le crime d'adultère. Il en est autrement de la laideur, qui suffit pour rendre cette accusation peu vraisemblable, sans que la pauvreté s'y joigne. Il est d'autres crimes qui sont en contradiction avec la pauvreté, par exemple ceux qui exigent une grande dépense, comme la corruption des juges.

I, 12. 1373 *a* 16 [28]. Aristote énumère les différentes classes de gens à qui les hommes font tort ordinairement. Καὶ οἷς χαριοῦνται ἢ φίλοις ἢ θαυμαζομένοις ἢ ἐρωμένοις ἢ κυρίοις ἢ ὅλως πρὸς οὓς ζῶσιν αὐτοί. Il faut évidemment οὓς et non οἷς. Cf. Xénophon. *Cyrop.* III, 3, 1. Dans cette construction de χαρίζεσθαι il faut suppléer l'idée contenue dans le verbe de la proposition principale; ici ἀδικοῦντες. Aristote a voulu dire : *On fait du tort à quelqu'un, quand par là on fera plaisir à ses amis ou,* etc. — Le manuscrit 1741 porte οὕς.

I, 13. 1374 *b* 4 [15]. Aristote, après avoir défini l'équité, énumère ses différentes applications, et commence ainsi : ἐφ' οἷς τε γὰρ δεῖ συγγνώμην ἔχειν, ἐπιεικῆ ταῦτα, καὶ τὸ τὰ ἁμαρτήματα καὶ τὰ ἀδικήματα μὴ τοῦ ἴσου ἀξιοῦν, μηδὲ τὰ ἁμαρτήματα καὶ τὰ ἀτυχήματα. On traduit généralement ainsi le premier membre de phrase : *Nam quibus oportet veniam dare æqua sunt.* Ce sens n'est pas satisfaisant : l'équité est dans l'appréciation du fait, et non dans le fait lui-même; du moins, c'est ainsi qu'Aristote emploie le mot dans le membre de phrase suivant, et dans tout ce qui suit. Il faut donc considérer ἔχειν comme sujet de la proposition: et s'il y a le pluriel ταῦτα c'est qu'Aristote a en vue en même temps le premier membre de phrase et le second, qui sont d'ailleurs liés étroitement par τε καὶ : *Avoir de l'indulgence pour ce qui en réclame, et ne pas avoir la même mesure pour les fautes et pour les injustices ni pour les fautes et les malheurs, voilà ce qui est équitable.*

I, 14. 1374 *b* 32 [2]. Aristote énumère les cas où une injustice est

aggravée. καὶ οὗ μή ἐστιν ἴασις· χαλεπὸν γὰρ καὶ ἀδύνατον. Bekker substitue τό à καὶ, comme Vater (p. 69) y avait déjà pensé; mais il avait cru à tort que l'article n'était pas nécessaire. Il me semble qu'en mettant τό, il faut conserver καὶ, qui est utile au sens. Car on a : *Au dommage qui provient de l'injustice elle-même s'ajoute celui qui vient de ce qu'elle est irréparable.* ἀδύνατον est employé ici elliptiquement.

I, 14. 1375 *a* 8. 10 [5]. Après avoir énuméré les circonstances qui aggravent réellement une injustice, Aristote traite des artifices oratoires qui la font paraître plus grave : Καὶ τὰ μὲν ῥητορικά ἐστι τοιαῦτα, ὅτι πολλὰ ἀνήρηκε δίκαια ἢ ὑπερβέβηκεν, οἷον ὅρκους δεξιὰς πίστεις ἐπιγαμίας· πολλῶν γὰρ ἀδικημάτων ὑπεροχή. καὶ τὸ κ. τ. λ. 1° Spengel propose : καὶ τὰ μέν ἐστι τοιαῦτα, ῥητορικὰ δ' ὅτι... Mais quand Aristote emploie cette formule de transition, il ajoute οὖν après μὲν, et se sert de l'impératif. On pourrait lire par une simple transposition : καὶ τὰ μὲν τοιαῦτά ἐστι ῥητορικά, ὅτι... *Les moyens qui suivent sont oratoires...* μέν serait employé elliptiquement, avec la valeur du latin *quidem : les moyens qui suivent sont oratoires, mais les précédents ne le sont pas ;* 2° Le premier de ces moyens oratoires se rapporte à l'artifice dont Aristote a déjà parlé 7, 1365 *a* 10-11 [31] : *Un tout divisé en ses parties en paraît plus grand, parce qu'il semble surpasser un plus grand nombre de choses* (le tout étant plus grand que chacune de ses parties). La dernière proposition signifie donc : car l'*injustice incriminée surpasse un grand nombre d'injustices* (celles qui sont contenues en elle comme les parties dans le tout). Mot à mot : *Il y a excès sur un grand nombre d'injustices.*

I, 15. 1375 *b* 22 [12]. Quand la loi écrite est pour vous, vous devez représenter combien il est nécessaire qu'elle soit observée, et rappeler, entre autres arguments. καὶ ὅτι ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις οὐ λυσιτελεῖ παρασοφίζεσθαι τὸν ἰατρόν· οὐ γὰρ τοσοῦτο βλάπτει ἡ ἁμαρτία τοῦ ἰατροῦ ὅσον τὸ ἐθίζεσθαι ἀπειθεῖν τῷ ἄρχοντι. Telle est la leçon du manuscrit 1741. Après παρασοφίζεσθαι, trois manuscrits mettent παρά : méprise évidente, car Aristote veut dire qu'il n'est pas avantageux qu'un médecin prétende faire l'habile en sortant des prescriptions de l'art. Dans un autre manuscrit, on a ajouté οἷον au lieu de παρά. Cette correction ne semble pas nécessaire ; ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις se construit avec l'ensemble de la proposition et paraît équivalent à : *On voit dans un domaine étranger à l'administration de la justice, dans le domaine des arts, qu'il n'est pas avantageux*, etc. En tout cas, la conjonction γάρ dans la proposition suivante est inintelligible : *Il n'est pas*

avantageux qu'un médecin fasse l'entendu en sortant des prescriptions de son art; car la faute d'un médecin a moins de conséquence que l'habitude de la désobéissance à l'autorité. Il y a évidemment une lacune après ἰατρόν, et il faut supposer qu'on lisait quelque chose comme : *et il est encore plus dangereux de ne pas observer les lois.*

I, 15. 1376 *a* 7. 12. 16 [15-17]. Aristote distingue deux espèces de témoins, les témoins anciens qui sont les poëtes et les personnages illustres dont on rapporte des mots célèbres, et les témoins nouveaux, dont les uns sont engagés dans le procès, et dont les autres sont en dehors. Il cite comme exemples de témoignages anciens des vers d'Homère et de Solon, des oracles, des proverbes; puis il traite des témoins nouveaux dans les termes suivants : Πρόσφατοι δ' ὅσοι γνώριμοί τι κεκρίκασιν · χρήσιμοι γὰρ αἱ τούτων κρίσεις τοῖς περὶ τῶν αὐτῶν ἀμφισβητοῦσιν οἷον Εὔβουλος ἐν τοῖς δικαστηρίοις ἐχρήσατο κατα Χάρητος ᾧ Πλάτων εἶπε πρὸς Ἀργίβιον, ὅτι ἐπιδέδωκεν ἐν τῇ πόλει τὸ ὁμολογεῖν πονηροὺς εἶναι. καὶ οἱ μετέχοντες τοῦ κινδύνου, ἂν δόξωσι ψεύδεσθαι. οἱ μὲν οὖν τοιοῦτοι τῶν τοιούτων μόνον μάρτυρές εἰσιν, εἰ γέγονεν ἢ μή, εἰ ἔστιν ἢ μή, περὶ δὲ τοῦ ποῖον οὐ μάρτυρες, οἷον εἰ δίκαιον ἢ ἄδικον, εἰ συμφέρον ἢ ἀσύμφορον · οἱ δ' ἄπωθεν καὶ περὶ τούτων πιστότατοι. πιστότατοι δ' οἱ παλαιοί · ἀδιάφθοροι γάρ. 1° On ne peut tirer aucun sens raisonnable de la lettre du texte : *Les gens éminents qui ont porté un jugement et les témoins qui seraient compromis dans l'affaire s'ils paraissaient mentir sont des témoins nouveaux.* Car Aristote a dit plus haut que les témoins nouveaux sont ou engagés dans l'affaire ou en dehors; et il restreindrait ici sans motif le sens du terme qu'il a employé; les témoins engagés dans l'affaire de quelque manière que ce soit sont des témoins nouveaux; et les gens célèbres dont on invoque l'autorité ne peuvent être des témoins nouveaux qu'à moins d'être contemporains. Ensuite, il est étrange qu'Aristote ne parle ici que des gens illustres contemporains et de ceux qui seraient compromis dans l'affaire, s'ils paraissaient mentir, et qu'il ne dise pas un mot des autres témoins nouveaux. 2° Le terme οἱ δ' ἄπωθεν signifie littéralement : *ceux qui sont éloignés.* Il ne peut désigner ici que les témoins qui ne comparaissent pas personnellement, c'est-à-dire les témoins anciens et les contemporains illustres dont on invoque l'autorité. Cependant, il est ensuite question des témoins anciens comme différents des témoins éloignés. — Le texte est donc gravement altéré. Les variantes des manuscrits sont de peu d'importance, si ce n'est celle du manuscrit 1741, où on lit τοιούτων ἂν ἀπιστότατοι au lieu de τούτων πιστότατοι, et celle de trois autres manuscrits qui donnent γὰρ au lieu de δ' (même ligne). Je

crois qu'il faut supposer après πρόσφατοι δ' une lacune; Aristote distinguait sans doute différentes espèces de témoins nouveaux, et traitait du degré de confiance qu'ils méritent; c'est peut-être ainsi qu'il arrivait à dire : *(Les témoins nouveaux les plus dignes de foi sont) les gens illustres qui ont porté quelque jugement, et ceux qui seraient compromis dans l'affaire s'ils paraissaient mentir.* Ces derniers ne peuvent témoigner que du fait, sur la question de savoir s'il a eu lieu ou non, s'il est ou non; leur témoignage ne sert pas pour la question d'appréciation, pour savoir s'il est juste ou injuste, utile ou nuisible. *Les témoins éloignés sont les plus dignes de foi sur la question d'appréciation; car ils sont incorruptibles.* Je crois que οἱ πάλαιοι est une glose de οἱ ἄπωθεν qui a été introduite dans le texte et qui a amené la répétition de πιστότατοι.

I, 15. 1377 *a* 16. 18 (29). Aristote indique comment on doit argumenter, si l'on refuse le serment : οὐ λαμβάνει δ', ὅτι ἀντὶ χρημάτων ὅρκος. καὶ ὅτι εἰ ἦν φαῦλος, κατωμόσατο ἄν· κρεῖττον γὰρ ἕνεκά του φαῦλον εἶναι ἢ μηδενός· ὀμόσας μὲν οὖν ἕξει, μὴ ὀμόσας δ' οὔ. οὕτω δὲ δι' ἀρετὴν ἂν εἴη, ἀλλ' οὐ δι' ἐπιορκίαν τὸ μή. Si l'on s'attache au fond des idées, il faut traduire : *Quand on refuse le serment, on dira qu'il s'agit de prêter serment pour de l'argent, et que si on était malhonnête homme, on jurerait (car il vaut mieux être malhonnête homme pour quelque chose que de l'être sans profit) : en prêtant le serment on aura donc l'argent, en refusant on ne l'aura pas. En argumentant ainsi, on pourra paraître refuser le serment par un motif honorable, et non pour éviter le parjure.* Puisqu'on n'a là qu'un seul raisonnement, il faut supprimer après καὶ la conjonction ὅτι, qui indiquerait un nouvel argument. Comme il est d'ailleurs évident que la réflexion finale s'applique à l'argumentation précédente, et qu'Aristote ne passe pas à un autre ordre d'idées, il faut lire οὕτω δή au lieu de οὕτω δέ.

II, 1. 1377 *b* 29-31 (4). πολὺ γὰρ διαφέρει πρὸς πίστιν, μάλιστα μὲν ἐν ταῖς συμβουλαῖς, εἶτα καὶ ἐν ταῖς δίκαις, τὸ ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα καὶ τὸ πρὸς αὐτοὺς ὑπολαμβάνειν ἔχειν πως αὐτόν, πρὸς δὲ τούτοις ἐὰν καὶ αὐτοὶ διακείμενοί πως τυγχάνωσιν. τὸ μὲν οὖν ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα χρησιμώτερον εἰς τὰς συμβουλάς ἐστιν, τὸ δὲ διακεῖσθαι πως τὸν ἀκροατὴν εἰς τὰς δίκας· οὐ γὰρ ταὐτὰ φαίνεται φιλοῦσι καὶ μισοῦσιν, οὐδ' ὀργιζομένοις καὶ πράως ἔχουσιν, ἀλλ' ἢ τὸ παράπαν ἕτερα ἢ κατὰ τὸ μέγεθος ἕτερα· τῷ μὲν γὰρ φιλοῦντι, περὶ οὗ ποιεῖται τὴν κρίσιν, ἢ οὐκ ἀδικεῖν ἢ μικρὰ δοκεῖ ἀδικεῖν, τῷ δὲ μισοῦντι τοὐναντίον· καὶ τῷ μὲν ἐπιθυμοῦντι καὶ εὐέλπιδι ὄντι, ἐὰν ᾖ τὸ ἐσόμενον ἡδύ, καὶ ἔσεσθαι καὶ ἀγαθὸν ἔσεσθαι φαίνεται, τῷ δ' ἀπαθεῖ καὶ δυσχεραίνοντι τοὐναντίον. A considérer l'enchaînement des idées, il me

semble qu'il faut mettre entre parenthèses τὸ μὲν οὖν—δίκας, et rapporter dans οὐ γὰρ ταὐτά la conjonction à πρὸς δὲ τούτοις—τυγχάνωσι. Aristote commence par dire qu'il importe beaucoup à la persuasion, et cela encore plus dans les assemblées délibérantes que devant les tribunaux, que l'orateur paraisse aux auditeurs avoir tel caractère et telles dispositions à leur égard : il ajoute ce qui concerne les passions des auditeurs, et le subordonne grammaticalement à la proposition principale, quoiqu'il ne soit pas exact que les passions des auditeurs jouent un rôle plus important dans les assemblées délibérantes que dans les tribunaux. S'apercevant de cette inexactitude, il se corrige en faisant remarquer que l'impression produite par la personne de l'orateur a plus d'importance dans le genre délibératif, et que les passions des auditeurs ont plus d'importance dans le genre judiciaire. Puis il revient à ce qu'il a dit des passions en général (πρὸς δὲ τούτοις—τυγχάνωσι), pour expliquer comment, dans les tribunaux, les passions excitées par celui qui est en cause influent sur la décision des juges, et comment, dans les assemblées délibérantes, où on a à statuer sur l'avenir, on est disposé à considérer une chose agréable comme possible et bonne quand on la désire et qu'on a confiance, tandis qu'on est dans une disposition contraire dans le cas contraire. Il est clair qu'avec la ponctuation vulgaire du texte, on croit que la proposition οὐ γὰρ ταὐτά va expliquer la différence d'importance qui vient d'être signalée entre les deux moyens de persuasion, et cette attente est trompée puisque Aristote ne parle que de l'influence des passions dans les tribunaux et les assemblées délibérantes.

II. 2. 1378 *b* 10 [3]. La conjonction causale ἐπεὶ δ' ἡ ὀλιγωρία n'a pas d'apodose. On a cherché cette apodose dans 1378 *b* 13 [3] τρία δ' en supprimant δ' avec trois manuscrits. Mais une division n'est pas la conséquence d'une définition : pour que le raisonnement fût régulier, il faudrait qu'il y eût ce que Vater (p. 79) est obligé d'ajouter : Quando igitur neglectus est actus opinionis de re aliqua ita conceptæ ut ea nihili facienda videatur, *quandoque triplici modo hæc opinio ostenditur,* tria sunt genera neglectus. Il faut chercher l'apodose d'ἐπεὶ quant au sens dans 1379 *a* 9 [9] φανερὸν οὖν κ. τ. λ. Aristote définit le mépris, cause de la colère, explique et distingue les différentes espèces de mépris, et il en conclut qu'on voit par là dans quelles dispositions, contre qui, et pour quelles causes les hommes se mettent en colère. Seulement la longueur des explications où il est entré lui a fait perdre de vue son point de départ. Cf. *Études sur Aristote,* p. 44.

II, 2. 1378 *b* 16 [4]. τρία δ' ἐστὶν εἴδη ὀλιγωρίας, καταφρόνησίς τε καὶ ἐπηρεασμὸς καὶ ὕβρις· ὅ τε γὰρ καταφρονῶν ὀλιγωρεῖ· ὅσα γὰρ οἴονται μηδενὸς ἄξια, τούτων καταφρονοῦσιν, τῶν δὲ μηδενὸς ἀξίων ὀλιγωροῦσιν. Spengel propose d'intercaler καταφρονοῦντες après ἀξίων, et Bekker a mis dans son édition de 1859 : τῶν δὲ καταφρονουμένων ὀλιγωροῦσιν. Mais il me semble que ces corrections font faire à Aristote un cercle vicieux; car pour prouver que celui qui dédaigne méprise, Aristote raisonnerait ainsi : On dédaigne ce qu'on croit n'avoir aucune valeur; or, on méprise ce qu'on dédaigne; donc, celui qui dédaigne méprise. La mineure de ce syllogisme suppose évidemment la conclusion. Le raisonnement tel que le donne le texte me semble exact : ce qui paraît n'avoir aucune valeur est dédaigné; ce qui n'a pas de valeur est méprisé; donc, quelque espèce de mépris est dédain. Il serait plus régulier qu'il y eût φαινομένων après ἀξίων; mais Aristote le laisse à entendre.

II, 2. 1379 *a* 13 [9]. Aristote dit qu'on est irritable quand on est affligé, parce que celui qui est affligé désire quelque chose; ἐάν τε οὖν κατ' εὐθυωρίαν ὁτιοῦν ἀντικρούσῃ τις, οἷον τῷ διψῶντι πρὸς τὸ πιεῖν, ἐάν τε μή, ὁμοίως ταὐτὸ φαίνεται ποιεῖν· καὶ ἐάν τε ἀντιπράττῃ τις ἐάν τε μὴ συμπράττῃ ἐάν τε ἄλλο τι ἐνοχλῇ οὕτως ἔχοντα, τοῖς πᾶσιν ὀργίζεται. Les mots ὁμοίως—ποιεῖν se rapportent par le sens au second membre de l'alternative posée, et pourtant par la construction ils se rapportent aux deux. La conjonction οὖν indique d'ailleurs que τοῖς πᾶσιν ὀργίζεται est l'apodose de toutes les propositions hypothétiques qui précèdent. Enfin Vater (p. 81) a remarqué avec raison que ὁμοίως fait double emploi avec ταὐτό. Je crois, en conséquence, qu'il faut lire : ἀλλ' ὅμως ταὐτὸ φαίνηται ποιεῖν, καὶ ἐὰν κ. τ. λ.

II, 2. 1379 *b* 36 [26]. ὀλιγωρίας γὰρ δοκεῖ καὶ ἡ λήθη σημεῖον εἶναι· δι' ἀμέλειαν μὲν γὰρ ἡ λήθη γίγνεται, ἡ δ' ἀμέλεια ὀλιγωρία ἐστίν. μέν est de trop. Aristote fait un syllogisme, et les propositions δι' ἀμέλειαν, ἡ δ' ἀμέλεια ne sont pas dans le rapport de coordination marqué par μέν — δέ. — Il faut ajouter τις après ὀλιγωρία avec le manuscrit 1741.

II, 4. 1381 *a* 35 [13]. Nous aimons ceux qui veulent la même chose que nous; par suite, nous aimons les gens dont le commerce est agréable; tels sont ceux qui sont faciles et qui ne sont pas querelleurs; car les gens querelleurs aiment à combattre, et celui qui combat a des volontés contraires à celles de son adversaire. Sont encore d'un commerce agréable καὶ οἱ ἐπιδέξιοι καὶ τωθάσαι καὶ ὑπομεῖναι· ἐπὶ ταὐτὸ γὰρ ἀμφότεροι σπεύδουσι τῷ πλησίον, δυνάμενοί τε σκώπτεσθαι καὶ ἐμμελῶς σκώπτοντες. On a appliqué ἀμφότεροι et on ne peut l'appliquer

qu'à ceux qui entendent raillerie et à ceux qui savent railler, considérés comme formant deux classes différentes. Mais ici les deux qualités doivent être réunies dans les mêmes individus. Peut-être faut-il lire ἀμφότερον, en l'entendant des deux qualités dont Aristote vient de parler. Voici ce qu'Aristote veut dire : Les gens qui savent à la fois railler et supporter la raillerie sont faciles à vivre; car sous ce double rapport ils veulent la même chose que celui avec qui ils vivent; s'ils n'entendaient pas raillerie à leur tour, ils seraient en opposition avec celui qui voudrait leur rendre raillerie pour raillerie; s'ils ne raillaient pas finement, ils blesseraient.

II, 5. 1383 *a* 12 [15]. Entre autres moyens de faire naître la crainte chez les auditeurs, Aristote indique celui-ci : καὶ τοὺς ὁμοίους δεικνύναι πάσχοντας ἢ πεπονθότας, καὶ ὑπὸ τούτων ὑφ' ὧν οὐκ ᾤοντο, καὶ ταῦτα καὶ τότε ὅτε οὐκ ᾤοντο. Spengel a très-bien senti que, si on construit, comme le texte l'exige, ταῦτα et τότε avec πάσχοντας ἢ πεπονθότας, il faut lire καὶ ταῦτα ἃ οὐκ ᾤοντο ou bien καὶ ἃ καὶ ὅτε οὐκ ᾤοντο. Je crois qu'on peut se tenir plus près des manuscrits en supprimant seulement ὅτε, et en construisant καὶ ταῦτα καὶ τότε οὐκ ᾤοντο (sous-entendu πάσχειν) avec ὑφ' ὧν. Aristote distingue les gens de qui on ne s'attendait pas à souffrir quelque chose en général, ceux de qui on ne s'attendait pas à souffrir telle chose déterminée (ταῦτα), enfin ceux de qui on ne s'attendait pas à souffrir quelque chose à tel moment (τότε).

II, 5. 1383 *b* 1. 2 [20]. Aristote énumère les avantages dont la possession rend hardi : ταῦτα δ' ἐστὶ πλῆθος χρημάτων καὶ ἰσχὺς σωμάτων καὶ φίλων καὶ χώρας καὶ τῶν πρὸς πόλεμον παρασκευῶν, ἢ πασῶν ἢ τῶν μεγίστων. Je crois qu'il faut lire ταῦτα δ' ἐστὶν ἰσχὺς καὶ πλῆθος χρημάτων καὶ σωμάτων..... Il faudrait σώματος avec ἰσχύς; ensuite ce complément est inutile, le mot signifiant à lui seul la force corporelle; enfin ἰσχύς ne va pas avec φίλων.

II, 5. 1383 *b* 7 [21]. Aristote énumère quels sont ceux qui sont hardis : καὶ ἐὰν μὴ ἠδικηκότες ὦσιν ἢ μηδένα ἢ μὴ πολλοὺς ἢ μὴ τοιούτους περὶ ὧν φοβοῦνται. καὶ ὅλως ἂν τὰ πρὸς θεοὺς αὐτοῖς καλῶς ἔχῃ, τά τε ἄλλα καὶ τὰ ἀπὸ σημείων καὶ λογίων· θαρραλέον γὰρ ἡ ὀργή, τὸ δὲ μὴ ἀδικεῖν ἀλλ' ἀδικεῖσθαι ὀργῆς ποιητικόν, τὸ δὲ θεῖον ὑπολαμβάνεται βοηθεῖν τοῖς ἀδικουμένοις. Vater (p. 89) pense que ὀργή est ici absolument inintelligible, si l'on ne suppose pas qu'avant θαρραλέον il est question de ceux qui ont souffert une injure. Cependant, il préfère considérer θαρραλέον—ἀδικουμένοις comme une glose née d'une observation marginale. Sa

première idée me paraît la plus juste. Il devait y avoir devant θαρραλέον quelque chose comme καὶ ἐὰν ἠδικημένοι ὦσιν opposé à καὶ ἐὰν μὴ ἠδικηκότες; de plus, il faut transposer la proposition καὶ ὅλως—λογίων après ἀδικουμένοις; car le mot ὅλως indique qu'il a été question auparavant de la confiance inspirée par l'espérance de la protection divine dans un cas déterminé. En somme, Aristote a voulu dire : On a confiance quand on a souffert une injustice; car la colère donne de la confiance, et ce n'est pas de commettre une injustice, c'est de la subir qui met en colère; d'ailleurs, on pense que la divinité vient en aide à ceux qui sont victimes d'une injustice. Et, en général, on a confiance quand les rapports avec les dieux sont favorables, en particulier les présages et les oracles.

II, 6. 1383 *b* 30 [7]. Aristote énumère quelles sont les actions honteuses : καὶ δανείζεσθαι ὅτε δόξει αἰτεῖν, καὶ αἰτεῖν ὅτε ἀπαιτεῖν, καὶ ἀπαιτεῖν ὅτε αἰτεῖν, καὶ ἐπαινεῖν ἵνα δόξῃ αἰτεῖν, καὶ τὸ ἀποτετυχηκότα μηδὲν ἧττον· πάντα γὰρ ἀνελευθερίας ταῦτα σημεῖα. D'après la construction, il faut sous-entendre ἐπαινεῖν avec μηδὲν ἧττον, quoique le sens exige qu'on sous-entende αἰτεῖν. Ensuite, je ne comprends pas ce que signifie : *Il est honteux de louer quelqu'un pour paraître lui demander.* Je crois qu'il faut lire : καὶ ἐπαινεῖν ἵνα δῷ, καὶ τὸ ἀποτετυχηκότα μηδὲν ἧττον αἰτεῖν. Il est honteux de louer quelqu'un pour qu'il vous donne quelque chose, et de demander quoiqu'on ait été refusé.

II, 6. 1383 *b* 34 (8). τὸ δ' ἐπαινεῖν παρόντα κολακείας, καὶ τὸ τἀγαθὰ μὲν ὑπερεπαινεῖν τὰ δὲ φαῦλα συναλείφειν, καὶ τὸ ὑπεραλγεῖν ἀλγοῦντι παρόντα. Il faudrait ἀλγοῦντι παρόντι exagérer sa sympathie avec une affliction en présence de la personne affligée, comme plus haut ἐπαινεῖν παρόντα, louer quelqu'un en face.

II, 7. 1385 *a* 20 [2]. ἔστω δὴ χάρις, καθ' ἣν ὁ ἔχων λέγεται χάριν ὑπουργεῖν δεομένῳ μὴ ἀντί τινος, μηδ' ἵνα τι αὐτῷ τῷ ὑπουργοῦντι, ἀλλ' ἵνα ἐκείνῳ τι· μεγάλη δ' ἂν ᾖ σφόδρα δεομένῳ, ἢ μεγάλων καὶ χαλεπῶν, ἢ ἐν καιροῖς τοιούτοις, ἢ μόνος, ἢ πρῶτος, ἢ μάλιστα. Je pense qu'il faut sous-entendre ὑπουργῇ en lisant ἢ au lieu de ᾖ; autrement la phrase commence comme si ᾖ avait pour sujet χάρις, et finit comme s'il avait pour sujet ὁ ὑπουργῶν; ensuite ᾖ ne peut se construire avec μάλιστα.

II, 8. 1386 *a* 5. 6 [8]. ὅσα τε γὰρ τῶν λυπηρῶν καὶ ὀδυνηρῶν φθαρτικά, πάντα ἐλεεινά, καὶ ὅσα ἀναιρετικά, καὶ ὅσων ἡ τύχη αἰτία κακῶν μέγεθος ἐχόντων. Muret n'a pas rendu φθαρτικά, et Spengel le retranche. Ce mot fait double emploi avec ἀναιρετικά; et, en outre, un mal douloureux excite la pitié, quand même il ne causerait pas la mort de celui qui le

souffre, comme l'indiquent l'expérience, la définition d'Aristote qui est en tête du chapitre, et la proposition 1386 *a* 7 [9]. Mais d'autre part, si l'on supprime φθαρτικά, le relatif ὅσα n'a plus de complément, et le génitif partitif ne se comprend pas; car tout mal douloureux est digne de pitié. Je crois qu'il faut lire : ὅσα τε γὰρ τῶν κακῶν λυπηρὰ καὶ ὀδυνηρά, πάντα κ. τ. λ., et supprimer κακῶν après αἰτία.

II, 8. 1386 *b* 2. 7 [16]. (ἀνάγκη ἐλεεινὰ εἶναι) καὶ τὰ σημεῖα καὶ τὰς πράξεις, οἷον ἐσθῆτάς τε τῶν πεπονθότων καὶ ὅσα τοιαῦτα, καὶ λόγους καὶ ὅσα ἄλλα τῶν ἐν τῷ πάθει ὄντων, οἷον ἤδη τελευτώντων. καὶ μάλιστα τὸ σπουδαίους εἶναι ἐν τοῖς τοιούτοις καιροῖς ὄντας ἐλεεινόν· ἅπαντα γὰρ ταῦτα διὰ τὸ ἐγγὺς φαίνεσθαι μᾶλλον ποιεῖ τὸν ἔλεον, καὶ ὡς ἀναξίου ὄντος καὶ ἐν ὀφθαλμοῖς φαινομένου τοῦ πάθους. 1° οἷον ἐσθῆτας se rapporte à σημεῖα, non à πράξεις; je pense qu'il faut transposer καὶ τὰς πράξεις devant καὶ λόγους dont l'idée est étroitement liée à celle d'*actions*. 2° Les idées exprimées par les mots ὡς ἀναξίου—τοῦ πάθους semblent toutes deux subordonnées à celle qui est exprimée par διά τὸ ἐγγὺς φαίνεσθαι, ce qui ne peut être vrai de ὡς ἀναξίου ὄντος. Peut-être faut-il transporter ἐν ὀφθαλμοῖς φαινομένου τοῦ πάθους après φαίνεσθαι; Aristote a dit plus haut 1386 *a* 33 [14] : ἐγγὺς γὰρ ποιοῦσι φαίνεσθαι τὸ κακὸν πρὸ ὀμμάτων ποιοῦντες. Aristote veut dire ici : Tous ces moyens sont plus efficaces pour produire la pitié parce qu'ils rapprochent le malheur en le mettant sous les yeux et que le malheureux est représenté comme n'ayant pas mérité son sort.

II, 9. 1387 *a* 27 [11]. καὶ ἐπεὶ ἕκαστον τῶν ἀγαθῶν οὐ τοῦ τυχόντος ἄξιον, ἀλλά τις ἐστὶν ἀναλογία καὶ τὸ ἁρμόττον, οἷον ὅπλων κάλλος οὐ τῷ δικαίῳ ἁρμόττει ἀλλὰ τῷ ἀνδρείῳ, καὶ γάμοι διαφέροντες οὐ τοῖς νεωστὶ πλουτοῦσιν ἀλλὰ τοῖς εὐγενέσιν. ἐὰν οὖν ἀγαθὸς ὢν μὴ τοῦ ἁρμόττοντος τυγχάνῃ, νεμεσητόν. L'apodose de ἐπεὶ est évidemment ἐὰν οὖν—, νεμεσητόν. Il faut donc une virgule après εὐγενέσιν. La particule οὖν indique ici l'apodose, comme dans les exemples cités par Waitz, *ad Organon* I, p. 336.

II, 11. 1388 *a* 30-36 [1]. ἀνάγκη δή est l'apodose de εἰ γάρ ἐστι ligne 30; et les propositions διὸ—φθόνον doivent être mises entre parenthèses, comme Buhle l'avait déjà fait. Il ne faut donc pas supprimer δή, comme Spengel le propose. δή marque souvent l'apodose dans Aristote; voir les exemples rassemblés par Waitz, *ad Organon* I, 336.

II, 11. 1388 *b* 4 [1]. (ζηλωτικοί εἰσιν) οἷς ὑπάρχει τοιαῦτα ἀγαθὰ ἃ τῶν ἐντίμων ἄξιά ἐστιν ἀνδρῶν· ἔστι γὰρ ταῦτα πλοῦτος καὶ πολυφιλία καὶ ἀρχαὶ καὶ ὅσα τοιαῦτα. La conjonction γὰρ n'exprime pas le rapport des deux

propositions; la seconde ne motive pas la première. Il faudrait substituer δέ, ou transposer πλοῦτος—ὅσα τοιαῦτα après ὑπάρχει, et τοιαῦτα —ἀνδρῶν après γάρ, en supprimant ταῦτα.

II, 17. 1391 *a* 30 [5]. Après avoir exposé quelles sont les mœurs propres à la noblesse, à la richesse, à la puissance, Aristote passe à la prospérité . ἡ δ' εὐτυχία κατά τε μόρια τῶν εἰρημένων ἔχει τὰ ἤθη · εἰς γὰρ ταῦτα συντείνουσιν αἱ μέγισται δοκοῦσαι εἶναι εὐτυχίαι, καὶ ἔτι εἰς εὐτεκνίαν καὶ τὰ κατὰ τὸ σῶμα ἀγαθὰ παρασκευάζει ἡ εὐτυχία πλεονεκτεῖν. La particule τε ne peut se construire, et même en la supprimant, on n'a pas un sens clair. Cette leçon n'est donnée que par le manuscrit 1741; les trois autres manuscrits, collationnés par Bekker, donnent εὐτυχία τὰ μόρια ἔχει τῶν εἰρημένων τὰ ἤθη. Il faut peut-être lire : ἡ δ' εὐτυχία τά τε μόρια τῶν εἰρημένων ἔχει καὶ τὰ ἤθη.

II, 17. 1391 *b* 3 [6]. ἓν δ' ἀκολουθεῖ βέλτιστον ἦθος τῇ εὐτυχίᾳ, ὅτι φιλόθεοί εἰσι καὶ ἔχουσι πρὸς τὸ θεῖόν πως, πιστεύοντες διὰ τὰ γιγνόμενα ἀγαθὰ ἀπὸ τῆς τύχης. L'indéterminé πως ne s'explique pas. La disposition des gens heureux à l'égard des dieux est déterminé, puisqu'ils aiment la divinité. Si on supprime la virgule et qu'on construise πως avec πιστεύοντες, l'enclitique sera mal placée devant le verbe auquel elle se rapporte, et ensuite le sens de πιστεύοντες n'a pas besoin d'adoucissement ni de restriction. Il faut peut-être lire : καὶ ἔχειν πρὸς αὐτοὺς τὸ θεῖον οὕτως πιστεύοντες κ. τ. λ. Ils aiment les dieux parce que les avantages que leur a procurés la fortune leur donnent la confiance que la divinité est aussi dans cette disposition à leur égard.

CHARLES THUROT.

(*La suite prochainement.*)

TUMULUS DU FORST

PRES NEUENICK

(CANTON DE BERNE)

M. de Bonstetten, dont les publications ont rendu tant de services à l'archéologie, nous envoie la note suivante que nous nous empressons d'imprimer. La présence d'une pointe de flèche en silex, à côté d'objets de l'époque burgonde, rend la fouille dont il nous communique le résultat particulièrement curieuse. La *Revue* a déjà signalé la présence de haches en silex dans les tombes du cimetière franc de Samson, près Namur. Elle invite tous les archéologues qui auront trouvé des faits semblables à les lui signaler. La classification d'objets de pierre, or, bronze, même de fer, par époque et par peuplade, est encore bien peu avancée. Le temps est venu de recueillir tous les faits déjà nombreux, mais encore épars, qui peuvent éclairer cette délicate question de chronologie archéologique.

« Ce tumulus du Forst qui vient d'être fouillé renfermait, nous écrit M. de Bonstetten, sept sépultures disposées assez irrégulièrement autour de son axe. Les squelettes reposaient dans une terre sablonneuse; pour quelques-uns, on avait ajouté de grosses pierres jetées sans ordre autour de la tête et aux pieds. La présence de sept squelettes différemment placés dans le tumulus et dans un ordre qui n'avait rien de régulier, a pu être constatée. C'était comme sept tombes différentes.

Tombe 1re : Couche de terre grasse et noirâtre, sans traces d'ossements. — Bracelet en fil de bronze. — Boucles d'oreilles (fig. 4) en fil de bronze, dont les deux extrémités se rejoignent en formant crochet. — Fibule (fig. 3) comme on en rencontre fréquemment dans les sépultures post-romaines. — Deux objets (fig. 1, 2) composés chacun d'une mince feuille de bronze roulée autour d'une tige de fer surmontée à l'une de ses extrémités d'un petit cône enchâssé

dans le tube par une forte pression; l'extrémité opposée d'un de ces tubes se termine par un chaton de verre bleu, uni ; l'autre tube, dont la base manque mais qui doit avoir une terminaison semblable, est rempli d'une substance rougeâtre paraissant être le reste d'une tige en fer réduite en poussière par la rouille. Ces tubes sont ornés de dessins circulaires à *dent de loup* grossièrement estampés; ils ne portent aucun moyen d'attache et, comme il ne restait pas traces de squelette, il est difficile de se rendre compte de leur destination.

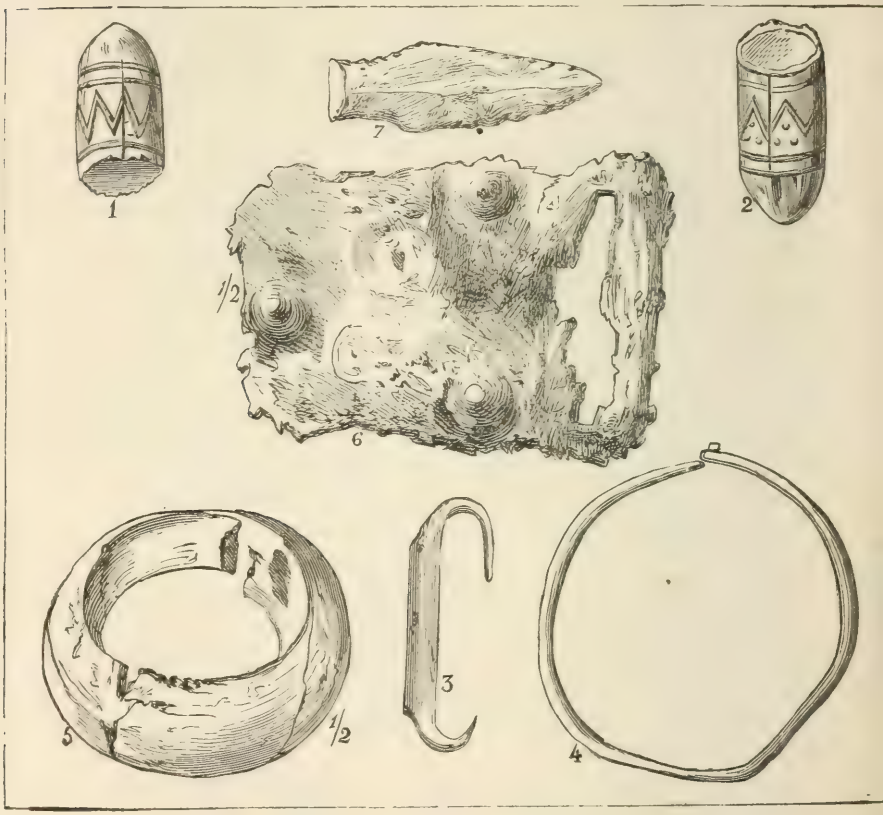

Tombe 2. Traces de squelette. — Deux bracelets en lignite (fig. 5) (reproduit ici, 1/2 grandeur).

Tombe 3. Squelette placé dans la direction du nord au sud. — Boucle de ceinturon en fer (fig. 6) (1/2 grandeur), avec traces de da-

masquinures en argent, quatre clous en fer à tête ronde sur les bords. — Pointe de flèche en silex blond (fig. 7). — La présence de cet objet avec des antiquités de l'époque burgonde ou plutôt allemanique mérite d'être signalée aux archéologues; il est peu probable qu'on se fût donné la peine de tailler une pierre avec autant de précision pour n'en faire qu'une allumette ou que l'Allemane auquel elle a appartenu l'ait trouvée toute travaillée et s'en soit fait un fétiche, car il eût fallu l'œil exercé d'un archéologue pour remarquer un objet d'aussi petite dimension. Il ne serait donc pas impossible qu'on eût là un produit de l'industrie des Allemanes ou des Burgondes et que ces barbares se soient taillé des pointes de flèche en silex lorsque celles de métal venaient à manquer: d'ailleurs le silex pouvait rendre d'aussi utiles services que le fer. Quelque bizarre que paraisse l'emploi simultané d'armes en silex et en fer, il n'a cependant rien qui doive surprendre lorsqu'on voit des guerriers du temps d'A. Marcellin combattre avec *des épées en fer* et *des traits garnis de pointes en os* (missilibus telis, acutis ossibus pro spiculorum acumine arte mira coagmentatis), XXXI, 2.

Les tombes 4 *à* 7 renfermaient des coutelas à un tranchant (scramasax), des débris de fer, des fragments de boucles de ceinturon de la même forme que celle fig. 6 et un couteau à lame cintrée avec manche également en fer. »

DE BONSTETTEN.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE.

Nous profitons de ce que l'Académie est à peu près en vacances par l'absence des trois quarts de ses membres, pour revenir un peu sur nos pas et faire part à nos lecteurs de communications importantes dont il ne nous avait pas été possible, faute d'espace, de leur parler jusqu'ici. Et tout d'abord, ce sont deux lettres communiquées par M. Léon Renier : l'une au nom de M. Carle Wescher sur les dernières découvertes faites à Delphes, l'autre au nom de M. Heuzey, en mission en Macédoine, en Illyrie et en Thessalie. Nous donnons une analyse de la première; nous reproduisons la seconde intégralement.

Lettre de M. Carle Wescher sur les dernières découvertes faites à Delphes (Castri).

6 juin 1861.

ANALYSE.

M. Wescher annonce que les fouilles qu'il a entreprises avec son collègue, M. Foucart, ont complétement réussi et approchent de leur terme. Les jeunes archéologues ont retrouvé le *Murus inscriptus* sur une longueur de plus de trente-cinq mètres. Il présente l'aspect le plus curieux : les lignes polygonales, au lieu de se couper à angles, comme il arrive d'ordinaire dans le genre cyclopéen, décrivent les courbes les plus capricieuses. La pierre, quand elle est nettoyée, présente un aspect bleuâtre d'un effet étrange. La partie basse de ce mur forme saillie, le haut est couronné de quelques assises helléniques. L'élévation totale est de trois mètres environ. Il supporte un terrassement de un mètre, sur lequel la grande route du village est tracée, et, immédiatement au-dessus, se trouvent les maisons de Castri; de sorte que ce magnifique soubassement qui supportait, il y a deux mille ans, le temple d'Apollon, sert encore aujourd'hui de base au misérable village qui en tient la place. Il faudra, pour faire le déblaiement total, démolir la maison du capitaine Frango, à droite de la fouille; quant à l'angle oriental, il a été déblayé par Ottfried Müller en 1840.

Toute la surface du mur, sauf de rares intervalles, est couverte

d'inscriptions. Dans la partie déjà déblayée leur nombre s'élève à plus de quatre cents.

Ces inscriptions concernent : 1° des droits de cité conférés par la ville de Delphes à des étrangers ; 2° des actes d'affranchissement dont la série est considérable et présente les clauses les plus diverses et les plus curieuses ; 3° Une liste des πρόξενοι de Delphes, avec l'indication des noms des archontes et des sénateurs delphiens en fonctions au moment où la προξενία a été conférée. Cette liste, fort intéressante, commence par ces mots :

ΤΟΙ ΔΕ ΔΕΛΦΩΝ ΠΡΟΞΕΝΟΙ,

puis, Αρχοντος ***, *** Βουλευόντων, etc., et, après l'indication du semestre (car les sénateurs étaient semestriels), se trouve le nom du πρόξενος avec le nom de son père et l'indication de son origine. Parmi les πρόξενοι, il y a non-seulement des Grecs d'Asie, d'Europe et d'Afrique, mais aussi des Italiens et même des Romains ; ainsi, on lit :

ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΞΕΝΩΝΟΣ ΤΟΥ ΑΤΕΙΣΙΔΑ,
ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝ ΤΑΝ ΔΕΥΤΕΡΑΝ ΕΞΑΜΗΝΟΝ
ΚΛΕΟΔΑΜΟΥ, ΞΕΝΩΝΟΣ, ΔΕΞΙΚΡΑΤΕΟΣ
ΤΙΤΟΣ ΚΟΙΓΚΤΙΟΣ ΤΙΤΟΥ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ;

et sous le même archontat :

ΛΕΥΚΙΟΣ ΑΚΙΛΙΟΣ ΚΑΙΣΩΝΟΣ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ.

et, encore sous le même archontat :

ΜΑΑΡΚΟΣ ΑΙΜΥΛΙΟΣ ΛΕΠΕΔΟΣ ΜΑΑΡΚΟΥ ΥΙΟΣ ΡΩΜΑΙΟΣ.

Les Italiens sont originaires de Brindes, de Canose, etc., les Grecs, d'Athènes, de Corinthe, de Sycione, de Thèbes, d'Élatée, de Coronée, de Tarente, de Rhegium, d'Agrigente, d'Alexandrie (en Égypte), d'Alexandria-Troas, d'Assos, de Smyrne, d'Ilium novum, de Larisse, de Pella, etc. M. Wescher estime que ces fastes delphiques devront tenir le premier rang dans leurs découvertes.

Les affranchissements sont également très-curieux : on trouve, par exemple, un intendant du roi Attale qui affranchit, en la consacrant au dieu Pythien, une maîtresse de son souverain :

Στραταγέοντος Φαινέα μηνὸς Πανάμου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρχοντος Ἐμμενίδα μηνὸς Βουκατίου, | ἐπὶ τοῖς δὲ ἀπέδοτο Δαμέας ὁ παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀττάλου ὁ ἐπὶ τῶν ἔργων τῶν βασιλικῶν | Ἀρτεμίδωραν τὰν βασιλικὰν

παιδισκὰν τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι, | ἀργυρίου στατήρων τεσσαράκοντα τριῶν,... κ. τ. λ.

Parmi les esclaves affranchis, il y a non-seulement des Juifs, des Syriens, des Lydiens, des Cappadociens, des Sarmates, tous voués au servage, mais des Grecs, des Lacédémoniens; et, ce qui est encore plus curieux, des Galates, et notamment des Italiens, enfin une Romaine!

Στραταγέοντος Ἀρχεδάμου μηνὸς Δίου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρχοντος Φαίνιος μηνὸς Ποιτροπίου, | ἐπὶ τοῖς δὲ ἀπέδοτο Μενοίτας Κριτολάου Θρονίευς τῶι Ἀπολλωνι τῶι Πυθίωι σῶ α γυναικεῖον αἷ ὄνομα Βιβία τὸ γένος Ῥωμαίαν...

Les inscriptions donneront une série considérable de synchronismes entre les stratéges étoliens, les archontes de Delphes, les agonothètes des Locriens, les stratéges de la Phocide et de l'Achaïe. On pourra également en tirer le calendrier de ces différents peuples. Enfin il y a des clauses très-curieuses : l'argent est donné par l'esclave au maître sur le seuil du temple. Il est encore dit que la vente a lieu près de l'autel d'Apollon. Lorsque l'esclave doit rester auprès du maître jusqu'à la mort de ce dernier, un tribunal décidera des différends qui pourront s'élever entre eux, et les prêtres d'Apollon figureront dans ce tribunal au nombre des juges. Souvent l'acte de vente reste déposé entre les mains des prêtres.

Ces inscriptions paraissent remonter au temps de la ligue étolienne, car les stratéges étoliens y figurent souvent comme magistrats éponymes.

Quelques-unes sont très-bien gravées, d'autres à peine indiquées au trait. On trouve des débris d'inscriptions jusque sur les deux premières assises helléniques. Toutes sont très-curieuses par l'orthographe et les formes grammaticales. M. Wescher compte les étudier à ce point de vue et en tirer quelques inductions nouvelles pour l'histoire de la langue, de la prononciation et de l'épigraphie grecques.

Outre le mur dont il vient d'être parlé, les jeunes archéologues ont trouvé :

1° Presque toutes les pièces d'un monument rond (exèdre ou *tholus*) dont les parois portent également des actes d'affranchissement;

2° Une colonne honorifique, en place, non loin du mur même, avec cette inscription sur le socle :

ΔΕΛΦΟΙ ΑΠΕΔΩΚΑΝ
ΝΑΞΙΟΙΣ ΤΑΝ ΠΡΟΜΑΝΤΗΙΑΝ
ΚΑΤ ΤΑ ΑΡΧΑΙΑ ΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΘΕΟΛΥΤΟΥ ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΟΣ
ΕΠΙΓΕΝΕΟΣ.

Cette inscription paraît être de la meilleure époque. Aux termes de ce document intéressant, les habitants de Delphes ont donc accordé aux habitants de Naxos, selon d'anciennes conventions, le droit de consulter les premiers l'oracle.

3° Un sphinx en marbre conforme à la description de Sophocle, corps de lion, ailes d'aigle; mais la tête ne s'est pas retrouvée. On voit sur les épaules du monstre les traces d'une chevelure de femme (un mètre et demi de longueur, un mètre de haut);

4° Des tambours de colonnes;

5° En dehors des fouilles, une inscription archaïque, gravée sur un rocher. C'est probablement une offrande, car elle s'est rencontrée dans les environs du chemin de Castalie, où se trouvaient les ἀναθήματα. On lit :

ΟΙ ΠΕΝΤΕ ΚΑΙ ΔΕΚΑ
. . . . . .
, . . ΣΥΝΜΑΧΟ. . . .
. . . . ΕΠΙ ΤΡΙΧΑ ΑΡΧΟΝ
. . . . ΑΠΕΔΕΙΞΑΝ ΜΝΑ
. ΔΕΚΑ ΤΕΤΟΡΕΣ ΚΑ . . (τεσσαρες)
Η Ε Μ Ι Μ Ν Α Ι Ο Ν Κ Α
Ι ΔΡΑΧΜΑΣ ΠΕΝΤΕ
. ΟΝΤΑ ΚΑΙ Ε ΕΞ (*Les lettres sont très-archaïques.*)

Beaucoup d'autres monuments encore, dit M. Léon Renier, signalent la belle et productive campagne archéologique des deux jeunes savants qui ont conquis à la science, par leur inappréciable découverte, plusieurs centaines d'inscriptions inédites fort intéressantes pour la plupart. C'est, sans comparaison, le plus beau résultat obtenu pour l'épigraphie, et on peut ajouter, pour l'histoire, depuis la fondation de l'école d'Athènes.

M. Léon Renier donne ensuite lecture de la lettre suivante que S. M. l'Empereur l'a autorisé à communiquer à l'Académie :

« *Pharsale* (Eersala), 12 juin 1861.

Lettre de M. Heuzey, chargé par S. M. l'Empereur d'une mission scientifique en Macédoine, en Thessalie et en Illyrie.

« Sire,

« La dépêche télégraphique relative aux *tumuli* de Pharsale nous a trouvés au pied du mont Olympe occupés à diriger des fouilles sur deux points à la fois. Cette seconde partie de nos travaux présentait ceci de particulier, que nous opérions dans un pays déjà exploré par moi plusieurs années auparavant. J'avais découvert, dans le voisinage des antiques cités

de *Dium* et de *Pydna*, diverses ruines qui m'avaient paru mériter d'être étudiées de plus près la pioche à la main; mais voyageant alors avec le modeste équipage d'un membre de l'école d'Athènes, il avait fallu me contenter de voir sans toucher à rien.

« La mission de Votre Majesté ne me fournissait pas seulement l'occasion de tirer parti de ces premières découvertes, elle m'en faisait un devoir.

« De Cavala, nous nous sommes dirigés vers la côte de Piérie, en nous arrêtant seulement sur notre route à Salonique, où j'avais à voir notre consul et le pacha gouverneur de la province. Pour étudier cette grande ville, très-connue et très-mal connue, il faudrait une mission spéciale y résidant à poste fixe et pouvant y dépenser beaucoup de temps et d'argent. C'était pour nous une trop grosse entreprise. Nous n'avons pas perdu, cependant, nos quatre jours de station. M. Daumet (1) s'est empressé d'étudier plusieurs monuments qui n'avaient encore été l'objet d'aucun travail sérieux. Pour moi, j'ai continué ma récolte d'inscriptions. Je rapporte même un petit bas-relief d'époque romaine, mais très-curieux par la rareté du sujet qu'il représente : une *dame* des temps anciens s'est fait sculpter sur son tombeau dans sa *tenue de promenade*; elle est suivie de ses femmes, qui tiennent au-dessus de sa tête un large parasol.

« Nous avons quitté Salonique en emportant ce monument avec l'autorisation du pacha, Hussein-Effendi, membre du tribunal criminel, propriétaire des terrains sur lesquels nous voulions opérer. Notre magistrat ottoman, charmé des jours de vacances et de villégiature que nous lui procurions, nous a donné, dans son village de Kourino, la plus cordiale hospitalité, en nous accordant pour nos travaux toutes les facilités désirables. Nous nous sommes attaqués d'abord aux deux énormes *tumuli* qui s'élèvent sur le champ de bataille de Pydna. Je voulais faire déblayer sous la plus grande de ces tombes (elle n'a pas moins de soixante mètres de diamètre) une chambre sépulcrale ornée de peintures que j'avais trouvée, lors de mon premier voyage, à demi comblée par les éboulements. Nos fouilles ont bientôt découvert deux beaux lits funèbres en pierre revêtue de stuc, assez semblables à ceux que l'on rencontre dans les tombeaux de l'Étrurie, mais d'une forme beaucoup plus élégante et d'un style purement grec. De fines volutes, des feuillages délicats encadrent, sur chaque lit, une figure d'animal sculptée en relief. Sur l'un veille un lion, sur l'autre s'enroule un serpent. Sur le sol gisaient les restes brisés de deux portes de marbre d'un style sévère, décorées de têtes de lion en bronze, et faites avec tant d'art qu'elles pouvaient s'ouvrir à deux battants, en tournant sur leurs gonds, comme des portes ordinaires. Malheureusement, les *tumuli* de Pydna ne contenaient pas d'autres constructions du même genre.

(1) M. Daumet a obtenu le grand prix de Rome pour l'architecture. Il s'est fait connaître déjà par sa belle *Restitution* de la fameuse *villa* d'Hadrien à Tivoli.

Dix marins, débarqués par ordre du commandant de la *Biche*, y ont en vain creusé de véritables *tunnels*, ils n'ont trouvé que des ossements enfouis sous d'épaisses couches de terre. Par une disposition singulière, la chambre sépulcrale occupait seulement un coin de la colline artificielle. Elle paraît y avoir été construite après coup et à loisir pour y déposer les corps de quelques personnages de distinction qu'on voulait séparer de la foule des morts. Le tombeau, soigneusement étudié par M. Daumet, avec ses peintures, ses stucs, ses enduits coloriés, qui recouvrent jusqu'au sol et jusqu'aux marches des escaliers, formera un chapitre intéressant de notre travail. Si les nobles morts qui y reposaient étaient des Romains tués dans la bataille, la décoration de leur sépulture avait été certainement confiée à des artistes du pays. Nous n'avons là ni un tombeau romain ni un tombeau grec, mais un spécimen de l'architecture funéraire chez les Macédoniens.

« J'ai hâte d'arriver, Sire, à une découverte autrement importante, et qui peut devenir le plus beau fruit de notre mission. Il s'agit d'un temple grec que nous avons à moitié tiré de terre et qui mériterait d'en être tiré tout entier. J'avais déjà signalé de beaux fragments ioniques et doriques entassés autour de l'église de la Sainte-Trinité, près du village de Palatitza. A peine descendus sur la côte de Piérie, et pendant que nos marins perçaient les *tumuli*, je me suis empressé de conduire M. Daumet sur le lieu de ma découverte. Il a été frappé comme moi, dès la première vue, du beau caractère des débris épars sur le sol. La pureté et la belle exécution du dorique, les courbes élégantes des chapiteaux ioniques lui rappelaient les meilleures traditions de l'époque grecque et justifiaient à ses yeux toutes nos espérances; mais la curiosité était excitée au plus haut point par la disposition très-particulière de l'ionique, qui présente deux ordres de demi-colonnes opposées et adossées deux par deux à un pilastre commun. Il y avait là évidemment, comme à l'*Erechthéon* d'Athènes, comme au *temple de Phigalie*, une de ces dispositions originales et nouvelles qui déroutent toutes les conjectures et que des fouilles seules peuvent expliquer.

« Nous avons mis à l'œuvre sur-le-champ une quinzaine de paysans et nous avons vu sortir de terre, dès les premiers coups de pioche, des tuiles peintes, des fragments d'antéfixes d'un joli travail, preuve certaine que nous nous trouvions sur l'emplacement même de l'édifice antique. Il suffisait de retourner les pierres pour retrouver à chaque instant des débris du plus grand intérêt, qui, dessinés aussitôt et mesurés par M. Daumet, nous ont révélé successivement tout le détail des ordres et de l'ornementation. Après cinq jours de fouilles, nous avions découvert les premières assises de tout un angle de la *cella*, parfaitement construite et décorée de larges bandes d'un fin relief. Sur les deux faces du monument, d'énormes seuils de marbre blanc, ornés de belles moulures ioniques, marquaient l'emplacement de portes monumentales. En même temps, le dallage antique était reconnu sur quatre points différents. Dans d'autres directions

se montraient de nouvelles lignes de murs et l'extrémité d'une construction en demi-cercle. C'était un plan très-compliqué, très-différent des plans ordinaires qui commençaient à se dessiner à nos yeux.

« Nos fouilles ont établi un fait, c'est qu'il existe, sous la colline de Palatitza, une construction ou plutôt un ensemble de constructions antiques d'un haut intérêt, probablement contemporaines de Philippe et d'Alexandre, et des plus beaux temps de la Macédoine. C'est, à coup sûr, le seul exemple important qui puisse nous montrer tout ce que l'architecture grecque, transportée sur les bords de l'Haliacmon et du Lydias, y conservait encore de sa pureté et de son élégance primitives. Mais quelle était la destination de l'édifice et sa disposition générale? Le temple était-il seul ? n'était-il pas entouré de propylées et de portiques ? était-ce même un temple ?... Le coin de ruines que nous avons mis à découvert ne décide aucune de ces questions. L'emploi simultané du dorique et des deux ordres ioniques, la combinaison des demi-colonnes opposées, la succession des larges portes qui perçaient comme à jour le mur de la *cella* restent comme autant d'énigmes et forment un des plus curieux problèmes qui puissent exercer la science divinatoire de l'architecte. Pour éclaircir le mystère, pour connaître ce sanctuaire macédonien, construit sur les pentes boisées des monts Piériens, au bord de l'Haliacmon et de la grande plaine d'Emathie, il suffisait de deux ou trois semaines de travail...

« Nous sommes partis pour nous rendre à Pharsale avant les grandes chaleurs, emportant, comme preuve de notre découverte, quelques débris choisis, non parmi les plus beaux, mais parmi les plus portatifs.

« Nous voici enfin sur le champ de bataille de Pharsale. Nous avons devant nous une quinzaine de *tumuli*, tous plus grands que ceux de *Pydna*. C'est assez pour nous occuper jusqu'au mois de juillet. *Dyrrachium* n'est plus abordable avant le mois d'octobre, à cause de la fièvre pernicieuse qui y sévit pendant tout l'été. L'étude des opérations de César sur la côte de l'Adriatique, et notre longue course vers Monastir, sont deux parties de notre programme tout à fait compromises si notre voyage doit finir avant le mois d'août.

« Je compte adresser prochainement à Votre Majesté les premières nouvelles de nos opérations à Pharsale.

« Je suis, etc.

« HEUZEY. »

Après ces deux communications en vient une plus délicate. Il ne s'agit plus de la Grèce, de Delphes ou de Pharsale, noms illustres qui nous laissent aujourd'hui à peu près indifférents, mais de la localité qui, depuis quatre années, a le don de passionner le plus vivement les archéologues, de l'*Alesia* de César. La *Revue* a annoncé que le problème était résolu ; que les fossés de contrevallation et de circonvallation avaient été retrouvés dans toute l'étendue de la plaine des Laumes, sous Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or); que des armes gauloises, pointes de lances et de flèches, deux

épées en bronze, une magnifique épée romaine en fer et sept *stimuli* avaient été le fruit des fouilles exécutées d'après le vœu de l'empereur; et voici qu'un archéologue distingué, M. Quicherat, dont le nom fait d'ordinaire autorité dans la science, vient de nouveau s'élever contre l'identification de l'Alesia de César avec Alise-Sainte-Reine, et cela avec une assurance et une intrépidité d'affirmation qui montrent que les preuves qui nous paraissaient convaincantes, et qui ont satisfait pleinement beaucoup d'excellents esprits, n'ont produit aucun effet sur cet ardent champion de l'Alaise franc-comtoise, et l'ont laissé plus convaincu que jamais qu'Alesia ne peut être en Bourgogne et est nécessairement en Franche-Comté.

Comme nous ne pouvons mettre en doute la bonne foi de M. Quicherat et que toute opinion sincère mérite qu'on l'examine, nous reproduisons ici, le plus clairement qu'il nous est possible, ses objections pour les combattre. Elles portent sur deux points principaux qui peuvent se résumer ainsi : 1° *Les fossés découverts dans la plaine des Laumes ne répondent, ni par leur nombre, ni par leur dimension, aux fossés décrits par César*; 2° *l'existence même de fossés dans la plaine des Laumes est une preuve qu'Alise n'est pas Alesia; car d'après le récit de César, la plaine qui s'étendait devant l'oppidum assiégé par Vercingétorix est restée jusqu'à la fin complétement libre et en dehors des travaux militaires faits par les Romains.*

Ces deux objections, auxquelles M. Quicherat a su donner une apparence de solidité, s'évanouissent dès qu'on les examine de près.

1° Quant aux fossés : — « César, dit M. Quicherat, parle de trois fossés, un à *parois droites*, les deux autres *talutés*. Vous n'en retrouvez que deux, *talutés* tous les deux. Les fossés de César avaient quinze pieds de large sur autant de profondeur, soit quatre mètres trente-cinq centimètres; les fossés de la plaine des Laumes sont d'inégale largeur et d'inégale profondeur : les largeurs sont de deux mètres quatre-vingt-dix cent. et deux mètres cinquante cent.; les profondeurs de quatre-vingts cent. et un mètre trente cent. Il n'y a évidemment pas identité. »

A cela MM. de Saulcy et Maury ont répondu avec beaucoup de justesse et de la manière la plus probante. Nous ne trouvons que deux fossés au lieu de trois, ont-ils dit, cela est vrai; mais César donne lui-même l'explication de cette singularité. Le premier fossé avait vingt pieds de large et *était à parois droites*; c'est assez dire qu'il était peu profond, car aucun militaire ne pensera qu'un talus à parois droites dans des terres meubles, on peut même dire dans des terres quelconques, puisse avoir, sans danger de s'ébouler, plus d'un mètre de profondeur. Or, ce n'est qu'à un mètre vingt centimètres environ que se rencontrent les terres plus solides, dans lesquelles les fossés ont pu laisser une trace visible ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on ait cherché en vain l'avant-fossé, ou qu'on n'en ait trouvé que des vestiges très-peu sensibles. Rien ne dit d'ailleurs qu'avec plus d'expérience on ne puisse à la fin le reconnaître en partie. Mais comment s'expliquer que les deux autres n'aient pas les dimensions don-

nées par César ? On pourrait soutenir d'abord que des travaux exécutés avec cette précipitation, et sur tant de points à la fois, ne s'exécutent pas avec une précision mathématique, que le fait de deux lignes de contre-vallation et de circonvallation, composées chacune d'un double fossé, comme l'indique César, et dans des conditions telles que l'un des fossés, comme l'indique César également, soit inondable, est chose assez remarquable pour primer tout le reste; car une erreur dans les chiffres donnés primitivement, à plus forte raison dans des chiffres transmis à travers tant de siècles, serait toujours beaucoup plus vraisemblable qu'une pareille coïncidence due au hasard. Mais il n'est pas besoin de toutes ces réserves, répond M. de Saulcy, *les fossés*, malgré l'affirmation de M. le capitaine Bial, affirmation acceptée purement et simplement par M. Quicherat, ont la largeur exigée, et même un peu plus. M. Bial a, en effet, une manière de mesurer par trop commode. Il commence par admettre que la plaine des Laumes s'est exhaussée depuis César de un mètre trente centimètres. Donc il ne faut mesurer l'écartement des talus qu'à une profondeur de un mètre trente centimètres au-dessous du sol actuel, profondeur à laquelle l'écartement n'est, en effet, que de deux mètres quatre-vingt-dix centimètres. Mais prolongez les talus jusqu'au niveau du sol et mesurez ensuite, vous aurez non pas deux mètres quatre-vingt-dix centimètres, mais plus de cinq mètres, et, en tenant compte de l'exhaussement du sol, exhaussement réel, mais beaucoup moindre que ne le pense M. le capitaine Bial, et avec lui M. Quicherat, à très-peu de chose près, les quatre mètres trente-cinq centimètres mentionnés par César. Les fossés ont donc bien la largeur voulue, et l'objection s'évanouit dès qu'on veut bien examiner la question d'un œil non prévenu; il suffit de proclamer, ce qui est, que la largeur des fossés mis à découvert est, à fleur du sol actuel, de plus de cinq mètres en moyenne. Jamais l'exhaussement du sol dans une plaine comme la plaine des Laumes, qui ne peut s'exhausser que par le débordement de ses deux petites rivières, ne pourra faire descendre la largeur des fossés au-dessous de quatre mètres cinquante centimètres à quatre mètres, après un laps de temps aussi court, géologiquement parlant, que deux mille ans. Mais la profondeur? Là, du moins, les partisans d'Alise sont en défaut. La profondeur, à partir même du sol actuel, n'est que de deux mètres cinquante centimètres à deux mètres quatre-vingt-dix centimètres. Cela est vrai. Mais est-on bien sûr que les fossés eussent quinze pieds de profondeur? Outre que cette profondeur serait excessive, et que, selon la remarque si judicieuse de M. de Saulcy, des terres aussi lourdes que celles de la plaine des Laumes, dans les couches inférieures, seraient difficilement rejetées à cette hauteur, outre que le nivellement du fossé qui devait recevoir l'eau de l'une des rivières et les garder ne permettait point une profondeur uniforme, la phrase de César n'a-t-elle pas quelque chose de louche ? *Hoc intermisso spatio duas fossas XV pedes latas, eadem altitudine perduxit*, est une phrase d'une latinité suspecte. Ne peut-on pas croire que *eadem altitudine* est une glose entrée

dans le texte, ou que César a voulu dire, si la phrase est de lui, que les deux fossés conjugués avaient tous les deux la même profondeur, sans qu'il ait exprimé cette profondeur, de même qu'il a donné la largeur et non la profondeur de l'avant-fossé? Il y a là une petite difficulté, mais assurément il n'y a pas là de quoi arrêter un instant au point de vue de la solution générale.

Passons au second argument de M. Quicherat. Il repose sur un fait vrai mais mal interprété, sur des mesures mal prises, sur une connaissance imparfaite du terrain. M. Quicherat dit : « *La cavalerie gauloise de l'armée de secours, bien après que les lignes de César étaient achevées, manœuvre sans aucune difficulté dans la plaine qu'elle occupe tout entière. Omnem eam planitiem quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, complent. — Donc il n'y avait pas de fossés dans la plaine.* » Fait vrai; conclusion fausse. Un simple levé topographique de la plaine des Laumes le prouve. M. Quicherat encore ici accepte sans discussion, de M. le capitaine Bial, ce double fait que la longueur de la plaine des Laumes doit se prendre de l'est à l'ouest entre le mont Auxois et les hauteurs de Mussy la Fosse, faisant pour trouver les trois mille pas remonter la plaine jusque sur le sommet des escarpements de Mussy avec un kilomètre de montée rapide, ce qui encore est loin de donner les quatre mille cinq cents mètres nécessaires à représenter les trois mille pas, et de plus entraîne bien d'autres impossibilités. De plus, M. Quicherat n'accepte pas les fossés à la place où les fouilles les donnent; il prétend les rapprocher des hauteurs de Mussy de manière à ne laisser entre le pied des pentes et les ouvrages romains qu'un boyau de cinq cents mètres. Or tout cela est gratuit.

La longueur de la plaine, comme les mesures l'indiquent, doit se compter du nord au sud du mont Rea au mont Druaux, ce qui donne bien en effet quatre mille cinq cents mètres. Le fossé de circonvallation est bien à la place où la Commission de la carte des Gaules l'a trouvé, à quinze cents mètres des pentes de Mussy, mille pas environ au rapport de César, en sorte que même après l'achèvement des lignes romaines les Gaulois avaient toujours à la disposition de leur cavalerie une plaine de trois mille pas de long (quatre mille cinq cents mètres) sur quinze cents mètres, c'est-à-dire mille pas de large. Cela n'est-il pas suffisant pour expliquer la phrase de César : *Omnem planitiem complent*, quand il vient de répéter *quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus*? Elle avait, en effet, toujours en longueur, à la fin du siége comme au commencement, les trois mille pas dont il a parlé.

Que reste-t-il maintenant de tout ce débat, où M. Quicherat voit pour lui une éclatante victoire? Une preuve que les meilleurs esprits, quand ils s'obstinent, peuvent nier la lumière, et une leçon pour nous de ne nous avancer jamais à affirmer qu'après mûre réflexion, ce qui justifie la Commission de la carte des Gaules, qui ne veut rien publier que quand les fouilles seront achevées et qu'elle pourra donner d'un seul coup tout l'ensemble

de ses intéressantes recherches. Je me trompe : il reste à la place de la magnifique et lucide description de César, qui est un chef-d'œuvre, une *formule* (c'est l'expression de M. Quicherat) à laquelle doit répondre le site de l'ancienne Alesia, et que nous donnons par curiosité à nos lecteurs comme un exemple qui restera des illusions où peut entraîner l'esprit de controverse. Cette formule, la voici : « *Une ville sur une colline très-élevée, entre deux cours d'eau, avec une plaine d'une lieue de long par devant et dans une position telle que la ville pouvait être investie sans qu'il y eût de retranchements à travers la plaine, lorsque cependant les Romains avaient des lignes à l'opposite de cette plaine, et que là leur circonvallation n'était éloignée que de quinze cents mètres du camp des Gaulois auxiliaires.* »

« Voilà, dit triomphalement M. Quicherat, l'un des côtés de l'antique Alesia *dans son expression géométrique! J'affirme* qu'un pareil lieu n'existe ni dans l'Auxois, ni dans aucun quartier de la Bourgogne. »

Nous affirmons avec M. de Saulcy qu'il n'existe nulle part. A. B.

— L'Académie a encore eu à s'occuper des *Commentaires* de César à un autre point de vue. M. Maissiat a lu à titre de communication la première partie d'un mémoire relatif à la géographie comparée de la région orientale du bassin du Rhône, pouvant servir d'éclaircissement à la première et à la septième campagne de Jules César dans la Gaule. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ce mémoire, qui contient plusieurs observations neuves et intéressantes. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE PAR M. G. PERROT, CHARGÉ D'UNE MISSION DE L'EMPEREUR EN ASIE MINEURE, A M. ALFRED MAURY.

Nous avons vu presque toute la Bithynie, un coin de la Mysie, la Phrygie Epictète, la Galatie occidentale; partis par Nicomédie le 2 mai, nous sommes revenus nous y embarquer pour Constantinople le 2 juin. Dans une lettre à M. Renier, je lui donne notre itinéraire complet avec une table des dessins faits par M. Guillaume et la copie des plus importantes dans la centaine d'inscriptions que j'ai copiées. Je me contenterai de vous parler d'un épisode de notre trop rapide excursion, des deux ou trois jours que nous avons passés dans l'intéressant district situé à l'est de la Phrygie, au sud de Séïd-El-Ghazy, et connu, depuis Leake qui l'a découvert, Stuart et Texier qui en ont continué l'exploration, sous le nom de *Vallée des tombes royales, vallée de Doghanlu.*

Nous étions préparés à l'étude de ces tombeaux, de ces œuvres d'un art étrange et primitif, par un monument remarquable que nous avions sinon aperçu les premiers, au moins les premiers étudié et dessiné : c'est une tombe phrygienne, sculptée dans le roc, qui se rencontre dans la vallée du Rhyndacus, entre Harmandschik et Taouschanlou. Elle est connue sous le nom de *Deliklitasch, la pierre percée.* Par le style des moulures dont elle est ornée, elle rappelle tout à fait le tombeau connu depuis Leake sous le nom de tombeau de Midas. C'est la même disposition : la chambre funéraire est en forme de cheminée et on ne pouvait y entrer, primitivement, que par le haut; la fausse porte qui en simulait l'entrée est élevée sur trois gradins; au-dessus se dresse une grande surface verticale qui se termine par un fronton triangulaire. L'ensemble a de la grandeur et de l'originalité. Les deux masses puissantes restées brutes des deux côtés de la surface travaillée se marient heureusement à ces formes architecturales très-simples, de manière à ce que l'œil trouve ici réunis le pittoresque des accidents naturels au style d'une œuvre d'art. Je voudrais pouvoir vous envoyer le beau dessin qu'en a fait M. Guillaume.

Les proportions sont imposantes. La hauteur totale du tombeau, des degrés du soubassement au sommet du fronton, est de $12^{m},37$. Autour de la porte se trouve une inscription en caractères semblables à ceux du tombeau de Midas. Elle ne se compose malheureusement que de quelques lettres, que j'ai copiées et estampées avec soin.

Nous avons, trois semaines après, retrouvé les mêmes formes, mais en bien plus grand nombre, en approchant de Doghanlu Déré. Dans tout ce district, la nature friable de la roche, la manière dont elle se présente par masses coniques ou rectangulaires isolées, semble avoir suggéré de bonne heure aux habitants l'idée de la creuser pour s'y installer pendant leur vie, eux, leurs familles et leurs troupeaux, et pour y dormir après leur mort. On ne peut marcher d'aucun côté une demi-heure, dans les environs de Humbet, sans voir se détacher en noir, sur le flanc du rocher, la bouche de quelque excavation plus ou moins profonde. Nous avions couché au iaïlaq, ou campement d'été. Le lendemain, 13 juin, nous rendant à Yasilikaia (c'est ainsi qu'on appelle le tombeau de Midas, mot à mot *la roche écrite*), nous passons à deux portées de fusil du village de Humbet. Je demande s'il n'y a pas d'antiquités. On me parle vaguement d'un lion sculpté, etc. Le village est posé sur une masse de rochers à pic qui s'enlèvent d'un bond au-dessus de la plaine. J'en escalade à cheval les roides ruelles, et je trouve au sommet le beau tombeau connu sous le nom de *Tombeau de Solon*, dont Stewart donne un agréable mais très-inexact dessin. J'appelle mes compagnons, et nous le mesurons, dessinons et photographions. Malheureusement le temps est couvert et il fait un vent violent; notre photographie ne réussit qu'incomplétement. Notre appareil est renversé, avant la fin de la pose, par une bourrasque. Les proportions de cette façade sont sévères, et l'ornementation riche et originale. Le trait dominant, ce sont deux lions affrontés, dans l'attitude de la force au repos, et séparés par un grand cratère à deux anses; ce motif, qui semble avoir été très-populaire dans ce pays et l'être resté très-tard, se retrouve, dans toute la Phrygie Epictète, jusque sur des stèles du second siècle de notre ère. Est-ce un symbole religieux ou une simple fantaisie de décoration? C'est ce que je n'ai point à discuter en ce moment. Un grand kiosque turc ruiné, perché sur le sommet du roc, rend l'ensemble encore plus singulier. Le tout est couronné par une cigogne debout sur son nid.

Du village on aperçoit partout, dans les rochers qui bordent la plaine, des excavations de différentes grandeurs. Celles que nous visitons, au nord-est et à l'est (1,000 et 2,000 mètres), sont toutes des tombeaux, en général assez simples. Quelques-uns portent des inscriptions qui sont évidemment de basse époque. Peut-être là, comme au grand tombeau, un hôte moderne s'est-il emparé, sous l'empire, du sépulcre que s'était creusé, bien des siècles auparavant, un des antiques habitants de cette contrée, et a-t-il substitué son grec de décadence aux vieilles inscriptions phrygiennes sur le linteau de la porte; il suffisait pour cela de quelques coups de ciseau.

On me montre, vers le nord-nord-est, un plateau gazonné que l'on appelle *Hassarkalé, le Château de la forteresse*. Avec une excellente longue-vue je ne distingue pas les moindres traces de murailles.

14 juin. Départ à sept heures. A sept heures et demie, arrivée au tombeau de Midas (je prends la désignation ordinaire, sans la discuter). Excepté le fleuron du sommet, qui est fendu en deux, et la porte figurée, qu'on a

essayé de creuser, tout le reste est dans un merveilleux état de conservation. Les méandres et les croix qui couvrent cette grande surface verticale semblent tout frais encore du ciseau qui les sculpta il y a peut-être deux mille cinq cents ans. L'ensemble, comme presque toutes les œuvres qui remontent à une haute antiquité, a de la simplicité et de la grandeur. Le docteur Delbet en prend deux photographies : l'une, nous l'espérons, reproduira les inscriptions; l'autre, qui embrasse un champ plus vaste, comprend aussi une autre masse de rochers qui présente le plus étrange aspect ; criblée du haut en bas de chambres qui n'ont sans doute pas toutes servi de tombeaux, et qui forment jusqu'à quatre étages les uns sur les autres, elle ressemble à un énorme nid de guêpes.

A environ 2,000 mètres au nord-nord-est de Yasilikaia se trouve la curieuse forteresse connue dans le pays sous le nom de *Pischmich Kalessi*, « *la Forteresse cuite.* » Les récents explorateurs l'ont marquée sur la carte, mais aucun, si je ne me trompe, ne s'est donné la peine d'en atteindre la cime, ou, s'il l'a fait, n'en a parlé avec l'attention et le détail qu'elle me semble mériter.

La forteresse occupe le sommet d'une hauteur comme nous en avons déjà remarqué plusieurs dans ce pays, d'un massif à silhouette rectangulaire, qui se termine par une sorte de table portée sur des rochers partout coupés à pic. Le pied du mont est gazonné; ensuite ce sont de formidables escarpements; on n'arrive dans la place que par derrière. Au premier moment, quand on monte du côté de la plaine, on croirait n'avoir affaire qu'à un château byzantin; on voit au-dessus de soi le vide que laissaient entre elles deux masses de rochers, comblé par un appareil sans caractère, formé de briques cuites, de pierres de taille, de moellons de toute grosseur empâtés à la hâte dans un bain de mortier. Mais de l'autre côté, et surtout dans l'intérieur, l'impression et l'aspect changent : on aperçoit, à l'angle occidental, un mur en grand appareil, fait de blocs assemblés sans ciment; on trouve, sur le court et étroit plateau, des chambres, des citernes, des créneaux, des meurtrières creusées dans le roc, un grand escalier qui descend vers la plaine, et dont la haute cage est taillée, avec le ciseau, à même la montagne. Les chambres qui se trouvent à l'angle ouest-nord-ouest ont trois mètres de hauteur, et le dessus forme une terrasse où permettent d'arriver des entailles en formes de marches : l'une des chambres a $2^{m},82$ de long sur $2^{m},37$ de large; l'autre $3^{m},40$ sur $3^{m},26$. Le haut du rocher, aux contours du plateau, s'élevait au-dessus de la surface intérieure, et formait ainsi une sorte de rempart qui protégeait les défenseurs de la place; tout autour de ce rebord, de cette saillie courait une corniche qui servait de chemin de ronde et où conduisaient des degrés qui sont encore praticables en plusieurs endroits. Ils frappent les yeux surtout auprès de la porte, si l'on peut appeler ainsi le passage que laissent entre eux deux énormes blocs écartés à leur partie inférieure et se rejoignant à leur sommet. De la plateforme qui les surmontait, on pouvait faire pleuvoir pierres et traits sur la

tête des assaillants. L'entrée était encore défendue par un ouvrage extérieur que l'on trouve un peu plus bas, à cinq mètres en avant de la porte; c'est une tour taillée dans le roc, à qui le ciseau a donné une forme semi-circulaire, et, en arrière de cette tour, une espèce de casemate creusée dans la montagne. Là se reposaient les défenseurs de la redoute, ceux qui montaient la garde à la porte.

Ce ne sont pas les Byzantins, sous la menace toujours présente d'invasions sans cesse recommençantes, qui se seraient amusés à de pareils travaux; à cette époque, il fallait courir au plus pressé, faire beaucoup et faire vite; c'est en faisant gâcher le mortier à plein baquet que les ingénieurs de Justinien fortifièrent l'empire, qu'ils construisirent ou réparèrent tous ces châteaux dont on trouve dans Procope la longue et pompeuse nomenclature. Ce à quoi je crois ici, c'est à une restauration hâtive vers le temps des premières incursions barbares; cette hauteur commande une des principales routes de l'Asie centrale; c'est à cette reconstruction que j'attribuerais les murs grossièrement bâtis dont j'ai déjà parlé, et la chaîne de briques qui surmonte le grand appareil à l'angle nord-ouest; les poutres, encore bien conservées, qui sont restées engagées dans la construction, suffiraient à prouver que toute cette portion supérieure est relativement moderne. C'est à ce même siècle qu'appartient une inscription trouvée par M. Guillaume sur la paroi extérieure d'une des chambres et gravée en lettres hautes de 0m,09 : ЄΙϹΘЄΟϹ : « *Il n'y a qu'un seul Dieu.* » Enfermé dans cette citadelle, et résolu à se défendre contre les barbares qui envahissaient l'empire et menaçaient la foi, quelque capitaine, fervent chrétien, se sera complu à affirmer ainsi sa croyance en face de l'ennemi qui l'attaquait; il aura cru peut-être, en gravant ainsi dans la pierre cette sainte devise, consacrer en quelque sorte au Dieu nouveau et recommander à sa protection cette œuvre étrange de générations païennes.

Quant aux murs faits de grandes pierres appareillées avec soin, et surtout quant à tout ce qui est taillé dans la pierre vive, j'y verrais volontiers la main de ces antiques ouvriers qui, d'un bout à l'autre de l'Asie Mineure, ont si hardiment attaqué la montagne et ciselé les rochers pour y pratiquer leurs maisons et leurs tombeaux. En face de ce monument imposant où se lit une longue inscription phrygienne, où l'on croit reconnaître la sépulture d'un des plus anciens rois de la Phrygie, pourquoi les Phrygiens n'auraient-ils pas achevé ce que la nature avait commencé, fortifié cette hauteur que l'on pouvait si facilement rendre imprenable? Peut-être attachaient-ils un caractère particulier de sainteté à cette vallée consacrée par la mémoire d'un des premiers princes de leur race, et où tant de Phrygiens semblent avoir voulu reposer après leur mort; elle était voisine de la frontière; il fallait pouvoir la défendre contre les incursions de l'ennemi.

Dans cette pensée, les habitants primitifs de cette contrée paraissent y avoir multiplié les travaux de défense. D'autres forteresses analogues se trouvent, me dit le paysan qui nous sert de guide, dans les environs. Sans parler de celle que l'on voit de Humbet, il m'en avait indiqué une, hier,

auprès de Yapulgha; il m'en montre aujourd'hui deux autres, qui se trouvent au nord-ouest de Pichmichkalessi, Aktchèkalé (*la Forteresse de l'argent*) et Doghanlukalè. « A celle-ci, me dit-il, on n'arrive au sommet que par des marches taillées dans le roc. » Il n'y a pas de porte. On y trouve aussi des citernes et des chambres creusées dans la montagne. Elle est plus petite que celle que nous visitons.

— L'un de nos abonnés et correspondants, M. Baudot, nous envoie l'inscription funéraire suivante dont il vient, nous dit-il, de faire l'acquisition :

D · IVNIA · M
BELLI · FILIA

Cette inscription, découverte il y a quelques mois à Gerland, canton de Nuits (Côte-d'Or), est sur un cartouche oblong à queues d'aronde soutenues par deux génies et entouré d'un cadre avec fronton en arc de cercle, commençant au droit des arondes et orné d'une rosace. Elle doit se lire : *Diis manibus. Junia Belli filia.* La défunte n'est désignée que par son nom de famille; elle n'a pas de surnom et son âge n'est point relaté, deux circonstances qui semblent indiquer également qu'elle est morte dans les premiers moments de son existence. *Bellus* est un simple surnom; le père de *Iunia* étant de toute nécessité un *Iunius*, il n'y avait pas besoin de rappeler pour lui le *gentilicium* commun. Quant à la famille *Iunia* dont il est ici question, nous n'en saurions rien dire. Tous les *Iunius* ou *Iunia* que l'on rencontre plusieurs centaines de fois sur des monuments de diverses provenances ne descendent pas, en effet, non plus que les *Iulius*, les *Pompeius* et tant d'autres, des familles auxquelles ces noms appartenaient primitivement. C'est le patronage et l'affranchissement qui sont la source ordinaire de cette transmission multiple des grands noms historiques. Le nom de *Iunia* ne nous apprend donc rien ici sur l'importance de la famille de la défunte. Nous croyons devoir rappeler ce principe, que nous avons vu méconnu, dans ces derniers temps, par plusieurs archéologues de province.

— On nous écrit d'Alise-Sainte-Reine que les fossés de contrevallation viennent d'être retrouvés sur les pentes du mont Rea (rive droite de l'Oze). Les travaux se continuent.

— M. Perrot, ancien élève de l'école d'Athènes, chargé par S. M. l'Empereur d'une mission en Asie Mineure, vient de retrouver à Angora une partie considérable du testament d'Auguste (*monumentum Ancyranum*). Cette communication nous est arrivée trop tard pour que nous puissions l'insérer *in extenso*. Nous la donnerons dans le prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du jeton au moyen âge, par J. Rouyer et Eugène Hucher, membres de plusieurs Sociétés archéologiques. Paris, Rollin, rue Vivienne, 12. Le Mans, chez Monnoyer, libraire. 1re partie. 180 pages et 17 planches in-8°.

L'*Histoire du jeton* débute par quelques pages d'avant-propos, très-savantes et très-judicieuses, où se trouvent exposés l'historique et la bibliographie de la matière. Ce morceau est suivi de remarques générales où les auteurs ont réuni diverses observations qui s'appliquent en commun aux différentes espèces de jetons. Ils entrent ensuite pleinement dans leur sujet, qu'ils divisent ainsi : 1° jetons des cours et administrations supérieures des finances du roi; 2° jetons des services de la maison du roi; 3° jetons des reines de France; 4° jetons des princes du sang royal : Alençon, Anjou, Artois, Berry, Bourbon, Bourgogne, Bretagne, Craon, Dauphiné, Evreux, Flandre, Hainaut, Maine, la Marche, Navarre, Nevers, Orléans, Poitou, Provence, Saint-Pol, Valois; 5° jetons des villes de France; 6° jetons étrangers et anglo-français.

Le titre d'*Histoire du jeton* appliqué à cet ouvrage promet peut-être un peu plus qu'il ne tient. La substance qui le compose, si estimable qu'elle soit, ne semble pas répondre, par ses proportions, à un pareil titre. Toutefois, si les auteurs n'ont point rempli le cadre historique avec toute l'étendue que comporte une telle annonce, il est juste de dire qu'ils l'ont tracé avec beaucoup de méthode et de netteté. On doit leur savoir gré de tout ce que leur persévérance a rassemblé de matériaux; nous ajouterons : de tout ce qu'ils ont déployé de sagacité, de judicieuse et saine critique, à les mettre en œuvre. Ces monuments, ainsi classés et comparés, offrent déjà un très-vif intérêt, une source d'instruction abondante. Les découvertes incessantes de la science viendront de jour en jour augmenter le nombre de ces objets et l'importance de l'œuvre fondée par MM. Hucher et Rouyer. 149 pièces, nouvelles en grande partie, je veux dire inédites, remplissent les planches et correspondent à autant d'articles ou de descriptions. Nous avons pu vérifier, par divers spécimens, l'exactitude de ces dessins, dus au crayon habile et bien connu parmi les archéologues de l'un des auteurs, M. E. Hucher.

Ces deux savants annoncent une seconde partie de leur ouvrage, qui contiendra, disent-ils, les jetons d'origine indéterminée et les jetons banaux. Ces derniers monuments sont en effet très-nombreux et méritent une catégorie distincte. Mais nous pensons que les historiens du jeton n'omettront pas de leur plan une troisième partie dont l'absence, si je ne me trompe, laisserait leur entreprise incomplète. Nous voulons parler des jetons ou méreaux provenant des institutions ecclésiastiques. A. V. V.

NOTE

SUR

L'EMMANCHEMENT DES HACHES

DE BRONZE

On sait que la hache de bronze, ordinairement appelée *celt*, et si souvent trouvée dans les fouilles, est un des objets qui caractérisent le mieux l'époque de l'âge du bronze. Elle paraît antérieure aux épées, aux pointes de lance, aux javelots de même métal, et son usage semble avoir répondu à tous les besoins des peuples qui l'apportèrent vraisemblablement d'Orient en Occident, et ont autrefois habité l'Europe.

Quand en examine un certain nombre de ces haches et qu'on les compare, on est frappé de la variété de leurs formes et de leurs dimensions. Là, en effet, doivent se trouver des armes et des outils. On est amené naturellement à se demander comment on s'en servait, quels étaient leurs *emmanchements* et s'il ne serait pas possible de deviner leur usage. Quant à cette dernière question, nous la laissons dans le domaine des conjectures. Ne nous occupant que des emmanchements dont l'étude est positive et déterminée, nous allons présenter quelques considérations qui pourront peut-être mettre sur la voie d'un mode de classement pour nos musées.

La collection du Musée d'artillerie, qui ne date que de quelques années (1), compte quarante-cinq haches de bronze. Toutes les variétés ne s'y trouvent pas encore. Mais les divers types d'emmanchement nous paraissent représentés d'une manière complète. Ils sont au nombre de six, qui forment des groupes distincts. Nous

(1) Elle a été commencée par M. de Saulcy, en 1844.

avons fait exécuter six manches réels, un pour chaque groupe. Ils sont représentés dans la planche ci-jointe.

Prenons d'abord le N° 1. C'est le *celt* par excellence, nom qu'on lui donne dans les ouvrages des archéologues danois.

Il est en forme de coin et coulé à noyau vide. Il présente une douille dans le sens de la longueur et un anneau placé à sa face inférieure. L'emmanchement est facile à trouver. Le manche entre dans la douille, se recourbe et est maintenu dans la hache par un lien en bronze passant par l'anneau, comme le représente la figure N° 1. — Cet emmanchement est très-solide. Le lien en bronze nous était d'ailleurs indiqué par un fragment resté dans l'anneau de l'une de nos haches.

Cet instrument peut servir de hache de guerre : l'angle de son tranchant, déterminé par le diamètre de la douille et la longueur totale du coin, a de la force, et se trouve dans des conditions assez bonnes comme arme de choc; dans des conditions inférieures comme arme tranchante. Il faudrait, pour être tranchant, que l'angle du coin fût plus aigu. Quand on frappe à faux, l'arme tourne dans la main; ce qui vient de ce que le tranchant du coin est déjà assez loin du point de l'emmanchement. S'il était plus rapproché le coup serait plus sûr, mais l'angle plus ouvert, le tranchant plus obtus, l'arme moins bonne. Les dimensions auxquelles s'est arrêté le Celte inconnu qui inventa cette hache ne peuvent guère être changées. On remédie en partie à l'inconvénient qui résulte de la longueur du coin par un manche en forme de 7 et en évitant l'angle droit. Un renflement donné à la courbure du manche ou une simple coche suffisent pour empêcher le lien de bronze de glisser.

Nous ne remarquons que deux dimensions dans les *celts* du Musée, les grands et les petits, qui ressemblent à des armes d'enfants.

Le N° 2 présente une forme toute différente; la hache, aplatie, est relevée sur ses bords en quatre oreilles courtes et recourbées, de manière à former deux douilles extérieures. Le manche est taillé en fourche dont les branches entrent dans ces douilles. A la queue de la hache on remarque une forte encoche destinée à recevoir une cheville en bronze à tête plate qui traverse le bois et assure la solidité de l'emmanchement.

Par l'artifice ingénieux de la double douille extérieure, on peut donner à l'arme ou à l'outil un tranchant aussi aigu que le bronze le comporte. Rien n'indique que le manche doit être courbe. L'anneau nécessaire au lien de bronze ne s'y trouve pas. Le manche droit et

les dimensions de cette pièce indiqueraient plutôt un outil qu'une arme.

Dans certains cas, la même forme se retrouve, mais avec l'anneau d'attache et des dimensions plus fortes. C'est alors le *paalstab* danois. Ainsi, on voit que le même type peut servir à un outil et à une arme.

Le N° de juillet de la *Revue* en publiait un, trouvé dans les fouilles d'Alise.

Le N° 3 est une hache plate analogue au N° 2, mais sans encoche. Les oreilles, plus élevées, permettent de donner plus de puissance à la douille, et la forme de cette douille, en s'élargissant vers sa queue, forme une vraie mortaise dans laquelle le manche s'assemble à queue d'aronde. Il n'y a pas d'encoche, parce que le manche en fourche est suffisamment assuré par la forme des douilles. Le défaut de cet instrument, qui a peu d'épaisseur, devait être d'entamer le manche à l'origine de sa fourche, dans le cas où il eût éprouvé de grands chocs ou un effort trop puissant.

Nous donnons, N° 4, l'instrument, qui était construit pour vaincre de grandes résistances. Cette pièce, N° 4, a une épaisseur considérable pour sa dimension et indique par là qu'on l'employait à de plus grands efforts que le numéro précédent. Elle a la forme évasée de la hache proprement dite et fournit un tranchant assez étendu. Ses bords sont relevés à peu près à la moitié de sa longueur, de manière à former deux larges rainures d'une saillie suffisante pour maintenir les deux branches d'un manche en fourche, insuffisante pour assurer la solidité de l'emmanchement. Ces deux rainures sont interrompues subitement et forment deux sortes de buttoirs contre lesquels viennent s'appuyer les extrémités de la fourche du manche. Des liens en bronze comme ceux qui ont été employés, et les rainures donnent une solidité suffisante à l'emmanchement. Quant aux buttoirs, ils préservent le manche qui, par l'effet de chocs énergiques, aurait pu se fendre à la fourche.

Nous ne nous arrêtons pas aux N°s 5 et 6. La figure doit suffire pour expliquer ces emmanchements. Dans le N° 5, le manche s'enfonce à force dans la douille. Le N° 6 est semblable aux emmanchements actuels. L'arme seulement présente une particularité à noter. La lame cintrée est tranchante à son extrémité et au-dessous, de manière à servir comme une espèce de serpe.

Il nous reste encore à mentionner le N° 7, un type assez répandu, mais qui ne nous fait pas l'effet d'avoir été emmanché. Cette pièce, de forme plate, présente un tranchant développé, presque circulaire.

Ses bords sont relevés par une saillie plus ou moins forte, qui s'arrondit à l'intérieur et suit presque tout leur contour. La forme de cet instrument est trop allongée pour recevoir un manche courbe. La nature des saillies indiquerait un outil fait pour être manié à la main. On le désigne quelquefois sous le nom de couteau-hache.

On vient de voir les six espèces d'emmanchement de ces singuliers instruments. Quelles sont les armes réelles? Quels sont les outils?

Il est assez difficile de se prononcer, surtout quand il s'agit d'une époque où l'état de la civilisation devait souvent les confondre. L'anneau placé à la face inférieure de la hache désigne toujours un manche courbe. Quand il ne se rencontre pas, s'ensuit-il nécessairement que le manche soit droit? Cette conclusion semble trop absolue. Un manche fait à la réunion de deux branches d'arbre n'aurait pas besoin d'anneau pour être courbe. D'un autre côté, la nature tranchante de tous ces instruments et leur forme paraissent indiquer qu'on ne pouvait s'en servir pour combattre qu'avec un manche courbe.

Là commençent les conjectures et les hypothèses devant lesquelles nous nous arrêtons.

Malgré le peu de précision de nos conclusions, nous nous sommes décidés à publier le résultat de nos recherches avec l'espoir qu'elles appelleront peut-être l'attention des archéologues sur ces points délicats, et porteront à tenter un mode plus précis de classement dans nos collections. D'ailleurs il est toujours intéressant de voir briller, à travers ce passé si couvert de ténèbres, quelques étincelles de l'intelligence humaine.

PENGUILLY-L'HARIDON.

DE LA SIGNIFICATION DES MOTS

SALTARE ET CANTARE

TRAGŒDIAM

Jusqu'au temps d'Auguste, l'expression *agere fabulam* était la seule qui désignât les représentations scéniques. Chez les écrivains de l'empire on la retrouve encore employée pour certaines pièces particulières, comme les mimes (1) ; mais lorsqu'ils veulent parler de la représentation des tragédies, ils ne se servent plus que des mots *saltare* ou *cantare tragœdiam*. Que peut signifier ce changement, et pourquoi a-t-on eu recours à des termes nouveaux ?

Quelques critiques, et surtout l'abbé Dubos (2), n'attachent pas une grande importance à cette innovation. Pour lui, ces trois mots, *agere*, *saltare* et *cantare*, sont à peu près des synonymes : ils ne signifient guère que la prononciation ou le débit, comme l'entendaient les anciens : il va presque jusqu'à les appliquer tous les trois à l'action de l'orateur aussi bien qu'au jeu du comédien. Assurément Dubos a raison s'il veut seulement dire que; d'un côté, la déclamation des anciens étant plus expressive et plus figurée que la nôtre, de l'autre, la danse et le chant ayant un caractère moins marqué, ces choses n'étaient pas aussi profondément séparées qu'elles le sont aujourd'hui. Aussi prouve-t-il très-bien que le débit oratoire ne refusait pas le concours de la saltation et du chant. Mais si ces arts consentaient à s'entr'aider, ils n'allaient pas jusqu'à se confondre, et les noms qui les désignaient ne pouvaient se prendre l'un pour l'autre. Tandis que le mot *agere* s'appliquait au débit de l'orateur et du comédien, et n'éveillait par lui-même dans l'esprit aucune idée

(1) Tacit. *Hist.*, III, 62. Juven., XIII-110, VIII-187.
(2) *Réflexions critiques sur la poés. et la peint.*, III, *pass.*

fâcheuse, les deux autres exprimaient des actions que condamnait sévèrement la gravité romaine. *Nemo fere saltat sobrius*, dit Cicéron (1), qui cependant attachait tant d'importance au geste dans le débit du discours ; et Scipion Émilien, se plaignant devant le peuple des gens corrompus de son temps, disait : *discunt cantare, quod majores nostri ingenius probro ducier voluerunt* (2). Quand, par hasard, on les trouve appliqués à la déclamation oratoire, c'est pour indiquer un défaut que l'on condamne. Comme on trouvait qu'Hortensius faisait trop de gestes, on l'appelait Dionysia : c'était le nom d'une danseuse (*saltatricula*) fort célèbre (3) ; et César disait à quelqu'un qui chantait en lisant : *si cantas, male cantas; si legis, cantas* (4). Il est bien vrai que, sous l'empire, à mesure que l'art devint plus raffiné et le public plus exigeant, quand l'éloquence, éloignée des grandes questions, qui sont son domaine naturel, ne pouvant plus intéresser l'auditeur par le fond et les idées, cherchait à le captiver par la forme et se faisait de plus en plus un spectacle, la saltation et le chant prirent chez elle une place plus importante ; mais les bons esprits de ce temps ne voulaient pas qu'on les confondît, et, tout en constatant qu'elles tendaient à se rapprocher, ils font voir qu'au fond ce sont des choses différentes et qu'il faut bien se garder de vouloir les réunir contre leur nature. Messala, dans le dialogue *des orateurs*, après avoir blâmé cette recherche puérile de l'harmonie qui fait du discours une musique de théâtre, se moque de ceux qui disent avec orgueil qu'on chante et qu'on danse leurs plaidoyers, *jactant cantari saltarique commentarios suos* (5), nous indiquant par là que la saltation et le chant ne sont pas, dans son opinion, la même chose que l'action oratoire, et qu'on avait tort d'essayer de les confondre. Nous sommes donc en droit d'affirmer que les mots qui les expriment ont une signification différente, et qu'il n'est pas probable que, même pour désigner l'art du comédien, on les ait, sans motif, remplacés l'un par l'autre. Il nous faut donc établir ce que chacun d'eux veut dire.

La signification du mot *saltare* est parfaitement connue ; seulement on risque d'en donner une fausse idée en le traduisant par notre mot *danser*. La danse d'aujourd'hui ne consiste guère qu'en

(1) *Pro Murœna*, 6.
(2) Macrob., *Sat.* II, 10.
(3) A. Gell., I, 5.
(4) Quint., *Inst. orat.*, I, 8.
(5) *De orat.*, 26.

mouvements plus ou moins rapides des pieds ; dans la saltation des anciens, c'étaient surtout les mouvements des bras qui avaient de l'importance. Aussi disaient-ils même d'un homme assis, quand il faisait des gestes, qu'il dansait. Pline le Jeune, qui craignait de mal lire ses ouvrages lui-même, et se faisait remplacer par un de ses affranchis, écrit à Suétone pour savoir ce qu'il doit faire pendant cette lecture : « Dois-je demeurer fixe, muet et semblable à un indiffé-« rent, lui dit-il, ou faut-il que j'accompagne tout ce qu'il dira de « quelque murmure et d'un mouvement de ma main et de mes « yeux ? » et il ajoute : *sed puto me non minus male saltare quam legere* (1). Ici, *saltare* signifie le jeu muet d'un homme qui traduit par ses gestes l'idée qu'un autre exprime par des paroles. C'était proprement le métier du pantomime ; aussi est-il partout désigné sous le nom de *saltator* (2).

La pantomime, au témoignage de Zozime et d'Athénée, est née sous Auguste ; elle est sortie naturellement de la manière dont les acteurs romains exécutaient les *cantica* ou monologues chantés des tragédies et des comédies. Ces morceaux demandaient plus de vigueur dans le geste et plus d'éclat dans la voix, et par conséquent fatiguaient beaucoup l'acteur quand il avait à la fois à les dire et à les jouer. Livius Andronicus, pour diminuer la peine, imagina de diviser le travail ; il plaça auprès du joueur de flûte un musicien qui disait les paroles ; l'acteur n'avait plus qu'à en traduire le sens par ses attitudes (3). Le plaisir de plus en plus vif que prenait le peuple à cette partie des tragédies, où les paroles et les gestes étaient séparés, donna l'idée de supprimer tout le reste. On composa donc des pièces d'un genre nouveau, sans dialogue, et qui n'étaient qu'une série de *cantica* placés les uns après les autres. C'est ce qu'on appela les pantomimes. Pour trouver le sujet de ces pièces, on ne prit pas la peine de chercher bien loin. Les histoires merveilleuses de la mythologie antique, qui faisaient le fond de la tragédie, défrayèrent aussi la pantomime (4). On avait un double avantage à

(1) *Epist.*, IX, 34.

(2) Le mot *histrio*, qui d'abord s'appliquait à tous les comédiens, désigne plus spécialement, chez les écrivains de l'empire, les pantomimes et est souvent synonyme de *saltator*.

(3) Tit. Liv., VII, 2.

(4) Je veux parler ici de la pantomime sérieuse, représentée particulièrement par Pylade. Il y en avait une autre plus gaie, plus vive, dans laquelle Bathylle excellait (Voir Plut. *Sympos. prob.*, VII, 8). La rivalité fut vive entre ces deux grands acteurs.

les choisir : d'abord il était plus facile de tirer des *cantica* de ces pièces déjà traitées avec tant de talent par les poëtes grecs et latins; ensuite, comme elles étaient familières au public qui les avait vu tant de fois représenter, on était sûr, en les reprenant d'une autre façon, d'être plus aisément compris de tout le monde, ce qui n'était pas un petit avantage dans des pièces où l'acteur ne prononçait plus de paroles. Dès le début de la pantomime, on remarque chez elle cette tendance à s'approprier les sujets tragiques. Sur un petit monument élevé par les comédiens de Rome à l'acteur Pylade, on trouve inscrits les titres des deux pièces dans lesquelles il excellait; ce sont les *Troyennes* et l'*Ion*, c'est-à-dire deux tragédies d'Euripide qu'on avait accommodées à l'art nouveau que Pylade venait d'inventer (1). Juvénal raconte que Stace serait mort de faim s'il n'avait vendu sa tragédie d'*Agavé*, avant qu'elle ne fût connue, au pantomime Paris (2); il est probable que Paris voulait s'en servir pour les représentations de son théâtre, et prendre dans les vers de Stace des motifs de *cantica*. On comprend donc que le nom de tragédie soit demeuré à ces pièces dont le sujet était tiré du répertoire tragique, et qu'on ait dit, par exemple, que Pylade réussissait surtout dans la tragédie (3). Seulement, afin de distinguer ces nouvelles tragédies des anciennes, on employait pour elles l'expression *saltare* au lieu d'*agere* dont on s'était servi jusque-là. Ces deux mots se trouvent rapprochés dans un passage de Suétone de manière à nous faire toucher au doigt la différence qui les sépare. Il dit, à propos des présages qui annoncèrent la mort de Caligula : *Pantomimus Mnester tragœdiam saltavit, quam olim Neoptolemus tragœdus, ludis quibus rex Macedonum Philippus occisus est, egerat* (4). Évidemment, le sujet seul des deux pièces était le même; il s'agissait, sous Caligula, d'une pantomime tragique, et, sous Philippe, d'une tragédie véritable, à la façon d'Euripide et de Sophocle.

Faisons-nous, en quelques mots, une idée de ce que pouvait être cette tragédie dansée. Elle était d'ordinaire représentée par un seul acteur qui remplissait successivement des rôles divers avec des cos-

Mécène préférait Bathylle (Tacit. *Ann.*, I, 54). Cependant il semble que dans la suite la pantomime grave, ou tragique, l'ait emportée. Au moins les sujets de ce genre sont-ils plus fréquemment mentionnés que les autres.

(1) Orelli, *Inscript. lat.*, t. Ier, nº 2629.

(2) *Sat.* VII-87.

(3) Seneq., *Declam.*, III, *Préfac.*

(4) Suét., *Calig.*, 57.

tumes différents (1); il était accompagné par un chœur nombreux de chanteurs et de musiciens. C'était là l'innovation importante de Pylade; et l'on raconte que, comme Auguste lui demandait un jour ce qu'il avait introduit de nouveau dans l'art de la pantomime, il répondit par un vers d'Homère : « Le son des flûtes et des syringes et le chant d'une multitude d'hommes (2). » C'est-à-dire qu'au lieu de la flûte qui seule accompagnait les *cantica*, il fit entendre toute une symphonie d'instruments divers, et, à la place de l'unique esclave qui chantait, un chœur tout entier. Bientôt même on alla plus loin que Pylade; c'est la règle que dans les innovations de ce genre on ne puisse pas s'arrêter. Les écrivains de l'époque suivante nous parlent non-seulement de syringes et de flûtes, mais de cithares, de cymbales, de luths, d'orgues hydrauliques et de trompettes d'airain marchant en mesure au bruit du soulier ferré ou *scabellum* du chef d'orchestre. En même temps le nombre des choristes du *canticum* s'était tellement accru qu'ils se répandaient jusque dans la *cavea*, et qu'au dire de Sénèque, on comptait plus de chanteurs alors qu'il n'y avait de spectateurs au temps passé (3). Ce chœur chanté, ou *canticum*, caractérisait la pantomime romaine, et la distinguait de la danse des Grecs, qui n'était accompagnée que par une musique d'instruments. Il reste quelques fragments de ces *cantica* des pantomimes; ils sont tous écrits en grec. C'était sans doute le bon ton et la mode du temps, car nous voyons que Pétrone, voulant peindre en Trimalcion un parvenu grossier qui jouit sans goût et sans élégance de ses immenses richesses, dit qu'il a donné l'ordre à ses musiciens de chanter en latin (4). Du reste, le peuple ne perdait pas beaucoup à ne pas comprendre les paroles des *cantica;* il est probable qu'elles ressemblaient à la poésie de nos opéras modernes, et nous voyons Libanius, le défenseur des pantomimes, contraint de reconnaître que les vers en sont très-médiocres. « Mais, « ajoute-t-il, on ne va pas au théâtre pour y entendre chanter de « belles choses. Les chants y sont faits pour la danse et non la danse « pour les chants, et nous tenons fort peu de compte des vers (5). »

(1) Ces détails sont tirés du Traité de Lucien περὶ ὀρχήσεως. Voir, sur la pantomime, l'excellent chapitre que lui a consacré M. Magnin dans ses *Origines du théâtre moderne*. T. I.

(2) Macrobe, *Sat.* II, 7.

(3) *Ad Lucil.*, 84.

(4) *Satyr.* 53.

(5) *Advers. Arist. pro saltat.*

Ainsi l'important n'était pas d'écouter, mais de voir (1) ; et l'on ne regardait les vers chantés par le chœur que comme l'occasion et le motif des gestes de l'histrion. Ces gestes étaient le principal attrait de ce spectacle, et c'est aussi par la façon dont l'acteur exprimait le sens des paroles du *canticum* que la pantomime était restée un art vraiment romain. Il est remarquable que, quoique inventée par un Grec qui y introduisit les danses gracieuses de son pays (2), cultivée jusqu'à la fin par des acteurs grecs, employant presque uniquement dans ses *cantica* la langue grecque, la pantomime n'ait jamais perdu le caractère qu'elle tenait de son origine ; dès le début, Rome lui avait donné son empreinte : c'est d'elle qu'elle tient surtout cette recherche d'une précision toute matérielle qui est son caractère singulier. Dans les danses grecques, le geste était en quelque sorte indépendant, n'étant tenu de s'accorder qu'avec la musique des instruments, laquelle est, de sa nature, incertaine et vague. Il n'avait plus la même liberté sur la scène de Rome, où les paroles étaient mêlées au son des cithares et des flûtes. Et ce n'était pas assez de lui avoir imposé cette servitude : dans leur amour de la précision, les Romains ne se contentaient pas de contraindre le geste à exprimer le sens général de la phrase et à traduire les sentiments qui y étaient dépeints; il fallait, pour leur plaire, que le comédien s'attachât fidèlement à toutes les expressions du *canticum* et les rendît l'une après l'autre par ses mouvements et ses attitudes. C'était, pour ainsi parler, une traduction mot à mot, où l'acteur se faisait l'esclave du texte plutôt que d'en reproduire l'esprit. Par exemple, quand le chœur parlait d'un joueur de cithare, l'acteur agitait les doigts comme s'il parcourait les cordes d'un instrument. Si l'on prononçait le mot de malade, il contrefaisait le médecin qui tâte le pouls. Quintilien, qui nous donne ces détails, blâme sévèrement les orateurs qui transportent ces habitudes au forum : « Là, dit-il, le geste doit s'attacher à rendre le sens général et non les mots (3). » Au théâtre, c'est le contraire qui avait lieu. Macrobe raconte qu'un jour Hylas, dans une danse dont le *canticum* se terminait par ces mots : Τὸν μέγαν Ἀγαμέμνονα, se hissait sur ses pieds et cherchait à grandir sa taille. Pylade, son maître, qui se trouvait parmi les specta-

(1) *Major pars in gestu est quam in verbis.* Ces mots de Donat (*in Hec. Ter.*) sont vrais surtout de la pantomime.

(2) Macrobe (*Sat.* II, 7) dit que Pylade changea la saltation des anciens Romains en imitant les danses du théâtre athénien.

(3) Quint., XI, 3.

teurs, lui dit : « Tu le fais long et non pas grand. » Le peuple obligea aussitôt l'interrupteur à danser le même *canticum*. Quand il fut arrivé à la fin, il prit une attitude méditative, pensant qu'elle exprimait mieux la grandeur d'un roi (1). Cette anecdote nous fait assez comprendre comment l'histrion interprétait les paroles du chœur, et nous donne une idée de ce qu'était la tragédie des pantomimes.

Il n'y a donc aucun doute possible sur ce que signifiait, chez les Romains, *saltare tragœdiam*. Quant à l'expression *cantare tragœdiam*, son véritable sens est plus difficile à établir. L'opinion générale, depuis Saumaise (2), est que l'on entendait par là la représentation des tragédies ordinaires, comme la *Médée* d'Ovide, ou le *Thyeste* de Varius. Si l'on disait *cantare* au lieu d'*agere*, qui était l'expression propre, c'était apparemment par opposition au mot *saltare*, qui avait prévalu pour les pantomimes, et afin de marquer avec plus de force la différence qui séparait cette tragédie déclamée de la tragédie dansée. — Il faut voir si les textes donnent tout à fait raison à cette opinion.

« Néron, dit Suétone, chanta des tragédies couvert d'un masque. « Entre autres il chanta Canace en mal d'enfant, Oreste meurtrier de « sa mère, Œdipe aveugle, Hercule furieux (3). » Voilà sans doute des noms tirés du répertoire tragique, et l'on pourrait croire, au premier abord, qu'il s'agit de pièces semblables à celles de l'ancien théâtre grec ou romain. Cependant, il paraît bien étrange, quand on considère ces titres de près, que le nom de chaque personnage soit suivi de la désignation d'une circonstance très-bornée de sa vie. Quelque simple que soit l'intrigue chez les poëtes grecs, elle semble ici bien moins étendue encore. Les plaintes d'Œdipe aveugle ou de Canace en mal d'enfant ne fourniraient pas une matière suffisante à une tragédie entière. A ne regarder que le titre, il semble déjà que l'auteur de ces pièces, négligeant tous ces retours de fortune, tous ces changements inattendus qui font la variété des œuvres dramatiques ordinaires, s'enfermait ici dans une seule situation et ne montrait qu'un seul tableau.

Il est remarquable aussi que, dans tous les autres passages où il est question de cette tragédie chantée, on ne trouve aucune apparence de dialogue, aucune trace de ces luttes entre gens que le poëte met aux prises, luttes qui constituent l'intérêt dans le drame. On dirait

(1) Macr., *Sat.* II, 7.
(2) *In Vopisc. Carin.*
(3) *Ner.*, 21.

qu'il n'y avait jamais qu'un seul rôle, et qu'un seul acteur occupait la scène et la remplissait pendant toute la représentation (1). Lucien raconte qu'un artiste d'Épire osa disputer le prix de la tragédie à Néron; c'était un comédien de talent, et la foule l'applaudit. Néron, qui ne souffrait pas de rival, lui fit dire de descendre de la scène; l'autre, enivré de son triomphe, refusa d'obéir, et, pour toute réponse, chanta avec plus de vigueur. Alors Néron, hors de lui, et ne sachant comment l'éloigner du théâtre, y fit monter ses comédiens, qui coupèrent la gorge au malheureux avec des tablettes d'ivoire tranchantes (2). Est-il probable que Lucien veuille ici parler d'une tragédie ordinaire, comme celles de Sophocle et d'Attius? Dans les pièces de ce genre, les acteurs se succèdent, et tout personnage, quelle que soit son importance, cède la place aux autres et quitte la scène à son tour. Mais puisque, d'après le récit de Lucien, Néron ne trouva d'autre moyen d'en faire descendre son rival que de le tuer, on est porté à croire qu'une fois en possession de la scène, l'acteur ne devait plus la quitter jusqu'à la fin de l'ouvrage, et que les pièces de ce genre se réduisaient à des monologues.

Il est donc vraisemblable que ces tragédies chantées ne contenaient qu'une seule situation et qu'elles étaient jouées par un seul acteur. On se souvient que la tragédie dansée, dont je viens de parler, se produisait à peu près de la même façon, et l'exécution de ces deux sortes de pièces présente de remarquables analogies. Cette ressemblance venait évidemment de ce qu'elles étaient sorties de la même origine, c'est-à-dire du *canticum* des anciennes tragédies romaines. On sait que, pendant l'exécution du *canticum*, un musicien, placé auprès du joueur de flûte, chantait les paroles que l'acteur interprétait par ses gestes. La musique de ces paroles était composée avec beaucoup de soin. Pour le reste du dialogue, on se contentait d'une sorte de déclamation simple, que le poëte réglait lui-même, et qui contenait tout au plus ce *cantus obscurior* dont Cicéron parle à propos de la diction oratoire (3). Mais les *cantica* étaient de véritables morceaux de chant composés par un artiste spécial qui partageait

(1) Je ne veux pas dire d'une manière absolue qu'il n'y ait eu jamais qu'un seul acteur dans ces tragédies chantées. Nous savons que lorsque Néron chantait Hercule furieux, il arrivait sur la scène des satellites pour lier Hercule (Suet., *Ner.*, 21); mais il n'y avait qu'un personnage important. Les autres, qui peut-être ne parlaient pas, ne devaient paraître qu'un moment pour donner l'occasion d'introduire quelque variété et un semblant d'action dramatique dans les *cantica* qui composaient la pièce.

(2) *Néron, ou le Percement de l'isthme.*

(3) *Orat.*, 18.

la gloire du poëte, car on mettait son nom sur le titre de l'ouvrage à côté de celui de l'auteur (1). On ne prenait pas moins de soin pour l'exécution des *cantica* que pour leur composition, et ils étaient accompagnés par un joueur de flûte particulier, qu'on appelait *pythaules* (2). Cette peine qu'on se donnait pour la musique des *cantica* prouve le plaisir que les spectateurs prenaient à l'entendre. Il n'est pas douteux qu'on n'ait pris l'habitude de bonne heure d'en retenir les airs et d'en répéter les paroles; il est possible que plus tard on les ait détachés des ouvrages dont ils faisaient partie, et que même on les ait représentés à part. Suétone raconte qu'aux funérailles de César on chanta des passages du *Jugement des armes* de Pacuvius et de *l'Électre* d'Attilius qui semblaient propres à émouvoir le peuple sur la mort du dictateur (3). Assurément ce n'étaient pas des scènes entières, qui ne se conçoivent guère détachées du reste de l'ouvrage, mais bien plutôt des *cantica;* car, étant plus longs et formant dans la tragédie comme une sorte d'épisode que le poëte développait avec complaisance, ils en pouvaient être plus facilement séparés. De là, le chemin était court à composer, au lieu de pièces entières, des *cantica* isolés auxquels on pouvait donner plus de développements que lorsqu'ils étaient compris dans une action tragique. Cette façon de drame lyrique, composé de monologues chantés, s'appelait toujours la tragédie. Mais ici encore on avait voulu éviter toute confusion, et pour désigner la représentation de ces pièces, au lieu de se servir du mot *agere*, on disait *cantare tragœdiam*. Cette expression est quelquefois remplacée par une autre plus claire encore, *habitu tragico canere*, qui semble bien indiquer qu'il ne restait plus de l'antique tragédie que le vêtement de l'acteur (4). C'est avec cet habit de théâtre que, pendant l'incendie de Rome, Néron, du haut de la tour de Mécène, chantait la *Prise de Troie* (5). Ce ne pouvait pas être une tragédie véritable, mais simplement une monodie, un *canticum*. Nous trouvons du reste ce titre une fois appliqué à des ouvrages de Néron qui pourraient bien être ses tragédies lyriques.

(1) Donat, *de Trag. et Com.*, 50.

(2) Diomed., Putsch., 489.— Donat (*loc. cit.*) dit aussi que pour redonner quelque vogue à des tragédies vieillies, on changeait la musique des *cantica*.

(3) *Cæs.*, 84.

(4) Ce n'était pas seulement Néron qui chantait ainsi en habit de comédien devant le peuple, mais aussi ce Pison qu'on voulait lui donner pour successeur, et, ce qui surprend davantage, le vertueux Thraséas lui-même, qui donna ce spectacle aux habitants de Padoue, ses compatriotes. (Tac., *Ann.*, XVI, 21.)

(5) Suet., *Ner.*, 38.

Suétone dit que Vitellius prenait grand plaisir à entendre les *Neroniana cantica* et qu'il applaudissait avec fureur le musicien qui les chantait (1). Ainsi, si l'on veut se faire une idée juste de ce que signifiait *cantare tragœdiam* chez les Romains, on n'a qu'à remplacer ces deux mots par ceux qui, nous venons de le voir, étaient quelquefois mis à leur place, et qui leur servent pour ainsi dire de définition : *Cantare tragœdiam* c'était *cantica habitu tragico canere* (2).

C'est donc une révolution complète que l'ancien théâtre tragique a subi vers le commencement de l'empire. Cette révolution et les causes qui l'amenèrent sont fort nettement indiquées dans un passage important de Suétone qui nous a été conservé par le grammairien Diomède (3). Suétone commence par rappeler que tous les genres de spectacle séparés de son temps, et qui se produisaient à part, étaient d'abord réunis sur la même scène et concouraient à la fois au succès des mêmes pièces. On se rappelle, en effet, que trois artistes travaillaient ensemble à l'exécution des *cantica* de la tragédie, l'histrion qui faisait les gestes, le musicien qui chantait les paroles et le joueur de flûte qui les accompagnait. Mais plus tard ces trois artistes se lassèrent d'être réunis. « Comme tous les trois n'é-
« taient pas de la même force, celui qui l'emportait sur les autres
« par son talent naturel ou par son travail voulut tenir la première
« place ; mais ses camarades ne consentirent pas à la lui céder, et il
« arriva qu'ils finirent tous par se séparer. C'est ainsi que, dans toutes
« les troupes, les plus habiles refusant de se mettre sous les ordres
« de ceux qui leur étaient inférieurs, aimèrent mieux ne plus pa-

(1) Suét. *Vitell.*, 11.

(2) On a beaucoup discuté sur le sens que pouvait avoir le mot *cantor* dans ce vers d'Horace : *Donec cantor vos plaudite dicat* (*Art poét.*, 155). Orelli le traduit comme s'il voulait dire simplement un comédien. D'autres prétendent que c'est se mettre trop à l'aise que de supposer une synonymie dont il n'y a pas alors d'autre exemple. Je crois aussi qu'il vaut mieux prendre *cantor* dans son sens naturel et qu'il n'est pas impossible de l'expliquer. Nous voyons que, dans les comédies de Plaute, tantôt c'est l'acteur lui-même qui dit le *plaudite*, tantôt c'est la troupe entière (*grex*, *caterva*) qui s'avance sur la scène pour prendre congé du public. Un coryphée prend la parole au nom de la troupe, et sans doute arrivé au mot final, qui doit provoquer les applaudissements, il élève la voix, comme on le faisait dans la *clausula* d'une période ; il prononce le mot sacramentel avec plus d'éclat que le reste ; il ne le dit pas, il le chante. Il n'est donc pas étonnant que ce coryphée ait été appelé *cantor* et qu'Horace ait pu le désigner par ce nom.

(3) Diom. Putsch. p. 489. Saumaise suppose que ce passage était tiré de l'ouvrage aujourd'hui perdu de Suétone, que Suidas désigne sous le nom de Περὶ τῶν παρὰ Ῥωμαίοις θεωριῶν καὶ ἀγώνων.

« raître dans les mêmes pièces, et, l'exemple une fois donné, chacun « s'isola des autres et exerça son art séparément. » Voilà comment cet heureux accord des gestes, des paroles et du chant, qui avait fait autrefois des *cantica* de la tragédie et de la comédie le spectacle le plus attrayant et le plus complet, se brisa dès les premiers temps de l'empire. Chacun des artistes qui y concouraient aima mieux briller pour son compte que de servir à l'effet général. L'histrion qui, dans le *canticum*, s'était réservé seulement les gestes et qui reprenait la parole dans les dialogues, renonça au dialogue et à la parole, et, comme il comprenait que sa supériorité consistait dans les gestes, il se fit composer des pièces dans lesquelles il n'avait plus que des gestes à faire. Aussi désigna-t-on l'exécution de ces pièces par le mot *saltare tragœdiam*, et l'acteur par celui de *saltator* ou de pantomime. En même temps l'esclave musicien que Livius Andronicus avait placé près du joueur de flûte pour chanter les vers du *canticum*, après être demeuré deux siècles dans cette position dépendante, se lassa d'être soumis à suivre les gestes de l'histrion (*cantare ad manum histrionis*). Il voulut chanter pour lui-même, se fit composer des *cantica* à son usage, et charma le public par le chant de longs monologues lyriques. C'est ce qu'on appela *cantare tragœdiam*. Enfin, le joueur de flûte lui-même fut pris de la vanité commune. Il sortit de cette ombre dans laquelle on l'avait si longtemps relégué : il parut sur le théâtre et y traîna pompeusement sa longue robe. Sous le nom de *Choraules* et de *Pythaules*, il disputa la faveur publique au joueur de cithare, et réussit souvent à la lui enlever. Sénèque dit qu'on accourait de tout côté pour l'entendre (1), et Martial range ce métier parmi ceux qui enrichissaient le plus vite (2).

Ce fut là une des causes qui amena la fin du théâtre tragique à Rome. Il devait une partie de ses succès au soin qu'il avait eu de relever le débit des vers en y mêlant la danse et le chant, et longtemps il avait réussi par ce concours d'arts différents dans un même spectacle. Mais, à la fin, leur rivalité fit sa perte, comme leur réunion avait fait sa gloire. Chacun d'eux aspirant à se développer en liberté, ils se séparèrent à la fois, et la vieille tragédie périt de la dissolution des parties qui la composaient.

GASTON BOISSIER.

(1) *Ad Lucil.*, 76.
(2) *Epigr.* V, 56.

ÉTUDE

SUR DIVERS MONUMENTS

DU RÈGNE DE TOUTMÈS III

DÉCOUVERTS A THÈBES PAR M. MARIETTE

(Suite et fin.)

II

LISTE DES NATIONS VAINCUES

M. Mariette veut bien m'autoriser à communiquer en son nom à la *Revue archéologique* le texte d'un autre document dont il a déjà fait ressortir l'importance ; c'est une longue liste des peuples soumis par Toutmès III. Elle est divisée en deux tableaux qui paraissent avoir renfermé chacun cent quinze noms. Le premier est pour nous d'un moindre intérêt : il est consacré aux races éthiopiennes. La place de ces familles est minime dans l'histoire, et malgré une savante tentative de M. Birch pour comparer leurs noms à ceux qui sont conservés spécialement dans l'inscription d'Adulis, nous savons peu de chose sur la géographie antique de ces contrées. Sans nier l'importance que pourrait prendre cette partie du sujet entre des mains plus exercées que les miennes aux recherches géographiques, je laisserai de côté pour le moment toute discussion sur la liste des peuples méridionaux. Voici le titre sous lequel elle est produite : « Réunion des nations du « midi, des peuples (1) de *Kens* (Nubie) et de *Went-hen-newer*, dé-

(1) Le groupe , qui se lit *an-u*, désigne une sorte de populations ; mais je

« faits par Sa Majesté. On ne connaît pas la quantité des victimes « que le roi fit parmi eux ; il ramena captives à Thèbes toutes les « populations pour remplir (les domaines?) de son père Ammon. Voici « que toutes les nations furent soumises (1) à Sa Majesté d'après les « ordres de son père Ammon. »

M. Birch a publié une transcription des cent quinze noms de cette liste, d'après une copie qui paraît différer un peu de celle que m'a remise M. Mariette, surtout dans l'ordre des noms. Je me bornerai à donner ici une transcription nouvelle comme terme de comparaison : des empreintes ou de bonnes épreuves photographiques seraient nécessaires pour décider les questions que soulèvent ces différences.

1. *Kuṣ-xas-t.* 2. *Ataret.* 3. *Atarmatu.* 4. *Maiu.* 5. A(*rka*)*ka.* 6. *Vu*(*ka*). 7. *Sernik.* 8. *Barbarat.* 9. *Tekarer.* 10. *Arem*(*mer*). 11. *Kaurases.* 12. *Arak.* 13. *Tururek.* 14. *Kauruvu.* 15. *Anknana.* 16. *Vaṣa.....* 17. *Tamker.* 18. *Merkar.* 19. *Tarua.* 20. *Kataa.* 21. *Taturat.* 22. *Tartar.* 23. *Uauat.* 24. *Antem.* 25. *Muawu.* 26. *Vehaa.* 27. *Hetau.* 28. *Taswu.* 29. *Tahavvu.* 30. *Utau.* 31. (*Tamauset?*). 32. *Peha.* 33. *Vatu.* 34. *Te*(*su?*)*men.* 35. (*Anaua?*). 36. *Anvut.* 37. *Aama.* 38. *Vuut.* 39. *Ṣpeput.* 40. *Ahaawu.* 41. *Ahaa.* 42. *Iua.* 43. *Tat.* 44. *Ātemt.* 45. *Aspawu.* 46. (*Pa?*)*mau.* 47. ..... 48. *Ahawu.* 49. *Ammesu.* 50. *Mensau.* 51. *Āwuah.* 52. *Kauahu.* 53. *Mehatema.* 54. *Āuhur.* 55. *Aātem.* 56. *Memetu.* 57. *Mevutu.* 58. (*Han?*)*ratt.* 59. *Se*(*t*)*havu.* 60. *Ṣatetem.* 61. *Nuhtem.* 62. *Hakwu.* 63. *Utent.* 64. *Baam.* 65. *Meset.* 66. *Av.* 67. *Aaha*(*v?*). 68. *Keket.* 69. *Sat.* 70. . *s....* 71. *Kaam.* 72. (*Aaa?*). 73. *Awet.* 74. *Maawut.* 75. *Tetena.* 76. *Hevu.* 77. *Mata.* 78. *Vetvet.* 79. *Menx?* ou (*Mena-tu*). 80. *Taset.* 81. *Tuha.* 82. *Baset.* 83. *Wuṣa.* 84. *Tavu.* 85. *Kenset.* 86. *Tausa.* 87. *Tehen.* 88. *Huat.* 89. *Tatas.* 90. *Apesouvan.* 91. *Baṣ.* 92. *Maas.* 93. *Tasemma.* 94. *Xasxet.* 95. (*Tana?*). 96. *Tetres.* 97. *Uaret.*

ne vois pas encore clairement à quelles mœurs ou habitudes il s'appliquait ; il est certain toutefois que ce n'est pas un nom propre.

(1) C'est le mot neta-t, *soumis*, *sujet*, discuté dans la première partie de cette notice, page 207.

98. *Retenpen*. 99. *Uveh*. 100. *Nehest*. 101. *Tetnes*. 102. *Tas*. 103. *Āau*. 104. *Taṡeset*. 105. *Vehes*. 106. *Ṡas*. 107. *Bakt*. 108. *Aṡeset*. 109. *Tua*. 110. *Su*. 111. *Meset*. 112. *Mestemau*. 113. *Ha-(semu?)*. 114. *Aau*. 115. *Av* (*tese* ou *ti*).

Les premiers noms de cette liste sont semblables à ceux des listes des places et tribus éthiopiennes qu'on rencontre sous Ramsès II et sous Aménophis III ; mais la fin semble totalement différente. Peut-être y avait-il eu des immigrations ou des changements considérables dans les populations du Haut-Nil pendant la dix-huitième dynastie. Mais nous n'accorderons pas en ce moment une plus longue attention à ces noms ; nous nous contenterons d'y faire remarquer la présence du cartouche des *Tahen* (nº 87) ou *Tahennu*, peuple de l'ouest, qui ne doit pas être confondu avec les Éthiopiens, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment.

La seconde liste est encore inédite. Elle est beaucoup plus importante pour nous, parce qu'elle se rapporte à l'Asie. Elle a de plus l'avantage d'être renfermée, malgré son étendue, dans un domaine parfaitement circonscrit et où les recherches ne peuvent pas s'égarer très-loin du véritable terrain. Ainsi que le titre l'établit formellement, c'est la liste des nations ou tribus qui composaient l'armée confédérée battue par Toutmès à Mageddo. Ce titre étant un élément essentiel de la discussion, nous allons transcrire ici la partie qui a été conservée sur le monument.

Je n'essaye pas de traduire le dernier membre de phrase, qui est mutilé et paraît ici contenir des fautes. Tous les mots qui composent ce titre sont bien connus et la phrase est aussi claire que possible, surtout quand on la rapproche des événements qui marquèrent la campagne de l'an 23 et dont l'inscription, gravée sur le côté septentrional de l'enceinte qui renferme le sanctuaire de Karnak, contenait un récit détaillé. Nous savions déjà que la grande nation qui nous apparaît sous le nom de *Rutennu* comprenait deux divisions qu'on nommait les *Rutennu supérieurs* et *inférieurs*. Notre liste nous montre les Rutennu supérieurs dominant dans toute la partie élevée de la Syrie et dans la Palestine. Assour, Babel et Ninive n'y figurent pas, et, en effet, nous ne rencontrons leurs noms dans les récits de la grande muraille que plusieurs années après la campagne de Mageddo. Une porte construite après coup, ainsi que M. Mariette l'a constaté, nous prive malheureusement de vingt-huit noms. C'est une lacune des plus regrettables au milieu d'une liste d'un aussi vif intérêt pour la science, car elle nous donne un résumé fidèle des nations qui habitaient la Syrie et la Palestine vers le temps des patriarches de la famille d'Abraham. Il ne faudrait pas conclure néanmoins du titre que nous avons traduit que toutes ces populations fissent réellement partie de la nation des Rutennu; mais seulement qu'elles s'étaient ralliées autour de cette tribu plus puissante pour résister aux Égyptiens.

Les trois principales places qui sont citées comme le siége spécial des Rutennu supérieurs, se nommaient *Hurenkar*, *Anaugas* et *Januâa* (1). Elles n'apparaissent pas dans la portion conservée de notre liste. Je ne doute pas qu'il ne faille les chercher au nord de la Syrie, car Toutmès s'en empara dès cette première campagne, après la prise de Mageddo.

Nous commencerons, pour bien établir le terrain, par résumer ici les faits principaux de la campagne de l'an 23 du règne de Toutmès III, tels qu'ils ressortent clairement de la grande inscription de Karnak (2).

L'Égypte avait perdu les conquêtes asiatiques de Toutmès Ier. Les

(1) Le troisième nom a une forme décidément sémitique ינוע; son orthographe est curieuse 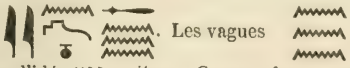 . Les vagues y ont certainement le rôle de déterminatif pour l'idée נוע *agitare*. Comme forme grammaticale comparez יִנּוֹחַ, ville d'Ephraïm.

(2) V. Birch, *Annals of Totmès III*.—Confer. Brugsch, *Géogr.*, II, pag. 32.

contrées syriennes étaient occupées par une confédération hostile qui embrassait tous les pays situés depuis la Mésopotamie jusqu'à la Palestine. Toutmès III était resté en possession (1) de la forte place de Gaza et paraît l'avoir prise pour base de ses opérations. Il en sortit à la tête de son armée, le 5 du mois de *Pachons*, mais sa marche fut d'abord très-peu rapide.

Le 16 du même mois, il campait dans un lieu nommé *Iaḥama* (2) qu'on n'a pu reconnaître jusqu'ici, quoique sa forme soit strictement sémitique. C'est à ce campement que Toutmès reçoit des renseignements certains sur la position et la force de ses ennemis. Il apprend que l'armée de la confédération a pris position à Mageddo, que le prince de (Kadeš?) a réuni en cet endroit les forces de toutes les tribus qui s'étendent jusqu'au *Naharaïn*. Le texte rendait ensuite compte de la délibération qui eut lieu dans le conseil royal, sur la direction la plus convenable pour aller joindre l'ennemi. Malgré les lacunes continuelles de l'inscription, on peut y constater plusieurs faits importants. Divers chemins pouvaient conduire l'armée égyptienne de *Iaḥama* à *Mageddo;* l'un, que le texte nomme *la grande route*, y menait directement, mais en passant, après une station nommée *Aalana*, par un défilé qui pouvait devenir dangereux ; on

(1) Je crois qu'on peut tirer la connaissance certaine de ce fait important de la phrase suivante conservée dans les Annales de Toutmès (V. Leps., *Denkm.*, III, 31, *b* l. 14) : « Le roi fait la fête des couronnes le (4 ?) Pachons. »

. . . .

. . . . *ar tema en meh en p — hak katatu*

. . . . *ad urbem quam tenebat rex, Gazam.*

La lacune est trop petite pour contenir quelque chose d'important. Le verbe *meh* , au sens premier, *remplir*, se prend fréquemment pour exprimer la possession; j'en ai cité de nombreux exemples.

Quoique le mot *hak* ne soit pas fréquemment employé pour le roi d'Égypte, on peut citer des exemples de cette acception ; on en trouve un dans l'inscription d'Ahmès, chef des nautoniers, qui est presque exactement de la même époque. Observez d'ailleurs que le déterminatif porte sur le front l'uræus des pharaons ; il n'est donc pas question d'un prince ou gouverneur particulier de Gaza. Gaza, que M. Brugsch a eu toute raison de reconnaître ici, car la transcription du nom est parfaite, était bien la première place importante que Toutmès devait rencontrer à son entrée en Palestine.

(2) Comparez le nom propre d'homme יְחֻמַי. Paralip., I, 7, 2, pour le radical sémitique.

reconnaît en effet, par la suite du récit, que ce passage ne pouvait être éloigné que d'une journée de marche de la position de l'ennemi. On cite à propos de cette route le nom de *Taānaka* ou תַּעֲנָךְ, ville royale des Chananéens (Josué, 12, 23), qui se trouva plus tard comprise dans le territoire d'Issachar. Une lacune du texte ne nous permet pas d'apprécier exactement comment *Taānaka* était placée par rapport à cette route; mais, en se fiant à la persistance des routes dans les pays de montagnes, si l'on veut suivre la voie romaine encore reconnaissable aujourd'hui et telle qu'elle est indiquée sur la carte de Kieppert, on verra que la route directe vers Mageddo passait en effet un peu à l'ouest de *Taānaka* et tout près de cette ville.

Quant à l'autre chemin que l'on proposait au roi, il avait évidemment pour but d'éviter le passage des montagnes en face de l'ennemi et de tourner sa position. En effet, en suivant cette autre route, l'armée aurait débouché, dit l'inscription, au nord de Mageddo. On comprend facilement le but de ce conseil : il s'agissait évidemment de conduire l'armée vers la route qui de Sichem va rejoindre Nazareth et qui permettait d'aborder Mageddo par la plaine d'Esdraëlon. Mais il n'est pas aussi facile de se rendre compte du chemin qu'on lui conseillait. Il aurait fallu, dit le texte, passer au nord d'une ville nommée [illegible] *Teweta*. Ce mot serait transcrit exactement par les noms bibliques צָפָת et צְפָתָה ; mais ces localités, qui se rapportent à la tribu de Juda, sont peut-être un peu trop au sud pour convenir aux circonstances de notre récit (1). Si l'on supposait, comme l'étude de la carte y invite naturellement, que le chemin indiqué se dirigeait droit à l'orient, à la hauteur de Ramleh, pour tourner le principal massif des montagnes, on pourrait remarquer qu'une route, constamment suivie par un ouadi, passe en effet au nord d'une localité nommée *Suffa* صفّا, qui peut correspondre au *Tewta* de notre texte (2). La difficulté provient, au surplus, de ce que la marche très-peu rapide de l'armée égyptienne ne nous permet pas de dire à quelle distance de Gaza se trouvait la station nommée *Iahama*, où eut lieu cette délibération. Par rapport à Mageddo, elle était située

(1) *Safed*, que me proposait un de mes savants confrères, me paraît au contraire trop au nord.

(2) Ce nom signifiant poste d'observation, a été donné nécessairement à des localités très-nombreuses.

à trois ou quatre journées de distance, mais nous ne savons pas davantage la longueur de ces étapes.

Quoi qu'il en soit, cette route proposée au roi pour exécuter une marche tournante nous intéresse moins vivement que la première, puisque Toutmès repoussa ce conseil, comme entaché de pusillanimité, et choisit le chemin direct.

Trois jours plus tard, c'est-à-dire le 19 Pachons, et après une marche très-difficile, nous trouvons le camp placé à *Āalana*. Ce nom n'a malheureusement pas été mieux identifié que celui de *Iaḥama;* il faut nécessairement le chercher dans la région montueuse au sud de Mageddo et à une demi-journée de marche de la vallée qui s'étend devant cette ville (1). Son nom, purement sémitique, indiquerait d'ailleurs un endroit élevé, ou mieux encore, *une montée* (2); ce dernier sens serait extrêmement naturel, puisqu'on voit dans le texte qu'en partant d'*Āalana* l'armée gagna avec peine un col difficile à franchir et où le roi dût faire une station pour attendre son arrière-garde (3). Toutmès déboucha dans la plaine, sans obstacle, vers la septième heure du jour, et il prit position devant Mageddo, sur les rives du ruisseau de *Kina,* où l'on reconnaît sans difficulté le cours d'eau qui traverse la plaine au sud de Mageddo. M. Brugsch a identifié le nom de *Kina* avec le cours d'eau nommé dans la Bible קָנָה, qui servit de limite aux territoires de Manassé et d'Éphraïm. L'inscription nous apprend ensuite que Toutmès harangua ses soldats et leur promit la bataille pour le lendemain.

Le 21 Pachons, à l'aube du jour, il dispose son armée pour l'attaque; il appuie sa droite au ruisseau de *Kina*, sa gauche s'étend jusqu'au nord-ouest de Mageddo : le roi commande le centre en personne. Les ennemis culbutés s'enfuient vers Mageddo, mais les défenseurs de cette place, saisis d'effroi, ont fermé leurs portes, et les chefs sont obligés de se faire hisser sur les remparts, à l'aide de cordes, pour échapper à la poursuite des Égyptiens. Mageddo fut bientôt forcée de se rendre, et comme tous les princes s'y étaient réfugiés, ce fait d'armes décida du succès de la campagne. Les nom-

(1) Brugsch a pensé reconnaître dans *Āalana* la ville d'Eglôn; mais ces détails montrent qu'Eglôn est infiniment trop éloignée de Mageddo. Aucun exemple n'autorise d'ailleurs à supposer la suppression du *g* dans la transcription.

(2) Confér. עֶלְיוֹן *superior*, et עֲלִיָה *via strata ascendens*, *Scala*.

(3) Si l'on doit se fier aux indications orographiques de la carte de Kiepert, ce col se trouvait en effet au sud-ouest de *Taanak*, et la voie romaine le traverserait effectivement avant de descendre à Mageddo.

bres très-modérés que le texte nous donne pour les morts et les captifs annonce un grand esprit de véracité qui rehausse pour nous l'intérêt de ce récit. Toutmès prend en effet ses soldats à témoins de l'exactitude de ses paroles, dans une autre portion de ses annales. 83 morts et 340 prisonniers sont seulement énumérés après la bataille de Mageddo; mais la prise de 2,132 chevaux et de 924 chars de guerre atteste l'entière déroute des Asiatiques : le butin fut d'ailleurs considérable. Les deux versants des montagnes furent ouverts à Toutmès par cette victoire : on le voit plus loin ramener 2,500 prisonniers; après avoir ravagé toute la côte, il se saisit des trois principales villes des Rutennu : *Ianuāa, Anaukas* et *Ḥurenkar.* Nous savons par une autre inscription que Toutmès III revint en Égypte après cette expédition, et qu'il fit don au temple d'Ammon des revenus des domaines royaux confisqués par lui dans le territoire des trois villes que nous venons de nommer.

Nous ne suivrons pas Toutmès en ce moment dans le récit des campagnes successives qui finirent par reculer jusqu'à Ninive les frontières de son empire. Disons seulement que cette première victoire établit sa prééminence d'une manière tellement incontestable que nous voyons, dès l'année suivante, les tributs du chef d'*Assur* joints à celui des *Rutennu.*

Nous pouvons maintenant passer à la discussion de notre liste des peuples confédérés; leur rôle est nettement défini; ils s'étaient joints au chef des *Rutennu* supérieurs, tout-puissant à cette époque depuis le sud de la Palestine jusqu'à la Mésopotamie. et c'est entre ces deux limites que nous devons exclusivement les rechercher.

Mais avant d'entrer dans les détails de l'identification des noms de notre liste avec leurs correspondants bibliques ou orientaux, il est nécessaire de rappeler en quelques mots les règles fidèlement observées par les hiérogrammates quand ils avaient à transcrire des mots sémitiques. Ces règles ont d'abord été observées par M. Hincks avec la perspicacité qui distingue ce savant; elles ont été appliquées avec succès aux noms asiatiques, par M. Brugsch, dans le second volume de sa *Géographie.* J'ai repris cette question dans le Mémoire sur l'origine de l'alphabet phénicien que j'ai eu l'honneur de lire à l'Académie en 1859; en dépouillant un très-grand nombre de mots sémitiques ainsi transcrits en Égypte, j'ai dû modifier légèrement les conclusions de mes devanciers et chercher à définir les causes qui ont produits certaines différences. Le tableau suivant résume ces

principes de transcription. On peut remarquer d'ailleurs que la ressemblance des articulations dans les deux idiomes a fourni habituellement aux Égyptiens des transcriptions bien plus exactes que celles que nous rencontrons dans les auteurs classiques.

א = a vague.

ב = v.

ב = v, , vp. p.

ג = k.

ד = t, nt.

ה = h.

ו = u, ua, wu.

ז = t.

ח = ḥ.

ח = x (kh).

ט = t.

י = i (ya).

כ = k.

ל = r (n ?).

מ = m.

נ = n (ajoutée ou supprimée).

ס = s.

ע = â àa, (ḥ, exception).

ע = k.

פ = p.

פ = w, p, ph.

צ = t.

ק = k.

ר = r.

ש = s.

שׂ = ṡ.

ת = t.

Je n'ai enregistré dans ce tableau qu'un seul signe égyptien pour chaque lettre; mais il est entendu que les homophones de ce signe, alphabétiques ou syllabiques, pouvaient lui être substitués dans les transcriptions. Lorsque l'alphabet phénicien-hébraïque comprend sous le même signe deux nuances distinctes telles que ב V, ב B ou פ P, פ F, les Égyptiens ont souvent noté ces deux nuances d'une manière très-appréciable. Ils ont de même affecté un de leurs signe d'aspiration *h* au ה, en réservant les autres pour le ח-ך; je note alors et ses homophones par *ḥ*, parce que cette distinction est suivie très-régulièrement et doit être signalée à l'attention.

Il me parait nécessaire d'ajouter ici quelques explications sur les différences d'organisme que présentaient les articulations des deux alphabets qu'il s'agit de comparer, et de montrer par quels procédés on a triomphé des difficultés amenées par ces différences.

1. Les voyelles vagues, employées comme lettres de prolongation ou comme *mater lectionis*, n'étaient pas en usage dans l'ancien système sémitique, comme le prouve l'orthographe phénicienne; les Égyptiens les employaient au contraire, et souvent à profusion; les formes sémitiques des mots transcrits prouvent qu'il faut alors leur reconnaître un vague absolu et qu'elles correspondent aussi bien au simple *scheva* ou *e* muet qu'aux autres sons-voyelles.

2. Le ע est une articulation toute spéciale aux Sémites; on sait aujourd'hui que l'écriture assyrienne le supprimait souvent : les Égyptiens, plus scrupuleux, ont choisi pour l'exprimer, parmi leurs *a* vagues, le initial. Ils ont voulu quelquefois s'en approcher

mieux encore en se servant du syllabique ⟷ *āa*. Quant au ע-غ, on l'a rendu par le même signe que le ג, à savoir ⊔ ḳ.

3. Le ב avait deux nuances; sans daguesch, V, il paraît avoir été transcrit par ⌋ *v;* on a hésité pour ב *b*, entre 𓅱 *va* et ⌋ 𓅱, c'est-à-dire *vp*, et même *p* 𓊪 seul dans quelques cas. Le *p* égyptien rendait exactement פ; la nuance פ *ph* est ordinairement rendue par ⌒.

4. ל n'existait pas dans l'égyptien antique; l'*r* le remplace et peut-être l'*n* quelquefois.

5. Le ג était également une lettre inconnue à l'Égypte; on le rendait par les autres gutturales; on trouve souvent, sous Toutmès III, le signe ⟷ ḳ pour cette lettre; plus tard, le signe ⊔ ḳ lui est affecté par préférence et presque exclusivement. La distinction entre le כ-⟷ et le ק-◢ est fidèlement observée; les exceptions qu'on remarque proviennent sans doute des dialectes sémitiques eux-mêmes.

6. Les Égyptiens n'avaient qu'une sifflante simple, elle sert pour le ס et le ש; quant au ז et au צ, on a choisi pour les transcrire la sifflante cérébrale ⌐ Ṭ (le ϫ copte).

7. Le ד manquait aussi en Égypte; la lettre voisine *t* est usitée à sa place; depuis la dix-neuvième dynastie, la main ⟷ fut choisie pour cet usage spécial, et avec une préférence très-décidée parmi les homophones du *t;* mais sous Toutmès III on trouve les autres *t* aussi fréquemment pour ד.

8. On observe enfin quelques variations entre les transcriptions du שׂ et du שׁ, mais ce n'est pas les Égyptiens qu'il faut en accuser; car nous savons que la prononciation différait sur ce point de peuple à peuple et même de canton à canton. Les Égyptiens avaient des correspondants exacts pour les deux lettres *s* et *ṣ* (ou *sch*); ils les auront certainement notées comme ils les avaient entendu prononcer, soit par les habitants des localités elles-mêmes, soit par la nation dominante, à l'époque des premières conquêtes.

Chacune des villes de notre liste a son nom entouré d'une enceinte crénelée, et cette sorte d'écusson est placée sur un personnage qui, par son profil, son ajustement et la couleur de sa peau, reproduit les

traits caractéristiques de sa race. On pourra donc tirer les lumières les plus précieuses de ce tableau historique, quand il aura été publié dans son entier; nous devons aujourd'hui nous borner à étudier les noms qui le composent.

1. ...*tesu*. La première articulation est douteuse; est un signe à valeur syllabique pour lequel on hésite entre les lectures *at*, *sat* ou *kat*. (Le signe est explétif et n'entre pas ici dans la prononciation.) Si la lecture *Katesu* se confirme, ce sera le nom de lieu קדש sanctuaire, qui convient à divers endroits. La conjecture la plus vraisemblable sur la position de cette place est celle que M. Brugsch a émise en la rapprochant du lac formé par l'Oronte, entre Homs et Ribleh (1) et qui porte le nom de *Kédes*. J'ai en effet établi, dans mon étude sur le papyrus Sallier, que la ville en question était au bord d'une rivière nommée *Aranta*. La douteuse *Kades* a donné lieu à de nombreuses recherches, car elle joua incontestablement le rôle de la place la plus importante de la Syrie au point de vue stratégique pendant plusieurs siècles; et nous voyons qu'on lui donne la préséance dans notre liste même sur Mageddo, théâtre de la bataille.

2. *Maketi*, מְגִדּוֹ. Dans le récit, ce nom est terminé par l'*a*; le vague des voyelles égyptiennes amène quelquefois ces variantes, qui ne font pas difficulté. La position de Mageddo et ses fortifications la rendaient particulièrement intéressante. Elle dominait la plaine d'Esdraëlon et commandait les routes qui pouvaient conduire au Liban. Nous voyons que Toutmès III y avait livré une grande bataille bien des siècles avant celle qui rendit son nom célèbre dans l'histoire et qui fut signalée par la mort de Josias. L'importance antique de Mageddo nous était d'ailleurs attestée par le livre de Josué, qui la compte parmi les villes royales des Chananéens.

3. *Ḥ...aï*. Ce nom est incomplet et peut-être altéré: si l'on osait le restituer de la manière suivante *Ḥauï*.

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, p. 22.

il représenterait certainement le nom d'une des populations chananéennes les plus importantes, les חִוִּים ; de bonnes empreintes pourraient seules éclaircir la question (1).

4. *Ketasuna.* Si ce nom est fidèlement transcrit, je ne vois rien dans la Bible qui puisse lui être comparé; j'avertis néanmoins que la finale *una* répond aux finales hébraïques en ון ou יון, en sorte que le radical pourrait être rapproché de גָּדִישׁ, *tumulus.*

5. *Ānsu.* Aucun nom à nous connu ne se rapproche encore de ce mot, qui serait reproduit exactement par le mot hébreu עֹנֶשׁ *mulcta.*

6. *Tevexu.* Ce nom est exactement, sauf la terminaison féminine ת-, celui de la ville syrienne nommée טִבְחַת. Nous savons par le premier livre des Paralipomènes qu'elle était voisine de *Hamath* et qu'elle appartenait du temps de David au même prince, Aderezer; le roi des Hébreux en tira une grande quantité d'airain pour les travaux du temple. Le papyrus Anastasi N° 1er nous indique cette même ville comme étant voisine de (*Kades?*), ce qui nous confirme dans l'opinion que nous devons chercher cette dernière ville sur l'Oronte. Ce passage important est ainsi conçu :

vu	*ari-tu-k*	*utui-t*	*er*	(*Katesu?*)	*hna*
non	fecisti	iter	ad	(Kades?)	et

tuvaxi
Tibechat.

L'orthographe de ce nom, dans le papyrus, mérite d'être étudiée : On a ajouté aux éléments phonétiques les déterminatifs

(1) On pourrait aussi songer à la ville royale des Chananéens nommée הָעַי, mais cette transcription serait exceptionnelle.

(épée et force), pour l'idée de massacre qui s'attache à la racine טבח [*mactare*] (1), et cette particularité est une preuve de plus de la justesse de notre attribution.

7. *Kamata*. Je ne vois parmi les noms bibliques que celui de קָמוֹן qui puisse en être rapproché; il n'en diffère que par la terminaison *on* au lieu de *at*, et l'on trouve souvent des exemples de cette permutation. Qamôn reçut la sépulture de Jaïr; elle était située dans le pays de Galaad. Il est possible toutefois qu'il s'agisse ici de quelque autre ville de la Syrie septentrionale plus voisine de *Tibekhat*.

8. 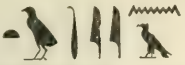 *Tutina;* il est transcrit exactement par le nom biblique דֻּדָן, qu'on trouve appliqué à deux peuples : l'un, fils de Regma, de la race de *Khusch*, n'a probablement rien à faire ici. Mais le second, fils d'Abraham et de Cethurah, nous est donné par le 25e chapitre de la Genèse comme le père de trois tribus importantes : les *Aschschourim*, les *Léthouschim* et les *Leoummim*. Cette race, que les interprètes s'accordent à chercher dans le nord de l'Arabie, avait sa place marquée dans la confédération qui nous occupe en ce moment.

9. *Ravana*. La transcription ne mérite aucune remarque, si ce n'est l'emploi du groupe *va* (âme) employé phonétiquement; on en a beaucoup d'autres exemples. Je n'hésite pas à attribuer ce nom à la ville royale chananéenne de לְבְנָה (2) *Lebnah*, si souvent mentionnée dans l'histoire hébraïque.

10. 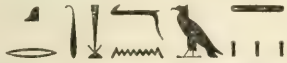 *Keret-Sensena*. Le premier élément de ce nom n'est pas douteux, nous le connaissons comme répondant exactement aux formes hébraïques קֶרֶת et קִרְיַת (*ville*). Le

(1) M. Brugsch a transcrit *Tubachi sad*. Il paraît que l'appréciation des déterminatifs lui a échappé, ce qui l'a empêché de reconnaître cette importante localité. Elle nous fournit un exemple de la transcription par et , du ט, lettre très-rare.

(2) לְבֹנָה, qui n'est citée qu'une seule fois, doit avoir eu bien moins d'importance.

second élément est également facile à reconnaître : סַנְסַנָּה Sansannah, faisait partie des villes de Judée situées vers le midi. Son nom signifie *les palmiers;* je pense en effet reconnaître à la fin du mot le déterminatif général des provisions de toute sorte (1). *Kiriat-Sansannah* signifiait donc la *ville des palmes;* on peut hésiter pour son identification entre la localité de סַנְסַנָּה, que nous venons de citer, et la ville nommée קִרְיַת־סַנָּה Quiriat-Sennah, située dans les montagnes de Juda : cependant la forme quadrilittérale *Sensennah* me ferait préférer la première : l'élément *keret* a dû être souvent retranché dans l'usage.

11. *Marama.* C'est, sans aucun doute, le le lieu qui avait donné son nom au lac *Mérom* מֵרוֹם (Josué, 11, 5). Cette même place est citée, avec une autre orthographe, dans les conquêtes de Ramsès II (2).

12. *Tamesku.* C'est la première fois que la célèbre et ancienne ville de *Damas* apparaît dans les monuments égyptiens. N'étant pas située sur la route de Mésopotamie, elle pouvait ordinairement éviter le passage de leurs armées ; mais ici, où il s'agit de la liste d'une confédération syrienne, son nom devait nécessairement être mentionné. On remarquera la forme exactement biblique *Tamesku*=דַּמֶּשֶׂק. et non pas la nuance arabe دمشق (avec le *sch*), comme dans d'autres villes. Damas n'avait pas sans doute à cette époque son prince indépendant comme au temps de David, car on ne voit jamais son tribut mentionné séparément.

13. *Atara.* Je pense qu'on doit reconnaître ici Adra. métropole de la Batanée (Ἄδρα de Ptolémée). La Bible la nomme *Edri* אֶדְרֶעִי, ce qui paraît une forme ethnique. On pourrait

(1) La copie de l'inscription porte . Je corrige en qui se lit *ns*, et en . Le ה final est presque toujours omis.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, II, 72. On y remarque alors le signe final comme déterminatif de l'idée de hauteur contenue dans le radical רום.

avoir quelque scrupule sur cette identification, qui suppose la suppression du ע final (1); je pense néanmoins que cette exception peut être admise.

14 et 97. *Auvir*. Ce nom, qui se trouve deux fois dans la liste, est régulièrement transcrit de l'hébreu אָבֵל, signifiant *prairie*, *pâturage;* c'est en conséquence de cette signification, bien connue de l'hiérogrammate, qu'il a ajouté, dans le N° 97, le déterminatif des lieux, champs, etc. : (*sic*) .

Cette dénomination s'appliquait, dans la Palestine, à un grand nombre d'endroits; on peut citer parmi les plus importants : *Abel-maïm*, situé au pied du Liban, *Abel-schittim*, l'Ἄβελα de Josèphe, ou encore la *Grande Abel*, citée au premier livre des Rois. Mais il serait téméraire de décider quelles sont les deux *Abel* que notre liste avait choisis. A en juger par le voisinage, celle-ci serait l'Abila du nord de la Palestine. Une de ces villes reparaît dans la liste des conquêtes de *Scheschonk Ier* (2) avec une orthographe toute différente, mais également exacte comme transcription : *Abaraa*.

15. *Ḥamtu*. Nous sommes de nouveau sur l'Oronte, à Hamath la Grande חֲמַת־רַבָּה, comme la nomme la Bible, et dont le roi paraît avoir commandé plus tard toute la vallée de l'Oronte.

16. *Akitua* nous apporte au contraire un nom qui m'est inconnu, s'il doit être écrit par le ק correspondant ordinaire du ; mais nous savons, par l'exemple de *Karkémisch*, que ce signe a été quelquefois échangé contre le כ, dans les noms des localités assyriennes; il serait donc permis de soupçonner ici l'antique אַכַּד, bâtie par Nemrod, suivant la Genèse (10, 10).

C'est ici que la copie de M. Mariette place la première lacune. Le

(1) Certains lieux au sud de la Palestine portaient le nom de אַתָּרִים, qui pourrait être comparé aussi au mot *Atara*.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, pl. XXIV, N° 40.

N° 17 ne laisse plus reconnaître qu'une lettre initiale ṡ, et la liste recommence avec le N° 24.

24. *Masaxa.* Ce mot répondrait exactement à מַסָּה (*expulsio*), mais je ne connais aucune ville de ce nom.

25. *Kaanau;* il peut répondre à קָנָה, *Qanah*, ville de la tribu d'Aser.

26. *Aarana.* C'est la place située à une journée de marche au sud de Mageddo, dont nous n'avons pu retrouver aucune mention biblique ; elle reparaît néanmoins jusque dans la liste de Scheschonk Ier et dut avoir une grande importance stratégique.

27. *Āstartu.* On ne peut méconnaître ici עַשְׁתֶּרוֹת־קַרְנַיִם, mentionnée, dès le temps d'Abraham, pour la défaite qu'y subirent les Réphaïm. Nous connaissons depuis longtemps l'orthographe égyptienne du nom de la déesse Astarté (1), elle était conforme à celui de la ville et suivait la nuance arabe (*s* pour *ṡ*).

28. *Anaurpaa.* Ce nom ne se compare directement à aucun lieu connu. Je ne dois pas négliger cependant de remarquer que divers noms de lieux semblent ainsi commencer par *an*, et que l'on peut soupçonner, en conséquence, cet *an* initial de n'être qu'un accident grammatical (peut-être une forme de l'article *al*). Si cette vue se confirmait, il nous resterait ici le radical *rpa* רפא, qui a fourni le célèbre nom des רְפָאִים. Il est permis aussi de rapprocher *an-arpa* du premier élément d'Arpakṡad אַרְפַּכְשַׁד, qui avait laissé son nom à toute une région (2).

29. *Makata.* J'ai corrigé ici le signe (que porte la copie avec un signe de doute) en . Si ma conjec-

(1) Il est écrit fautivement, à ce qu'il semble, dans le Traité de Ramsès II avec le prince de *Chet : Antarta;* mais on le trouve exactement écrit dans le papyrus Anastasi IV, 87, et Champollion l'avait également cité. M. Chabas l'a trouvé depuis dans le papyrus Harris.

(2) Orfa, du Diarbékir, est trop éloignée pour être proposée ici.

ture est exacte, l'identification avec מַקֵּדָה *Makéda*, la ville royale des Chananéens, se fait d'elle-même.

30. *Ruisa*. Je pense qu'on doit y reconnaître לַיִשׁ, citée dans le Livre des Juges (18, 7), et située au nord de la Palestine. Il faut admettre ici la nuance arabe *s* pour *ṣ*, comme dans *Astaroth*.

31. *Ḥutar;* c'est sans doute Hazor חָצוֹר, la ville que Salomon fit fortifier plus tard. La même ville est citée dans le papyrus Anastasi (I, LV, 21), qui renferme la mention d'une sorte de voyage en Palestine.

32. *Paḥur*. Cette localité avait quelque importance, car elle revient dans les listes de Ramsès et le papyrus Anastasi N° IV cite des objets d'ébénisterie qu'on y fabriquait (1). Il faut remarquer ici la syllabe *ḥu* écrite par le mot *ḥu*, pousser, frapper (le copte ϩⲟ) avec son déterminatif : c'est un véritable rébus. Je ne pourrait comparer ce mot ainsi écrit qu'à l'araméen פָּחָר, potier. Si l'on admettait cependant ici l'exception -Ḥ, pour ע, on pourrait y reconnaître la célèbre בֵּית־פְּעוֹר, demeure du dieu de Moab, dont le culte attira les Israélites par la prostitution des jeunes filles (2).

33. *Kennarut*. כִּנֶּרֶת Kinnereth, au bord du lac du même nom que l'Évangile nomme Génésareth. Le nom de *Kinnereth* était très-ancien; il est cité dès le Deutéronome (ch. 3, 17). La transcription égyptienne est d'une exactitude scrupuleuse: elle nous démontre que M. Brugsch a rapproché à tort de cette localité (3) un autre nom mentionné dans le papyrus Anastasi (IV. 56. 6),

(1) P. Anastasi IV, 16, 11, *Maui en Pahur*.

(2) On a un exemple incontestable de cette exception dans *Sanehem*, sauterelle, transcrit de l'hébreu סְלְעָם.

(3) Brugsch, *Géographie*, II, 46.

et qui se transcrit *Xanluta;* il faudrait admettre la réunion de trois exceptions pour que ce dernier nom fût une reproduction de כִּנֶּרֶת. On doit donc abandonner toutes les conséquences que M. Brugsch avait tirées de cette identification pour la détermination des villes voisines de *Xanluta*. Je pense, comme M. Hincks, que ce dernier nom doit être rapporté au radical חלץ.

34. *Ṡamana*. Je ne connais pas de pays de ce nom; il convient cependant à merveille pour désigner une vallée fertile, car la Genèse applique les termes שֶׁמֶן et שְׁמָנִים, *la graisse,* à la désignation générale des terres productives. Ce terme correspond également aux formes arabes سامان et سمنان qui ont servi à nommer diverses localités, parmi lesquelles notre choix n'est pas fixé ici par quelque circonstance déterminante.

35. *Atamm.* Ce mot peut être rapproché de beaucoup de noms sémitiques; ceux qui nous paraissent ici préférables sont אֶדְמָה, voisine de Sodome (Genèse, 10, 9), ou bien אֲדָמִי, ville de la tribu de Nephthali citée au livre de Josué (19, 33). Je préfère cette dernière, qui se relie mieux à la position des localités suivantes.

36. *Kasuna.* Ce doit être קְשִׁיוֹן, appartenant à la tribu d'Issachar (Josué, 19, 20); nous savons précisément que la prononciation *s* pour *sch* était usitée dans certains mots au nord de la Palestine. Le voisinage de la ville de *Schounem* rend cette attribution à peu près certaine.

37. *Ṡanama;* שׁוּנֶם, *Schounem* fut, comme *Qischion,* attribuée à la tribu d'Issachar, et le livre de Josué la cite comme une localité voisine. Elle apparaît également dans les conquêtes de Scheschonck auprès de Taânaq.

38. *Maṡaar*. Les N°s 38 et 39 nous amènent au territoire qui fut assigné à la tribu d'Aser; *Maṡaar* est une transcription absolument régulière du nom de מִשְׁאָל, *Mischeal,* ville lévitique située sur les limites de cette tribu (Josué, 19, 26, 81).

39. *Aksap*. C'est אַכְשָׁף, ville royale des Chananéens, qui fut assignée à la tribu d'Aser. La transcription est parfaitement régulière; il faut y remarquer : 1° la prononciation arabe ou éphraïmite *s* pour *ṣ*; 2° le déterminatif, bien connu pour la syllabe *sap;* c'est un nouvel exemple de cette écriture par rébus dont j'ai parlé plus haut. *Akschaph* avait déjà été reconnu dans le fragment cité plus haut du papyrus Anastasi.

Notre copie nous amène ici à une nouvelle lacune de sept cartouches; la rangée suivante recommence avec le N° 47, dont la fin est altérée.

47. *Raṣati*.... Je ne vois aucun nom absolument semblable : le mot représenterait bien רֵשִׁית *commencement*. ou רֶשֶׁת *filet*, mais il faut attendre qu'une empreinte permette de restaurer le dernier signe pour asseoir une opinion définitive sur ce nom.

48. . La cinquième lettre est douteuse dans la copie de l'inscription (*n* ou *u*). S'il faut lire *Kerimana*, ce sera peut-être le nom du Carmel. Si l'on doit lire *Keriûna*, cela donnerait un mot parfaitement hébreu כְּלִיּוֹן (*confectio*), mais ne répondrait pas à une localité connue.

49. *Bar*. Ce mot s'identifie sans difficulté avec בְּאֵר, *puteus*, employé dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux; mais comme le numéro suivant contient manifestement deux mots, je suis persuadé que le graveur égyptien avait en main une liste où les mots *Bar-ṣemeṣ*, *Atuma*, étaient écrits à la suite l'un de l'autre et qu'il aura mal fait sa coupure. Je proposerai donc de lire ainsi les Nos 49 et 50 :

49 50

Bar — *ṣemaṣ* . *Atuma*

Le premier, בְּאֵר־שֶׁמֶשׁ, ou *le Puits du soleil*, doit répondre à une des nombreuses *Beth-schemesch* de la Bible et probablement à celles de la tribu d'Issachar ou de Nephthali (Josué, 19, 28, et 22). *Atuma* sera parfaitement représenté par la ville de Nephthali nommée אֲדָמָה, *Adamah*, car le numéro suivant appartient manifestement à une localité peu éloignée.

51. *Anuxertu.* Transcription parfaite du nom d'une des villes attribuées à Issachar, dans le livre de Josué (ch. 19, 19), אֲנָחֲרַת, Anacharat. Le nom biblique est transcrit ici, comme on le voit, sans le retranchement d'aucune lettre; en sorte que le rapprochement que M. Brugsch avait proposé entre cette ville et un des noms cités dans les conquêtes de Ramsès, *Anrata*, ne me paraît pas pouvoir être défendu maintenant. En général, on peut dire que plus nous avançons dans l'étude de ces transcriptions, plus nous les trouvons rigoureusement conformes aux règles très-logiques que les hiérogrammates avaient su se tracer et qui sont fondées sur une grande connaissance des deux idiomes.

52 et 53. Deux noms exactement pareils , *Apra, Apra.* Nous trouvons en effet deux villes du nom de עָפְרָה, l'une dans le territoire de Manassé et l'autre dans celui de Benjamin. L'oiseau , symbole de petitesse, me paraît ajouté ici aux signes phonétiques à cause du sens de ce nom : *áphrah* signifiait un petit faon de gazelle.

54. *Xasavu.* Je pense que ce nom représente חֶשְׁבּוֹן, Hesebon, capitale des Amorrhéens au temps de Moïse. La finale sans *u* n'est peut-être pas même une différence, car les Égyptiens s'accordaient souvent, dans l'écriture de leur propre langage, la licence de ne pas noter la nasale.

55. *Tasurat.* Je ne connais pas les analogues de ce nom.

56. 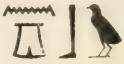 *Nekavu.* C'est le mot hébreu נֶגֶב *negeb*, le midi :

mais cette expression est employée appellativement dans la Genèse pour toute la région au sud de la Palestine (1), ainsi que M. Brugsch l'a remarqué en expliquant le même nom qui se retrouve dans la liste des conquêtes de Scheschonk.

57. *Asuxen*. Je pense que c'est ainsi qu'on doit lire ce nom, en prenant le groupe entier pour la syllabe *xen*. De nombreuses variantes des Rituels prouvent, en effet, que le signe et ses variantes et , sont souvent employés pour cette syllabe avec les compléments phonétiques X et N. Je ne connais pas de nom correspondant; mais on peut y reconnaître facilement un nom de forme araméenne, avec l'א initial (2).

58. *Ranama*. Peut-être ce mot doit-il être rapproché de רִמּוֹן, Rimmon, nom d'un dieu syrien et de plusieurs villes chananéennes.

59. *Iarta*. Ce lieu, que les auteurs ne mentionnent pas, nous est connu par le récit de la campagne de Toutmès III : malheureusement la phrase est interrompue par une lacune; on voit seulement qu'il n'était pas très-éloigné de Gaza. M. Rey m'a donné l'orthographe arabe du nom des ruines de *Jerza*, situées entre Ascalon et Tell-es-safieh. Le mot arabe يرزا transcrit avec la plus grande exactitude notre *Iarta* égyptien, et la position est également convenable. Cette identification n'a pas échappé d'ailleurs à M. Brugsch. Elle nous prouve que des localités même importantes de la Palestine peuvent ne pas se rencontrer dans les livres saints.

60. *Maaxasa*, ville inconnue jusqu'ici; comparez à ce mot מַחֲסֶה, *refugium*. Une localité de Palestine, couverte de ruines, porte le nom de *Makass;* mais si l'orthographe مقس est exacte, comme le pense M. Rey, qui me l'a communiquée, je croi-

(1) Genèse, 13, 3, etc.
(2) Je le comparerais volontiers au nom d'homme אֶשְׁעָן.

rais difficilement à l'identité des deux noms, car le ה- ne paraît pas s'être échangé avec le ק.

61. *Iapu.* La ville de Joppé, יָפוֹ, est également mentionnée dans le papyrus Anastasi (I, 59, l. 2) comme le terme du voyage décrit dans ce document, mais nous ne l'avions pas encore rencontrée dans les listes des peuples vaincus.

62. *Kenatu.* Je ne connais pas de ville de ce nom : on pourrait peut-être le rapprocher de כַּנֶּה, ville assyrienne; ou mieux encore de גַּנּוֹת, jardins. En admettant l'échange du כ contre le ק, que nous trouvons dans des localités un peu éloignées de la Palestine, notre *Kenetu* pourrait avoir désigné קְנָת ou *Kanatha*, ville si ancienne et si importante, dans le Hauran.

Le numéro 63 est presque détruit ainsi que le numéro 71; ils sont séparés par la lacune de sept cartouches que nous retrouvons à chaque ligne.

72. *Śavetuna.* Nous savons, par le récit de la campagne de Ramsès II contre le prince de Chet, que cette place était située au nord du Liban et probablement dans la vallée de l'Oronte. Ce nom reproduirait exactement, dans sa forme grammaticale, שַׁבָּתוֹן, le grand repos. Le thème שַׁבָּת signifiant également habitation, *Schabbatun* pouvait se prendre dans le sens de *grande demeure* et convenait parfaitement pour un nom de ville.

73. *Taïaï.* Je ne connais pas ce nom; il peut être comparé aux radicaux תָּא *conclave,* ثوى *commorari.*

74. *.....un?* Je ne hasarderai aucune conjecture sur les débris de ce nom et du suivant.

75. *....tita* (?)

76. *Har*, suivi du déterminatif des lieux, : c'est manifestement l'hébreu הַר, montagne. La Bible nous le donne

aussi comme un nom de lieu, pour הר dans le Liban ; mais ici peut-être était-il joint au suivant.

77. *Iasap-ar*. La finale *ar* nous est connue comme correspondant à אֵל. L'adoption de l'exception ■ *p* pour ב est ici forcée, car on reconnaît immédiatement le radical יָשַׁב *habitare* — : d'où le nom parfaitement régulier יֶשֶׁב־אֵל *habitatio dei*. composé exactement comme יֶשֶׁבְאָב (1), *Sedes patris*. C'est un nom tout à fait analogue à celui de בֵּיתְאֵל, Bethel.

78. *Rakata*. Ce nom serait transcrit fidèlement par l'hébreu רֹגֶז *commotio;* mais je ne vois aucun lieu qui puisse lui être immédiatement identifié. Si l'on veut admettre l'exception du *t* ▮, employé pour écrire le ש, on pourra penser à la célèbre לָכִישׁ *Lachisch*, ville royale des Chananéens. Mais je ne pourrais pas citer d'exemples à l'appui de cette dérogation à la règle.

79. 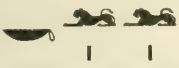 *Kerer*. C'est la transcription parfaite de גְּרָר, la ville d'Abimeleck ; car nous avons vu par l'exemple de Mageddo que sous Toutmès III le ג était souvent écrit par ▬.

80. 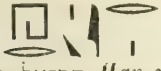 *Har-ar*. La transcription est forcément, en hébreu, הַר־אֵל *Har-el*, la Montagne de Dieu. Il nous est difficile de deviner, parmi les montagnes consacrées à Dieu dans ces pays, quelle était celle qui obtenait spécialement ce nom à l'époque de Toutmès III. Isaïe nomme la Judée entière les Montagnes de Dieu, et Ézéchiel donne spécialement le nom de *Har-el* à l'autel des holocaustes ; mais ces textes sont trop postérieurs pour nous guider. Il serait très-possible qu'il fût ici question de Jérusalem : en effet, Sion fut appelée plus tard הַר־הָאֱלֹהִים, la Montagne du Seigneur ; mais nous savons, par l'histoire de Melchisedek, que Dieu était adoré à

(1) I, Paralip., 4, 17.

Jérusalem plus anciennement sous le nom de *El, le Très-Haut* אֵל עֶלְיוֹן (1). On est donc en droit de croire que la dénomination pieuse analogue à celle de *Har-élohim* était *Har-el,* ou plus complètement *Har-el-élion,* au temps d'Abraham : notre cartouche peut donc très-bien lui appartenir. Il est, en tout cas, bien précieux comme témoignage du culte de Dieu sous le nom de *El* à l'époque reculée où nous sommes placés; sa composition très-claire aide à justifier les interprétations proposées pour les cartouches N° 77 et N 100.

81. *Rabbau;* ce peut être רַבָּה (2), *Rabbah*, capitale des Ammonites; mais il y avait aussi une place du même nom dans le territoire de Juda, et je pense que c'est elle qui est ici nommée; nous retrouverons la première un peu plus loin.

82. 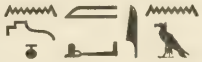 *Numaana.* Je ne connais pas cette place; la transcription sémitique donnerait נמאן, c'est-à-dire une forme du radical מאן, *refuser*, tout à fait analogue à *Nimrod* נִמְרֹד, de מרד, être rebelle.

83. 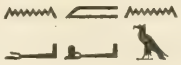 *Neāmana.* Ce mot doit être transcrit נעמן, parce que l'insertion du bras indique presque toujours la présence du ע. Ce nom est sans doute celui de נַעֲמָה, ville attribuée à la tribu de Juda (3). Il existe cependant encore une ville du même nom, citée au livre de Job (2, 11), et dont nous ne savons pas la position. L'orthographe de ce cartouche reproduit la forme du nom d'homme *Nâaman;* mais ces finales ont dû varier avec une grande facilité.

84. 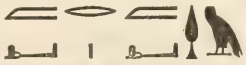 *Maramam.* Nous avons trouvé plus haut le nom de *Mérom;* cette nouvelle forme du même radical רום, *être élevé,* devrait être transcrite מרמם; ce serait une forme dérivée du *piel* רוֹמֵם *extollere.* Je ne trouve pas ce nom, mais il est analogue à plusieurs autres noms tirés de la même racine.

(1) Genèse, 14, 18.
(2) II Livre des Rois, 11, 1.
(3) Josué, 15, 41.

85. *Ani*. Il est connu de tous les égyptologues que les Égyptiens écrivaient souvent la voyelle qui devait être employée comme *mater lectionis* après la syllabe; en sorte que *Ani* est ici pour *Aïn* עַיִן. Ce qui le prouve sans réplique, c'est la présence du déterminatif. On y a réuni l'œil et l'ovale . Ce groupe, en égyptien, se lisait *an;* il avait, de plus, l'avantage de réunir les deux significations du mot עַיִן, *œil* et *source*. Je ne doute pas que ce cartouche n'ait dû être joint au suivant pour former un des noms de localité commençant par *Aïn*.

86. ...*ḥ*... On n'y lit plus qu'une lettre ח; elle conviendrait parfaitement à plusieurs des villes dont les noms commencent par עַיִן, mais il faut attendre qu'une empreinte ait permis d'asseoir quelques conjectures sur les autres éléments du nom.

La liste est encore interrompue ici par une lacune de sept cartouches.

94. *Kar*..... (?) C'est peut-être קַרְקַר, ville au delà du Jourdain (1).

95. *Baïta*.... C'est une des villes commençant par בַּיִת.

96. *Tapun(ta?)*. Le premier groupe est déjà bien connu, comme valant la syllabe *ta*, dans ce genre de transcription; il figure même en variante de *ta*, dans le nom de la princesse *Bait anta*. *Téphon*, citée au premier livre des Macchabées (9, 50) parmi les villes dont Simon et Jonathan relevèrent les fortifications, peut être rapprochée de ce nom.

97. *Auvir*. אָבֵל. Nous avons étudié ce nom au numéro 14. Celle-ci peut être la célèbre *Abila*.

(1) Josué, 15, 3.

98. *Iartu.* Ce mot se transcrit sans difficulté par יֶרֶד, *la descente.* Je ne trouve pas de nom de lieu qui lui corresponde; mais il a fourni un nom d'homme, celui du patriarche anté-diluvien Jared. Il est permis de supposer l'omission de la nasale finale; ce serait alors exactement le nom du Jourdain יַרְדֵן, qui est écrit plus pleinement dans le papyrus Anastasi *Iartuna;* cependant, ici, l'absence du déterminatif de l'eau m'empêche de m'arrêter à cette idée.

99. *Har-kar.* Si le nom est sémitique, il peut être transcrit par חֹר קַר, *caverne du froid.* Le premier élément peut aussi être rapproché du nom du *Hauran*, חַוְרָן.

100. 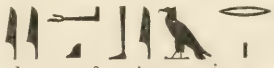 *Iaākav-aar.* La transcription hébraïque donne forcément יַעֲקֹב־אֵל, nom au sujet duquel il serait facile de se livrer à des conjectures séduisantes; il est exactement composé comme Israël et signifierait *Insidiator-dei* ou *Sequens deum.* Est-il permis de supposer que ce nom de localité conserve un souvenir d'un des établissements de Jacob en Palestine? C'est ce que je n'oserais décider; toutefois, il est à remarquer que la famille de Jacob ne devait pas être en Égypte depuis un temps bien considérable sous le règne de Toutmès III.

101. *Kauta.* Le nom des Kuthéens pourrait être ici proposé, en admettant le changement du ◢ - ק en כ; comme dans l'exemple de Karkemisch.

102. 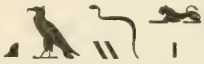 *Katir.* Le mot est purement hébreu (1); mais je ne connais pas le lieu ainsi nommé.

103. *Rabbatu.* Nous avons déjà trouvé une Rabbah, que nous avons identifiée avec la ville du même nom située dans le territoire de Juda: celle-ci doit être la capitale des Ammonites רַבַּת־בְּנֵי־עַמּוֹן. La finale *tu* correspond exactement à la forme *Rabbath.*

104. 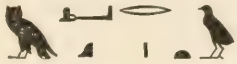 *Makratu.* La transcription exacte

(1) Confer. קָצַר *brevis*, ou קָצִיר *segetes.*

donne le mot מִקְלָט, *Asyle*. C'est le nom des refuges établis pour les meurtriers; mais je ne le trouve pas spécialement appliqué à telle ou telle ville.

105. *Āameku;* c'est le mot עֵמֶק, *vallée :* il a servi à former un certain nombre de noms locaux; celui-ci peut correspondre spécialement à בֵּית־הָעֵמֶק (1), ville du territoire de la tribu d'Aser.

106. 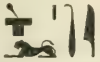 *Sarta*. Je ne trouve pas de nom biblique à rapprocher de ce mot; une localité voisine de Damas, et nommée en arabe الشراة (2), la reproduit exactement.

107. *Baratu*. On peut penser qu'il s'agit ici de *Beyrout,* qui est également citée dans le papyrus Anastasi (3). Il serait cependant possible que la liste que nous discutons en ce moment n'eût pas compris les villes de la côte phénicienne; les lacunes nous empêchent de décider la question. Dans ce cas, notre cartouche devrait être interprété comme le nom de la ville de בְּרוֹתָה, citée dans le second livre des Rois comme appartenant à Adar-eser, et par conséquent, suivant toute apparence, située non loin de la vallée de l'Oronte.

108. *Bat-saar*. Ce nom a été déjà rencontré bien des fois sur les monuments; il a dû appartenir à une place importante de la Palestine ou de la Syrie. On l'a identifié avec בֵּית־שָׁאן ou *Scytopolis*. Mais je ne vois aucune raison pour supposer qu'on ait écrit *r* pour *n* dans la transcription égyptienne, qui reste constante. En lisant le second élément שְׁאוֹל, *Beth-schéoul,* la demeure du tombeau, donne un sens si satisfaisant qu'il n'est pas permis de l'écarter, tout en regrettant de ne pas pouvoir identifier ces mots avec une localité connue.

Cette rangée est terminée, comme les premières, par une lacune de sept cartouches. Nous sommes loin de croire que nous ayons épuisé, dans cette première étude, tous les rapprochements auxquels

(1) Josué, 19, 27.
(2) V. Jakut, *Moschtarik*, p. 270.
(3) Select. papyr., pl. LIV, l. 8.

peut donner lieu ce document nouveau ; mais nous pensons avoir déterminé un assez grand nombre de points situés en Syrie et en Palestine pour que l'on puisse se faire une idée très-exacte de la confédération contre laquelle les Égyptiens eurent à lutter sous Toutmès III. Il est une autre conséquence qui découle de cette étude et qu'il ne faut pas négliger de mettre en lumière, c'est le caractère purement sémitique de tous ces noms. La plupart peuvent être signalés comme appartenant à la forme usitée chez les Hébreux, qui se caractérise ainsi d'une manière de plus en plus certaine, comme la langue dominante des populations de la Palestine, au milieu desquelles la famille d'Abraham promenait ses tentes et ses troupeaux et dont elle aura suivi le dialecte, en modifiant son idiome araméen. Nous avons fait remarquer l'emploi du mot אֵל comme le nom de la Divinité. On voit qu'il était usité dans toute cette contrée d'une manière générale et que son introduction ne peut en aucune façon être rapportée à la famille de Jacob ou d'Abraham. On peut également remarquer que la Bible n'a ni changé, ni altéré les noms de ces anciennes cités. Quelques formes araméennes se rencontrent dans l'orthographe de divers noms, mais la Bible les enregistre également.

Je ne trouve, dans toute cette liste, que le nom d'*Astaroth* qui se rapporte avec certitude au nom d'une divinité différente de *El*, en sorte qu'elle nous apporte peu de renseignements sur la mythologie des populations syriennes. Il n'en sera plus ainsi quelques années plus tard, lorsque le peuple de *Chet* jouera le premier rôle dans ces contrées, et nous rencontrerons, spécialement dans le traité d'alliance entre Ramsès et le prince de Chet, les témoignages d'une idolâtrie qui, outre diverses divinités mâles et femelles, adressait encore ses hommages aux vents, aux fleuves et aux montagnes, embrassant ainsi toute la nature dans une complète divinisation.

Vicomte E. de Rougé.

NOTES SUR QUELQUES BRONZES GAULOIS

TROUVÉS PRÈS D'AUTUN

A Monsieur le directeur de la *Revue archéologique*.

Monsieur,

Je remplis tardivement ma promesse de vous envoyer quelques notes sur la découverte d'objets gaulois faite à huit kilomètres d'Autun, à Savigny le Vieux, commune de Curgy, il y a une douzaine d'années, et qui vous intéressent par le rapport qu'elles ont avec les objets trouvés dans l'Allier et publiés dans la *Revue* au mois de juin dernier. Ces objets viennent d'être perdus une seconde fois pour nous : je n'ai pu les racheter pour le musée, comme je l'aurais désiré. C'est une raison de plus pour que je vous en donne la description succincte.

Je n'ai pas appris qu'on ait jamais trouvé autre chose dans cette localité. Lorsque je la visitai, on me fit remarquer dans un défrichement, entre Champeigny et Vergoncey, un espace rond d'un terrain noir dont la couleur tranche avec celle du champ environnant. Un léger exhaussement au centre, couvert de débris de tuiles à rebords et de poteries, une dépression circulaire, marquant le tracé de l'ancien fossé, indiquaient une de ces buttes retranchées, nombreuses dans notre contrée, et qui, dès les premiers siècles de l'ère romaine, ont subsisté souvent avec des habitations jusqu'aux quinzième et seizième siècles. Ce lieu est peu éloigné de la voie romaine d'Autun à Besançon.

La découverte eut lieu dans le voisinage de la butte, mais à une distance suffisante pour qu'il n'y ait aucune nécessité de leur attribuer une corrélation. Le tout était contenu dans un grand vase en terre noirâtre, couvert de rubans en relief modelés avec le pouce.

Il est inutile de vous dire que le vase fut, suivant l'usage, brisé par les villageois, impatients de voir *le trésor*, composé ainsi qu'il suit :

1. Deux plaquettes d'or.
2. Environ trente petits anneaux de mauvais argent.

3. Deux croissants ou disques de même métal.
4. Deux grandes épingles de bronze.
5. Deux moyennes, *id.* *id.*
6. Trois petites, *id.* *id.*
7. Une gouge de bronze.
8. Trois fragments tubulaires de même métal.
9. Une plaque circulaire en bronze avec attache au revers.
10. Deux couteaux de bronze.
11. Deux serpettes, *id.*
12. Deux paires de bracelets plats.
13. Deux paires de bracelets tubulaires.
14. Deux paires de bracelets plats à l'intérieur, arrondis au dehors et fortement ouverts.

Total environ cent vingt pièces.

L'ensemble de ces objets semble indiquer la parure du mort, avec les ustensiles dont il avait coutume de se servir. On doit remarquer l'absence d'armes, car on ne peut donner aux deux couteaux une attribution militaire. Plusieurs anneaux étaient en pièces; mais les autres, bien plus nombreux, étaient minces, et travaillés irrégulièrement. Quelques-uns présentaient deux petites excroissances rapprochées, imitant des têtes d'épingles. En les comparant à ceux du collier de Moulins-sur-Allier, publiés par M. Tudot dans le numéro de juin 1861 de la *Revue archéologique*, on est fondé à admettre qu'ils formaient de même un collier dont les attaches avaient disparu, détruites par l'oxyde ou par toute autre cause inconnue ayant agi sur les anneaux eux-mêmes, puisque plusieurs étaient en fragments. Celui de Moulins était pareillement égrené lors de sa découverte, et sa restitution ne fut due qu'à la sagacité de M. Bertrand, membre de la Société d'émulation de l'Allier. Les deux disques ou croissants avec anneau de suspension, assez semblables aussi à ceux de Moulins, ne nous paraissent avoir été que des ornements distribués dans le collier, *le métal étant le même*, tandis que tous les autres objets étaient en bronze.

Le disque rond et poli, avec attache annulaire au revers, fut regardé par quelques-uns comme un petit miroir; mais l'attache semblerait indiquer plutôt qu'il était fixé comme ornement à une pièce en cuir ou en bois.

Parmi les quatre fragments tubulaires, la gouge seule indiquerait une attribution certaine. Le manche s'emboîtait dans le creux du bronze. Les autres fragments avaient selon toute vraisemblance une

destination analogue, et le trou transversal qu'on y remarque ne servait, dans cette conjecture, qu'à fixer au moyen d'un clou ou d'une cheville le manche de bois dans le métal, comme on le fait souvent encore aujourd'hui.

Des sept épingles, les deux plus grandes avaient $0^m,20$ et $0^m,22$ de longueur, et étaient surmontées d'un globule de un et demi et deux centimètres et demi de diamètre couvert de stries gravées et de cercles concentriques. L'une des moyennes se terminait en forme de spatule arrondie ; la tête de chacune d'elles présentait quelques ornements.

Les faucilles ou serpettes sont exactement semblables à celles de Moulins, avec le crochet qui servait à les fixer au manche.

Le grand et le petit couteau se rencontrent partout : en Danemark, en Suisse, dans l'Allier, etc. Ils sont conformes aux n°s 3 et 7, planche XI, de l'ouvrage de M. Troyon, et à ceux que vous avez trouvés dans les tertres d'Auvenay, avec cette différence que le manche en bois des nôtres s'enchâssait dans le vide du métal, comme celui de la gouge ; le dos de la lame du plus grand était couvert de stries.

Avec les bracelets on trouva deux plaques d'or oblongues et striées, qui furent malheureusement vendues au poids trente francs à un orfévre. Il me fut assuré qu'elles portaient l'empreinte des ornements en relief, à stries croisées, de l'une des paires de bracelets et qu'elles l'auraient primitivement recouverte. Si ce détail était certain, il aurait de l'intérêt. Mais il est à craindre qu'on se soit abusé en donnant cette attribution à de simples ornements de parure tels qu'on en déposait quelquefois dans les tombeaux. Je crois avoir vu à Genève ou à Lausanne une de ces feuilles d'or présentant beaucoup d'analogie avec la description qu'on m'a faite, et ressemblant à un véritable estampage pris sur un relief strié. Ce rapprochement toutefois n'est fait que de souvenir, et il serait nécessaire de constater d'abord la date du dernier objet, avant d'en tirer aucune induction.

Il y avait deux paires de bracelets plats, avec brisure et des crochets aux extrémités. Les seuls ornements qu'on y reconnût consistaient en quelques moulures saillantes sur toute la longueur.

Deux autres paires demi-cylindriques à stries entrelacées, à l'une desquelles était attribué le revêtement d'or.

Une paire de même genre, mais très-ouverte ; et enfin deux grandes paires creuses et cylindriques, sans solution de continuité. L'un de ces bracelets offrait une crevasse qui permettait de voir l'in-

térieur. Les stries du recouvrement étaient de la plus grande délicatesse et d'une grande variété, présentant des festons composés de demi-cercles, d'enroulements en forme de cordage, etc.; des lignes transversales, à espacements réguliers, divisaient la gravure en plusieurs compartiments.

Tous ces objets, d'une admirable patine, présentent évidemment la plus grande analogie avec ceux qu'a publiés M. Troyon. Mais j'appelle surtout votre attention sur le grand fragment de vase que j'ai laissé à Paris pour M. Riocreux. C'est une pièce caractéristique qui ne peut manquer de jeter du jour sur l'âge de nos bronzes.

Votre bien dévoué.

J. G. Bulliot,
Président de la Société Éduenne.

Les renseignements que nous communique M. Bulliot sont d'autant plus intéressants, qu'une autre découverte analogue nous a été signalée par le président de la Société archéologique d'*Avranches*. Un même enfouissement a fourni, au musée de la Société, des disques ou croissants semblables au n° 4 du mois de juin et au n° 3 de la lettre de M. Bulliot; un ornement ayant beaucoup de rapport avec le n° 1 du mois de juin, plus des bracelets et des couteaux en bronze se rapprochant beaucoup par leur forme de ceux décrits par M. Bulliot; des pointes de lance, des coins en bronze et plusieurs fragments d'épée étaient enfin à Avranches, mêlés aux autres objets. On sait qu'une épée en bronze avait été également trouvée à Vaudrevange avec des disques semblables à ceux de Moulins, d'Autun et d'Avranches. Voici donc déjà quatre enfouissements bien constatés, ayant un grand rapport les uns avec les autres, et que l'on peut étudier en les comparant. C'est ce que nous ferons dans un des prochains numéros, en mettant en regard, dans une planche, les principaux objets à rapprocher. Nous invitons de nouveau ceux qui connaissent des faits semblables à nous les signaler.

LES

MUSÉES ET LES COLLECTIONS

ARCHÉOLOGIQUES

II

LE MUSEE DE BESANÇON

Nous avons, dans un précédent article, félicité les habiles directeurs du Musée de Namur d'avoir su, en peu de temps et avec de bien faibles ressources, par des fouilles sagement dirigées, et dont les produits ont été classés avec méthode, doté leur ville d'un *Musée archéologique* provincial des plus remarquables. Nous les avons loués d'avoir scrupuleusement indiqué les provenances de chaque objet, d'avoir fait plus, d'avoir conservé à chaque fouille son caractère en laissant les objets de même provenance groupés ensemble, en sorte que l'on ait sous les yeux, ici un groupe de vitrines représentant tout ce que la terre a conservé d'un cimetière gallo-romain : là, dans une autre série, les dépouilles plus riches encore d'un cimetière franc; d'avoir enfin borné leur ambition à fonder un Musée provincial et limité ainsi judicieusement leurs prétentions à leurs ressources. Le succès, un succès complet, avons-nous dit, a couronné leurs efforts.

Une situation analogue, des circonstances locales plus favorables encore mais de même nature, je veux dire la grande abondance d'objets antiques de toute sorte recueillis depuis vingt ans sur plusieurs points de la Franche-Comté, ont conduit la commission du Musée de Besançon à raisonner comme les conservateurs du Musée de Namur, et à une toute autre extrémité du territoire de la Gaule.

à réaliser la même pensée d'un *Musée archéologique* provincial où toutes les provenances seraient notées et les antiquités groupées autant que possible par localités, et même pour chaque localité, quand cela était utile, par fouilles distinctes. La commission de Besançon a eu d'ailleurs, comme celle de Namur, le mérite d'agir sous sa propre impulsion, et avec les plus minces ressources pécuniaires, attendant de l'avenir et du progrès naturel des lumières l'appui du conseil municipal et du gouvernement, appui qui, nous l'espérons, ne se fera pas longtemps attendre. Comme à Namur, enfin, la ville de Besançon a trouvé dans M. Vuilleret un conservateur intelligent et dévoué, que les plus minutieux détails ne rebutent pas quand il s'agit de son musée, qui surveille tout avec le plus grand scrupule, et ne confie qu'à lui-même le soin délicat et plus difficile qu'on ne pense d'attacher ces minces et frêles débris sur leurs cartons, d'écrire et de coller les étiquettes, après avoir, avec un art qui n'est pas exempt de goût, déterminé la place de chaque objet dans chaque vitrine.

Ce n'est donc pas sans raison que nous parlons du Musée de Besançon immédiatement après celui de Namur. Nous pouvons dire de celui-ci comme du premier : Allez le voir ; vous y trouverez non-seulement d'inépuisables richesses, mais un exemple de ce que l'on devrait faire dans toutes les autres villes de France où il y a des musées. Il n'y manque, pour le moment, qu'une chose : un catalogue.

Le vrai titre du Musée archéologique de Besançon devrait être : *Musée archéologique de la province Séquanaise.* Besançon, en effet, n'a contribué que pour une part minime à l'extension de son musée. A l'appel de la Commission, une foule de petites localités se sont dépouillées des trésors qu'elles possédaient. Sept cents donateurs sont venus déjà témoigner de leur intérêt pour le *Musée de la Province.* Chaque commune a fait avec d'autant moins de peine l'abandon de ses antiquités, qu'elle sait qu'elles ne sont point à Besançon banalement dispersées au milieu d'objets de provenances différentes. « Chacune de nos communes, a pu leur dire M. Vuilleret, « a chez nous son inventaire particulier. A côté des cartes, plans « imprimés ou manuscrits, dessins de toute sorte concernant la « commune et sous un même numéro, figurent tous les objets, tous « les fragments que le sol nous a livrés. Nous faisons plus encore, « nous séparons soigneusement tous les débris provenant des divers « points de son territoire, nous groupons les produits de chaque « fouille, et nous cherchons même à reproduire la disposition relative « des objets quand elle nous paraît avoir eu un caractère intentionnel. « Enfin chaque fragment est fixé d'une manière solide à sa place dé-

« signée afin d'éviter tout dérangement, et, par suite, toute méprise. » Ce n'est pas là seulement un moyen de flatter le patriotisme de chaque commune, c'est une méthode excellente et la seule manière d'obtenir, selon l'heureuse expression de M. Vuilleret, *tout le produit utile* d'une découverte, la seule manière d'être réellement utile à la science. La description très-succincte que nous allons donner du Musée en sera, nous l'espérons, à elle seule une preuve. Nous le passerons en revue par localités, en regrettant de ne pouvoir consacrer plusieurs pages à chaque vitrine.

Besançon. — Nous voici d'abord devant une énorme vitrine à étages, contenant des antiquités de toutes sortes. Ce sont les débris antiques appartenant à Besançon même et à sa banlieue, débris nombreux et variés; car, depuis des siècles, Besançon ne cesse de restituer chaque jour les trésors que renferme son sous-sol. *Une belle statuette en bronze de Jules César* domine la vitrine et attire tous les regards : quoique mutilée, elle reste encore un des plus beaux objets d'art du musée. Est-elle antique, est-elle la reproduction d'un antique faite par un des habiles artistes du moyen âge? La question n'est pas encore vidée. Nous aimons, pour notre part, à la croire antique. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle produit un grand effet. La tête est bien celle des monnaies de César qui nous sont parvenues, et le geste a toute l'autorité du commandement. Aucune des statues ou bustes de César ne représente mieux à nos yeux l'idéal que l'on doit s'en faire. *Un Morphée* en bronze également, trouvé dans un des quartiers de la ville, à vingt pieds de profondeur, sans avoir un aussi grand caractère, se distingue par une pureté de formes remarquable. Viennent ensuite la *Vénus* et le *Jupiter Tonnant*, trouvés aux environs de Besançon, il y a plus d'un siècle, et qui sont loin d'avoir la valeur artistique que leur assigne le célèbre historien Dunod. Nous préférons le petit *buste d'enfant*, bronze trouvé dans la rivière et dont le dessin est parfait. Un assez grand nombre de statuettes, moins parfaites toutefois, nous montre que nous sommes dans un centre très-civilisé et où les arts avaient pénétré de bonne heure. A côté, dans la même vitrine, et sous le même titre : *Besançon*, nous remarquons la réunion bizarre de poteries grossières, de vases en verre et en marbre, d'élégantes fioles lacrymatoires, d'ossements calcinés, de cendres, de clous en fer et de monnaies romaines en bronze; ce sont les restes d'un cimetière à incinération trouvé dans la ville. Mais voici une agglomération bien autrement disparate : des centaines de grains de colliers, des fibules, des anneaux, des

styles, des bois de cerf, des défenses de sanglier, des couteaux en bronze, des terres cuites, des bracelets élégants sont rassemblés un peu pêle-mêle, ce semble, au premier abord. C'est que tous ces objets ont été trouvés ensemble autour d'une large pierre en grès des Vosges, enfouie à sept mètres sous terre et découverte en faisant les fondations du nouvel arsenal. Ce sont probablement les vestiges d'une autre sépulture : on a eu raison de ne pas séparer ces objets, déposés vraisemblablement dans la terre à l'occasion d'une même cérémonie. Mais passons plus loin : est-ce donc que cette longue série d'anneaux, de bracelets et de figurines, est-ce que ces cent fibules, ces cent cinquante clefs de bronze si bien rangées les unes à côté des autres ont été trouvées dans le même lieu ? Oui, tout cela est sorti de la rivière du Doubs, où la drague l'a successivement repêché. Mais tombés au hasard et à des époques différentes et confondus au sein des eaux, ces objets n'avaient les uns avec les autres qu'un voisinage fortuit et qui ne pouvait avoir de signification. On n'avait plus que la ressource, en conservant l'indication de l'origine, de les classer par séries, comme on peut classer des objets isolés. Quand on examine ces groupes isolément, on voit d'ailleurs facilement que ces objets n'appartiennent pas à une même époque. On est même conduit, en comparant entre elles les provenances des divers quartiers de la ville, à faire des remarques assez curieuses.

Ainsi on voit que la fondation des aqueducs a donné des objets gallo-romains et burgondes, mais pas d'objets purement celtiques. La fondation de l'arsenal, au contraire, a donné en majorité des objets de l'époque celtique, quoique les objets de l'époque gallo-romaine et burgonde ne manquent pas non plus. Le couteau en bronze portant l'inscription publiée dans le mémoire de la Société d'émulation : VADVRIX. V. S. L. M. par exemple, et les quatre autres couteaux de même forme, mais sans inscriptions, trouvés dans les mêmes fondations, sont évidemment gallo-romains. Les fers de lance en bronze de diverses grandeurs faisaient aussi partie de ce groupe, et ayant la forme des fers de lance trouvés dans les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, reproduits dans un des derniers numéros de la *Revue*, sont, au contraire, évidemment des fers de lance celtiques.

En somme, ce qui frappe l'observateur en face de ces vitrines représentant ce qui nous reste de l'ancien *Vesontio*, c'est ce fait que l'époque tout à fait primitive, ce que l'on peut appeler l'âge de pierre, n'y est pas du tout représentée, l'époque celtique assez faiblement, tandis que l'époque gallo-romaine domine presque partout et que sur quelques points les objets burgondes se mêlent en proportion assez

notable aux objets gallo-romains. On serait porté à croire que les arts avaient pénétré dans l'oppidum celtique avant la venue de César, sans quoi les fouilles, poussées çà et là si profondément sous le sol, auraient donné des objets d'un caractère plus barbare et plus primitif. Il est étonnant aussi que le Doubs ait fourni si peu d'objets de l'âge de pierre, quand nous voyons que la Seine à Paris en a conservé un assez grand nombre.

Mandeure. — Mais Besançon, à l'époque romaine, n'était pas la seule grande ville de la Province : Mandeure (*Epamanduodurum*) avait aussi ses temples, son arc de triomphe, ses ponts, ses édifices, son théâtre. Depuis trois siècles des fouilles, sans cesse renouvelées, ont mis au jour non-seulement des fragments d'architecture des plus belles époques, des mosaïques de la plus grande richesse, des bustes, des statues, des colonnes, des inscriptions, mais des collections entières d'anneaux, de bracelets, de poteries et d'ustensiles de tout genre. Toutes ces richesses font aujourd'hui partie du Musée de Besançon. La coupe ovale en marbre rouge ornée de deux têtes de béliers trouvée il y a plus d'un siècle dans les ruines, et achetée par les princes de Montbéliard, est d'une élégance déjà bien souvent vantée. Des bustes en marbre de plusieurs empereurs, une statuette en bronze de Mercure sont des trésors dont un musée peut se faire honneur.

Quand on rapproche les objets trouvés à Mandeure de ceux qui ont été trouvés à Besançon, on voit qu'ils appartiennent à une même civilisation, à des peuplades ayant des habitudes analogues. Il serait difficile de trouver entre ces deux collections une différence sensible quant au type et au travail des objets. On sent bien que Besançon plonge davantage dans l'époque celtique, et il semble qu'elle ait été plus envahie par l'art burgonde ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a point, en passant d'une de ces villes à l'autre, un de ces changements brusques qui saisissent l'imagination et donne l'idée de deux centres où dominent des influences distinctes.

Nous insistons sur ce point parce qu'il n'en est plus de même si de Mandeure et de Besançon nous passons aux communes de moindre importance, sur lesquelles ont été constatés des *tumuli*, des *camps*, des *vestiges d'ensevelissements* de toute sorte, communes dont le nombre s'augmente tous les jours, et dont quelques-unes sont littéralement couvertes de ces monument antiques. Ici de canton à canton, et dans chaque canton de village à village, quelquefois de tumulus à tumulus, les caractères deviennent bien plus tranchés;

tandis que presque tous les objets de Mandeure et de Besançon ressemblent à ceux que nous avons vus dans toutes les collections romaines ou gallo-romaines, et ne diffèrent guère que par le plus ou moins de perfection du travail ou certains détails qui piquent la curiosité, sans surprendre beaucoup. Les objets exhumés depuis cinq ou six ans des tumuli, et si bien classés aujourd'hui au Musée, soulèvent une série de problèmes nouveaux dont bien peu nous semblent résolus.

Nous exceptons toutefois les vitrines de la *plaine de Vers* qui, avec *leurs trois magnifiques épées gauloises* (le type est le même que celui des épées d'Alise), ont un caractère purement celtique, les vitrines consacrées aux fouilles de *Guyons-Venne* avec leurs pointes de flèche en bronze, leurs bracelets et leurs grandes aiguilles celtiques également; celles de *Lons-le-Saulnier*, *Luxeuil*, *Membrey*, *Marpain* et *Dammartin*, franchement gallo-romaines: celles de *Villechevreux* (Haute-Saône) (1), très-nettement burgondes. Nous voulons parler ici des vitrines consacrées aux communes déjà célèbres, grâce à la querelle récente de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et qui portent les noms d'*Amancey*, *Alaise*, *Saraz*, *Refranche*, *Flagey*, *Cadmène*, *Myon*, *Fertans*, *Clucy*. Ne se sent-t-on pas tout dérouté en abordant ces vitrines? Ce ne sont plus là, en effet, les armes et ornements gallo-romains ou burgondes que nous connaissons. Les classerons-nous donc de prime abord parmi les objets celtiques? Non, assurément. Ils ont sans doute, avec ces derniers, beaucoup de rapports. Mais à côté de plaques de ceinturon et de bracelets en bronze dont le type paraît bien déterminé, que sont les nombreux objets en fer, les roues de chars, et cette petite épée *en fer* à antennes, ce poignard *en fer* également, à antennes et à poignée et fourreau en bronze dont on ne retrouve, si nous ne nous trompons, le type que dans les lacs de la Suisse? Qu'est-ce enfin que cette *boucle en fer* et ces objets en bronze doublés de *fer* dont parle le professeur Bourgon? Et d'un autre côté, voici sortant des mêmes tumuli des genouillères en bronze que l'on pourrait croire étrusques, des fibules d'un âge bien plus rapproché de nous, des brassards et des bracelets en bois, des couteaux et des haches en silex, enfin des monnaies romaines d'un âge relativement moderne, qui jettent l'esprit dans un grand embarras et ne permettent de dire autre chose sinon qu'il y avait chez les populations qui ont déposé leurs morts

(1) Les communes où se sont rencontrées des antiquités burgondes bien caractérisées sont les suivantes : Menoux, Dampierre sur Salon, Charzey-lez-Gray, Orselle, Lavernay, Bauchet, Clairvaux, Peseux, Cita, Chariez.

sur ces plateaux et dans ces vallées un mélange de barbarie et de civilisation bien singulier. Faut-il croire qu'il y a là des tombes de plusieurs époques superposées ? Faut-il faire remonter la plus grande partie de ces sépultures à une époque antérieure à César ? Faut-il leur assigner une date beaucoup plus récente et penser que ce sont des populations qui, au quatrième ou cinquième siècle, avaient conservé au milieu de la Gaule civilisée leurs antiques habitudes, leurs vieilles coutumes, et qui vivaient à peu près nomades, loin des villes et du contact des vainqueurs ? Sont-ce des hordes barbares ayant fait partie des grandes invasions de cette époque et qui se seraient fixées dans ces parages ? Questions qui, dans l'état actuel de la science, nous paraissent insolubles. Quand d'autres tumuli semblables, et il n'en manque pas en France, auront été fouillés sur d'autres points à l'ouest, au centre et au nord de la Gaule ; quand on aura poursuivi avec le même soin en Allemagne et dans le Nord les mêmes recherches, on pourra, par la comparaison des résultats obtenus, et chez nous et à l'étranger, se prononcer et conclure. Jusque-là toute affirmation nous paraît prématurée. D'ailleurs en Franche-Comté même, sur ces trente ou quarante mille tumuli que l'on a signalés, combien en a-t-on fouillés ? une centaine tout au plus ! Peut-on faire rien de mieux, dans une pareille situation, que de réunir ces objets et de les conserver en notant avec zèle toutes les circonstances de leur découverte sans émettre aucun avis ? C'est ce qu'a fait M. Vuilleret et ce dont nous ne pouvons trop le féliciter. N'est-il pas précieux de pouvoir se dire, en allant au musée de Besançon et en s'approchant d'une vitrine : J'ai là, sous les yeux, l'ensemble des objets trouvés dans ces tumuli dont on fait si grand bruit depuis quelque temps ? Voyons ce qu'a donné celui-ci : avec de nombreux débris d'ossements humains et d'ossements de chevaux :

1° Des débris de trois plaques de bronze repoussé, à dessins, d'un travail fin et régulier ;

2° Trois fragments de brassards en lignite ;

3° Six bracelets en bronze ;

4° Un disque ou plaque brisée en bronze ;

5° Quatre fibules en bronze ;

6° Une épingle en bronze ;

7° De nombreux grains de colliers en verre ou en pâte ;

8° Une pointe de *pique en fer ;*

9° Des morceaux de poterie grossière.

Voyons près de là une autre vitrine. Nous remarquons, toujours mêlés à des ossements de diverse nature :

1° Des fragments d'une plaque de ceinturon en bronze ;
2° Une perle en verre bleu ;
3° Quatre bracelets en bronze ;
4° Trois bracelets plus larges que les précédents;
5° Une épingle en bronze;
6° Deux agrafes en bronze dont une très-grande ;
7° Une pointe de *javelot en fer ;*
8° Des morceaux de poterie grise.

Ce sont évidemment les mêmes habitudes; c'est des deux côtés le même mode d'ensevelissement, le même costume.

Consultez les Mémoires de l'Académie de Besançon, vous trouverez que ces deux tumuli sont, en effet, fort rapprochés, situés sur la même plaine et de construction analogue (1).

Dans ces vitrines deux objets ont surtout attiré notre attention : les plaques *de ceinturon en bronze* et *les pointes de pique en fer.*

Les plaques de ceinturon se sont déjà rencontrées plusieurs fois dans les fouilles pratiquées sur les bords du Haut-Rhin et en Suisse. Ainsi M. de Ring en a trouvé plusieurs dans les tumuli qu'il a fouillés à Schirrein, à Rixheim, à Brumath (2). M. de Bonstetten en cite aussi quelques-unes (3). Ces plaques ont un grand rapport avec celles d'Amancey. Dans les tombelles du Rhin et de la Suisse a été constatée également la présence du fer, et même, comme à Amancey, la présence du fer associé au bronze dans un même objet. Dans un tumulus de la forêt de Hatten (4) fut recueilli un bracelet en bronze creux, recouvrant une tige en fer. Une épée de fer à poignée de bronze fait partie de la collection de M. de Bonstetten. Mais pourquoi jusqu'ici n'a-t-on rien trouvé de semblable dans les provinces de l'ouest et du nord de la France? Pourquoi rien de semblable ne nous est-il signalé en Angleterre ou en Belgique? On peut assurément en être étonné. Les tombelles de Nuriauville s'en rapprochent, mais elles sont aussi dans l'est de la France. Avons-nous donc affaire à des populations particulières aux contrées qui touchent à l'Allemagne? Car enfin, il est

(1) L'un et l'autre sont sur le territoire d'Amancey.
(2) De Ring, *Tombes celtiques d'Alsace,* in-folio, p. 10, 19, 25, planch. IV, VIII, XI.
(3) De Bonstetten, *Antiquités de la Suisse,* in-folio. — Supplément.
(4) De Ring, *Tombes celt.,* in-fol., p. 23.

fort singulier (ce qui sera bien plus évident quand nous nous occuperons des musées du nord, et surtout du centre et de l'ouest de la France) que les armes et objets exhumés des tumuli, des dolmens et des oppida ou enceintes en terre, si nombreuses dans ces contrées, aient un tout autre caractère que les armes et objets recueillis dans les tombelles de la Franche-Comté dont nous parlons ici? De quel côté est le type véritablement celtique? Nous nous contentons de poser ici la question. Nous essayerons de la résoudre dans un autre article. Mais la question que nous posons prouve à quel point il est essentiel aujourd'hui de noter le plus minutieusement possible les provenances des objets en indiquant également à quel groupe ils appartiennent; quel intérêt il y a enfin à ne point les isoler les uns des autres et à se procurer toujours, autant que possible, le produit d'une fouille tout entier.

Rendons-nous maintenant à l'autre bout de la salle. Voici deux vitrines qui ne peuvent manquer de nous arrêter. Là sont des objets provenant des fouilles de 1858, décrites par M. Castan, et que les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps. Mais lire une description accompagnée de nombreux commentaires et rapprochements ou voir les objets eux-mêmes dans toute leur simplicité, ce sont choses bien différentes. La curiosité est toutefois tout d'abord vivement excitée à la vue de cette vitrine qui contient :

1° Quatre ferrements de jantes en fer;

2° Huit moyeux de roue (fragments en fer);

3° Un poignard en fer brisé en cinq morceaux, long de $0^m,45$, ayant fourreau et poignée en bronze, avec cette particularité que la poignée est surmontée de deux antennes;

4° Un cordon ou bandeau en bronze d'un très-beau travail;

5° Quatre fibules en bronze;

6° Un torques en bronze à pendeloques;

7° Quatre anneaux en bois de $0^m,052$ à $0^m,056$;

8° Un bracelet en bronze à ouverture très-étroite ayant $0^m,08$;

9° Deux armilles en bronze creux, avec ornements faits au poinçon et à la pointe;

10° Deux bracelets en bronze, perlés sur leur contour extérieur;

11° Une épingle et une agrafe en bronze.

Plus, des débris d'ossements, deux défenses de jeunes sangliers et des dents de chevaux;

Puis à côté, des clous en fer de toutes formes;

Un coutelas en fer, très-grossier;

Trois médailles en bronze d'*Adrien*, d'*Antonin* et de *Marc-Aurèle*.

A quelle époque remontent donc ces tumuli où se trouvent des monnaies d'Antonin et de Marc-Aurèle? On a dit qu'il y avait eu superposition de sépultures. Mais est-ce donc là un fait si facile à constater, quand surtout l'attention n'a pas été d'avance éveillée sur cette singularité et qu'on ne s'est posé probablement la question qu'après coup? Avouons que tout ce qui concerne ces tombeaux est encore bien obscur. Il est pourtant une impression que l'on ressent à la lecture des rapports imprimés, quand on a eu les objets sous les yeux. C'est que ces immenses plateaux couverts de tombes sont plutôt un vaste cimetière qu'un ancien champ de bataille. Comment comprendre un champ de bataille s'étendant sur une longueur de sept ou huit lieues, où l'on marche presque sans interruption sur des éminences mortuaires, où les corps ont été déposés avec ordre, en petit nombre, sans que rien indique dans l'ensevelissement la préoccupation d'un combat? Notre collègue et ami le général Creuly a depuis longtemps signalé l'invraisemblance de pareilles tombes sur des champs de bataille, et quand on songe qu'on ne retrouve de tumuli ni sur les bords de l'Aisne, ni sur les bords de la Sambre, ni près de Tongres, ni autour de Gergovie, ni près d'Uxellodunum, ni à Alise-Sainte-Reine, ni enfin sur aucun des emplacements bien reconnus des batailles livrées par César aux Gaulois; quand on ne voit rien de semblable dans la plaine d'Aix, près de Pourrières, où Marius anéantit l'armée des Cimbres, on est plus qu'à moitié convaincu que la disposition d'esprit qui porte à voir des traces de sanglantes batailles là où s'élèvent de nombreux tumuli est un mouvement irréfléchi et qui ne s'appuie sur aucun fait sérieux. Il est temps de combattre ces illusions et de faire soi-même amende honorable, quand on s'est laissé séduire par cette facile explication d'une accumulation de squelettes ensevelis sur un même plateau ou dans une même vallée, presque toujours, il est vrai, jusqu'ici, assez loin des centres d'habitation bien reconnus. Le fait, resté inexpliqué dans ses causes et cessant ainsi d'être limité quant à sa durée, n'en est que plus intéressant. Nous ne pouvons donc trop encourager ceux qui fouillent ces vastes champs des morts et qui nous révèlent les particularités qu'ils y ont remarquées. Nous voudrions seulement que les étiquettes qui nous indiquent les provenances indiquassent également le nombre des squelettes trouvés dans chaque tombelle.

quand on a pu les reconnaître. Il n'est pas inutile de savoir que la tombelle dont nous avons en dernier lieu énuméré les richesses, et qui contenait les monnaies de Marc-Aurèle et d'Antonin, renfermait au moins six squelettes, dont on a pu constater la présence sur divers points du tumulus et à des profondeurs différentes, ce qui permet à la rigueur d'admettre des couches d'ensevelissement successives. Quelques plans en relief des tumuli, avec coupes, comme il en existe à Dieppe et à Caen, seraient aussi une utile acquisition pour les musées, qui empruntent aux objets exhumés des monuments de ce genre leur principal attrait. D'autres tumuli ont été fouillés en 1859, et le Musée de Besançon possède également le produit de ces fouilles Nous n'en parlerons pas parce que le mobilier funéraire recueilli y est à peu près le même que celui des fouilles précédentes. Notons cependant la petite épée *en fer*, avec poignée *en fer* également et à antennes, comme l'épée en fer à poignée de bronze. Ces deux armes à antennes sont précieuses, en effet, par le rapport qu'elles ont pour la forme avec les épées de bronze des lacs de Neuchâtel et de Bienne en Suisse : en sorte que ce ne sont pas seulement les plaques de ceinturon et la présence du fer, mais la forme des épées et poignards, malheureusement fort rares jusqu'ici à Alaise et Amancey (puisqu'on n'en a trouvé que deux en tout), qui nous reportent vers les populations de l'est, avec cette particularité que le fer est beaucoup plus commun en Séquanie que chez les Helvètes à l'époque où fleurissaient les habitations lacustres, tandis qu'il y est dans des proportions analogues à celles que l'on retrouve chez les Rauraques et les populations des bords du Rhin à l'âge où leurs principaux tumuli ont été élevés; ces réflexions pouvant d'ailleurs être modifiées par de nouvelles découvertes.

En résumé, l'étude du musée de Besançon est des plus instructives. L'époque purement celtique, telle qu'on l'entend d'ordinaire, l'époque gallo-romaine, l'époque franque ou burgonde y sont, comme nous l'avons vu, très-honorablement représentées, et par groupes assez nombreux et assez isolés pour que chacun d'eux ait une valeur intrinsèque réelle, sans parler de la valeur que leur ajoute la proximité de monuments d'un caractère différent, aussi bien tranché et de provenances aussi sûres. Besançon a de plus l'avantage de posséder la seule collection nombreuse d'objets provenant de tumuli agglomérés, objets dont l'âge n'est point encore nettement défini et qui offrent aux savants un sujet fécond de recherches nouvelles. Il ne manque, pour que la série des époques jusqu'ici reconnues par les archéologues soit complète, qu'un ensemble d'objets de

l'époque dite *âge de pierre*, qui fait presque complétement défaut au Musée de Besançon; quelques haches en pierre isolées ne sont d'aucune signification ; nous savons en effet aujourd'hui qu'il s'en trouve de semblables jusque dans les tombes burgondes ! L'âge de pierre était déjà bien faiblement représenté au Musée de Namur : fait important à noter pour l'éclaircissement de la question de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, si nettement distincts en Danemark, à ce qu'il paraît, si difficiles à distinguer chez nous jusqu'ici, si nous nous en rapportons aux faits plutôt qu'aux théories.

Que les fouilles commencées avec tant d'ardeur dans toute l'étendue de la Séquanie, et auxquelles les noms de MM. Bourgon, E. Clerc, Delacroix, Castan, Bial et Vuilleret resteront attachés, continuent encore quelques années; que M. Vuilleret continue à en classer les résultats comme il l'a fait, et la carte archéologique de cette vaste et intéressante contrée sera bien facile à faire. Il suffira presque de relever le catalogue du Musée de Besançon. On dira, sans crainte de se tromper : Ici ont été les Celtes, — puis sont venus les Romains, — puis les Burgondes; — là nous ne trouvons traces que de l'occupation romaine; — ailleurs, les Burgondes paraissent seuls avoir séjourné. Peut-être pourra-t-on dire aussi bientôt quelles populations ont laissé leurs dépouilles mortelles sur les plateaux d'Amancey, Alaise, Saraz, Éternoz et Salins. L'archéologie faite et pratiquée ainsi n'est plus une curiosité : c'est une science.

Le Musée de Besançon est encore intéressant à un autre point de vue. Il possède ce que ne possède pas le musée de Namur, une assez riche collection de pierres épigraphiques, dont plusieurs sont encore à étudier. Personne n'ignore plus aujourd'hui, après les travaux de Borghesi, de M. Léon Renier et de notre collaborateur le général Creuly, quel parti on en peut tirer pour la connaissance de l'administration romaine, et particulièrement de l'administration provinciale. Nous avons eu la bonne fortune de visiter deux fois Besançon avec le général. Il serait présomptueux à nous de parler d'épigraphie quand nous pouvons avoir l'avis d'un juge si compétent. Nous lui avons donc demandé et nous avons obtenu qu'il nous communiquât ses notes de voyage. Nous pensons que les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de les leur donner ici *in extenso :*

« Besançon possède plusieurs monuments épigraphiques, les uns « trouvés dans ses murs mêmes, d'autres provenant de localités « voisines, telles que Mandeure, l'*Epamanduodurum* des itinéraires « romains, et le lac d'Antre, où un centre important de population

« paraît avoir existé dans les temps antiques. Au nombre des monu-
« ments découverts au lac d'Antre est un autel au dieu Mars, dont la
« dédicace est connue depuis longtemps, ayant été publiée dans plu-
« sieurs recueils d'inscriptions, notamment dans celui d'Orelli, qui
« la donne sous cette forme :

MARTI AVGVSTO
Q · PETRONIVS METELLVS
M · PETRONIVS MAGNVS
VNA CVM MILITIBVS NILIACIS
V · S · O · M ·

« avec des annotations dubitatives concernant le dernier mot de la
« quatrième ligne et l'avant-dernier sigle de la ligne finale.

« Les doutes d'Orelli étaient parfaitement fondés; mais les fautes
« qu'il soupçonnait ne sont pas les seules qu'il y ait à relever dans
« le texte publié par cet épigraphiste. J'ai étudié avec soin, par deux
« fois, ce monument, et voici la leçon que je puis présenter en
« toute assurance :

MARTI AVGVSTO
Q . PETRONIVS METELLVS
M · PETRONIVS MAGNVS I///IIVIR////
C · IVL · RESPECTVS C · IVL · METELLVS NIII////II/////
V · S · L · M ·

« J'estime que le dernier mot de la troisième ligne doit être lu
« *quatuorviri :* il peut se faire néanmoins qu'un défaut de la pierre
« ait obligé le lapicide à pousser plus loin la deuxième unité, au-
« quel cas il faudrait lire *triumviri*. C'est ce que la découverte de
« nouveaux documents pourra seule éclaircir. Quant au dernier
« groupe de la quatrième ligne, la pierre est tellement fruste à cet
« endroit, qu'on doit se résigner à n'y voir jamais autre chose
« qu'une N assez nette, suivie de cinq traits verticaux, dont le qua-
« trième est séparé du troisième par un large et profond écorche-

« ment. S'il me fallait absolument émettre une conjecture à cet « égard, je dirais que les deux derniers personnages, *Caius Julius* « *Respectus* et *Caius Julius Metellus* étaient qualifiés petits-fils de « *Quintus Petronius Metellus*, de cette manière :

NEPP · METELLI ·

« Quant à la formule finale, elle ne renferme rien que de conforme « à l'usage le plus ordinaire et doit se lire :

Votum solverunt libentes merito.

« Ma conclusion est qu'on doit désormais regarder comme non « avenue la découverte d'un corps de *milites niliaci*.

« L'inscription précédente fait partie du musée avec quelques « autres moins importantes, et sur lesquelles je n'ai rien à dire de « particulier. En voici trois autres qui sont actuellement déposées « dans le vestibule de la bibliothèque publique :

INIAE · MARIVS · VITALIS CONIVNX LEG
ET MARIVS NICIDIANVS FIL · Q · MATRI E LON
GINQVO ADPORTATAE HIC · CONDITAE SEX ET
TRIGINTA · ANN · VIXIT · INCVLPATA MARITO OB
SEQVIO RARO · SOLO CONTENTA MARITO

« Je lis :

« *Diis Manibus Oginiae* (?) *Marius Vitalis conjunx, legatus, et Ma-* « *rius Nicidianus filius, quaestor, matri e longinquo adportatae et hic* « *conditae. Sex et triginta annis vixit, inculpata marito, obsequio* « *raro, solo contenta marito.*

« Cette épitaphe, intéressante par la qualité des personnages « qu'elle concerne, est gravée sur une tombe en pierre qui a été « trouvée dans la crypte de l'église de Saint-Ferjeux, près Besançon, « et qui passait pour renfermer les restes d'un saint ou de tel autre

« chrétien des premiers temps. Je la crois païenne, mais d'une basse « époque.

M A T R A
B V S · S A C R
V M · O X I A
M E S S O R I ////
F I L I A · V · S · ⅃ ·
M ·

« *Matrabus sacrum. Oxia Messoris filia votum solvit libens « merito.*

« Cette dédicace aux déesses mères, dont j'ignore la provenance, « est remarquable sous le rapport paléographique en ce que l'L de « la formule finale est renversée de haut en bas et de droite à « gauche, avec un crochet au bout du trait horizontal, qui la fait « ressembler à un q, disposition qui est, je crois, unique jusqu'à « présent.

D · M . S .
M · TITVLEIO
V I C T O R I
PRAEF CO/// VI
R A E T O R V M

Diis Manibus Sacrum. Marco Tituleio Victori praefecto cohortis VI Raetorum.

« Je rapporte cette inscription, parce qu'il existe à la bibliothèque « de Besançon un mémoire manuscrit dont l'auteur, l'abbé Baverel, « affirme de la manière la plus assurée qu'il faut lire

Praefecto cohortis Rallorum.

« Orelli, qui la mentionne sans en donner le texte entier, soup- « çonne avec raison qu'il y a *Raetorum*, et en effet rien n'est plus « certain ni plus facile à reconnaître quand on a le monument sous

« les yeux. La sixième cohorte des Rètes est d'ailleurs connue par « d'autres documents. Celui-ci ayant été trouvé au fort Brégille de « Besançon, il est à croire que ladite cohorte a résidé dans cette « place. J'exprime le vœu que ces trois monuments soient réunis, « comme cela est naturel et utile, à ceux de même espèce qui font « actuellement partie de la collection du musée; mais je crois devoir « avertir MM. les archéologues de Besançon, et notamment le conser- « vateur, si distingué et si soigneux, du musée, que les pierres épi- « graphiques ne donnent tout ce qu'elles renferment de renseigne- « ments utiles à la science, qu'autant qu'on peut les voir et les « mesurer sur leurs diverses faces, même sur celles qui ne portent « ni gravure ni sculpture. Il faut donc bien se garder de les ma- « çonner ensemble en forme de rocher artificiel, comme on l'a fait « depuis peu à Besançon, où l'on a aussi eu le tort de rubriquer les « lettres des inscriptions, ce qui est toujours inutile à la science et « lui est souvent préjudiciable; on doit aussi s'abstenir de les en- « castrer dans les murs des bâtiments.

« Il est juste de dire que les établissements de la capitale ont donné « ce mauvais exemple. Là, des documents précieux ont été mis sur « le lit de Procuste pour être réduits aux dimensions du trou préparé « à l'avance dans un mur; le maçon a proprement rhabillé en plâtre « les parties frustes, puis refait les lettres qu'il avait cru voir, ou « que lui a dictées un soi-disant conservateur, ignorant en épigraphie; « la couleur rouge est venue brocher sur le tout, Dieu sait comment! « C'est que nous n'avons pas à Paris un véritable musée épigra- « phique; c'est que la science n'y est pas chez elle, c'est qu'elle y « est la très-humble servante des beaux-arts. Ce serait une gloire « pour la province de replacer la science où elle doit être, dans ses « musées archéologiques. »

Il ne nous reste plus qu'à remercier M. Vuilleret de l'amabilité avec laquelle il s'est mis à notre disposition, et nous a communiqué toutes les notes dont nous avions besoin pour donner une idée exacte et précise des richesses de son musée. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

ALEXANDRE BERTRAND.

LETTRE

A M. PENGUILLY-L'HARIDON

DIRECTEUR DU MUSÉE D'ARTILLERIE

SUR LES FOUILLES OPÉRÉES

DANS QUELQUES TUMULUS GAULOIS

AUX ENVIRONS DE CONTREXÉVILLE (VOSGES)

Mon cher ami,

Tu as pris l'an dernier trop d'intérêt aux fouilles que j'ai fait exécuter dans les tumulus des bois communaux de Suriauville et de Dombrot, pour que je ne me fasse pas un véritable devoir, autant qu'un plaisir, de te donner quelques détails sur mes fouilles de cette année.

Tu te rappelles parfaitement, je n'en doute pas, les scènes fâcheuses et passablement ridicules qui me furent faites, pendant et après la durée de ces fouilles; aussi avais-je cette année pris, ou du moins cru prendre toutes mes précautions pour me mettre à l'abri du renouvellement de scènes pareilles. S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique avait donc prié M. le préfet des Vosges de faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, des recherches intéressant au plus haut degré le travail de la commission instituée par S. M. l'Empereur, et que j'ai l'honneur de présider. M. le préfet mit le plus gracieux empressement à me prévenir des mesures administratives tout à fait suffisantes qu'il avait pensé devoir prendre. Je lui en témoigne hautement ici ma reconnaissance. J'avais donc tout lieu de croire que cette fois les maires des communes sur le territoire desquelles j'irais établir mes ouvriers, feraient comme ceux de toutes les communes de France où de pareils travaux sont entrepris

sous ma direction, et comme l'a dit facétieusement l'an dernier le rédacteur, je ne sais qui, d'un petit journal d'Épinal, j'eus *l'indélicatesse* de reprendre mes opérations de fouilleur officiel. J'avais compté sans mon hôte, c'est-à-dire sans M. le maire de Dombrot, ainsi que tu le verras tout à l'heure. Je me suis, en effet, attiré, malgré les ordres précis de M. le préfet, un beau petit procès-verbal pour délit forestier; ceci, je te le confesse, ne m'a pas enlevé le sommeil, mais me conduira tout naturellement, l'an prochain, à faire mon complice de M. le conservateur des eaux et forêts du département des Vosges. Mais il s'agit de cette année quant à présent, et je m'empresse d'arriver au détail de mes fouilles, qui ont été les unes assez fructueuses, et les autres fort pauvres en résultats.

L'an dernier, après notre départ, la Société d'émulation des Vosges, pour m'éviter la peine de fouiller moi-même, et à mes frais, les tumulus encore intacts dans les bois qui environnent Contrexéville, avait entrepris des recherches dont les principaux résultats ont été publiés dans la *Revue archéologique*. Je lui en suis sincèrement reconnaissant parce que, tu le sais mieux que personne, je suis parfaitement désintéressé en toute cette affaire, et le seul but que je prétende atteindre, c'est de recueillir le plus possible de faits propres à éclairer les ténèbres dans lesquelles s'enveloppe encore le berceau de notre histoire nationale.

Adieu paniers, vendanges sont faites! me disais-je en revenant cette fois à Contrexéville; mais heureusement je me trompais. Un magnifique tumulus existait encore dans le bois nommé le Rond-Buisson, bois situé sur le territoire de la commune de Norroy-sur-Vair. A peine instruit de l'existence de cette tombe gauloise, je me décidai à la faire ouvrir. Le lundi 15 juillet dernier, de grand matin, mes ouvriers étaient à l'œuvre. Je les rejoignis le plus vite possible, et voici ce que nous trouvâmes dans ce tumulus, qui avait une dizaine de mètres de diamètre et deux mètres de hauteur à très-peu près. Sur le flanc du tertre un squelette fut d'abord reconnu. Toute la partie inférieure, à partir du bassin jusqu'aux pieds, fut dégagée avec le plus grand soin, comme on ferait d'un fossile dans la marne du lias. Il était orienté la tête au sud-ouest, et les pieds par conséquent au nord-est. Les seuls objets métalliques qui l'accompagnaient étaient un gros anneau en fer, de quatre centimètres de diamètre, placé entre les jambes à hauteur du mollet, et un second anneau semblable placé à côté de la jambe droite et à la même hauteur. Je ne me charge pas de t'expliquer l'usage de ces deux anneaux, que l'oxydation a fortement déformés. Pas de

pierres ni autour, ni au-dessus de ce cadavre. A côté de lui, et à sa droite, parurent bientôt d'autres ossements assez décomposés, comme ceux de l'homme lui-même, pour prendre la consistance et l'apparence de l'argile. Ceux-ci appartenaient, à en juger par les dents, à un herbivore dont l'espèce fut presque aussitôt déterminée par la présence de deux cornes ayant appartenu sans aucun doute à un chevreuil. Un peu plus loin, toujours sur la droite du squelette humain, étaient les débris d'un gros animal, d'un cheval sans doute, dont les mâchoires ont été retrouvées écrasées l'une sur l'autre, dans la masse de terre noire formée par la décomposition du corps.

Une fois arrivés au centre du tumulus, nous avons rencontré les traces d'un second squelette humain, beaucoup moins bien conservé que le premier, et dont l'abdomen et tout le haut du corps était recouvert de quelques grosses pierres qui ont évidemment subi l'action du feu, comme le prouve la teinte rouge qu'elles ont contractée. Au-dessus de ce corps nous avons trouvé dans les terres quelques fragments, d'une friabilité extraordinaire, d'une petite fibule fort primitive.

Dans les déblais ont été ramassés quelques rares débris de poterie dite celtique, et une tuile ou *tegula* à oreillette en pyramide tronquée, d'apparence peu antique. Comment se trouvait elle là, au beau milieu d'un bois? Je n'en sais absolument rien.

Toute l'aire de la sépulture présente des traces non équivoques de l'action du feu; elle est pour ainsi dire formée d'un lit de cendres mélangées de quelques parties charbonneuses. A en juger par le contenu de cette tombelle, je la crois plus ancienne que celles que nous avons explorées l'an dernier à Suriauville et à Dombrot.

Cette première tentative n'était guère encourageante quant aux résultats matériels de la fouille, tu en conviendras: mais, tu le sais, mon cher ami, je ne me décourage pas facilement, et dès le lendemain matin (mardi 16 juillet), j'avais un chantier installé fort loin de là.

Tu te rappelles que l'an dernier nous avions aperçu de loin, dans la prairie placée à la droite du Bois-Grivet (communal de Dombrot), un tumulus bien régulier, surmonté d'un magnifique cerisier. La Société d'émulation des Vosges avait désiré le fouiller, et avait commencé à le sonder, mais le propriétaire s'était refusé à laisser abattre son arbre. J'eus alors la nouvelle *indélicatesse* de m'aboucher avec lui, je lui offris de lui payer largement la valeur de l'arbre en question, dont je lui laisserais, comme bien tu le devines, le libre usage après sa chute, et nous fûmes bientôt d'accord. Le travail préliminaire

put donc se commencer sans moi, et en toute liberté. Cette fois le brave maire de Dombrot n'avait pas à mettre le nez dans mes affaires. Quand j'arrivai sur les lieux, je trouvai tout mon monde parfaitement découragé, convaincu que le sol vierge était atteint, et qu'il n'y avait rien absolument à espérer. Au centre de l'aire formé par le déblai, je fis creuser à la pioche un trou d'un pied de profondeur : toujours même apparence ; nous allions quitter la place, lorsqu'un coup de pioche rapporta avec de la terre grasse et noire quelques parcelles provenant ou d'un morceau de charbon ou d'un corps en décomposition. Je donnai aussitôt l'ordre d'arraser la tombelle beaucoup plus profondément, et bien m'en prit. Une fois une couche d'un pied de terre enlevée sur toute la surface de l'aire, nous reconnûmes la couche funéraire de deux cadavres, munis de tous les ornements qu'ils avaient portés pendant leur vie. Quelques petits fragments de poterie celtique les accompagnaient. Le premier corps avait la tête au sud-ouest et les pieds au nord-est. Aux deux bras il avait des bracelets massifs de cuivre formés d'un tore tout simple. Aux deux jambes et au-dessus des chevilles étaient placés deux autres anneaux massifs, d'un diamètre naturellement supérieur à celui des bracelets. Enfin, au cou, il portait un collier de cuivre massif, en anneau continu et dont une partie, formant charnière, jouait encore avec une entière liberté sur son tourillon. Enfin les débris de deux fibules furent trouvés à proximité du collier.

Le second corps, que je regarde comme celui d'une femme, avait la tête un peu en arrière du premier, et il était orienté exactement du nord au sud, la tête étant au nord. Celui-ci portait aux bras deux bracelets de cuivre plein, mais d'un diamètre fort petit, de sorte que le métal, oxydé jusqu'au centre du tore, s'est brisé comme du verre au moindre contact. Tous les fragments de l'un de ces bracelets ont été recueillis, de sorte qu'il sera facile de le reconstituer; de l'autre, plus des trois quarts ont été perdus et rejetés avec les terres sur le bord de la fosse.

Aux pieds ce second cadavre portait des anneaux creux d'une minceur extrême et formant un tore d'assez gros diamètre mais fort léger. Ces deux anneaux de jambes, si semblables aux khalkhals des femmes arabes, n'ont pu être ramassés qu'en très-petits fragments, la pression des terres et l'action du temps ayant amplement suffi pour les écraser. Pas de collier. Pas trace de pierres dans la tombelle. Le succès de cette fouille me donna à réfléchir. Tu te rappelles que l'an dernier nous avions abandonné sur la lisière du communal de Dombrot un gros tumulus dans lequel nous n'avions trouvé que

les débris d'un vase celtique qu'il n'a pas été possible de reconstituer, parce qu'il en manquait trop de morceaux. L'absence de pierres formant voûte maçonnée solidement au-dessus des corps dans tous les autres tumulus explorés par nous, nous avait fait désespérer d'y rien rencontrer de plus. Je venais d'apprendre par une heureuse expérience qu'il n'est pas sage de se rebuter trop promptement, et je me décidai à reprendre en sous-œuvre ce tumulus, que la Société d'émulation avait abandonné, comme je l'avais fait moi-même.

Le vendredi 19 juillet, les ouvriers se portèrent par mon ordre snr ce point, et à peine y étaient-ils établis qu'un garde envoyé par je ne sais qui vint leur déclarer procès-verbal. Mes ordres étaient trop précis pour que l'on abandonnât la partie, et en attendant ma venue la fouille fut continuée. A mon arrivée, j'exhibai à l'agent chargé de me prendre en délit la lettre de M. le préfet des Vosges. Après l'avoir lue, le pauvre garde ne savait plus trop sur quel pied danser. Je ne pus obtenir de lui d'autre réponse à mes questions que l'affirmation que ses chefs lui avaient donné l'ordre de me guetter et de verbaliser contre moi. J'insistai alors pour qu'il le fît, lui déclarant que c'était son devoir strict. Ceci dit, je ne m'en occupai plus, et revins tout entier à mes fouilles.

Le tumulus sans pierres abandonné l'an dernier, et situé, ainsi que je te le disais tout à l'heure, à la lisière des bois communaux de Dombrot et de Suriauville, mais sur le territoire de Dombrot, a été entamé de nouveau en profondeur et en largeur. Du côté opposé à celui où l'an dernier nous avions trouvé un vase celtique tout disloqué, on a rencontré un lit de terre grasse et noirâtre, indice certain de la présence d'un cadavre, des fragments très-rongés par l'oxydation d'un bracelet plat en bronze, et enfin les débris d'un second vase funéraire. Tous ces objets, malgré leur minime valeur, ont été recueillis avec soin.

Tu te rappelles aussi qu'en battant le bois à la recherche des tumulus, nous en avions reconnu un fort aplati, fort effacé, à quelques cents pas à droite de celui dont il vient d'être question et dans le bois de Suriauville. Je l'avais fait entamer sans succès aucun et abandonné. Cette année, je l'ai fait attaquer de nouveau, et il a fourni un corps humain que n'accompagnait aucun ornement. Les débris de la tête ont été rassemblés et rapportés par moi : peut-être en pourra-t-on opérer la reconstruction : je m'en occuperai bientôt.

Après ces deux tentatives infructueuses, nous avons repris, à trente mètres environ du tumulus en terre, et cette fois encore sur le territoire de Suriauville, un petit tumulus que nous n'avions fait

que sonder l'an dernier, que la Société d'émulation des Vosges avait tâté après nous, et que nous avions, les uns et les autres, abandonné parce qu'il ne contenait pas de pierres. Il était presque arrasé au niveau du sol quand mes ouvriers s'y sont reportés. En enfonçant la pioche de cinquante centimètres de plus, nous n'avons pas tardé à mettre au jour la couche funéraire d'un brave Gaulois, contre le flanc gauche duquel de grosses pierres étaient rangées en ligne. Tu sais, par expérience, le plaisir si vif que l'on éprouve à rencontrer quelque objet digne d'intérêt : juge donc de ma joie en trouvant aux deux bras du corps de magnifiques bracelets de bronze, accompagnés de deux bracelets de fer déformés par la rouille. A l'époque où ce corps a été livré à la terre, le fer était donc encore un métal précieux dont on se faisait des parures. Vers les pieds du cadavre était un vase celtique noir en trop petits morceaux pour qu'il reste quelque espoir de le reconstruire. Vers la place de la tête la pioche d'un ouvrier a malheureusement brisé un grain de collier en terre cuite, gros comme une petite noix, et recouvert d'une couche d'émail à dessins réguliers. J'ai vainement cherché à rassembler tous les débris de ce précieux petit bijou, cela n'a pas été possible, pas plus que de retrouver dans les terres d'autres grains semblables.

Le lendemain (samedi 20 juillet), je me suis décidé à renvoyer au tumulus de Norroy deux ouvriers intelligents avec ordre de s'enfoncer plus avant et de fouiller plus profondément; leur peine a été à peu près perdue, puisqu'ils n'ont plus trouvé que quelques débris de poterie celtique et un fragment de silex taillé de petite dimension.

Enfin, mes fouilles de cette année se sont terminées par une exploration, tentée le lundi 22 juillet, dans de prétendus tumulus qui m'avaient été signalés dans les bois communaux de Giniéville. On est arrivé bien vite à reconnaître que les tombelles en question n'étaient que des amas de débris provenant de l'exploitation d'une ancienne carrière; aussi la fouille a-t-elle été abandonnée presque aussitôt, comme ne devant et ne pouvant rien produire.

Voilà, cher ami, le rapport fidèle de ma campagne archéologique de 1861 dans les environs de Contrexéville. Je crains bien que cette région ne soit désormais épuisée.

Tout à toi. F. DE SAULCY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE.

Nous continuons à nous mettre au courant des lectures et communications faites à l'Académie dans le cours des mois précédents. Les principales sont : 1° La seconde partie du Mémoire de M. le vicomte de Rougé sur les monuments du règne de Toutmès III découverts par M. Mariette ; 2° une Note de M. Egger sur un passage célèbre de Cicéron, relatif à la prétendue loi qui défendait aux artistes d'inscrire leur nom sur leurs œuvres ; 3° une Étude de M. Vivien de Saint-Martin sur la géographie ancienne de la Tripolitaine ; 4° un Mémoire de M. François Lenormant sur l'origine et la formation de l'alphabet grec ; 5° la suite des recherches de M. de Roussillon sur la direction des trois voies romaines dans le pays des Sardones.

Nous n'avons rien à dire du curieux Mémoire de M. de Rougé, que la *Revue* publie *in extenso* dans ce numéro même. Nous donnerons le mois prochain celui de M. de Saint-Martin et celui de M. Egger. Cela simplifie singulièrement notre tâche aujourd'hui ; car les deux autres Mémoires, celui de M. François Lenormant et celui de M. de Roussillon, très-étendus et remplis de détails minutieux, ne pourraient que fort difficilement être analysés avec la brièveté que nécessite les exigences de notre Recueil. Nous sommes donc obligés de nous rejeter sur des communications moins étendues, sans que nous voulions dire pour cela qu'elles soient au fond moins importantes. Nous donnerons ainsi d'ailleurs une idée plus vraie de la physionomie des séances de l'Académie, où les brèves remarques de quelques-uns de ses illustres membres et les discussions courtoises qui s'y engagent sont souvent, pour le moins, aussi instructives que les Mémoires de longue haleine et plus officiels dont la lecture remplit la majeure partie des séances. Les longs Mémoires arrivent d'ailleurs presque toujours au public, les discussions et remarques isolées, les recommandations et appréciations d'ouvrages nouveaux, plus difficilement et plus rarement. Rappelons d'abord que M. Maury a pris devant l'Académie l'engagement de lui lire prochainement un Mémoire sur le règne et la constitution de Servius Tullius. Les études approfondies que M. Maury a faites des populations primitives de l'Italie, et en particulier des Latins, des Sabins et des Étrusques, l'ont conduit à une appréciation nouvelle des récits que

Tite-Live et Plutarque nous ont laissés. Nous avons déjà entendu M. Maury développer ces idées au collége de France ; elles nous ont paru jeter un jour tout nouveau sur l'époque des rois. La part de la légende, la part de l'histoire y sont très-habilement faites. La publication du Mémoire annoncé sera un véritable service rendu à l'histoire romaine.

M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. Delesse, ingénieur des mines, un Traité sur l'azote et les matières organiques dans l'écorce terrestre, Paris, 1861, 1 vol. in-8. M. Egger signale l'intérêt que peut avoir ce livre pour les études archéologiques. M. Delesse propose, en effet, aux archéologues, dans son travail, un moyen de déterminer l'ancienneté relative des débris humains et en général des débris de corps organisés que l'on retrouve souvent au milieu des monuments antiques. M. Delesse ne s'est pas dissimulé l'incertitude qui domine les résultats obtenus jusqu'ici par ses nombreuses et patientes recherches. Il croit néanmoins qu'il est utile d'attirer l'attention des antiquaires sur certaines difficultés trop longtemps négligées par eux, et qui d'ailleurs, si graves qu'elles soient, ne semblent pas de nature à décourager toute espérance pour l'avenir. M. Jomard fait remarquer à ce propos que l'Académie a déjà témoigné de l'intérêt qu'elle prend aux recherches de cette nature et qu'elle a autrefois adjoint un de ses membres aux membres de l'Académie des sciences qui ont, il y a une douzaine d'années, été chargés d'examiner les découvertes de M. Boucher de Perthes.

Plusieurs membres appuient ces observations, à la condition de ne point donner aux analyses chimiques le premier rang dans les déterminations de ce genre, et de se rappeler combien de circonstances de toute sorte peuvent, en un temps donné, hâter ou retarder la décomposition des corps enfouis dans la terre.

M. le secrétaire perpétuel communique à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes, à M. Léon Renier, sur une découverte d'une grande importance. Il s'agit de la fameuse inscription d'Ancyre, dont rien de nouveau depuis Hamilton, en 1840, n'avait été révélé au monde savant, malgré de récentes investigations faites sous le patronage de la Belgique et de la Prusse. M. Perrot et son compagnon de voyage, M. Guillaume, ancien élève de l'École de Rome, ont trouvé aux abords du temple toute la première partie de la traduction grecque du testament d'Auguste, dont Hamilton a copié la fin. Elle comprend huit colonnes qui mènent jusqu'au milieu de la troisième colonne du latin, et servent à combler bien des lacunes du texte original. Une maison qui a été achetée et démolie dérobait cette partie aux regards ; une autre maison doit cacher la suite, faisant le milieu de l'inscription. M. Perrot compte l'abattre de même et rattacher ainsi ce qu'il a découvert à la partie que Hamilton a mise au jour. M. Perrot a trouvé le texte latin dans un état de dégradation extrême. Néanmoins, il compte pouvoir en rendre la lecture et la restitution plus faciles, grâce aux mesures qu'il a prises de concert avec son compagnon de voyage.

M. François Lenormant offre à l'Académie le moulage d'une stèle araméo-égyptienne analogue à celle de Carpentras; cette stèle, second monument jusqu'ici connu de son espèce, a été découverte par M. Lenormant à Rome, dans le musée égyptien du Vatican, où elle passait pour démotique. Les bas-reliefs de la stèle représentent les scènes funéraires habituelles sur les monuments sépulcraux de l'Égypte. L'inscription en lettres araméennes est ainsi conçue : *Oukh Khoui, fils de Tahhbès, prêtre du dieu Osiris.* Le titre du personnage est, sous une forme masculine, identiquement semblable à celui de la femme à qui était consacrée la stèle de Carpentras.

M. Egger fait une communication concernant une nouvelle plaque de bronze rentrant dans les *symbola* et les *tessères* à inscription dont il a publié, dans le Mémoire que nos lecteurs connaissent, deux exemples parvenus successivement à sa connaissance. Il doit le troisième, dont il est ici question, à l'obligeance de M. Gerhard, de Berlin, qui en a pris copie au musée de cette ville. Le texte envoyé par M. Gerhard porte :

TESSERAM · PAGA
NICAM 'L · VERA
TIVS · FELICISSI
MVS · PATRONVS
PAGANIS · PAGI
TOLENTINES: HOS
TIAS · LVSTR · ET · TESSR
AER · EX · VOTO · L · D D

V ID · MAS · FELICIT

La plaque est un carré d'environ douze centimètres de côté; elle est surmontée d'un petit buste de femme que M. Gerhard croit être une Junon.

M. Egger n'ose proposer encore aucune explication de cet *ex voto*. Il appelle seulement sur cet intéressant objet d'études l'attention des archéologues. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Nous recevons d'un de nos correspondants la communication suivante :

A Monsieur le directeur de la Revue archéologique, *à Paris.*

Genève, septembre 1861.

Monsieur le directeur,

Peut-être vous sera-t-il de quelque intérêt d'apprendre que l'on a récemment découvert une inscription gallo-romaine à Annemasse, dans le département de la Haute-Savoie, à six kilomètres environ de Genève. J'ai pu lire sur place cette inscription, et je crois pouvoir vous garantir l'exactitude de la transcription suivante :

FIRMVS · HILARI . F .
MARTI PRO MEI (1)
C · ATEIO · CAPITONE · G · VIBIO · POSTVM
COS ·

C'est un autel votif consacré au dieu Mars par Firmus, fils d'Hilarus, sous le consulat de C. Ateius Capito et de G. Vibius Postumus, qui répond à l'an de Rome 757 (5 ans après la naissance de J. C.).

Cette inscription a pour nos contrées une véritable valeur, parce qu'elle est peut-être, à l'exception d'une inscription trouvée à Landecy, canton de Genève, la plus ancienne que nous possédions dans les environs.

Situé au pied d'un coteau très-fertile à l'entrée du Faucigny, et près des bords de l'Arve, Annemasse a été sous la domination romaine un poste important. On y conserve encore, à la porte d'entrée de l'église, une inscription funéraire qui se rattache au Bas-Empire par ses proportions et ses ornements; elle est consacrée à la mémoire d'*Attinia Tiberia Maxima* par *Aurelius Romanus Protector ducenarius*; le titre de ducenarius est probablement employé ici dans le sens de chef de deux cents hommes, comme dans l'inscription reproduite par M. de Saulcy dans le numéro de juillet de la *Revue archéologique*. Voici maintenant l'inscription d'Annemasse, qui contient l'indication du ducenarius :

D M
ET MEMORIAE ATTINIAE TIBE
RIAE MAXIMAE AVRELIVS ROM
ANVS PROTECTOR DVC
ENARIVS CONIVGI INCOMPARABILI

(1) Mei[s]. (*Note de la rédaction.*)

D'un côté de l'inscription, on remarque une *ascia*, de l'autre un niveau à perpendicule.

Outre ces deux inscriptions, on a découvert à diverses reprises à Annemasse de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine, entre autres un aqueduc souterrain que l'on retrouve à Chêne et à Mollesulaz, villages situés dans la direction de Genève. Cet aqueduc est construit en tuf, revêtu de ciment romain et conduit une eau excellente qui servait peut-être à alimenter Genève ou quelque localité des environs.

On a longtemps recherché sur place l'assiette probable de la voie romaine qui conduisait, d'après l'Itinéraire d'Antonin, de Bautas (Annecy) à Genève (Genava), sur une distance de vingt-cinq milles romains. On a maintenant acquis la quasi certitude que cette voie passait derrière Salève, l'une des montagnes qui bornent du côté de la Savoie la vallée du Rhône, et venait traverser l'Arve, non loin d'Annemasse. D'Annemasse, la voie se bifurquait sur Genève et probablement aussi sur Thonon; car on a découvert dans la direction de cette ville, et sur les bords du lac de Genève, plusieurs pierres milliaires. Quoi qu'il en soit, ce qui est incontestable, c'est qu'une voie passait à Annemasse; comme preuve, on peut citer une colonne milliaire découverte près d'Annemasse et dont l'inscription a été publiée par Alb. Beaumont, dans sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*. Depuis que ce voyageur très-superficiel eut l'occasion de la voir, cette colonne a été, paraît-il, transformée en rouleau de jardin, et maintenant elle n'existe plus. Alb. Beaumont avoue lui-même avoir eu beaucoup de peine à déchiffrer l'inscription; aussi la copie qu'il en donne se ressent-elle des difficultés qu'il a rencontrées. J'ai le bonheur de posséder un manuscrit qui contient un dessin assez détaillé et, semble-t-il, très-fidèle de cette inscription. L'auteur de ce manuscrit, savant très-consciencieux et très-exact, m'inspire plus de confiance que M. Alb. Beaumont; il a de plus le mérite d'avoir lui-même tracé un dessin de l'inscription, tandis qu'Albanis Beaumont s'est borné à en donner le relevé. Je crois donc pouvoir la publier, d'après l'auteur de ce manuscrit, d'une manière plus correcte et plus complète.

IMP CS GAL ^ V	Imp. C(ae)s Gal. Val.
MAXIMIANO ^	Maximiano P. F. Invic.
T ^ FLA ^ VAL ^ SEV . .	Et Fla. Val. Severo. P. F. In. Aug.
ET ^ GAL ^ MAX...I . . .	Et Gal. Val. Maximino
ET FLA ^ VAL ^ CO . .	Et Fla. Val. Constantino
NOB CAES MP	Nob. Caes. M. P.

On voit encore dans l'ouvrage de M. Alb. Beaumont un fragment d'entablement, d'une belle composition, trouvé près du même village d'Annemasse. A diverses reprises, et tout récemment encore, on y a fait des découvertes considérables d'amphores et de poteries en terre sigillée. L'un des plus beaux vases que j'ai pu voir portait le nom du fabricant : OF. SILVINI.

D'autres fragments de poterie sigillée représentent dans leurs moulures des sphinx, des sangliers en arrêt, des bacchantes ou des faunes dont le dessin est exécuté avec beaucoup d'intelligence. Ces débris semblent tous provenir des mêmes ateliers que les poteries gallo-romaines découvertes en grand nombre à Genève et aux environs.

Tels sont, Monsieur, les détails que j'ai pris la liberté de joindre à l'envoi de l'inscription découverte à Annemasse; réunis, ils me semblent prouver d'une manière suffisante l'importance relative de cette localité sous la domination romaine. Les habitants de ce village, maintenant français, ont compris qu'il était de quelque intérêt de rassembler les objets découverts dans leur localité; ils ont projeté la fondation d'un petit musée dont les autorités départementales feraient bien d'encourager l'essor.

Agréez, etc. HENRI FAZY.

— On nous écrit de Mâcon que la Commission d'archéologie a récemment visité, en compagnie de M. le sénateur Amédée Thierry, les fouilles que M. Galaire fait exécuter sur le territoire de Port-sur-Saône, entre le village du Magny et le hameau de Cuclos (rive droite de la Saône), à l'endroit où l'on s'accorde à voir l'emplacement de l'antique ville de Port (*Portus-Abucinus*). Là se montrent, à la surface du sol, des débris de marbres, de mosaïques, de poteries, de tuileaux, qui marque un espace non moins grand que celui qu'occupe la ville de Vesoul.

Dès les premiers coups de pioche, on a mis au jour, à la profondeur de trois à quatre décimètres, les ruines d'une vaste et luxueuse habitation gallo-romaine que l'on a déblayée complétement; et d'autres fouilles, pratiquées dans un rayon de deux cents à trois cents mètres, ont fait rencontrer partout de semblables restes de constructions.

Entre ces murs de diverse épaisseur, qui n'ont plus que quatre-vingts centimètres à un mètre de haut, on retrouve l'épaisse couche de béton, ou les débris des pavés de mosaïque, de marbre ou de brique qui formaient l'aire du rez-de-chaussée des habitations. On y retrouve aussi des objets de tout genre, dont quelques-uns sont remarquables par la richesse de la matière ou la beauté du travail : fragments de poteries et de vases de verre, tuiles à bord relevé, piliers de brique des hypocaustes, marqueteries de marbre et de granit, plaques des enduits peints à fresque dont les murailles sont revêtues, débris de sculptures, ustensiles de ménage, médailles, bijoux, etc. Toutes ces richesses archéologiques sont recueillies avec soin et classées. Le plan des ruines est dressé par un géomètre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

— Des fouilles se poursuivent actuellement à Vieux, près Caen, sous l'habile direction de M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie. Plusieurs substructions ont été déjà dégagées, et des objets intéressants transportés au musée de Caen.

BIBLIOGRAPHIE

Les Maîtres bombardiers, canonniers et couleuvriniers de la cité de Metz, par M. Lorédan Larchey, ex-brigadier d'artillerie, ancien élève de l'École des chartes, attaché à la bibliothèque Mazarine. Paris, librairie militaire de Dumaine, 30, rue et passage Dauphine. 1861. In-8, figures.

M. Larchey est un homme de goût et d'étude, de savoir et d'imagination : il s'est montré tel dans plusieurs écrits où il a prouvé que ces qualités ne sont pas incompatibles. Le sujet qu'aborde aujourd'hui M. Larchey appartient à l'érudition pure ; il rentre directement dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie. Sans parler ici d'un livre qu'il serait trop facile de louer et difficile, peut-être, de mettre sur la sellette, le *passé* et surtout les *origines* de l'artillerie offrent à nos recherches une matière pleine d'attrait et que d'estimables travaux sont loin d'avoir épuisée. M. Larchey, en attendant mieux, s'est livré à des investigations assidues sur l'artillerie de Metz, sa ville natale. Dans ses limites mêmes, ce cadre spécial et bien choisi se recommande par de très-heureux avantages. Metz, au moyen âge, était une de ces petites républiques ou villes libres dont Francfort-sur-le-Mein nous montre aujourd'hui un spécimen encore survivant entre tant d'autres analogues et qui ne subsistent plus. Cette ville avait donc, par le passé, l'importance d'un petit État, d'une *puissance*, qui se gouvernait elle-même. De plus, la ville de Metz est actuellement l'une de nos grandes écoles militaires et spécialement d'application pour l'artillerie. M. Larchey a fouillé aux sources mêmes : il a dépouillé les chroniques, assez confuses il est vrai, de cette cité ; il a consulté surtout, et avec un profit plus certain, les archives municipales, qui lui ont fourni une suite abondante de matériaux précieux. Nous aurions bien quelques objections à élever sur la valeur historique de certains témoignages rétrospectifs mis en œuvre par l'auteur de ce mémore. Nous pourrions contester les inductions qu'il en tire relativement au premier emploi de l'artillerie à Metz ; emploi qui remonterait, selon lui, à 1324. Mais M. Larchey se prémunit lui-même contre ces difficultés par une sage et prudente réserve. A part ce point douteux, ce qui recommande les conclusions de l'utile et intéressant opuscule dont nous parlons, ce n'est pas leur portée générale, mais leur netteté, leur solidité, et leur précision. Tels sont les fruits que l'on devait en effet espérer d'une telle étude, circonscrite et bien déterminée. L'auteur a divisé comme il suit son travail : 1° Dissertation sur les *origines* de l'artillerie messine ; 2° Histoire de ses

développements; 3° *Personnel* : maîtres de l'artillerie, bombardiers, etc.; 4° *Matériel* : bouches à feu, etc.; 5° *Pièces justificatives*. Cette méthode nous paraît excellente en elle-même.

M. Lor. Larchey, dans un prospectus joint à son mémoire, annonce l'intention de publier prochainement, et par souscription (1), un ouvrage intitulé : *Origines de l'artillerie française*. Cet ouvrage, tracé sur le même plan que le mémoire, embrasserait ce grand et curieux sujet dans toute son étendue. Nous savons que M. Larchey réunit avec persévérance et avec sagacité, depuis plusieurs années, les matériaux, fort dispersés, de cette histoire. L'opuscule qu'il vient de mettre au jour prouve, selon nous, que ce jeune érudit est parfaitement préparé pour conduire à bonne fin son entreprise. A. V. V.

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin, par Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, secrétaire général de l'Académie. **Reims, in-8°, 1860.**

Le travail de M. Loriquet se divise en sept parties : Culte païen, État politique et gouvernement de la cité, État militaire, Voies et commerce, Monuments divers, Inscriptions funéraires, Marques de fabrique.

Les inscriptions mentionnées dans ce travail sont au nombre de soixante-trois, en y comprenant quatre cachets d'oculistes, et trente marques de potiers. Adoptant les divisions suivies par M. Loriquet, nous voyons qu'on adorait à Reims le dieu gaulois *Camulus*, les déesses gauloises *Arduina* et *Rosmerta*, et les dieux romains Saturne, Jupiter, Mercure, Hercule, Auguste, Apollon; que cette ville avait des décurions et un censeur, fournit à l'empire des fantassins, des cavaliers, et dans la personne de Jovin un maître de l'infanterie et de la cavalerie; qu'il en partait des voies importantes; qu'il mourut à Lyon un fabricant de saies originaire de Reims; que l'empereur Constantin II fit bâtir des thermes à Reims, etc., etc.

M. Loriquet a fait preuve d'un grand soin en recueillant ces inscriptions, de beaucoup de science en les commentant.

Mais nous croyons que son œuvre aurait gagné à être disposée dans un ordre différent. Suivre dans le classement des inscriptions romaines un ordre basé sur la nature des renseignements que ces inscriptions fournissent, c'est s'engager dans des difficultés inextricables, car souvent la même inscription nous fait connaître plusieurs faits dont chacun se rattache à une catégorie d'idées complétement étrangère aux idées auxquelles chacun des autres se réfère. M. Loriquet eût dû, ce nous semble, diviser son mémoire en deux parties : l'une consacrée au texte et à la traduction des inscriptions, l'autre consistant en un exposé méthodique des faits que ces

(1) Chez l'auteur, rue de Londres, 29 ; deux volumes avec figures : chaque volume séparé : 10 francs.

inscriptions portent à notre connaissance. Dans tous les cas, son travail devra être étudié par les personnes qui voudront écrire l'histoire de Reims à l'époque romaine, et il leur fournira une foule d'indications précieuses.

Le livre de M. Loriquet est accompagné de planches qui reproduisent notamment les trois faces du fameux tombeau, dit de Jovin conservé à la cathédrale de Reims. H. D'A. DE J.

Phidias, sa vie et ses ouvrages, par Louis de Ronchaud. Paris, Gide, 1861. In-8°.

L'art grec est un thème inépuisable sur lequel s'exercent et s'exerceront encore longtemps les esprits enthousiastes aussi bien que les critiques. Et dans cet état, les œuvres de Phidias auront toujours le privilége de passionner davantage, car il est permis d'affirmer qu'elles demeurent le *nec plus ultra* du génie plastique. Mais pour apprécier convenablement les chefs-d'œuvre du grand sculpteur athénien, il ne suffit pas d'être esthéticien, il faut encore être antiquaire; il ne suffit pas d'être antiquaire, il faut aussi être esthéticien. Cette heureuse alliance du goût et de la pratique des monuments, M. Louis de Ronchaud a cherché à la réaliser dans le livre que nous signalons. C'est une étude consciencieuse et complète de l'art grec dans sa plus magnifique expansion, c'est une histoire de Phidias et de son école faite par les monuments, où la connaissance des auteurs anciens vient en aide à l'intelligence des fragments que nous avons conservés. L'auteur reprend plusieurs questions qui ont été fort agitées dans ces derniers temps; il fait aussi bien la biographie de Phidias et la description de son œuvre que l'histoire des travaux archéologiques dont cet œuvre a été l'objet. On sent, en étudiant son livre, qu'il a creusé le sujet, et dans un simple volume, il résume des travaux étendus, qu'il analyse et discute en homme compétent et en appréciateur impartial. Aujourd'hui que la Grèce est plus visitée et plus connue, que l'antiquité écrite ne suffit plus, qu'on veut la voir chez elle et dans ses créations plastiques, un ouvrage tel que celui de M. de Ronchaud sera un guide sûr et un excellent initiateur de l'appréciation des beautés qu'il a voulu nous faire mieux sentir. L'art antique n'était pas séparé de la religion, dont il était la forme vivante, comme la poésie en était le langage; l'auteur l'a compris, et, en exposant les travaux de Phidias, il prend soin de nettement caractériser les idées mythologiques qui l'inspiraient. Nous autres Français, auxquels ont a donné une éducation classique, nous avons le tort, une fois arrivés à l'âge mûr, de ne plus regarder les anciens que comme des souvenirs d'adolescence; nous laissons s'éteindre, faute d'aliments, ce feu que l'éducation avait pris tant de peine à allumer, et, au lieu de tirer de notre instruction classique une source de jouissances et un ennoblissement pour l'esprit, nous demeurons trop souvent indifférents à ces chefs-d'œuvre que nous avions été si bien préparés à connaître. Un commerce plus assidu avec la Grèce nous sauvera de cette déplorable indifférence; nul mieux que le livre de M. de Ronchaud n'est propre à nous ramener dans la sphère des nobles admirations et des études vraiment libérales. A. M.

Histoire des Francs, Grégoire de Tours et Frédégaire, traduction de M. Guizot; nouvelle édition, entièrement revue et augmentée de la Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, par Alfred Jacobs. Paris, Didier, 1861. 2 vol. in-8°, avec carte.

Grégoire de Tours et Frédégaire sont les deux ancêtres de notre histoire nationale : l'*Histoire des Francs*, de l'un, et la *Chronique*, de l'autre, constituent les principales sources auxquelles il faut puiser pour connaître les temps mérovingiens. Rendre ces deux monuments historiques accessibles à tous, permettre aux gens du monde comme aux érudits de lire sans peine les détails curieux qui y sont renfermés, est une œuvre qu'on ne saurait trop encourager. Aussi M. Guizot, quand il forma le projet, il y a quarante années, de populariser les naïfs narrateurs des anciens événements de notre histoire, plaça-t-il en tête de sa collection Grégoire de Tours et Frédégaire. Depuis, les études sur les temps mérovingiens ont fait de notables progrès, et la traduction donnée par M. Guizot demandait à être revue et complétée par des notes. M. Alfred Jacobs s'est chargé de cette tâche avec l'agrément de l'illustre traducteur. Ses recherches sur la géographie ancienne des Gaules le préparaient admirablement au travail qu'il s'est imposé, et, revue par lui, la version française de Grégoire de Tours et de Frédégaire apparaît avec un caractère plus conforme au style des deux chroniqueurs, et éclaircie par de savantes indications. M. Jacobs a fait suivre la traduction d'une étude sur la Géographie de Grégoire de Tours et sur celle de Frédégaire, dont une partie nous était déjà connue par une thèse estimable, mais qui, dans cette nouvelle édition, a encore reçu des améliorations. M. Jacobs a conservé la division par livres et chapitres, qui permet de retrouver, avec sa traduction, les renvois faits au texte latin, et heureusement élucidé certains passages obscurs, dont ses études spéciales lui ont mieux fait saisir le sens.

L'archéologie, comme l'histoire, trouvera dans cette traduction des lumières précieuses; car, sous nos premiers rois, le monde romain était encore vivant, bien que l'influence barbare en eût déjà altéré le cachet.

A. M.

NOTE

SUR LA NÉCROPOLE GAULOISE DE BRULLY

HAMEAU DÉPENDANT DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN (CÔTE-D'OR)

ET SUR CELLE

DU BOIS DE LA PERROUSE

dépendant d'Auvenay.

A gauche du point où la route actuelle d'Ivry à Meursault descend dans la vallée de Saint-Romain, au lieu même dit le *Moulin à vent*, s'ouvre un chemin qui conduit au hameau de Brully. Cette route, à quelques cents mètres au nord, coupe un plateau inférieur, nommé *la Buffole* ou *la Beffole*, en deux parties inégales, dont celle placée à gauche du chemin se nomme la petite Buffole. Ce plateau, sans culture, et semblable à tous ceux qui dans ce pays reçoivent le nom de *chaumes*, est aujourd'hui la propriété de M. Abord, l'un des hommes les plus lettrés de la Bourgogne et membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

La Buffole est couverte d'un grand nombre de tumulus disposés en groupes réguliers et qui paraissent remonter à la haute époque gauloise. L'an dernier (1860), M. Abord eut l'heureuse idée de tenter quelques fouilles dans la nécropole de la Buffole. Mais ces fouilles furent malheureusement peu fructueuses. Des ossements humains et des fragments de poterie gauloise furent seuls exhumés par les soins du savant propriétaire.

Dans la première quinzaine de septembre de cette année (1861), j'allai visiter cette curieuse localité, et j'y reçus le plus gracieux et le plus obligeant accueil de M. Abord et de sa famille. Des fouilles en commun furent décidées par nous, et une journée entière fut consacrée à explorer les tombelles de la Buffole. Quelques ossements et de nouveaux débris de poterie gauloise, en très-petit nombre.

furent les seuls fruits de la recherche la plus obstinée, et nous dûmes rester convaincus que toutes ces tombelles avaient été éventrées et dépouillées à une époque déjà fort ancienne. Force nous fut alors de renoncer à tout espoir de trouver mieux que ces débris sans grande valeur historique.

Restait à étudier la disposition des tombelles, et je me décidai à en entreprendre le levé. Cette fois ma peine n'a pas été perdue, et je me réjouis de pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le plan d'une nécropole gauloise, avec les groupes bien déterminés des tombelles qui la peuplent. La disposition relative de ces groupes me paraît offrir un véritable intérêt, et il serait à désirer que partout où existent encore des cimetières appartenant à cette époque reculée de notre histoire nationale, de semblables levés fussent exécutés avec tout le soin désirable. On arriverait ainsi sans doute à constater beaucoup de faits restés inaperçus jusqu'à ce jour. (Voyez la planche .)

Dans l'hiver de 1860 à 1861, M. Jules Serre, propriétaire du domaine d'Auvenay, mit en coupe son bois dit de *la Perrouse;* deux immenses tumulus de pierre et de très-grands amas réguliers de pierres sèches, disposés en sorte de murailles, furent ainsi découverts et justifièrent le nom de la Perrouse, que cette coupe portait de temps immémorial. A la fin de mon séjour à Auvenay, je fis entreprendre quelques fouilles sur ce terrain et je vais en faire connaître les résultats. Avant tout je dois donner une idée de la disposition générale de ces étranges amas de pierres qui constituent, j'en ai la conviction, comme les tumulus de la Buffole, une sorte de nécropole, peut-être sacrée. Le bois de la Perrouse couronne le bord du haut plateau d'Auvenay faisant face à la commune d'Ivry et va se relier, à un kilomètre au nord, au bois du Deffend, qui domine de la même manière le territoire de la commune de Cussy la Colonne.

A la crête extrême dominant les champs cultivés placés au-dessus de la route impériale qui, venant de la Roche-Pot, descend à Ivry, se voient deux tumulus d'un peu moins de quatre mètres de hauteur, et de soixante-dix à quatre-vingts mètres de circonférence. Ils sont entièrement formés de pierres de dimensions médiocres, placées avec soin les unes sur les autres, de manière à former une masse compacte et dont la durée devait braver l'action des siècles. Toute la crête du bois, en avant de ces deux tumulus, est garnie d'un amas énorme de pierres, restes évidents d'une muraille en pierres sèches à laquelle se relient, dans une direction sensiblement perpendiculaire, de grandes traînées de pierres de même nature et

de quarante à cinquante mètres de longueur. Le mur de face, qui suit à angles droits les sinuosités de la crête, s'étend au nord et au sud à plusieurs centaines de mètres. Au sud, dans une portion du bois non encore exploitée, j'ai reconnu un troisième tumulus, de très-grande dimension et de même nature, qui sera exploré l'an prochain. Entre les deux tumulus principaux se trouvait une rampe pour gagner la vallée, et j'ai cru y reconnaître encore trois larges marches formées de pierres de champ, et destinées à retenir les terres de ces gradins primitifs. Entre les deux tumulus commence une muraille en pierres sèches, large de quatre mètres, bornée sur ses flancs de pierres fichées, haute encore de près d'un mètre, et s'étendant de l'ouest à l'est sur une longueur de plus de cinq cents mètres. Dans le voisinage des deux grands tumulus, et entre les amorces de murailles perpendiculaires à la crête, on remarque un certain nombre de petits tumulus et de trous coniques fort réguliers de quatre à cinq mètres de profondeur et de huit à dix mètres de diamètre. Des fouilles seules, que je n'ai pas eu le temps de faire, nous apprendront la destination et l'origine de ces excavations, qui pourraient fort bien n'être que de très-modernes fours à chaux. C'est ce que nous saurons l'an prochain. A cette époque aussi, je prendrai un levé exact de tout cet ensemble de constructions, qui me paraissent dignes de l'attention des archéologues.

En attendant j'ai fait ouvrir cette année les deux grands tumulus auxquels tout l'ensemble de la construction semblait subordonné, et voici ce que j'y ai trouvé : Dans le tumulus de droite (nord), on a rencontré, au niveau du sol, les restes en très-petite quantité d'un corps humain, sous la tête duquel était placé une sorte de serpe *en fer*, courte, fortement arrondie et à taillant extérieur. A la place où devaient être placés les poignets, nous avons ramassé plusieurs fragments d'un large bracelet de bronze formé d'un simple ruban épais garni d'un bourrelet en saillie sur ses deux bords et sur son centre. Les pierres, en se tassant, avaient écrasé et pour ainsi dire pulvérisé les os du cadavre en brisant les objets métalliques, sauf la serpe, dont le corps est bien conservé et porte encore l'amorce de la soie.

Le second tumulus, celui de gauche (sud), entamé aussitôt après l'exploration du premier, a présenté exactement la même construction. Les ouvriers, arrivés au sol naturel, ont rencontré de faibles débris d'un corps humain accompagné cette fois d'une grande et belle épée gauloise ayant exactement la forme des épées de bronze bien connues de tous les archéologues, mais de dimension double à

peu près et en fer. C'est là, je n'en doute pas, le premier et unique spécimen connu de l'épée de fer dont parte Tite-Live, et qu'il fallait redresser avec le pied lorsqu'un coup violent l'avait faussée.

L'entrée d'une serrure et sa petite clef, le tout en bronze, ont été trouvées à côté du corps et à peu près à la hauteur des hanches. Quelques menus fragments de poterie dite celtique complétaient le mobilier de cette tombe.

Enfin j'ai fait ouvrir un très-petit tumulus placé en arrière et assez près de celui de droite, et j'y ai trouvé avec la plus grande surprise de nombreux fragments de tuiles romaines (*imbrices* et *tegulæ*), des débris de poterie incontestablement romaines aussi, et quelques ossements, le tout placé pêle-mêle dans un lit de terre noire, mélange assez épais de charbons et de cendres. Là a reposé certainement un Gallo-romain, tandis que dans les deux grands tumulus ont été inhumés deux Gaulois d'une époque bien antérieure à la conquête, dont l'un (celui à la serpe) était probablement un druide, et l'autre (celui à l'épée) un guerrier. Qui sait si ces deux personnages ne furent pas assez illustres pour qu'un Gaulois de la vieille roche ait voulu protester contre la domination romaine en exigeant qu'on l'enterrât près d'eux suivant les rites de ses ancêtres, mais avec des objets appartenant à l'époque de civilisation relative où il vivait?

F. DE SAULCY.

SUR LES ANCIENS SITES

DE LA TRIPOLITAINE

Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 13 septembre.

Dans une note imprimée au numéro de juillet de la *Revue archéologique* (page 29), M. le baron de Krafft a proposé des identifications nouvelles pour les anciennes villes de la région des Syrtes. Ce n'est rien moins qu'une réforme absolue de l'ancienne géographie de cette partie du littoral africain. Cette note me paraît appeler quelques observations.

M. de Krafft est un voyageur zélé, et, je le crois, plein d'avenir. Il a, dès à présent, la noble ambition de marcher sur les traces de Barth dans le nord de l'Afrique, et de combler quelques-unes des lacunes que n'a pu remplir le grand explorateur. Traverser de l'ouest à l'est le pays des Tibous, afin d'étudier de près, et sur une large échelle, cette race hybride jusqu'à présent si imparfaitement connue, ce serait un des services les plus importants que, dans l'état actuel des choses, on pût rendre à l'ethnographie africaine. M. de Krafft nous apprend que telle est l'entreprise à laquelle il se prépare (1), et ce projet seul suffirait déjà pour lui mériter la reconnaissance sympathique de tous les amis de la science. Ce n'est donc pas dans une vaine pensée de critique que j'ai voulu réfuter les propositions du voyageur en ce qui se rapporte à l'ancienne géographie

(1) On peut voir son intéressante communication au *Tour du monde*, nº 57, t. III, 1861, p. 66.

de la côte tripolitaine. Mais l'avancement de la science a souvent plus à souffrir d'une erreur que d'une lacune ; et je suis persuadé que ce sera répondre aux intentions de M. de Krafft lui-même que de montrer en quoi pèche son étude actuelle, ne serait-ce que pour susciter ses recherches futures.

M. de Krafft dit, non sans quelque raison, que l'identification des vieilles cités tripolitaines n'est pas facile, et il ajoute que dans cet embarras « on s'est arrêté à un système de convention qui fait de *Sabrata* le vieux Tripoli (Tripoli Vecchio), d'*Oëa* la ville actuelle de Tripoli, capitale de la province, et de *Leptis Magna* le village de Lebda. On place les autres (dit-il) un peu au hasard. »

Nous allons voir que si l'application au local actuel des différents noms que nous ont transmis les documents anciens est, en effet, sujette à bien des difficultés, l'identification des trois localités principales de la Tripolitaine, *Leptis Magna*, *Oëa* et *Sabrata* (les seules, à vrai dire, qui aient été faites jusqu'à présent), repose sur quelque chose de plus que sur un système de convention.

Ce qui jette tant d'incertitude sur ce chapitre de géographie comparée, c'est, d'abord, le désaccord des documents, puis, jusqu'à présent, l'insuffisance des investigations locales qui peut-être conduiraient à fixer un ou plusieurs des points flottants, et fourniraient par là un ou plusieurs jalons propres à diriger dans la détermination des autres. Cependant, en ce cas comme toujours, la première règle est de ne pas confondre en bloc les documents d'époques et de caractère différents, et de régler sur leur nature même le degré d'autorité qu'on leur peut accorder, ainsi que l'usage qu'on en doit faire. Si je rappelle ces règles de critique trop souvent oubliées, bien qu'élémentaires, c'est que nulle part l'application n'en est plus nécessaire que dans le cas actuel.

Les textes principaux que l'antiquité nous a laissés sur la géographie tripolitaine peuvent se ranger en deux groupes : d'une part sont les itinéraires, terrestres ou maritimes, donnant les distances ; d'une autre part, les textes purement énumératifs ou descriptifs des géographes ou des compilateurs. A la première classe appartiennent le périple qui porte le nom de Scylax, l'itinéraire Antonin, la table dite de Peutinger et le Stadiasme ou Portulan alexandrin de la Méditerranée, auxquels on peut joindre Ptolémée. La seconde classe se compose des très-courtes indications de Strabon, de Méla, de Pline et de Solin.

Par cette distinction seule, on peut juger que des écrivains qui, dans une description rapide de la zone africaine, nomment en courant deux ou trois localités, non-seulement sans en marquer la situation respective et les distances, mais parfois sans s'astreindre même à l'ordre naturel des lieux (c'est notamment le cas pour Pline), on peut juger, dis-je, que ces écrivains ne sauraient avoir, pour des recherches de cette nature, le même rang ni la même autorité que les documents, tels que les Itinéraires et les Périples, où les lieux se suivent en une série continue, et où la distance d'un lieu à un autre est marquée. Si les copistes avaient conservé sans altération les signes numériques, il n'y aurait pas d'hésitation sur l'emplacement des localités indiquées : et bien que par malheur il n'en soit pas ainsi (c'est de là que viennent toutes les difficultés), on est du moins parfaitement fixé sur la position relative des lieux.

Entrons maintenant un peu dans le détail. M. de Krafft croit que c'est par une pure erreur dans l'interprétation des textes qu'on a appliqué le nom de *Neapolis* à Lebida ; que ce nom de *Neapolis* ne saurait convenir qu'à la ville actuelle de Tripoli, ainsi distinguée d'une *Tripolis* plus ancienne que les marins ont continué de désigner sous le nom de Tripoli Vecchio ; et enfin, que c'est entre Tripoli Vecchio et Tripoli, au lieu appelé Zaouya, qu'il faut placer l'ancienne *Oëa*. Telles sont les principales vues de M. de Krafft, en les dégageant du *lapsus calami* qui lui fait appliquer à la ville actuelle de Tripoli la qualification de *Tarabolas el-Gharb*, ou de l'Ouest, par rapport au Tripoli Vecchio des marins (1).

Je regrette d'avoir à le dire, mais il y a en tout ceci autant d'erreurs que de mots. C'est ce que l'on peut montrer avec la dernière évidence. C'est, du reste, à tort que j'ai qualifié de nouvelles les hypothèses de M. de Krafft, car elles ne font que renouveler textuellement les erreurs depuis longtemps vieillies de della Cella (2).

La synonymie de *Neapolis* et de *Leptis Magna*, et leur commune application à la localité actuelle de Lebida, celle d'*Oëa* à Tripoli, et

(1) Quand les auteurs arabes appliquent à la Tripoli africaine l'épithète d'*el-Gharb*, l'Occidentale, c'est pour la distinguer de Tripoli de Syrie. Je ne voudrais pas insister sur ces confusions si singulièrement accumulées dans la courte Note de M. de Krafft.

(2) *Viaggio da Tripoli di Barberia alle frontiere occidentali dell' Egitto, fatto nel* 1817, p. 26 et suiv. de l'édition de 1826. Je crois inutile de transcrire le passage, qui est reproduit à peu près mot pour mot dans la Note de M. de Krafft.

enfin la parfaite convenance du site ruiné appelé Tripoli Vecchio (à vingt lieues ou soixante milles romains à l'ouest de Tripoli) avec l'antique *Sabrata*, ces trois faits sont si bien et si solidement établis, que je pourrais me borner à renvoyer à la relation de MM. Beechey (1), à celle du docteur Barth (2), et surtout aux riches commentaires que M. Carl Müller a joints à son édition des *Petits géographes* (3), si je ne m'étais proposé, en touchant à ce sujet, quelque chose de plus qu'une simple réfutation.

La plus ancienne de nos autorités, celle de Scylax (4), suffirait seule pour établir la vraie position de *Neapolis*. L'auteur du Périple, pour indiquer la largeur de la *Syrtis major*, en mesure l'ouverture depuis sa côte orientale (qui forme de ce côté le fond du golfe) jusqu'à *Neapolis*, « qui est à quatre-vingts stades de l'entrée de la Syrte (5) ; » et ce qui prévient toute objection contre l'emplacement désigné, c'est que Scylax y mentionne, à une faible distance de la ville, la rivière *Cinyps*, dont l'emplacement, à quatre-vingts stades à l'orient de Lebida, est bien constaté (6). Il est donc clair que pour Scylax *Neapolis* est assise là même où se trouvent aujourd'hui les restes de *Leptis* ou Lebida. Toute l'antiquité confirme d'ailleurs cet emplacement. Strabon et Ptolémée y sont formels. Le premier dit expressément, après avoir cité *Abrotonum*, à l'issue de la petite Syrte : « Vient ensuite *Neapolis*, appelée aussi *Leptis* » Et le géographe, de même que Scylax, nomme le *Cinyps* aussitôt après Leptis, et, un peu plus loin

(1) *Proceedings of the expedition to explore the Northern Coast of Africa*, 1821-22, by capt. F. W. Beechey, R. N., et H. W. Beechey, esq. Lond., 1828. In-4°, ch. I à IV.

(2) *Wanderungen durch das pünische und kyrenaeische Küstenland*, von Dr H. Barth (1845), p. 276 et suiv.

(3) *Geographi græci minores*, e cod. recognovit... Car. Mullerus. Vol. primum, p. 85 sqq. et 462 sqq. Par. 1855. In-8.

(4) M. Letronne a montré que la partie du Périple qui décrit la côte africaine est antérieure au temps d'Alexandre, *Fragments des poëmes géographiques de Scymnus de Chio... restitués*, etc., p. 224. Paris, 1840.

(5) *Geogr. gr. min.*, p. 85.

(6) Sur le *Cinyps*, on peut voir ce qu'a dit le capit. Beechey, soit d'après ses observations personnelles, soit d'après celles du capit. Smyth (*Proceedings*, p. 63 et 79) ; et, depuis Beechey, M. Henry Barth dans ses deux voyages (*Wanderungen*, p. 316, et *Monatsberichte* de la Société de géogr. de Berlin, t. VI, 1850, p. 87 ; *Travels and discoveries in North and central Africa*, vol. I, 1857, p. 81). Mais une reconnaissance complète de la vallée, pour expliquer ou rectifier décidément le passage bien connu d'Hérodote (IV, 175), est encore un desideratum.

« le promontoire élevé et boisé où commence la grande Syrte, et que l'on nomme *Cephalæ*. » La dénomination grecque de Κεφαλαί, les Têtes, se rapporte de la manière la plus frappante à la configuration du C. Msarata, qui présente, en effet, vu de la mer, l'aspect de trois sommets distincts (1), ce qui lui avait aussi valu le nom de Τρίηρον ἄκρον qui se trouve dans Ptolémée. Sur Neapolis, la Table de Ptolémée porte également ἡ καὶ Λέπτις Μεγάλη, « Neapolis, qu'on nomme aussi la grande Leptis (2). » Enfin, le Stadiasme, ce précieux répertoire de renseignements pratiques sur les détails de la côte, dit de même : αὕτη (Νεάπολις) καλεῖται Λέπτις (3).

Si donc il est un point hors de discussion dans la géographie tripolitaine, c'est l'identité de *Neapolis* et de *Leptis Magna*, dont le site ruiné de Lebida marque l'emplacement, en même temps qu'il en garde le nom. A l'autre extrémité de la côte, le site de *Sabrata*, ou Tripoli Vecchio des marins, n'est pas moins certain. Cette attribution n'a pas seulement pour elle la parfaite convenance de position et celle des distances que fournissent les anciens documents par rapport aux autres lieux de la côte ; la tradition même du nom s'est longtemps conservée sur les lieux. La plus ancienne description arabe que nous ayons du nord de l'Afrique, celle d'Ahmed Ibn-abou-Yakoub, donnant l'itinéraire de Tarabolos ou Tripoli à Kabès, mentionne, comme seconde station, la ville de Sabra, « où l'on voyait, dit l'auteur, d'anciennes statues en marbre (4). » Cette mention est de la seconde moitié du dixième siècle. Le nom de Sabrat, ou Sabrata, figurait dans tous les historiens musulmans de la conquête arabe du septième siècle, et l'on voit par un passage d'Al-Hakem, rapporté par M. de Slane comme appendice de l'histoire d'Ibn-Khaldoun, que la décadence de Sabrata, et peut-être sa ruine définitive, doivent dater du milieu du huitième siècle de l'ère chrétienne (5).

(1) Beechey, p. 102 ; Barth, *Wander.*, p. 223 ; Ptol., lib. IV, c. III, p. 263, Wilb. M. Müller, bien qu'il n'ait pas pour lui l'autorité des manuscrits, croit pouvoir corriger le mot en Τρίκερων (*Geogr. gr. min.*, p. 460). On peut croire que cette forme était en effet la véritable, mais que Τρίηρον était devenu le nom vulgaire.

(2) Ptol., l. c. Une glose erronée, qui s'est glissée dans quelques anciennes éditions, a substitué *Tripolis* à *Leptis Magna*.

(3) Stadiasm., § 93, p. 462, Müll.

(4) *Descriptio al-Magribi sumta è Libro Regionum* al-Jaqubii, *edidit, vertit et commentario instruxit* J. de Goeje. Lugd. Bat., 1860. In-8, p. 58 sq. La présence du nom de Sabart chez quelques-uns des géographes arabes était déjà connue de d'Anville, *Géogr. anc. abrégée*, t. III, p. 72. 1768.

(5) *Hist. des Berbères*, trad. par M. le baron de Slane, t. I, p. 303. Alger, 1852. In-8°.

Ibn-Békri, dans la seconde moitié du onzième siècle, parle du canton de Sabra, mais non plus de la ville (1). Le docteur Barth, qui en a visité le site en 1845, y a reconnu quelques vestiges des vieilles murailles, et y a encore retrouvé deux statues anciennes d'un bon travail (2). Il est à remarquer que dans cette partie occidentale de la Tripolitaine, ces ruines sont les seules qui révèlent la présence d'une ville.

Maintenant, l'application du nom d'*Oëa* à Tripoli a à peine besoin d'être démontrée. Elle ressort de trois circonstances déterminantes :

1° L'antiquité n'a connu qu'une ville entre *Sabrata* et *Leptis Magna*, et aujourd'hui encore il n'en existe qu'une, qui est Tripoli, entre les sites de Leptis et de Sabrata. L'on sait que c'est à cause de ces trois villes qu'elle renfermait, que la province reçut le nom de *Tripolis*, dont la première mention se trouve dans Solin (3), et que l'usage a transporté plus tard à la capitale.

2° La distance indiquée entre *Sabrata* et *Oëa*, quoique les chiffres varient dans les documents, ne se peut évidemment rapporter qu'à Tripoli. Cette distance est de cinquante-cinq milles romains dans l'Itinéraire, de quarante-neuf milles dans la Table, et de quatre cents stades, qui représentent cinquante milles, dans le Stadiasme. La distance mesurée sur la carte actuelle (dont on ne peut garantir l'exactitude absolue en ce qui touche à la position astronomique de Tripoli Vecchio) est d'environ cinquante-six milles ou quatre cent cinquante stades. Il est clair, nonobstant ces légères divergences, qu'*Oëa* ne peut s'appliquer qu'à Tripoli même, car il n'y a, dans cette région de la Tripolitaine, aucun autre site ni aucun vestige qui ait pu appartenir à une ancienne ville.

3° Enfin, le nom d'*Oëa*, appliqué à la ville de Tripoli, n'a pas été inconnu aux anciens auteurs arabes. Nous lisons dans le précieux

(1) *Descr. de l'Afr. sept.*, par el-Békri, trad. par M. de Slane. Paris, 1859. In-8°, p. 44. Ce passage est un de ceux où la traduction antérieure de M. Quatremère a été rectifiée (*Notice d'un manuscrit arabe*, etc., p. 27. Paris, 1831. In-4°. Extr. du t. XII des Notices et Extr. des manuscr. de la Biblioth. du roi).

(2) *Wanderungen*, p. 278.

(3) « Achæi Tripolin lingua sua signant de trium urbium numero, Oeæ, Sabratæ, Leptis Magnæ. » Solin, Polyhist., c. XXVII. Le temps où Solin a vécu est fort incertain; quant à la création de la province, il n'est pas douteux qu'il la faille rapporter au règne de Dioclétien, c'est-à-dire à la fin du troisième siècle. Morcelli la place à l'année 297, *Africa Christ.*, vol. II, p. 177. Brescia, 1817. In-4°.

ouvrage d'el-Békri : « Tarabolis, si l'on en croit la tradition, dut sa fondation à l'empereur Sévère. On la nommait aussi Médinet-Aïas (1) ».

J'ose croire que sur ces trois points principaux dont M. de Krafft a cru pouvoir changer la synonymie, la démonstration est aussi complète que possible. *Neapolis* et *Leptis Magna* ne sont bien qu'une seule et même ville ; Tripoli représente l'ancienne *Oëa*, et Tripoli Vecchio *Sabrata*. Je pourrais donc m'arrêter ici, si, comme je l'ai dit, je n'avais eu la pensée, en prenant la plume, de faire quelque chose de plus qu'une simple réfutation. M. de Krafft propose d'ailleurs deux autres identifications dont il convient de dire quelque chose. L'une de ces identifications se rapporte à *Abrotonum*, l'autre à *Graphara*.

M. de Krafft a eu la malheureuse pensée de faire revivre, au sujet d'*Abrotonum*, une erreur de Pline enterrée depuis des siècles. Personne n'a jamais douté qu'*Abrotonum* et *Sabrata* ne fussent deux formes d'un seul et même nom, la forme indigène et une altération grecque (2). Pline seul, qui prend un peu de toutes mains, comme on sait, par une confusion qui chez lui n'est que trop fréquente, ne s'aperçoit pas qu'après avoir nommé *Sabrata* comme une place voisine de la petite Syrte et limitrophe de l'*Africa propria* (3), il mentionne *Abrotonum*, dans le chapitre suivant, comme si c'était une ville différente (4). M. de Krafft, reprenant encore une fois à son compte les idées de della Cella à ce sujet, veut aussi qu'*Abrotonum* et *Sabrata* soient deux villes différentes. Mais ce n'est pas tout. Par une méprise difficilement explicable, supposant que dans sa description de la côte Scylax marche *de l'ouest à l'est*, M. de Krafft va chercher *Abrotonum* non à l'extrémité occidentale de la Tripolitaine, mais à

(1) El-Békri, ouvr. cité, trad. de M. Quatremère, p. 17. Comp. la trad. de M. de Slane, suprà cit., p. 18, et la note de ce savant.

(2) La forme du mot, sur les médailles puniques, se lit *Sabrat* et *Sabraton*, ou *Sabroton*. Movers, *die Phœniz*, II, p. 491. *Abrotonum* ne se trouve que dans Scylax, dans Strabon et dans Pline, sauf Etienne de Byzance, qui la mentionne dans son Lexique, v. Ἀβρότονον. C'était une ville libo-phénicienne.

(3) Lib. V, 3, p. 246, Hard.

(4) *Id.*, c. IV, p. 247. Il semble que dans cet endroit Pline a reproduit le texte de Scylax, car il nomme les trois mêmes localités précisément dans le même ordre, si ce n'est que, par une faute de copiste (que toutes les éditions ont reproduites), le *Graphara* du Périple grec est devenu *Taphra*.

l'extrémité orientale, au delà de Lebida ! Il serait inutile d'insister sur une pareille accumulation d'erreurs. Quant à *Graphara*, nous y reviendrons tout à l'heure.

Ce que je voudrais faire, l'occasion en étant amenée par la Note de M. de Krafft, c'est un recensement complet de l'ancienne géographie de la Tripolitaine. Outre M. de Krafft, plusieurs explorateurs éprouvés, M. Davis entre autres, l'habile investigateur de la Carthage phénicienne, se proposent, dit-on, s'ils ne l'ont déjà commencée, d'entreprendre une étude archéologique et topographique du pays de Tripoli. Dès lors il n'est pas sans intérêt, et peut-être ne sera-t-il pas sans quelque utilité pour les explorateurs eux-mêmes, de dresser un état complet des renseignements fournis par les anciens, aussi bien que des éclaircissements déjà donnés par les recherches modernes.

Pour concilier la concision et la clarté, je disposerai les données anciennes sous la forme d'un tableau. La nature de ces données, qui se composent principalement d'itinéraires, se prête très-bien à cette forme, qui permet de saisir d'un coup d'œil les comparaisons et les rapprochements. J'y joindrai seulement, sous forme de renvois, un petit nombre de remarques les plus nécessaires. Je bornerai mes observations aux faits purement géographiques; les notes de M. Carl Müller sur Scylax et sur le Stadiasme, dans sa précieuse édition des *Petits géographes*, fourniront amplement les indications historiques.

TABLEAU DES DOCUMENTS ANCIENS

SERVANT A ÉTABLIR LA GÉOGRAPHIE DE LA PROVINCE TRIPOLITAINE

SCYLAX [1]	STRABON [2]	MÉLA [3]	PLINE [4]	PTOLÉMÉE [5]			ITINÉRAIRE ANTONIN		TABLE DE PEUTINGER		STADIASME		CORRESPONDANCES MODERNES	Dist. relev. sur la carte en stad de 600
					longit.	latit.		Milles rom.		Milles rom.		stades.		
Cinyps fl.	Cinyph fl.	Cinyps fl.	Cinyps fl.	Cinyph	42° 15'	31° 30'							OUADI KHAHAN	
Neapolis	**Neapolis**, appelée aussi Leptis.	**Leptis Magna.**	**Neapolis**, oppidum.	**Neapolis** appelée aussi Leptis Magna.	42° »	31° 40'	**Leptimagna** Colon.		**Leptimagna** Colon.		**Leptis**		**Lebida**, village et site ruiné.	80
									AD PALMAM	12	HERMAEUM [8]	5		
GRAPHARA, à 1 journée de Neapolis			TAPHRA	GARAPHA Portus	41° 45'	31° 40'			QUINTILIANA	14	GAPHARA [9], appelé aussi Oenospora	300	AU BAS DJÉFARA	200
							MINNA Villa Marsi [6]	29	GETULLU	24				
											AMARAEA et fluv. Oenoladon [10]	40	AU BAS AL-HAMRA	40
							MEGRADI Villa Aniciorum	29 [6]			MEGERTHIS ville avec un port et de l'eau. [11]	40		
									TURRIS ad ALGAM	15				
		Oea	**Oeensis** civitas.	**Heoa**	41° 30'	31° 40'	**Oea Colonia**	35	**Osa** (OEA) ASSARIA	12 [7] 20	**Macaraea**	400	**Tripoli**	375
				PISINDORUM Portus	41° 15'	31° 30'								
							VAX VILLA REPENTINA	28						
ABROTONUM, 1 jour de Graphara	ABROTONUM		ABROTONUM (Sabrata)	SABATHRA	41° »	31° 30'	SABRATA COLONIA	27	PONTOS SABRATA	13 16	SABRATHA	400	KASR ALLAKA (Sabrat) ou Tripoli Vecchio, site ruiné	480
								148 (1184 stades.)		126 (1008 stades.)		1185		1175

REMARQUES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

(1) Les 1,100 stades (un peu plus ou moins) que nos meilleures cartes mesurent depuis Lebida (*Neapolis* ou *Leptis Magna*) jusqu'au site de *Sabrata* (Tripoli Vecchio), répondent bien à deux journées de navigation, selon la valeur ordinaire que, pour l'Afrique au moins, la journée de navigation a dans Scylax (de 500 à 550 stades, c'est-à-dire de 20 à 22 de nos lieues communes de 25 au degré); mais comme la première journée est très-faible, la seconde devait se compter comme nyctimère, c'est-à-dire comme ajoutant au jour tout ou partie de la nuit.

(2) Voici le passage de Strabon qui se rapporte à la Tripolitaine (lib. XVII, p. 835) : μετὰ δὲ τὴν Σύρτιν, Ζοῦχις ἐστι λίμνη, σταδίων τετρακοσίων, στενὸν ἔχουσα εἴσπλουν καὶ παρ' αὐτὴν πόλις ὁμώνυμος, πορφυροβαφεῖα ἔχουσα καὶ ταριχείας παντοδαπάς· εἶτ' ἄλλη λίμνη πολὺ ἐλάττων, καὶ μετὰ ταύτην Ἀβρότονον πόλις, καὶ ἄλλαι τινές. Συνεχῶς δὲ Νεαπόλις, ἣν καὶ Λέπτιν καλοῦσιν.... Ἑξῆς δ' ἐστὶ ποταμὸς Κίνυφος.... « Après la [Petite] Syrthe est le lac *Zuchis*, qui a 400 stades, avec une ouverture étroite, et, à proximité, une ville du même nom, où sont des ateliers de teinture en pourpre et des salaisons de tout genre (*a*). Puis vient un lac beaucoup plus petit, et après ce lac la ville d'*Abrotonum* et quelques autres. On trouve ensuite *Neapolis*, qu'on nomme aussi Leptis.... puis la rivière *Cinyphus*.... »

(3) Méla, sur la région des Syrtes, n'a qu'une phrase, fort inexacte dans son arrangement; la voici : Ultra [Tritonem lacum] est *Oea* oppidum, et *Cinyps* fluvius, per uberrima arva decidens; tum *Leptis* altera [seu Magna], et Syrtis [Major]. Lib. I, c. VII.

(4) Je transcris également les deux passages de Pline où sont relatées les localités de la région syrtique, qui n'était pas encore la provincia Tripolis :

Lib. V, c. III, p. 246, il termine ainsi sa description du Byzacium, ou partie méridionale de l'Africa propria : « *Sabrata* contingens Syrtim minorem. »

Et au ch. IV, p. 247, dans sa description de la zone littérale comprise entre les deux Syrtes (regio quæ duas Syrtas interjacet), il dit : « Ibi civitas, *Œensis*, *Cinyps* fluvius ac regio. Oppida : *Neapolis*, *Taphra*, *Abrotonum*.

(*a*) C'est évidemment la place de *Tarichiæ*, dans Scylax, à une journée d'Abrotonum. Le lac est appelé aujourd'hui le Sébâkh-el-Kélâb (Barth, *Wander.*, p. 268), et son extrémité orientale est à 20 lieues ou 500 stades du site de Sabrata.

Leptis altera, quæ cognonimatur Magna. Inde Syrtis Major..... » On voit combien de méprises Pline a pu accumuler dans ces trois lignes : *Abrotonum* mentionnée comme une ville distincte de *Sabrata*; *Neapolis* et *Leptis Magna* énumérées comme deux places distinctes; enfin les quatre noms de villes rangés là comme s'ils se suivaient de l'ouest à l'est, de la petite à la grande Syrte. C'est pourtant sur ce malheureux texte, sans s'être souvenu que nous avons trois itinéraires anciens qui nous conduisent par la main dans toute l'étendue de la côte, qu'on a échafaudé de si singuliers systèmes de synonymies géographiques.

(5) Contrairement à son défaut habituel, Ptolémée resserre considérablement l'étendue de la Tripolitaine. Entre *Leptis Magna* et *Sabathra* (ainsi qu'il écrit le nom) il ne marque qu'un arc de degré, au lieu de deux degrés que présente en réalité le développement de la côte. Il n'y a donc aucun parti à tirer de cette partie de la Table ptoléméenne comme élément de comparaison pour les distances.

(6) L'un des deux chiffres XXIX attachés, dans l'tilnéraire, aux stations de *Minna* et de *Megradi*, doit sûrement se lire XIX, ce qui ramènera à 48 milles au lieu de 58 le chiffre total de la distance depuis Leptis, et nous rapprochera des chiffres des autres itinéraires, aussi bien que de la distance vraie. Avec cette correction, dont la nécessité est absolue, *Megradi* ou *Megerthis* vient tomber vers le débouché du Ouâdi Msîd ou du Ouâdi Raml, plus probablement le second. Le chiffre 40, qui marque, dans le Stadiasme, la distance depuis Amaræa (Râs el-Hamra), doit, d'après cela, se lire 140.

(7) Le total de 77 milles que marque la Table depuis *Leptis* jusqu'à *Oëa* est tout à fait conforme à la carte actuelle. Mais d'*Oëa* à *Sabrata*, le chiffre est trop faible d'environ 12 milles ou 96 stades.

(8) En prenant pour exact le chiffre des stades, et en partant du port de Leptis, *Hermaeum* vient se placer à la pointe de terre qui suit la sortie du port. C'était sûrement un *fanum* sous l'invocation d'Hermès.

(9) Le Stadiasme nous apprend qu'une pointe de terre formait à Gaphara un double mouillage, et que comme le lieu présentait l'apparence d'une île on l'avait nommé *Aeneospora*. Ces circonstances caractéristiques, jointes à la conformité des noms, ne permet pas d'y méconnaître le Râs el-Djéfâra, comme l'a bien vu M. de Krafft, et comme l'avait déjà reconnu M. Carl Müller. Le lieu a dû avoir autrefois une certaine notoriété. La justesse de cette identification est confirmée, ainsi qu'on va le voir, par celle de la station suivante. Seulement le chiffre de 300 stades entre *Leptis* et *Gaphara* est trop fort; il faut, sans aucun doute, substituer dans le texte (comme l'a déjà proposé M. Müller) σ' (200) à τ' (300).

(10) Le Râs el-Hamra, qui suit le Ouâdi Djéfâra à la distance de 40 stades environ, ce qui est précisément le chiffre du Stadiasme, représente très-

convenablement l'*Amaraea* du document grec. Un ruisseau nommé *Œnoladon* y débouchait.

(11) Sur le nom de *Macaraea*, et son identité très-présumable avec celui d'*Oëa*, on peut voir C. Müller, ad Stadiasm., p. 463. Le chiffre 400 (υ′) est fautif. L'application au local demanderait au plus le signe τ′ (300). Par contre, le chiffre suivant, de Macaræa à Sabratha, est trop faible.

Je ferai observer au surplus que dans les remarques qui précèdent, j'ai moins voulu proposer des corrections définitives, que fournir des suggestions aux futurs explorateurs de la Tripolitaine, et peut-être aussi faciliter leurs investigations par une élaboration préliminaire. Il serait à désirer que l'on eût quelque chose d'analogue pour toutes les contrées qui appellent encore, pour la géographie comparée, les études des voyageurs.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

RÉVISION CRITIQUE

D'UN

TÉMOIGNAGE DE CICÉRON

CONCERNANT LES ARTISTES GRECS (1).

Le passage de Cicéron que je me propose de soumettre ici à un nouvel examen est depuis longtemps célèbre, et il a figuré, entre autres occasions, dans une controverse suscitée entre M. Letronne et M. R. Rochette à propos de l'inscription découverte dans le corps du Bacchus en bronze qui fait partie de la collection du Louvre. Néanmoins, et même après tant de discussions savantes, les courtes observations qui vont suivre me paraissent avoir encore quelque nouveauté; c'est ce qui m'encourage à les soumettre au jugement de mes confrères.

Cicéron, dans un chapitre de ses *Tusculanes* (2), parlant du désir de l'immortalité chez les guerriers, les hommes d'État, les poëtes, ajoute : « Mais les artistes aussi veulent qu'on parle d'eux après leur mort. Autrement, pourquoi Phidias aurait-il enfermé son portrait dans le bouclier de Minerve, faute de pouvoir y inscrire... (*quum inscribere non liceret*). Et nos philosophes, est-ce que dans les livres mêmes qu'ils écrivent sur le mépris de la gloire, ils n'écrivent pas leur nom en tête (*sua nomina inscribunt*)? » On a souvent cité ce passage pour établir que les artistes grecs n'avaient pas la permission de graver leur nom sur leurs œuvres, ou, tout au

(1) Note communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans sa séance du 18 octobre dernier, et à l'Académie des Beaux-Arts dans la séance du 19.

(2) *Tusculanæ quæst.*, I, 15, texte que je ne vois pas modifié dans les éditions critiques les plus récentes de Cicéron.

moins, que Phidias, par quelque motif de jalousie politique ou de superstition religieuse, n'avait pu obtenir des Athéniens cette permission pour sa Minerve; et, afin de prouver mieux une exception aussi étrange, on a remarqué que, selon un témoignage de Plutarque, le nom de Phidias se lisait seulement sur la base de l'immortel colosse (1). Mais, dans la préoccupation où l'on était de concilier les deux écrivains, je crains que l'on n'ait méconnu le vrai sens du texte de Plutarque. Ce dernier, en effet, dit simplement, après avoir rappelé l'érection d'une statue à Pallas Hygie, que « *le siége en or* « *de la déesse* était l'œuvre de Phidias, dont le nom se lisait, à ce « titre, *sur la stèle*, » c'est-à-dire probablement, et selon l'opinion d'Ott. Müller, sur l'acte d'érection, sur quelque plaque de marbre semblable à celles que nous ont rendues les ruines de l'Acropole, procès-verbaux officiels, ou comptes de dépense, comme la pièce que nous a récemment fait connaître une communication de notre correspondant d'Athènes, M. Rangabé. A supposer d'ailleurs que la *stèle* soit ici la *base*, toujours est-il probable que le passage cité de Plutarque se rapporte comme les lignes immédiatement précédentes à la Pallas Hygie, non à celle du Parthénon. Le statuaire, auteur de la Pallas Hygie, se nommait Pyrrhus; son nom, déjà connu par un témoignage de Pline (2), se lit aujourd'hui sur la base même de la statue, base que l'on a retrouvée presque intacte parmi les ruines des Propylées (3); et il est assez naturel que Plutarque ait mentionné la coopération, même accessoire, de Phidias à l'œuvre d'un artiste de second ordre. Tout cela est intéressant pour l'histoire de l'art, mais tout cela est sans rapport avec le texte de Cicéron, qui demeure l'unique témoignage ancien à l'appui du fait attesté, et n'est pas, comme on l'a déjà souvent reconnu, un témoignage bien rassurant.

(1) Periclès, chap. 13 : Ἐπὶ τούτῳ δὲ καὶ τὸ χαλκοῦν ἄγαλμα τῆς Ὑγείας Ἀθηνᾶς ἀνέστησεν ἐν Ἀκροπόλει παρὰ τὸν βωμόν, ὃς καὶ πρότερον ἦν ὡς λέγουσι. Ὁ δὲ Φειδίας εἰργάζετο μὲν τῆς θεοῦ τὸ χρυσοῦν ἕδος καὶ τούτου δημιουργὸς ἐν τῇ στήλῃ εἶναι γέγραπται. La note de Sintenis sur ce passage (Cf. ad cap. 31), les observations de M. Rossignol (*Trois dissertations*, p. 172), et l'autorité des deux traducteurs français, Amyot et Ricard, n'ont pu, je l'avoue, me convaincre que le mot ἕδος désigne ici la statue (une statue debout) du Parthénon. Le sens que j'adopte, parce qu'il me paraît le plus simple, est adopté par M. Sillig, *Catalogus artificum*, p. 347, n. XXXIV.

(2) *Hist. nat.*, XXXIV, 8, § 19. Comparez les textes réunis par M. Sillig, au mot *Stipax*.

(3) Voir le dessin de ce monument dans le *Voyage archéologique* de M. Ph. Le Bas, planche VIII des inscriptions.

D'abord, en effet, le texte, par lui-même, présente quelque difficulté. *Inscribere* ne peut guère, à lui seul, signifier « inscrire son nom; » c'est là une ellipse dont on n'a pas pu jusqu'ici citer un second exemple, et il est d'autant plus difficile de l'admettre dans le texte en question, que, deux lignes plus loin, Cicéron emploie l'expression complète *sua nomina inscribunt*, qui rappelle précisément celle du poëte : *flores inscripti nomina regum* (1). Le verbe *inscribere* peut avoir aussi pour régime le nom de l'objet ou de la matière sur laquelle des caractères sont écrits; mais on n'a pas démontré non plus que le nom de cet objet puisse être, à volonté, sous-entendu. Enfin les manuscrits n'offrent, en cet endroit, aucune variante qui nous importe. Mais, de bonne heure, il s'est produit une conjecture, qui remonte au moins jusqu'à Ernesti, et qui substitue le mot *nomen* à la négation *non*. Or, d'une part, la paléographie admet sans peine cette substitution, puisque *non*, avec une barre sur la voyelle, peut être l'abréviation de *nomen :* d'autre part, il faut avouer que le texte de Cicéron, ainsi corrigé, s'accorde beaucoup mieux d'abord avec divers renseignements parvenus jusqu'à nous au sujet du procédé de Phidias, puis avec les exemples de signatures d'artistes que nous offrent les monuments de l'antiquité.

On sait que Phidias s'était représenté lui-même, sur le bouclier de la déesse, « sous les traits d'un vieillard chauve qui lance une pierre des deux mains, » et qu'il avait disposé ce portrait de façon qu'on ne le pût enlever sans déranger et désunir toutes les parties de l'œuvre (2). Ces précautions attestent beaucoup plus que le désir d'attacher son nom au colosse de Pallas. La simple inscription de ce nom, à supposer qu'elle fût permise, comme on sait qu'elle le fut pour Phidias dans d'autres circonstances (3), n'était pas pour sa vanité une garantie suffisante : il eût été si facile d'effacer quelques lettres grecques sur une partie quelconque de la statue ! Ainsi, c'est *malgré cette permission* que Phidias jugea utile de prendre d'autres assurances contre l'ingratitude ou l'oubli de la postérité. Son ambitieuse défiance, ayant blessé les Athéniens, nous explique assez bien, si je ne me trompe, les attaques dont il fut l'objet, à cause du fameux bouclier de Minerve, et dont Plutarque nous a raconté l'histoire.

(1) Virgile, *Ecloga* III, v. 106.

(2) Voir les textes réunis dans l'*Acropole d'Athènes* de M. Beulé, t. II, p. 188 et suivantes.

(3) Voir l'anecdote racontée d'après des auteurs plus anciens, à ce qu'il semble, par Tzetzès, *Chiliade* VII, hist. 154; et Pausanias, V, 10, § 2.

De ce côté donc, la conjecture d'Ernesti s'accorde avec les faits d'une manière bien séduisante, et je ne m'étonne pas qu'elle ait séduit un de nos plus savants antiquaires, M. Raoul Rochette (1). Mais l'accord que je signale entre les faits et ce texte ainsi corrigé prend un surcroît de force, et, s'il m'est permis de parler ainsi, d'évidence, quand on songe au nombre considérable, et chaque jour augmenté par les découvertes archéologiques, des monuments grecs, appartenant à toutes les époques de l'art, même aux plus anciennes, où le nom de l'artiste accompagne son œuvre (2) : soit sur la statue même, comme sur la fameuse statue vulgairement appelée *le Gladiateur* par Agesias, ou plutôt Hégésias d'Ephèse, et sur une Pallas de la *villa Ludovisi*, par Antiochus ou Métiochus (3) ; soit sur la plinthe qui fait corps avec le bloc de la figure même, comme sur une statue d'athlète ou de héros grec par Antiphane (4), et sur le bas-relief attique que l'on est convenu d'appeler le *Soldat de Marathon* (5) : soit enfin sur la base de la statue ou du bas-relief, comme cela se voit pour l'Hercule, dit *Hercule Farnèse*, par Glycon l'Athénien (6).

Dans ces derniers cas, l'inscription du nom de l'artiste perd un peu le caractère d'une signature, et il est, le plus souvent, précédé d'une formule de dédicace soit collective (7), soit individuelle (8). On pourrait donc, à la rigueur, comme l'a fait un de nos confrères (9), distinguer formellement entre l'inscription d'un nom sur le corps de la statue et l'inscription sur la base. Ainsi l'usage ou la loi aurait

(1) *Questions de l'histoire de l'art*, p. 20-22.

(2) Exemples réunis aujourd'hui dans le *Corpus inscr. græc.*, n. 6132 et suiv. Cf. les exemples cités par Pausanias et que réunit M. R. Rochette, dans une note de ses *Questions de l'histoire de l'art*, p. 33.

(3) R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 207 ; autre exemple dans Cicéron, Verrine *de Signis*, c. 43. Je choisis, dans cette note et dans les suivantes, parmi les exemples, souvent très-nombreux, que l'on pourrait citer.

(4) R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 209, et *Corpus inscr. græc.*, n. 2435.

(5) Rangabé, *Antiq. hellén.*, t. I, p. 18, et *Revue archéologique*, 1re année, p. 49.

(6) R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 306 ; autre exemple dans Martial, *Epigr.* IX, 45.

(7) Inscription de la Pallas Hygie citée plus haut, et qu'on trouvera aussi dans Rangabé, *Antiq. hellén.*, t. I, p. 36, n. 43 ; *Corpus inscr. græc.*, n. 412, 2285 *b*, 2488 ; R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 248, 265, 341, etc.

(8) *Corpus inscr. græc.*, n. 470, 1194, 2293, 2984 ; R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 262, 293, etc.

(9) M. Rossignol, *Trois dissertations*, p. 172, suivi, quant à l'intérprétation des textes de Cicéron et de Plutarque, par M. Fr. Lenormant, *la Minerve du Parthénon*, page 7.

interdit sur une partie du monument ce qu'elle autorisait sur une autre. Mais cette distinction peut-elle se soutenir devant des monuments comme le guerrier, tout archaïque, de Marathon, où les mots **ΕΡΓΟΝ ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΣ** *(sic)* se lisent sur la plinthe même du bas-relief, tandis que le mot **ΑΡΙΣΤΙΟΝΟΣ** *(sic)*, nom du père de l'artiste, se lit sur la base même ?

D'ailleurs, permettre à l'artiste d'inscrire son nom sur la base de l'œuvre, c'est-à-dire à côté de la dédicace, c'était lui faire encore plus d'honneur que de lui permettre une simple signature sur le corps de la statue.

Mais, en général, la défense dont il s'agit serait peu conforme aux mœurs et à l'esprit des institutions athéniennes. Un peuple chez qui l'art était si honoré, que des comédiens pouvaient y être choisis pour ambassadeurs auprès des nations étrangères, devait-il interdire à des artistes l'honneur de voir leurs noms inscrits sur leur œuvre ? Même quand la formule : *un tel a fait*, ὁ δεῖνα ἐποίησε ou ἐποίει se lit en plus petits caractères après le verbe ἀνέθηκεν ou ἀνέθηκαν, qui exprime la dédicace (1), il m'est difficile de voir là autre chose qu'un accident ou tout au plus un simple calcul du graveur pour l'effet général de l'inscription dont il était chargé.

Si ce qu'on pourrait appeler la publicité monumentale des noms d'artistes semble un droit attesté, en Grèce, par les exemples les plus divers, soit pour les temps de l'autonomie hellénique, soit sous l'administration romaine (2), le même droit ne se montre pas, à beaucoup près, aussi clairement sur les monuments qui portent des inscriptions latines : bien plus, sur ces derniers, les exemples de noms d'artistes, soit sur le corps de l'œuvre, soit sur les pièces accessoires, sont si rares (3), que j'ai entendu un très-habile connaisseur contester qu'il y en eût un seul bien authentique. C'est là un doute exagéré, je pense : mais la rareté des mentions d'artistes sur des œuvres toutes romaines par leur date et leur destination, ne s'accorde que trop clairement avec ce que nous savons du peu de prix que les Romains attachaient à l'étude des beaux-arts (1). Sans descendre

(1) Exemple dans l'*Éphéméride archéologique d'Athènes*, n. 3799 et 3800.

(2) Exemples de monuments grecs élevés à des Romains, *Corpus inscr. græc.*, n. 364, 399, 2285 *b*; — R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 342, 355 — inscr. de Samos publiée dans le *Monatsbericht* de l'Académie royale de Berlin, décembre 1859, page 739.

(3) Voir des exemples de ces signatures d'artistes romains dans Morcelli, *de Stilo inscriptionum*, p. 474 sq.

jusqu'à la grossièreté, devenue proverbiale, d'un Memmius, dans le discours de Cicéron en faveur de Licinius Archias et la célèbre Verrine *de Signis* (1), ne voyons-nous pas, à cet égard, la profonde différence des mœurs grecques et des mœurs romaines. Un siècle après Cicéron, Pline témoigne encore dans le même sens parmi les nombreuses preuves qu'il nous donne du zèle des empereurs et des riches romains pour les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture et de l'art plastique. Dans l'intervalle même qui sépare Cicéron et Pline, un moraliste latin témoigne expressément de ce contraste entre les mœurs des deux peuples, et cela tout juste à propos de Phidias. « De grands hommes, dit Valère Maxime, ont quelquefois cherché la « gloire par les plus humbles moyens. En effet, pourquoi C. Fabius, « ce citoyen illustre, ayant peint des murailles dans le temple de « Salus, dédié par C. Junius Bubulcus, y inscrivit-il son nom? « C'était le seul honneur qui manquât à une famille illustrée par « tant de consulats, de sacerdoces et de triomphes. En tout cas, ce « noble talent, en se consacrant à une étude vulgaire (*sordido studio*), « ne voulait pas que son œuvre, quelle qu'elle fût, eût à souffrir de « l'oubli; et sans doute il voulait imiter Phidias qui, dans le bouclier « de sa Minerve, avait enfermé son propre portrait de telle façon « qu'on ne pût le détacher sans désunir les parties de l'œuvre tout « entière (2). »

Assurément voilà un récit qui montre bien quel cas un Romain faisait des beaux-arts, surtout quand il les comparait aux fonctions de la vie publique :

> Excudent alii spirantia mollius æra,
> Credo equidem, ac vivos ducent de marmore vultus;
> Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Poëtes, historiens, philosophes, tous les écrivains de l'ancienne Rome sont là-dessus unanimes. Dans le passage même de Cicéron, auquel ces réflexions nous ramènent, il est remarquable que les artistes sont mentionnés après les généraux et les hommes d'Etat, après les poëtes, et qu'ils sont désignés, non sans quelque dédain, par le mot *opifices*, au lieu du mot *artifices*.

(1) Discours spécialement commenté au point de vue des arts dans la traduction anglaise de Kelsal (Londres, 1812), et dans la dissertation de M. L. Maignen : *Quid de signis tabulisque pictis senserit M. Tullius.* (Paris, 1856, in-8°.)

(2) *Factorum et dictorum memorabilium* lib. VIII, c. 14, § 2 : *de Cupiditate gloriæ*. Cf. Cicéron, *Orator*, c. 71.

On peut donc, ce me semble, en ce qui concerne l'inscription des noms d'artistes sur leurs œuvres, reconnaître, dans l'antiquité, deux traditions très-distinctes : la tradition grecque, qui consacre par une large publicité l'estime accordée au talent, et la tradition romaine, qui nous montre la publicité sinon refusée, du moins ménagée avec avarice, comme l'était l'estime.

Il y aurait plusieurs conséquences à tirer du contraste que nous venons de signaler ; nous en montrerons une seule. Les bronzes et les marbres de l'ancienne Grèce, bien que souvent mutilés par le temps ou par la main des hommes, sont encore pleins d'instruction pour les historiens modernes de l'art ; les précieux livres XXXV et XXXVI de *l'Historia naturalis* de Pline sont, à chaque page et quelquefois à chaque ligne, confirmés, complétés ou corrigés à l'aide des nombreuses inscriptions qui subsistent sur les diverses parties des monuments de l'art grec. L'histoire de l'art chez les Romains manque pour nous de cette lumière des témoignages épigraphiques et de l'intérêt qui, par là, s'ajoute à l'étude des monuments. Si humble que fût le personnage de l'artiste romain, le plus souvent simple affranchi, et de naissance étrangère, si peu original que soit le talent de ces hommes qui ont travaillé à la splendeur des édifices de l'Occident latin, sous l'autorité des magistrats ou avec les encouragements d'un Lucullus ou d'un Pline, on aimerait à mieux connaître et leur nom et la date de leurs œuvres. Dans l'inscription monumentale telle que les Romains la conçoivent et l'exécutent, ce qui domine, c'est la personne, collective ou individuelle, du consécrateur : c'est la pensée de sa munificence. L'usage, suivi en Grèce, d'associer sur la même ligne d'honneur les noms de l'artiste et ceux des autres personnes qui ont concouru à l'exécution de l'œuvre, a certainement quelque chose de plus libéral ; il est plus digne du génie qui a tant fait pour fonder et perpétuer la religion du beau dans le monde civilisé.

E. Egger.

SPICILEGIUM

DE QUELQUES MONUMENTS ÉCRITS

OU

ANÉPIGRAPHES DES ÉTRUSQUES

CLUSIUM, ORVIETTE, PÉROUSE, MUSÉES DE ROME ET TRENTE (1)

En me rendant à *Chiusi (Clusium)*, il y a peu de mois, pour assister aux fouilles qui se faisaient sur l'emplacement des villes étrusques, au nom et par les soins de la Société *Colombaria* de Florence (2), j'eus l'occasion de me présenter chez M. Jean Paolozzi et d'y examiner, outre un remarquable monument en terre cuite, dont j'ai parlé dernièrement dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* de Rome (3), trois tuiles offrant de courtes légendes que je crois utile de publier ici. — Deux d'entre elles proviennent du tombeau même qui avait déjà donné la belle urne mentionnée.

(1) Nous prions nos lecteurs de la *Revue* d'excuser le style de cet article un peu trop italien quelquefois. Ils savent que l'auteur est étranger et ils lui sauront gré d'avoir bien voulu écrire dans notre langue cette intéressante étude.

(2) Voir les Bulletins de ces fouilles dans l'*Archivio storico italiano*, publié à Florence, par M. Vieusseux, recueil historique, littéraire, bibliographique de la plus haute importance et de la plus grande utilité, et que nous nous permettons de recommander à tous les conservateurs de bibliothèques, je ne dirai pas de l'Italie, où on l'apprécie déjà depuis longtemps, mais de la France et de l'Angleterre, où il n'est pas assez connu et mis à profit, tandis qu'il renferme des trésors en fait de documents et des mémoires originaux, soit dans l'*ancienne série*, composée de vingt volumes à peu près, soit dans la *nouvelle série*, parvenue déjà à son douzième volume, grâce au zèle, à la sagacité et au désintéressement de l'honorable éditeur. (Voir pour ces Bulletins la *nouvelle série*, t. X, 1re partie, p. 22 ; t. XI, 2e partie.)

(3) *Bullettino dell' Instit.*, avril 1860, p. 80 et suiv.

Elles étaient placées en avant de la porte du tombeau, dans des excavations latérales pratiquées dans le tuf, et étaient destinées à couvrir les vases cinéraires ou simplement les restes humains déposés dans ces espèces de niches externes, si rares à Pérouse, si fréquentes à Clusium. L'une de ces tuiles porte en grands caractères, selon l'usage ordinairement adopté pour cette classe de monuments étrusques, l'inscription suivante :

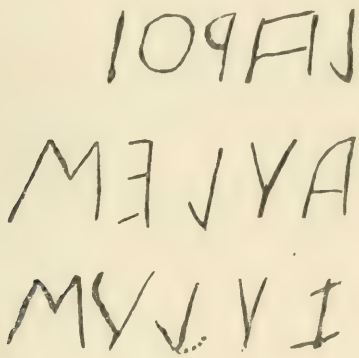

Sur l'autre nous lisons, en caractères semblables :

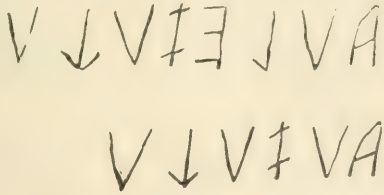

Ce qui nous détermine à voir une ↓ (CH), au lieu d'une ↓ (S), dans le troisième caractère du dernier nom de la première tuile. Cette conjecture, qui se présenta à l'esprit du savant auteur du *Glossarium italicum* dès que nous lui eûmes communiqué ces inscriptions, me paraît, en effet, très-vraisemblable (1). La forme nominale ZUCHU (déjà signalée sur plusieurs monuments de Clusium) (2), et non ZUTU,

(1) V. *Gloss. ital. Add. et corrig.*, ad col. 850, lin. 29. « *Fortasse legendum Zuchus.* »

(2) *Museo Chiusino*, nº 116.

est répétée deux fois dans cette seconde tuile; or cette répétition du même nom et du même prénom AULE, devenu AU dans la seconde ligne, par raccourcissement, ne s'explique qu'en admettant dans cette courte inscription la mention de deux membres de la même famille avec prénom identique, à moins que l'on ne suppose un *Aulus* (fils), auquel, dans l'intimité du foyer domestique, on avait donné le prénom de son père. Quant au nom de femme inscrit sur la première tuile, on doit y voir la fille d'un des deux personnages cités; l'AULES ZUCHUS, qui suit le prénom LARTHI, étant là pour montrer, à mon avis, le lien paternel. C'est aussi à cause des rapports évidents qui me semblent exister entre les inscriptions des deux tuiles, que je lis avec plus d'assurance ZUCHUS dans la première, sans vouloir rien dire, du reste, contre la leçon ZULUS, dont les monuments de Pérouse nous donnent un exemple (1). Je dois rappeler ici que le célèbre docteur Lepsius penchait pour l'explication de notre bien-aimé maître, M. Vermiglioli, et lisait SULLIUS (2), s'appuyant, quant à la relation des deux initiales, dans les deux écritures étrusque et latine, sur des inscriptions bilingues (3), entre lesquelles cependant on ne doit plus compter l'inscription pérugine signalée par notre savant prédécesseur dans ses *Leçons d'archéologie* (4), et qui aurait pu renforcer le ZULUS-*Sullius* par le ZETNEI-*Sentia*, puisqu'on sait aujourd'hui qu'il s'agit positivement dans ce monument de deux inscriptions différentes, ainsi que l'a démontré depuis M. Vermiglioli lui-même, d'autant plus que le texte étrusque n'est pas dans l'original 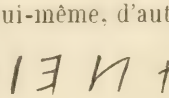 , leçon proposée tout d'abord, mais au contraire

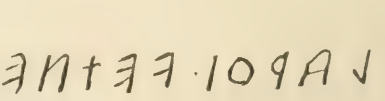

(LARTHI. VETNEI. ANI.) (5)

(1) Chez Vermiglioli, *Iscrizioni Perugine*, 2e édition, I, 241, nº 163.

(2) Dans les *Annali dell' Instituto archeologico di Roma*, 1836, p. 167.

(3) *Museo Chiusino*, nº 117. *Bull. Inst.* de Rome, 1853, p. 49, planche à la page 62, nº 1, reproduit par Fabretti, *Glossarium*, p. 73, ou, *ex schedis meis*, je corrige VENZILEAL : FNALISLE en VENZILE. ALFNALISLE, car telle est la vraie leçon de l'original. Et mes *Iscrizioni etrusche fiorentine*, nº 222.

(4) T. II, p. 184 (édit. de Milan).

(5) Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. v. ZETNEI, p. 547.

Pour nous, nous ne nions pas que le ZULUS étrusque ne puisse avec vraisemblance répondre au *Sullius* latin. Nous croyons cependant encore plus probable l'opinion de M. Fabretti, qui traduit ZULUS par *Tullius*, et cela principalement à cause du ZUCHU de nos tuiles, qui me paraît, d'après aussi l'avis de mon savant ami (1), n'être autre chose que *Tychus* de τύχη, par un changement bien connu du *z* en *t*, et du *t* en *z*, changement qui se remarque dans bien des mots de l'idiome étrusque, parmi lesquels il suffira de citer le ZAL-*ter* (scr. et celt. TRI) des célèbres dés avec les noms de nombre, dans la grande collection d'antiquités de M. le duc de Luynes (2) (la belle inscription de Volterra TRECS (3), l'ARCHAZE d'un miroir étrusque identifié à l'ARCATHI d'une tasse d'*Arretium* (4), le MEZU-*Metius* du cippe génois (5), et enfin le ZEC.....-TEC..... (TECE. θηχε) de l'enfant en bronze, pérugin, du musée Grégorien, dont l'inscription n'est pas rendue bien exactement dans la belle description de ce *musée*. D'où je conclus que dans les deux tuiles que je viens de publier ici, nous avons une *Lartia Auli Tychi* (filia) et deux fois un *Aulus Tychus*, ou bien un *Aulus Tychus Auli Tychi* (filius), en supposant avec beaucoup de probabilité qu'on a, par erreur ou à raison d'un idiotisme, négligé dans le deuxième ZUCHU la sifflante que nous devrions régulièrement y rencontrer, puisqu'il s'y agirait, dans ce dernier cas, d'un génitif (6).

(1) Ouv. cit., p. 550 et *add. et corrig.* à la page citée, dernière ligne, s. v. ZUCHU. *Tychus*, chez Mommsen, *Iscr. neap.*, n° 3233. *Tychius*, dans les *Annales de l'Institut de Rome*, 1856, p. 11, et *Tychenianus* dans les mêmes *Annales*, 1854, p. 22.

(2) Cf. Maury, *Mém. sur la langue étrusque*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, par M. Desjardins, 1858 (p. 172).

(3) Cf. Fabretti, dans l'*Arch. storico ital.* de Florence, n. s., IV, 1re partie, p. 137 et suiv.

(4) Cavedoni, *Congetture sopra alcuni specchi*, etc., p. 346. Gamurrini, *le Iscrizioni degli ant. vasi fittili aretini*, p. 52, n° 322.

(5) Orioli, dans l'*Album* de Rome des 16 déc. 1854 et 23 janv. 1855. — Fabretti, dans la *Rivista contemporanea* de Turin, 1854, p. 398.

(6) Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. v. ATHNU, peut-être aussi à devoir expliquer *Atonia* et mes *Monum. di Perugia*, III, nos 216 et 235. — Cf. Lanzi, *Sag. di lingua etrusca*, etc., I, 241 (2e édition).

Sur la troisième tuile, appartenant à un autre tombeau de Clusium, on lit ce qui suit :

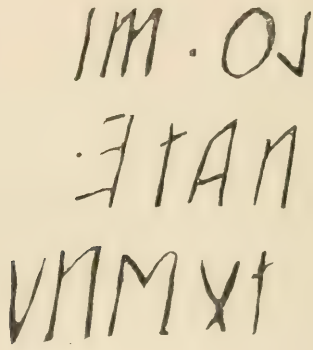

C'est-à-dire, selon toute vraisemblance, *Lars Minutius Tusenius*, noms qui trouvent leurs analogues sur les monuments de Pérouse; le dernier dans l'AR : CAIS :·TUSNU de la série des *Monuments* du *Palazzone* (1), l'autre dans l'inscription ci-jointe de notre musée

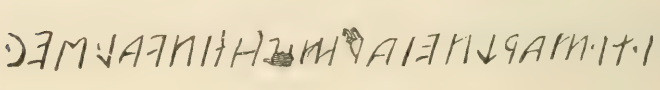

où se lit *Fausta Titia Marcania Arrii* (filia) *e genere Minutianæ*, c'est-à-dire Marcania, alliée au *genus*, à la *stirps* des Minutiens (2)

(1) *Mon. di Perug.*, III, p. 8. Cf. *Iscriz. etr. fior.*, p. 49.

(2) Cf. *Iscriz. etr. fior.*, p. LXI, LXII et ailleurs. — Il tombe à propos de rappeler ici la nouvelle explication donnée dans cette même *Revue* par M. Alfred Maury, au mot SEC, dans lequel il lui a semblé trouver des rapports avec le grec ζυγία (ζεύγνυμι, ζεύγω), et y voir la signification de *femme* (uxor), d'après l'idée de jonction, d'accouplement (*Rev. arch.*, 1860, p. 171, 176, n. s.). Je n'oserais pas pour le moment me prononcer sur la validité de cette opinion du savant académicien, elle ne peut, à mon avis, être acceptée avant une longue série de comparaisons et avant qu'on ne soit assuré qu'il n'y a pas d'exemple d'inscription avec SEC du genre masculin ; si cette interprétation était fondée, elle amènerait à rejeter, ou du moins s'accorderait difficilement avec l'opinion de M. Fabretti sur le mot TUSURTHI, TUSURTHIR (dont nous parlerons encore tout à l'heure), expliqué par lui *uxor*. En attendant je me borne à citer une inscription de Pérouse (reproduite dans mes *Inscriptions* de Florence, à la page 278), qui me semble aller à l'encontre de l'explication de M. Maury sans encourir les surabondances de mots et d'indications de parenté, que je fis remarquer en exposant mes idées sur le

[on remarquera l'échange dans la forme étrusque de la lettre *u* en *a* (1)], publiée en partie inexactement par M. Vermiglioli, au n° 300 de ses *Inscriptions de Pérouse* (p. 291, 2e édition), dont, soit dit en passant, je tâcherai, par mes propres recherches, de rectifier peu à peu les textes dans les différents endroits qui l'exigent.

Je dois également à une de mes excursions dans les environs de *Clusium*, faite au mois de décembre 1858, d'avoir pu rectifier la leçon d'une inscription que j'avais autrefois publiée d'après le trésor manuscrit du vénérable antiquaire Migliarini (*Appendice de mes Inscriptions du musée de Florence*, n° 41, p. 266), mais dont je n'avais pas alors vu l'original. L'ayant eu depuis sous les yeux, chez un paysan de M. Luccioli dans un terrain appelé *Colle*, je me suis aperçu que la vraie leçon des mots qui sont écrits sur le front de ce sarcophage, est la suivante :

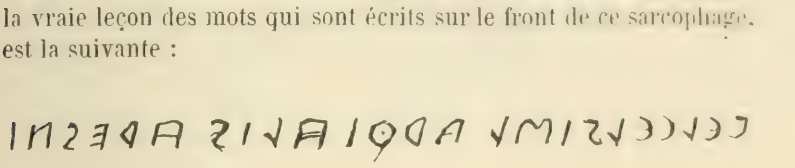

Ce monument se trouve placé actuellement à *Clusium*, pas bien loin du fameux tombeau *Casuccini*, dans l'intérieur duquel je remarquai aussi un couvercle d'urne en pierre, avec cette épigraphe :

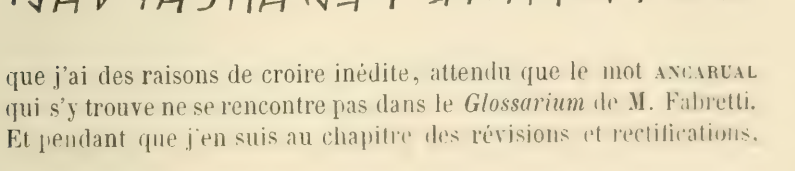

que j'ai des raisons de croire inédite, attendu que le mot ANCARUAL qui s'y trouve ne se rencontre pas dans le *Glossarium* de M. Fabretti. Et pendant que j'en suis au chapitre des révisions et rectifications,

CLAN (Préface à l'ouvrage cité), ou bien cette transposition de mots (CAFATES..... SECH) ayant trait aux indications différentes de parenté, dont la supposition de ma part, à propos du même CLAN, avait rencontré déjà la critique du savant archéologue mentionné (*Rev. cit.*, p. 175).

(1) Cf. ARANTHIA-ARUNTIA dans une inscription d'Orvieto, RAMTHA ou RANTHA, qu'il paraît devoir être expliqué de même, d'un grand nombre d'épigraphes de plusieurs endroits étrusques (Cf. Orioli, *Album* de Rome, XXII, p. 195, et *Bull. Inst.* de Rome, 1855, p. 7, 1 ; *Giornale arcadico* de Rome, CXIX, p. 331, et CXX, 237 (Orioli et S. Campanari) ; Vittori, *Mém. di Polimarzo*, p. 47) ; le mixte *Runtius* et *Arantius* du *Chronicon Farfense* (Fabretti, dans mes *Monumenti di Perugia*, III, p. 82.— Cf. Vermiglioli, *Iscriz. Perugine*, p. 75, n. 31), et dans un sens opposé, HUINS = Δαναοί (Græci), sur le miroir, ap. Gerhard, *Etr. Spieg.* Taf. CCXXXV ; Fabretti, *Gloss.*, s. v., HUINS, sur les traces d'*Hygin*, Tab. 108.

j'ajouterai ici une nouvelle copie de l'inscription publiée par moi dans mon *Appendice*, sous le n° 46, et qui est particulièrement intéressante sous le rapport de la paléographie.

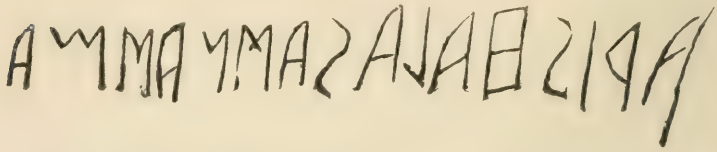

Je ne crois pas non plus tout à fait inutile de mentionner, à propos

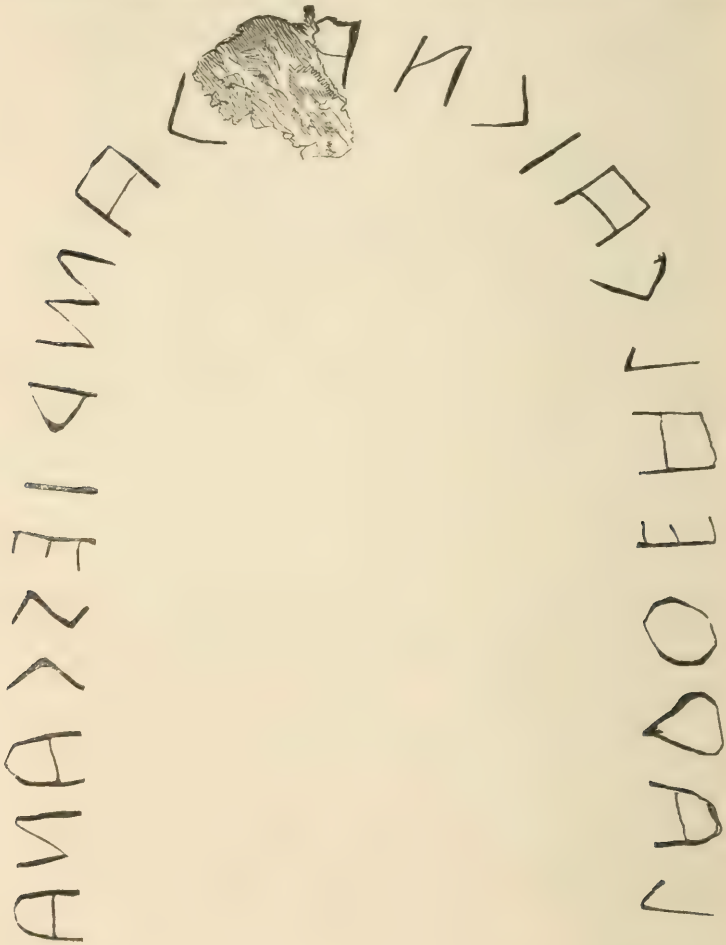

d'antiquités étrusques, le monument d'Orviette, dont M. le docteur Romule Remi, de Sienne, a parlé l'année dernière dans le *Spettatore italiano* de Florence (1), journal hebdomadaire interrompu dans sa publication, et peu connu par les archéologues, quoique dirigé et principalement écrit par un docte archéologue, le chevalier Gennarelli. Ce monument est une grande pierre *di paragone*, comme on dit en italien, pesant plus de cent livres, ayant la forme d'un scarabée, sur le côté plat duquel est gravée l'inscription ci-dessus, dont on a eu l'obligeance de me communiquer un calque.

L'honorable éditeur, grand amateur d'antiquités étrusques, pensa qu'il fallait traduire *Larthiae Alcceciniae Camerii nata canistrum* (*donum*). Quant à moi, j'aimerais mieux y lire (et voilà le principal motif pour lequel je publie de nouveau ici ce monument) *Lartiae* (*filia*) *Caecina* (peut-être le texte portait-il intégralement CAICNE [I]) *Camerii* (uxor) *donum* (dedit), noms qui tous se retrouvent dans les recueils épigraphiques étrusques. La forme CAMRIES, tandis qu'elle nous rappelle CAMARINEI, CAMARINESA, CAMURIS, CUMERE, etc., d'autres inscriptions, nous fait souvenir facilement de l'étrusque CAMARS (*o Clusium*), et des *Camertes Umbri* de Tite-Live (2). On ne doit pas non plus s'étonner que le matronymique précède ici les autres noms, quand on se rappelle le LARTHIAL MUTIKUS de l'inscription de Turin. Le LARTHEAL au lieu de LARTHIAL, pareil à TITEAL-TITIAL, RANTHEAL-RANTHIAL, ARZNEAL-ARZNIAL d'autres monuments, ne nous surprendra pas davantage, non plus que le CAICN..... au lieu de CEICN..... qui est la forme sous laquelle nous est d'ordinaire présenté le nom des *Cecina;* au contraire nous reconnaîtrons qu'il y a plus de régularité dans sa diphthongue, et un rapport plus net avec la forme grecque et latine du même nom (*Caecina* et Καικίνα (3)), avec lequel je ne voudrais plus aujourd'hui, à la suite aussi de plus récentes comparaisons, identifier, comme je fis autrefois, les formes CACNA, CACNI, CACNEI, CACEINAL (4). En effet, il me paraît que le doute que ma première explication fit naître dans l'esprit de mon illustre ami, le professeur Capei, est justifié par le latin *Cacinus*, des vases d'Arretium (5), équivalent probable de CACEINAL-CACEINAL (dans Lanzi), et qui pourrait nous faire accepter définitivement l'opi-

(1) 1re année, nº 39, 15 juin.
(2) Cf. *Iscriz. etr. fior.*, p. 39 et 75. *Mon. di Perugia*, III, p. 74.
(3) Cf. Boeckh, *Corp. insc. gr.*, nºs 6503, 6606.
(4) Fabretti n'a pas cru se décider à sujet ; v. *Gloss.*, s. vv., CACNI, etc., etc.
(5) Gamurrini, ouv. cit., p. 49, nºs 288-289.

nion, que *Cacinus* est la vraie manière d'exprimer, et de prononcer (dans la langue latine) l'étrusque CACNA. Quant au mot CANA, il me semble qu'on pourrait lui conserver ici la signification de *donum* ou *donarium* (χανά per ἄγαλμα, Hesych., II, 1541), proposée par de doctes étruscologues ; signification qui n'est point en désaccord ni avec le reste de l'inscription, ni avec l'objet sur lequel elle est tracée (1), si surtout il s'agit de l'insecte symbolique dont nous avons fait mention, qu'il était tout naturel de *donner* ou de *dédier* (2), vu le rôle que joue le scarabée dans la religion des Étrusques, ainsi que dans celle des Égyptiens et des Assyriens.

Disons maintenant quelques mots de Pérouse, et d'abord rappelons que notre Musée universitaire s'est enrichi, 1° d'un vase, don de l'honorable et regretté docteur Monti (3); 2° d'une pierre avec inscription, due à la munificence du professeur Dottorini. Cette inscription étrusque, fort intéressante, a déjà été publiée par M. Fabretti (4), et je n'en parlerais pas si je n'avais à rectifier le second mot qui est RUTIA'S au lieu de RUTIAN, les deux premières lignes étant évidemment, comme je l'ai constaté sur l'original :

SUTHI · RUTIA
'S VELIMNAS etc. (5).

Me sera-t-il permis aussi de dire que j'ai déposé moi-même dans ce musée la collection que j'avais formée d'à peu près quatre cent soixante empreintes en plâtre d'inscriptions étrusques çà et là dis-

(1) Cf. Lanzi, *Saggio*, nos 41-42, p. 465-466, 2e édit. — *Bull. Inst.* de Rome, 1833, p. 95 et 98. *Iscriz. etr. fior.*, n° 197 et p. 172.— Vittori, *Mem. di Polimarzo*, p. 66. — Fabretti, *Gloss.*, s. v., CANA.

(2) Les partisans du système sémitique, en voyant dans le mot CANA une signification de *consécration* ou de *dédicace*, ne s'éloignent pas de celle qu'y trouvent leurs adversaires, c'est-à-dire les partisans du système indo-germanique, qui par l'explication *donum* ou *donarium* arrivent au même résultat. Il s'agit comme dans l'autre d'une offrande, d'une *consécration* à une personne divine, à un être divinisé.— Cf. Jannelli, *Tent. Ermeneut. in Etr. inscript.*, p. 128. Passeri, *Lett. Roncagliesi*, II. *Op.* Calogerá, XXII, p. 38, XI, *Calog.*, XXIII, p. 353.

(3) La collection des vases peints de notre Musée, beaucoup augmentée dans les dernières années, a été passée en revue tout récemment, avec des articles très-bien faits par mon savant ami, le docteur Brunn, de l'Institut archéologique de Rome, V. surtout *Bull, Inst.*, 1858, p. 145 et suivantes. *Vaso Monti*, ibid., pag. 151, n° 3.

(4) *Bull. dell' Inst. arch. di Roma*, 1849, p. 55.

(5) Que l'idée de conservation, de salut, de protection, soit incluse dans le mot SUTHI, écrit sur les tombeaux d'Étrurie, selon l'opinion manifestée aussi dans les derniers temps par Orioli (V. aussi sa lettre à M. Fabretti, dans l'*Album*, journal

persées dans le territoire de Pérouse, chez différents propriétaires, et pouvant très-bien faire suite à la riche série de monuments épigraphiques originaux que possédait déjà ce musée, et donner ainsi l'occasion de quelques nouvelles observations utiles touchant la langue et la paléographie de l'Étrurie. La leçon des nouveaux monuments en sera plus facile à déterminer, comme on le verra quand, ce que nous ferons prochainement, nous aurons donné ces monuments au public. Nous nous bornerons, en attendant, à mettre ici par anticipation, sous les yeux du lecteur, le fragment d'une stèle que Vermiglioli a publiée inexactement au n° 27 de sa *quatrième classe des inscriptions de Pérouse.*

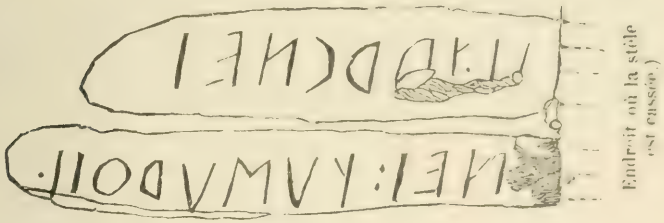

J'attire l'attention sur le mot TUSURTHII, que l'on n'avait signalé jusqu'ici que sur les deux urnes bisomes de l'hypogée pérugin de la famille *Petronia* (1). On sait que Fabretti a donné à ce mot le sens d'*uxor* et l'a ainsi classé parmi les mots qui, dans les langues indo-germaniques, expriment des liens de parenté. La terminaison fémi-

de Rome, année XXIIe, p. 238 et suiv. Cf., pour différentes opinions étymologiques, le même Fabretti, *Rivista contemporanea* de Turin, vol. cit., p. 403; Ascoli, *Studi orientali e linguistici*, pag. 251), et par M. Alfred Maury (Mém. cit. dans les *Comptes rendus* de l'Académie, p. 169, année cit. — V. aussi *Bullettino* n° 2, *degli scavi della società Colombaria* dans l'*Archivio storico italiano*, n. s., t. XI, part. 2, 1860), il me semble rencontrer un nouvel appui dans le ΣΩΤΕΙΡΑ de la strigile de Palestrine, mentionné, il n'y a pas longtemps, dans les pages du *Bulletin archéologique* de Rome, comparé et rapproché au SUTHINA de plusieurs bronzes étrusques (Cf. *Civ. cattolica*, recueil scientifique de Rome, 3e série, vol. X, p. 346 et suiv.), pour lequel on peut bien se tenir à la signification de conservation, de tutelle, de salut par l'aide de la divinité, que, même sous-entendu, on invoque pourtant toujours où l'on souhaite, selon qu'il nous est donné à entendre par le mot grec de la strigile que j'ai cité, et l'épigraphe de deux mots *Sors Mercurii*, d'une marmite en bronze, dont l'explication dans ce sens fut appuyée par le docte P. Garrucci avec la strigile dont j'ai parlé. (V. *Bulletino* cit. de Rome, ann. cour., p. 16.)

(1) Conestabile, *Mon. di Per.*, III, p. 43-44.

nine du nom inscrit sur notre stèle, et qui est probablement celui d'une *Tarquinia* étrusquement tracé sans aspiration de la gutturale, ainsi que cela se trouve sur d'autres monuments, quoique moins fréquemment qu'avec le ↓ (CH), semble confirmer cette conjecture. Je ne dois pas oublier non plus deux grands tuyaux en terre cuite, appartenant, ainsi que cinq autres, à une conduite des eaux, et trouvés en 1859, près de Pérouse, dans un terrain fort rapproché de celui d'où l'on déterra, en 1822, le grand cippe étrusque de notre musée, avec l'épigraphe fameuse de quarante-cinq lignes reproduite aussi dans cette *Revue* avec le Commentaire du P. Tarquini, et tout récemment étudiée par M. Alfred Maury, dont le mémoire explicatif ne tardera pas, nous l'espérons, à être livré au public. Les deux tuyaux dont je parle, et dont j'ai fait l'acquisition, ont quatre-vingt-huit centimètres de longueur; leur vide est de dix centimètres de diamètre dans l'intérieur (le diamètre total est de dix-huit centimètres); ils m'ont paru mériter de prendre place dans le même musée, à cause de la marque étrusque suivante,

(Premier tuyau.)

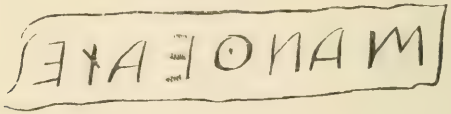

(Deuxième tuyau.)

(un peu effacée), 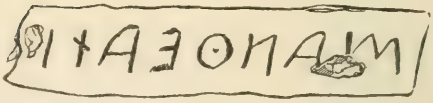

qui tous les deux me semblent porter MI ANTHE ATE, lecture évidente pour moi, au moins sur le premier tuyau, bien mieux conservé que le second. J'en conclus qu'il y a lieu de rectifier la leçon de la lampe en terre cuite publiée au n° CCCXX de la série pérugine du *Pallazzone*, où dans la première lettre (qui n'était pas sûre) je supposais un simple *m*, tandis qu'aujourd'hui l'aspect très-clair sous lequel nous rencontrons ici ce premier élément du mot me ramène à l'opinion qui voudrait y voir la syllabe MI, avec la

forme de la lettre M [employée aussi par les Étrusques (1)], à la manière archaïque des Doriens, diminuée d'une ligne, ou bien celle-ci liée par un *nexus* à l'i suivant; d'où il suivrait qu'on aurait sur la lampe et sur les tuyaux une marque identique, qui nous fait souvenir bien à propos de l'ANTHI d'un plat de *Clusium* (2). Or, pour peu qu'on soit versé dans l'étude de l'idiome étrusque, il est facile d'expliquer cette marque, *sum anthius* (3) *attius*, avec prénom placé après le nom, puisque l'étrusque MI a été reconnu et jugé comme équivalent du *sum* latin, anciennement d'abord par Lanzi, et dans les dernières années surtout par le savant Orioli (4); en sorte que cette identification semble à présent admise de la grande majorité des savants (5), malgré les observations et les développements contraires de M. Fabretti (6), pour qui le MI étrusque représente plus probablement l'*ego* latin, comme le MI actuel du pays des Rétiens [les habitants de Trente et de son territoire (7)], ancienne demeure des Étrusques. Orioli a en effet démontré que l'*ego* latin, comme le *mi* rétien, trouve un équivalent beaucoup plus probable chez nous dans l'étrusque MA (8), tandis qu'il a été précédé peut-être par la forme IC en Campanie (9), où dans les monuments épigraphiques des Étrusques de cette contrée, outre le SIM au

(1) AOMAq se lit dans une inscription du musée Grégorien, par laquelle il faut de plus en plus écarter les doutes du savant M. de Witte sur l'usage de la forme M pour *m* chez les Étrusques (*Ann. dell' Inst. arch. di Roma*, 1842, p. 153), et l'on peut confirmer le MARANTHA, que je supposais jadis pouvoir exister et être lu, sur une inscription de *Soana* (ancienne ville de l'Étrurie), maintenant défectueuse à son côté droit (*Bullettino 2. degli scavi della Colombaria*, dans l'*Archivio storico italiano* de Florence, n. s., t. XI, p. II).

(2) Micali, *Mon. per servire alla storia degli antichi popoli italiani*, Atl., pl. CI., n° 11.

(3) Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. v., ANTHI.

(4) *Album* de Rome, 21 juillet 1855, p. 170-171. *Bull. Inst.* de Rome, 1854, p. XXI.— Cf. Pott, *Etymolog. Forsch.*, etc., I, p. 273-274.—Et. v. aussi Secchi dans le *Bull.* cit., 1846, p. 14; Braun, dans les *Annales de l'Inst.* de Rome, 1855, p. 52. Minervini, dans le *Bull. nap.*, n. s., 2e année, p. 164-167.

(5) Cf. aussi Maury, *Mém.* cit. dans les *Comptes rendus*, cit. p, 178.

(6) *Rivista contemporanea* de Turin *loc. cit.*, p. 402. Cf. Eichhoff, *Parallèle des langues de l'Inde*, p. 36, et 468-470.

(7) Giovannelli, *Dei Rezi e di una iscrizione rezio-etrusca*, etc., p. 88.

(8) L. cit. de l'*Album* de Rome, p. 194-196. Bunsen dans le *Bullet. Inst. arch* de Rome, 1833, p. 95.

(9) *Bull. Arch. nap.*, 1859, VIIe année, p. 148.

lieu du MI que nous connaissions déjà (1), on a dernièrement découvert la forme plus nette osco-latine SUM (2), signe d'une altération précoce du langage dans ces régions méridionales, moins conservatrices, sous ce rapport, que les habitants du centre de la confédération. Quant au sens de la phrase épigraphique dont il est question ici, il n'est pas douteux. Tous ceux qui ont étudié ces questions savent, en effet, que dans les monuments de ce genre où l'on faisait parler le monument lui-même, le nom du possesseur, ou bien, si vous voulez, du fabricant, se mettait souvent au nominatif « parce que chacun, sur les choses qui lui appartiennent (je cite Orioli), peut très-régulièrement se borner à écrire son nom au nominatif pour exprimer *ceci est à moi* (3). » Il paraît de plus que c'était une habitude chez les Étrusques de donner parfois la préférence au nominatif après le MI, et même après le MA, pour exprimer la possession, contrairement à l'usage adopté par les Grecs, qui employaient avec leur ἐμί ou εἰμί, le génitif ou le datif; disant : *je suis de..... je suis à.....* (4). Tout le monde, en conséquence, voudra reconnaître avec moi, dans la marque de ces monuments, le nom du fabricant ou du propriétaire du terrain (5), c'est-à-dire de la personne qui déclare que l'objet lui appartient soit à l'un, soit à l'autre titre, comme cela doit se reconnaître aussi sur les lampes en terre cuite avec la marque bien connue ATRANE, ATRANESI.

(1) *Bull. nap.* cit., 1852, p. 87.

(2) *Bull.* cit., VII, p. 145-146. Cf. Mommsen, *Unteritalisch. Dial.* Taf. X, nº 18.

(3) *Album* de Rome, *loc. cit.* p. 171.

(4) Cf. *Bullet. nap.*, II, p. 167, VII, p. 145 et suivantes, et mes *Inscript. de Florence*, p. 80, 112-113 et ailleurs, et *Bullet. Inst.* de Rome, parmi les autres endroits qu'on pourrait citer, à la page 100 de l'année 1859, à propos du vase de Volsinium ; v. aussi *Album* XXIIIe année, p. 159-160, pour l'inscription rhythmique sur un petit vase à parfum :

MI RIANAS
PLEN IANAS.

qu'Orioli expliquait ingénieusement *Sum Rianas* (c'est-à-dire de *Riane*, nom de la dame qui possédait l'*unguentarium*), *Praeter janas*, c'est-à-dire *sans ianas*, ôtez *ianas* dans la première ligne, il ne reste que MIR, grec, μύρον, *unguentum*; en conclusion avec le nom de la propriétaire du vase l'indication de ce qu'il contenait.

(5) On peut bien rappeler à ce propos les nombreuses amphores avec des sceaux sur leurs anses, trouvées à Rhodes, à Cnide, à Alexandrie, dans les anciens pays grecs de la Russie méridionale, en Sicile, en Sardaigne. Ces sceaux contiennent, outre le nom du magistrat éponyme et du mois dans lequel le vase est sorti de la fabrique et soumis pour la vérification de la quantité de la mesure à l'autorité locale, le nom aussi du maître ou de la maîtresse du terrain où la fabrique existe, et d'où l'on avait extrait la matière pour le former; au moins c'est l'opinion de notre savant Cavedoni,

J'arrive maintenant à une petite cornaline tombée entre mes mains, et sur laquelle est gravée assez grossièrement une Fortune, qui me semble une *Fortuna-Cérès*, debout, ornée du stéphané, avec un long *chiton* et *pallium* pour habillement, corne d'abondance dans la main gauche, épis et rame qu'elle appuie par terre, dans la droite (1); on pourrait y voir aussi une *Providentia* (2). Elle vient d'une fouille récente qui a eu lieu dans l'ancien territoire de la ville umbro-étrusque *Arna* (près de Pérouse), bien connue par les monuments, et dans laquelle on sait que cette divinité était honorée d'un culte spécial. C'est ce qui me détermina à reconnaître aussi définitivement une image de la *Fortuna* dans le beau reste antique en bronze, trouvé auparavant dans le même territoire (3), et que le célèbre Cavedoni considérait comme une simple tête de Méduse,

en désaccord avec celle de M. Franz, qui voudrait dans ce troisième nom voir un second magistrat annuel, inspecteur des différentes fabriques locales. Je crois que quant à celles de Thasos, dont les inscriptions ne contiennent que deux noms, le second nom associé à celui du peuple doit être réellement regardé comme le nom du magistrat, selon qu'il fut démontré ici tout dernièrement par M. G. Perrot (*Rev. arch.*, 1861, p. 283 et suivantes); mais quant à celles des anses de Rhodes et de Cnide et d'autres pays qui ont encore un troisième nom, je m'en tiens plutôt à l'avis de M. Cavedoni qu'à celui de M. Franz, surtout en voyant que sur une grande partie de ces anses le nom que nous disons du propriétaire n'est pas écrit sur la même anse que celui du magistrat éponyme, et qu'il s'agissait dans cela d'une marchandise d'une grande célébrité et très-recherchée, surtout pour le fameux vin de Rhodes, qu'on y conservait et que ces vases servaient à transporter dans beaucoup de pays, étant très-apprécié par les anciens (Pline, XIV, 10), et employé de préférence dans les sacrifices (Virg., *Georg.* II, 101). Et ce n'est pas une chose inconnue que la bonne qualité des vases contribue aussi à la conservation du liquide, et que leur fabrication et leur arrangement, chez les peuples de l'antiquité, dans les pays qui jouissaient d'une certaine renommée pour la production et la bonté des vins, constituaient une branche d'industrie très-importante et très-relevée (v. à ce propos Guidobaldi, *Bull. nap.*, n. s. VII, p. 81 et suivantes, p. 103 et suiv.); d'où la raison très-plausible et très-naturelle, pour un propriétaire ou pour un potier, d'y inscrire son nom sur l'une des deux anses du vase (Franz, *Corp. insc. gr.* III, préf. *Bull. sardo*, 1859, p. 65 et suiv.; *Bull. Inst.*, 1859, p. 172; Koehne, *Mus. Kotchoubey*, I, p. 15). — Le nom du magistrat se rencontre sur ces anses tantôt au génitif, tantôt au nominatif.

(1) Cf. Spanheim, ad. Callimach., II, p. 335. Buonarroti, *Medaglioni antichi*, p. 240-243. Bœttiger, *Vasengem.*, I, p. 211. V. *Ann. Inst.*, 1835, p. 151.— *Fortuna* plutôt que *Cérès*, peut-être il faut voir sur la lampe de la collection archéologique de M. l'abbé Spano, donnée par lui avec une rare générosité au Musée de Cagliari (*Catal.*, p. 58).

(2) Cf. Tyche e Nemesis dans Zoega, *Abhandlungen*, p. 32, et Muller, *Handbuch*, p. 398, n° 2 (édit. Welcker). Creuzer et Guigniaut, *Rel. de l'antiquité*, III, p. 578-580.

(3) *Ann. Inst. de Rome.* 1856, p. 25-27.

à cause de l'air grave et sévère empreint sur la physionomie (1). Mais il me semble que ce même idéal pouvait aussi bien avoir été adopté par l'art pour exprimer et représenter le type de la Fortune, que pour reproduire l'image des Gorgones; d'autant plus que dans le symbolisme bien varié de ces dernières, dans les idées qui ont en elles leur centre et leur point de départ, d'après les auteurs classiques et les mythographes, on retrouve bien des traits qui les rattachent aux grandes destinées de l'humanité, aux arrêts inexorables qui sont entre les mains de *Némésis*, souvent identifiée à la *Fortune* soit dans la pensée des écrivains, soit dans les conceptions de l'art.

Je veux enfin donner ici quelques autres inscriptions tirées de mes *apographes* des monuments écrits de l'Étrurie. La première est un vase noir avec anses que j'ai pu voir à Rome, chez M. le prince M. Antoine Borghèse, grâce à la bienveillance du propriétaire; je ne le trouve pas dans la relation historico-archéologique des découvertes de *Polimartium*, qu'a donnée l'abbé Vittori; ce vase vient peut-être des fouilles du même fief du prince, fouilles auxquelles nous devons déjà depuis l'année 1846, la célèbre petite tasse avec l'inscription étrusque alphabétique, publiée avec de savants commentaires, par le P. Secchi dans le *Bulletin de l'Institut* de Rome, par Mommsen dans son ouvrage sur les dialectes de l'Italie méridionale, par Orioli dans l'*Album* (2), petit journal de Rome, et par d'autres archéologues; ce qui fait que je m'abstiendrais d'en donner ici une nouvelle leçon, si

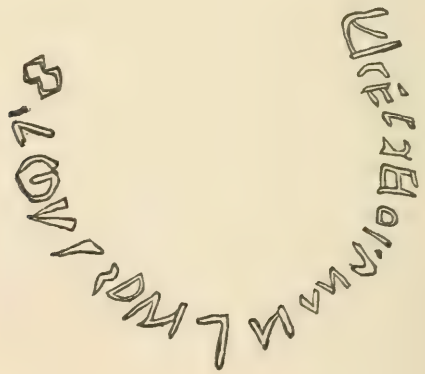

(1) *Bull. Inst.*, 1859, p. 236.
(2) *Album*, XXe année, p. 168.

je ne croyais utile de reproduire avec une complète exactitude la leçon d'Orioli, la meilleure qui ait été publiée, mais qui malheureusement a paru dans un journal littéraire très-peu connu à l'étranger, et d'aucune importance au point de vue de la science archéologique. Voir ci-dessus le *fac-simile* de cet alphabet, tel qu'il a été pris sur le monument même :

Quant à l'inscription du vase noir, qui m'a fourni l'occasion de parler de nouveau du fameux alphabet, elle dit simplement :

VELTHURUS

UPNII

qui, très-probablement, doit être expliquée *Vibennia* (1) *Velthurii* (uxor) (2) ; l'étrusque VELTHURUS étant plutôt ici un nom de famille qu'un prénom, contrairement à ce que Orioli en pensait à propos des inscriptions de *Tuscania* (3). Une autre légende que je vais donner et qui me vient de M. Sergardi, à *Camuscia* (près de Cortone), me paraît remarquable par sa simplicité. Disposée en trois-

(1) Cf. LARTHIA UPNEIA dans l'*Appendice aux Inscriptions de Florence* (p. 171, nº 72). A l'HUP... VIP... peut bien servir de comparaison l'HUIVIUS-PHUIUS-*plius* (*Iscriz. fior.*, p. 7. — Fabretti et Migliarini dans l'*Archivio stor. ital.* de Florence, IV. P. 1º, p. 144. Cf. *Gloss. ital.*, s. v., HUI, où l'on donne à ce mot la signification féminine (*filia*).

(2) Par une simple faute d'impression on lit *Vettore* au lieu de *Velthurii* dans la traduction de VELTHURI étrusque, dans les *Iscriz., etr. Fior.*, p. 191.

(3) *Giorn. arcadico* de Rome, CXX, p. 228. *Bull. Inst.*, 1839, p. 26.

mots autour du prospectus d'une urne, ayant une fleur *rosacée* au milieu, de la manière suivante :

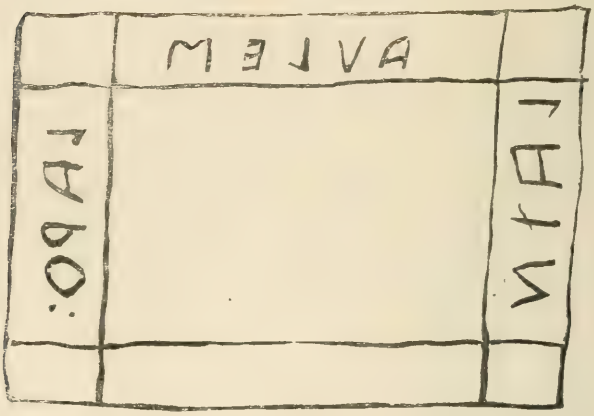

(LARTH-AULES-LATN), elle mérite une certaine attention à cause du mot LATN, qui peut être un équivalent du LAUTN, et LAUTNI d'un grand nombre d'inscriptions, et signifier, par conséquent, ainsi que je l'ai fait remarquer autre part à propos du LAUTNI, quelque chose d'approchant du latin *delicata*, dans le sens d'*amica* et *concubina* (1). Dans ce cas-ci, le LARTH serait féminin, ce qui n'est pas sans exemple, et il y aurait absence de nom de famille dans l'inscription. Si le LATN doit être regardé comme simple nom, il s'agirait alors dans cette inscription d'un *Lars Latinius Auli* (filius). J'ignore si et où elle a été publiée, et, quoiqu'on m'ait assuré qu'elle a été trouvée dans le fameux tombeau de *Camuscia*, remarquable au point de vue architectonique, et illustré par les pages de M. l'abbé Missirini (2). je ne saurais me résoudre à l'admettre, à cause du caractère tout à fait différent des monuments archaïques à bas-reliefs et anépigraphes tirés du très-ancien tombeau ci-dessus mentionné, lesquels ne s'accordent pas du tout avec l'air infiniment plus moderne

(1) *Mon. di Perugia*, III, p. 176. *Iscriz. etr. fior.*, p. 29, 90, 117.
(2) *Dell' Ipogeo di Camuscia, Dichiarazione, Siena*, 1843, avec atlas.

de l'urne écrite, que j'ai citée. Une troisième, latine, copiée par moi sur une urne de M. le chevalier Ottieri de la Ciaia, de Clusium

C · PVLFENNIVS · C · F ·
PISENTIA
NATVS

et une quatrième étrusque, inédite, je crois, du musée Kirckerien de Rome

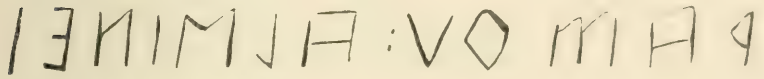

(RAMTHU ALSINEI) doivent aussi trouver place ici.

Et cette dernière doit être traduite (avec l'analogie du RAMTHA, que j'ai rappelée plus haut dans une note) *Arruntia* ou *Raunthia* ou *Ranthonia* (1)] *Alsinia* (2), où la terminaison en *u*, appartenant au premier comme au deuxième genre, a été employée comme un abrégé d'UI, selon qu'Orioli supposait déjà dans le RAVNTHU-RAVNTHUI d'une inscription Tuscanienne (3), et qui, pour cela, peut bien se dire en parfait accord avec le féminin EI du deuxième mot.

Outre la publication des inscriptions précédentes, je saisis bien volontiers l'occasion de faire amende d'une erreur où m'entraîna, il y a quelque temps, un calque défectueux, à propos de l'inscription de Clusium que le P. Tarquini a interprétée à sa manière (dans la *Civiltà cattolica* de Rome, tome X, série 3e, p. 741) (4); j'ai voulu nier à la fin de la deuxième ligne l'existence des deux points, tandis que réellement, d'après un nouvel examen de l'original,

(1) Orioli, et Campanari Secondiano, dans le *Giorn. arcadico*, I. CXIX-CXX.

(2) Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. v., ALSINAI, à laquelle on peut ajouter maintenant, d'après la présente épigraphe, cette autre forme du nom.

(3) *Giorn. arcad.* CXX, nº 16.

(4) Un nouvel examen critique de ce système a paru dernièrement par la plume du docte philologue italien M. Ascoli, dans *l'Archivio storico ital.* n. s. I. XI, 2e par-

aujourd'hui au musée du Vatican (on y lit SCL.: || AFRA), je ne puis plus douter qu'ils s'y trouvent. En même temps j'ose donner ici, à la suite de cette correction, la leçon véritable (prise au Kirckerien) du vase en forme de cloche que le savant père, avec son système sémitique, mettait au nombre des vases divinatoires. Je l'ai examiné depuis. La légende se montre de la manière suivante aux yeux de tout le monde :

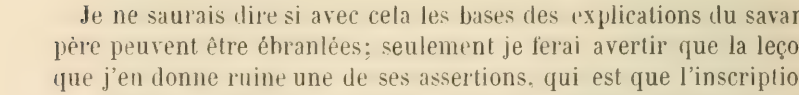

Je ne saurais dire si avec cela les bases des explications du savant père peuvent être ébranlées; seulement je ferai avertir que la leçon que j'en donne ruine une de ses assertions, qui est que l'inscription était écrite et divisée sur l'original de la manière suivante : AU U RSM : APL U NIAS : CECUS (1). Quoique l'orthographe des monuments étrusques puisse donner lieu à des lectures diverses, notamment au sujet de la séparation des mots sans points, et aussi des divers membres d'un même mot, il me paraît cependant, d'après le peu que je connais, impossible de pousser la tolérance jusqu'à adopter la leçon epigraphique du père Tarquini rectifiée plus haut. Je suis au contraire de plus en plus convaincu que, si les Étrusques aimaient, dans quelques cas, à détacher dans l'écriture des légendes, sans l'emploi de points, un membre d'un mot du restant du même mot, cela se pratiquait généralement avec une certaine règle et suivant des lois fixes. Je crois avoir les preuves de cela dans les terminaisons ou lettres finales des noms placées à une certaine distance, ou séparés de ce qui précède du même mot; non-seulement dans les exemples que j'ai cités autre part à l'appui de cette opinion (2), mais aussi dans VESU SA d'une urne en terre cuite du musée Campana, dans ASPRE'S d'une urne en *nenfro* du musée Grégorien (3), SETHR ESA d'une

tie, p. 3, où, avec beaucoup de savoir et de talent, on en dévoile les erreurs et les contradictions, qui du reste avaient tout de suite, en Allemagne et en France, rencontré des critiques capables de frapper ce système mortellement. Ni la défense que le savant Père Tarquini opposa à l'article de M. Ascoli, dans la *Civiltà cattolica* de Rome (série 4°, vol. VII, p. 88 et suiv.) m'amène à m'éloigner de la substance des conclusions de M. Ascoli, qui sont d'accord avec les opinions manifestées par moi là-dessus à différentes reprises.

(1) *Civ. Cattolica*, s. cit., vol. X, p. 355-357.

(2) Préf. aux *Iscriz. etr. fior.*, p. LXXXVI.

(3) Cf. *Museo Etr. Gregoriano*, Tav. XCIV, n° 3.

urne à l'Académie des beaux-arts à Sienne, et sur d'autres monuments qu'on pourrait certainement citer pourvu qu'on se donnât la peine d'aller les rechercher patiemment dans les séries très-nombreuses des inscriptions étrusques.

Nous terminons ce modeste article par quelques mots sur des objets anciens ultérieurement découverts dans le territoire de Trente, un peu plus en bas de la nécropole de Stadler, dont nous avons parlé dans les *Annales de l'Institut archéologique* de Rome (1). Quoiqu'on ne puisse pas y attacher beaucoup d'importance, il n'est pas inutile cependant d'en prendre note, comme continuation de la série d'antiquités rétio-étrusques, dont ont traité Giovannelli, Sulzer et autres archéologues. Par des esquisses de dessins qui m'ont été communiquées par mon aimable ami et correspondant, M. Tite Bassetti, de Trente, je vois qu'ils consistent dans deux couvercles en cuivre et deux *situlæ* du même métal, l'une dans l'autre, identiques à celle fameuse publiée par Giovanelli, mais sans inscription. Dans la plus petite des deux, on a trouvé une pointe d'une lame en bronze, un outil en bronze façonné comme un *scalprum*, auquel devait se rattacher un manche en bois introduit dans le trou qu'on y voit pratiqué; sept de ces outils métalliques avec tranchant à la manière de hache dans la ligne extrême supérieure (trois en fer et quatre en bronze) pour un usage de guerre probablement, dont nous avons spécialement parlé dans notre Mémoire sur les découvertes de Trente (2), et qui étaient rattachés à l'extrémité supérieure d'une lance par le moyen peut-être d'une *corrigia* en cuir, rehée à un anneau qu'on y aperçoit même à présent, ainsi qu'il arrive de rencontrer aussi dans des outils à peu près du même genre, produits des fouilles des pays septentrionaux, et employés même de nos jours, par exemple, en Islande, à l'usage d'*upupa* [ital., *piccone* (3)]; ce qui pourrait facilement faire penser qu'ils servaient aussi chez les Étrusques, aussi bien comme outil que comme arme de guerre. Outre cela, il faut remarquer, parmi ces objets, la partie supérieure d'une hache en bronze avec un gros trou pour y faire passer le manche, à un seul tranchant, façonnée presque à la manière des *bipennes* des Amazones, et dont la lame a sur elle les lettres IAI tracées à la pointe. Je crois que cet outil a bien pu être une arme.

(1) *Annali dell' Inst.*, 1856, p. 74-81.

(2) *Ann.* cit. loc. cit. Micali, *St. degli ant. pop. ital.*, atlas, Tav. 114, 1 et 3.

(3) *Guide to Northern archeology, etc., etc.*, by the Earl of Ellesmere (London), 1848, p. 60.

comme il l'a été chez les Slaves et les Normands (1). Enfin, je prends note d'une large plaque (*lamina*) en cuivre avec des ornements assez gracieux tracés à la pointe qui, sur la moitié de sa surface, représentent des volutes qui s'entrelacent, et sur l'autre moitié une espèce de disque solaire *vittatus,* tracé également à la pointe avec beaucoup d'élégance. — Le même honorable correspondant et ami, M. Bassetti, me disait ensuite dans la lettre que j'ai citée, qu'on parlait, au moment où il m'écrivait, de la découverte d'un temple et d'une tête de Mercure, qui aurait eu lieu à peu de distance de l'autre, mais un peu plus en bas, dans la même vallée du fleuve *Athesis;* cependant il n'en savait pas encore assez pour pouvoir m'en parler avec quelque utilité et quelque bon résultat pour la science. Mais s'il peut se procurer quelques éclaircissements là-dessus, et si quelque chose de nouveau et de remarquable se présentait, il me promet dans sa lettre de m'en faire part avec cet empressement et cette bonté dont il m'a donné tant de preuves.

GIANCARLO CONESTABILE.

Italie (Pérouse), 1860.

(1) Cf Kunick, *Die Bernfuny der schwediscen Rodsen*, II, p. 271. — Koehne *Mus. du prince Kotchoubey,* I, p. 229.

QUELQUES DIFFICULTÉS

DU

SECOND LIVRE DES COMMENTAIRES

ÉTUDIÉES SUR LE TERRAIN (1)

La Commission nous a chargés de rechercher sur le terrain : 1° L'emplacement de la bataille de César contre les Nerviens; 2° l'emplacement de l'oppidum Aduatucorum; 3° l'emplacement d'Aduatuca. Nous venons lui rendre compte du résultat de nos recherches.

I

BATAILLE DE CÉSAR CONTRE LES NERVIENS.

Après avoir forcé la grande armée belge à reculer et à se dissoudre, ainsi qu'il le raconte au commencement du deuxième livre de ses Commentaires, César s'était rendu successivement chez les Suessions, chez les Bellovaques, chez les Ambiens, et il avait obtenu, sans lutte sérieuse, la soumission de ces trois peuples, qui, avec les Calètes et les Véliocasses, formaient toute la partie sud-ouest de la coalition, et presque la moitié de sa force militaire. Laissant les Calètes et les Véliocasses à leur faiblesse et à leur isolement, il se rendit dans le pays des Nerviens, où un corps considérable des contingents du

(1) Nous sommes heureux de pouvoir publier, avec l'agrément de la Commission de la topographie des Gaules, ce rapport qui nous semble résoudre trois questions depuis longtemps controversées.

nord-est avait pris position sur la rive droite de la Sambre. C'est là que, dans une affaire sanglante dont l'issue fut un moment douteuse, la liberté des populations belges proprement dites tomba pour ne plus se relever.

Nous avions à déterminer le lieu de cette bataille. Il faut pour cela se rappeler que César partit de chez les Ambiens, indubitablement de *Samarobriva* (Amiens), leur principale place; qu'il laissa sur sa gauche le territoire des Atrébates et pénétra directement dans celui des Nerviens; qu'il y marcha pendant trois jours, au bout desquels il ne se trouva plus qu'à huit milles de la Sambre et de l'ennemi. Ces données permettent de fixer, d'une manière presque certaine, la route que suivit César et la région de la Sambre où elle le conduisait.

Il existe au nord-est d'Amiens une limite naturelle dont une certaine étendue sert encore aujourd'hui à séparer les divisions diocésaines et administratives : c'est la crête qui commence sur l'Oise, un peu au nord-est de Saint-Quentin, et file presque en ligne droite, par Bapaume, jusqu'à un point situé à moitié chemin entre Doullens et Arras. La route de Péronne à Cambrai coupe la chaîne dont il s'agit à Fins (*Fines*), qui marquait, selon toute apparence, la limite commune des Ambiens et des Nerviens. Pour peu qu'on s'écarte de cette route, on tombe, à droite, dans le territoire des Véromanduens, à gauche dans celui des Atrébates. Or, César donnant à entendre qu'il est passé directement du territoire des Ambiens dans celui des Nerviens, on est porté à croire qu'il s'est rendu à Cambrai en passant par Péronne, où il sera arrivé en suivant la vallée de la Somme. Toutefois nous ne sommes pas assez sûrs de connaître l'étendue précise du territoire atrébate pour affirmer que les conditions tirées du texte ne seraient pas également remplies si nous faisions passer l'armée romaine par Bapaume, ce qui la mènerait un peu mieux dans la direction de Cambrai; mais nous pouvons dire hardiment qu'elle n'a pas pu passer par le Cateau, car elle se serait trouvée dès lors dans le voisinage de la Sambre, sans avoir fait, à beaucoup près, trois journées de marche sur le territoire nervien, et sans rencontrer en ce point les conditions topographiques qui se rapportent soit à la grandeur du lit de cette rivière, soit à la largeur et à la nature de sa vallée. Il faudrait donc supposer, dans ce cas, que l'armée romaine a continué sa marche pendant un ou deux jours, en restant constamment à petite distance de la Sambre, et alors, comment César aurait-il pu dire qu'il a été informé

tout à coup, après trois jours de marche chez les Nerviens, que la Sambre n'était plus qu'à huit milles de son camp ?

En résumé, Cambrai nous paraît être un point obligé de la route suivie par César, et cela d'autant plus qu'en marchant sur Bavay (*Bagacum*), la place principale des Nerviens, il parcourait une ligne oblique qui le rapprochait constamment de la Sambre.

C'est à Bavay, ou plus exactement à Saint-Vast-lez-Bavay, qu'on est à huit milles romains de ce cours d'eau qui, depuis Berlaimont jusque vers Maubeuge, remplit partout, avec un degré suffisant d'exactitude, cette condition de distance. Nous devions donc chercher entre Maubeuge et Berlaimont le terrain de la bataille. Là encore, on est à environ six myriamètres de Fins, ce qui satisfait bien à l'autre condition de distance, celle des trois journées de marche effectuées dans le pays des Nerviens.

Les bords de la Sambre ne sont pas commodes à parcourir dans ce pays encore un peu barbare, et par le temps très-pluvieux que nous avions; les routes y manquent aussi bien que les moyens de transport. La nécessité nous imposa le chemin que nous aurions dû choisir en tout état de cause, celui du fleuve même. C'est seulement ainsi, en effet, que nous pouvions voir complètement ses rives et bien étudier leur topographie. Nous nous embarquâmes donc à Berlaimont dans un bachot que deux jeunes garçons halèrent à tour de rôle.

Les conditions topographiques auxquelles il doit être satisfait sont les suivantes :

1° Sur la rive gauche, colline assez vaste pour qu'on ait pu asseoir un camp de huit légions sur son versant, lequel descendait en pente régulière jusqu'au cours d'eau (c. XVIII);

2° De l'autre côté, contrepente pareille partant aussi du fleuve, et formant une haute colline, boisée à sa partie supérieure, nue à son pied sur une étendue de trois cents mètres (c. XVIII);

3° Lit large et encaissé, n'ayant que quatre-vingt-dix centimètres de hauteur d'eau (c. XVIII et XXVII);

4° Aux environs, marais propres à servir de refuge aux femmes et autres non combattants (c. XVI).

Il résulte des conditions N°s 1 et 2 que la vallée de la Sambre, à l'endroit cherché, n'avait point de plat fond: or, cette circonstance topographique ne se rencontre pas devant la position, assez belle d'ailleurs, qui existe entre Berlaimont et Sassegnies, et l'on ne voit

pas non plus que les hauteurs de la rive droite, coupées par la rivière de Tarsies et par le ruisseau Mortier, répondent à l'idée que donne le texte du terrain occupé par l'armée belge. D'un autre côté, les Romains auraient eu, pour gagner Berlaimont, à traverser la forêt de Mormal, qui sans doute n'était pas moins étendue alors qu'actuellement, et César n'aurait pas manqué de relater cette circonstance, si elle s'était présentée.

Entre Berlaimont et Hautmont. la Sambre ne nous a présenté sur ses bords que des hauteurs insignifiantes, et la largeur de son lit dans ce parcours, quinze mètres à peine, ne traduisait pas pour nous le *latissimum flumen* de César; mais le fond de la vallée se rétrécissait singulièrement à partir de Boussières, ce qui nous faisait espérer d'arriver bientôt au but de notre exploration. C'est, en effet, une lieue plus loin, à Hautmont même, que nous avons trouvé tous les signes qui devaient nous le faire reconnaître.

Les hauteurs derrière Hautmont, aujourd'hui encore boisées en partie, dominent la Sambre de près de soixante mètres, ce qui est une exception unique dans cette région très-peu accidentée. A droite, elles s'appuient à ce cours d'eau, qui forme un coude très-prononcé entre Neuf-Mesnil et Souvroil; à gauche, elles sont couvertes par le ravin de Wargnory, par la rivière de Grimour et par une grande boucle de la Sambre. C'était donc une excellente position pour l'armée belge, qui n'avait pas à craindre ainsi d'être tournée par sa gauche. Si, voulant la prendre à revers, l'ennemi passait la Sambre du côté de Maubeuge, elle en était quitte pour se replier sur le lieu de refuge des familles, en arrière des lignes de défense successives que formaient les vallées marécageuses et boisées de Tarsies, de la grande Helpe et de la petite Helpe.

Quant à la colline de la rive gauche, sur laquelle les Romains commencèrent à s'établir, quoique un peu commandée par celle de Hautmont, elle a néanmoins un relief et une étendue suffisants pour bien remplir la première des conditions ci-dessus énoncées, et sa configuration est parfaitement en rapport avec les détails du récit de l'affaire.

Ici, la vallée de la Sambre se resserre entre les deux versants opposés, au point de ne conserver, pour ainsi dire, aucun plat fond; mais, au contraire, par une singulière coïncidence dont nous n'avons pas eu le temps d'étudier les causes, le lit de la rivière s'élargit de manière à devenir plus que double de ce que nous l'avions vu jusque-là, et à justifier par suite, dans une certaine mesure, l'épithète de *latissimum* qui lui est donnée par l'auteur des Commentaires.

Quant à la profondeur d'eau, elle dépasse de beaucoup aujourd'hui celle qu'il lui attribue; mais cette augmentation tient à ce que la rivière a été canalisée; la suppression des écluses rétablirait le niveau naturel, et l'eau qui coule maintenant à pleins bords aurait alors un lit assez encaissé, sinon des rives très-élevées. *altissimas ripas,* comme le dit César à la fin de son récit.

Nous ferons remarquer, à ce sujet, que pendant la mêlée qui eut lieu sur ses bords et dans son lit même, la Sambre fut traversée, sur nombre de points, par l'infanterie, et même par la cavalerie, ce qui est bien plus difficile quand il y a des escarpements. Il faut donc que l'obstacle des *altissimæ ripæ* n'ait pas été aussi terrible qu'on pourrait le croire : c'est que César, après avoir dit les choses simplement, en militaire, a voulu terminer par une phrase à effet, et s'est abandonné un moment au génie amplificateur de sa race.

Nous n'avions garde d'oublier le curieux détail des haies vives en usage chez les Nerviens, détail qui nous intéressait d'autant plus que nous interprétions le texte qui s'y rapporte (c. XVII) un peu différemment de ce qu'ont admis les précédents traducteurs. Selon nous, les jeunes arbres entrelacés en forme de treillage étaient incisés sur leurs faces en contact, de manière à déterminer la transfusion réciproque des sèves et, par suite, à former autour des points de jonction une écorce commune. En approchant du Hainaut, nous commencions à interroger de l'œil les haies vives qui avoisinaient la route; mais la rapidité de la marche nous permettait seulement de reconnaître que la disposition en treillage est extrêmement fréquente dans le pays. Ce n'est qu'à Tongres, où l'occasion et le loisir de bien examiner ne nous manquèrent pas, que nous eûmes la satisfaction de voir de l'œil et de toucher de la main, une belle et solide haie de cornouiller établie conformément à notre explication. Ainsi donc, un usage qui existait du temps de César dans le pays belge s'y est perpétué jusqu'à nos jours.

Voilà d'assez puissantes raisons en faveur de l'emplacement que nous assignons à la bataille des Nerviens, pour n'avoir pas à se préoccuper de l'opinion qui va chercher ce lieu sur les bords de l'Escaut, opinion facile à réfuter stratégiquement et basée seulement sur l'hypothèse toute gratuite d'une erreur de César, qui aurait écrit *Sabim* pour *Scaldim*. Nous avons, d'ailleurs, l'avis de deux juges des plus compétents avec lesquels nous nous rencontrons sans l'avoir cherché : l'un d'eux, l'empereur Napoléon Ier, met la bataille sur la Sambre aux environs de Maubeuge, et Hautmont n'est pas à plus d'une lieue de

cette place; l'autre, le savant général de Goeler, la met à Hautmont même.

II

OPPIDUM ADUATUCORUM

Le deuxième objet de nos recherches, dans l'ordre de marche que nous suivions, était l'emplacement de l'oppidum des Aduatuques, assiégé et pris par les Romains aussitôt après la bataille dont nous venons de nous occuper. César y passe sans transition et se contente de quelques maigres détails topographiques; aussi les critiques ont-ils exploité à leur aise le champ des conjectures. Les uns proposent Anvers et Douai, par la seule raison d'une prétendue ressemblance de ces noms avec celui des Aduatuques; Scaliger est pour Tongres, sans faire attention qu'il n'y a pas la moindre analogie de terrain entre cette ville et l'oppidum tel que César le décrit; d'autres indiquent, avec plus de vraisemblance, Beaumont, Falais, ou Namur. Avant de discuter ces trois dernières solutions, les seules qui le méritent, nous tâcherons de bien fixer le sens des termes de la description, afin d'avoir une base certaine pour la détermination du lieu.

Il est d'abord évident, quoique les traducteurs aient en général assez mal rendu ce passage, que par les mots *ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet*, l'auteur a voulu peindre une haute montagne à flancs escarpés, d'où la vue dominait sur la campagne environnante. Après cela vient la courte description du seul point abordable, qui était une rampe douce se réduisant à une largeur de soixante mètres; tout le monde est d'accord à ce sujet. César ne dit rien de plus, en fait de topographie, mais il nous donne l'étendue de sa contrevallation, et nous pouvons tirer bon parti de ce renseignement, si nous le comprenons bien. L'ouvrage dont il s'agit consistait en un rempart de douze pieds de haut et quinze mille de circuit. Nous traduisons « *mille* » sans le signe du pluriel, parce que, dans notre opinion, c'est l'adjectif indéclinable se rapportant au substantif *pieds*, en sorte que la contrevallation aurait eu seulement trois mille pas romains, environ quatre mille quatre cents mètres de développement. Certains traducteurs, au contraire, ont compris que la longueur de la contrevallation était de quinze milles, avec une *s*, c'est-à-dire de quinze mille pas, ou vingt-deux kilomètres, et en effet la suppression du substantif « pas, » dans le latin, est

autorisée par quelques passages d'auteurs anciens, relatifs à des cas analogues. Pour savoir quelle est la bonne interprétation, il est à remarquer que cette disposition de phrase est un fait exceptionnel dans César, qui nulle autre part ne s'est servi des mots *mille*, *millia*, et ses différents cas pour indiquer des milles romains, sans y ajouter aussitôt le substantif *passus* convenablement décliné. Comment donc croire qu'il a fait cette seule exception précisément dans une phrase où la présence de l'unité « pieds » pouvait produire une équivoque?

S'il s'est exprimé ainsi, c'est que pour lui l'équivoque n'existait pas, c'est que les mots *quindecim millium* venant tout de suite après le substantif *pedum*, ne devaient pas lui paraître, à lui grammairien puriste, susceptibles d'être interprétés autrement que par « quinze mille pieds. » C'est enfin parce qu'il n'a pas voulu, en se servant de l'unité « pas, » offenser les oreilles délicates par cette lourde succession de mots *trium millium passuum*.

Cette conclusion est corroborée, comme on va le voir, par les considérations militaires. Nous savons qu'Alesia, où se trouvaient renfermées une armée et une population d'un nombre total à peu près double de celui des Aduatuques, et qui, par conséquent, devait avoir une étendue plus grande que celle qui était nécessaire pour recevoir ce dernier peuple, nous savons qu'Alesia fut entourée par César d'une contrevallation ayant un développement total de onze mille pas ou seize kilomètres, moindre par conséquent de six kilomètres que celui qu'on donne à la contrevallation de l'oppidum aduatuque dans l'interprétation que nous combattons. Cependant César ne voulait que bloquer Alesia, il pouvait l'entourer de loin, sans grand inconvénient et même avec certains avantages militaires; il l'a fait d'ailleurs, comme nous l'avons reconnu; au contraire, dans l'autre cas, il projetait de construire des ouvrages d'approche et devait disposer sa contrevallation en conséquence, c'est-à-dire la rapprocher le plus possible de la place, au moins dans la partie à attaquer. Disons donc avec assurance que, militairement et grammaticalement, la contrevallation de quinze mille pas autour de notre oppidum est chose absolument inadmissible.

Cela posé, passons à l'examen des trois localités proposées et d'abord occupons-nous de Beaumont. Cette ville est située à une vingtaine de kilomètres de Maubeuge, vers l'est, et à vingt-quatre ou vingt-cinq kilomètres du champ de bataille où les Aduatuques devaient se trouver avec les Nerviens, les Atrébates et les Véromanduens. Comment expliquer, si c'était là leur principale place, qu'ils

n'aient pas pu arriver à temps sur le terrain, lorsque les Véromanduens y sont venus de quatre-vingts kilomètres et les Atrébates de cent? Cette raison suffit pour faire rejeter Beaumont sans plus d'examen; évidemment le territoire des Aduatuques n'était pas aussi rapproché de Maubeuge.

La position de Namur a pour elle l'autorité de Cluvier et de Samson; Danville la rejette parce que, dit-il, la contrevallation de quinze mille pas aurait été coupée par la Sambre et par la Meuse, particularité dont César n'aurait pas omis de faire mention. L'argument de Danville est assez mauvais; mais l'emplacement de Namur, ou plutôt du château de Namur, car c'est seulement de lui qu'il peut être question, ne s'accorderait pas mieux avec la contrevallation de quatre mille cinq cents mètres. Il faudrait, en effet, pour contrevaller le château de Namur sur la rive gauche de la Meuse seulement, ce qui du reste suffit, cette rivière étant un obstacle infranchissable, il faudrait un développement d'ouvrages d'environ neuf kilomètres, en suivant les contours de la Sambre, qui par elle-même n'est pas un obstacle suffisant comme la Meuse. Que si l'assiégeant se contentait de la Sambre comme obstacle, il ne resterait plus que deux mille mètres à contrevaller. Donc, dans aucune hypothèse, le château de Namur ne peut cadrer avec l'étendue d'ouvrages mentionnée par César. D'ailleurs on ne trouve point, sur ce terrain, la rampe de soixante mètres de large dont il est fait mention comme du seul point attaquable, les deux ravins qui coupent à eux deux tout l'isthme du château, sauf un intervalle de quelques cents mètres, ne pouvant pas être considérés, dans leur partie supérieure, comme un obstacle suffisant pour arrêter les travaux de siége d'une armée romaine.

Danville, en désespoir de cause, imagina ce qu'il appelle l'emplacement élevé de Falais, sur la Mehaigne, terrain dont la topographie, d'après une carte du temps, lui semblait propre à représenter l'assiette de la ville des Aduatuques. Il faut que la carte de Danville fût bien mauvaise, car aucun emplacement n'existe ni à Falais, qui est dans un fond, ni aux alentours, dont on puisse raisonnablement faire l'oppidum décrit par César. C'est ce qui paraît évident lorsqu'on jette les yeux sur la carte dressée par les Belges, à l'imitation de celle du Dépôt de la guerre, mais publiée à une échelle quadruple, qui permet de juger des moindres accidents de terrain. Néanmoins la solution de Danville est restée, et l'empereur Napoléon, qui, selon toute apparence, ne la jugeait convenable que

sur la foi du célèbre géographe, assure dans ses notes que la position de Falais remplit les conditions des Commentaires

Nous allons maintenant parler du mont Falize dont nous n'avons pas fait mention jusqu'ici, parce qu'aucun géographe, à notre connaissance, ne l'avait encore proposé. mais dont le plan. d'après la carte belge, nous paraissait présenter au moins quelques-uns des caractères auxquels on doit reconnaître l'oppidum aduatuque. Il restait à s'assurer de son relief, ce qui nécessitait la vue du terrain. Nous savons maintenant que c'est la solution adoptée par le général de Goeler.

Le mont Falize est situé sur la rive gauche de la Meuse, en face de Huy. Il occupe la corde de l'arc très-courbe que décrit le fleuve à cet endroit. Ses flancs, tournés vers le sud. ont des pentes très-roides sans être précisément escarpés, mais ils sont couverts par la Meuse et inattaquables. L'armée romaine ne pouvait pas lancer un corps dans la presqu'île, en présence d'une garnison comme celle dont parle César, sans l'exposer aux plus grands dangers. L'attaque ne pouvait donc se faire que par le côté nord, et il présente des escarpements de roc formidables, à l'exception du col très-étroit où la montagne se termine à l'est. César a dû laisser les obstacles du côté sud à leur propre force, ou tout au plus faire surveiller la rive droite par un poste détaché à Huy : sa contrevallation n'a embrassé que le côté nord. Elle devait appuyer sa droite à la Meuse. en arrière de la Mehaigne, passer par le château de Wauze. par le mamelon isolé qui occupe le milieu de la plaine, et se fermer à la Meuse, en face de l'île Saron, en serrant le plus possible le petit col qui est le seul point d'attaque. Si ce tracé rationnel donne à la contrevallation un développement de quatre mille et quelques cents mètres. nous avons pour notre solution de grandes probabilités. Or c'est précisément ce qui a lieu. Nous proposons donc. avec le général de Goeler, de placer l'oppidum des Aduatuques au mont Falize.

Il nous restait à déterminer l'emplacement d'Aduatuca.

III

ADUATUCA

César ne nous donne nulle part une description d'Aduatuca assez nette et topographiquement assez exacte pour que nous pussions espé-

rer en retrouver l'emplacement par l'étude seule du terrain. Les déterminations fondées sur la topographie des lieux ne sont possibles que quand les localités sont situées dans des conditions exceptionnelles et caractéristiques. La Commission a pu retrouver ainsi Uxellodunum, placée dans une boucle de rivière sur une éminence décrite avec soin par César, qui donne même les dimensions de l'isthme. Elle a pu retrouver Alesia, située sur une colline élevée au pied de laquelle coulaient deux rivières qui la séparaient d'autres collines de même hauteur. L'oppidum Aduatucorum, défendu de tous côtés par des escarpements naturels et abordable seulement sur une largeur de deux cents pieds, pouvait aussi être recherché avec quelque espoir de succès. Mais à quel signe reconnaître l'emplacement d'un camp dont César, qui en a parlé deux fois et dans des circonstances graves, ne trouve rien de particulier à nous dire, probablement parce qu'il était en plaine et dans les conditions ordinaires des camps romains?

Les expressions *Castellum* (VI, 37), *Reliquos aditus locus ipse per se munitio que defendit* (VI, 37), *Præsidium* (VI, 38), ne pouvaient beaucoup nous éclairer.

Si l'on cherche à surprendre dans le récit quelques renseignements sur la nature du terrain environnant, on ne trouve, en effet, rien que de vague et de très-général, comme: que le pays était couvert de forêts, au moins en partie (V, 32, VI, 37); qu'il y avait à deux milles environ d'*Aduatuca* une dépression ou vallée assez étendue (V, 32), *Convallis magna;* et à la même distance à peu près, mais peut-être d'un autre côté, une éminence, *tumulus* (VI, 40), capable de contenir un certain nombre de soldats *qui in jugo consistunt;* qu'à trois mille pas, enfin, s'étendait une plaine cultivée dont *Aduatuca* était séparée par une colline (VI, 36).

Tout cela est, il faut l'avouer, bien peu significatif. Ce sont des expressions vagues et élastiques. Les mots *silvæ, convallis, tumulus, collis*, peuvent s'appliquer à des contrées très-diversement accidentées. L'on peut dire seulement que la nécessité même où nous nous trouvions de glaner ainsi çà et là ces expressions éparses dans le récit, devait nous porter à penser que le camp était en plaine et n'offrait aucun détail de topographie saillant.

Nous dûmes donc chercher la lumière d'un autre côté, et avant de parcourir le pays, nous demander si le texte de César ne pouvait pas nous apprendre quelque chose touchant la distance du camp de Titurius et

de Cotta à des points connus ou moins incertains que l'emplacement du camp lui-même.

Nous croyons avoir trouvé en effet, dans les Commentaires, relus à cette intention, des affirmations qui nous paraissent de nature à éclairer la question.

Résumons ces données, extraites du récit de César, en les isolant, pour les rapprocher et les comparer ensuite.

Les Commentaires nous donnent, sur les populations au milieu desquelles le camp fut établi, les renseignements suivants :

1° Le camp de Titurius et de Cotta était chez les Eburons (V, 24) ;

2° Il était en plein pays éburonien (VI, 32) ;

3° La majeure partie des Eburons occupait la contrée située entre la Meuse et le Rhin (V, 24) ;

4° Le territoire des Eburons s'étendait de l'Océan au pays des Trévires (VI, 31), dont du moins les Eburons n'étaient séparés que par les Condruses (V, 38) ;

5° La partie de leur pays gouverné par Ambiorix était voisine des Aduatuques (V, 38), dont le territoire, moins étendu, avait cependant quelque importance, puisque Ambiorix met une nuit et un jour à le parcourir dans le but d'y exciter un soulèvement (V, 38) ;

6° Les Eburons, avant l'arrivée de César, payaient tribut aux Aduatuques (V, 27), qui retenaient le frère et le neveu d'Ambiorix prisonniers ou otages (V, 27) ;

7° Ces Aduatuques, descendants des six mille Cimbres laissés à la garde des bagages lors de la grande expédition de leurs frères en Italie (II, 29), avaient fini par être assez nombreux (1) pour que César en vendît cinquante-trois mille après le siége (V, 33), et qu'Ambiorix comptât encore sur leur secours, même après ce désastre, pendant la cinquième campagne (V, 38) ;

8° Les Aduatuques avaient des *oppida* et des *castella* (II, 29), tandis que les Eburons n'avaient ni force armée régulière, ni *oppida* (VI, 34). Ils vivaient dispersés sur une grande étendue de pays au milieu de marais et de forêts (VI, 35), dans des *vici* et des *ædificia* (VI, 43).

(1) Il faut supposer, pour rendre cette assertion vraisemblable et s'expliquer comment ces six mille hommes se sont à ce point multipliés, qu'il s'agit de six mille guerriers indépendamment des femmes, des enfants et des vieillards, ce qui ferait monter la population à vingt-quatre mille têtes environ.

Quant à la position du camp de Titurius et de Cotta au milieu de ces peuples, trois textes pouvaient nous aider à la retrouver;

9° Le camp était voisin de la partie du territoire éburonien sur laquelle régnait Ambiorix et Catevolcus (VI, 26);

10° Il était à peu près à deux journées du Rhin, plutôt plus que moins (V, 27);

11° Il était à trois journées du pays livré par les Romains au pillage des populations germaniques (VI, 37).

Malheureusement ces textes rapprochés semblent au premier abord contradictoires.

Comment un camp, situé au centre de l'Eburonie (n° 2), gouvernée par Ambiorix, entre la Meuse et le Rhin, pouvait-il être en dehors du royaume d'Ambiorix *ad Fines regni sui* (n°s 5 et 9), à plus de deux jours de marche du Rhin (n° 10), à trois heures du pays livré par les Romains aux ravages des populations germaniques (n° 11)?

Les Eburons ne possédaient-ils donc rien sur la rive gauche de la Meuse? Mais alors que signifie le *maxima pars*, indiquant qu'une partie au moins de la contrée éburonienne était en deçà de la Meuse?

C'est sous ces impressions, et après avoir ainsi analysé le texte des Commentaires et préparé l'étude de la question, que nous nous rendîmes à Tongres, où pour bien des raisons nous étions disposés à placer Aduatuca.

Nous reconnûmes bien vite, ce que personne, au reste, ne conteste depuis longtemps, que Tongres est un ancien *castellum* romain, muni de deux enceintes dont il reste encore des traces, et traversé par une antique chaussée. Situé au milieu d'une vaste et fertile plaine, près d'un cours d'eau, et dans une position légèrement dominante autant que le permet la topographie de ce pays, généralement plat, cet ancien castellum est dans une position précieuse pour une armée qui avait plutôt besoin de trouver des facilités de ravitaillements qu'une position inattaquable. Les Romains retranchés fortement derrière leurs fossés et leur vallum ne pouvaient, en effet, redouter des ennemis comme les Aduatuques, surtout s'ils trouvaient là, comme l'expression de César, *castellum*, tend à le faire croire, une position déjà fortifiée.

Sans vouloir dire que l'on soit frappé de la conformité du terrain avec le texte de César, qui, comme nous l'avons fait observer plus haut, nous éclaire si peu à cet égard, nous pouvons affirmer que

les plaines et les vallées qui avoisinent Tongres ont dû être boisées, puisqu'elles le sont encore en partie et que le terrain y est très-favorable au développement de grands bois ou de forêts; que des collines légères, il est vrai, des vallées peu prononcées mais étendues, et qui, dans un temps où le pays était boisé devaient être plus sensibles, y rendent suffisamment compte des expressions de César, *silvæ, collis, convallis, tumuli*; qu'enfin, en relisant le texte des Commentaires auprès des murailles de l'ancien Castellum, on n'éprouve aucun embarras à reconnaître dans Tongres l'antique Aduatuca. Aduatuca, il est vrai, pourrait être placée avec la même vraisemblance dans plusieurs autres localités, à ne considérer que la topographie, comme cela arrivera toutes les fois qu'il s'agira d'une contrée ayant très-peu de relief; mais il est d'autres conditions qui nous semblent n'être réalisées qu'à Tongres, ce sont celles que nous avons énumérées et qui déterminent la position d'Aduatuca par rapport aux points voisins les mieux connus : dès que la nature du terrain ne repousse pas l'identification de Tongres et d'Aduatuca, ces raisons sont déterminantes.

Il suffit, en effet, de faire les suppositions suivantes, suppositions très-raisonnables, selon nous, pour que tout le récit de César s'éclaircisse et que les apparences de contradictions que contenaient les Commentaires disparaissent complétement :

1° Que pour César, le pays éburonien et le royaume d'Ambiorix sont choses distinctes;

2° Que le pays éburonien (y compris la partie sur laquelle les Aduatuques s'étaient établis) s'étendait de l'Océan au pays de Trèves; et de Namur (où l'on a trouvé des monnaies des Aduatuques) au Rhin;

3° Qu'Aduatuca, dont le transfuge parle aux Germains comme d'un lieu connu, existait avant César, qui y établit seulement un camp près du Castellum déjà subsistant;

4° Que dans leurs envahissements les Aduatuques s'étaient avancés jusqu'à la Meuse, devenue ainsi la limite du royaume d'Ambiorix; qu'ils avaient bâti à proximité un fort pour surveiller les Eburons soumis et que ce fort avait pris leur nom.

Ces hypothèses admises, tout est concilié.

1° Tongres est dans le pays éburonien;

2° Tongres, à ne considérer que la contrée géographique, est en plein pays éburonien;

3° Tongres est à une distance de la Meuse qui justifie et explique à la fois César, quand il dit que les frontières du royaume d'Ambiorix touchent au camp et ailleurs, que les Aduatuques sont les voisins *finitimi* d'Ambiorix;

4° Les Germains ravageant le pays entre la Meuse et le Rhin, sont bien, arrivés à la Meuse, à trois heures d'Aduatuca;

5° Les Germains, qui avaient effectué le passage du Rhin et pris pied dans le pays éburonien, peuvent facilement (il faut songer que ce sont des cavaliers) y arriver en deux jours;

6° C'est un pays qui a dû être boisé; il en reste encore des traces.

Aucune autre localité ne nous semble répondre aussi bien à toutes ces conditions. Il n'y a donc aucune raison d'abandonner l'Aduatuca de la Table de Peutinger pour choisir un site qui ne répond pas beaucoup mieux à la description de César, et qui suppose chez lui des contradictions trop fortes pour être admises sans une nécessité absolue. En résumé, nous proposons de placer l'emplacement de la bataille des Nerviens à Hautmont, l'oppidum Aduatucorum au mont Falize, près Huy, Aduatuca, à Tongres.

(*La Commission a adopté ces conclusions*).

Le général Creuly,

Alexandre Bertrand.

UNE

VILLE HOMÉRIQUE

SA NÉCROPOLE, DÉCOUVERTE PAR M. SALZMAN

Des fouilles du plus haut intérêt se font depuis quelque temps à Rhodes, une ville dont parle Homère, *Camiros*, ville détruite cinq cents ans avant notre ère, vient d'être découverte par M. Salzman, qui explore sa nécropole avec un grand succès. Nous regardons comme une bonne fortune de pouvoir publier les notes qu'il nous envoie et qui ne sont que le prélude de communications plus complètes. Nous laissons la parole à l'habile et heureux explorateur. Sa découverte se recommande assez d'elle-même (1).

La découverte de la nécropole de Camiros a eu lieu au printemps. Elle est posée sur le versant d'une colline qui porte encore le nom de *Camiros* et séparée par un vallon demi-circulaire du terrain qui l'environne, et sur lequel se trouve la nécropole que nous explorons. C'est bien, comme nous le démontrerons dans une autre note, Camiros la Blanche, l'Argileuse citée par Homère. Les objets que nous y avons trouvés rendent d'ailleurs incontestable l'identification de cette colonie phénicienne ou telchine. Ils composent un ensemble complet de l'art phénico-grec, représenté dans toutes ses branches : céramique, sculpture, matières émaillées, terres cuites, bronze, bijoux, etc., etc. Jusqu'ici, nous n'avions que l'intuition de cet art : aujourd'hui il existe pour nous. Il viendra prouver une fois de plus, je l'espère du moins, — l'origine asiatique de l'art grec. En effet, par la découverte de la nécropole de Camiros, il nous est donné de suivre les développements et le progrès successifs de l'art

(1) Note de la rédaction.

phénico-grec. Nous pouvons assister à toutes ses transformations, tantôt brusques, tantôt lentes, selon l'importance des relations des peuples voisins avec la colonie telchine. — Nous voyons un art qui, tout en subissant des modifications, conserve toujours son individualité. Nous est-il permis de conclure et d'affirmer? Pas encore; nous attendrons pour cela les résultats d'un travail plus suivi et d'observations plus complètes. Jusqu'ici nous nous bornons à indiquer et à constater des faits. Ce qui suit est le résumé de ce que nous avons observé jusqu'à la fin de notre dernière campagne, brusquement interrompue par la maladie.

Par leur mode de construction et leur distribution intérieure, par les usages familiers qu'ils indiquent, les tombeaux de la nécropole de *Camiros* permettent de suivre un ordre chronologique pour leur classification. Cette première classification est corroborée par l'examen et l'étude des différents objets qu'on y trouve.

Les plus anciens rappellent la disposition de certains tombeaux égyptiens. Un puits carré, sur une des parois duquel se trouve la porte donnant accès à la chambre sépulcrale (tout le système est souterrain, comme on voit). Plus tard, la porte du tombeau est visible. Elle est taillée sur une paroi abrupte d'une veine d'argile durcie. Plus tard encore, nous ne trouvons plus que de simples fosses qui, selon la nature du terrain, sont taillées dans le sol et recouvertes de dalles, ou maçonnées en pierres de taille et également recouvertes de dalles posées à plat, ou en forme de toit. Enfin vient la période de l'incinération, dont on retrouve les traces à fleur du sol, dans des auges taillées ordinairement dans l'épaisseur du plafond des chambres sépulcrales. Les vases trouvés à *Camiros*, jusqu'à ce jour, peuvent se subdiviser en quatre grandes classifications :

1° Vases en terre couleur paille (fabriqués avec l'argile du pays), avec figures et ornements noirs et rouges (couleur lie de vin), quelquefois rehaussés de blanc; bien rarement cependant. Les couleurs ne sont pas émaillées; elles ont l'aspect mat du fond jaune paille sur lequel elles sont posées. Les ornements qui se voient dans l'intervalle des figures forment comme un semis. Ils sont placés irrégulièrement et se composent de carrés, de losanges, d'étoiles et de méandres plus ou moins compliqués. Ces vases offrent différentes formes. Les plus communs sont à panse évasée, à col droit, trilobé dans le haut; ils n'ont qu'une anse. Les figures humaines sont assez rares sur ces vases; par contre, ils sont presque toujours ornés d'animaux, d'antilopes; quelquefois, au centre, se trouve un sphinx à tête de

femme; souvent encore une femme ailée, ou pour mieux dire, un oiseau à tête de femme. Nous trouvons cette dernière figure dans toutes les périodes de l'art phénico-grec. Elle se voit aussi sur presque tous les tombeaux lyciens de la côte d'Anatolie (Voir au British Museum le tombeau nommé Tombeau des Harpyies). Le pied de ces vases est ordinairement orné de fleurs et de feuilles de lotus. Les plats de cette catégorie offrent une grande variété d'ornementation et de sujets. Le plus beau spécimen de cette première époque est au British Museum. C'est un grand plat de trente-cinq centimètres de diamètre sur lequel est représenté le combat d'Hector et de Ménélas. Les noms des héros se trouvent, en caractères archaïques, à côté des personnages. Comme style, ces figures appartiennent à l'art égyptien : rondeur et naïveté du mouvement. L'œil est vu de face, quoique le personnage soit placé de profil.

Dans cette subdivision viennent encore se ranger des vases de moindre dimension, en forme d'animaux : béliers, lapins, lions, sphinx; figurines grotesques, têtes humaines, etc.

2° Les produits de cette deuxième classification se distinguent, d'abord, par l'aspect de la matière dont ils sont formés.

L'argile est la même, mais la cuisson s'est perfectionnée. La pâte est plus serrée : de poreuse elle devient dure et cassante; elle a même un certain brillant. Les couleurs commencent à avoir des reflets métalliques, sauf le rouge lie de vin, qui reste toujours pulvérulent. C'est un oxyde de fer que la chaleur n'a pas transformé sensiblement. L'emploi de l'émail se généralise.

Les figures et les ornements appartiennent toujours à la famille précédente, mais les lignes s'épurent, les contours sont accusés nettement par un trait *à la pointe sèche*. Les ornements ne sont plus disséminés, un peu au hasard; ils sont étudiés, prennent du style et deviennent types. Les sujets de figures sont ou religieux ou historiques. Les formes des vases sont plus recherchées; elles arrivent même à la maigreur, quelquefois à l'affectation.

Pendant cette période, les progrès ont été très-rapides comme exécution : l'artiste acquiert une sûreté de main qui bientôt l'emporte malgré lui. Il tombe dans l'exagération du mouvement, dans la jactance. C'est le moment où l'on commence à reconnaître une influence étrangère. Il a certainement dû y avoir échange de produits entre la colonie telchine de Rhodes et les peuples voisins. Ce mouvement de décadence doit avoir été le résultat d'une énorme production. On fabriquait, comme on dirait aujourd'hui, pour l'exportation. Dans ces conditions, le producteur se conforme toujours plus ou moins aux

goûts du consommateur. Or ce symptôme se reconnaît facilement dans l'altération momentanée des formes. Je n'entends pas dire par là que les Telchines se mettent à la remorque des peuples leurs voisins. Je constate un changement dans leur manière de faire. Ils n'imitent pas des modèles qui leur viennent du dehors; ils accommodent leur fabrication au goût de ceux avec lesquels ils sont en relations de commerce.

3° Cette indécision caractérise encore la troisième période. L'artiste tâtonne, cherche des formes nouvelles : il les allonge ou les alourdit. Le vase perd son aplomb par la panse, qui se trouve au-dessus du centre de gravité. Les anses deviennent lourdes, massives, les rebords du col sont épais et commencent à former moulure. Le potier mêle à l'argile de *Camiros* une boue ferrugineuse (on en trouve dans l'île de Rhodes); le mélange est mal fait, il manque d'homogénéité ; la cassure présente des veines. Ce sont les premiers essais de la poterie rouge. De plus, caractère particulier, le fond sur lequel se détachent les figures est noir à reflets bleus. Les produits de ce genre sont fort nombreux et restent stationnaires; ce qui semble exclure toute idée d'imitation d'un produit supérieur à ceux de *Camiros*. Nous les trouvons disséminés, et jamais dans un seul tombeau. Ils sont toujours isolés, jamais en famille.

4° La transformation qui nous conduit à la quatrième période se produit par gradation. L'artiste se perfectionne insensiblement; il arrive peu à peu, par un retour sur les formes primitives qu'il modifie et perfectionne, à produire des types d'une remarquable élégance. Cette époque correspond environ à l'an 500 avant J. C. En 408 avant J. C., les habitants de *Camiros* se joignent à ceux de *Lindos* et de *Jalissos* pour fonder la ville de Rhodes. En assignant cette date à ces derniers produits, je leur donne peut-être une origine relativement trop récente, car nous les trouvons dans une partie de la nécropole qui est bien peu éloignée de l'ancienne ville, et j'ai tout lieu de croire que les premières exhumations ont été faites près de la cité, dont on s'éloignait peu à peu par manque de place.

Les autres produits de l'art phénico-grec suivent la même transformation; elle est surtout visible pour les terres cuites.

L'art de modeler des figures en terre me paraît déjà avoir atteint un grand degré de perfection à l'époque de l'établissement de la colonie telchine à Rhodes.

Il est cependant une série de terres cuites qui, loin de suivre cette même progression, reste stationnaire. C'est celle des idoles. Ces grossières figures, à peine dégrossies, me paraissent être un type

consacré; elles sont traditionnelles. Nous les trouvons disséminées dans des tombeaux. Les objets en matières émaillées sont en grand nombre. Les plus anciens spécimens consistent en vases de terre de forme conique, sans pieds et recouverts d'une simple couche de matière vitrifiée : ils sont monochrones. Plus tard on emploie deux ou plusieurs couleurs à leur décoration : le noir, le blanc, le bleu et le vert. Les dessins sont géométriques et formés de lignes droites.

Enfin viennent les petits vases en émail proprement dit: ils sont en entier formés de la matière émaillée, très-habilement travaillés, d'un brillant remarquable et d'un éclat de couleurs qu'on n'a pas surpassé jusqu'ici. Mentionnons aussi un grand nombre de figurines en porcelaine émaillée en bleu, dans le style égyptien, particulier aux figures monstrueuses. Parmi ces dernières, se trouve répétée très-souvent la même figure : elle porte les cheveux étagés sur les épaules, et joue de la flûte libyque; à ses côtés est un bélier. Je crois y voir l'Apollon Epimelios (protecteur des troupeaux), fort en renom chez les Telchines.

Une autre figure du même genre tient entre ses jambes un bonhomme, petite réduction de lui-même. Ne serait-ce pas l'Apollon *Qui semper generat*, également adoré à *Camiros?* Les bijoux que nous avons trouvés jusqu'ici ont un caractère tout particulier. Ils me paraissent avoir une incontestable origine assyrienne. L'ensemble de ces produits forme une collection unique.

Ce caractère éminemment asiatique se trouve surtout dans les colliers et les pendants d'oreilles. Ils sont formés de plaques en *electrum*, estampées et toutes frappées sur quelques types qui diffèrent très-peu les uns des autres.

Je ferai, à l'égard de ces derniers objets, la même remarque que pour les idoles. Ils ne progressent pas et résistent au mouvement général, arrêtés probablement par une idée religieuse. Je serais tenté de les appeler *bijoux funèbres*, car j'ai presque la certitude qu'ils n'ont jamais servi d'ornements à des êtres vivants : à l'époque qui nous occupe, bien entendu. Ce qui me le prouve, c'est d'abord leur uniformité (c'est toujours une figure debout, une femme, tenant dans ses mains écartées deux lions qu'elle semble étrangler: quelquefois la figure est ailée); c'est le procédé de fabrication employé pour en produire économiquement un grand nombre, l'estampage. Ils sont en *electrum*, ayant ainsi toute l'apparence de l'or sans en avoir la valeur intrinsèque. De plus, ils n'ont jamais été portés, ils sortent du moule. Les mieux conservés de ces pendants d'oreilles portent à leur partie supérieure une patte très-mince, destinée à rattacher la

plaque à un anneau passé dans l'oreille, ou plutôt à la faire supporter par un fil (car nous avons rarement trouvé des anneaux). Ces pattes très-minces cèdent à la moindre pression; l'usage en aurait émoussé les arêtes; elles ne portent pas la moindre trace d'usure. On dirait qu'ils n'ont été portés qu'une fois, le jour des funérailles.

Les autres bijoux ne présentent pas cette uniformité : ils sont en or fin, très-variés de forme, d'une exécution très-soignée et fort savante. Les *Telchines* connaissaient la dorure sur bronze. Ils appliquaient sur la partie à dorer, une feuille d'or étirée au marteau; ils chauffaient le tout au rouge et facilitaient l'adhérence par l'action du marteau et du brunissoir. Les bijoux en argent sont tantôt massifs, tantôt *plaqués*. Certains bracelets, par exemple, se composent d'un anneau en argent creux, rempli non pas d'étain, comme je l'ai cru d'abord, mais bien de *zinc*. Ils employaient le fer pour des boucles, des agrafes communes, ainsi que pour des lames de couteau ou d'épée.

Sur le sommet de la colline de *Camiros*, sur le versant nord de laquelle était l'ancienne cité, se trouvent les vestiges d'une enceinte sacrée. Cette partie a été aplanie et recouverte d'un dallage parfaitement conservé. Vers l'angle nord-est de cette plate-forme s'élève un roc adhérent au sol ; sa forme est irrégulière. Il ne porte pas de traces d'équarrissage ; à ses côtés on remarque, taillées dans le sol, la trace de deux cavités coniques, destinées à recevoir deux jarres qui s'y encastraient par leur partie inférieure.

Dans les parties où le dallage a été rendu visible par le déblai des terres, on remarque de distance en distance, au niveau du sol, des pierres taillées, à coins arrondis, qui servent à boucher des ouvertures de même forme, au fond desquelles se trouvent de petites cavités circulaires renfermant des objets précieux, tels que bagues, colliers, scarabées en pierres dures, petits vases en matière émaillée et en terre (ces derniers d'un travail et d'un dessin d'une admirable perfection): plus une infinité de petites divinités en porcelaines bleue de style égyptien. N'est-il permis de conclure de ce qui précède, que nous sommes sur l'emplacement d'une enceinte sacrée, dont le sol a été consacré par des offrandes; que le bloc de rocher de l'angle nord-est pourrait bien être l'autel devant lequel étaient placées des jarres contenant l'eau destinée aux différentes cérémonies religieuses ? J'attends, pour admettre cette opinion d'une manière définitive, le moment où nous aurons déblayé tout le sommet de la colline.

Il nous reste à examiner les différents modes d'inhumation. Nous le ferons dans de prochaines notes. AUGUSTE SALSMAN.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE.

Ce compte rendu sera, cette fois, celui du mois inscrit en tête de notre brève analyse. Nous commençons avec la séance du 30 octobre 1861 :

« En l'absence de toute correspondance officielle, dit le procès-verbal « de cette séance que nous transcrivons textuellement, par un motif que « l'on comprendra facilement, M. le secrétaire perpétuel met sous les « yeux de l'Académie l'exemplaire qu'il a fait retirer au ministère de « l'instruction publique *de la carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, « *dressée, à l'aide des documents géographiques et topographiques du Dépôt de* « *la guerre, par la Commission spéciale instituée au ministère de l'instruction* « *publique, d'après les ordres de S. M. l'empereur*, 1861, une feuille grand « aigle. — Le secrétaire perpétuel est d'autant plus à l'aise pour faire « l'éloge de ce remarquable travail, mûrement et minutieusement élaboré « dans ses matériaux historiques et archéologiques, par la Commission « dont il a l'honneur d'être membre, et d'une exécution technique digne « de la critique qui y a présidé, qu'il n'a pu prendre aux opérations de « cette Commission qu'une part tout à fait indirecte. C'est à son prési- « dent, notre savant confrère, M. de Saulcy, c'est aux deux habiles secré- « taires, c'est aux membres, qui ont à plusieurs reprises étudié sur le « terrain comme dans les textes, avec autant d'expérience que de savoir, « les questions controversées, qu'en revient tout l'honneur. Et, toutefois « (comme le rappelle justement notre confrère, M. Maury, qui a pris à « ce travail une part si active), la Commission a prié M. le ministre de « n'en faire distribuer d'abord à titre d'épreuves qu'un petit nombre « d'exemplaires adressés à l'Institut, aux corps savants et aux personnes « les plus compétentes pour solliciter leur examen, et pouvoir ensuite « porter la carte de la Gaule au degré de perfection dont elle est suscep- « tible, en mettant à profit les observations que leur aura suggérées cet « examen. »

M. Léon Renier fait une courte communication relativement à l'inscription d'Ancyre dont nous avons déjà parlé. « La presque totalité de cette inscription, dit-il, est aujourd'hui estampée et copiée par MM. G. Perrot et

Guillaume. Un calque, destiné à prévenir les accidents possibles dans le transport, a été adressé à M. Léon Renier et reste déposé entre ses mains. Une demi-colonne manque seule aujourd'hui dans le texte grec de ce précieux monument, et elle est en grande partie suppléée par l'inscription latine fondamentale.

M. Egger lit une note sur deux inscriptions latines archaïques trop peu remarquées jusqu'ici et dont il fait passer des empreintes sous les yeux de l'Académie. Ces inscriptions sont dessinées sur deux monuments qui font partie de la collection d'antiquités conservée au cabinet des médailles. La première sur l'empreinte de deux noms romains sur un bloc de plomb argentifère provenant des anciennes mines d'Espagne; l'autre sur une dédicace au dieu Mars provenant des environs de Tibur.

M. Guigniaut fait hommage à l'Académie d'une suite nombreuse de photographies d'une exécution remarquable et d'un grand intérêt, représentant les monuments d'architecture des anciens peuples du Yucatan et des autres pays de l'Amérique centrale. Quelques monuments du Mexique s'y trouvent compris. M. Charnay, voyageur français, est sur le point de retourner en Amérique pour compléter cette précieuse collection.

M. Jomart, si versé dans la connaissance des antiquités américaines et qui a examiné de près les planches qui en représentent si fidèlement une partie des plus importantes, veut bien se charger de donner à l'Académie les explications que lui suggéra son expérience. — Ces explications sont remises à une séance ultérieure.

M. Egger, au nom de M. de Longpérier, annonce à l'Académie, de la part de M. Martin d'Aussigny, conservateur du musée des antiques de Lyon, la découverte récente (13 novembre 1861) d'une très-belle inscription romaine en caractères de la meilleure époque. La pierre n'est pas encore entièrement dégagée, et la copie mise sous les yeux de l'Académie pourra probablement être complétée plus tard; en attendant, on y lit d'une part les noms de *Pompeia Sabina*, fille de *Pompeius Sanctus*, petite-fille de *Pompeius Libo*, et d'autre part ceux de *Caius Pompeius Sanctus*, fils de *Marcus Pompeius Libo*, petit-fils de *Caius Pompeius Sanctus*. M. Léon Renier fait remarquer que cette inscription tumulaire est d'autant plus intéressante qu'une autre de la même famille, et où un mot reste inexpliqué, a été trouvée autrefois à Périgueux et que l'on a l'espoir de compléter l'une par l'autre.

Il nous reste à faire une petite rectification relative à notre dernier compte rendu. Nous avons dit, à propos de la tessère dont M. Egger a entretenu l'Académie, qu'il devait à M. Guerhard la connaissance de ce petit monument. M. Egger connaissait depuis longtemps l'existence de cette tessère, et c'est, au contraire, sur son invitation que M. Guerhard a eu l'obligeance de lui en envoyer une nouvelle copie; non-seulement M. Egger connaissait la tessère, mais il connaissait parfaitement les explications qui en ont été données et qu'il n'a pas voulu reprendre à nouveau parce que l'explication, quelle qu'elle soit, ne pouvait en rien faire avancer la question

toute spéciale dans laquelle il avait renfermé l'étude des deux tessères précédentes. Nous pensons, après ces explications, que nos lecteurs seront bien aises de connaître ce que l'on a déjà dit de cette tessère.

La *tessera paganica* se trouve non-seulement dans les recueils modernes d'Orelli et de Zell, mais encore dans celui de Reinesius, qui date de 1682. Orelli la trouvait suspecte.

Voici l'explication qu'en donne Reeisinus. Après avoir rappelé les diverses sortes de tessères connues et en usage dans l'antiquité pour servir de signe de reconnaissance entre les membres d'une même agrégation religieuse, militaire ou autre, ou bien encore pour la police des théâtres, il voit dans le document dont il s'agit et qui était, comme il est encore aujourd'hui, l'unique de son espèce, une tessère spéciale aux habitants des *pagi* et à leurs fêtes religieuses. Celle-ci aurait servi à consacrer une lustration annuelle du *pagus* dépendant de *Tolentinum* (*Tolentines*, abréviation de *Tolentinensis*), faite aux frais du patron de ce *pagus*, pour remplir un vœu qu'il avait formé.

On a peine à comprendre, il est vrai, cet *ex-voto* sans mention de divinité, et ce doit être la principale raison du doute d'Orelli. Quoique le monument existe en bronze à Berlin, ce n'est pas tout à fait un motif déterminant pour en admettre l'authenticité.

Nous parlerons dans le prochain Bulletin de deux importantes communications : celle de M. Jomart sur les peuples de l'Amérique centrale, et celle de M. Biot sur l'astronomie chaldéenne. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le 25 a eu lieu à la Sorbonne, dans la grande salle de l'amphithéâtre, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes de France pour le concours de 1860. La séance a été des plus intéressantes. Dans un discours très-applaudi, M. le ministre a caractérisé le but de cette réunion. Rapprocher la province de Paris en lui laissant toute son indépendance, mettre en lumière les talents modestes et ignorés, décerner enfin des récompenses aux travaux les plus importants et les mieux faits, tel est le résultat que poursuit et qu'espère atteindre M. le ministre. L'accueil mérité qui a été fait à son discours ne nous laisse aucun doute sur le résultat de cette heureuse innovation, qui déjà a porté ses fruits L'archéologie doit y gagner plus encore que les autres sciences, car plus que toute autre elle a besoin du concours des départements, qui, d'un autre côté, ne peuvent qu'en venant apporter à Paris leurs observations isolées, contrôler par la comparaison la valeur des faits qu'ils recueillent. Nous nous applaudissons donc, pour notre part, de voir un lien nouveau unir tous les travailleurs de la France et nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à aider à la réalisation de ces nobles intentions en donnant dans la *Revue* une place, de jour en jour plus large, aux travaux de la province.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la première médaille pour l'archéologie a été décernée à M. d'Arbois de Jubainville, l'un de nos collaborateurs.

— L'Empereur qui porte, comme l'on sait, le plus vif intérêt aux études historiques et archéologiques, vient de faire, pour le musée de Cluny, l'acquisition de la belle collection de plombs historiés de M. Arthur Forgeais, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir nos lecteurs. C'est pour l'étude des arts et des mœurs au moyen âge une nouvelle source d'informations. Nous sommes heureux de voir cette collection conservée à la France.

— On a recueilli le mois dernier, à Aizy-Jouy, canton de Vailly (Aisne), un monument archéologique dont nous croyons devoir signaler ici la dé-

couverte. C'est un bas-relief représentant un Jupiter Tonnant : il gisait dans un ancien caveau creusé dans le roc. Parmi les particularités curieuses qui se rattachent à cette découverte, on cite une inscription gravée dans la crypte, au bas d'une espèce d'autel. Il est évident que ces lieux furent habités par les Romains, car on y a retrouvé un cimetière antique renfermant des médailles romaines et autres objets de la même époque.

LETTRE DU GÉNÉRAL CREULY A M. A. BERTRAND

Mon cher ami,

M. L. Renier, à qui j'avais communiqué mes croquis des inscriptions de Besançon, me fait remarquer que le cep de vigne 7 (figuratif du grade de centurion) qui existe immédiatement avant le sigle LEG, à la première ligne de l'épitaphe d'Oginia, n'a pas été reproduit dans votre article sur le musée de cette ville, omission qui a pour résultat de fausser la lecture du document. En me reportant à mon carnet, j'ai reconnu que le signe essentiel dont il s'agit s'y trouve effectivement figuré, quoique d'une manière peu nette, à cause d'un défaut de la pierre au même endroit. Il faut en conséquence rectifier ainsi la fin de la première ligne de l'inscription :

CONIVNX 7 LEG

et lire par suite : *centurio legionarius* au lieu de *legatus*.

Le sigle $\overline{Q}$ de la ligne suivante étant susceptible de plusieurs interprétations, nous devons adopter de préférence celle qui met les grades respectifs des deux personnages en proportion avec leur rapport de parenté. Ainsi le père n'étant plus que centurion, le fils ne doit plus être supposé questeur, mais seulement questionnaire, *quæstionarius*.

Général Creuly.

LETTRE DE M. HEUZEY A M. LEON RENIER

Durazzo, le 14 octobre 1861

Grâce à l'obligeance de Husni-Pacha, gouverneur de Salonique, qui m'a traité en vieille connaissance et qui n'a pas cessé de montrer pour notre

mission les dispositions les plus favorables, j'ai fait embarquer, depuis longtemps, à bord de notre bâtiment de guerre, le plus curieux de nos monuments épigraphiques, je veux parler de l'inscription funéraire d'un Opimius Felix, qui, par l'intérêt des détails qu'elle contient, par les dimensions du marbre et la beauté des caractères, ne m'a pas paru indigne de figurer dans le nouveau musée que vous allez remplir de trésors bien autrement précieux.

Dans la suite de notre voyage, nous n'avons trouvé nulle part une mine d'inscriptions aussi riche que les ruines de Philippes. Cependant notre collection n'a pas cessé de se grossir le long de notre route. Salonique, la colonie romaine de Dium, Pharsale et les parties voisines de la Thessalie, même les régions écartées de l'Éordée et de l'Élymiotide, ont fourni tour à tour leur contingent d'inscriptions grecques ou latines, dont plusieurs sont de grandes dimensions et des plus intéressantes. Une de ces inscriptions fixe indubitablement la position de Métropolis, ville assiégée par Jules César. Il est particulier que nos fouilles de Palatitza, reprises au mois d'août avec une nouvelle ardeur, en nous donnant les plus curieux résultats au point de vue de l'architecture et de l'histoire de l'art, n'aient été l'occasion d'aucune découverte épigraphique.

J'espère que je pourrai trouver un moment, avant notre retour en France, pour vous communiquer cette deuxième série de nos trouvailles. Mais je ne résiste pas à la tentation de vous soumettre de suite quelques échantillons de nos dernières découvertes. Nos fouilles étant terminées et ma santé à peu près rétablie, je me suis séparé de notre corvette, qui est partie pour le Pirée avec son plein chargement de grosses pierres. M. Daumet seul était resté à bord, avec le projet d'aller voir à Nicopolis s'il ne pourrait pas tirer quelque parti nouveau des grandes ruines de la cité d'Auguste. Pour moi, accompagné de M. Laloy, notre topographe, j'ai quitté Salonique le 20 septembre, et je me suis dirigé vers Monastir, en suivant l'antique voie Egnatienne. Le long séjour que je venais de faire dans une chambre avait singulièrement raccourci le temps que je comptais consacrer aux régions centrales de la Roumélie, si mal connues dans l'antiquité, et, de nos jours, moins visitées peut-être que les déserts de l'Afrique. Je voulais cependant, à tout prix, les avoir au moins touchées du pied. J'étais surtout curieux de reconnaître, dans le pays des Deuriopes et des Pélagons, le cours, encore incertain, de l'Erigon, le confluent de cette rivière avec l'Axius et la position exacte de Stobi, que Pline appelle une *ville de citoyens romains*.

Malgré un temps tout à fait contraire, et qui a occasionné une rechute de mon mal, nous avons pu pénétrer dans les montagnes tourmentées et sauvages à travers lesquelles la Tzerna s'est ouvert laborieusement un chemin. En approchant de la vallée du Vardar, nous avions commencé à reconnaître les débris dispersés de la ville que nous cherchions. Bientôt après nous retrouvâmes, au confluent des deux rivières, son enceinte

même encore partout reconnaissable. Une inscription qui se lit près de là, au village de Sirkovo, ne laisse aucun doute à cet égard :

IMP · CAES
DIVI · TRAIANI
PARTHICI · FILIO
DIVI · NERVAE · NEPOTI
TRAIANO · HADRIANO
AVG·PONT·MAX·TRIB·POT·III
COS · III
MVNICIP · STOBE...

J'avais donné à Salonique, trois mois auparavant, une consultation épigraphique des plus singulières. Un matin, nous vîmes monter à bord de *La Biche* un paysan Dibbre, accompagné d'un juif, l'intermédiaire indispensable de toute négociation en ce pays. Cet homme m'apportait d'un village lointain, qu'il ne voulait pas nommer, une copie grossière et presque indéchiffrable de deux inscriptions grecques, qui néanmoins me parurent curieuses et que je me hâtai de transcrire. J'offris au paysan une récompense pour son intéressante communication; mais il refusa avec obstination, ajoutant que c'était lui qui était prêt à me donner de l'argent pour connaître le sens de ces lettres mystérieuses. Je lui en donnai gratis une explication qui ne répondait guère à ses espérances : il me quitta mécontent, en hochant la tête, et ce fut le juif qui empocha, des deux parts, le profit de l'entrevue. Un hasard des plus étranges m'a fait retrouver ces deux monuments dans les défilés qui mènent à Stobi. Ils mentionnent les noms de deux vétérans de la garde prétorienne : Ti. Claudius Phortius (Fortis)? et Ti. Claudius Rufus. La seconde, gravée sur le roc même, est surtout curieuse : c'est une offrande faite à un serpent, génie familier du lieu.

ΤΙΚΛΑΥΔΙΟΣΡΟΥΦΟΣΟΥ
ΕΤΡΑΝΟΣΕΚΠΡΑΙΤΩ
ΡΙΟΥΔΡΑΚΟΝΤΙΤΩΙ
ΩΔΕΤΕΙΜΩ
ΜΕΝΩΙΔΩΡΟΝ

Le serpent, objet de ces honneurs, est représenté lui-même en relief au milieu des caractères de l'inscription, se glissant vers une coupe pleine de fruits.

Sur les mêmes rochers se lit une offrande à *Zeus Agoraios* faite par P. Ælius Festianus (?) Proculus, et qui paraît datée de l'an d'Auguste 315.

Plus loin, sur les rochès volcaniques qui dominent la ville moderne de Perlépé, nous avons trouvé la trace du culte d'Apollon, adoré sous les noms barbares d'*Oteudanos* et d'*Eteudaniscos* : une des offrandes est datée de l'an d'Auguste 260.

Je termine par la plus récente de nos découvertes, celle de deux bornes milliaires de la voie Egnatienne ; voici la plus complète de ces inscriptions :

IMP CAES
MAVRELIVSANTONINVS
PIVSFELIXAVGVS
TVS PARTHICVS
MAXIMVS BRET
TANNICVS MAXIMVS
GERMANICVS MAXI
MVS PONTIFEX MAX
MVS TRIBVNICIAE
POTEST XXI IMP III
COS III IPP PROCOS RE
STITVIT
ΑΠΟ ΑΥΧΝΙΔΟΥ
Η

Veillez agréer, etc.

L. Heuzey.

M. l'abbé Cochet au directeur de la Revue.

Sépultures gauloises trouvées, en juillet 1861, a Saint-Wandrille-Rançon (canton de Caudebec. arrondissement d'Yvetot).

Au mois de juillet 1861, des terrassiers étaient occupés à chercher du caillou pour les routes au bord de la forêt du *Trail*, au lieu dit le *Val des Noyers* et sur le penchant de la *côte des Caillettes*, communes de Saint-Wandrille-Rançon. L'un d'eux, le sieur Levitre, trouva dans sa tranchée un nombre considérable de vases en terre qui malheureusement s'en allèrent en morceaux. « Ces vases, dit le vieil ouvrier, ressemblaient à des pots à beurre. »

En effet, d'après les échantillons que j'ai vus à Caudebec chez M. le docteur Guéroult, les vases avaient la forme conique des urnes du Vaudreuil (Eure), de Moulineaux (Seine-Inférieure), de Port-le-Grand (Somme), et généralement de toutes les poteries celtiques rencontrées en France et

dans la Grande-Bretagne. Quelques-unes pourtant purent affecter le type des terrines de Bouelles, spécimen qui s'est également révélé à Moulineaux et ailleurs.

Le père Levitre trouva une si grande quantité de ces vases qu'il assure qu'il eût pu en remplir un banneau. Il ne cite qu'une seule pièce qui ait mieux résisté que les autres, et il la compare à une *cafetière* de notre temps. Ce vase a été détruit plus tard par des amateurs improvisés. Quel malheur qu'une aussi belle moisson ait péri tout entière!

Avec les vases le terrassier cite encore deux épées dont la poignée et le fourreau étaient fort reconnaissables. Outre les épées, il mentionne aussi des fers de lance. Toute cette vénérable ferraille avait pris le chemin de la forge, et pour quelques sous elle avait été cédée au maréchal de Caudebec, chez qui M. Guéroult l'a rachetée.

Voilà les seuls renseignements que j'aie pu obtenir sur le lieu de la découverte. J'ajoute pourtant que sous la racine d'un chêne placé au milieu du cimetière, et réservé par l'administration forestière, j'ai encore pu recueillir quelques fragments de poterie comme témoignage de la perte qu'avait faite ici la science.

A présent, voici ce que j'ai vu chez M. Guéroult, médecin à Caudebec:

La collection de débris céramiques qu'il avait formée s'élevait à soixante-quinze morceaux, parmi lesquels j'ai reconnu trois fonds de vases et plus de quinze *bords*. Ces cols ou *bords* m'ont paru appartenir à plusieurs sortes de vases.

Parmi eux pouvaient se trouver des écuelles, soit pour les offrandes, soit pour les incinérations; mais à coup sûr les vases en forme de pots à beurre ou plutôt de *pots à fleurs* devaient être employés à usage d'urnes cinéraires. Dans la collection de M. Guéroult nous avons en effet reconnu plusieurs os brûlés.

La poterie dont nous parlons ici a tous les caractères de la céramique gauloise. Elle est mal cuite et se décompose aisément : rousse au dehors, elle est noire à l'intérieur; le grain en est gros et quartzeux, la cassure en est rude et celluleuse. En un mot, vous y trouvez tout le cachet d'une fabrication primitive.

Outre les fragments de vases, M. Guéroult a également recueilli des morceaux de fer, parmi lesquels il est aisé de reconnaître les débris de trois épées, deux pointes et une poignée.

Ces épées étaient ployées comme celles du Vaudreuil (Eure) et d'Eslettes (Seine-Inférieure); malheureusement ici les ouvriers ont voulu les redresser, et par cette opération brutale, ils ont tout juste réussi à les rompre ; ils leur ont aussi enlevé toute trace de fourreau, de suspension et d'ornementation. Mais en même temps ils ont montré combien le fer de nos pères était malléable, puisque ces lames ont pu se redresser en partie après tant de siècles d'oxydation. Ce fer, en effet, semble pailleux et primitif; il semble concorder avec ce que Polybe et autres auteurs nous ont appris du fer des Gaulois.

Malgré ce qu'elles ont perdu, ces lames des *Caillettes* ont encore quatre centimètres de largeur sur environ deux à trois millimètres d'épaisseur.

Outre les épées, il a été encore trouvé aux *Caillettes* deux lances, également en fer, dont une seule est bien reconnaissable. Elle est longue de vingt-sept centimètres et large de quatre, et a la forme d'un losange allongé ; la nervure du milieu est très-prononcée de chaque côté.

L'autre arme peut être en effet une flèche ou un javelot. C'est une feuille plate un peu aiguë, longue de treize centimètres et large de quatre. Deux javelots du même genre ont été trouvés vers 1848 à Saint-Georges de Bocherville, près Rouen. Ils m'ont été donnés alors par M. Curmer, qui les avait recueillis dans sa propriété à côté d'incinérations qui me parurent alors gallo-romaines.

Voilà tout ce qu'il m'est permis de dire d'une découverte qui, bien étudiée, eût pu être très-utile pour la science archéologique ; tandis qu'à l'exemple de tant d'autres, elle a été complétement perdue faute de connaissances nécessaires à son interprétation et à sa conservation. Nous avons cru utile toutefois d'en garder la mémoire, d'autant mieux que les débris qu'il nous a été donné de voir rentrent parfaitement dans la catégorie d'études et de découvertes analogues que nous avons déjà faites sur le territoire de l'ancienne Normandie.

L'abbé Cochet.

Caudebec-en-Caux, le 10 octobre 1861.

ANTIQUITÉS FRANQUES TROUVÉES A COLLEVILLE, PRÈS FÉCAMP, EN 1861.

Nous avons déjà signalé la présence de cercueils et d'antiquités franques dans le cimetière et autour de l'église de Colleville, près Fécamp (*Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 437-38). Nous avons dit comment de 1854 à 1856 il avait été aperçu, en faisant des fosses, cinq ou six cercueils en pierre de Vergele ou de Saint-Leu. Dans ces sarcophages, M. l'abbé Axillais, curé de la paroisse, avait recueilli une vingtaine d'objets en fer ou en bronze consistant en couteaux, sabres, fibules, boucles et plaques de ceinturon.

Depuis cinq ans M. le curé de Colleville a encore augmenté sa petite collection. Cette année surtout, elle s'est accrue par suite des nouvelles découvertes faites en creusant les fondations de la nef et du clocher de son église, que l'on reconstruit en ce moment.

Voici du reste les nouveaux objets que nous avons vus chez notre confrère de Colleville. Ils proviennent également de cercueils en tuf ou en pierre de Vergele. Ce sont :

Deux vases, dont un en terre noire et l'autre en terre blanche.

Une fibule de bronze en forme d'oiseau.

Quatre boucles en bronze, dont trois grandes pour ceinturon et une petite pour lanière.

Deux agrafes en bronze avec plaques ciselées.

Un couteau en fer.

Deux sabres ou scramasax aussi en fer.

Trois fers de lance.

Trois plaques de ceinturon en fer damasquiné.

Tous ces débris appartiennent à cette civilisation mérovingienne qui a régné dans notre Neustrie du sixième au huitième siècle de notre ère.

Généralement, ces sépultures franques sont rares autour des églises chrétiennes.

Dans la Seine-Inférieure, nous ne connaissons encore que Saint-Gervais de Rouen, Monville, Martin-Église, Caudebec-lez-Elbeuf, Orival, près Bellencombre, Sigy, Saint-Denis d'Héricourt, Saint-Denis de Lillebonne, Lamberville, Baigneville, près Fécamp, et Colleville qui nous aient offert cette intéressante particularité.

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 25 octobre 1861.

M. Félix Baudot au directeur de la Revue.

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES MÉROVINGIENNES A LABRUYÈRE, CANTON DE SEURRE (CÔTE-D'OR).

Deux habitants de Labruyère, en labourant leurs champs situés sur le territoire de cette commune, non loin des rives de la Saône, trouvèrent dans le courant de l'année 1859 des fragments de tuiles romaines, des ossements qui tombaient en poussière et d'autres objets sans importance. Je les engageai à fouiller le sol à un mètre de profondeur, en faisant de larges tranchées dans la direction du nord au sud. En exécutant ces travaux, ils mirent bientôt à découvert des squelettes humains, sans apparence de cercueil. Ces squelettes gisaient dans la terre les uns sur les autres, pêle-mêle, sans ordre, ce qui doit faire supposer qu'ils avaient été inhumés avec précipitation, à la suite de quelque combat. On trouva près d'eux :

1° Une épée en fer à deux tranchants, de la longueur de soixante-dix centimètres sur cinq centimètres de largeur, près de la poignée. Cette épée, très-peu oxydée, est parfaitement conservée ;

2° Des coutelas en fer (scramasax) de différentes dimensions ;

3° Des petits couteaux également en fer ;

4° Des agrafes ou boucles de baudrier en fer et en bronze, dont plusieurs, ciselées en argent, présentent des dessins variés d'une certaine finesse. Sur quelques-unes on remarque une croix parfaitement formée.

5° Des fibules de diverses grosseurs ; l'une d'elle, de forme quadrangulaire, offre dans son milieu à jour une croix à branches égales cantonnées d'émaux de différentes couleurs ;

6° Quelques vases en verre qui ont malheureusement été brisés, à l'exception d'un seul, haut de dix centimètres, d'une couleur verdâtre, très-bien conservé. Sa forme, très-gracieuse, est celle d'un gobelet peu évasé dans le haut et dont le fond arrondi repose sur un léger cordon qui lui sert de base ;

7° Une trentaine de vases en terre noire et grise de diverses grandeurs, mais tous à peu près de même forme, exactement semblables à ceux trouvés dans beaucoup de localités de la Bourgogne;

8° Quelques haches en silex, dont une seule a été conservée : elle a quinze centimètres de longueur et six centimètres de large près du taillant;

9° Un fragment de couteau en silex d'un beau poli, à deux tranchants;

10° Un collier en verroterie de couleurs variées;

11° Une épingle à cheveux en bronze;

12° Enfin, des tuiles romaines à rebord en assez grand nombre.

C'est un nouvel exemple de sépultures burgondes dans lesquels se trouvent des armes en silex.

FÉLIX BAUDOT.

Nous extrayons de l'*Impartial du Finistère* l'article suivant :

FOUILLE D'UN TUMULUS SUR LES GRÈVES DE PENMARCH.

Il existe sur la plage occidentale des rivages de Penmarch deux pointes entre lesquelles s'avance la petite baie de *Porz-Carn*. Celle de ces pointes qui fait saillie vers le nord est bien connue des visiteurs qui aiment à parcourir nos rivages. C'est le groupe de rochers battu par les flots que l'on appelle *La Torche*. L'autre avoisine la chapelle de Saint-Guénolé. Chacun de ces petits caps opposés possède une de ces éminences artificielles que l'on désigne par le nom de *tumulus*. Elles sont même assez élevées pour que la projection unie et plate des terrains environnants permette de les apercevoir à une distance assez éloignée.

Carn est l'ancien nom que les Bretons donnaient à ces buttes, dont a été dérivé évidemment la dénomination de *Porz-Carn* appliquée à la baie.

On n'entreprendra point de décrire ici les divers monuments répandus sur le littoral de la commune de Penmarch. On s'arrêtera spécialement à ceux que l'on rencontre sur la seconde de ces pointes, sur celle qui avoisine la chapelle de Saint-Guénolé.

Cette pointe, que la mer baigne de trois côtés et en partie du quatrième, a été fortifiée par des retranchements qui se dessinent en lignes assez régulières autour des grèves du nord, qui vers l'est décrivent les sinuosités de la côte du *Porz-Carn* qu'ils délimitent et dont les deux derniers côtés se perdent complétement, soit qu'ils aient été recouverts par les ensablements, soit qu'ils aient disparu pour faire place aux cultures. Là où l'on en peut suivre les contours, c'est-à-dire au nord, sur environ deux cents mètres et autant dans la direction est, cette enceinte est formée par un sillon de fortes pierres posées à la base et à diverses hauteurs de la paroi en terre à laquelle elles viennent s'entremêler. Cette paroi, dans ses parties les plus hautes, ne dépasse pas un mètre d'élévation.

La disposition des lieux porterait à penser que le grand *tumulus* de cette pointe se trouvait enfermé dans les lignes du retranchement, ainsi qu'une

tombelle très-basse que l'on remarque à ses abords (1). C'est le grand tumulus qui a été fouillé.

Sa forme est celle d'un cône très-surbaissé, ne présentant qu'une élévation de six mètres ou environ, sur un diamètre ou largeur d'environ quarante mètres. A la hauteur d'un mètre au-dessus du niveau du sol adjacent s'est rencontré l'aire de la chambre ou caveau enveloppé par un amas confus de terres et de pierres. Rien de plus grossier et de plus rudimentaire que cette construction. Elle n'occupe pas tout à fait le centre du *tumulus*. Ses inhabiles ouvriers l'ont laissé dévier d'environ deux mètres vers le côté du nord. Ils n'ont pas su davantage lui donner la forme circulaire qu'elle devait offrir dans son plan. Ses courbes irrégulières se rapprochent seulement d'une circonférence légèrement tronquée par une ligne droite dans la paroi orientale correspondante à la galerie pratiquée pour servir d'entrée au même caveau.

La galerie, bien convervée, a un mètre et demi de hauteur sur un peu moins d'un mètre de largeur, et une longueur ou profondeur de deux à trois mètres. Son plafond se compose de trois pierres d'épaisseur appuyées à l'intérieur et à l'extérieur sur des jambages formés chacun d'une pierre posée verticalement et dont les intervalles sont remplis de pierres sur champ. Les pierres formant ce plafond ont deux mètres et demi environ de longueur.

Quant à la cellule ou caveau circulaire, on peut conjecturer qu'il était isolé du terrassement supérieur par un plafond semblable à celui de la galerie. On remarque, en effet, dans son aire l'implanture d'une pierre verticale qui devait être l'un des supports de celles employées en recouvrement. Mais la complète suppression des autres pierres de support et de plafond est venue fournir la preuve irrécusable d'une violation ancienne dont l'auteur avait probablement pour objet de s'approprier ces pierres, puisqu'elles ont disparu (2).

L'éboulement des terres et pierres, occasionné par la violation, était

(1) « Si je m'arrête à la conjecture qui place cette éminence plutôt en dedans des « retranchements qu'au dehors, ce que l'absence de leur alignement de ce côté ne « permet pas de vérifier d'une manière exacte, c'est que ce tumulus, placé sur le « glacis même de l'enceinte fournissant des moyens d'attaque, aurait affaibli, d'une « manière sensible, ceux de la défense. Je sais bien cependant qu'un camp n'était « pas la situation naturelle d'une sépulture, surtout d'un monument qui occupait « une pareille surface. Pour résoudre cette difficulté de juste position, on serait « conduit à admettre, quoique le fait en soi semble peu probable, qu'il n'y a aucune « corrélation entre le retranchement et le tumulus ; c'est-à-dire que cette butte au- « rait été dressée après l'abandon du camp. Les premiers aperçus que je présente « ici ne doivent être accueillis que sous la réserve des droits de la critique qui par- « viendra, je l'espère, à résoudre les difficultés que je me fais un devoir de signa- « ler ici. »

(2) « Je ne me dissimule pas cependant que cette conjecture peut être sujette à « quelques objections. Comment, dirait-on, a-t-on pu enlever les pierres volumineu-

ainsi venu encombrer tout l'espace du caveau et même celui de la galerie d'accession.

On a découvert çà et là, parmi les terres amassées dans la chambre, de petits morceaux de poterie noire, grise et rouge. Dans ceux de cette dernière teinte, il était aisé de reconnaître des débris de vases de fabrication romaine, quoiqu'ils ne présentassent aucune trace d'ornementation. On a dégagé également, dans le même compartiment, trois à quatre pointes de flèche et des morceaux de pointes de flèches fort oxydés. Ces fers ont la forme d'un losange allongé monté sur une douille. Leur longuenr est d'environ sept centimètres. Parmi ces fragments d'armes on remarque une douille plus forte, avec son clou d'attache qui a dû appartenir à une pointe de javelot. Il s'y est trouvé aussi deux pièces de monnaie romaines, moyen bronze très-effacé, que leurs empreintes doivent cependant faire rapporter aux temps de l'empire romain. Mais une troisième, qui s'est présentée au dernier moment des fouilles, est venue fournir la date approximative du tumulus. C'est une monnaie, petit bronze, de Constantin, marquée, à l'endroit, de l'image couronnée de cet empereur, et au revers représentant deux soldats tenant de la main gauche une lance et de la droite des insignes de légion avec l'inscription en légende : *honor exercitus.*

Cette intéressante découverte fixe l'époque de l'élévation de ce tumulus à une date postérieure aux premières années de Constantin, qui régna de l'an 306 à l'an 337. Les objets provenant des fouilles sont destinés au musée de Quimper, pour lequel le conseil général du Finistère vient de voter une allocation à l'*unanimité*. A. DE BLOIS.

« ses du plafond sans attaquer le muret sur lequel elles reposaient en partie ?
« Comment, surtout, enlever les jambages qui les soutenaient à l'intérieur ? Ce n'est
« pas lorsqu'on écrit sous l'impression d'une découverte de la veille afin d'en faire
« part au plus vite à ses concitoyens, que l'on peut apprécier toutes les circonstan-
« ces qui serviraient à expliquer l'état dans lequel se présente le monument. Il faut
« qu'une critique exercée à loisir vienne élucider ces questions diverses. Mais que
« ce tumulus ait été précédemment violé, soit pour en extraire des pierres, soit pour
» y chercher des trésors, c'est un fait incontestable : il demeure suffisamment dé-
« montré par la fracture des vases en menus fragments, dont on n'a retrouvé qu'une
« faible partie, et surtout par leur coupable dispersion. »

— Notre collaborateur M. Chabouillet vient d'être nommé membre résidant de la Société impériale des antiquaires de France.

BIBLIOGRAPHIE

Vanderungen in das germanische Alterthum. — Excursions dans le domaine de l'antiquité germanique, par Henri Künssberg. *Berlin*, 1861. In-8.

Le mouvement d'études qui pousse la critique érudite sur le champ des recherches ethnologiques ne se ralentit pas. Il y a actuellement entre les Allemands et les Français une noble émulation dont la science profite. Nous annoncions dernièrement l'ouvrage de M. Contzen sur les Celtes; en voici encore un qui nous ramène en partie sur les mêmes questions, mais qui nous place sous un autre point de vue. M. Henri Künssberg a entrepris de mettre en lumière les analogies qui rattachent les Gaulois aux Germains; il tire de la comparaison de leurs langues, de leurs institutions, de leurs mœurs, des données qui permettent de mieux juger dans quel rapport de parenté étaient les deux races, et d'apprécier conséquemment le rôle qu'ont joué les Germains dans l'histoire primitive de l'Europe occidentale. Ce livre nous a paru consciencieux et solide, et mériter l'attention des archéologues.

Voici les titres des chapitres : Discussion des témoignages de César,— de Tacite.— Autres témoignages ethnographiques. — Antagonisme de ces témoignages. — Solution des contradictions ethnographiques. — Jules César considéré comme ethnographe. — La *Germanie* de Tacite. — Genre de vie, misère et ressources extrêmes des Germains. — Langues et dialectes des Celtes. — Bretons et Welches. — La forêt Hercynienne. — Les Mallobergs (*Malli*). — Le conseil (*der Rath*). — Législation et constitution politique. — Décadence des anciennes formes de la constitution germanique — Des noms de personnes. — Religion. — Des noms de peuples. — Le *Tanfarra* et les Marses. — Etats alliés et clients. — Les *Ambri*, ou Ases. — Les Germains. — Les Suèves et les Francs. — Les Bavarois. — Les Herusques et les Saxons. — Appendice. — Arminius dans l'histoire et la poésie.

On voit par cette seule énumération que l'auteur a abordé tous les problèmes de l'ethnogénie germanique. M. Künssberg a une connaissance profonde des antiquités de son pays, et il tire des nombreux travaux déjà publiés sur ce sujet des aperçus qui ne manquent ni de vraisemblance ni d'originalité.

Nous recommandons surtout au lecteur les chapitres sur la langue des Celtes, où l'auteur met en évidence de curieuses ressemblances entre la

formation des noms celtes et germains. Par une comparaison de mots gaulois et de ceux des anciens dialectes allemands, M. Künssberg nous fait saisir les principes qui régissaient leur vocalisation respective, et met ainsi sur la trace des étymologies. Appliquant les principes de J. Grimm, il nous permet de bien saisir le degré de parenté qui liait le celte aux idiomes germaniques.

Convaincu comme l'auteur que les origines celtiques trouvent dans l'étude des origines germaniques, dont les vestiges sont plus apparents, des lumières précieuses et un guide sûr, nous ne pouvons qu'applaudir à sa tentative. Il serait à désirer que cette étude comparative se popularisât parmi nous. Malheureusement les beaux travaux de l'école de Grimm sont à peine lus en France, et nous avons le tort de nous tenir sur un terrain trop exclusivement celtique. Les recherches de l'auteur, comme celles de MM. Zeuss et Diefenbach, montrent toute la supériorité que donne, dans les recherches d'antiquités gauloises, la science des antiquités germaniques. A. M.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

BATAILLE D'OCTODURE (*suite et fin*), par M. F. de Saulcy, de l'Institut. 1

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'INSCRIPTION GRÉCO-LATINE TROUVÉE A FRÉJUS, par M. E. Miller..... 10

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LE PAPIER AU FILIGRANE DE JACQUES CŒUR, par M. Hippolyte Boyer..... 20

LES VILLES DE LA TRIPOLITAINE, par M. le baron de Krapff..... 29

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE LA LECTURE DES TEXTES ASSYRIENS (*suite et fin*), par M. Joachim Ménant... 31

LE CÈDRE DANS LES HIÉROGLYPHES, par M. F. Chabas..... 47

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LA RHÉTORIQUE D'ARISTOTE, par M. Charles Thurot..... 52

ARMES ET OBJETS divers provenant des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or)..... 66

LES MUSÉES ET LES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES. — I. LE MUSÉE DE NAMUR, par M. Alex. Bertrand... 81

RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX, par M. ***. 88

LE BRONZE ET LE FER DANS L'ANTIQUITÉ ET LE MOYEN AGE, par M. Ch. Housel..... 95

LES DESCENDANTS IMMÉDIATS D'ÉPORÉDORIX, d'après une inscription d'Autun et d'autres documents, par M. le général Creuly..... 110

SUR LES PAPYRUS HIÉRATIQUES (*deuxième article*), par M. C. W. Goodwin, traduit par M. F. Chabas. 119

OBJETS EN BRONZE découverts à Neuvy, près d'Orléans..... 138

ÉPÉE ROMAINE (fouilles d'Alise-Sainte-Reine)..... 141

OBSERVATIONS HISTORIQUES SUR L'INSTITUTION QUI CORRESPONDAIT CHEZ LES ATHÉNIENS A NOTRE ÉTAT CIVIL, et explication de l'inscription inédite d'une plaque de bronze provenant d'Athènes, par M. E. Egger. 169

NOTE SUR LE COMMERCE EN GAULE AU TEMPS DE DAGOBERT, d'après des diplômes mérovingiens, par M. Alfred Jacobs..... 187

ÉTUDES SUR DIVERS MONUMENTS DU RÈGNE DE TOUTMÈS III découverts à Thèbes par M. Mariette, par M. le vicomte E. de Rougé..... 196

LETTRE A M. AUG. MARIETTE SUR QUELQUES MONUMENTS RELATIFS AUX HYQ-S'OS, OU ANTÉRIEURS A LEUR DOMINATION, par M. Th. Devéria.. 249

UN CÉRAMISTE ARVERNE, par M. Ed. Tudot..... 262

NOTE SUR LA BATAILLE LIVRÉE PAR LABIENUS SOUS LES MURS DE PARIS, par feu M. Lenormant..... 265

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LA RHÉTORIQUE D'ARISTOTE (2e article), par M. Ch. Thurot 291

NOTE SUR LE TUMULUS DU FORST, par M. de Bonstetten..... 309

NOTE SUR L'EMMANCHEMENT DES HACHES DE BRONZE, par M. Penguilly-l'Haridon 329

DE LA SIGNIFICATION DES MOTS SALTARE ET CANTARE TRAGŒDIAM, par M. Gaston Boissier..... 333

ÉTUDES SUR DIVERS MONUMENTS DU RÈGNE DE TOUTMÈS III découverts à Thèbes par M. Mariette (*suite et fin*), par M. le vicomte E. de Rougé..... 344

NOTES SUR QUELQUES BRONZES GAULOIS TROUVÉS PRÈS D'AUTUN, par M. J. G. Bulliot..... 373

LES MUSÉES ET LES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES. — II. LE MUSÉE DE BESANÇON, par M. Alex. Bertrand. 377

LETTRE A M. PENGUILLY-L'HARIDON, directeur du Musée d'artillerie, SUR LES FOUILLES OPÉRÉES DANS QUELQUES TUMULI GAULOIS AUX ENVIRONS DE CONTREXÉVILLE (Vosges), par M. F. de Saulcy..... 393

NOTE SUR LA NÉCROPOLE GAULOISE DE BRULLY (Côte-d'Or) et sur celle du bois de la Perrouse, dépendant d'Auvenay, par M. F. de Saulcy.. 409

SUR LES ANCIENS SITES DE LA TRIPOLITAINE, par M. Vivien de Saint-Martin 413

RÉVISION CRITIQUE D'UN TÉMOIGNAGE DE CICÉRON CONCERNANT LES ARTISTES GRECS, par M. Egger..... 425

SPICILEGIUM DE QUELQUES MONUMENTS ÉCRITS OU ANÉPIGRAPHES DES ÉTRUSQUES. Clusium, Orviette, Pérouse, musées de Rome et Trente, par M. Giancarlo Conestabile..... 432

QUELQUES DIFFICULTÉS DU SECOND LIVRE DES COMMENTAIRES ÉTUDIÉES SUR LE TERRAIN, par MM. le général Creuly et Alex Bertrand..... 453

UNE VILLE HOMÉRIQUE, SA NÉCROPOLE, découverte par M. Aug. Salzman.. 467

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mois de juin : Communication de M. de Saulcy relative aux fouilles d'Alise-Sainte-Reine, p. 69. — Pièce de plomb récemment découverte à Alise-Sainte-Reine et présentée à l'Académie par M. de Longpérier, *id.*; Communication de M. de Witte touchant une note qu'il a reçue de M. Waddington et relative aux stèles ou tablettes assyriennes de Nahr-el-Kelb, *id.*—Lettres de M. Renan sur ses découvertes à Amrit, p. 70. — Lecture par M. Vallet de Viriville sur la question : *Jeanne Darc a-t-elle été prise par fortune de guerre ou par trahison? id.* — Communication faite par M. Maury, de la part de M. Mérimée, concernant une lettre de M. Valentin Carderera, de Madrid, p. 71.

Mois de juillet : Communication par M. de Lasteyrie du dessin d'une couronne votive en bronze, p. 143.—Communication par M. Egger d'une note de M. Mantellier sur la découverte d'objets antiques à Neuvy (Loiret), *id.* — Mention de divers rapports sur les ouvrages envoyés au concours; Vote sur les prix proposés, p. 144. — Rapport de M. Renan à l'empereur, lu à l'Académie par M. A. Maury, *id.*

Mois d'aout : Extrait de l'éloge de M. Fauriel par M. Guigniaut, p. 223. — Résultats du concours de 1860, p. 227. — Rapport de M. Maury sur ce concours, *id.*

Mois de septembre : Lettre de M. Carle Wescher sur les dernières découvertes faites à Delphes (Castries), communiquée par M. Léon Renier, p. 312. — Lettre de M. Heuzey, chargé par l'empereur d'une mission scientifique en Macédoine, en Thessalie et en Illyrie, communiquée par M. Léon Renier, p. 315. — Communication au sujet d'armes gauloises trouvées à Alise-Sainte-Reine; Objections de M. Quicherat; Réponses de MM. de Saulcy et A. Maury, p. 318. — Mémoire relatif à la *géographie comparée de la région orientale du bassin du Rhône*, lu à titre de communication, p. 322.

Mois d'octobre : Communications faites à l'Académie par M. le vicomte de Rougé sur les monuments du règne de Toutmès III; Note de M. Egger sur un passage célèbre de Cicéron; Etude de M. Vivien de Saint-Martin sur la *géographie ancienne de la Tripolitaine;* Mémoire de M. F. Lenormant sur la formation de l'alphabet grec; Suite des recherches de M. Roussillon sur *les trois voies romaines dans le pays des Sardones*; Annonce d'un mémoire de M. A. Maury sur le règne et la constitution de Servius Tullius, p. 399. — M. Egger offre à l'Académie un traité sur l'azote et les matières organiques, et signale l'intérêt que présente ce livre pour les études archéologiques, p. 400. — M. le secrétaire perpétuel communique à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. Perrot sur la découverte de la fameuse inscription d'Ancyre, *id.*— Moulage d'une stèle araméo-égyptienne analogue à celle de Carpentras, offert par M. F. Lenormant, p. 401. — Communication de M. Egger concernant une nouvelle plaque de bronze dans le genre des *Symbola, id.*

Mois de novembre : Communication d'une épreuve de la *carte des Gaules* sous le proconsulat de César, p. 473. — Nouvelle communication de M. Léon Renier sur l'inscription d'Ancyre, *id.* — Lecture d'une note sur deux inscriptions latines archaïques, faite par M. Egger, p. 474. — Hommage fait à l'Académie par M. Guigniaut d'une suite nombreuse de photographies représentant l'architecture des anciens peuples de l'Amérique centrale; M. Jomart se charge de donner les explications que lui suggéra son expérience; M. Egger annonce de la part de M. Martin d'Aussigny la description d'une très-belle inscription romaine; Remarques de M. Léon Renier à ce sujet; Rectification à propos de la tessère dont M. Egger a déjà entretenu l'Académie; Explication qu'en a donnée Reinesius.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Visite de l'empereur à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), p. 73. — Nouvelle découverte par M. de Saint-Marceaux de silex travaillés trouvés dans le diluvium, à Quincy Sous-le-Mont (Aisne), p. 74. — Extrait d'une lettre de M. Troyon concernant des ossements et divers objets anciens trouvés dans les lacs et dans de nombreux tombeaux qu'il a fouillés en Suisse, p. 162. — Extrait d'une lettre de M. Renan à M. A. Maury touchant ses découvertes en Syrie, p. 163. — Découverte importante d'objets en bronze et d'un cheva

avec inscription, faite dans une carrière de sable à Neuvy, près d'Orléans, p. 163. — Emplacement d'une villa romaine découvert entre Etreux et Wassigny (Aisne), p. 164.—Fondation d'un musée archéologique à Genève, p. 164. — Programme des prix de l'Académie des inscriptions pour 1861, p. 245. — Programme des prix de la Société des antiquaires de Picardie, *id.* — Election de deux membres à la Société impériale des antiquaires de France, *id.* — Découverte d'antiquités dans l'île Tristan, près Douarnenez, *id.*—Extrait d'une lettre adressée par M. Perrot, chargé d'une mission dans l'Asie Mineure, p. 325. — Inscription funéraire trouvée à Gerland, canton de Nuits (Côte-d'Or), envoyée par M. Baudot, p. 326. — Découverte à Alise-Sainte-Reine des fossés de contrevallation sur les pentes du mont Réa, *id.* — Découverte d'une partie du Testament d'Auguste faite par M. Perrot, à Angora (Asie Mineure), *id.* — Lettre de M. H. Fazy, annonçant la découverte d'inscriptions gallo-romaines à Annemasse (Haute-Savoie), p. 402. — Description des fouilles faites à Pont-sur-Saône sur l'emplacement de l'ancien *Portus Abucinus*, p. 404. — Fouilles à Vieux, près Caen, sous la direction de M. Charma, *id.* —Compte rendu de la séance qui a eu lieu à la Sorbonne pour la distribution des récompenses aux Sociétés savantes de France pour le concours de 1860, p. 476. — Acquisition de la collection des plombs historiés de M. A. Forgeais par l'empereur pour le musée de Cluny, *id.*—Découverte à Aizy-Jouy (Aisne) d'un bas-relief représentant un *Jupiter Tonnant*; Lettre de M. le général Creuly à M. Bertrand concernant une omission faite dans une inscription de Besançon, p. 477. — Lettre de M. Heuzey à M. Léon Renier sur un monument épigraphique (inscription funéraire d'un *Opomus Velix*); Inscriptions trouvées dans les ruines de Philippes et dans la Thessalie; Fouilles de Palatitza; Voyage dans la Roumélie; Emplacement de Stobi; Inscription concernant cette ville; Copie grossière de deux inscriptions grecques expliquées à des paysans par M. Heuzey: Offrande à *Zeus Agoraios*; Deux bornes milliaires de la voie Egnatienne, p. 480. — Lettre de M. l'abbé Cochet sur des sépultures gauloises trouvées à Saint-Wandrille-Rançon, arrondissement d'Yvetot, *id.* — Antiquités franques trouvées à Colleville, près Fécamp, p. 482. — Découverte de sépultures mérovingiennes à Labruyère, canton de Seurre (Côte-d'Or), p. 483. — Fouille d'un tumulus sur les grèves de Penmarch, p. 484. — Nomination de M. Chabouillet comme membre résident de la Société impériale des antiquaires de France, p. 486.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES, HISTORIQUES ET COMPARATIVES SUR LES NOMS DES VILLES, BOURGS ET VILLAGES DU DÉPARTEMENT DU NORD, par E. Manier. Paris, Aubry, 1861, In-8°.— NOMS ANCIENS DE LIEUX DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE, par le vicomte A. de Gourgues. Bordeaux, 1861. Grand in-8°..... 75

ETHNOGÉNIE GAULOISE, OU MÉMOIRES CRITIQUES SUR L'ORIGINE DE LA PARENTÉ DES CIMMÉRIENS, DES CIMBRES, DES OMBRES, DES BELGES, DES LIGURES ET DES ANCIENS CELTES, par M. Roget, baron de Belloguet.—INTRODUCTION. — PREUVES PHYSIOLOGIQUES. — TYPES GAULOIS ET CELTO-BRETONS. Paris, Duprat, 1861.... 76

JEHAN DE PARIS, VARLET DE CHAMBRE ET PEINTRE ORDINAIRE DES ROIS CHARLES VIII ET LOUIS XII, par J. Renouvier, précédé d'une notice biographique sur la vie et les ouvrages et de la bibliographie complète des Œuvres de M. Renouvier, par Georges Duplessis. Paris, Aubry, 1861, in-8°, fig. 79

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DES CONTRÉES RHÉNANES. Fascicules 19 et 20, 15e année. Bonn, 1860. — *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* 165

DESCRIPTION DU CHATEAU DE PIERREFONDS, par M. Viollet-le-Duc. 2e édition, complétement refondue et augmentée. Bance, éditeur, 1861. In-8°. — DESCRIPTION DU CHATEAU DE COUCY, *id.*, *ib.*..... 166

LES EMIGRATIONS DES CELTES, essai historique et critique, par M. Léopold Contzen. Leipzig, 1861. In-8°. — *Die Wanderungen der Kelten, historisch-kritisch dargelegt*..... 166

LEÇON D'OUVERTURE D'UN COURS SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ, par A. Morlot, de Lausanne. — Lausanne, imprimerie Pache. Simmen, 1861..... 167

Der Apollon Stroganoff und der Apollon vom Belvedere, von Friedrich Wieseler. — L'*Apollon Stroganoff et l'Apollon du Belvédère*. Mémoire archéologique composé à l'occasion de la fête anniversaire de Winckelmann, 1860, au nom de l'Institut archéologique de l'Université George-Auguste, par Frédéric Wieseler. Goettingue, 1861. In-8°..... 246

Notice sur le temple des druides d'Uzès, par V. de Baumefort. Lyon, 1861. In-8° 247

La Bhagavad-Gita ou le Chant du bienheureux, poëme indien publié par l'Académie de Stanislas, traduit par M. Emile Burnouf. Paris, B. Duprat, 1861. In-8°..... 247

Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube, par M. Boutiot. Paris, Techener, 1861. In-8°, avec une carte..... 248

Histoire du jeton au moyen age, par J. Rouyer et Eugène Hucher, membres de plusieurs Sociétés archéologiques. Paris, Rollin, rue Vivienne, 12. Le Mans, chez Monnoyer, libraire. 1re partie. 180 p. et 18 planches in-8°..... 328

Les Maitres bombardiers, canonniers et couleuvriniers de la cité de Metz, par M. Lorédan Larchey, ex-brigadier d'artillerie, ancien élève de l'Ecole des chartes, attaché à la bibliothèque Mazarine. Paris, librairie militaire de Dumaine, 30, rue et passage Dauphine. 1861. In-8°, figures..... 405

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin, par Ch. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims, secrétaire général de l'Académie. Reims, in-8°..... 406

Phidias, sa vie et ses ouvrages, par Louis de Ronchaud. Paris, Gide, 1861. In-8°..... 407

Histoire des Francs, Grégoire de Tours et Frédégaire, traduction de M. Guizot; nouvelle édition, entièrement revue et augmentée de la Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, par Alfred Jacobs. Paris, Didier, 1861. 2 vol. in-8°, avec carte..... 408

Vanderungen in das germanische Alterthum. — Excursions dans le domaine de l'antiquité germanique, par Henri Künssberg. Berlin, 1861. In-8°..... 487

FIN DE LA TABLE.

PARIS. IMPRIMERIE PILLET FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3089